













REVUE BELGE

DE

308 P

# NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1887.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE,

1887.

CJ  
3  
R4  
t. 43



---

FR. GOBBAERTS, IMPRIMEUR DU ROI,  
Bruxelles, 21, rue de la Limite.

---

111

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.



REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

---

POINTS DIVERS  
DE L'HISTOIRE MÉTALLIQUE DES PAYS-BAS.

PREMIER ARTICLE.

MÉDAILLES  
DU  
RÈGNE DE LOUIS XIV

SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS  
ET DONT LES COINS EXISTENT AU MUSÉE MONÉTAIRE A PARIS.  
OMISES DANS LE GRAND OUVRAGE DE VAN LOON

Nous avons remarqué que plusieurs des médailles du règne de Louis XIV, que l'on peut bien qualifier officielles, et qui concernent les événements dont les Pays-Bas ont été le théâtre, ne figurent pas dans l'*Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas*, de VAN LOON : c'est ce qui nous a conduit à vérifier, au moyen du catalogue, imprimé en 1833, des coins de médailles conservés

à l'Hôtel des Monnaies, à Paris (1), en quoi consistent exactement, au point de vue dont il s'agit, les omissions du savant Hollandais (2).

L'importance des lacunes ainsi constatées nous a paru être assez considérable pour fournir largement matière à l'article que nous donnons ici, accompagné de notions préliminaires destinées à faciliter l'intelligence du sujet.

Les coins des médailles du règne de Louis XIV portés au catalogue de 1833 occupent 472 numéros, sans compter la série des « personnages de marque » du même règne. Il y a, communément, une médaille par numéro, le coin qui sert à frapper la tête ne formant qu'un seul article avec le coin du revers. Il arrive, d'ailleurs, et assez fréquemment, que deux médailles se rapportant à un même sujet, et ne différant bien sensiblement entre elles que par le module, sont décrites sous le même numéro dans le catalogue imprimé. Du n° 1 au n° 387, auxquels commence et se termine la suite, tout particulièrement nombreuse, des médailles exécutées dans le module de 18 lignes, c'est-à-dire de 41 millimètres (3), le cas ne se produit pas moins de

(1) *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des Monnaies et Médailles*; Paris, 1833, in-8°.

(2) Toutes les citations que nous ferons de l'ouvrage de Van Loon se rapportent à l'édition en français (La Haye, 1732-1737).

(3) Nous devons, à chaque instant, mentionner les modules des médailles dont nous aurons à parler. Comme ces modules sont exprimés en *lignes* dans tous les anciens documents, et jusque dans

144 fois, ce qui donne déjà pour la collection intéressant directement Louis XIV et les faits de son règne, un total de 616 médailles. Mais il est constant que ce n'est pas tout, et que, pour un certain nombre de faits, les coins des médailles qui les rappellent, et sur lesquels le sujet est traité d'une manière presque identique, existent jusqu'en trois modules différents, à savoir de 30 et de 18 lignes invariablement pour chacun des faits, plus, pour chaque fait encore, un module intermédiaire, tantôt de 28 lignes, tantôt de 24, de 22, ou même de 20 lignes. Ces médailles peuvent encore aujourd'hui être frappées dans leurs trois modules, bien qu'elles ne figurent que pour deux au catalogue imprimé (1).

le Catalogue de 1833, il nous a paru bon de les laisser ainsi indiqués partout où nous les avons trouvés sous cette forme. Il suffit, pour avoir la concordance avec les mesures actuelles, de ne pas perdre de vue les évaluations suivantes : 36 lignes correspondent à 81 millimètres ; 32 lignes, à 72 millimètres ; 30 lignes, à 68 millimètres ; 28 lignes, à 63 millimètres ; 24 lignes, à 54 millimètres ; 22 lignes, à 50 millimètres ; 20 lignes, à 45 millimètres ; 18 lignes, à 41 millimètres. Nous n'aurons guère à parler de médailles d'un module inférieur à ce dernier.

(1) Nous allons en signaler douze cas, se rapportant tous à l'histoire métallique des Pays Bas ; nous laissons de côté, bien entendu, ce que l'on pourrait trouver en dehors de ce cadre, et dont nous n'avons nullement eu à nous occuper.

Les médailles nos 39, 74, 200, 216 et 228 du catalogue imprimé peuvent se frapper dans le module intermédiaire de 28 lignes ; les nos 7, 8 et 185 en celui de 24 lignes ; les nos 166 et 209 en celui de 22 lignes ; et le n° 232 en 20 lignes. Le n° 192 (bataille de Seneffe) peut encore se frapper actuellement dans les modules intermédiaires de

Cette collection monumentale dont une flatterie courtisanesque a malheureusement enflé outre mesure le caractère, ne s'est faite, ni toujours dans une entière harmonie de conception, ni à toutes les époques du règne, à beaucoup près. On peut même dire, de la majeure partie des médailles de Louis XIV, qu'elles ont le grand défaut de n'avoir été imaginées et exécutées que très longtemps, et même quelquefois plus d'un demi-siècle, après les faits dont elles consacrent le souvenir. Celles qui sont antérieures aux vingt dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle sont peu nombreuses, et il est souvent fort difficile de les distinguer avec quelque certitude de celles qui ont été faites depuis, à cause du soin que l'on a pris, dans les médailles antidatées, de mettre les coins de tête en rapport d'âge pour le portrait du roi, et de titres pour la légende, avec les événements représentés au revers.

Ce n'est pas que la pensée qu'a eue Louis XIV, ou qui lui a été suggérée, d'illustrer les événements de son règne par des médailles ne remonte très haut en date ; mais les travaux de la commission consistant en quelques membres (1), instituée en

28 et de 20 lignes, ce qui fait, en tout, quatre modules pour cette médaille seule.

(1) Les quatre lettrés ou érudits dont fut d'abord composée cette commission, que Louis XIV avait choisis parmi les membres de l'Académie française, et qui se réunissaient, à l'origine, dans les appartements de Colbert, où celui-ci les mettait au courant de ce qu'on

partie pour cet objet, dite d'abord la petite Académie, et qui devait devenir par la suite l'Académie des Médailles et Inscriptions, puis l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'ont marché pendant bien des années qu'avec une extrême lenteur, en ce qui concerne l'élaboration des médailles en projet. Le roi, occupé d'autres soins, ayant d'abord laissé celui des médailles à ses ministres, demeura très longtemps sans rien presser à cet égard.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici certains passages assez curieux d'une « épître » de Charles Patin à Louis XIV, datée du 1<sup>er</sup> avril 1661 (!).

attendait d'eux, étaient Chapelain, l'abbé de Bourzeis, l'abbé Cassagnes et Charpentier, le grand faiseur d'inscriptions et de devises. (ALFRED MAURY, *L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 8.)

Ceux de leurs successeurs qui ont particulièrement pris part à la composition des médailles du règne de Louis XIV, jusqu'en 1700, cités dans la préface du recueil officiel de ces médailles, sont l'abbé Tallemant, Racine, Boileau, Jacques de Tourreil, l'abbé Renaudot, Dacier et Pavillon. Il convient d'ajouter à ces noms ceux de Ch. Perrault et de La Chapelle. (Voir le P. MÉNESTRIER, dans l'avertissement de son *Histoire de Louis le Grand par les médailles, etc.*, 1689.)

Nous ne parlerons pas des dessinateurs des projets de médailles, pris généralement parmi les artistes les plus en renom, comme Lebrun, Mignard, Sébastien Leclerc, etc. Ce que nous avons dit suffit bien pour faire comprendre que ce n'était pas sans être passée par bien des préparations qu'une médaille finissait par se faire.

(!) L'épître, ou lettre, dont il s'agit, est réimprimée à la suite de l'*Introduction à la connaissance des médailles*, par le même auteur. Voir, notamment, l'édition de Paris, 1667, sortie, en Hollande, des presses des Elzevier, et qui est donnée comme la deuxième; la première serait de 1665. — On trouve déjà dans ce livre (p. 113) un projet de médaille en l'honneur de Louis XIV, essai dont le goût de Charles

L'auteur y adresse au roi toutes les félicitations possibles sur la détermination qu'il a prise de gouverner par lui-même, et sur l'intérêt dont il s'est épris presque dans le même temps pour les tableaux, les livres et les médailles. Celles-ci « *ne se contentent pas*, dit Patin, en les opposant aux livres et aux tableaux, *du récit ni de la représentation : elles ajoutent encore la preuve, sans laquelle l'histoire n'apporte ni plaisir ni profit. La plupart des événements y sont décrits dès le temps mesme, dont elles portent, en différentes circonstances, des traces dans le concours desquelles les véritables curieux ne se trompent jamais...* ». Et après avoir parlé des portraits de grands hommes que nous ont transmis les médailles antiques, ainsi que des mérites de celles-ci sous le rapport de l'histoire et de l'art, ou, encore, de la rareté, l'auteur ajoute : « *Les médailles*

Patin ne mérite guère, d'ailleurs, d'être loué. Le jeune roi y est représenté dans une attitude altière, tendant la main à la « Religion, qu'on dirait être à genoux devant lui. Légende : RESTITVTORI ORBIS CHRISTIANI. Exergue : 1660.

En 1672 et 1673 quelques autres projets de médailles en l'honneur du roi se montrent dans les opuscules du chevalier de Jant, celui même qui, en 1672 aussi, prédisait exactement, comme on sait, en interprétant à sa façon certains quatrains des Centuries de Nostradamus, que Louis XIV pouvait compter sur une vie de soixante-seize ans, et il n'en avait alors que trente-trois. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ces projets de médailles du chevalier de Jant, dont aucun n'a été exécuté, que nous sachions, bien qu'on se soit inspiré de l'un d'eux dans la composition de la médaille publiée par VAN LOON, t. III, p. 60 (n° 417 du règne de Louis XIV, dans le Catalogue imprimé de 1833).

*modernes..., en récompense de la rareté et d'autres perfections qu'elles n'ont pas, nous touchent de plus près. C'est là que Vostre Majesté, après avoir vu dans l'antique l'accroissement de la grandeur romaine et les triomphes des consuls et des Césars, verra les progrès de la belle monarchie qu'elle possède, les victoires de ses ancêtres et les siennes propres, enfin la paix qu'elle vient de donner à toute l'Europe d'une manière qui nous fait espérer de voir de temps en temps enrichir la Médaille des beaux exemples qu'elle prépare à toute la terre. Que je prévois de plaisir pour vous, Sire, dans ces doctes passetemps, et que Monseigneur le duc d'Orléans a bien choisi lorsqu'il a disposé de son cabinet en faveur de Vostre Majesté!... »*

Cette lettre de Charles Patin, qu'il nous apprend lui-même avoir été gracieusement accueillie du roi, est antérieure de deux années à l'Académie des Médailles et Inscriptions. Celle-ci, en effet, ne faisait pas remonter son origine, même sous la désignation de petite Académie, au-delà de 1663 (1). Il convient, au surplus, de faire remarquer, d'après les sérieuses recherches et l'opinion de M. J. Guifrey, que « le projet d'immortaliser par des médailles l'histoire complète du règne de Louis XIV paraît n'avoir reçu une active impulsion qu'aux environs de 1686. Jusqu'à cette époque, on ren-

(1) Voir, notamment, dans le recueil des *Médailles du règne de Louis le Grand*, par la même Académie, celle de ces médailles qui concerne sa création, f° 73 des deux éditions de 1702. C'est, du reste, dit partout.

contre bien quelques essais isolés, mais aucune suite, aucune méthode. Les graveurs travaillent séparément, sans unité, presque sans direction. On n'a pas encore songé à imposer à leurs œuvres cette uniformité solennelle, mais un peu froide, à laquelle les arts comme les lettres ont été asservis par leurs grands prêtres Lebrun et Boileau (1). »

Il y eut d'abord, en effet, des médailles de tous modules. La grande suite, celle des médailles du diamètre de 18 lignes, qui aujourd'hui, nous l'avons dit, comprend 387 numéros, n'a été commencée qu'en 1698 ou 1699 (2), et elle se composait déjà de 286 pièces relatives aux faits plus ou moins sail-

(1) *La Monnaie des Médailles*, dans la *Revue numismatique française*, année 1884, p. 480.

(2) J. GUIFFREY, *loc. cit.* Voir dans la *Revue numismatique française*, année 1884, p. 489, et année 1885, pp. 88 à 92, 202 et 438. Consulter aussi l'avertissement de l'édition de 1702, in-4°, du recueil officiel des *Médailles du règne de Louis le Grand*. On lit, d'autre part, dans la préface, devenue très rare par suite de suppression, de l'édition in-folio de cette même année 1702 : « C'est proprement depuis l'année 1694 que l'ouvrage qu'on publie aujourd'hui a commencé de prendre la forme où on le voit présentement ».... « M. Mauger, en moins de sept années, a gravé en acier deux cent soixante médailles et toutes les testes du Roy. Le reste est de MM. Roettiers, Bernard et Roussel. »

Le désaccord apparent, que l'on pourrait voir ici dans le laps de temps employé à la gravure des coins, provient de ce que les passages que nous avons reproduits de la préface supprimée ne se rapportent pas uniquement aux coins des médailles d'un seul module, ce qui n'empêche pas que le plus grand nombre de celles dues à Mauger soient du diamètre de 18 lignes.

lants de l'histoire du roi de 1643 à 1700, quand parut, en 1702, dans les deux formats, in-folio et in-4°, le recueil officiel bien connu, intitulé *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques* (par l'Académie royale des Médailles et Inscriptions.)

L'intérêt que Louis XIV attacha personnellement aux médailles de son histoire quand l'œuvre fut une fois bien en train, et le soin qu'apportaient ses ministres à prévenir ses désirs, firent qu'elles n'étaient jamais trouvées que bien difficilement à la hauteur d'une perfection suffisante, soit pour la disposition et l'exécution du sujet, soit pour la délicatesse de la louange ou la dignité pompeuse des légendes, et que beaucoup furent recommencées plusieurs fois avant de satisfaire le monarque ou d'être jugées dignes de lui par le cercle de ses courtisans. Il arriva aussi que le souvenir de tel événement qui avait d'abord été trouvé mériter une médaille, assombrissait le roi, et que, si les choses n'allaient pas jusqu'à la suppression des coins, la médaille n'en était pas moins exclue de la grande suite historique, et reléguée provisoirement parmi les inutilités (<sup>1</sup>). Il y eut dans tout cela, en définitive,

(<sup>1</sup>) C'est ainsi que la « destruction d'Heidelberg », 1693, tout en ayant donné lieu à une médaille dont les coins existent encore à la Monnaie, *Heidelberga deleta*, module 36 lignes, n° 461 du Catalogue imprimé, n'est nullement représentée dans la grande suite historique des médailles de 18 lignes, ni dans les recueils officiels des médailles du règne de Louis XIV expliqués par l'Académie.

matière à bien des tâtonnements, des retouches et des complications qui autorisent à dire qu'une collection vraiment complète des médailles du règne de Louis XIV serait aujourd'hui chose impossible à faire ('). Il en existe beaucoup, au surplus, même parmi celles dont les coins sont encore conservés en l'Hôtel des Monnaies, à la conception desquelles l'Académie des Médailles et Incriptions a cru devoir faire savoir qu'elle était demeurée étrangère. Dans la préface de l'édition in-folio du recueil officiel, mentionnée plus haut, préface que Louis XIV fit supprimer, après la distribution de quelques exemplaires, on lisait cette déclaration, où le ton de la suffisance n'était pas ce qui manquait le plus : « L'Académie n'avoue et ne reconnoît pour son véritable ouvrage que les médailles qui composent cette Histoire. Car, outre celles qu'elle a cru à propos de corriger

(') C. F. J. GUIFFREY, dans la *Revue numismatique française*, année 1885, p. 203.

Parmi les sources nombreuses des variétés qui se sont produites, on doit noter celles qui résultent de ce que bien des coins de tête avec lesquels les médailles sont frappées aujourd'hui (à part, toutefois, celles de 18 lignes) diffèrent des coins avec lesquels on les frappait originairement.

Une autre source de variétés s'est produite, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, de la question des *V voyelles*, que l'on s'est attaché à remplacer, autant qu'on l'a pu, dans la fabrication des médailles, par de véritables U, comme on l'a fait aussi pour la plupart des gravures qui sont données de ces mêmes médailles dans le recueil de l'Académie, édition in-folio de 1702 (ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-graveur français*, t. VII, pp. 206 et 207).

ou supprimer (1), il en a paru beaucoup d'autres dans le Recueil du Père Menestrier, et chez des curieux, frappées même aux Balanciers du Roy, et qui toutesfois n'appartiennent pas à l'Académie. On ne peut sans injustice lui attribuer ces dernières, et la réflexion la plus légère fera bien sentir la différence. »

Quand Louis XIV fit supprimer la préface dont cette citation est tirée, on s'attacha à faire entendre qu'il avait agi par modestie. L'insinuation était pour le moins singulière, s'appliquant à pareil prince, et Prosper Marchand s'en est égayé dans son *Dictionnaire historique* (2), en même temps qu'il en a fait justice. Ce qui paraît être l'exacte vérité, c'est que l'amour-propre du grand monarque fut peu flatté d'une préface dans laquelle on le louait beaucoup, sans aucun doute, mais où l'on était loin de s'occuper exclusivement de lui. Il est facile de juger de ce qui en fut par ce que nous apprennent les mémoires concernant Bossuet, par l'abbé Ledieu (3). « Dimanche 29 janvier 1702, M. de

(1) On ne peut pas ne pas remarquer la singularité du raisonnement résultant de cette partie de la préface; comme s'il eût dépendu de l'Académie de faire que des médailles ne fussent plus « *son véritable ouvrage* », parce qu'il aura été plus tard dans ses convenances, spontanées ou obligées, d'en corriger la composition, ou même de les supprimer en entier.

(2) La Haye, 1758-1759. L'auteur était mort en 1756.

(3) *Mémoires et journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, par l'abbé LEDIEU, publiés, pour la première fois, par M. l'abbé GUETTÉE. Paris, 1856, t. II, pp. 267 et 268.

Meaux, y est-il dit, a été au lever du Roi, puis il est venu dire la messe aux Récollets... Le Roi a dit à M. de Meaux qu'il lui donnait son livre de Médailles. C'est le grand ouvrage des *Médailles du règne de Louis le Grand*, imprimé à Paris, à l'Imprimerie royale et présenté au Roi au commencement de cette année, dont cinq cents exemplaires seulement coûtent au Roi cinquante mille écus, à cause de la magnificence de l'ouvrage...

« Le mardi, 31 janvier, M. de Meaux... après son dîner, a été au dîner du Roi, pour faire son remerciement de l'*Histoire des Médailles*. Le travail des ouvriers, le caractère et l'impression, les gravures des médailles et des bordures, la reliure même, tout cela est magnifique et admirable, et ne peut être assez loué ; c'est un chef-d'œuvre en ce genre. Mais les auteurs des explications historiques ont fait plus de vingt-quatre fautes contre la vérité de l'histoire, qu'on ne leur pardonne pas ici. Le pis est une préface où ils s'encensent les uns les autres, à commencer par M. l'abbé Bignon (<sup>1</sup>), et descendant jusqu'au libraire Anisson (<sup>2</sup>), au sujet de laquelle ils ont été sifflés à la Cour et à la ville, jusqu'à être obligés d'ôter leur préface de tous les exemplaires qui sont venus après les soixante-cinq premiers, donnés d'abord au Roi avec ce discours, et qui ont été distribués aux princes et aux

(<sup>1</sup>) Nous retrouverons ce personnage tout à l'heure.

(<sup>2</sup>) Anisson était le directeur de l'Imprimerie royale.

ducs et pairs sans qu'on en ait rien retranché. »

Parmi les exemplaires donnés encore par la suite, mais allégés de la malencontreuse préface, on doit une mention spéciale à ceux qui avaient été réservés pour les premiers présidents des parlements et les intendants des provinces. Au mois de mars 1702, le comte de Pontchartrain, alors chancelier de France, qui était chargé du soin des Académies depuis la mort de Louvois, et qui, avec l'aide de l'abbé J.-P. Bignon, son neveu (1), s'était tout particulièrement attaché à faire mener rapidement l'achèvement de l'histoire métallique, sachant qu'il entraînait, en cela, dans les vues du roi, adressait à chacun des hauts magistrats et fonctionnaires dont il s'agit cette lettre circulaire :

« A Versailles, le 8 mars 1702.

« On vient d'achever d'imprimer au Louvre un livre aussy beau pour la matière qu'il traite que curieux et rare par tout ce que l'art et la science y ont mis du leur dans la manière de traiter une précieuse matière. C'est l'histoire du règne du Roy par les médailles qui ont esté frappées successivement pour chacun événement considérable (2). Ce livre

(1) L'abbé Jean-Paul Bignon était bibliothécaire du Roi. Il avait été nommé membre honoraire de l'Académie des Médailles et Inscriptions en 1701.

(2) Nous n'accuserons pas Pontchartrain d'avoir voulu, par le mot *successivement*, donner ici à entendre que les médailles auraient été

n'est pas seulement un livre de bibliothèque et à y garder précieusement : c'est un livre que tout homme public doit toujours avoir ou dans les mains ou sur sa table, pour fournir à une conversation utile et solide. C'est dans cette pensée que j'ai cru vous faire plaisir de vous en destiner un exemplaire. Donnés donc ordre icy à quelqu'un de le venir prendre chés moy de vostre part, et je vous le donneray d'autant plus volontiers que je suis persuadé que vous en ferés tout l'usage qui s'en peut faire ('). »

La pression morale qui ressort de cette lettre n'est pas déguisée ; ce qui l'est peut-être, et même très probablement, c'est son point de départ. On comprend sans difficulté que ce n'était pas, pour Louis XIV, le lieu d'intervenir ostensiblement en cette affaire.

Quoi qu'il en soit, les explications de l'Académie

faites à mesure que se produisirent les événements qu'elles rappellent. Le contraire ressortait de la fameuse préface. Celle-ci avait bien été supprimée, sans nul doute, mais non pas assez radicalement pour qu'il ne fût plus possible d'en connaître le contenu. L'Académie, au fol. 73 de son recueil cité, éditions de 1702, déclare bien qu'elle aurait toujours travaillé à la composition des médailles de Louis XIV, dès sa création (1663) ; mais elle aurait, dans ce cas, travaillé très longtemps sans rien produire de bien arrêté, et il faut dire aussi qu'il y avait loin de 1663 à la date des plus anciens « événements considérables » du règne de Louis XIV.

(') *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, recueillie et mise en ordre par DEPPING, t. IV, p. 624.

des Médailles, dont on aurait voulu faire un sujet de méditations favorites pour les grands représentants du pouvoir, ne paraissent pas avoir jamais été fort goûtées en France, où la flatterie, non plus qu'ailleurs, ne va guère qu'à ceux qu'elle caresse ou qui en profitent, et beaucoup de ces explications furent sévèrement appréciées à l'étranger, comme aussi le ton de ces médailles elles-mêmes. Ainsi en est-il, notamment, dans l'*Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*, publiée à Francfort et à Bâle, de 1740 à 1743 (1), sous le nom de De la Hode, ouvrage sérieux, et plus impartial que bien d'autres, dans lequel l'auteur, après avoir, à maintes reprises, fait ses remarques sur le recueil de l'Académie considéré comme une Histoire du roi par les médailles, s'exprime ainsi : « Comme on a souvent critiqué cette Histoire, on croit devoir protester encore ici que ce n'est ni par affectation ni par malignité qu'on l'a fait, mais uniquement par amour pour la vérité et par une juste indignation contre la flatterie, qu'on y a portée jusqu'à insulter, en quelque sorte, aux autres nations et

(1) Cet ouvrage, en six volumes in-4°, qui contient, on le sait, de nombreuses pièces justificatives, est, en outre, « enrichi de médailles ». Ces médailles, pour la période de 1643 à 1700, sont reproduites d'après l'édition in-4°, 1702, du recueil de l'Académie, sans compter deux pièces satiriques ajoutées. Pour la période de 1701 à 1715, on a mis à contribution la deuxième édition dudit recueil, 1723, in-folio, en réduisant les gravures de médailles y empruntées au module de 18 lignes donné déjà à celles de la période antérieure.

aux autres potentats ; en quoi on a eu d'autant plus de tort que le monarque qu'on vouloit immortaliser fournissoit assez de matières à de justes louanges, sans qu'on donnât dans les exagérations et dans les excès que nous croyons avoir justement remarqués et reprochés ('). »

Le tort que, à notre tour, nous reprocherons à ce jugement, c'est qu'il laisse Louis XIV trop en dehors de la responsabilité des flatteries que son insatiable soif de louanges encourageait et accumulait autour de lui. Les médailles, au surplus, étaient presque toujours, par elles-mêmes aussi blessantes dans leur composition et leurs emphatiques devises, que les commentaires de l'Académie, et il est de toute évidence qu'elles n'auraient pas vu le jour, si le roi ne les avait pas approuvées, malgré leur caractère irritant.

Nous ne concluons pas des observations qui précèdent que les médailles du règne de Louis XIV manquent d'intérêt comme renseignements historiques. Ce sont, au contraire, des documents qui peignent, en partie, l'homme et son siècle, et que, par conséquent, il ne faut pas plus négliger que beaucoup d'autres ; mais on ne doit pas non plus, en accepter les témoignages sans esprit de critique et sans contrôle, ce que Prosper Marchand a fort bien dit, en parlant des monuments numismatiques en général.

(') T. V, 1743, p. 299.

Au point de vue de l'art, il n'est pas contestable que les médailles du règne de Louis XIV sont généralement d'une fort bonne exécution. Les noms de graveurs que l'on trouve encore, en entier pour la plupart, et quelquefois en abrégé ou simplement indiqués par une initiale, sur les coins des médailles du règne, conservés actuellement à l'Hôtel des Monnaies sont ceux-ci : Jean Varin (ou Warin) <sup>(1)</sup>, et son fils, du prénom de François, Hérard, L. Loir, Delahage (ou de Haie), J. Manger, Molard, Hupierre, Thomas Bernard, J. Nilis, F. Chéron, J. Chéron, Dufour, Hardy, Jérôme Roussel <sup>(2)</sup>, Antoine Meybusch, Breton, Joseph Roettiers <sup>(3)</sup>, le premier et le plus habile des graveurs de ce nom, Roger <sup>(4)</sup>, R. Faltz, Jean Duvi-  
viev, Jean Le Blanc <sup>(5)</sup>.

(1) On écrit plus habituellement aujourd'hui *Warin* que *Varin*, bien que ce soit sous cette dernière forme que le nom du célèbre artiste est inscrit sur la médaille à son effigie. (Voir le Catalogue de 1833, n° 486 des médailles du règne de Louis XIV.) — Sur les médailles qu'il a exécutées, son nom est écrit tantôt par un V, tantôt par un W.

(2) Plusieurs de ses médailles sont signées *H. Roussel*, ce qui a quelquefois fait croire que, de son prénom, il s'appelait Henri. En réalité, la lettre H est ici l'initiale de *Hieronymus*.

(3) En général, ses médailles sont simplement signées d'un R. Indépendamment des observations sur ce sujet faites récemment, voir la remarque de VAN LOON, t. III, p. 61.

(4) Nous ne pouvons présenter ce nom comme certain. Les médailles sur lesquelles nous le trouvons (n°s 10 et 359 du Catalogue imprimé) sont seulement signées *Rog.*, ou *Rog.f.*

(5) Il s'agit de médailles signées I. B. ou J. B. Nous pensons que

Quelques-uns de ces graveurs, comme Jean Duvivier et Le Blanc (1), n'ont pas travaillé ou n'ont travaillé que peu aux médailles de Louis XIV du vivant de ce prince. Ils furent particulièrement employés à remanier toute l'œuvre et à la compléter lorsque, sur la volonté de Louis XV, de faire continuer, pour le règne de son bisaïeul, la collection jusqu'à la mort de celui-ci, l'Académie eut à reviser une dernière fois les parties que l'on devait croire bien achevées déjà, et à composer de toutes pièces les médailles concernant les événements survenus depuis 1700, de telle sorte que l'ensemble se trouvât exactement préparé pour une nouvelle édition du recueil de 1702, corrigée, augmentée et comprenant le règne en son entier.

Cette nouvelle édition, in-folio comme la première, parut en 1723 (2). Elle n'a pas été inconnue

c'est à très juste titre que cette signature a été reconnue par d'Affry pour être celle de Jean Le Blanc. (*Les jetons de l'Échevinage parisien*, p. 37.)

Il y aurait lieu d'ajouter encore à la liste ci-dessus quelques initiales dont l'application reste à reconnaître : M. R., L. J., D. R., etc. Le Catalogue imprimé mentionne, en outre, nos 449 et 450, un coin signé *Arondeaux* ; mais ce coin a dû être exécuté en Hollande, et ce n'est que par suite de circonstances tout à fait exceptionnelles qu'il a pu se trouver déposé à la Monnaie des médailles à Paris. (Voir ce que nous en avons dit dans la *Revue belge de numismatique*, année 1885, p. 335, en note.)

(1) Le nom de Jean Duvivier ne paraît dans les documents de comptabilité conservés, relatifs à la façon des médailles, qu'à partir de 1714, et celui de Le Blanc qu'à partir de 1715. (*Rev. num. franç.*, 1885, p. 196.)

(2) *Médailles sur les principaux événements du règne entier de*

de Van Loon, qui la cite, t. IV, p. 393, et qui en a tiré les gravures de toutes les médailles de Louis XIV postérieures à 1700 qu'il a données dans son *Histoire métallique* des dix-sept provinces.

Van Loon a connu également les deux éditions de 1702, in-folio et in-4°, ainsi que l'ouvrage du P. Menestrier, mentionné succinctement plus haut, intitulé : *Histoire du Roy Louis le Grand, par les médailles, emblèmes, devises, jettons, etc.* (1). Dans ces différentes sources, il y a des médailles du règne de Louis XIV, intéressant les Pays-Bas, que l'historien-numismate hollandais n'a pas données, alors qu'il en a, au contraire, publié un certain nombre qu'on ne trouve pas à ces mêmes sources (2)

*Louis le Grand, avec des explications historiques.* A Paris, de l'Imprimerie royale, MDCCXXIII.

(1) Van Loon cite ce dernier ouvrage, peu exactement pour le titre, mais sans qu'on puisse s'y méprendre, t. III, p. 178. La première édition est de 1689, et la seconde et dernière porte la date de 1693. Entre temps, en 1691, une contrefaçon du même ouvrage avait paru en Hollande, sous la rubrique de Paris, mais tronquée, remaniée, et, de plus, défigurée par les additions les plus injurieuses à l'adresse de Louis XIV, ce qui a permis de dire que la contrefaçon n'avait été entreprise que pour donner matière à la production de ces insultes. (*La Science des médailles*, du P. JOBERT, t. 1er, p. 18 de l'édition de 1739.)

(2) Il est bien entendu que nous ne parlons pas des médailles ayant un caractère bien évidemment satirique, dirigées contre Louis XIV, dont elles portent parfois l'effigie, en même temps qu'elles présentent, au premier aspect, les plus grands rapports de fabrique avec celles sorties de l'officine royale. Ce ne sont pas des médailles de cette sorte que l'on peut être surpris de ne pas rencontrer dans les anciens recueils d'origine française.

non plus que dans le Catalogue des coins de médailles existant à l'Hôtel des Monnaies.

Les omissions de Van Loon s'expliquent d'autant moins que l'on ne peut pas dire qu'il ait voulu économiser les planches quand on voit qu'il les a maintes fois multipliées comme à plaisir pour y étaler des variétés d'une même médaille ne présentant entre elles que des différences légères, ou bien encore des médailles tout à fait étrangères aux dix-sept provinces des Pays-Bas et à leur histoire, et dont il ne pouvait avoir à parler qu'incidemment. Peut-être, donc, serait-il difficile de mettre absolument sur le compte de l'oubli les omissions dont il s'agit. Mais, de quelque part qu'elles viennent, elles n'en sont pas moins un fait constant, auquel nous avons cherché à remédier dans une certaine mesure, en notant ici celles que nous a fait remarquer un examen attentif du catalogue de 1833. Ce document administratif permet de signaler avec toute sûreté, dans l'œuvre de Van Loon, et au point de vue où nous nous sommes placés, le plus grand nombre des lacunes principales.

Il pourra se rencontrer que plusieurs des faits que nous relèverons aient déjà été indiqués sommairement par M. J. Dirks, dans son *Penningkundig Repertorium*, que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter en entier; mais ce recueil précieux, rédigé en néerlandais, est peu répandu hors de Hollande, et notre plan est, d'ailleurs, tout différent de celui de notre savant confrère.

Les descriptions qui vont suivre sont presque toujours données dans les termes mêmes employés au Catalogue de 1833. Nous serons, en général, très sobre d'observations au sujet des médailles ainsi décrites. Nous ne nous écarterons guère de cette règle qu'en trois endroits, qui méritent bien, au surplus, une exception, comme on le pourra voir. C'est d'abord la médaille avec sa légende en français, ce qui est fort remarquable, frappée en souvenir de l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine (1670). La seconde exception se rapporte à la médaille de la statue érigée en l'honneur de Louis XIV par son adorateur La Feuillade, sur la place des Victoires (1686). La troisième, enfin, concerne la médaille de l'affaire du Texel (1696), ou plutôt l'erreur de date commise sur l'une des deux variantes de cette médaille-là, erreur d'autant plus singulière qu'elle paraît être demeurée inaperçue lors de la rédaction du catalogue de 1883.

§ I<sup>er</sup>. MÉDAILLES ENTIÈREMENT OMISES PAR  
VAN LOON.

Les numéros donnés aux médailles dans les descriptions qui suivent sont ceux qu'elles ont dans le *Catalogue des coins*. Lorsque le numéro est précédé d'une astérisque, cela signifie que la médaille est du module de 18 lignes, ou 41 millimètres. Nous indiquons les modules différents, dans la description de chacune des médailles dont le numéro n'est pas précédé de l'astérisque.

Les médailles sont classées par ordre chronologique.

Nous ne nous occuperons pas des coins de tête dans la description des médailles en 18 lignes. A ce sujet il suffit de rappeler que, pour les 387 numéros dont se compose toute la suite historique des médailles de ce module, la tête de Louis XIV varie huit fois, et que la différence se produit aux années 1643, 1649, 1655, 1660, 1666, 1673, 1680 et 1691 (nos 3, 43, 61, 83, 128, 184, 244, 300). De 1691 à 1715, année de la mort de Louis XIV, la tête reste la même. Ces portraits différents correspondent donc, approximativement, pour les âges du roi, à 4 ans, à 10, à 16, à 21, à 27, à 34, à 41 et à 52 ans. Quant aux légendes desdits coins de tête, c'est d'abord LUDOVICUS XIII REX CHRISTIANISSIMUS, jusqu'au n° 183 inclusivement; puis, c'est LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS, depuis le n° 184 jusqu'à la fin.

\* 28. Prise de Dunkerque en 1646. — Médaille différente du n° 27 publié par VAN LOON, t. II, p. 286.

*Vires hostium navales accisæ*. Deux matelots garrottés. A leurs pieds deux boucliers aux armes d'Espagne et de la ville de Dunkerque, que l'on

aperçoit dans l'éloignement. — Exergue : *Dunkerca expugnata*, M. DC. XLVI.

(*Trésor de numismatique et de glyptique, choix de médailles françaises*, t. III. pl. III, fig. 3.)

\* 29. Troisième médaille sur le même sujet.

Même légende qu'au n° 28. La France debout, sur le bord de la mer, foule aux pieds un gouvernail ; à gauche, un bouclier aux armes de Dunkerque. — Exergue : *x octobris* M. DC. XLVI. (J. B.).

(*Médailles du règne de Louis le Grand*, édition de 1723, folio 20 (!).)

\* 34. Prise d'Ypres ; 1648.

*Fracta Hispanorum fiducia*. L'Espagne à demi couchée, éplorée à la vue de Mars enlevant l'écusson et la couronne murale d'Ypres. — Exergue : *Ypris captis, xxviii maii* M. DC. XLVIII (D. V.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 24. — ALPH. VANDEN PEEREBOOM, *Numismatique yproise*, pl. R, fig. 1.)

( ) Il n'y a pas à douter que c'est une des médailles faites à la suite des ordres donnés par Louis XV, pour la revision complémentaire et la continuation de l'histoire métallique du règne de son bisaïeul, dans le module de 18 lignes. Il en est de même des nos 34, 40, 42, 45, 57, 62, 69, 70, 72, 106, 138, 142, 145, 151 et 219. Plusieurs de ces médailles célèbrent des faits dont il n'avait pas été tenu compte dans les compositions précédentes ; plusieurs aussi remplacent d'autres médailles qui n'étaient plus trouvées d'un goût suffisamment accompli, mais dont les coins ont néanmoins été conservés. Presque toutes elles se reconnaissent des médailles antérieures, du même module, de l'œuvre de Mauger, par les initiales des graveurs : J. B. ou I. B. (Jean Le Blanc), D. V. ou J. D. (Jean Duvivier), etc.

\* 40. Paix de Westphalie (ou de Munster); 1648.  
— Médaille différente du n° 41, publié par VAN LOON, t. II, p. 308, 1°.

*Libertus Germaniæ*. L'Allemagne, appuyée sur l'autel de la Paix, foule aux pieds un joug. — Exergue : *Fœdus westphalicum* XXIV oct. M. DC. XLVIII. (J. B.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 28.)

\* 44. Campagne de Flandre; 1649.

*Minerva faulrix*. Minerve debout, appuyée sur son javelot, tient une petite statue de la Victoire; à ses pieds, les écussons des villes de Condé et de Maubeuge. — Exergue : *Res in Belgio gestæ*. M. DC. XLIX (D. V.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 30.)

\* 45. Levée du siège de Guise; 1650. — Médaille différente du n° 46 (1), publié par VAN LOON, t. II, p. 346.

*Hispanorum commeatu intercepto*. La ville de Guise présente une couronne obsidionale à Mars, debout au milieu d'un monceau de munitions de guerre et de bouche. — Exergue : *Guisia liberata, 1 julii*. M. DC. L (D. V.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 31.)

\* 57. Arras secouru; 1654. — Médaille différente du n° 58, publié par VAN LOON, t. II, p. 382.

(1) Le revers de ce n° 46, suivant le Catalogue de 1833, est signé T. B. (*Thomas Bernard*).

*Perrupto hispanorum vallo, castris direptis.* La Victoire tenant d'une main une couronne val-laire; et de l'autre une couronne obsidionale. — Exergue : *Atrebatum liberatum, xxv augusti* M. DC. LIV. (ƒ. B.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 39.)

\* 62. Prise de Landrecies, etc.; 1655. — Médaille différente du n° 61, publié par VAN LOON, t. II, p. 394.

*Landrecium, Condat. et Fanum S. Gisl. capt.* Les villes de Landrecies, Condé et Saint-Ghislain, en pleurs au pied d'une colonne sommée d'un globe aux armes de France. — Exergue : M. DC. LV.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 42.)

\* 69. Prise de La Capelle, 1656. — Médaille diffé-rente du n° 68 (1), publié par VAN LOON, t. II, p. 404.

*Spes Hispanorum imminutæ.* La ville de La Capelle, en pleurs, assise auprès du Camp des Français. — Exergue : *Capella capta. xxvi septembris* M. DC. LVI. (ƒ. D.).

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 46.)

\* 70. Prise de Montmédy; 1657. — Médaille différente du n° 71, publié par VAN LOON, t. II, p. 412.

*Primo regis adventu.* La ville de Montmédy,

(1) Le revers de ce n° 68, suivant le Catalogue de 1833, est signé T. B.

abandonnant son écusson, tombe aux pieds du roi, représenté sous les traits de Mars. — Exergue : *Monsmedius captus. IV augusti M. DC. LVII. (ƒ. D.)*.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723. fol. 47.)

\* 72. Levée du siège d'Ardres, et prise de Saint-Venant et de Mardik; 1657. — Médaille différente, pour la légende et l'exergue, du n° 73, publiée par VAN LOON, t. II. p. 413.

*Fines defensi et propagati*. La France debout, etc. — Exergue : *Arda obsidione liberata et Fano S<sup>ti</sup>-Venanti ac Mardico captis. M. DC. LVII.*

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 48. — DANCOISNE, *Numismatique béthunoise*, pl. XXVII, n° 6.)

401. Paix des Pyrénées; 1659.

Médaille datée de 1660, du module de 30 lignes, semblable pour le revers à celle que VAN LOON, t. II, p. 440, 1<sup>o</sup>, donne au diamètre de 16 lignes, et qui ne figure pas en ce module-là dans le Catalogue de 1833.

La médaille en 30 lignes se frappe actuellement avec un buste du roi signé R. (1), et à la légende *Ludovicus XIV rex Christianissimus*. Il ne nous paraît pas prouvé que cette légende fût en usage sur les médailles de Louis XIV dès l'époque à laquelle celle-ci se rapporte.

\* 106. Acquisition de Dunkerque; 1662. — Mé-

(1) Roettiers.

daille différente du n° 105, publié par VAN LOON, t. II, p. 489.

*Dunquerca acquisita*. La ville de Dunkerque, à genoux, remet ses clefs au roi. — Exergue : xxvii octobris M. DC. LXII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 72.)

\* 138. Campagne de Flandre ; 1667. — Médaille différente de celle publiée par VAN LOON, t. III, p. 5. (Cf. n° 409 du Catalogue de 1833.)

*Rex armis jus negatum repetens*. Le roi à cheval, en costume antique, le bâton de commandement à la main. — Exergue : *Profectio in Belgium*. M. DC. LXVII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 97.)

408. Prise de Tournai et de Courtrai ; 1667. — Médaille du module de 36 lignes.

*Civitates Tornacensis et Curtracensis*. Louis XIV, debout, vêtu à l'antique, reçoit les chefs des villes de Tournai et de Courtrai, qui les lui présentent à genoux. Le dieu de l'Escaut est couché sur son urne, aux pieds de la ville de Tournai ; celui de la Lys est debout derrière la ville de Courtrai. La Renommée, dans les airs, porte une couronne au dessus de la tête du roi. — Exergue : M. DC. LXVII.

(*Trésor de num. et glypt., choix de méd. françaises*, t. III, pl. XI, fig. 6.)

Cette pièce, dont le P. Menestrier a fait graver le revers dans son *Histoire du roy Louis le Grand, par les médailles, etc.*, Paris, 1689, se frappe main-

tenant avec le buste du roi, à la légende *Ludovicus XIV, D. g. Fran. et Nav. rex* (1).

\* 142. Prise de Courtrai et d'Audenarde ; 1667.

*Curtracum et Aldenarda capta*. Le roi, debout entre la Lys et l'Escaut, reçoit deux couronnes murales que la Victoire lui présente. — Exergue : *Mense julio* M. DC. LXVII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 100.)

\* 145. Encore la campagne de 1667.

*Expeditio belgica*. Le roi, sous la figure de Mars, assis au pied d'un palmier, sur un monceau d'armes et de drapeaux. — Exergue : M. DC. LXVII. (J. B.)

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 103.)

\* 151. Paix d'Aix-la-Chapelle ; 1668.

*Pax triumphis prælata*. Le roi, vêtu à l'antique, reçoit une branche d'olivier que lui présente la Paix, assise sur des nuages. Dans le fond, des armures. — Exergue : *Fœdus Aquisgranense, 11 maii* M. DC. LXVIII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 107.)

Variété perfectionnée de la médaille n° 152. Cette dernière a été publiée par VAN LOON, t. III, p. 20.

(1) Nous croyons savoir qu'un coin du revers de la même médaille a été refait, il n'y a pas de longues années, à un diamètre approchant de 88 millimètres, soit de 39 lignes.

\* 166. Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine ; 1670.

*Pour les conquêtes de Flandre et de la Franche Comté.* Un arc de triomphe surmonté de la statue équestre du roi. — Exergue : M. DC. LXX.

Le même sujet existe en 30 lignes, à la Monnaie, sous le même numéro, en même temps qu'en 18 lignes, et aussi en 22 lignes, bien que ne figurant pas pour ce dernier module au Catalogue de 1833 (1). Dans les trois modules, les U de la légende, au revers, ont la forme de V, ce qui, pour les médailles de Louis XIV du module de 18 lignes, est tout à fait une exception.

Il s'agissait d'un arc de triomphe à élever à l'extrémité de la grande rue du faubourg Saint-Antoine, du côté de Vincennes, en l'honneur des succès des armes du roi en 1667 et 1668, dans la Flandre et la Franche-Comté.

Le monument fut commencé en 1670. Il devait être magnifique et surpasser tout ce qui s'était vu en ce genre. Mais, à l'exception des fondements et des assises jusqu'à la hauteur du soubassement des colonnes, tout cela d'une solidité incomparable, il fut élevé provisoirement en charpente et en plâtre,

(1) Dans l'Inventaire manuscrit des poinçons et des carrés, ou coins, de médailles et de jetons, pris en charge. en 1697 et 1698, par Nicolas de Lannoy, directeur du Balancier du Louvre (*Archives nationales*, KK. 960), cette médaille ne figure qu'en un seul module, indiqué là comme étant de 20 lignes (n° 1219).

pour que l'on put se rendre plus tôt compte de l'effet du projet dans son ensemble, et en attendant la construction définitive, qui n'eut jamais lieu (1).

Nous donnons dans son plus grand module, pl. I (2), et dans celui de 18 lignes pl. II, fig. 1, la curieuse médaille exécutée en souvenir de cet arc de triomphe. Ce monument y est représenté du côté opposé à la ville de Paris. On aperçoit dans l'éloignement le sommet de divers édifices de la capitale, parmi lesquels on distingue même très bien, sur le coin en 18 lignes, et dans la perspective de la voûte du milieu, les tours de Notre-Dame.

Le silence de Van Loon au sujet de cette médaille s'explique d'autant moins qu'elle était publiée, pour le revers, dès 1689 (3). Elle est la seule du règne de Louis XIV dont la légende du revers soit en français, ce qui mérite d'autant plus d'être remarqué qu'il s'agit, précisément, du monument à propos duquel fut débattue avec tant de vivacité et de chaleur, la question de savoir en la-

(1) PIGANJOL DE LA FORCE, *Description historique de la ville de Paris*, édition de 1765, t. V, p. 74.

(2) Voir aussi *Trésor de numismatique et de glyptique. Choix de médailles françaises*, t. III, pl. XIII, fig. 1. La médaille y est publiée sans aucune remarque au sujet de la légende en français.

(3) C'est dans la première édition de *l'Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, etc.*, du P. MÉNESTRIER. Voir aussi la contrefaçon hollandaise de cette ouvrage, sous la date de 1691, pl. XI.

quelle des deux langues, latine ou française, il convenait le mieux, dans le royaume, que les inscriptions lapidaires fussent rédigées. Des principaux champions de cette grande dispute littéraire, à laquelle Colbert s'intéressait, nous ne citerons que Fr. Charpentier, qui tenait le parti de la langue nationale, et qui a fait à ce sujet un livre qui n'est pas oublié : c'est la *Deffense de la langue françoise pour l'inscription de l'Arc de triomphe* (1).

(1) Paris, 1676, in-12. Le premier des deux discours dont cet ouvrage se compose avait déjà été imprimé en 1672, au plus tard. L'abbé de Bourzeis, qui mourut en cette dernière année, y a fait une réponse.

Charpentier fit suivre la *Deffense de la langue françoise* de deux autres volumes intitulés *De l'excellence de la langue françoise*, qu'il publia en 1683. Deux chapitres de ce dernier ouvrage traitent des questions suivantes :

(Chap. XV.) « *Si la langue latine convient mieux au dessein pour lequel on élève un Arc de Triomphe que la langue françoise; et quel est le véritable dessein de tous les monumens d'honneur eslevez en public à la gloire des grands personnages.* »

(Chap. XXVI.) « *De la différence qu'il faut faire entre l'inscription des médailles et celle d'un arc de triomphe, appuyée sur la nature de ces deux sortes de monumens.* »

Pour les médailles, Charpentier admet nettement, dans cette dernière production, bien qu'on lui eût fait le reproche, plus ou moins mérité dans le passé, d'être d'un avis contraire, la préférence de la langue latine à la langue nationale, en se fondant sur ce que les médailles ne sont pas destinées à rester à demeure comme les édifices, mais bien à porter en tous pays la renommée de ceux en l'honneur de qui elles sont frappées.

Voir pour le nom et le rôle de la plupart des savants qui se sont montrés les partisans ou les adversaires de Charpentier, dans la question de savoir « si les inscriptions des monumens publics de France

La médaille n° 166 est un souvenir à ne pas négliger de l'opinion que Charpentier s'attacha vaillamment à faire prévaloir, et qui avait, sans contredit, sa valeur. Ajoutons que, rapprochée des données qui précèdent, elle jette un jour nouveau sur ces divers jetons de services administratifs royaux que l'on voit tout à coup, aux étrennes de l'année 1674, paraître avec des devises en français, véritable phénomène qui ne se reproduisit plus jamais aussi complètement, et dont les traces bien accusées se remarquent encore sur quelques jetons des deux années suivantes (!).

doivent être écrites en Latin ou en François, les *Querelles littéraires*, par l'abbé IRAIL, 1761, t. II, pp. 97 et suiv.

Avec les interminables discussions soulevées en toute cette affaire, on n'était pas encore absolument à la fameuse querelle des *Anciens* et des *Modernes*, mais il semble bien qu'elles y préparaient les esprits, et qu'elles devaient tout naturellement y conduire.

(!) Pour l'année 1674, et par la seule inspection du Catalogue manuscrit des coins de jetons conservés encore actuellement dans les vitrines du Musée de l'Hôtel des Monnaies, nous ne comptons pas moins de six jetons dont la légende appuie la particularité que nous venons de poser en fait. — Trésor royal : *Je récompense la vertu*. Un laurier. — Bâtiments du roi : *J'en suis la force et l'ornement*. Une colonne soutenant une corniche. — Marine : *C'est à moi de la régir*. Une rame. — Ordinaire des guerres : *Plus grande en sera la victoire*. L'Hydre, dont quelques têtes restent à couper. — Jeton sans désignation de service : *Je nourris le plus grand des Dieux*. Un lis sur lequel butine une abeille. — Quant au sixième jeton, sur lequel on lit : *Je porte l'abondance en tous lieux*, il représente la Monnaie assise, tenant des balances et une corne d'abondance.

D'après le Catalogue susmentionné, les jetons à légendes en français pour l'année 1675, sont celui de l'Ordinaire des guerres et celui des

La médaille de l'arc de triomphe de 1670 ne figure dans aucune des trois éditions des *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, expliquées par l'Académie des Médailles et Inscriptions. Ainsi qu'on le voit dans les notes préliminaires de notre article, c'est dire que ce corps savant ne l'a pas reconnue pour être de son œuvre.

\* 185. Prise de Maestricht; 1673.

*Virtus regis invictissimi*. Minerve debout, etc.

Le même sujet en 30 lignes, sous le même numéro, avec le buste du roi, couronné de laurier, signé R.

VAN LOON, t. III, p. 112, a donné une médaille semblable pour le revers, mais au diamètre de 22 lignes, non mentionné au Catalogue de 1833. Cette dernière est signée L. Loir sous le buste du roi. Ce doit être la plus ancienne des trois.

423. Prise de Cambrai; 1677. — Médaille du modulé de 26 lignes.

*Imp. finibus ab host. incursionibus liberatis*. La France debout, relevant d'une main son manteau,

Revenus casuels; et pour l'année 1676 on ne rencontre plus, dans les mêmes conditions, que le jeton de ce dernier service.

Nous avons laissé de côté, dans ce relevé, les jetons de jeu, de galanterie, ou de fantaisie, ou étrangers à l'administration royale, que l'on peut trouver, à toutes les époques, avec des devises en français, ce pour quoi ils n'en demeureront pas moins en dehors de notre sujet.

tient de l'autre une couronne d'olivier; dans l'éloignement, un laboureur conduit sa charrue. — Exergue : *Cameracum captum*. M. DC. LXXVII. (*Dufour f.*).

Cette médaille se frappe avec le buste du roi, à la légende : *Lud. Magnus Fran. et Nav. rex.*

426. Prise de Saint-Omer; 1677. — Médaille du module de 30 lignes.

*Exercitu e Cassellensi prælio redeunte*. Louis XIV à cheval, à la tête de son armée, précédé par la Victoire qui tient les rênes de son cheval. La ville de Saint-Omer, à genoux, lui présente ses clefs. — Exergue : *Audomaropolis dedita*, 1677 (R).

Cette médaille se frappe avec le buste du roi couronné de laurier, signé R., et à la légende *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*.

(*Trésor de num. et de glypt.*; *méd. franç.*, t. III, pl. XVIII, fig. 5. — ALEX. HERMAND, *Monnaies, médailles et jetons de Saint-Omer*, pl. II.)

\* 219. Levée du siège de Charleroi; 1677.

*Caroloregium altera obsidione liberatum*. La ville de Charleroi s'inclinant devant Mars, lui présente une couronne obsidionale. — Exergue : *xiv augusti* M. DC. LXXVII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1723, fol. 164.)

\* 221. Même sujet. — Médaille différente du n° 220, publié par VAN LOON, t. III, p. 219.

Une couronne obsidionale dans laquelle est cette

inscription : *Ob Caroloregium bis obsidione liberatum.* M. DC. LXXII—M. DC. LXXVII.

La même médaille existe en 26 lignes, sous le même numéro, avec le buste du roi couronné de laurier.

\* 233. Paix de Nimègue ; 1678. — Médaille différente du n° 232 sur le même sujet, et publiée par VAN LOON, t. III, p. 231.

Le revers est occupé en entier par cette inscription : *Ludovico Magno qui, Batavis debellatis, Hispanis toties devictis, Sequanis bis subactis, Germanis ubique superatis, hostium classibus fugatis et incensis, toti fere Europæ conjuratæ et fœderatæ pacem dedit, imperavit.* Anno M. DC. LXXVIII.

VAN LOON, t. III, p. 258, donne la même inscription d'après une médaille du module de 35 lignes, non mentionnée au Catalogue de 1833.

431. Paix générale ; 1679. — Médaille du module de 30 lignes.

*Pacatori orbis.* Louis XIV, revêtu du manteau royal, etc.

A part les dimensions, cette médaille, qui se frappe avec le buste du roi couronné de laurier, signé *R*, et à la légende *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*, est la même, pour le revers, que celle du diamètre de 21 lignes, avec le buste signé *L. Loir*, publiée par VAN LOON, t. III, p. 260, et que le Catalogue de 1833 ne mentionne pas en ce module.

448. Statue de la Place des Victoires; 1686. — Médaille du module de 28 lignes. (Pl. III.)

*Patri exercituum et ductori semper felici.* Statue pédestre du roi couronné par la Victoire. Aux quatre coins du piédestal, les nations enchaînées; sur la base, cette inscription : *Viro immortalis.* — Exergue: *Franc. vice-com. d'Aubusson posuit in areâ publ. Lutetiar. ann. 1686.*

Cette médaille, qui se frappe actuellement avec le buste du roi, couronné de laurier, signé R, légende *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*, représente le célèbre monument que le maréchal duc de La Feuillade, d'assez originale mémoire, fit élever en l'honneur de Louis XIV, du vivant de celui-ci, sur la place des Victoires à Paris, qui lui est due également, monument inauguré le 28 mars 1686 (1).

Nous n'aurions pas à nous occuper de cette médaille si l'on ne savait qu'il était fréquemment question de faits relatifs aux Pays-Bas dans les inscriptions des bas-reliefs du piédestal de la statue, ainsi que dans celles des quatre groupes de colonnes dont la place était ornée, et qui servaient de supports à de grands fanaux destinés à l'éclairer. Là étaient rappelés, sur le piédestal : le passage du Rhin (1672), la paix de Nimègue (1678); et sur les colonnes : la bataille de Rocroi (1643), la première

(1) PIGANOL DE LA FORCE, *Descript. hist. de la ville de Paris*, 1765, t. III, p. 66.

campagne du roi en Flandre (1667), la prise de Maestricht (1673), la bataille de Seneffe (1674), la flotte hollandaise brûlée à Tabago (1676), la prise de Valenciennes (1677), la bataille de Cassel (1677), la prise de Cambrai (1677), celle de Gand (1678), de Luxembourg (1684).

Dans un acte notarié relatif à l'entretien de la fondation du duc de la Feuillade, acte du 29 juin 1687, confirmé par lettres-patentes du roi du mois de juillet suivant, il était spécifié, article 11, que les ouvrages de la place seraient visités tous les cinq ans par les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, et article 13, que, à la fin de la visite, des exemplaires en argent de la médaille qu'on vient de voir seraient remis : deux au prévôt des marchands, et une à chacun des quatre échevins, ainsi qu'au procureur, au greffier et au receveur de ladite ville de Paris. Une médaille semblable, mais en or, devait, en outre, être présentée le lendemain au roi pour lors régnant (1).

Les témoignages prodigues de la reconnaissance

(1) *Donation et substitution faites par Très Haut et très Puissant Seigneur, Monseigneur François Vicomte d'Aubusson de la Feuillade, Duc, Pair et Maréchal de France, Colonel des Gardes Françaises, Gouverneur du Dauphiné, le 29 juin 1687; confirmées par lettres patentes en forme d'édit du mois de juillet 1687; enregistrées au Parlement le 4 dudit mois de juillet 1687.* — Ces pièces sont imprimées, notamment, à la suite d'un *Traité des Statues*, par FRANÇOIS LEMÉE, écrit de circonstance mis au jour à Paris, en 1688, aux dépens, sans doute, de La Feuillade, et, dans tous les cas, pour la plus complète exaltation du monument dû à son culte pour le roi.

de La Feuillade envers Louis XIV, qui l'avait, peut-on dire, comblé de ses faveurs (1), furent diversement appréciés; mais le fait est qu'ils furent beaucoup au goût du roi. « Pour moi, écrivait le marquis de la Fare, quoique la plupart des gens ayent trouvé dans cela une ostentation folle, je ne sçaurois désapprouver qu'un courtisan qui a reçu de grands bienfaits de son maître laisse un pareil monument de sa reconnaissance, supposé qu'on admette des pensées vaines dans un prince sage et dans un sujet qui le seroit aussi (1). »

Bien que l'on conserve aujourd'hui à la Monnaie les coins de la médaille de la fondation La Feuillade, ils ne sont pas de ceux qui ont été faits aux frais du roi. Il résulte même de ce qui précède que la médaille avait une destination toute spéciale, et l'on ne voit pas qu'il ait pu en être frappé d'autres exemplaires qu'en argent et en or, à moins qu'à titre d'essai et par caprice.

\* 278. Ligue d'Augsbourg; 1688.

*Disjungam fœdus Augustanum.* Les écussons des puissances liguées, enchaînés circulairement. Au

(1) La Feuillade, quand il fit ériger la statue de la place des Victoires, devait déjà à Louis XIV d'être duc, maréchal de France, colonel du régiment des Gardes Françaises, gouverneur et lieutenant général du roi en Dauphiné; mais il ne reçut le collier des ordres du roi qu'à la promotion du 31 décembre 1688.

(2) *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, par M<sup>r</sup> L. M. D. L. F. Rotterdam, 1716, p. 98.

milieu, un foudre. La légende est dans le champ, ainsi que la date : M. DC. LXXXVIII.

Cette médaille a existé dans le module de 30 lignes. C'est en ce dernier module qu'elle figure à l'Inventaire manuscrit, susmentionné, des poinçons et des carrés, etc., pris en charge par de Launay en 1698, art. 1451. Les « États Généraux de Hollande » sont une des puissances dont l'écusson est nommément désigné, parmi les dix-neuf dont l'ensemble se compose (').

454. Fontaine d'Ypres ; 1689, 1692. — Médaille de 20 lignes.

*Fundit inexhaustas.* Vue d'une fontaine surmontée de la statue de Louis XIV. — Dans le champ : *Ipræ*, 1689.

Revers : *Nobis jam melius nitet.* Un soleil rayonnant. — Exergue : *Castell. Ipr.* 1692.

(ALPH. VANDEN PEERBOOM, *Numismatique yproise* ; Cf. n<sup>os</sup> 1 et 2.)

456. Prise de Mons ; 1691. — Médaille du module de 28 lignes.

Le revers de cette médaille, qui se frappe avec

(') Voici la description du carré, ou coin, n<sup>o</sup> 1451, telle qu'elle est donnée à l'Inventaire : « Dix-neuf écussons ovales des armes de l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Bavière, le Brandebourg, la Saxe, le Palatinat, les États Généraux de Hollande, et de toutes les autres puissances liguées contre la France, et au milieu un foudre qui éclate de toutes parts. Au-dessus d'une banderolle : DISJUNGAM. Au-dessus d'une autre banderolle : FÆDUS AUGUSTANUM. »

le buste du roi à la légende *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*, est entièrement occupé par l'inscription suivante :

*Montium urbs Belg. munitiss. Han. caput, mense mart. a Ludovico M. obsessa et intra XVI diem expugnata, consil<sup>bns</sup> Hagæ C. malè conjur. prin., et Arau. Pr. minaciter advolante (), victori laudem et optatum peractis imperiis decus arrogavit. M. DC. XC I.*

(*Rev. num. belge*, 1857, pl. XVII.)

455. Médaille du module de 32 lignes, sur le même sujet, en même temps que sur la prise de Nice; 1691. — Au droit, buste du roi, signé *De la Haye*.

*Extendit manus suas super montes et conturbavit regna.* Composition double : 1<sup>o</sup> vue de la ville de Mons et de ses fortifications; 2<sup>o</sup> carte topographique du pays de Nice. — Exergue : *Praeludia veris.* M. DC. XCI.

(*Trésor de num. et de glypt.*; *méd. franç.*, t. III, pl. XXX.)

\* 305. Prise de Namur; 1692. — Médaille différente du n<sup>o</sup> 304, publiée par VAN LOON, t. IV, p. 88, n<sup>o</sup> 2.)

*Ludovicus Magnus Namurc. urbem et arces xxx die*

(<sup>1</sup>) *Consilientibus Hag Comititis malè conjuratis principibus, et Arausionensi Principe minaciter advolante.* Il s'agit là du Congrès de La Haye, en 1691, et du secours que le Prince d'Orange comptait porter à la ville de Mons. (Voir, au surplus, l'intéressant mémoire de M. J.-F.-G. Meyer publié dans la *Revue numismatique belge*, année 1857, p. 246.)

*obsid. capit. sub oculis Hispan. Angl. Germ. Batav. centum mill.* La Sambre et la Meuse mêlant leurs eaux au pied d'un rocher sur lequel est élevé un cippe surmonté d'une statue de la Victoire. — Exergue : M. DC. XCII.

459. Furnes en sûreté sous la protection de la France ; 1692. — Médaille du module de 20 lignes, qui ne diffère que par la date, pour ce qui concerne le revers, de celle de 1689, publiée par VAN LOON, t. III, p. 409, et non mentionnée au Catalogue de 1833. Elle se frappe avec la tête du roi couronné de laurier, signée *ƒ. Nilis* (1).

\* 329. Défaite de la flotte hollandaise près du Texel ; 1696. — Médaille différente du n° 330, publiée par VAN LOON, t. IV, p. 231.

*Attonita Batavia.* La Hollande effrayée à la vue d'un vaisseau en proie aux flammes. — Exergue : *Incensis aut capt. nav. onerariis xxx, bellicis III, ad Texeliam.* M. DC. XCV. — (Pl. II, fig. 2.)

Cette médaille, qui porte une date inexacte, 1695 au lieu de 1696, rappelle un des hardis exploits de Jean Bart. Elle ne diffère que par la légende et l'exergue, de la médaille qui la suit, sous le n° 330, dans le Catalogue de 1833, exactement datée de

(1) Pour ce coin à la tête de Louis XIV, voir dans VAN LOON, t. IV, pp. 111 et 112, les médailles, datées également de 1692, des villes de Dunkerque et de Bergues-sur-Winoc, cette dernière attribuée là, par erreur, à la ville de Mons. (J. DIRKS, *Penningkundig repertorium*, fascic. LIV.)

1696, et publiée par VAN LOON, t. IV, p. 231, comme nous venons de le dire.

En parlant de cette dernière médaille, publiée bien antérieurement à l'ouvrage de VAN LOON, dans le recueil de l'Académie des Médailles et Inscriptions, nous ne saurions mieux faire que de reproduire l'explication qui en a été donnée par cette compagnie savante (1) :

« *Flotte hollandaise défaite à la vue du Texel.* — Le Chevalier Baërt, avec une petite escadre de vaisseaux du Roi, rencontra le 18 de juin la flotte marchande hollandoise de la mer Baltique, composée de plus de cent voiles et escortée par cinq gros navires de guerre. Il les attaqua aussitôt, aborda lui-même le vaisseau amiral, s'en empara, et força les quatre autres à se rendre. Ensuite il tomba sur les vaisseaux marchands, et en prit trente. Mais comme il se vit hors d'état de conduire un si grand nombre de prises, il brûla deux des vaisseaux de guerre et la plus grande partie des vaisseaux marchands, et envoya le reste à Dunkerque. L'action se passa près du Texel, presque à la vue de treize vaisseaux de guerre ennemis, qui n'osèrent avancer quoiqu'ils eussent le dessus du vent, ce qui répandit la terreur sur toutes les côtes de la Hollande (2). »

(1) Feuillet 263 des deux éditions de 1702.

(2) Ce fut cette action brillante de Jean Bart qui « lui valut des lettres de noblesse », lit-on dans la *Biographie universelle de Michaud*,

Un fait très singulier, c'est que, pour cette médaille-là, déjà, la date marquée à l'exergue, sur la gravure qui en est donnée dans l'édition in-4°, 1702, du recueil de l'Académie, est M. DC. XCV, alors que dans la description il y a bien M. DC. XCVI. De la Hode, de son côté, a reproduit, sans commentaire aucun sur ce point, la gravure du recueil in-4°, avec la fausse date de M. DC. XCV (1), et placé l'explication qu'il en donne parmi les événements de 1695. Quant à Goeree, à qui l'on doit une traduction en hollandais du recueil de l'Académie (2), on peut dire que, sur ce même point, son exactitude a été poussée jusqu'à l'absence de la réflexion et du sens commun, car il a laissé la date « M. DC. XCV » dans le dessin de la médaille, et « 1696 » dans la description.

La médaille différente que nous publions perpétue la bévue de la fausse date, sans que l'on semble même, jusqu'ici, y avoir pris garde. Aussi le coin continue-t-il à demeurer, en quelque sorte, à la disposition du public, qui peut toujours, se procurer à la Monnaie la frappe moderne de cette même médaille, comme s'il s'agissait de la propa-

nouvelle édition, t. III. Mais il y aurait erreur dans l'assertion de la Biographie Michaud, si l'on doit s'en tenir à ce qu'a écrit, de son côté, LA CHESNAYE DES BOIS, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, à savoir que les lettres de noblesse de Jean Bart remonteraient à 1694.

(1) Tome V, aux planches, fig. XXX.

(2) *Historische Gedenk-penningen van Lodewyk den XIV*; Amsterdam, 1712, in-8°, fol. 263.

gation d'un document historique méritant véritablement, tel qu'il est, d'être pris au sérieux.

\* 336. Prise d'Ath, de Barcelonne et de Carthage ; 1697.

*Victoria comes Francorum.* La Victoire, debout, grave sur trois boucliers suspendus à un palmier ces mots : *Ad Barcinonem Hispaniæ.* — *Ad Atham Flandriæ.* — *Ad Carthaginem novi Orbis.* — Exergue : M. DC. XCVII.

(*Médailles du règne de Louis le Grand*, éd. 1702, fol. 269.)

\* 337. La France toujours victorieuse ; 1697.

*Gallia invicta.* La France debout, appuyée d'une main sur un javelot, porte sur l'autre une figure de la Victoire ; à ses pieds les écussons des puissances ennemies ; on remarque, sur l'un d'eux, le lion des Provinces-Unies, tenant les sept flèches. — Exergue : *Bello per decennium feliciter gesto.* M. DC. XCVII.

(*Méd. de Louis le Grand*, éd. 1702, fol. 270.)

467. Paix d'Utrecht ; 1713. — Médaille du module de 32 lignes, dont le droit est le même que pour le n° 455 (prise de Mons, 1691), décrit plus haut. Le revers présente l'inscription suivante, dans une couronne de laurier :

*Quod sævissimo bello feliciter confecto Hispaniarum regnum Philippo nepoti asservuit, et totius Europæ tranquillitati consuluit, anno regni LXXI.*

\* 382. La ville de Lille rendue à la France par la paix d'Utrecht ; 1713.

*Liberatori pacifico.* Louis XIV debout, vêtu à l'antique, tend les bras à la ville de Lille, qui, à genoux à ses pieds, lui présente une couronné d'olivier. — Exergue : *Præf. Ins. Cons.* 1713.

(ED. VAN HENDE, *Numismatique lilloise*, pl. 64, fig. 549, mais avec des variétés de coins. Ici la tête de Louis XIV est une œuvre de Thomas Bernard, et il y a au revers, en sous-exergue, trois initiales « J. C. R. » (1), dont il n'est pas fait mention dans le catalogue imprimé de 1833.)

468. Paix de Rastadt ; 1714. — Médaille du module de 26 lignes.

*Uni debemus utramque.* Mars debout, montrant une couronne de laurier à Minerve, qui, appuyée sur sa lance, tient une couronne d'olivier. — Exergue : *Victoria pacem fecit.* M. DCC. XIII.

On frappe actuellement cette médaille avec le buste de Louis XIV, la tête ceinte d'une couronne de laurier, signé *Molart*, et à la légende *Ludovicus Magnus rex Christianissimus*. Le revers en est donné par VAN LOON, t. V, p. 241, mais avec le buste du maréchal de Villars sur le côté opposé.

(1) Probablement Joseph-Charles Roettiers, né à Paris en 1692, reçu de l'Académie de peinture et sculpture en 1717, et qui devint en 1727 graveur général de la Monnaie. (ALBERT BARRE, *Graveurs généraux et particuliers des Monnaies de France*, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, année 1867.)

§ II. MÉDAILLES DU RÈGNE DE LOUIS XIV MENTIONNÉES DANS LE CATALOGUE IMPRIMÉ EN 1833 DES COINS ET MÉDAILLES DU MUSÉE MONÉTAIRE, COMME EXISTANT AU DIAMÈTRE DE 30 LIGNES, ET QUE VAN LOON N'A PAS PUBLIÉES EN CE MODULE, MAIS EN CELUI DE 18 LIGNES, DONT LES COINS EXISTENT ÉGALEMENT AU MUSÉE MONÉTAIRE.

Il est facile de comprendre que les omissions de Van Loon qui rentrent dans cette catégorie ont beaucoup moins d'importance que celles dont nous avons dû nous occuper d'abord. Nous ne ferons guère qu'en donner la liste, sans entrer dans le détail des variantes plus ou moins remarquables qui peuvent exister entre les médailles du module de 18 lignes et celles de plus grand module représentant le même sujet. Le lecteur qui désirerait en connaître davantage aurait à recourir au Catalogue de 1833.

Les numéros donnés aux médailles sont ceux qu'elles ont, avec leurs semblables du module de 18 lignes, dans ce même catalogue.

Les indications entre parenthèses, à la suite de la mention du sujet de la médaille, renvoient au volume de l'*Histoire métallique* de Van Loon, édition française, et à la page de ce volume où la médaille est représentée dans le module de 18 lignes.

7. Bataille de Rocroi, 1643. — (T. II, p. 265.)

Le Musée monétaire possède en outre, non indiqués au Catalogue de 1833, les coins pour la frappe de la médaille dans le module de 24 lignes (\*).

(\*) Ce renseignement et les autres de la même nature qui suivront

8. Prise de Thionville ; 1643. — (T. II, p. 266.)

Il existe au Musée monétaire, non indiqués au Catalogue de 1833, les coins pour la frappe de la médaille dans le module de 24 lignes.

39. Bataille de Lens ; 1648. — (T. II, p. 316.)

On conserve au Musée monétaire, non indiqués au Catalogue de 1833, les coins pour la frappe de la médaille dans le module de 28 lignes.

La médaille est représentée en ses trois modules dans la *Numismatique béthunoise*, par M. L. DANCOISNE, pl. XXIII à XXV.

41. Paix de Westphalie ; 1648. — (T. II, p. 308.)

47. Bataille de Rethel ; 1650. — (T. II, p. 348.)

71. Prise de Montmédy ; 1657. — (T. II, p. 412.)

74. Bataille des Dunes ; 1658. — (T. II, p. 417.)

105. Acquisition de Dunkerque ; 1662. — (T. II, p. 489, 1<sup>o</sup>.)

125. Secours aux Hollandais ; 1662. — (T. II, p. 518.)

143. Prise de Lille ; 1667. — (T. III, p. 10.)

La médaille du module de 30 lignes a été publiée par M. ED. VAN HENDE, dans sa *Numismatique*

encore résultent d'une communication qui nous a été faite par la Direction générale des Monnaies et Médailles. Nous remercions particulièrement l'honorable conservateur du Musée monétaire, M. Caignard, de ceux de ces renseignements que nous devons à son obligeance.

*lilloise*, 1858, pl. 59, d'après un exemplaire ancien, différent, pour le coin de tête, des exemplaires en frappe moderne.

172. Prise de quatre villes sur le Rhin (Orsoy, Rhinberg, Burik, Wesel); 1672. — (T. III, p. 50.)

174. Passage du Rhin; 1672. — (T. III, p. 53, 1<sup>o</sup>.)

175. Retranchements de l'Yssel forcés; 1672. — (T. III, p. 55.)

183. Défaite de l'électeur de Brandebourg, allié des Hollandais; 1673. — (T. III, p. 110.)

184. Prise de Maestricht; 1673. — (T. III, p. 111.)

186. Seconde conquête de la Franche-Comté; 1674. — (T. III, p. 137, 1<sup>o</sup>.)

On conserve au Musée monétaire, non indiqués au Catalogue de 1833, les coins pour la frappe de la médaille dans le module de 28 lignes.

188. Prise de la ville et de la citadelle de Besançon; 1674. — (T. III, p. 134, 1<sup>o</sup>.)

192. Bataille de Seneffe; 1674. — (T. III, p. 144, 1<sup>o</sup>.)

Il existe au Musée monétaire, non mentionnés au Catalogue de 1833, des coins pour la frappe de la médaille dans le module de 28 lignes et dans celui de 20 lignes.

194. Levée du siège d'Audenarde; 1674. — (T. III, p. 146.)

199. Prise de Dinant et de Huy; 1675. — (T. III, p. 169.)

200. Prise de Limbourg; 1675. — (T. III, p. 171, 1<sup>o</sup>.)

Le Musée monétaire possède, non indiqués au Catalogue de 1833, les coins pour la frappe de la médaille dans le module de 28 lignes.

209. Combat naval de Palerme; 1675. — (T. III, p. 178, 1<sup>o</sup>.)

La médaille peut être frappée en outre dans le module de 22 lignes, dans lequel, au surplus, elle a été publiée par VAN LOON, p. 179, avec la signature *Ant. Meybusch fecit.*, sous la tête du roi. Les coins existent au Musée monétaire.

210. Prise d'Aire; 1676. — (T. III, p. 186.)

D'après l'inventaire de 1697-1698 <sup>(1)</sup>, n<sup>o</sup> 1294, le coin passé au Musée monétaire ne serait pas tout à fait du diamètre de 30 lignes, mais de 29 lignes, et il doit être signé H. R. F. (c'est-à-dire *Hieronymus Roussel fecit*). Ce coin n'est pas indiqué au Catalogue de 1833, où la médaille de la prise d'Aire ne figure uniquement que pour le module de 18 lignes.

228. Prise de Lewe; 1678. — (T. III, p. 229.)

Le Musée monétaire possède les coins pour la frappe de la médaille en 28 lignes.

(1) Cité ci-dessus, aux notes de la p. 29.

232. Paix de Nimègue; 1678. — (T. III, p. 231, 1<sup>o</sup>.)  
Le Musée monétaire possède les coins pour la frappe de la médaille en 20 lignes.

264. Trêve de vingt ans; 1684. — (T. III, p. 294, 4<sup>o</sup>.)

265. Remise de contributions dues par les Espagnols; 1684. — (T. III, p. 298.)

292. Bataille de Fleurus; 1690. — (T. III, p. 447.)

295. Les trois victoires (Fleurus, Staffart, Bevesier); 1690. — (T. IV, p. 15, 3<sup>o</sup>.)

302. Combat de Leuze; 1691. — (T. IV, p. 73.)

306. Combat de Steinkerque; 1692. — (T. IV, p. 109, 1<sup>o</sup>.)

322. Défaite des Anglais et des Hollandais à Brest; 1694. — (T. IV, p. 161.)

Tout compte fait, les omissions de publication, par Van Loon, que nous avons signalées ci-dessus de médailles plus ou moins officielles du règne de Louis XIV, rentrant directement dans le cadre de cet auteur, ne montent pas à moins de soixante-quinze, sans que nous ayons même eu à chercher des variétés dans les détails secondaires. C'est, avons-nous pensé, un fait qui méritait d'être établi.

Pour achever régulièrement notre travail, il nous

resterait encore à énumérer, dans un troisième paragraphe, les médailles de Louis XIV exécutées, en réalité, au diamètre de 18 lignes, et dont Van Loon n'a donné les figures qu'en celui de 32 lignes, module dans lequel elles n'existent pas et n'ont jamais existé. Ces médailles, au nombre de vingt-sept, sont représentées de la page 372 du tome IV à la page 260 du tome V. Comme elles sont toutes examinées en détail dans notre article sur l'œuvre numismatique prétendue de J.-J. Folkema, publié dans la *Revue belge de numismatique* (année 1885), il nous suffira bien ici, pour le but que nous avons en vue, de nous en tenir à cette mention.

J. ROUYER.

---

## MÉDAILLE POUR RÉCOMPENSER

LES

SERVICES RENDUS AUX ARMÉES DE L'AUTRICHE ET DE SES ALLIÉS

EN GUERRE AVEC LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

1792-1794

---

PLANCHE IV.

La révolution grondait en France et menaçait les trônes.

L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, effrayés par cet élan formidable d'une nation qui brisait ses chaînes, se liguèrent pour défendre la cause de Louis XVI. Dans la crainte que ce mouvement ne s'étendît jusqu'à leurs États, ils voulurent étouffer l'insurrection dans son berceau : il leur fallait la dissolution de l'assemblée nationale, sinon l'Europe tout entière mettrait la France à la raison.

La mort empêcha Léopold II (1<sup>er</sup> mars 1792) d'exécuter ses menaces.

Son successeur, François II, essaya aussitôt d'accomplir les projets de son père et, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, somma l'assemblée française de rétablir la monarchie absolue.

La Constituante releva ce défi en déclarant la guerre (20 avril 1792).

La France envoya trois corps d'armée pour envahir les provinces belgiques : l'un, commandé par La Fayette, devait marcher de Givet sur Namur et Bruxelles ; un autre, sous les ordres du général Biron, sur Mons, et le troisième, sur Tournai.

Cette campagne fut désastreuse pour les Français : arrivés près des portes de Mons, les soldats de Biron, saisis d'une folle panique, s'enfuirent en déroute ; une marche du général Luckner sur Courtrai ne fut pas plus heureuse ; les troupes du général Dillon se mutinèrent, et leur chef, obligé de rentrer à Lille, d'où il était parti, fut massacré par le peuple mécontent ; La Fayette, instruit de ces revers, n'osa pas avancer.

L'armée coalisée prit alors l'offensive, ce qui n'empêcha point le duc de Brunswick d'être repoussé du territoire français par Dumouriez. De son côté, le duc Albert de Saxe-Teschén avait marché sur Lille avec quinze mille hommes et bombardé cette ville pendant six jours (octobre 1792), mais les habitants se défendirent avec un si grand héroïsme que le duc, voyant ses efforts inutiles et craignant l'arrivée de Dumouriez qui

marchait au secours des assiégés, leva précipitamment le siège pour se porter au devant de l'armée républicaine. Celle-ci remporta une victoire complète à Jemmapes (6 novembre 1792), malgré les efforts des deux braves généraux belges Clairfayt et Beaulieu, dont les vingt mille soldats ne purent résister aux quarante mille hommes commandés par Dumouriez. Les Autrichiens battirent en retraite derrière la ligne de la Meuse, de sorte que l'armée française pût pénétrer en toute liberté au centre même de la Belgique. Le 13 novembre, le général victorieux faisait son entrée à Bruxelles; le 28, il était à Liège, et dès lors nos provinces furent toutes en son pouvoir.

Mais l'année suivante Dumouriez, vaincu à Neerwinden (18 mars 1793), repassa la frontière, et ce n'est qu'en 1794 que les Français, victorieux à Fleurus (26 juin), parvinrent à reconquérir nos provinces qui devaient cette fois-ci leur appartenir pendant dix-neuf années.

Durant cette lutte contre la France, le gouvernement autrichien fit plus d'une fois appel au dévouement de ses sujets belges (1); c'est ainsi qu'il réor-

(1) Tous les employés du gouvernement offrirent, chaque année, un don proportionné à leurs gages, pour couvrir les frais de la guerre. Les employés de la Monnaie s'empressèrent d'imiter cet exemple et envoyèrent tous les mois, pendant la durée de la guerre, au comité des dons patriotiques, une partie de leurs gages proportionnée à leurs appointements. Entre autres, le graveur général van Berckel versait 10 florins par mois, l'essayeur général Brichaut, 4 florins par mois.

ganisa le corps des volontaires limbourgeois (1) qui lui avait été si utile pendant la révolution brabançonne; d'autres volontaires accouraient dans les rangs autrichiens; de simples citoyens prêtaient leurs bons offices à l'armée soit comme guides, soit comme infirmiers pour ramasser et soigner les blessés; des médecins apportaient gratuitement le secours de leur art, enfin beaucoup de personnes montraient le plus grand zèle à fournir, sans aucune indemnité, des subsistances aux soldats.

Tous ces sacrifices méritaient certes reconnaissance, mais comment faire pour récompenser dignement de tels services? Des gratifications pécuniaires pouvaient froisser certaines susceptibilités et auraient eu surtout l'inconvénient d'obérer le trésor public, déjà fortement épuisé par les frais de la guerre; la campagne de 1790 avait, du reste, démontré que beaucoup d'individus, malgré de grosses rémunérations en argent, n'avaient pas laissé d'accabler et d'importuner le gouvernement de réclamations, de demandes d'emplois ou d'indemnités. Il s'agissait donc de trouver un moyen de payer ces dettes d'une manière peu coûteuse et de satisfaire en même temps toutes les petites vanités; les états ne prodiguaient pas alors et n'avilissaient pas, comme de nos jours, les mar-

(1) Voy. notre étude sur les volontaires limbourgeois et leur médaille. *Revue*, 1886, pp. 180 et suiv.

ques d'honneur ; on n'avait pas encore inventé à cette époque ces innombrables décorations qu'on jette à tout le monde : quoi de plus naturel dans ces conditions, et puisqu'on voulait faire des économies, que d'offrir des médailles ou des jetons avec une inscription commémorative.

Cette idée fut mise en avant par le colonel baron de Seckendorff à qui elle fut suggérée par le rapport du colonel prince de Ligne sur l'engagement du 27 mai 1792, près de Condé. Dans la relation de cette affaire, le rapporteur recommandait spécialement trois gardes-chasse du prince de Croy qui avaient guidé quelques détachements autrichiens et les avaient menés jusque dans les retranchements ennemis, en s'exposant comme les soldats et en participant à la fusillade. Une telle bravoure, pensait Seckendorff, méritait mieux qu'une récompense pécuniaire et c'est pourquoi, dans une très humble note qu'il adressa, le 1<sup>er</sup> juin 1792, à LL. AA. RR. Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen, il formula la proposition de faire frapper des jetons portant, d'un côté, les bustes de Leurs Altesses Royales et, de l'autre, une légende dans le genre de celle-ci : *Services récompensés rendus au militaire.*

Il paraît que Leurs Altesses préférèrent que ce fût le buste de S. M. François II qui figurât sur la médaille et que la légende fût modifiée ainsi : *Services rendus au militaire récompensés.*

Nous verrons bientôt que cette légende subit de nouveaux changements.

Dès le 4 juin, S. A. R. l'Archiduchesse, par un décret adressé au conseil des finances, chargea l'abbé Mann (1) de donner son avis sur la légende qui conviendrait le mieux pour cette médaille.

Le savant académicien commença par présenter une série d'observations qu'il est intéressant de reproduire ici :

1° Pour se conformer au bon goût du style lapidaire, dont les anciens nous ont laissé tant de modèles achevés dans leurs inscriptions et sur les monnaies, une légende ne peut pas être trop courte ni conçue en termes trop généraux ;

2° C'était une règle à laquelle les anciens ont rarement dérogé que si un côté d'une médaille portait le buste du souverain ou du personnage en l'honneur de qui elle avait été frappée, on ne répétait presque jamais dans l'inscription du revers les noms et qualités qui entouraient déjà l'effigie ; le buste et sa légende déterminaient, en effet, suffisamment l'objet de la médaille ;

3° Le souverain étant la personnification de l'État, tout service rendu à l'État est, par conséquent, rendu au souverain. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de dire : *pour services rendus au mili-*

(1) L'abbé Mann, chanoine de l'église collégiale de Courtrai, habitait à Bruxelles, rue des Petits-Carmes. Il était membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles, par lettres-patentes du 16 décembre 1772.

taire, ni à l'État, ni même au souverain, parce que le buste de celui-ci indique bien que les services lui ont été rendus et que c'est Lui qui en donne la récompense ;

4° Cette médaille devant servir de récompense populaire, il semble plus convenable que la légende du revers soit en *français* et entourée d'une couronne de laurier ou de quelques attributs emblématiques.

Se conformant à ces principes, l'abbé Mann proposait, sauf correction, les inscriptions suivantes :

I. — Pour l'inscription autour du buste de Sa Majesté :

FRANCISCVS, DEI GRATIA, HVNGARIÆ  
ET BOHEMIÆ REX, PRINCEPS BELGICÆ.

Par abréviation :

FRANCISC. D. G. HVNG. BOH. REX. PRINC.  
BELG.

II. — Sur le revers :

POUR ou EN RÉCOMPENSE DES SER-  
VICES RENDUS.

Ou mieux encore :

RÉCOMPENSE DE SERVICES RENDUS.

En latin : PRÆMIVM OFFICIORVM ou  
PRÆMIVM FIDELITATIS ET OFFICIORVM.

Ce rapport fut envoyé le 11 juin 1792.

Il faut supposer que le conseil des finances engagea l'abbé à modifier ces légendes et à les composer l'une et l'autre en langue française, ce qui était réellement plus logique et plus conforme à la destination de la médaille (<sup>1</sup>), puisque, dans une note jointe à la lettre adressée, le 25 juillet 1792, par le conseiller des finances Sanchez de Aguilar à l'archiduchesse Marie-Christine, il est dit que l'abbé Mann proposait, pour entourer le buste de l'Empereur, la légende suivante :

FRANÇOIS II, EMPEREUR DES ROMAINS,  
ROI DE HONGRIE ET DE BOHÊME, SOUVE-  
RAIN DE LA BELGIQUE.

Ou en abrégé :

FRANÇOIS II, EMP. DES ROM. ROI DE  
HONG. ET DE BOH. SOUV. DE LA BELG.

Et, au revers, renfermée dans une couronne de laurier, l'inscription :

POUR  
SERVICES RENDUS  
AUX ARMÉES  
MDCCXCII.

Mais la légende entourant le buste devait encore

(<sup>1</sup>) Généralement les médailles que le gouvernement autrichien fit frapper en Belgique portent des légendes latines.

subir quelques changements ; dans sa lettre à l'Archiduchesse, le conseiller de Aguilar faisait remarquer que la médaille ne mentionnerait le nom d'aucune province, parce qu'il était impossible de les citer toutes et que si l'on se décidait à inscrire les noms de quelques-unes d'entre elles, la médaille ne conviendrait plus pour les habitants des autres provinces. C'est pour ce motif que l'abbé Mann proposait l'expression de souverain de la Belgique. Cependant ce titre ne pouvait convenir puisque certaines parties de la Belgique n'appartenaient pas à l'Empereur et qu'il serait plus exact de dire : *Souverain de la Belgique autrichienne* ; du reste, concluait le conseiller des finances, il était inutile de discuter cette question plus longuement, parce que, malgré l'abréviation des titres indispensables, celui de *Souverain de la Belgique* ne pouvait trouver place sur la médaille. Par conséquent la légende définitive devait être :

FRANÇOIS II EMP. DES ROM. ROI DE  
HONG. ET DE BOH (\*).

Quant à la légende du revers, M. de Aguilar approuvait complètement le projet de l'abbé Mann (†), mais pensait qu'il valait mieux, par

(\*) C'est la légende qui fut adoptée.

(†) Ce projet fut exécuté, mais on modifia, par suite du défaut d'espace, la disposition des mots composant l'inscription.

économie et pour gagner du temps, ne pas frapper des médailles de différents modules, comme le demandait Seckendorff.

Le conseiller des finances remarquait ensuite qu'il n'existait alors que trois poinçons du buste de l'Empereur destinés aux jetons de trois modules distincts, à fabriquer pour célébrer l'inauguration de Sa Majesté. Il suffisait donc, si l'on voulait obtenir rapidement la médaille pour services rendus aux armées, d'employer l'un ou l'autre de ces poinçons.

Ces conseils emportèrent l'assentiment des gouverneurs, qui résolurent de faire frapper vingt-cinq médailles en or et cinquante médailles en argent.

Toutefois, le graveur général van Berckel, considérant que le buste fait avec le poinçon préparé pour les jetons n'aurait pas le relief nécessaire à une médaille, proposa, si plus de temps lui était accordé, de graver un nouveau poinçon qui servirait aussi pour les médailles de l'inauguration (troisième dimension). La dépense, ajoutait l'éminent artiste, ne serait pas beaucoup plus grande; il ne lui faudrait que trois semaines pour terminer ce poinçon et cinq semaines, en tout, pour achever complètement les médailles, tandis qu'il pourrait en livrer quelques-unes au bout d'une quinzaine de jours en usant du poinçon destiné aux jetons.

Par une lettre du 6 août 1792, le conseiller des

finances, Sanchez de Aguilar, supplie l'archiduchesse Marie-Christine de lui faire connaître sa décision à ce sujet et annonce en même temps à Son Altesse Royale que van Berckel a déjà commencé à travailler au poinçon pour les médailles de l'inauguration, celui-ci devant être fait dans tous les cas.

L'Archiduchesse se rallia à la proposition du graveur général.

Le poinçon du buste qui servit à la médaille pour services rendus aux armées est donc le même qui fut employé plus tard pour les médailles d'inauguration, du plus petit module.

Le 9 août 1792, le conseil des finances envoya l'ordre suivant aux officiers de la Monnaie, à Bruxelles :

« Nous vous fessons la présente afin que vous  
 « fassiez graver le plus tôt possible par le graveur  
 « général van Berckel et battre ensuite 25 médailles  
 « d'or et 50 médailles d'argent, les unes et les autres  
 « de forme octogonale, portant d'un côté le buste  
 « de S. M. l'empereur avec l'inscription : *François II*  
 « *emp. des rom. roi de hong. et de boh.*, et, de l'autre  
 « part, la légende : *pour services rendus aux armées* .  
 « *MDCXCII* . entourée d'une couronne de laurier.  
 « La grandeur de ces médailles sera telle que le  
 « poinçon du buste puisse servir ci-après aux  
 « médailles de la 3<sup>e</sup> grandeur pour l'inauguration  
 « et elles devront être munies chacune d'un anneau

« d'or ou d'argent pour pouvoir être portées à un  
« ruban.

« *Paraphé DESANDROUIN. Signé DE MALECK.* »

Van Berckel avait terminé son travail vers le milieu du mois de septembre et dès le 27 du même mois il adressait une requête au conseil des finances pour en obtenir paiement.

Il réclamait 1,435 florins 18 sols, argent courant de Brabant, pour avoir fait les carrés (coins), les médailles d'or et d'argent, y compris les anneaux fabriqués par l'orfèvre Brichaut.

L'ordonnance de paiement porte la date du 11 octobre 1792 et mentionne vingt-cinq médailles d'or et cinquante médailles en argent (1).

Ces médailles doivent donc être très rares car il est probable que toutes ne furent pas distribuées et que plusieurs ont été fondues lorsque nos provinces passèrent sous la domination française.

Nous ne connaissons aucune collection privée ou publique qui en possède une (2).

Le coin est cependant conservé à l'hôtel des monnaies, à Vienne, et mentionné dans le catalogue d'Arneth (3), sous le n° 465.

(1) Le manuscrit parle de vingt-cinq médailles en argent, mais c'est probablement par erreur, car l'ordre aux officiers de la Monnaie mentionne cinquante médailles d'argent.

(2) Voy. cependant la note 2 de la page 67.

(3) Voy. ARNETH, *Catalog der kaiserlich-königlichen-Medaillen-*

Grâce à l'extrême obligeance et à la grande influence de notre éminent confrère M. Charles von Ernst, conseiller supérieur des mines de l'État, à Vienne, nous avons pu obtenir une refraappe de cette médaille sur une mince plaque d'étain. Nous remercions mille fois notre confrère de sa complaisante démarche qui nous permet de donner aujourd'hui une description de visu :

Au droit, le buste de l'Empereur lauré, en profil droit; de longues boucles de cheveux retombent sur la nuque.

Légende : FRANÇOIS II EMP · DES ROM ·  
ROI DE HONG · ET DE BOH.

*Rev.* Au centre d'une couronne de laurier, l'inscription suivante :

POUR  
SERVICES  
RENDUS  
AUX  
ARMÉES  
MDCXCII.

Forme : octogonale. Diamètre : 33 millim. (d'un côté à l'autre).

Cette médaille, avons-nous dit, servit à récompenser les civils qui pendant la guerre se distin-

*Stämpel-Sammlung*, in-4°, Vienne, 1839, et PIOT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices, etc., dressé en exécution de l'arrêté royal du 18 décembre 1841*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 1880, p. xx de l'introduction.

guèrent par un acte de bravoure ou rendirent un autre service essentiel à l'armée.

Le gouvernement autrichien n'eut sans doute pas le temps de distribuer toutes ces médailles, car un mois et demi après leur achèvement par van Berckel, arrivait la défaite de Jemmapes (6 novembre 1792), qui mettait momentanément fin à la domination autrichienne; mais après la victoire de Neerwinden (18 mars 1793), le gouvernement autrichien recommença à décerner ces marques de distinction. Il paraît cependant qu'il ne possédait plus aucune des médailles frappées en 1792 (1) ou peut-être ne pouvait-il plus en faire usage, puisque, le 8 août 1793, le conseil des finances ordonne aux officiers de la Monnaie de fabriquer une médaille en or semblable à celles de l'année précédente, mais portant le millésime de l'année courante. Le 21 août, cette médaille était déjà fournie.

Il s'agissait d'en gratifier un chirurgien de Courtrai, nommé Beck, qui avait soigné gratuitement des soldats malades.

C'est le prince de Cobourg qui fut chargé de remettre cette décoration.

Trois autres médailles d'or furent décernées par l'entremise du magistrat de Mons : l'une au sieur

(1) Ces médailles, ne pouvant plus servir pour l'année 1793, furent probablement fondues, car nous doutons que toutes furent distribuées en 1792. Il fallait donc en faire de nouvelles avec le millésime 1793.

Pourveur, serrurier de la ville, pour avoir sauvé le vinaigre destiné aux troupes impériales; la seconde au sieur Herin, chirurgien, en récompense des soins intelligents et dévoués qu'il avait donnés aux malades et aux blessés de l'hôpital militaire de Mons; la troisième au sieur Noël Frise, fermier à Cuesmes, qui, le jour de la bataille de Jemmapes, avait mis en sûreté une pièce de canon abandonnée par les Autrichiens.

La remise de ces médailles eut lieu solennellement le 9 mai 1793, ainsi que nous l'apprend le registre aux résolutions des magistrats de la ville de Mons (¹).

Van Berckel reçut 109 florins 12 sols argent courant de Brabant pour les médailles frappées pendant l'année 1793.

Elles ne devaient donc pas être nombreuses (²).

Le 19 mars 1794, le secrétaire d'État et de Guerre écrivit au trésorier général pour obtenir

(¹) Fol. 50. Archives communales de Mons.

Ces renseignements sur les médailles distribuées à Mons ont été publiés en 1883, dans le *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 4<sup>e</sup> série, 4<sup>e</sup> bull. Mons, 1883, pp. 373 et 374, par l'avocat Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien. Notre obligé confrère nous a gracieusement autorisé à reproduire ici les faits historiques qu'il avait mis au jour. Nous publions aux annexes les deux extraits du registre aux résolutions des magistrats de la ville de Mons, qui accompagnent la notice de M. Matthieu.

(²) Ordonnance de paiement du conseil des finances, 28 novembre 1793.

encore quelques médailles ; les commandants militaires réclamaient, paraît-il, un certain nombre de ces décorations pour les placer sur les poitrines des braves paysans des frontières qui avaient pris les armes. On frappa, dans ce but, six nouvelles médailles d'or et vingt médailles en argent, sans doute avec le millésime de l'année 1794 (1). Van Berckel toucha 339 florins 18 sols argent courant de Brabant pour les médailles faites pendant l'année 1794.

L'ordonnance de payement est du 28 avril 1794.

Toutes ces médailles de 1792, 1793 et 1794, n'ayant été frappées qu'à très petit nombre, sont par conséquent fort rares. Elles manquent aux collections de l'État belge (2).

Bientôt survint le désastre de Fleurus (26 juin). La domination autrichienne fut définitivement supprimée ; la République française s'annexa nos provinces, et dès lors nul n'aurait osé porter une

(1) Lettre des officiers de la Monnaie, 26 mars 1794.

(2) Notre obligé confrère, M. le baron Surmont de Volsberghe nous écrit que cette médaille ne se trouve pas dans sa riche collection de médailles gravées par van Berckel. M. Onghena ne possédait pas non plus cette décoration. M. le baron Surmont se rappelle cependant l'avoir vue. Elle faisait partie de la collection De Coster et se trouve indiquée sous le numéro 931 du catalogue de son cabinet de jetons historiques (*Description du cabinet de jetons historiques d'or et d'argent frappés dans les Pays-Bas, à partir du milieu du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, formé par feu M. L. DE COSTER; Bruxelles, 1883). Cette pièce a été achetée, lors de la vente de ces collections, par M. le comte Du Val de Beaulieu, pour la modique somme de 13 francs.

décoration aussi mal vue par les envahisseurs; presque tous les titulaires de cet honneur s'empresèrent, sans doute, de détruire une marque aussi compromettante, et ces événements ainsi que la misère qui régna en Belgique, par suite des exactions des agents républicains, contribuèrent à faire disparaître ces médailles et à les rendre presque introuvables de nos jours.

G. CUMONT.

---

## ANNEXE.

*Extraits du registre aux résolutions des magistrats  
de la ville de Mons.*

6 mai 1793. — Sur intimation faite à la compagnie par le commissariat de guerre de S. A. S. le feldt-maréchal prince de Saxe-Cobourg y avoit fait parvenir trois médailles d'or pour être remises sous quittance à MM. les magistrats et par eux distribuées l'une au serrurier de la ville Pourveur, pour avoir conservé le vinaigre destiné aux troupes de S. M., la 2<sup>de</sup> au chirurgien Herin de cette ville, en récompense des secours qu'il a portés volontairement aux soldats malades et blessés dans l'hôpital militaire de cette ville, la 3<sup>me</sup> à Noël Frise, censier à Cuesmes, pour avoir, dans la retraite du 6 novembre 1792, sauvé une pièce de canon que l'armée de S. M. étoit forcée d'abandonner et l'avoir ramené au camp des troupes impériales.

Conclu de prier les deux premiers échevins et le pensionnaire de service d'aller recevoir les trois médailles d'or au commissariat de guerre, les autorisant d'en donner quittance pour la compagnie et de décorer de ces médailles les trois personnes à qui elles sont destinées jeudi prochain 9 de ce mois, fête de l'Ascension, à sept heures et demie du matin, lorsque la compagnie sera assemblée en robe pour la cérémonie de la procession dudit jour.

9 mai 1793. — Ce jour, Messieurs étant assemblés en leur hôtel, en robes, à 8 heures du matin, le serrurier Pourveur, le chirurgien Herin et Noël Frise de Cuesmes furent introduits et complimentés par le pensionnaire Vigneron au nom de M<sup>rs</sup> les magistrats, et étant sortis de l'hôtel, à l'entrée de la Grand'Place, les trois sermens de la ville en uniformes et la garde bourgeoise sous les armes, le tambour battant aux champs, le baron de Francque, 1<sup>er</sup> échevin, attacha la médaille d'or ornée de ruban rouge à l'habit du serrurier Pourveur, le 2<sup>d</sup> échevin, M. de Biseau de Familleureux, attacha la seconde à l'habit du chirurgien Herin, et la 3<sup>e</sup> fut attachée à l'habit de Noël Frise par M<sup>r</sup> Du Bois, 3<sup>e</sup> échevin, aux applaudissemens des spectateurs.

---

## LE SCEL ET LE CONTRE-SCEL DU CONSEIL DE GUELDRE.

---

Jean-Baptiste Harrewyn, graveur particulier de la Monnaie de Bruxelles, avait été chargé d'exécuter le scel et le contre-scel pour le conseil de la Gueldre.

Nous possédons la requête (5 juillet 1780) par laquelle il réclame le payement de ce travail : la note du graveur de scels et cachets de Sa Majesté fixait la somme due à 1,000 florins de change (').

Cet ouvrage avait été commandé par le Conseil des Finances, au commencement de l'année 1779 et devait être achevé au bout de quatre mois; mais prétextant les difficultés de la gravure, l'artiste avait obtenu un délai jusqu'au mois d'octobre; ce temps passé, Harrewyn ne fut pas encore en mesure de livrer ces deux sceaux.

Probablement ne se sentait-il pas assez d'habileté pour se tirer avec honneur de la tâche qu'il avait assumée, d'autant plus qu'il pouvait craindre une comparaison fâcheuse pour lui, avec les

(') Le florin de change vaut fr. 2-1158; 1,000 florins équivalent donc à fr. 2,115-80.

œuvres si achevées et si belles de son nouveau collègue le graveur général van Berckel

Aussi remit-il prudemment les plaques d'argent à celui-ci, qui les eut bientôt gravées moyennant la promesse faite par Harrewyn d'abandonner à son confrère la moitié de la somme que payerait le gouvernement.

Toutefois, ce dernier trouva la note d'Harrewyn trop salée.

On avait, en effet, payé en 1672, pour le dernier scel de Gueldre, 600 florins, et 100 florins pour le contre-scel, plus 70 florins 17 sols pour l'argent et le bois employés à leur monture.

Il semblait donc que le travail actuel ne méritât pas un plus fort salaire.

Sans doute, l'œuvre de van Berckel, par sa perfection et sa finesse, valait largement 700 florins et n'allait être rétribuée que par la modique somme de 350 florins, à cause de la convention passée avec Harrewyn, mais le gouvernement ne voulait pas entrer dans ces considérations, parce qu'à son avis, le graveur particulier était seul censé avoir effectivement gravé les sceaux en question (1).

Selon toute apparence, ce pauvre motif suffit au gouvernement pour réaliser une économie de

(1) Plus tard, van Berckel fut nommé graveur des sceaux et cachets de l'Empereur. Voy. Registre aux patentes et commissions de 1779 à 1785, fol. 93 r°, dans les archives du conseil des finances, aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

200 à 300 florins et lui parut péremptoire pour lésiner sur le salaire d'un artiste dont il aurait fallu mieux encourager les admirables qualités.

G. CUMONT.

---

## NUMISMATIQUE LIÉGEOISE.

---

Jean d'Arkel (1364-1378). — Georges d'Autriche (1544-1557).

— Gérard de Groesbeeck (1563-1580).

---

PL. IV, N<sup>os</sup> 1, 2 et 3.

### I.

Jean d'Arkel, fils de Jean, sire d'Arkel, et d'Ermengarde de Clèves, frappa monnaie à Liège, à Tongres et à Saint-Pierre lez-Maestricht (1).

Plusieurs des monnaies de cet évêque sont restées inédites ou, plus exactement, n'ont pas, jusqu'ici, été reproduites par la gravure; d'autres doivent encore être retrouvées (2).

La pièce dont nous donnons le dessin pl. IV, n<sup>o</sup> 1, d'après l'exemplaire de la collection de M. le baron de Chestret de Hanefte, a été décrite par Perreau dans la *Revue belge de numismatique*, année 1862, p. 217, n<sup>o</sup> 7.

(1) Avant d'être appelé par le pape Urbain V au siège épiscopal de Liège, Jean avait été, pendant vingt-trois ans, évêque d'Utrecht; il battit monnaie en cette qualité. (Voy. VAN DER CHIJNS.)

(2) *Bulletin mensuel de numismatique*, t. V, p. 26, R. SERRURE, *Les monnaies de Jean d'Arkel*.

C'est le gros à l'évêque à mi-corps, frappé à Liège (1).

*Droit.* Buste mitré d'évêque à mi-corps de face, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite; au-dessous du buste l'écu d'Arkel : IOH' S ☩ CP' S × — × LEOBODIENSIS'.

*Rev.* Croix patée. *Légende intérieure* : ✠ MO-  
NETA ✠ LEODES'.

*Légende extérieure* : ✠ BNDICTV : SIM : NO-  
ME : DNI : NRI : IHV : XPI.

Notre confrère M. Pety de Thozée possédait jadis le demi-gros au même type de l'évêque à mi-corps et bénissant. Cette rare monnaie est entrée il y a quelques mois dans les cartons de M. de Chestret. Elle est restée complètement inédite.

## II.

Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque Georges d'Autriche; aux côtés, la date 15-56.  
+ GEORG \* AB \* AVS \* D \* G \* EP \* LEO \*  
D \* BVL \* C \* LO.

*Rev.* Double aigle impériale couronnée : CARO-  
LVS ⊙ V ⊙ ROM ⊙ IMP ⊙ SEMP ⊙ AVG (2).

Pl. IV, n° 2.

(1) La ville de Liège possède aussi un exemplaire de cette pièce; la collection Piat en renferme également un, pensons-nous.

(2) Une variété de cette pièce de billon blanc existe dans la collection

Cette monnaie, décrite par Perreau (1), est une subdivision du daalder d'argent, frappé pour la première fois en 1552, conformément aux prescriptions de l'empire qui imposaient aux villes impériales, aux abbayes et aux feudataires investis des droits régaliens d'inscrire le nom de l'empereur sur les espèces qu'ils émettaient (2).

Une ordonnance de l'évêque de 1552, à son maître des monnaies Jaspard Vleminckx, publiée une première fois par M. F. Henaux (3) et tout récemment reproduite avec quelques corrections par M. le baron de Chestret, renferme tous les détails désirables au sujet de la fabrication de ces pièces. La commission pour faire crier et publier ces monnaies, datée du 5 septembre 1552, est aussi donnée par notre érudit confrère, dans sa savante étude sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège; enfin, le même auteur nous fait connaître « le cri proclamé au perron, à Liège, sur la valeur des nouvelles monnaies, du 8 août 1556 (4) ». Ce dernier acte officiel concerne

de M. le baron de Chestret : CAROLVS ̄ V ̄ ROM ̄ IMP ̄  
SEMP ̄ AVG ̄

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1863, p. 72, n° 16.

(2) CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 370.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1861, p. 80.

(4) *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège*, pièces justificatives nos VIII, IX et XI. Les cris étaient proclamés à son de trompe et mis en garde de loi au perron de Liège, en présence du grand maieur et de deux échevins. Des tarifs ou placards, qu'on affichait à la porte de Saint-Lambert et en d'autres endroits publics de

directement la monnaie que nous venons de décrire. Nous y voyons que l'écu au nom de l'empereur et à celui de l'évêque, étant fait sur le même pied que ceux du roi des Romains, des villes impériales et des autres princes soumis à l'empire, aura le cours des daalders d'Allemagne.

En 1556, Balthus de Bomershoven et Renier Burdels étaient commissionnés en qualité de monnayeurs de l'atelier de Liège. Ajoutons que le monnayeur Renier Burdels n'est autre que le père de René Budels ou Budelius, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De monetis et re numaria*, Cologne, 1591 (1).

### III.

La pièce d'or dont la description suit n'est connue qu'à deux exemplaires : l'un fait partie de la collection Piat, à Roubaix ; l'autre, se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris. Elle est d'un type complètement nouveau pour notre pays et représente certes l'un des plus curieux produits de l'officine liégeoise. (*Voy.* pl. IV, n° 3.)

la principauté, les faisaient connaître ensuite aux habitants et spécialement aux nombreux changeurs du pays. (Même ouvrage, p. 29.) Il existe un recueil de ces cris allant de 1477 à 1675, par L. Van Vlierden. La première édition de ce volume s'arrête à l'année 1623. Ce travail est fort incomplet.

(1) C'est M. le baron de Chestret qui nous a fait connaître ce détail généalogique.

Saint Lambert, la tête nimbée, est assis de profil sur un siège orné; il porte la mitre et soutient de la main gauche la crosse épiscopale. La main droite étendue semble bénir le peuple de Liège : SANTVS ◦ LAMBERTVS ◦ EPISCOP.

*Rev.* GE ◦ A ◦ G — EP ◦ LE — DV ◦ B ◦ M — F ◦ CO ◦ L. Croix onquée, portant au centre les armes de Gérard de Groesbeeck et cantonnée de DI — L — I — GE, devise de l'évêque. Chacune des branches de la croix se termine par un petit écusson orné, aux armes : le premier du duché de Bouillon; le deuxième, du comté de Loos; le troisième, du marquisat de Franchimont; le quatrième porte un petit écu en sautoir, que nous ne sommes point parvenu à déterminer et qui, sur l'exemplaire de la collection Piat, semble lisse tandis qu'il paraît pointillé sur celui de la bibliothèque de Paris. Dans le doute, et faute d'un échantillon de conservation parfaite, nous préférons n'émettre aucune hypothèse au sujet de ces dernières armoiries.

Maintenant, cette jolie pièce est-elle un florin d'or ou un jeton? Nous n'osons nous prononcer d'une manière absolue à cet égard.

M. de Chestret, notre maître à tous en numismatique liégeoise, incline à croire que nous nous

trouvons en face d'un jeton et non d'une monnaie. Voici les motifs qui le font pencher en faveur de cette opinion, motifs qu'il a eu l'obligeante courtoisie de nous communiquer :

1° Le droit a la plus grande analogie avec le revers du n° 3 de de Renesse (Gérard de Groesbeeck, pl. XXXIII), qui est évidemment un jeton (1);

2° La devise *dilige* n'est connue que sur ce dernier jeton et n'apparaît pas sur les monnaies (2);

3° Les nombreuses ordonnances de l'époque ne mentionnent qu'un florin d'or de Gérard (3).

Malgré la valeur incontestable de ces arguments et le poids que leur donne leur savante origine, nous avouons qu'ils ne nous ont pas entièrement convaincu. Un heureux hasard fera peut-être un jour découvrir dans l'un ou l'autre dépôt d'archives un document officiel qui viendra trancher la question d'une façon irréfutable. En attendant, remarquons que notre pièce a bien le diamètre et l'épaisseur du florin d'or connu de l'évêque de Groesbeeck. Quoique le droit ait quelques ressem-

(1) Il existe une variété de ce jeton de 1567. DUGNOLLE, n° 2472.

(2) On la retrouve aussi sur une médaille de plomb, dont l'original, dit de Renesse, est en or. (Voy. DE RENESSE, pl. XXXIII, n° 2.)

(3) DE RENESSE, pl. XXXIII, n° 1. Ne manque-t-il aucune de ces ordonnances? Les comptes monétaires de l'épiscopat de Gérard sont-ils connus? Les renseignements que nous avons recueillis sont loin d'être affirmatifs à cet égard.

blances lointaines avec l'un des côtés d'un jeton de cuivre de Gérard, présentant : une femme assise, une corne d'abondance à la main gauche et offrant de la droite un cœur enflammé à un enfant nu qui se tient debout devant elle ; il n'en est pas moins la copie exacte, absolue, parfaite de la face d'une monnaie d'or d'Hercules II, duc de Ferrare, au Saint-Géminien assis et bénissant. Cette dernière monnaie devait être assez répandue dans les Pays-Bas, vers cette époque, puisqu'elle se trouve reproduite sous le nom de couronne de Ferrare, dans une ordonnance du roi Philippe II, imprimée à Anvers, en 1576, chez Christophe Plantin. Hercules II régna de 1534 à 1559 ; son monnayage fut donc antérieur de quelques années à celui de Gérard. de Groesbeeck, qui ne monta sur le trône épiscopal de Liège qu'en 1563. Le duc de Ferrare n'avait fait, du reste, qu'imiter presque servilement (la forme du siège sur lequel est assis le saint diffère seule quelque peu) le droit d'un ducat au Saint-Géminien assis et bénissant, frappé par le pape Clément VII (1523-1534). Ce ducat est aussi reproduit dans un recueil imprimé chez Plantin, en 1575, à Anvers, et intitulé : *Donghevalueerde gouden ende silveren munte van diveersche konenckrycken, etc., etc.* Quoiqu'il soit étonnant, dès lors, à ce que l'évêque Gérard, qui, en sa qualité d'ecclésiastique, devait avoir de fréquentes relations avec le pape et par suite avec l'Italie, ait copié les ducats du Souverain Pontife ou les florins d'or

d'un prince italien, tous deux presque ses contemporains (1) ?

Que ce soit un jeton ou une monnaie, la pièce d'or qui nous occupe a dû être frappée avant 1578, c'est-à-dire antérieurement à l'élévation de l'évêque Gérard de Groesbeeck au cardinalat, puisqu'il n'y est pas fait mention de cette dignité. Elle pourrait donc fort bien être l'œuvre de l'artiste liégeois Georges Monachy ou Munincx, graveur des coins de la monnaie de Liège de 1567 à 1571, époque où momentanément cet atelier fut fermé, pour ne se rouvrir qu'en 1578 (\*).

#### ALPHONSE DE WITTE.

(1) Il ne faut pas oublier non plus que, sous Charles-Quint et Philippe II, les relations entre les Pays-Bas espagnols et l'Italie furent des plus suivies. L'imitation d'une monnaie italienne par un évêque de Liège n'a rien qui puisse surprendre : Thibaut de Bar (1303-1313), par exemple, forgea déjà un grand denier d'argent au type des pièces au Saint-Ambroise de Milan. Au xvi<sup>e</sup> siècle d'ailleurs, ainsi que le remarque M. Chalon à la page 130 de la *Revue belge* année 1861, « bien des seigneurs des Pays-Bas allèrent souvent chercher en Italie le type de leurs monnaies ». Enfin, sans vouloir tirer aucune conséquence de ce fait, nous dirons que la pièce au Saint-Lambert assis est classée à la bibliothèque de Paris comme monnaie liégeoise et nullement comme jeton.

(\*) PINCHART, *Les graveurs belges*. — *Revue belge de numismatique*, année 1853, p. 194.

## PETITS MÉREAUX DE PLOMB D'ARRAS.

---

PLANCHES V ET VI.

J'ai publié, en 1884, dans la *Revue belge de numismatique*, une notice sur *Les petits méreaux de plomb d'Arras aux types de mailles*, reproduisant quarante de ces pièces dont la plupart ont sans doute tenu lieu de monnaies de très faible valeur. J'y disais que je possédais encore à peu près le même nombre d'autres méreaux de cette ville, qui leur ressemblaient sous beaucoup de rapports, mais qui en différaient essentiellement par leurs types.

Je n'avais pas l'intention de faire connaître cette seconde série que je ne trouvais pas assez importante pour être publiée ; comme j'y suis engagé, je m'y décide, malgré l'aridité du sujet. Cette seconde partie, complément de la première, comprend trente-huit méreaux qui pourront encore intéresser quelques numismates.

Les soixante-dix-huit méreaux décrits dans les deux articles ont entre eux une affinité bien visible ; ils ont une origine commune, aussi peut-on supposer qu'ils ont servi aux mêmes usages, quoique leurs types soient si différents. Il y a donc lieu de dire que ce qui a été énoncé dans la première

partie se rapporte généralement encore à la seconde.

Les méreaux qui seront décrits ci-après ont été, comme les premiers, trouvés et recueillis un à un en une trentaine d'années. Ils proviennent aussi du curage des canaux de la ville et des balayures éparses jadis sur les champs de la banlieue.

Les petits méreaux d'Arras sont bien de l'époque des mailles artésiennes et flamandes; ceux de la présente catégorie pourraient être un peu moins anciens que ceux de la première, mais la différence ne saurait être grande. Tous appartiennent aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ces plombs populaires durent être, au moins en bonne partie, employés par le petit commerce d'Arras comme espèces de bien minime valeur à échanger (1). Le nombre qui en circula fut considérable. Toutefois le cours de cette espèce de monnaie ne put être toléré bien longtemps, car il devait causer de graves et nombreux abus. D'ailleurs les monnaies noires devaient remplacer peu à peu les petits méreaux arrageois (2). Mais en perdant leur caractère mercantile, les plombs purent encore servir sous d'autres formes à vingt autres usages.

Les méreaux publiés dans les deux articles sont

(1) Nos bons de circulation émis en 1870 par les communes et les particuliers avaient assez le caractère de cette espèce de monnaie précaire et privée.

(2) Il était déjà question de monnaies noires en 1263. (Voir *Recueil de monnaies de Douai*, p. 29.)

sans doute uniques, du moins ce sont les seuls que je connaisse. Il est vrai que si cette espèce de plombs n'a pas été mieux recherchée par les collectionneurs, c'est qu'elle ne leur offrait rien de bien attrayant. Je crois ne pas trop m'avancer en disant que si je ne m'étais pas occupé de ce sujet, nul, dans la région, n'y penserait.

Les petits méreaux d'Arras sont d'un plomb bien pur ; ils ont été coulés dans des moules de pierre bleue dite de Tournai <sup>(1)</sup>. Comme nos mailles, ils ont un module de 5 à 7 mill. ; ils pèsent en moyenne 5<sup>gr</sup>.80, ce qui leur donne un poids supérieur d'un tiers à ces deniers.

Il me reste à décrire ici les méreaux qui font l'objet de cette notice.

1. Croix latine avec base, pouvant rappeler ainsi le sommet du châtel tournois.

*Rev.* Croix dont chaque branche est chargée de deux petites barres. Un cercle entoure les deux côtés de ce méreau.

2. Espèce de fleur de lis dans un encadrement en forme de toit ; à sa droite est un globule.

*Rev.* Croix dont chaque branche porte trois barres ; quatre anneaux la cantonnent et un cercle l'entoure.

(1) Sur le mode de fabrication des petits plombs, voir l'ouvrage de Forgeais : *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*. (5<sup>e</sup> partie, pp. 252 et 253).

3. Deux branches réunies formant une couronne qu'entoure un large cercle.

*Rev.* Croix à doubles bras qu'un cercle encadre.

4. Trèfle dans un double cercle.

*Rev.* Double cercle renfermant une croix aux branches ornées de barres et d'annelets.

5. Quarte-feuille avec perle centrale dans un large grènetis.

*Rev.* Croix aux branches losangées, ayant en cœur un anneau.

6. Fleur ou rosace de quatre grandes feuilles coupées par un cercle.

*Rev.* Croix carlovingienne dans un cercle.

7. Autre rosace composée de quatre feuilles, comme le sont aussi les cinq numéros suivants; elle est entourée d'un double cercle avec petites lignes tenant lieu de légende.

*Rev.* Dans une même bordure, croix bourdonnée ou pommetée, cantonnée de quatre globules.

8. Même rosace avec anneau au centre; ses cantons sont chargés de trois lignes circulaires. Pour les deux côtés, bordure semblable à celle du numéro précédent.

*Rev.* Croix ancrée, cantonnée de quatre globules.

9. Même rosace sans l'annelet; elle est ornée de trois globules dans chaque canton; un simple cercle l'entoure.

*Rev.* Dans un encadrement cordé, croix dont chaque branche est ornée de trois petits globules.

10. Même rosace aux feuilles fort larges dont chacune porte un gros globule près du centre; elle est, comme le revers, entourée d'un cercle avec petits traits.

*Rev.* Croix avec perle en cœur; la branche inférieure a seulement une petite perle, tandis que les autres portent chacun trois forts globules.

11. Autre rosace formée de feuilles plus arrondies; elle recouvre une croix dont les branches sont pommetées. Au centre et sur chaque feuille se trouve un globule.

*Rev.* Croix dont chaque branche se termine par trois globules. Les deux côtés de ce méreau sont entourés d'un cercle.

12. Rosace dont chacune des feuilles est garnie de trois globules.

*Rev.* La croix est la même que celle du numéro précédent, si ce n'est qu'elle porte en cœur un globule. Un large encadrement cordé borde les deux côtés de ce plomb.

13. Rosace de six feuilles avec point au centre; un grènetis l'entoure.

*Rev.* Croix pattée avec globules en cœur et dans chaque canton. L'entourage est le même que celui du numéro 10.

14. Très petite croix ornée de cinq points.

*Rev.* Croix dont les trois branches supérieures portent chacune trois globules et la quatrième un seul. La bordure des deux côtés est aussi celle du numéro 10.

15. Croix à doubles bras dans un cercle. Ce plomb est le seul qui n'ait pas de revers.

16. Croix simple qu'entoure un cercle avec petites lignes droites bien espacées, simulant une légende. Les deux côtés sont semblables.

17. Étoile à six rayons dans une bordure cordée.  
*Rev.* Croix simple entourée de même.

18. Rosace de six feuilles dans un simple cercle.  
*Rev.* Croix dont chaque branche est munie de deux longues barres.

19. Ornement à six rayons cantonnés de globules; un cercle l'entoure.

*Rev.* Dans un encadrement semblable, croix bourdonnée que cantonnent des globules.

20. Étoile ou ornement à huit rayons dans un petit cercle.

*Rev.* Dans un double cercle, petite croix bourdonnée, portant un globule au centre et quatre dans les cantons.

21. Petite roue à huit bras dans une bordure de petits marteaux.

*Rev.* Croix à doubles bras enfermée dans une bordure à petites lignes.

22. Roue à huit bras divisés par deux; même bordure.

*Rev.* Croix aux branches ornées de trois globules, avec perle au centre. Bordure semblable.

23. Variété garnie de quatre globules dans les cantons.

*Rev.* Croix simple avec globule au centre. L'encadrement des deux côtés est celui du numéro précédent.

24. Bordure ordinaire avec perle centrale.

*Rev.* Dans un même encadrement, croix bourdonnée avec globule au centre.

25. Roue à six bras avec chaque canton chargé d'un globule.

*Rev.* Croix avec quatre globules; elle coupe son encadrement cordé.

26. Écu triangulaire à trois bandes de... chargé d'une face de... à quatre tires.

*Rev.* Croix évidée et ancrée dans une bordure légère.

27. Carreaux formés de six lignes.

*Rev.* Petite croix pattée qu'entoure une large bordure de petites lignes mieux espacées.

28. Variété moins régulière.

*Rev.* Croix aux branches chargées de trois globules.

29. Cœur avec de légers détails.

*Rev.* Croix aux branches recroisetées; elle porte

en cœur une perle. Un cercle encadre les deux côtés de ce méreau.

30. Vase de forme singulière.

*Rev.* Croix aux branches terminées par des croissants.

31. Variété mieux formée; elle est entourée d'une large bordure à petites lignes bien régulières.

*Rev.* Grande croix aux branches pommetées, garnies de globules.

32. Aumônière dans un lourd grènetis.

*Rev.* Croix à triples bras avec bordure cordée.

33. Hanap ou sablier avec trois demi-cercles.

*Rev.* Dans un cercle cordé, croix dont chaque branche est terminée par un groupe de trois globules.

34. Gantelet avec doigts ouverts; bordure ordinaire.

*Rev.* Dans une même bordure, mais plus large, croix pattée cantonnée de quatre globules.

35. Arbalète dans un cercle.

*Rev.* Croix évidée et ancrée, portant un point en cœur; un cercle l'entoure.

36. Tête grossière vue de face, dans un cercle.

*Rev.* Même croix plus grande, sans le point.

37. Chien vu à mi-corps, allant à droite,

*Rev.* Grande croix pattée et évidée que quatre

petits globules cantonnent. Un cercle borde les deux côtés de ce méreau.

38. Coq à droite dans la bordure à petites lignes.

*Rev.* Dans un même entourage, petite croix pommetée, avec point au centre.

DANCOISNE.

---

## LA TROUVAILLE DE DRONRYP EN FRISE.

---

PLANCHES *A*, *B* ET *C*.

Le matin du lundi 13 mars 1876, le journalier Wybren Douma, en exhaussant une partie d'un tertre situé immédiatement derrière le bois du château ou villa *Schatzenbourg*, propriété du D<sup>r</sup> A. Quaestius, demeurant actuellement (en 1886) à Groningue, près du village de Dronryp, commune de Menaldumadeel, province de Frise, trouva une quantité de monnaies et d'objets d'or, que nous allons énumérer et décrire. Le tertre qui renfermait ces objets précieux dépassait alors, par sa hauteur et son étendue, tous les autres de Dronryp qui ont été enlevés depuis.

Les objets se trouvaient dans la pente de la colline artificielle, à une profondeur de deux pieds environ.

On sait qu'ils étaient enfermés dans un petit pot d'argile, percé, au milieu, par l'ouvrier avec sa bêche de fer, et si complètement anéanti que l'on n'a découvert aucun des débris.

D'abord on y compta vingt-huit tiers de sol; puis on put y ajouter encore les très petites pièces n<sup>os</sup> 29-30, figurées sur les planches *A* et *B*, et les objets, tous en or, qui se trouvent sur la

planche C, n<sup>os</sup> 1-6, et se composent de quatre pièces principales (1-4), dont le n<sup>o</sup> 4 était brisé en deux morceaux, mais a été réuni ensuite par la soudure. Le n<sup>o</sup> 5 paraît être un petit ornement auquel on a enlevé le bijou.

Le n<sup>o</sup> 6 est une barre ou lingot d'or très pur, pesant 45<sup>gm</sup>,5. Tous les objets ont été représentés en grandeur naturelle. Le propriétaire du tertre, le sieur G.-H. Van der Kooi, demeurant dans les Poelen, à l'est de Dronryp, a retenu encore un objet d'or, long, ovale, en forme de cœur, assez grand, orné de trois pattes en verre rouge ou couleur de rubis.

Occupons-nous d'abord des objets figurés pl. C, n<sup>os</sup> 1-4, avant de passer aux monnaies pl. A et B.

La figure 1 de la planche C représente les deux côtés d'un fermoir ou serrure, c'est-à-dire l'intérieur et l'extérieur. On y voit très distinctement le trou servant à passer la clef.

Les autres trous plus petits auront servi à attacher la serrure à la grande bourse à ressort, nommée en hollandais *beugeltas*.

Les n<sup>os</sup> 2 et 3 percés de petits trous, tous semblables, ont formé des parties d'une bordure en or de l'objet. Ils auront constitué les parties extérieures, tandis que le n<sup>o</sup> 4, sans trou, aura été une partie intérieure; on y voit à l'intérieur une petite plaque pour l'attacher.

Le lingot représente probablement la partie

fondue de la bordure. L'or des quatre objets principaux est du même titre. Leur poids est : du n° 1, 20 grammes; du n° 2, 21<sup>gm</sup>,5; du n° 3, 21<sup>gm</sup>,5; du n° 4, 12 grammes; du n° 5, 3 grammes; du n° 6, 45<sup>gm</sup>,5.

La bordure aura eu la longueur d'à peu près une palme ou décimètre.

La trouvaille de ces objets joints aux tiers de sol leur attribue un âge assez reculé, mais l'usage de bourses aussi grandes, à ressort, à bordure et à fermoir, en argent et même en or, n'est nullement étranger à la Frise. En visitant le Musée de la Société frisonne d'histoire, d'antiquités et de linguistique, à Leeuwarden, capitale de la Frise, l'on y verra deux exemplaires magnifiques, ciselés, portés par la femme et la fille de Hindelopen. Ils sont en argent, mais j'en connais deux en or, gardés dans la même famille (*Catalogue de l'exposition frisonne*, 1876, p. 240, n<sup>os</sup> 1 et 3), et un troisième était possédé par feu ma belle-sœur, M<sup>me</sup> Witteveen-Bolman. (V. GIDS, p. 240, n° 2.) Pourtant il y a lieu de s'étonner que dans des temps si reculés des femmes frisonnes portassent déjà des objets si coûteux. C'est une preuve de la richesse du pays déjà aux temps mérovingiens, richesse disparue depuis, par les invasions rapaces des Francs et des Normands (1).

(1) *Itaque cum innumerabilibus spoliis (Pepinus), A° 697, victor ad propria reversus est. (PERTZ, I, p. 321, A° 697.) Cum magnis spoliis et*

Passons maintenant aux monnaies. Je m'abstiendrai de les décrire minutieusement et d'en approfondir les secrets contenus dans les lettres difformes de plusieurs de ces petits bijoux numismatiques. Pouvant affirmer que les dessins sont d'une exactitude irréprochable, j'invite MM. les numismates plus versés que moi à en offrir les attributions dans la *Revue*, qui sera à cet égard pour moi un questionnaire. Sans doute, il y a plus d'une de ces pièces qui sera déjà publiée quelque part, surtout en France, mais dont les indications ne me sont pas parvenues. Dans le doute, abstenons-nous de faire des conjectures.

1. — Poids 1<sup>er</sup>, 19. — Buste tourné à droite comme dans VANDER CHYS (*De munten der Franckische en Duitsche Vorsten*, 1866, pl. VII, n<sup>os</sup> 11-13) (Utrecht ou Maestricht); mais avec M. Perreau (*Revue de la numismatique belge*, 1846, p. 333, n<sup>o</sup> 1), j'attribue la légende mutilée + TRIECTO, à Maestricht (Limbourg).

*Rev.* Croix à branches égales (selon LELEWEL, *Tab.*, XXXII et XXXVI, 19-21, environ A<sup>o</sup> 700), cantonnée, en haut de deux globules. — Légende : + ANSOALDO (mutilée).

*prædis victor (Carolus Martellus) reversus est in regnum Francorum* (A<sup>o</sup> 734). *Anonymus in Historia Francorum*, etc. etc. *Voy.* notre mémoire sur le commerce des Frisons avant la mort de Charlemagne (*Koophandel der Friezen*, enz.; Utrecht, 1846, pp. 140-141). Les Normands emportaient, en 810, cent livres d'argent. Ils revenaient déjà en l'an 813. (*Ibid.*, pp. 141-142.)

2. — Poids 1<sup>er</sup>, 17. — Buste tourné à droite ; devant le buste +. Légende (coupée) : MAVRINVS MON(etarius).

Rev. Croix haussée pommetée, selon LELEWEL (*Tab.*, XXXVI, 550-750). Légende : AURELIANIS CIV(itas). Orléans. (V. *Monétaires mérovingiens*, Paris, 1853, 4<sup>e</sup>, pl. X, n° 8) avec CIVI(tas). — (Conf. LELEWEL, pl. IV, n° 5, pp. 36 et 60.) « *Maurinus* ornait quelques-unes de ses pièces d'une croizette devant le profil, ce qui paraît les attribuer à la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle. »

3. — Poids 1<sup>er</sup>, 27. — Buste à diadème difforme ou chapeau perlé. — Légende : CHOE FI(t). Frappée à Huy (1), selon la découverte faite par L. de Coster (*Revue de la numismatique belge*, 1848, p. 345, et 1860, p. 369).

Rev. Croix posée sur un piédouche. Légende : BEOTRALDO. (Comp. *Monétaires mérovingiens*, pl. 21, 29.)

4. — Poids 1<sup>er</sup>, 26. — Buste heaumé, tourné à gauche, très barbare, entouré de petites globules.

Rev. Croix à pied fixe dans un cercle de perles, accompagnée des lettres mutilées U< = LV. Légende indéchiffrable.

5. — Poids 1<sup>er</sup>, 26. — A peu près conforme au n° 3.  $\square \Gamma = LV$ .

(1) Autrefois attribuée à Cayeux par Lelewel, et, dans les *Monétaires mérovingiens*, pl. I, n° 13, et pl. XXIII, nos 14-17, à Coye, en Beauvaisis.

6. — Poids 1<sup>er</sup>, 24. — Le droit est à peu près conforme aux n<sup>os</sup> 4 et 5; mais le revers a la croix plus longue et sans légende; LU = LV.

7. — Poids 1<sup>er</sup>, 13. — Buste un peu moins barbare, tourné à droite et accosté des deux lettres M L.

*Rev.* Croix double accostée des lettres  $\wedge V = LV$ .  
Légende très mutilée.

Je crois que ces quatre monnaies (4-7), ou du moins les trois premières (4-6) proviennent du même atelier monétaire et que les deux lettres aux côtés de la croix, plus ou moins mutilées, représentent toujours LV.

Je pensais à Lugdunum (Lyon), lorsque feu M. Hooft van Iddekinge m'a dit que ces monnaies avaient été frappées à Cologne. Je ne puis partager cette opinion, mais j'accepte l'assurance qu'elles doivent leur origine à un atelier voisin de la Frise actuelle, puisque des monnaies de ce type s'y présentent assez souvent. Moi-même, j'en ai publié une dans la *Revue de la numismatique belge* de l'an 1858, pl. I, n<sup>o</sup> 6, p. 12, trouvée en Frise, reproduite par M. VAN DER CHYS, *loc. cit.*, en 1866, pl. II, n<sup>o</sup> 21, p. 36, et augmentée d'un second exemplaire, pl. XX, n<sup>o</sup> 5, p. 37. Conf. à la pl. XXVIII, n<sup>os</sup> 9-11, des *Monétaires mérovingiens*, où les lettres LV se voient très distinctement sur le n<sup>o</sup> 9. L'on y attribue (p. 7) les monnaies de la planche XXVIII, n<sup>os</sup> 2-8, avec LV, à Lyon, mais les

n<sup>os</sup> 9-11 « seraient une dégradation du type de Sigebert à Marseille (638-656)? ». Toutefois cette attribution est suivie d'un point d'interrogation. De même M. Akerman n'explique pas les légendes d'une monnaie à peu près semblable, trouvée à Baschot-Head et décrite dans *The numismatic chronicle*, 1870, p. 169, figurée pl. I, n<sup>o</sup> 15, et les légendes pl. III, n<sup>o</sup> 15.

Rebuté pour Lyon, cherchons le nom d'une autre ville commençant avec les lettres LU ou LV, moins éloignée de la Frise actuelle que le Lyon français, et nous trouvons *Lugdunum Batavorum*, remontant au temps de la domination romaine.

Rappelons à nos lecteurs les paroles suivantes se trouvant dans *The numismatic chronicle*, année 1872, II<sup>e</sup> partie, p. 77, et que le vicomte Ponton d'Amécourt, connaisseur excellent de la monnaie mérovingienne, a dites à l'occasion de la description d'un tiers de sol semblable trouvé avec quantité d'autres en 1825, à Crondal (Hantsshire, Angleterre) (voy. *Numismatic chronicle*, pl. VI et X, pp. 164-176) : « N<sup>o</sup> 15. Cette monnaie se rencontre assez souvent dans les collections françaises. Quoique ses légendes soient toujours barbares et qu'on n'ait pas encore retrouvé un prototype, on peut sans trop de témérité l'attribuer à *Lugdunum Batavorum* (Leyde), à cause des LV qui accostent la croix. » M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a exposé au Trocadéro, onze de ces pièces avec l'indication *Leyde?* (*Annuaire de la Société française*

*de numismatique et d'archéologie*, 1880, p. 164.)

Il faut pourtant observer que la ville de Leyde n'occupe pas la place où le *Lugdunum Batavorum* se trouvait. On le cherche aux bords du Rhin, à 2 kilomètres plus à l'ouest.

8. — Poids 1<sup>er</sup>, 19 ( $\frac{2}{3}$ ). — Buste tourné à droite, quasi posé sur un trépied, mais représentant la cuirasse ou habit rayé. Légende : + RIOM ... PAS (Riomagus), Riom, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme.

*Rev.* Croix entourée de perles. Légende : (Ch)ARIFREDVS (*Monetarius*).

9. — Poids 1<sup>er</sup>, 29 (à fleur de coin). — Buste tourné à gauche. Devant le buste : VICO F(it.), comme dans *les Monétaires mérovingiens*, pl. XLIX, n° 2, où se voient encore quelques lettres derrière le buste, et où l'on lit, p. 11 : *Pièce frappée en Auvergne, la Monnaie*. Je trouve aussi en Auvergne, *Vicus ad Cerem, Vic-sur-Cere, ou Vic-en-Cartades*, avec des eaux minérales qui probablement étaient déjà connues anciennement.

Le revers de cette pièce diffère entièrement du revers de milliers d'autres tiers de sol qui représentent ordinairement une croix plus ou moins simple, accostée de lettres. Nous y voyons un homme en tunique courte ou habit de chasse, placé de face, reposant la main gauche sur un bâton noueux ou tourné en lance et tenant dans la main droite, qui est levée, un animal quelconque (un

loup?) tué. Notons que le pays montagneux d'Auvergne, d'où sortent la Loire, la Cher, la Vienne et le Lot, était anciennement un pays où les loups séjournaient.

Cette figure se retrouve, de face, chez PETAU, *Explication de plusieurs antiquités*, Amsterdam, 1756, pl. IX, ligne 1, n°3 (tiers de sols), mais la lance est défigurée en croix. Le personnage tourné à gauche se retrouve dans *les Monétaires mérovingiens*, pl. XLIX, n° 2, tourné à droite. L'objet qu'il porte dans Petau et dans *les Monétaires* est confus. Notre figure le redresse. Il y a des traces de légende : sur notre pièce AR, sous la planche double ou grenier où se pose le chasseur. Dans *les Monétaires* on lit : ...IO MO(*netarius*).

10. — Poids 1<sup>er</sup>,24. — Buste à diadème perlé, avec de longs cheveux, tourné à droite. Légende MOGVNCIACO FI(*t*). Frappé à Mayence. (Conf. *Monétaires mérovingiens*, pl. LVII, n° 2.)

Rev. Croix flanquée de VII (chiffres indiquant selon E. Cartier, *Revue française*, 1839, p. 427, le poids primitif de 28 grains), entourée d'un cercle perlé. Légende, en lettres coupées probablement : GAROALDO MON(*etarius*). (Comp. *Monétaires mérovingiens*, pl. XXXII, n° 12, du monétaire Mantanarius.)

Le n° 11, du poids de 1<sup>er</sup>,27, n'a qu'un côté. Au revers des traces du nom *Garoaldo* (Mayence) autour de la croix flanquée de VII.

Le n° 12, du poids de 1<sup>gr</sup>,14 n'a aussi qu'un côté.

Les chiffres accostant la croix sont placés II V. La pièce peut bien être coulée sur un coin. D'un côté, il y a quelques restes de lettres. (Mayence.)

13. — Poids 1<sup>gr</sup>,25. — Buste comme celui du n° 10 (Mayence?).

*Rev.* Croix flanquée des chiffres VII; entourée d'une couronne de palmes. Le nom du monétaire m'échappe.

De cette pièce le droit est coulé.

14. — Poids 1<sup>gr</sup>,22 (à fleur de coin). Croix de Jérusalem haussée, mais posée sur un demi-globe ou petit calvaire arrondi, comme dans *les Monétaires mérovingiens*, pl. LVII, n° 4.

La légende contient la lettre grecque Δ, mais perlée, et des lettres difformes. Charade pour moi et pour M. Raymond Serrure, qui a publié un autre tiers de sol, aussi trouvé en Frise et dont le droit ressemble au nôtre, dans la *Revue numismatique* (Paris, 1886, pl. VI, n° 11, p. 47). M. R. Serrure y lit TASIVAO. Les revers diffèrent.

*Rev.* La croix accostée de VII dans un cercle de perles. Légende à déchiffrer.

15. — Poids 1<sup>gr</sup>,25. — Pièce coulée. Croix de Jérusalem posée sur un demi-globe ou roue (piédouche croiseté). Légende : BODOVILVS (?).

*Rev.* Croix pommetée, accostée de IIV, dans un cercle de perles. Traces de légende.

La demi-roue est-elle une indication pour y voir la *roue de Mayence*?

16. — Poids 1<sup>er</sup>, 11. — D'or pâle. Au droit on voit les traces d'un buste diadémé (?).

*Rev.* Croix d'une forme insolite, à crochet ou appendice (chrismée) que nous voyons aussi sur les n<sup>os</sup> 17 et 18 et plus courbé sur le n<sup>o</sup> 19, entourée d'une couronne d'épines (?). — Légende indéchiffrable pour moi.

17. — Poids 1<sup>er</sup>, 21. — D'or pur, coulée très visiblement. Les mêmes traces d'un buste (ou d'une croix formée de globules) entouré de quelques lettres.

*Rev.* La croix à crochet entourée d'une couronne hérissée d'où sortent trois clous.

18. — Poids 1<sup>er</sup>, 24 (à fleur de coin). — D'or pur. Buste très difforme, à peu près méconnaissable, formé de globules ou perles et entouré de quelques fragment de lettres.

*Rev.* La croix à crochet entourée d'un cercle de perles, d'où sortent les trois clous. Des lettres en légende qui m'échappent.

19. — Poids 1<sup>er</sup>, 24. — Croix cintrée entourée d'une couronne d'épines d'où sortent deux clous et deux pointes de lance à l'intérieur et d'autres à l'extérieur. Type présentant quelques ressemblances avec une roue de moulin.

*Rev.* Croix à branches égales, entourée d'une

couronne d'épines d'où sortent deux triangles. Légende très barbare; quelques traces de lettres.

20. — Poids 1<sup>er</sup>, 25. — Pièce coulée. Droit à peu près fruste.

*Rev.* Croix à branches égales pommetées, accompagnée au bas de trois globules placés en forme de *trifolium*, le tout entouré d'une couronne de perles. Légende : quelques traces de lettres (Mayence ?).

21. — Poids 1<sup>er</sup>, 16. — Croix à branches égales entourée d'une couronne de laurier (?) attachées à peu près à une couronne semblable extérieure entourant une légende, où je vois des lettres que je retrouve aussi en partie sur le numéro suivant.

*Rev.* Croix dite brabançonne (LELEWEL, *Tab.*, XXXII, n° 48) pour des temps moins reculés, dans un cercle perlé. Légende : des lettres coupées. (Mayence ?)

22. Poids 1<sup>er</sup>, 22. — Comme le n° 21. La légende du droit renferme des lettres assez lisibles.

23. — Poids 1<sup>er</sup>, 22. — Pièce coulée très barbare. Croix à branches égales entourée d'une couronne attachée au bord. Légende : des lettres coupées.

*Rev.* Comme les n°s 21 et 22, mais très difforme (Mayence ?).

24. — Poids 1<sup>er</sup>, 17. — Comme les n°s 21-23, mais l'attache de la couronne manque.

Légende formée de lettres très mutilées.

25. — Poids 1<sup>er</sup>, 11. — Pièce très fortement rognée et formant à peu près un carré. Buste casqué tourné à droite. Traces de légende.

*Rev.* Croix à pied; au-dessous d'elle, un globe et deux globules accostés des traces des chiffres VII, encadré de grènetis. Imitation barbare. (Cologne?).

26. — Poids 1<sup>er</sup>, 17. — Gravure très prononcée. Buste tourné à droite, ou tête couverte d'une couronne de laurier (?). Devant, deux lettres.

*Rev.* La croix des n<sup>os</sup> 23-24, entourée d'un cercle de perles, avec une légende où l'on ne voit qu'une partie de quelques lettres. (Mayence?).

27. — Poids 1<sup>er</sup>, 28. — Pièce coulée. Buste de face très barbare, entouré de quelques lettres.

*Rev.* Croix à branches égales, cantonnée de quatre globules. Légende : BETTVS (?).

28. — Poids 1<sup>er</sup>, 26. — Pièce coulée. Buste tourné à droite, très barbare. Traces de légende.

*Rev.* Croix sur pied flanquée de deux globules. Légende : SIGOALDVS (?) (Huy.)

29. — Poids 1<sup>er</sup>, 30.

30. — Poids 1<sup>er</sup>, 24.

Il n'y a rien à définir sur ces grains monnayés.

Ce petit trésor, dont la trouvaille fut indiquée par M. le docteur A. Quaestius, numismate et membre honoraire de la Société frisonne, fut acquis par MM. les députés des États de la Frise

et se trouve maintenant en dépôt dans le Musée de cette Société. D'autres travaux importants achevés et en partie publiés depuis le temps de la découverte m'ont empêché jusqu'ici d'en publier le contenu. Mieux vaut tard que jamais.

J. DIRKS,

de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas.

Leeuwarden, octobre 1886.

---

#### ANNOTATIONS.

I. *Dronrijp*. — Ce village est connu comme le lieu de naissance du peintre célèbre L. Alma Tadema, R. A. Il y naquit le 8 janvier 1836, et son premier tableau mérovingien, *Clotilde visitant le tombeau de ses grands-enfants*, date de l'année 1852.

Nos monnaies ont été découvertes en 1876. Nonobstant ces dates, nous notons les mots suivants, révélant la fantaisie d'un biographe et tirés du *The Art annual for 1886 (L. Alma Tadema, R. A., his life and works, by H. ZIMMERN, illustrated with engravings and fac-similés)* :

Page 2. « It is also worthy of notice that the province in which the painter was born and lived as a boy, is one of the many in Holland where merovingians antiquities or coins and medals (!!)

« are found, and it was the merovingians who first  
 « attracted him in history. » Après avoir indiqué  
 que l'*Histoire des Francs*, de GRÉGOIRE DE TOURS,  
 fut une des principales sources auxquelles puisa  
 le célèbre peintre pour s'initier aux temps méro-  
 vingiens, le biographe continue ainsi : « No could  
 « he content himself with hints as could be  
 « gathered from this volume, no possible means  
 « of obtaining informations was lost; every little  
 « coin found near his home was studied. » C'est ainsi  
 que l'on écrit l'histoire. *Post ergo propter.*

II. En relisant les lettres échangées, en 1876 et  
 1877, entre feu M. Hooft van Iddekinge et moi, à  
 l'occasion de la trouvaille de Dronrijp, j'y trouve  
 une esquisse reconstitutive des quatre pièces de la  
 planche C, nos 1 à 4, et j'y vois une *agrafe* à peu  
 près de la même forme que celle que nous avons  
 figurée dans la *Revue* de l'année 1867, pl. V, n° 6.  
 M. Hooft van Iddekinge combine le n° 1 extérieu-  
 rement avec les nos 3 et 4, les trois pièces étant  
 percées de trous. Il voit dans les trous les creux  
 où se trouvaient attachés les ornements perdus : il  
 place le n° 2, dessus le n° 3, et y voit l'attache du  
 crochet et dans le tout une partie d'une agrafe de  
 ceinture de cuir.

La serrure en haut du n° 1 lui semble un reste  
 des ornements. Pourtant, tous les orfèvres qui  
 ont vu ces restes y découvrent plutôt les débris  
 d'un ressort pour fermeture d'une bourse, comme

ils en fabriquent encore tous les jours pour les paysannes.

### III. Planche B, n<sup>os</sup> 29-30.

Ce n'est pas la seule fois que l'on a déterré, en Frise, de ces petits globes ou boules d'or marquées. Déjà avant l'année 1866, feu M. le professeur Vander Chys en trouva une dans le cabinet de feu M. Bloembergen-Santée, passée en 1877 dans celui de M. Looxma-Ypey, en la même ville de Leeuwarde. Il le publia dans les *Munten der Frankische en Nederduitsche vorsten* (Haarlem, 1866, pl. XX, n<sup>o</sup> 1). Il nota, dans la description, p. 6 (« Avec trois globules. Rev. Quelques petits grains ou globules (or fin, pièce épaisse) »), que c'était le seul exemplaire qu'il avait rencontré. Il le considérait comme une pièce d'échange.

M. Bloembergen-Santée n'achetait de ces monnaies qu'isolément, au fur et à mesure qu'on les lui présentait ; il en avait, jusqu'à sa mort, arrivée en 1876, à peu près le monopole. Malheureusement il n'annotait jamais le lieu de provenance. En 1876, il doit avoir acheté une autre trouvaille de quatorze tiers de sol découverts également à Dronrijp. Feu M. Hooft van Iddekinge, de concert avec M. le D<sup>r</sup> Pleyte, les a fait photographier. Il les considérait comme contemporaines, par le motif qu'on y trouva les mêmes monnaies de Mayence. Sa conjecture pourtant, que les deux trouvailles ne formaient qu'un seul dépôt, me

semble trop hasardée. Dès que la trouvaille qui vient d'être décrite, eut eu lieu (13 mars 1876), M. Quaestius m'en fit part par une lettre du 15 du même mois. Heureusement les quatorze pièces n'ont fait que changer de maître ou de possesseur. — En 1858, j'ai publié seize pièces, dont quinze en or, parmi lesquelles dix tiers de sol provenant du même cabinet. (*Revue belge de numismatique*, 1858, pl. I-II, pp. 5-35.)

---

## CUEILLOIR NUMISMATIQUE.

---

*Septième lettre du Comte DE MARSY à M. ALPHONSE  
DE SCHODT, vice-président de la Société royale belge  
de numismatique et directeur de la Revue.*

---

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Au milieu d'une série de réunions scientifiques, après avoir pris part à Amiens au cinquantenaire des Antiquaires de Picardie et présidé à Nantes le congrès archéologique de France, à la veille d'assister à la réunion de la Fédération des sociétés historiques belges à Namur, et peut-être même aux congrès de Turin et de Vienne, je vous envoie à la hâte quelques notes qui n'ont d'autre mérite que leur actualité.

A vous de voir si elles offrent un intérêt suffisant, pour que vous vouliez bien continuer à leur accorder l'hospitalité de la *Revue numismatique belge*.

---

*Revue des travaux relatifs à la numismatique  
grecque et romaine. — M. Babelon a commencé*

à publier, dans l'*American journal of archæology and of the history of the fines arts*, publié à Baltimore (octobre 1885, pp. 387-400), une revue critique des travaux relatifs à la numismatique antique; nul n'est mieux préparé que notre confrère à un travail de ce genre, et nous regrettons que le premier article publié, et qui ne renferme que la critique des travaux contenus dans des recueils périodiques, n'ait pas encore été suivi d'une suite annoncée et qui doit comprendre les livres de numismatique les plus récents (').

*Les monnaies de Comana.* — M. Babelon a lu, à la séance du 2 juin 1886, à la Société des Antiquaires de France, une note sur les monnaies de Comana. Trois villes d'Orient portaient ce nom : l'une en Cappadoce, l'autre en Pisidie, la troisième dans la province du Pont. On n'a pas su jusqu'ici distinguer les monnaies particulières à chacune de ces villes. De récentes découvertes épigraphiques ont jeté un jour nouveau sur cette question et M. Babelon s'est efforcé d'établir un classement rationnel de ces monnaies en s'appuyant sur ces dernières données.

(') *L'American journal of archæology*, dont la publication a commencé en 1885, est un recueil fort intéressant, dont nous sommes heureux d'annoncer la naissance. Bien que rédigé presque entièrement en anglais, il insère des articles écrits en français, tels que celui de M. Babelon, et traite non seulement de l'archéologie antique, mais des monuments du moyen âge.

*Le denier de Judas.* — Quelle était au point de vue monétaire la nature des deniers donnés à Judas pour sa trahison? Voilà un sujet que ne désavouerait pas comme thèse une université allemande et qui, peut-être, a déjà dû susciter la publication de nombreuses dissertations au xvii<sup>e</sup> siècle. La notice de Mgr Barbier de Montault, dont nous voulons parler aujourd'hui, est fort courte et, du reste, ce n'est qu'un paragraphe de l'étude qu'il vient de consacrer, dans la *Revue de l'art chrétien* (1886, 2<sup>e</sup> livraison), au reliquaire conservé à Rome, dans la chapelle des reliques de la Passion, appartenant à la Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. Cet objet d'orfèvrerie, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xvi<sup>e</sup>, fut donné à cette église, par Bernardin de Carvajal, créé cardinal en 1493 et mort en 1523.

Le denier qui aurait servi au paiement de Judas n'est plus exposé depuis quelques années et il n'est même pas montré aux étrangers; mais en 1863, Mgr Barbier de Montault put le faire examiner par M. Rollin, qui se trouvait alors à Rome. Celui-ci crut y reconnaître une monnaie de Rhodes, des Cariens, autant qu'il était possible d'en juger par la seule face visible, sur laquelle on voyait une fleur épanouie et portée sur un pédoncule.

Seulement, Mgr Barbier de Montault fait remarquer que cette pièce, qui date du iii<sup>e</sup> ou du iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, n'avait plus cours en

Palestine au temps de Jésus-Christ, où les seules monnaies en usage étaient les espèces romaines et juives.

M. Rohault de Fleury, qui s'est pourtant occupé du denier de Judas; dans son grand *Mémoire sur les instruments de la Passion*, a négligé cet aspect de la question et s'est seulement occupé de la valeur vénale du prix de la trahison. Toutefois, M. Rohault de Fleury dit qu'outre la pièce contenue dans le reliquaire de Sainte-Croix, on conserve encore deux autres deniers de Judas, à Paris et à Malte : Voilà encore un problème à résoudre !

*Médailles romaines et gauloises représentant des guerriers décorés du Torques.* — Nous avons signalé précédemment la lecture faite à la réunion de la Sorbonne en 1885, par M. le baron de Baye, d'un mémoire sur le port du torques par les hommes chez les Gaulois. Ce travail vient de paraître dans le *Bulletin monumental* (1886, pp. 175-196) et il est accompagné d'un certain nombre de reproductions de monnaies, parmi lesquelles nous devons citer tout particulièrement celle d'un semis et d'un triens d'Ariminum, conservés au musée Kircher, à Rome, et dont il n'avait pas encore été donné de dessins suffisamment exacts.

*La Domus divina et les Divi.* — M. Ch. Robert,

a, dans le dernier numéro de la *Revue* (1), fait allusion à la part que M. Robert Mowat donnait à la numismatique dans le *Bulletin épigraphique* qu'il dirige. On nous permettra de revenir sur cette publication et de signaler d'autres travaux rentrant dans ces études et qui y ont trouvé place depuis deux ans.

Nous signalerons d'abord le mémoire sur la *Domus divina et les divi* (2). Après avoir examiné les divers sens donnés à ces expressions, M. Mowat établit que *Domus divina* a successivement signifié « descendance du divin (Jules), famille des déifiés » et « maison divine ». Nous ne nous arrêterons pas aux exemples nombreux relatifs aux apothéoses que l'auteur tire des inscriptions, mais, ce qu'il est intéressant de signaler ici, c'est qu'il a consacré une partie très étendue de son travail à la numismatique, relevant les inexactitudes que présentent à ce sujet les travaux d'Eckhel. Cette étude est terminée par un « essai de restitution d'un catalogue général des personnages qui ont été divinisés à l'époque impériale », travail rédigé principalement d'après les médailles.

*L'abréviation SII sur les monnaies impériales romaines.* — Dans un travail qu'il consacre aux sigles

(1) P. 482, à propos de la monnaie de *Vagaxa*. Ajoutons que M. Mowat a donné un dessin de cette pièce, qui provient de la collection Guérault.

(2) 1885, pp. 221 et 308 ; 1886, p. 31.

et autres abréviations, dans le même recueil, M. Mowat donne une note assez étendue sur l'abréviation SII placée au revers d'un grand bronze d'Hadrien. Cette abréviation, dit-il, n'est autre que la forme intervertie de la notation ordinaire IIS et signifie comme elle *sestertium* (').

*Monnaie d'Iconium.* — A la séance de la Société des Antiquaires de France, du 30 juin 1886, M. Babelon a lu un autre mémoire sur un proconsul de Galatie, du nom de M. Annus Afrinus, et communiqué une monnaie inédite d'*Iconium*, sur laquelle on voit le portrait de ce personnage. M. Annus Afrinus fut d'abord, sous le règne de Claude, consul *suffectus*, puis proconsul de Galatie, et Vespasien l'envoya comme légat en Pannonie.

*Découvertes de monnaies romaines en France.* — Chaque année quelques découvertes de ce genre ont lieu ; malheureusement elles sont, presque toujours, trop hâtivement dispersées et il n'est pas possible de les étudier au point de vue de leur composition, qui peut souvent fournir de nouveaux et utiles éléments de chronologie.

A Angivilliers (canton de Saint-Just, Oise), a eu lieu, au commencement de janvier, la découverte d'un vase en terre trouvé dans un champ, par

(') 1886, pp. 196-197.

un laboureur, et qui renfermait environ huit cents pièces romaines.

Cette cachette appartenait au III<sup>e</sup> siècle, comme presque toutes celles que l'on trouve en France; on y remarquait principalement des pièces de Gallien, de Philippe, de Valérien, d'Etruscille, etc. Il n'y avait, je le crois, rien d'important, et la majeure partie des pièces vint échouer chez un boulanger de Montdidier « qui les offrait pour dix centimes aux amateurs et aux curieux », en même temps que ses petits pains.

A Cazères (Haute-Garonne) eut lieu, vers le même moment, une découverte signalée à la séance des Antiquaires de France, du 11 novembre 1885, par M. l'abbé Thédénat. Il s'agissait d'une trouvaille de 1,200 deniers romains « de l'époque impériale », écrivait son correspondant, qui négligeait seulement de donner les noms des empereurs auxquels ces pièces appartenaient.

Finissons par l'indication de la découverte de Moind, près Montbrison (Loire). Dans de nouvelles fouilles entreprises cet hiver à Moind, où d'importantes constructions romaines et notamment les restes d'un théâtre ont été mis à jour <sup>(1)</sup>, on a trouvé dans un égout, à 0<sup>m</sup>,80, de profondeur, un vase en bronze, renfermant une bague d'or, assez massive, au chaton formé d'un chien,

(1) Voy. le travail de M. T. Rochigneux, lu au Congrès archéologique de Montbrison en 1885, en ce moment en cours d'impression.

et 1,328 deniers romains d'une frappe excellente. Les plus anciennes de ces monnaies datent de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle et les plus récentes du règne de Salonin, qui mourut vers l'époque des premières incursions des barbares dans le Forez, en 268 et 269.

*Coustaty et ses antiquités romaines.* — Tel est le titre d'un article que M. Louis Carvès consacre à une localité de la Dordogne où, à côté de débris importants de constructions romaines, de fûts de colonne et de fines mosaïques, on a découvert un assez grand nombre de monnaies (1). L'auteur de l'article les décrit avec soin en suivant la classification de Cohen, mais en négligeant systématiquement d'indiquer le nombre de pièces de chaque type, seule indication utile pour déterminer l'époque de l'occupation des monuments découverts.

*La Tombe d'un monétaire.* — Telle est la sépulture que M. Michel Hardy croit avoir découverte dans le cimetière franc d'Eu (Seine-Inférieure), déjà connu par les trouvailles qu'y fit Capperon, en 1721. Après avoir fait l'objet de discussions entre Lebeuf, l'abbé des Thuilleries et d'autres antiquaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sépultures d'Eu,

(1) *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. XIII, pp. 270-276, 1886.

que l'on croyait romaines, furent étudiées de nouveau d'après les publications de l'époque, par l'abbé Cochet, qui les crut mérovingiennes, mais sans pouvoir en fournir la preuve.

En 1883, à l'occasion des travaux du chemin de fer d'Eu à Dieppe, on mit au jour un cimetière qui ne tarda pas à révéler de soixante à soixante-dix sépultures de l'époque franque.

La plus importante était celle d'un personnage ayant à côté de lui les objets suivants : une lance ou framée, une grande épée, un scramasax, deux petits couteaux de fer, une bouclè, une aiguille et une précieuse *petite balance*. C'est cette dernière pièce qui a porté M. Hardy à donner à cette sépulture l'attribution qu'il propose.

« Ce délicat petit instrument se compose, dit-il, d'un fléau aux extrémités duquel deux petits plateaux étaient suspendus à l'aide de fils ou de cordelettes. Long de 86 mill., le fléau est surmonté d'une aiguille plate pouvant se mouvoir entre les deux montants. Un petit anneau servait à tenir à la main ce dernier ; deux autres anneaux, dont un est encore mobile, se trouvent aux extrémités de la grande branche. Cet ensemble du fléau ne pèse que 3 gr. 53 centigr. Les plateaux, fort minces et à peine infléchis sur le milieu, mesurent 35 mill. de diamètre. »

Cette balance est la sixième qu'on a trouvée dans des cimetières mérovingiens ; l'une avait déjà été découverte, en 1855, à Envermeu, par l'abbé

Cochet; trois ont été recueillies par M. Frédéric Moreau père, à Arcy-Sainte-Restitute; la dernière à Hermes. Deux d'entre elles paraissent avoir été renfermées dans un étui en cuir. A côté de celle recueillie par l'abbé Cochet se trouvait un peson, petite pièce de bronze semblable à une monnaie, du poids de 4 gr. 40, correspondant à peu près à celui du sol d'or impérial ayant cours au commencement du vi<sup>e</sup> siècle. Près d'une de celles d'Arcy, on recueillit deux groupes de monnaies romaines d'Antonin le Pieux, maintenues et serrées par une petite patte de bronze. Dans l'écrin de celle de Hermes, on trouva également une monnaie. Ces balances n'ont pu servir qu'à peser des matières précieuses, monnaies ou pierreries; mais les armes et les objets d'équipement militaire ne permettent pas d'y voir un orfèvre ou un bijoutier. Par suite, on est amené à penser à un agent du fisc, à un receveur ou à un officier monétaire.

Cette opinion avait déjà été exposée par l'abbé Cochet et combattue par Pétigny. Elle est aujourd'hui reprise avec plus de force par M. Hardy, qui fait toutefois une distinction, considérant les sépultures d'Arcy-Sainte-Restitute, qui ne renferment pas d'épée, comme celles de simples monnayeurs, et celles de Hermes et d'Envermeu comme celles de monétaires, fonctionnaires d'un ordre élevé.

Telle est l'hypothèse de M. Hardy; elle nous paraît ingénieuse, mais il faut attendre pour l'admettre complètement de nouvelles preuves, qui ne

manqueront pas de se produire du moment où l'attention des archéologues se trouvera appelée sur ce point (1).

*Un tiers de sol d'or, frappé à Die.* — M. le comte de la Sizeranne, qui a déjà publié d'intéressantes études sur la numismatique dauphinoise, vient de faire connaître, dans une note (Valence, imp. Céas, 1886, in-8°), la découverte à Clausayes (Drôme) d'une monnaie mérovingienne, grossière imitation des pièces de Justin II, qui porte dans le champ du revers les lettres DIA, accostant une croix posée sur un gradin et sur un globe. C'est la première pièce connue portant le nom de cet atelier monétaire.

Les premières pages de la brochure de M. de la Sizeranne renferment une bibliographie fort étendue de la numismatique mérovingienne qui mérite d'être signalée.

*Monnaies Carolingiennes de Poitiers, à la légende SCI CRUCIS.* — M. Ducrocq, dans une communication faite à la Société des Antiquaires de l'Ouest (2), à l'occasion de la vente de M. d'Amécourt, a passé en revue les pièces de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, au revers SCI

(1) *Le cimetière franc d'Eu (Seine-inférieure) et la tombe d'un monétaire.* Rouen, Métérie, 1884, in-8°, 32 pp., fig. et pl.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1886, pp. 97-101.

CRUCIS, et maintenu, contrairement à l'opinion de M. Lecointre-Dupont, leur attribution à Poitiers.

*Une trouvaille de monnaies carlovingiennes en Poitou.* — A la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 20 mai 1886 (1), M. Ch. Babinet a offert un petit trésor de 212 oboles, à la légende CARLUS REX et METALLO, trouvé dans un champ de la ferme de Lambertières, commune de Rouillé (2). Ces pièces ont été mises à découvert par la charrue, sans être accompagnées d'aucune trace de vase ou d'enveloppe.

*Découverte de Montfort-l'Amaury (3).* — Cette trouvaille, faite en 1884, lors de recherches entreprises pour retrouver les substructions du château de Montfort, consiste en 2,200 pièces d'argent, contenues dans un vase en terre noirâtre. Ces monnaies du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle consistent principalement en espèces champenoises. M. le comte A. de Dion vient de décrire la moitié de la trouvaille, c'est-à-dire la part appartenant à la ville de Montfort, dans le *Bulletin de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise* (4). Cette description, faite à la suite d'un classement de

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 58.

(2) Canton de Lusignan (Vienne).

(3) Seine-et-Oise.

(4) T. VI, 1886, tirage à part.

M. Feuardent, est accompagnée de reproductions grandies d'un tiers et exécutées avec grand soin sur les dessins de M. Mangeant. Voici, d'après M. de Dion; la composition de la moitié de la trouvaille : 471 deniers anonymes de Provins (1), 229 de Troyes, et 329 de Meaux au nom de l'évêque Gautier (1045-1082); 4 deniers de Philippe I<sup>er</sup> et 30 de Louis VI, dont 18 frappés à Mantes et 6 à Paris; enfin quelques pièces de Chartres, Châteaudun, Amiens, Bordeaux, etc. La plus récente est un denier de Conan, comte de Bretagne en 1112.

*Découverte de deniers et oboles morlans, au nom de Centulle, à Gondrin (Gers).* — M. Émile Taillebois, qui avait déjà publié il y a quelques années une étude sur la monnaie morlane au nom de Centulle, à propos d'une découverte faite à Pessan (Gers), vient d'avoir la bonne fortune de pouvoir examiner une nouvelle trouvaille de 5,395 pièces analogues faite à Gondrin (Gers), le 22 décembre 1885. Malgré la monotonie que peut présenter l'étude d'un nombre aussi considérable de pièces presque similaires, M. Taillebois a entrepris courageusement le relevé des variantes que présentait ce trésor, trouvé dans un champ, contenu dans un vase en terre grossière et accompagné de trois

(1) Une note publiée par M. de Dion, dans la *Revue numismatique française*, attribuait d'abord ces deniers à Sens.

clés, dont l'oxydation a altéré un certain nombre de ces pièces. Une vingtaine de pièces royales ou seigneuriales trouvées avec les monnaies de Centulle ont permis à M. Taillebois de fixer la date de la frappe de ces monnaies morlanes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, vers 1270. (*Bulletin de la Société de Borda*, à Dax, 1886, pp. 67-71.)

*La Fontaine d'or. Découverte de monnaies de la période anglo-française.* — On désigne depuis très longtemps un faubourg du village de Pontenx-les-Forges (Landes), sous le nom de *la Fontaine d'or* et on rattache ce lieu-dit à l'origine d'un trésor apporté dans ce pays par un homme qui aurait disparu avec une cassette, dans la fontaine qui a reçu ce nom.

Quoi qu'il en soit de cette légende, elle vient de se trouver justifiée par la découverte dans un jardin d'une marmite en bronze, enfouie à 15 cent. de profondeur seulement du sol actuel, et renfermant 45 pièces d'or et 4,116 pièces d'argent.

M. Émile Taillebois a encore eu la bonne fortune de pouvoir examiner ce trésor et il en donne dans le *Bulletin de la Société de Borda*, à Dax (1886, pp. 47-65), une description complète. Les pièces les plus nombreuses sont les hardis de Richard II (10 en or et 928 en argent) et ceux d'Henri IV (13 en or, 3,160 en argent). Le surplus de la trouvaille se compose de pièces en petit nombre de Charles V et de Charles VI, d'Édouard III et

d'Henri V, de Raimond IV, prince d'Orange, et d'Urbain V. — D'après ces données, M. Taillebois a établi que ce trésor avait dû être enfoui en 1415 ou fort peu de temps après. L'approche d'un parti ennemi, si fréquent à cette l'époque, a été vraisemblablement la cause qui a forcé un habitant du pays à se sauver en cachant ce qu'il avait de plus précieux.

*Découvertes de monnaies du moyen âge à Reims en 1885, près de l'église Saint-Jacques.* — Deux trouvailles ont été faites lors des travaux nécessités par la construction d'un passage entre l'impasse Saint-Jacques et la Rue de Vesle.

La première consistait en un vase, que M. Constant n'a pu voir, et qui renfermait des francs à cheval de Jean II et de Charles V et des écus d'or de Charles VI, ces derniers provenant de l'atelier de Tournai et antérieurs à 1387. La seconde, soustraite par un ouvrier, renfermait, suivant sa déclaration 369 pièces, écus de Charles VII, d'ateliers et de types différents ( ).

*La monnaie de Lyon sous Charles VII.* — Nous citerons un mandement de Charles VII, alors régent, aux généraux des finances, de faire compter 400 livres tournois à « Loys Chapuys, maistre par-

(1) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1886. t. LXXVII, p. 207.

ticulier de la monnoye de Lyon », pour le « deffrayer des grans pertes et dommaiges qu'il a euz et soustenuz pour nous faire plusieurs preps..... lesquels nous lui avons fait rendre, restituer et paier en plus foible monnoie assez que la monnoie n'estoit pour le temps qu'il nous fist les dis preps. » Saint-Symphorien près Tours, 2 février 1419 (1420 n. s.). (*Vente d'autographes*, par Eug. Charavay, 29 mai 1886, n° 24.)

*Les monnaies anglo-françaises frappées au Mans, au nom de Henri VI (1425-1432).* — Tel est le titre d'un article publié par M. André Joubert, dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (t. XX, pp. 123-130 et 3 pl.), et dans lequel il étudie l'organisation de la monnaie du Mans, pendant la domination anglaise, fait connaître les maîtres de la monnaie nommés par Popham et Falstaff, et décrit les espèces frappées dans leurs ateliers.

M. Joubert examine à ce propos le différent de l'atelier du Mans, appelé par M. de Saulcy *racine* d'après les textes, expression critiquée par M. Hucher, qui proposait d'y voir la représentation de la source miraculeuse de Saint-Julien, patron de l'église du Mans. S'appuyant sur des exemples fournis par des armoriaux anglais contemporains, M. Joubert établit que ce différent est bien une racine et qu'à cette époque la racine sert de base aux supports des armoiries du duc de Bedford et que c'est ainsi qu'elle a été adoptée par les

monétaires pendant la domination anglaise au Mans.

*Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn de 1562 à 1629.* — M. J. Adrien Blanchet vient de donner, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, publié à Dax (1886, pp. 132-167), le relevé de tous les documents renfermés aux archives des Basses-Pyrénées, relatifs à la fabrication des monnaies à Pau, à Morlaas et à Saint-Palay.

Il a relevé non seulement les ordonnances spéciales relatives au monnayage, mais aussi les délivrances de monnaies avec le nombre de chacune des espèces frappées. A la fin de son travail, il examine les types des monnaies émises par ces ateliers. A la suite se trouve une liste des graveurs et essayeurs des monnaies de Pau et de Morlaas et des généraux des monnaies du Béarn jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le travail de M. Blanchet, inspiré par la publication des travaux de M. de Saulcy sur les documents relatifs au monnayage royal, sera utilement consulté par tous ceux qui s'occupent de la numismatique du Béarn et de la Navarre.

*Bulletin numismatique de la Normandie.* — Imitant l'excellent exemple donné depuis longtemps par M. Buhot de Kersers, à Bourges, et que je désirerais voir suivi dans toutes nos Sociétés provinciales, M. Ch. du Plessis inaugure, dans le

XIII<sup>e</sup> volume du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* (pp. 472-480), une revue des découvertes numismatiques faites principalement dans le Calvados et dans la Manche pendant l'année 1883. Malheureusement, les trouvailles signalées semblent offrir peu d'intérêt ; toutefois, M. du Plessis a pu décrire avec soin quelques pièces inédites qui sont venues enrichir le médailler de la Société et il a donné une note intéressante sur les monnaies d'Henri II frappées à Caen.

Nous devons signaler aussi quelques mots relatifs à l'atelier mérovingien placé par M. d'Amécourt à Caen et qu'avec M. A. de Barthélemy, M. du Plessis restitue à Riom, ainsi qu'à la question de l'atelier de Courtison qu'il donne à Saosne, près Mamers, acceptant sur ce point les recherches de M. Doucet, contrairement à l'opinion de M. Gariel.

*Histoire de la monnaie en Danemark, de 1241 à 1377.* — M. P. Hauberg a publié en 1884, dans les *Aarboger* de la Société des Antiquaires du Nord, un mémoire sur le monnayage et les monnaies de Danemark dans la période de 1241 à 1377, dont M. E. Beauvois vient de donner un résumé, en français, accompagné de nombreux dessins, dans la livraison de 1886 des *Mémoires* (1).

(1) On sait que, sous le titre de *Mémoires*, la Société royale des

Les pièces décrites dans ce travail appartiennent au groupe dit *monnaies de guerre civile*, « pièces de peu d'apparence et de valeur, souvent en pur billon, pourvues assez rarement d'inscriptions, mais le plus souvent de très simples marques ou figures ».

Les pièces étudiées par M. Hauberg appartiennent aux ateliers de Lund, de Roskilde, du Jutland septentrional (Viborg, Aarhus, Aalborg, Hjørring, Randers et Horsens), de Ribe et de Sleswig.

Toutes ces pièces sont d'une frappe très grossière et appartiennent à cette époque de profonde décadence et de désorganisation du royaume danois qui se prolongea jusqu'au règne de Valdemar *Alterdag*. Les monnaies étrangères affluaient dans le pays et les pièces danoises avaient subi une telle dépréciation qu'elles étaient refusées non seulement par les étrangers, mais par les Danois eux-mêmes. On avait même cessé le plus souvent de les employer dans les comptes, où elles avaient cédé la place au marc d'argent et aux monnaies françaises, anglaises et lubeckaises.

Le mémoire de M. Hauberg mérite donc d'attirer l'attention à un double titre, d'abord au point de vue de la numismatique proprement dite, et

Antiquaires du Nord publie annuellement et distribue à ses membres correspondants un résumé en français, en anglais ou en allemand, des principaux travaux publiés en danois dans les *Aarbøger*.

ensuite sous le rapport de l'histoire économique et de la valeur monétaire.

*Les fondeurs, les ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs depuis le moyen âge jusqu'à l'époque actuelle.* — Tels sont les artistes dont M. de Champeaux donne le catalogue dans le *Dictionnaire*, dont il vient d'entreprendre la publication (Paris, Rouam, 1886, in-12, 1<sup>er</sup> volume, A-C). Mais il aurait pu aussi ajouter les médailleurs, car à l'époque des Michel-Ange et des Cellini, les sculpteurs étaient souvent aussi capables de graver des médailles que de fondre des cloches ou des canons, de bâtir des églises ou de fortifier des villes. Aussi le *Dictionnaire des fondeurs* sera-t-il utilement placé sur la table des numismates qui s'occupent de la Renaissance, à côté des ouvrages de Pinchart, de Bertolotti, d'Heiss, d'Armand et de Rondot.

*Les Plaquettes de la Renaissance.* — Voilà encore un sujet qui touche de bien près à la numismatique artistique. Car, combien de fois ces petits bas-reliefs ne sont-ils à proprement parler que des revers de médailles, bien que l'on n'en connaisse pas toujours les autres faces. Aussi, les collectionneurs feront-ils bon accueil et donneront-ils volontiers place sur leurs rayons, auprès des livres que nous venons de citer, à l'excellente publication dont M. Émile Molinier vient de faire paraître le premier volume : *Les bronzes de la*

*Renaissance ; les Plaquettes ; catalogue raisonné, précédé d'une introduction* (Paris, Rouam, 1886, in-8°). L'ouvrage de M. Molinier est non seulement le fruit de longues et sérieuses recherches, mais il témoigne encore du goût fin et délicat de son auteur, qui a su, dans le grand nombre de ces petits monuments qui lui sont passés sous les yeux, discerner les meilleures épreuves, indiquer les différents états, enfin faire connaître les modèles dont se sont inspirés les artistes, orfèvres et ciseleurs auxquels nous devons ces bas-reliefs, souvent d'un travail si remarquable et dont de nombreuses gravures nous font connaître les types les plus intéressants.

*Les médailleurs français à Rome, du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.*  
— C'est encore au même ordre d'idées que nous devons rattacher la nouvelle publication de M. le chevalier Bertolotti sur les artistes qui ont travaillé à Rome. On sait que, chargé pendant quelques années de la direction des archives romaines, M. Bertolotti a puisé dans le dépôt qui lui était confié de très nombreux documents sur les artistes de tous les pays qui ont travaillé pendant deux siècles dans la capitale du monde catholique. Marchés, procès, testaments, inventaires, actes de l'état-civil, registres de police, M. Bertolotti a tout parcouru, tout dépouillé et déjà presque tout publié. On n'a pas oublié son volume sur les artistes belges et hollandais auquel il a récem-

ment donné un supplément. Aujourd'hui, c'est dans celui qu'il consacre aux artistes français que nous allons glaner (<sup>1</sup>).

Citons d'abord la demande d'un sauf-conduit, adressée en 1599, au gouverneur de Rome, par Claude Langlois (Claudio Anglese), Français, qui avait reçu du marquis Malaspina la direction de la monnaie de Tregiana, et y avait fait de la fausse monnaie imitant celles des princes voisins et notamment celles du Saint-Siège qu'il écoulait à Venise. Langlois demande à venir expliquer que c'est par ordre du marquis Malaspina qu'il a agi ainsi (p. 57). C'était, du reste, on l'a vu par de nombreux exemples, l'usage constant des petits princes italiens à cette époque.

En 1665, Alexandre VII désigne Jean Baricourt pour diriger le travail de ses monnaies et conduire la machine et les autres engins de la nouvelle monnaie (p. 190).

En 1673, Benedetto Damos reçoit 75 écus pour la gravure d'un certain nombre de sceaux destinés à la trésorerie du Pape.

François Chéron, auteur des médailles de Pierre de Cortone, du Bernin, considéré par Mariette comme un des meilleurs graveurs en creux, est mentionné comme s'étant trouvé à Rome en 1670.

D'assez intéressants documents sont encore

(<sup>1</sup>) *Artisti francesi in Roma nei secoli xv, xvi e xvii. Ricerche e studi negli archivi romani*, per A. BERTOLOTTI, Mantova, 1886, in-8°.

ceux qui constatent les résultats d'essai faits à la monnaie pontificale, en 1622, pour s'assurer de la valeur réelle de pièces de Venise (pp. 186-187).

Une autre publication récente de M. Bertolotti, *Artisti bolognesi, ferraresi ed alcuni altri del già stato pontificio in Roma nei secoli XV, XVI e XVII* (Bologna, Regia tipografia, 1885, in-8°), nous fournit aussi de nombreux renseignements pour l'histoire de la numismatique pontificale.

Parmi les graveurs de la monnaie de Rome, nous y rencontrons, de 1461 à 1485, Emiliano de Foligno, qualifié aussi d'orfèvre, en 1541, Jean do Castel, Bolonais très estimé et sur lequel nous possédons un témoignage des plus flatteurs de Benvenuto.

En 1547, un paiement de dix écus est fait à G. B. da Imola pour la fourniture de 200 médailles à l'effigie du Pape, à placer dans les fondations des différents monuments que l'on construisait alors à Rome.

Signalons, en 1526, le roman d'un faux-monnayeur par amour, envoyé aux galères et gracié par le Pape (p. 95). Il nous serait facile de multiplier les emprunts que nous venons de faire aux dernières publications de M. Bertolotti, mais ces quelques exemples suffiront pour en indiquer l'importance pour l'histoire monétaire à Rome du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.

*La monnaie de Paris en 1717.* — M. Maurice

Tourneux, qui a donné de nombreuses études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et réédité la correspondance littéraire de Grimm, vient de publier, pour la Société des Bibliophiles français, l'*Histoire journalière de Paris*, de Dubois de Saint-Gelais. Dans ces annales de l'année 1716-1717, le futur secrétaire de l'Académie de peinture nous donne d'intéressants détails pour l'histoire numismatique. Nous citerons notamment l'*Origine de la monnaie des médailles* (XXII), *la visite de Pierre le Grand à la Monnaie de Paris* (XXI) et une dissertation sur *l'origine des jetons et de leur arrangement*.

*La numismatique à l'Exposition rétrospective d'Amiens.* — La Société des Antiquaires de Picardie, pour célébrer le cinquantenaire de sa fondation, a organisé à Amiens, au mois de juin, un congrès auquel elle a convié tous les membres des Sociétés avec lesquelles elle est en relations de correspondance, et une exposition rétrospective, composée principalement d'objets d'art ou d'antiquités se rapportant à la Picardie. La numismatique n'était guère représentée dans les galeries de l'Exposition que par la collection de monnaies de plomb des évêques des innocents d'Amiens, appartenant à M. Dubois. Du reste, cette lacune s'expliquait d'autant plus facilement que, dans les salles du premier étage du Musée de Picardie simultanément ouvertes au public, on pouvait voir la collection numismatique du Musée, suite fort

considérable et fort intéressante au point de vue picard, à côté de laquelle se trouve réunie, dans une salle spéciale, la collection révolutionnaire léguée par M. Lagrené, et qui, après la collection Liesville, aujourd'hui au Musée Carnavalet à Paris, est, croyons-nous, la plus riche en France, au point de vue de la numismatique de la première et de la seconde république.

Veillez, Monsieur et honoré confrère, me permettre de vous offrir, en terminant cette lettre, toutes mes félicitations pour la nouvelle distinction dont vous venez d'être l'objet (1), et de vous prier d'agréer l'expression de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

Comte DE MARSY.

(1) La croix de commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

---

## CORRESPONDANCE.

*Lettre de M. le général C. COCHETEUX  
à M. G. CUMONT,  
directeur de la Revue belge de numismatique.*

CHER CONFRÈRE,

Mes quelques observations ne vous suffisent pas et vous me demandez une lettre à faire imprimer sous le titre : *Correspondance*, concernant l'intéressant article de M. Heins intitulé : *La monnaie et le prix des choses à Gand, au temps de Jacques Van Artevelde*.

Comme vous êtes mieux à même que moi de faire ressortir le mérite de cet article, en même temps que d'en relever les quelques erreurs et de rectifier les interprétations erronées, je vous soupçonne fort de vouloir me faire sortir du mutisme dans lequel je m'étais enfermé. Soit, je répondrai, d'abord pour vous être agréable, à vous mon excellent Confrère, puis parce que j'estime fort l'article de M. Heins que, à regret, je n'ai pas l'honneur de connaître.

Pour m'efforcer d'être clair et méthodique, je diviserai ma lettre en trois parties :

1° Pourquoi j'estime fort l'article de M. Heins;

- 2° Erreurs commises relatives à l'histoire numismatique française de l'époque carolingienne ;  
 3° Erreur d'interprétation de lecteurs.

## 1°

Je prise fort l'article de M. Heins parce qu'il entre dans une voie que je n'ai cessé de recommander et parce qu'il nous promet un zélé et érudit investigateur de nos archives nationales.

Les lois du type, si savamment exposées par l'illustre Lelewel, notre premier président d'honneur, ont été bien développées depuis ; mais, pour nos contrées, l'aloï et le poids des pièces, — classées d'abord d'après les types, — doivent encore venir éclairer les points restés obscurs dans les développements de l'histoire monétaire de la France, de l'Allemagne et des provinces belges du VIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

C'est pour ce motif que je lis toujours avec plaisir les articles dans lesquels on s'occupe de rechercher le poids et le titre des monnaies du moyen âge, ou, si l'on veut, leur teneur en argent.

La recherche de la contenance en argent de monnaies contemporaines de différents pays, permettra d'arriver à la connaissance des règles qui y présidaient au monnayage et les quelques documents écrits que l'on possède devront servir de contrôle.

Enfin, en comparant la valeur des monnaies

au prix des choses, on créera la numismatique sociale, bien autrement importante que certaines fantaisies que l'on rattache à cette science, et l'on pourra apprécier le rôle utile de la bonne monnaie pour développer le commerce.

Cette étude servira aussi à expliquer des révolutions ou émeutes dues aux indignes falsifications monétaires, sans dénaturer, comme l'ont fait certains écrivains numismates (1), — pour lesquels les souverains ne peuvent avoir tort, — le caractère de chefs de communes qui, comme le prévôt des marchands Marcel, n'hésitèrent pas à prendre en main la défense des intérêts de leurs concitoyens, si étrangement spoliés sous le couvert du monnayage royal.

## 2°

Une première erreur historique de M. Heins parlant des perturbations économiques provoquées par les altérations des monnaies (p. 398) consiste en ceci : « Ajoutons à cela que le comte de Flandre « qui avait le droit de battre monnaie, renchéris-  
« sait sur son suzerain le roi de France ».

Cette assertion est inexacte, car il est au contraire nettement établi que jamais les monnaies flamandes ne subirent les scandaleuses altérations

(1) Voir dans l'*Histoire monétaire de Jean le Bon*, les injures que feu de Saulcy prodigua au prévôt Marcel.

auxquelles furent soumises les monnaies françaises du XIV<sup>e</sup> siècle.

Même page l'auteur dit : « La *livre tournois* était, « nominalement, la base de tous les calculs en « matière de monnaies. Mais cette *livre tournois* « n'était elle-même qu'une altération de la *livre* « *parisis*, qui avait été l'unité monétaire primitive « en France. »

La *livre* sans qualification d'atelier, divisée en 20 sols de 12 deniers chacun, était généralement la base de tous les calculs monétaires au XI<sup>e</sup> siècle. Dans le centre et le midi de la France l'usage prévalut de se servir de la *livre tournoise*, dans le nord et dans les provinces belges on employait au contraire la *livre parisis supérieure* d'un quart à la *livre tournoise*.

La monnaie *tournoise* a pour origine les monnaies de Tours ; mais elle fut frappée dans de nombreux ateliers et non exclusivement dans cette ville ; elle a sa nature propre et n'est à aucun titre une altération de la *livre parisis*.

Antérieurement au règne de saint Louis, c'est-à-dire avant l'apparition du gros *tournois*, les deniers de Tours étaient frappés à l'étalon du marc de Tours 4098 grains, ceux de Paris à celui du marc de cette ville 4608 grains. Telle est, je pense, l'origine de la première différence des deux deniers, différence qui fut quelque peu modifiée dans la suite, afin de mieux établir les rapports de ces deniers avec les monnaies qui avaient cours les unes au nord, les autres au midi.

Je crois devoir encore rectifier une erreur qui a échappé à M. Heins :

Il dit en effet (p. 401) que : « la livre de gros et la livre de payement valaient 20 sous de 10 deniers ». Ce dernier nombre est fautif, c'est 12 deniers qu'il faut lire et l'auteur en fournit lui-même la preuve dans les transformations suivantes :

50 livres par. = 166 lb 13 sous 4 deniers de payement (p. 401);

104 targes à 4 gros = 69 lb 6 sous 8 deniers de payement (p. 404);

Je dois cependant ajouter, à la décharge de M. Heins, que le gros flamand de 1337, de 68 en taille et de 10 deniers 6 grains d'aloï (41/48), devait contenir 3<sup>sm</sup>087 d'argent pur, tandis que le double denier parisis de la même époque n'en contenait que 0<sup>sm</sup>616, soit 0<sup>sm</sup>308 pour le denier simple, c'est-à-dire le dixième. Mais de ces calculs il faut simplement conclure : que 12 deniers par. pour un gros flamand, cela constituait un change passablement élevé d'un sixième en faveur de ce gros.

Enfin je ne saurais trop recommander à M. Heins de conserver intégralement les données fournies par les textes, quand ces données sont évidemment correctes. C'est ainsi que les gros de Louis de Crécy, au titre de 10 deniers 6 grains, sont au 41/48 et non au 20/24 (p. 403).

Le paragraphe commençant par ces mots (p. 398) : « L'emploi de la livre parisis... considérée comme valant 12 fois moins que la livre de « gros » exigerait de longs développements ; je vais toutefois essayer de l'expliquer aussi brièvement que possible.

L'assertion, exacte cependant, que la livre de gros vaut 12 livres parisis, a, paraît-il, étonné quelques lecteurs habitués à voir dans la forte pièce d'argent un sou valant 12 deniers, c'est-à-dire la vingtième partie de la livre et non la deux cent quarantième. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à leur origine les fortes monnaies flamandes n'eurent pas de *douzièmes* ou *deniers* et que l'on forma alors la livre de gros, comptant autant de gros que les livres parisis ou tournoises comportaient, elles, de deniers ; ou que les livres communales, épiscopales ou abbatiales des Flandres, de l'Artois et du Tournaisis avaient de mailles à la livre aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

La livre de gros vaut donc bien 12 livres parisis (1).

Je ne pense pas qu'il faille attribuer à une action particulière de J. Van Artevelde la cessation de l'emploi de la livre parisis comme base de calcul

(1) Voir, à ce sujet, les *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, par VICTOR GAILLARD. t. II, p. 31, pièces justificatives.

dans les paiements. Une telle modification dans les habitudes d'un peuple ne dépend ni du caprice, ni même de l'action légitime d'un personnage, si puissant qu'il puisse être.

C'est surtout dans les intérêts froissés qu'il faut rechercher l'origine et le développement d'un pareil changement. Or, les Flamands, depuis longtemps en guerre avec les rois de France, étaient en outre spoliés dans leur commerce par les scandaleux tripotages des monnaies françaises; c'est pourquoi ils avaient reporté vers l'Angleterre et le Brabant leur activité commerciale, le monnayage dans ces pays n'ayant pas subi les frauduleuses altérations des monnaies françaises.

Lors donc qu'ils adoptèrent un gros d'argent à haut titre, analogue au gros tournois, les types et surtout les monnaies divisionnaires furent du système anglais ou allemand (l'esterling). D'autre part, l'habitude de compter en livres de 240 pièces, leur fit adopter la livre de gros et, par suite, l'emploi de la livre parisis ne tarda pas à disparaître.

Il faut regretter que M. Heins n'ait point cherché à déterminer l'origine de la livre de paiement valant le  $\frac{1}{10}$  de la livre de gros flamands. N'y arriverait-on pas en comparant la valeur argent des dernières *mailles communales* avec la teneur argent du gros de Guy de Dampierre ?

---

L'histoire comparée des monnayages français, allemand, anglais, avec celui des provinces belges, présenterait le plus grand intérêt et servirait à résoudre bien des questions restées obscures jusqu'ici.

Afin de pouvoir apprécier le poids des monnaies d'après la taille ou réciproquement la taille d'après le poids d'une pièce bien conservée, je terminerai ma lettre par un exposé succinct de la valeur des marcs qui, jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, servirent d'étalons monétaires dans le nord (1).

1<sup>o</sup> Le marc de Paris comprend 4608 grains français de 0<sup>gm</sup>,053333...; il pesait donc à l'origine 245<sup>gm</sup>,760. Lors du contrôle avec le marc des Pays-Bas en 1529 (2), le premier fut trouvé inférieur au second de 24 grains; il ne pesait donc plus que 244<sup>gm</sup>,480; mais le nombre des grains restant constamment de 4608, il en résulte qu'à cette date le grain français ne valait déjà plus que 0<sup>gm</sup>,0530, valeur généralement admise actuellement.

2<sup>o</sup> Le marc de Cologne, dérivant de la livre romaine, aurait dû originairement peser 5184gr.ro. de 0<sup>gm</sup>,0474074...ou 245<sup>gm</sup>,760. Mais lorsqu'en 789(?), à Aix-la-Chapelle, Charlemagne fit une ordonnance « pour rendre justes et égaux les poids et les mesures » la livre rhénane, portée alors à 7680 aes,

(1) Dans son *Histoire monétaire de Jean II*, DE SAULCY a calculé le poids des monnaies sur un étalon pesant 260 grammes!

(2) Voir le mémoire de notre savant confrère et ami J. ROUYER *Revue belge*, t. V, 5<sup>e</sup> série.

fut faite égale à la livre de Paris, et l'aes répondit par suite à 0<sup>sm</sup>,048; par conséquent, au XI<sup>e</sup> siècle, le marc de Cologne eut le même poids que le marc de Paris.

Il semble avoir longtemps conservé cette valeur; mais plus tard le marc de Cologne s'altéra et l'on est généralement d'accord pour reconnaître qu'au siècle dernier il ne pesait plus que 233<sup>sm</sup>,855. Ce marc se divisait en 8 onces, l'once en 20 esterlings, l'esterling en 32 aes.

3° Le petit marc de Flandre, étalon monétaire des Flandres, de l'Artois et du Tournaisis jusque vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, pesait 3456 grains français, ou 3840 aes et valait par conséquent 184<sup>sm</sup>,320 (1).

Lors de l'introduction de la forte monnaie, ce petit marc fut remplacé par celui de Cologne qui était en usage dans les autres provinces belges. Il fut d'abord mentionné simplement sous le nom de marc; mais un peu plus tard l'on vit apparaître dans les chartes l'expression *livre troy*, empruntée, semble-t-il, à l'Angleterre et dont on fit bientôt le marc de Troyes.

4° Le marc d'Angleterre, appelé dans ce pays *livre troy* ou *livre de Charlemagne*, — n'en déplaie

(1) Dans les archives tournaisiennes, le petit marc de Flandre est mentionné comme pesant tantôt 6 onces, tantôt 120 esterlings, poids ou monnaie primitive de 160 en taille au marc de Cologne ou 240 à la livre troy; on le trouve aussi cité comme valant 128 esterlings, mais il s'agit alors des esterlings, monnaie de la seconde catégorie, de 170  $\frac{2}{3}$ , en taille au marc de Cologne ou 256 au marc anglais

à M. Deloche, — pesait primitivement  $368_{\text{gm}},640$  et comportait 5760 grains anglais de  $0_{\text{gm}},064$ .

Ce marc ou livre troy se partageait en 12 onces, l'once en 20 esterlings ou penny weight et l'esterling en 24 grains anglais.

Mais je m'aperçois que je me laisse entraîner au-delà des bornes d'une simple lettre; je finis donc en vous renouvelant l'assurance de mes sentiments dévoués et affectueux.

CH. COCHETEUX,  
général du génie retraité.

Liège, 16 novembre 1886.

---

## MÉLANGES.

---

*La numismatique de Vogelsanck*, par l'abbé POLYDORÉ DANIELS. Extrait du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, tome IV. Liège, L. Grandmont-Donders, imp., 1886, in-8°, 12 pages..

Cette petite monographie, pleine d'observations heureuses et de faits nouveaux, vient utilement compléter et rectifier les précédentes études sur une numismatique seigneuriale assez mal connue.

L'auteur, qui habite le château de Vogelsanck (1) dont il est le chapelain, était mieux à même que personne de traiter un sujet qu'il a élucidé avec toute la sollicitude que donne l'amour du clocher.

MM. Perreau, Cuypers et Chalon (2), MM. Van der Chys et R. Serrure (3), qui se sont occupés de l'histoire monétaire de Vogelsanck, ont laissé certaines lacunes dans la série numismatique et la

(1) Vogelsanck : province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, canton de Beeringen, commune de Zolder.

(2) Voir cette *Revue*, t. V, 1849, p. 70 ; 1852, p. 165 ; 1870, p. 250.

(3) VAN DER CHYS, *Leenen van Brabant en Limburg*, p. 252 ; R. SERRURE, *Dictionnaire, Vis Vogelsanck, Zolder, Zonhoven* ; *Bulletin mensuel*, 1884-1885.

partie historique de leurs écrits renferme des erreurs que l'abbé Daniëls se fait un devoir de redresser.

Est-il vrai, notamment, que le château de Vogel-sanck ait été bâti en 1173 pour abriter les relations adultères de Marie de Gueldre avec son beau-frère Hugues de Looz, pendant l'absence de son mari, le comte Gérard de Looz, parti pour la Palestine? Et la ruine du château, en 1178, est-elle plus vraisemblable? Cet asile des amours de Hugues et de sa belle-sœur n'a jamais existé, pense l'auteur, que dans l'imagination du docteur Bovy, qui en raconta l'histoire dans sa *Promenade historique en Campine*, insérée dans la *Revue belge*, t. XVI, p. 1.

Les numismates cités ci-dessus ont simplement reproduit cette histoire, et Vogelsanck avait désormais sa légende.

Voici les raisons très sérieuses qui plaident contre ce roman : Pas un historien, pas un chroniqueur ne parle de Vogelsanck à propos des relations de Hugues avec la femme de son frère. Le moine de Saint-Trond, contemporain de Hugues et narrateur très fidèle et très explicite, nous en aurait bien raconté quelque chose dans sa *Chronique* (1138-1180). Hugues est mort assez jeune : « adhuc fere intra pubertatis annos agens vita decessit », dit le chroniqueur de Saint-Trond. Mantelius, tout en signalant la vie licencieuse de Hugues, ne cite ni Vogelsanck, ni Zolder, et ne parle pas de ces relations adultères.

D'ailleurs Gérard de Looz partit pour la Terre-Sainte en 1173; il en revint avant l'achèvement des travaux de fortification de Brusthem; il est présent avec Hugues à la diète d'Aix-la-Chapelle, le 24 mars 1174; en moins d'un an Hugues aurait donc eu sur les bras les fortifications de Brusthem et la bâtisse du château de Vogelsanck; et à son retour de Palestine, le comte Gérard ne se serait ému en rien de cette résidence, qui se dressait là comme un témoignage vivant de l'infidélité de son épouse et des désordres de son frère. Aussi M. Bovy et ceux qui l'ont copié se hâtent-ils, constate l'auteur, de faire disparaître le « château » de Hugues; il fut détruit par les troupes de Raoul de Zaehringen en 1180, d'après M. Bovy; en 1178, d'après M. Perreau.

Malheureusement les actes de l'évêque Raoul mentionnent bien les incursions des troupes liégeoises dans le comté de Looz, mais sont muets sur Vogelsanck (1).

Étudiant ensuite la question numismatique, l'abbé Daniëls nous fait remarquer que la première monnaie de Vogelsanck a été frappée au nom de Guillaume de Hamal, fils de Jean, et porte celui du village de Zolder. Elle a certainement été émise avant l'année 1372, où Guillaume périt à la bataille de Bastweiler. (*Voy. nos observations plus loin.*)

(1) Voir les *Regesta de Raoul de Zaehringen* de M. le doyen SCHOOLMEESTERS, dans le *Bulletin de la Société d'art et l'histoire du diocèse de Liège*. t. 1<sup>er</sup>, p. 129.

Les possesseurs de Vogelsanck n'avaient cependant pas comme tels le droit de battre monnaie.

Voici comment M. Daniëls explique l'apparition de cette pièce :

« Arnould de Rummen se prétendait comte  
« légitime de Looz ; il battit même grosse mon-  
« naie d'argent à Rummen, avec l'inscription :  
« ARNOLDUS COMES ; il engagea, dès 1367,  
« à Jean de Hamal, ses terres de Zolder, Zonho-  
« ven, etc.

« Avait-il avant cette date fait un contrat (*con-*  
« *tractus pignoris*) en vertu duquel le prétendant,  
« en échange d'argent reçu et de services rendus,  
« accordait à Guillaume le droit de battre monnaie  
« — au moins de battre menue monnaie au nom  
« de telle ou telle possession d'Arnoul? Et faut-il  
« par conséquent reculer l'émission de la monnaie  
« en question jusqu'avant 1367?

« La fille puînée de Jean de Hamal, Élisabeth,  
« Dame de Vogelsanck, Zolder, etc., épousa Engel-  
« bert de la Marck, seigneur de Louverval. Cet  
« Engelbert est le second seigneur de Vogelsanck  
« dont nous connaissons des monnaies. Il mourut  
« en 1422, sans laisser d'enfants, et disposa par  
« testament de Vogelsanck et des quatre villages  
« en faveur de son neveu Henri de Bastogne, fils  
« de Gérard et d'Élisabeth de La Marck. Henri  
« battit monnaie à Zolder et à Zonhoven.

« Après lui Vogelsanck et les quatre villages  
« entrèrent dans la famille d'Autel (d'Elter ou

« Elteren) par le mariage de Gobin ou Gobert  
 « d'Autel avec Jeanne de Bastogne, la fille de  
 « Henri.

« Le fils de Gobert, Jean d'Autel, fit relief le  
 « 2 février 1457. Il est le dernier seigneur de  
 « Vogelsanck qui battit monnaie. M. Perreau a  
 « confondu ce Jean d'Autel avec un « Jean d'El-  
 « teren ou d'Alsteren, maréchal héréditaire de  
 « Cologne ».

« Les d'Alsteren n'ont jamais rien eu de com-  
 « mun avec les d'Autel ; l'erreur provient proba-  
 « blement de ce que Marie, la fille aînée de Jean  
 « de Hamal, épousa Conrad d'Alsteren, maréchal  
 « héréditaire de Cologne. La simple inspection  
 « des armoiries placées sur les monnaies de Jean  
 « d'Autel aurait dû mettre M. Perreau en garde  
 « contre une telle erreur. »

Voici maintenant la description de ces mon-  
 naies telle qu'elle est donnée par M. Daniëls ; nous  
 croyons faire chose utile en la reproduisant ici  
*in extenso*, mais nous regrettons que des planches  
 ne soient pas venues relever encore l'intérêt du  
 texte.

#### GUILLAUME DE HAMAL.

1. Denier noir.

Écu écartelé aux bandes et fleurs de lys de Bour-  
 gogne.

Lég. — † PVILLEM · DNS · SULR — *Gui-  
 · lelmus dominus sulrensis.*

*Rev.* Croix pattée dans un cercle. Imitation servile du denier d'Arnoul de Rummen, VAN DER CHYS, pl. XXIII, n° 12.

*Lég.* — † MONETA · FLANDRES.

La légende *moneta flandres* se trouve là sans doute pour bénéficier de la position de neveu d'Élisabeth de Flandre, fille naturelle de Louis de Nevers.

Inédit. Collection Polyd. Daniëls.

Nous ne croyons pas que cette monnaie ait été frappée par Guillaume de Hamal et voici pourquoi : Guillaume de Hamal périt à la bataille de Bastweiler en 1372. Or la pièce décrite par M. l'abbé Daniëls est une imitation évidente, presque servile, des deniers en billon noir de Philippe le Hardi, comte de Flandre ; les contre-facteurs avaient tout intérêt à copier des monnaies dont la circulation dans de vastes provinces facilitait le placement en procurant en même temps de larges bénéfices. Ce devait être le cas pour les monnaies du comte de Flandre, que les petits seigneurs du Limbourg ne se faisaient pas faute d'imiter de la façon la plus malhonnête et la plus éhontée (').

Ce ne serait donc pas à cause de sa position de neveu d'Élisabeth de Flandre, que Guillaume de

(') La pièce de Zolder n'a donc pas été imitée du denier d'Arnould de Rummen, mais celui-ci a été copié, comme la monnaie de Zolder, du billon noir frappé par le comte de Flandre.

Hamal aurait copié les monnaies du comte de Flandre, mais pour s'enrichir frauduleusement, comme d'autres seigneurs dont il n'aurait fait que suivre l'exemple. C'est ce qui explique pourquoi le nom de GVILLEM a été transformé en PVILLEM pour commencer par la même lettre que PHILIPPVS; et voyez avec quelle facilité des gens, la plupart illettrés, devaient confondre les deniers noirs du seigneur limbourgeois avec ceux du comte de Flandre : l'écu est le même; les légendes ont beaucoup d'analogie dans leur ensemble et dans leur groupement :

✧ PHILIPP · DVX · BVRG ;

✧ PVILLEM · DNS · SVLR. Les mots ont le même nombre de lettres.

Le revers est tout à fait semblable : Croix pattée dans un cercle.

Lég. ✧ MONETA · FLANORES.

Mais Philippe le Hardi (1384-1404), dont nous venons de décrire le denier noir, ne régnait pas encore lorsque Guillaume de Hamal mourut (1372) et par conséquent celui-ci n'a pu imiter la monnaie du prince bourguignon.

Le père de Guillaume, Jean de Hamal, paraît encore comme seigneur de Zonhoven le 11 mai 1386 (voy. DE BORMAN, *Livre des fiefs*, p. 232; DARIS, *Églises*, t. VII), et il nous semble très vraisemblable, si la légende de la pièce a été bien lue, que ce soit lui qui a frappé ce denier de billon noir

contrefait, en usant du nom de son fils décédé pour rendre l'imitation plus complète et plus trompeuse, ce qu'il n'aurait pu faire en employant son propre nom. Arnould de Rummen, qui se prétendait comte légitime de Looz et qui battit grosse monnaie d'argent à Rummen, avait du reste engagé, dès 1367, à Jean de Hamal ses terres de Zolder, de Zonhoven, etc. C'est sans doute ainsi, comme le suppose l'abbé Daniëls, que Jean de Hamal sera arrivé à obtenir ou à s'arroger le droit de battre monnaie. Quoi qu'il en soit, si la première monnaie de Vogelsanck a été frappée au nom de Guillaume de Hamal, elle n'a certainement pas été émise par ce seigneur, puisqu'il aurait fallu qu'il fût contemporain de Philippe le Hardi; elle n'est pas antérieure à 1372, puisqu'elle n'a pu être imitée qu'après 1384, première année du règne de ce comte de Flandre.

#### ENGELBERT DE LA MARCK.

2. Denier noir.

Écu écartelé, aux 1 et 4 à la face échiquetée des La Marck, aux 2 et 3 aux fusées des Hamal, rappelant la mère d'Engelbert.

Lég. — ✠ ENGELB · D · MAR · DNS · SO —  
(*Engelbertus de Marcka dominus sonhoviensis*).

Rev. Croix pattée dans un cercle.

Lég. — MONETA · NOVA · SONVEN.

Inédit. Collection Polyd. Daniëls.

## 3. Denier noir.

Variété du précédent. Au droit la légende porte :

✠ ENGELB · D · MAR · DNS · SON. Au revers les points manquent.

*Revue*, 1852. — VAN DER CHYS, pl. XXII.

## 4. Denier noir.

Variété du n° 2. Au droit :

✠ ENGEL · · · ON E SON — La pièce a été mal rengrenée.

Le revers n'est guère lisible :

✠ · · NET·A BREIT (?)

Inédit. Collection vicomte B. de Jonghe.

## HENRI DE BASTOGNE.

## 5. Demi-griffon d'argent.

Griffon tenant un écu écartelé, aux 1 et 4 de Bastogne (d'or à six bandes de sable), aux 2 et 3 au lion de .....

*Lég.* : ✠ HEN · DE · BAST · DNS · SVL-RENS.

(*Henricus de Bastonia dominus sulrensis*).

*Rev.* Croix pattée traversant la légende et ornée au cœur d'un petit écusson blasonné de Bastogne entouré d'une épicycloïde et d'arcs de cercle.

*Lég.* — MONE — TA · NO — VA · SV — LREN —

Imitation des demi-griffons de Jean de Bavière.

Nous ne savons à qui se rapporte le lion des 2 et 3 quartiers, mais les Bastogne, seigneurs de Vogelsanck, mayeurs héréditaires de Durbuy, ont toujours porté *d'or à six bandes de sable*.

*Revue*, t. V. pl. I. — VAN DER CHYS,  
pl. XXII.

6. Demi-griffon d'argent.

Variété du précédent. Au droit, la légende porte :  
✠ HEN · DE · BAST · DNS · SONVE.

*Revue*. t. V, pl. I. VAN DER CHYS  
pl. XXII.

7. Demi-griffon d'argent.

Variété du précédent. Au revers : MON —  
ETAN — OVAS — ONVE.

SERRURE. *Bulletin*, 1884-1885 pl. IV.

8. Demi-griffon d'argent.

Variété du précédent. Au droit la légende porte :  
✠ HEN · DE · BAST · DNS · SVLREN.  
Au revers : MON — ENET — ANOV —  
SONV. (*sic.*)

Inédite. Collection Polyd. Daniëls.

9. Denier noir.

Écu écartelé comme aux précédents.  
*Lég.* ✠ HER DE BAST DNS SONVE.  
*Rev.* Croix pattée dans un cercle.  
*Lég.* — ✠ MONETA NOVA SONVEN.

*Revue*, 1870.

## JEAN D'AUTEL.

10. Denier noir.

Écu écartelé, aux 1 et 4 d'Autel, aux 2 et 3 de Bastogne.

*Lég.* — ✠ IOHS : DE : ELTEREN : DNS : DE : VOG.

(*Johannes de Elteren dominus de Vogelsanck*).

*Rev.* Grande croix pattée dans un cercle.

*Lég.* — . . NETA \* NOVA \* FAC . . SV...

Les armoiries d'Autel sont : de gueules à la croix d'or cantonnée de vingt billettes du même posées cinq en sautoir dans chaque canton.

*Revue*, 1849 — VAN DER CHYS, pl. XXII.

11. Denier noir.

Variété du précédent.

Droit semblable à celui du précédent.

*Lég.* — ✠ IOHS : DE : ELTEREN : DNS : DE : VOG.

*Rev.* — Croix pattée évidée au centre en losange, enfermant un I (*Johannes*).

*Lég.* — MONETA \* NOVA \* SVELRENS.

*Revue*, 1849 — VAN DER CHYS, pl. XXII.

Nous félicitons M. l'abbé Daniëls d'avoir écrit cette intéressante page de numismatique seigneuriale : celle-ci n'est pas facile à étudier et par conséquent se trouve trop délaissée par nos numis-

mates belges ; la pénurie des documents historiques, le défaut de bonnes généalogies viennent d'autre part arrêter ou décourager les chercheurs. Aussi, est-ce une vraie bonne aubaine pour les amateurs lorsqu'ils rencontrent une monographie aussi soignée et aussi pleine de faits nouveaux que celle du savant abbé de Vogelsanck.

G. CUMONT.

30 septembre 1886.

---

*Quelques mots d'histoire et de numismatique sur les localités qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Charleroi*, par J. FIÉVET. Mons, 1886, in-8°, 43 pages et 2 planches.

La notice de M. Fiévet constitue une suite heureuse à l'histoire métallique de la ville de Charleroi publiée, en 1871, par M. Van Bastelaer.

L'auteur débute par Beaumont et, d'accord en cela avec la plupart des numismates de notre époque, il enlève à cette ville le triens à la légende BELLO MONTE du monétaire Audiermus. Cette pièce évidemment française est donnée par notre confrère à Beaumont-en-Argonne. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, c'est l'avis de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Les monnaies des seigneurs de Beaumont sont peu nombreuses, nous ne connaissons, pour ce

comté, que trois ou quatre variétés d'un petit gros au cavalier, frappé à Valenciennes par Beaudouin I<sup>er</sup> (1246-1288). C'est M. Celliez qui, le premier, a déterminé le lieu d'émission de ces pièces. Gui II (1356-1397), un acte officiel publié par M. Chalon le prouve, battit monnaie en son château de Flémaing, mais aucun échantillon de ce monnayage n'a encore été retrouvé. A moins de découvertes futures, « Beaumont doit disparaître de la liste des ateliers monétaires belges ».

M. Fiévet passe ensuite aux Estinnes et développe quelques considérations historiques à propos du fameux denier de Charles le Chauve portant LEPTINAS FISCO.

M. Ernest Gariel, dans son grand et bel ouvrage : *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, a donné un excellent dessin de cette pièce d'après l'exemplaire, resté unique, de la bibliothèque de Paris (1).

A la liste des ateliers belges publiée par l'auteur : Gand, Bruges, Chièvres, Courtrai, Tournai, Mons, Estinnes, Nivelles, Tongres, Visé, Huy et Namur, où Charles le Chauve fit forger, nous ajouterons au courant de la plume : Gembloux, Dinant, Enghien et Curange.

M. Demanet dota Fontaine-l'Évêque d'un demi-

(1) E. GARIEL, *Les monnaies royales de France*, etc. Deuxième partie, in-4° Paris, 1884-1885, p. 231 et pl. XXX, n° 131. — Voyez aussi LEBLANC, *Traité historique des monnaies de France*, pp. 104 et 140. Paris, 1690, et Amsterdam, 1692.

gros au type de Saint-Charlemagne d'Aix-la-Chapelle, battu selon lui par Baudouin de Hennin.

L'auteur de l'histoire numismatique de l'arrondissement de Charleroi fait toutes ses réserves au sujet de cette attribution. Il va plus loin et semble même douter de l'existence de la pièce avec MONETA : NOVA : FONTEINIS, qu'il ne connaît dans aucune collection.

Cette monnaie a cependant été publiée, mais non déterminée, par M. Chalon dans la *Revue belge de numismatique*, année 1866, pl. X, n° 2; elle faisait alors partie des séries de M. de Coster. En admettant nos renseignements comme exacts, elle se trouverait, aujourd'hui, dans le cabinet de M. Jos. Emunds, juge à Aix-la-Chapelle.

Arrivons maintenant à Thuin. M. Fiévet se range à l'opinion de de Longperier et, se basant d'après M. R. Serrure, sur des motifs philologiques, il retire à cette localité le denier de Charlemagne à la légende TVNNIS, contrairement à l'avis de MM. Conbrousse, Piot et Liedts.

Viennent ensuite pour cette ville les deniers des empereurs Henri II (1002-1024) et Conrad le Salique (1024-1039); puis, avec Théoduin, évêque de Liège (1046-1075), commence la série des monnaies épiscopales.

On en connaît de Théoduin de Bavière, d'Otbert (1091-1119), d'Hugues de Chalon (1296-1301) et de Thibaut de Bar (1303-1313). Notre confrère profite de l'occasion que lui présente la description de ces

pièces pour combattre l'idée, jadis admise, de voir dans une église accostée de deux oiseaux l'emblème monétaire exclusif de l'atelier de Thuin. Il est en cela, ajoute-t-il, d'accord avec M. de Chestret.

L'étude de M. Fiévet se termine par la nomenclature des espèces émises à Viesville par les comtes de Namur. Aucune nouveauté à signaler. L'auteur classe cependant à Henri l'Aveugle un denier au cavalier donné jadis par M. Chalon au neveu de ce prince, Baudouin de Hainaut.

Nous devons à la vérité d'avouer que les planches qui accompagnent cette notice manquent quelque peu d'exactitude (1), mais c'est là une simple critique de détail, qui n'enlève rien à la valeur de l'ensemble.

En écrivant ces quelques pages M. Fiévet a dû certainement s'inspirer du vœu émis par M. Cumont au congrès archéologique d'Anvers de voir naître, dans tout le pays, des monographies monétaires par arrondissement. Il a parfaitement atteint le but qu'il se proposait; son étude est très complète, fort intéressante, et nous sommes heureux de pouvoir présenter ici à notre cher confrère toutes nos félicitations.

A. DE WITTE.

(1) Le n° 2 de la planche I nous présente le denier des Estinnes renversé. Le n° 14, gros de Jean I<sup>er</sup> frappé à Viesville, nous montre le portail brabançon au lieu du chastel namurois. Nous ajouterons, ayant eu l'exemplaire entre les mains, que les tréfeuilles de la bordure sont inexactement reproduites. (Voyez du reste le *Bulletin de numismatique*, t. V, pl. VIII. n° 4.)

*Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans,*  
par E. HUCHER. Mamers, 1886, in-8°, 5 pages et  
3 vignettes.

En ces quelques pages, M. Hucher décrit, avec sa compétence bien connue, trois sceaux du fameux cardinal Philippe de Luxembourg. Le premier, qui se rattache intimement par ses représentations aux scènes figurées dans le célèbre jubé de pierre de la cathédrale du Mans, détruit, en 1562, par les Huguenots, avait déjà été publié par l'auteur lui-même. Le deuxième est antérieur à l'élévation de l'évêque au cardinalat; enfin le troisième, en assez mauvais état, est de tous le plus récent. Ces deux derniers étaient restés inédits.

A. DE WITTE.

---

*La Monnaie de Bruxelles après le bombardement  
de 1695.*

Du 13 au 15 août 1695, c'est-à-dire pendant quarante-huit heures consécutives, le maréchal de Villeroy, à la tête de 60,000 Français, bombardait avec furie la malheureuse ville de Bruxelles.

Nous ne rappellerons pas ici les ruines innombrables que causa cette vengeance aussi barbare qu'inutile de Louis XIV; nous nous bornerons à constater que la Monnaie de Bruxelles partagea le

sort d'autres monuments et fut saccagée de fond en comble.

A la suite de ces événements, le gouvernement des Pays-Bas exposa en vente une partie du terrain occupé naguère par les bâtiments de la Monnaie; mais le Magistrat de Bruxelles fit opposition à la vente devant le Conseil de Brabant.

Par sentence du 6 septembre 1696, cette vente n'eut son plein effet qu'à la suite d'une déclaration écrite du Conseiller Procureur général de laquelle il résultait que Sa Majesté n'avait nullement l'intention d'anéantir la Monnaie, mais désirait au contraire rétablir et restaurer ce bâtiment avec les deniers que produirait la vente de cette parcelle de terrain, à moins, ajoutaient les conclusions, que ceux du Magistrat ne voulussent rebâtir la Monnaie, à leurs frais, telle qu'elle existait avant le bombardement.

Ce ne fut toutefois qu'en 1756, que le gouvernement s'occupa sérieusement de réparer la Monnaie de Bruxelles, quand il fut décidé que les Monnaies de Bruges et d'Anvers cesseraient d'être en activité. On avait surtout en vue de faire des économies en centralisant tout ce qui concernait la fabrication des monnaies et médailles, et cette réforme était d'autant plus urgente que les ateliers monétaires ne continuaient plus à être affermés comme cela se pratiquait précédemment. Chaque Monnaie exigeait en effet un commissaire spécial chargé de surveiller la direction. C'est principalement pour

éviter ces frais que le Gouvernement remit en état la Monnaie de Bruxelles, où n'existaient plus que les seules chambres renfermant les presses dont il avait été fait usage pour la fabrication des liards, en 1744 et 1745.

Tous les numismates connaissent le jeton gravé par Jacques Roettiers pour rappeler cette reconstruction ('); nous nous bornerons à remarquer que le revers représente la façade du nouvel hôtel des Monnaies, qui de nos jours vient d'être démoli pour faire place à l'hôtel des Postes. La légende est : RESTAUR · OFFICIN · MONET · BRUX.

En exergue le millésime : M · DCC · LVI (1756), date de la réédification.

G. CUMONT.

*Das Probirbuch des nürnbergger Münzwardeins Hans Huefnagel. (Le livre de contrôle du Waradin de la Monnaie de Nuremberg Hans Huefnagel (1605-1612), par AD. MEYER, Vienne, 1886, in-8°, 56 pages, 2 planches. (Extrait du volume XVIII de la Numismatische Zeitschrift de Vienne, année 1886.)*

L'auteur a cru faire chose utile pour les numismates en publiant l'inventaire de ce livre, parce qu'il contient la description et les empreintes de

(') Reproduit parmi les médailles frappées sous le règne de Marie-Thérèse, Vienne, 1782, première partie, p. 163.

monnaies devenues très rares ou même tout à fait inconnues. Il a aussi jugé indispensable d'y joindre les dates correspondantes des vérifications (*Münzprobationstage*) des monnaies telles qu'elles sont indiquées dans l'ouvrage de Lori sur le droit monétaire bavarois.

Huefnagel s'était servi des coins originaux pour obtenir des empreintes au moyen d'encre ou de couleur noire, et ce sont les plus intéressantes de ces empreintes que reproduisent en photogravure les deux planches jointes à la brochure de M. Meyer.

Le manuscrit d'Huefnagel est relié en parchemin et se compose de quatre-vingt-dix pages in-folio numérotées, plus deux pages de titre. Sur la couverture est imprimée en lettres d'or l'inscription :

M M V H

1610.

On sait peu de chose de ce Hans Huefnagel. Les actes parvenus jusqu'à nous mentionnent qu'il fut d'abord essayeur et devait en cette qualité examiner le titre des objets d'or et d'argent fabriqués à Nuremberg. Le 15 octobre 1602, il fut nommé, en remplacement de Georges Dietrich, waradin du cercle de Franconie. D'après une note écrite sur la page 35 du manuscrit, Hans Huefnagel mourut le 21 février 1612. Son successeur fut l'essayeur Jean Butzer, élu le 14 mai 1612.

Le maître de la Monnaie Paul Dietherr était

mort le 11 décembre 1610. Ses héritiers continuèrent à frapper monnaie jusqu'à l'installation du nouveau maître Henri Müller, le 10 janvier 1611. Celui-ci ne paraît avoir rempli ces fonctions que peu d'années, car en 1616, c'est Hans Putzer qui est maître de la monnaie de Nuremberg.

L'auteur analyse soigneusement ce curieux manuscrit et donne la liste des pièces y indiquées, en attirant l'attention sur les monnaies rares ou inconnues de nos jours. Comme celles-ci n'intéressent que faiblement les numismates belges, nous n'avons pas à citer ici ces raretés, que les spécialistes ou les amateurs de monnaies allemandes pourront aller découvrir dans la revue viennoise où se trouve inséré le remarquable travail de notre érudit confrère M. Meyer.

G. C.

Deux jetons commémoratifs de faits namurois ont été frappés dans l'intervalle de huit jours.

L'un porte le buste de saint Feuillen, patron de Fosses, avec la date de la dernière marche armée, 26 septembre 1886. Notre *Revue* donne de longs détails sur ce cortège septennal, à propos de la *décoration militaire* de Saint-Feuillen, dont le médaillier de la Compagnie possède un des rares spécimens (*voir* 5<sup>e</sup> série, t. II, pp. 557-59).

Le second jeton ; deux lignes circulaires :

*L'union fait la force. — Qu'elle fasse jaillir la lumière.*  
 — Au centre le lion belge élevant un flambeau allumé. Au revers : *Manifestation du 3 octobre 1886. Namur. — Protestation contre l'acte illégal qui révoque M. l'échevin Ronvaux.*

Ont encore été distribuées dix médailles commémoratives du festival namurois, 3 octobre 1886, organisé par les soins de la Députation permanente, à l'occasion du cinquantenaire de l'institution des Conseils provinciaux.

Enfin, citons encore, pour mémoire, la belle médaille du Congrès historique et archéologique de Namur, au millésime 17-19 août 1886.

Je persiste à penser que nos confrères, chacun pour sa province, feraient chose utile en mentionnant à cette place et sous une forme concise les pièces de la valeur de celles qui nous occupent et qui, bien que ne pouvant être reléguées qu'au dernier plan de nos médailliers, n'en profilent pas moins avec une certaine netteté la physionomie d'une province ou d'une localité pour l'année écoulée.

A. L. C.

Nous venons de recevoir un fort volume de 622 pages intitulé :

*Inscriptions campanaires du département de l'Isère* (1),

(1) Montbéliard, imprimerie P. Hoffmann, 1886. Tiré à 40 exemplaires sur papier de Hollande et 160 sur papier ordinaire, tous numérotés.

signé du nom de notre confrère Gustave Vallier. Il comprend 1,398 inscriptions de cloches de ce département. Nombreuses gravures dans le texte. C'est un travail de bénédictin qui fait le plus grand éloge du savoir de l'auteur. Nous y reviendrons.

A. BRI.

---

M. Maurice Heins a publié dans la dernière livraison de la *Revue* un mémoire sur *la monnaie et le prix des choses, à Gand, au temps de Jacques Van Artevelde*. Il est regrettable que pour établir ses calculs, l'auteur se soit basé sur des évaluations erronées, dont nous n'examinerons qu'une seule.

« Il existe, dit M. Heins (p. 401), en matière  
 « monétaire une unité de poids dont le nom n'a  
 « pas varié depuis le moyen âge et dont la valeur  
 « est restée sensiblement la même : c'est le *marc*.  
 « On distingue le marc de Troyes du marc de  
 « Cologne. Ce dernier est d'un 58<sup>e</sup> et  $\frac{1}{2}$  ou de  $\frac{3}{116}$   
 « plus faible que le marc de Troyes. Mais c'est  
 « celui-ci qui, alors, était en usage en France, et  
 « dans la Flandre, qui relevait de la France. Le  
 « marc de Troyes était, en matière monétaire,  
 « l'équivalent de 244,6 de nos grammes actuels. »

Il résulte de ce qui précède que le marc de Cologne aurait dû peser 244<sup>gr</sup>,6 moins  $\frac{3}{116}$ , ou 238<sup>gr</sup>,3.

Or, tous les traités de métrologie que nous avons consultés, sont en désaccord avec ces estimations et ce rapport des deux marcs.

René Budels ou Budelius, fils et frère de monnayeurs, jurisconsulte et directeur des affaires monétaires d'Ernest de Bavière, archevêque de Cologne et évêque de Liège, par conséquent une autorité en cette matière, dit positivement, dans son traité *De monetis et re numaria* (pp. 63 et 64), que le marc de Cologne pèse un esterlin de moins à l'once que le marc de Troyes. Or, l'once se divisant en vingt esterlins, le marc de Cologne devait être d'un vingtième plus faible que celui de Troyes.

Une ordonnance de Ferdinand de Bavière, successeur d'Ernest (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. XVIII, p. 316), prescrit de réduire le poids de Cologne en poids de Troyes « portant cincques sur cent », ou un vingtième.

Horace Doursther, dans son *Dictionnaire universel des poids et mesures*, évalue l'ancien marc de Troyes d'Amsterdam, de 5,120 as, à 246<sup>gr</sup>,08 ; et le marc de Cologne, de 4,864 as ou 19 marcs, à 233<sup>gr</sup>,77. Toujours un vingtième !

Le marc de Troyes, autrefois en usage chez les orfèvres du pays de Liège, est compté aujourd'hui à 246<sup>gr</sup>,028.

M. le général Cocheteux, dans ses remarquables études sur nos anciens systèmes monétaires (*Rev. belge de num.*, 1885, pp. 165 et 170), assimile le marc

de Paris à celui de Troyes, qu'il évalue à 245<sup>gr</sup>,76.

En Allemagne, le marc de Troyes vaut 246<sup>gr</sup>,083g.

Le vieux marc de Cologne pèse, d'après le plus ancien exemplaire conservé dans cette ville, 233<sup>gr</sup>,812. (MEYERS, *Konversations-Lexikon*, voc. *Mark*.) Une ordonnance de 1816 en fixa le poids à 233<sup>gr</sup>,8555.

Nous pourrions multiplier ces citations à l'infini, sans trouver entre les chiffres d'autres différences que celles, relativement minimales, qui résultent des altérations de l'étalon. Partout le marc de Troyes est évalué à environ 246 grammes; celui de Cologne, à près de 234 grammes, ce qui correspond encore une fois à la différence d'un vingtième constatée par Budélius, au xvi<sup>e</sup> siècle.

B<sup>on</sup> DE CHESTRET.

---

Dans son article *sur la valeur de la monnaie au temps de Van Artevelde* (*Revue*, 1886, p. 397), M. Heins a parlé de la livre tournois et de la livre parisis comme si c'étaient des monnaies réelles tandis qu'elles représentaient des monnaies fictives ou de compte. (*Voy.* note 1, page 398.) Cette note avait passé inaperçue. Pour rectifier cette erreur, voici le passage de Leber que M. Maurice Heins a mal interprété et inexactement résumé :

« La différence de la livre parisis à la livre

« tournois est un autre sujet d'hésitation et de  
 « doute qui se présente fréquemment dans un  
 « travail d'évaluation. Cette distinction paraît  
 « s'être établie sous le règne de Philippe 1<sup>er</sup>, mort  
 « en 1108. Alors, on fabriquait à Tours une mon-  
 « naie plus faible que celle de Paris et qu'on  
 « distingua de cette dernière par la dénomination  
 « de tournois tirée du lieu de son origine. »

#### LA DIRECTION.

---

M<sup>me</sup> Mailliet, née Champion, vient de faire hommage à la Société royale de numismatique de presque tous les manuscrits dont son mari, notre regretté confrère, était l'auteur.

C'est là un exemple que l'on ne peut assez louer et nous présentons à la généreuse donatrice nos plus vifs remerciements pour cet acte d'intelligente largesse. Grâce à M<sup>me</sup> Mailliet, les travaux et les études du colonel ne seront pas perdus pour la science; aussi a-t-elle droit désormais à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent sérieusement d'histoire et de numismatique (1).

---

(1) Voyez la nomenclature de ces volumes dans la liste des ouvrages reçus à la bibliothèque pendant le quatrième trimestre 1886.

Au dernier concours de l'Académie de Bordeaux, M. E. Taillebois, archiviste et secrétaire général intérimaire de la Société de Borda, a remporté un prix de 600 francs pour son beau travail intitulé : *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*.

A. DE WITTE.

---

*Monete e medaglioni romani inediti nella collezione Francesco Gnechi*. Terza serie. — Extrait de la *Gazzetta Numismatica* du docteur SOLONE AMBROSOLI. Come, 1886, in-8°, papier teinté, 104 pages.

Adoptant le système suivi avec tant de succès par M. A. de Belfort pour ses *Recherches des monnaies impériales romaines non mentionnées dans l'ouvrage de Cohen*, travail en voie de publication, depuis 1882, dans l'annuaire de la Société française de numismatique, M. Gnechi nous donne, sous forme de catalogue et de la façon la plus minutieuse, la description de 545 monnaies romaines inédites (1). Toutes ces pièces font partie de sa collection personnelle; 165 sont en or, 199 en argent et seulement 181 de bronze. Cette nomenclature débute avec Marc-Antoine et Octave pour s'arrêter aux monnaies signées Léon III, Constantin

(1) Ou peu connues, ce qui serait peut-être plus exact pour quelques unes de ces médailles.

Copronime et Léon IV (751-775). Elle embrasse donc environ huit siècles du monnayage impérial. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur de l'excellent exemple qu'il donne aux possesseurs de séries numismatiques importantes et souhaiter de lui voir bientôt de nombreux imitateurs.

A. DE WITTE.

---

La troisième livraison de l'année 1886 du *Bulletin de la Société de Borda* renferme un intéressant article de M. Blanchet sur les jetons de la famille de Henri II de Navarre (Henri IV de France). L'auteur y décrit, avec soin, cinq jetons d'Antoine de Bourbon; huit de Jeanne d'Albret; un de Henri de Bourbon enfant; cinq de Catherine de Bourbon et enfin onze de Marguerite de Valois. Cette notice est accompagnée d'une planche très bien gravée par Dardel, et sur laquelle se trouvent représentés six jetons d'argent fort beaux.

A. DE WITTE.

---

*Vade mecum del raccoglitore di monete italiane*,  
par G. BAZZI et M. SANTONI. Camerino, 1886,  
in-8° de 215 pages.

Ce dictionnaire de l'histoire monétaire de l'Italie se divise en trois parties. La première donne par ordre alphabétique, méthode suivie du reste dans

tout l'ouvrage, les monogrammes, armoiries, emblèmes, légendes, etc., qui se rencontrent sur les monnaies italiennes, en indiquant à la suite, les noms des villes et des princes qui les ont adoptés.

La deuxième partie comprend : 1° une liste des ateliers monétaires du pays, avec quelques brefs renseignements historiques et numismatiques ; 2° les noms des principales familles seigneuriales qui usèrent du privilège de battre monnaie ; 3° la suite de tous les saints dont les noms ou l'effigie se retrouvent sur les espèces métalliques, et les lieux où ces espèces furent forgées. La troisième partie embrasse la bibliographie numismatique de l'Italie. Elle nous semble assez incomplète, puisque les auteurs ne citent pas même cent cinquante ouvrages, publications périodiques ou notices diverses. Il est vrai que MM. Bazzi et Santoni, dans leur utile volume si bien ordonné, ne s'occupent que du moyen âge et de l'époque moderne.

A. DE WITTE.

---

M. Jos. Leroux, auteur du *Catalogue des monnaies canadiennes de cuivre*, de l'*Atlas numismatique du Canada* et du *Vade mecum du collectionneur*, vient de fonder à Montréal un nouveau journal numismatique : *Le Collectionneur*. Cette feuille mensuelle, écrite en deux langues, le français et l'anglais, n'est pas exclusivement scientifique : une partie est

réservée aux annonces. Prix de l'abonnement pour l'Europe, 65 cts.

A. DE WITTE.

COLLECTION MAILLIET. — *Vente à Paris*  
le 22 novembre 1886 et jours suivants.

Les monnaies obsidionales et de nécessité recueillies par notre regretté confrère le colonel Mailliet viennent d'être vendues à Paris sous l'habile direction de M. Van Peteghem. Cette série, unique en son genre et remarquable surtout sous le rapport du nombre, n'était pas sans renfermer quelques exemplaires fort douteux. Nous citerons, par exemple, la monnaie de nécessité, en or, de Bruxelles à la date de 1584 et à la légende D. O. M. BRUXELLA CONFIRMATA, etc., etc.

Voici, sans commentaires faute de place, les enchères les plus importantes que nous ayons notées :

N° 3. Aire assiégée par les Espagnols, 1641, argent, carré . . . . . 72 francs.

177. Braunau assiégée, en 1743, par les Autrichiens. Or. . . . . 105 —

201. Brésil. Monnaie d'or de 1646 de la compagnie des Indes en guerre contre les Portugais (1647-1654) . . 300 —

220. Demi-couronne de Charles 1<sup>er</sup> en guerre contre les Parlementaires, frappée à Bristol en 1644. . . . . 100 —

594-595. Jametz assiégée, en 1588, par le duc de Lorraine, pièce de 20 et pièce de 10 sols, cuivre rond, chacune. 50 francs.

Ces deux monnaies sont des raretés de premier ordre.

762. Obsidionale de Maestricht assiégée par les Français en 1794, pièce d'argent de 100 st. Droit connu des unifaces. *Rev.* TRAIECTUM AD MOSAM en légende circulaire, au centre une étoile à cinq raies . . . 62 —

Nous avons acquis tout dernièrement à une vente de Bruxelles l'essai en plomb de cette curieuse monnaie, dont le type, trouvé trop compliqué, ne fut pas adopté par la régence de Maestricht.

729. Demi-thaler de Magdebourg assiégée, en 1551, par les alliés de l'Empire . . . . . 99 francs.

760. Mayence occupée par les Français en 1688-1689. Deux tiers de thaler au monogramme de Louis XIV . . . 150 —

785. Middelbourg assiégée, en 1573, par le prince d'Orange. 4 ducats, or. 165 —

803. Modène occupée par les Français, 1704-1705, monnaie d'or inédite, à l'aigle éployée . . . . . 145 —

824. Munster assiégée par son évêque. 3 ducats . . . . . 145 —

841. Nice assiégée par les Turcs et les Français, argent . . . . . 320 francs.

C'est le plus haut prix qui ait été atteint à cette vente.

1032. Tournai assiégée par Charles-Quint en 1521, une tour entre deux F couronnés, au droit, argent. . . 260 —

Le catalogue, œuvre de M. Mailliet lui-même, comptait 1,350 numéros, et les enchères ont produit tout près de 13,000 francs, ce qui est un beau résultat.

A. DE WITTE.

*L'Annuaire* de la Société française de numismatique et d'archéologie, juillet-août 1886 (<sup>1</sup>), vient de paraître. Sommaire :

I. — *L'ère de Tripolis*, par M. P. SIX.

II. — Lettre à M. le président de la Société de numismatique sur quelques pièces rares ou inédites de la collection orientale de M. P. De Lhotellerie, par M. H. SAUVAIRE.

III. — Sur quelques médailles consulaires inédites des musées Roumianzew et de l'Université de Moscou, par M. M. BAHRFELDT.

IV. — CHRONIQUE. *Prix Duchalais*. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de faire son appréciation des ouvrages qui ont concouru pour le prix *Duchalais*. Ce prix est décerné à mérite égal aux *Monnaies royales fran-*

(<sup>1</sup>) Paris, au siège de la Société de numismatique, 46, rue de Verneuil.

çaises de la race Carolingienne de feu ERNEST GARIEL, et aux Médailleurs de la Renaissance de M. ALOÏSS HEISS.

*Nécrologie* : M. Joseph Newald, l'un des membres les plus distingués de la Société viennoise de numismatique, est décédé à Gratz, en Styrie, le 4 mars 1886.

On annonce également la mort d'un autre savant numismatiste, M. B. Biondelli, conservateur du musée Bréra, à Milan.

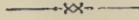
*Bibliographie.* — *Arcantodan, en Gaulois, est un nom commun et, suivant toute apparence, un titre de magistrat monétaire.* Article publié par M. P. CH. ROBERT. — *Les volontaires Limbourgeois et leur médaille, 1790-1794. Révolution brabançonne. Invasion française,* par GEORGES CUMONT. — *Atti del Museo Civico di Antichità in Trieste.* Publication du musée de Trieste. — *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège et de ses dépendances,* par M. le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE. — *Guida numismatica universale, compilata da FRANCESCO E ERCOLE GNECCHI.* Milano, 1886.

*Trouvailles de monnaies.* — M. Alberto Puschi publie la relation de la découverte d'un trésor du XIII<sup>e</sup> siècle à Cosina. — M. J. Dirks donne la description détaillée des monnaies consulaires et des monnaies impériales d'Auguste que contenaient les trouvailles d'Onna et de Feins.

*Vente de monnaies.* — Les Carolingiennes de la collection de M. le vicomte Ponton d'Amécourt, par R. de Grimmont (Serrure).

Vente P. Charles Robert, par M. J. Hermerel. — Prix de vente de la collection des monnaies gauloises et françaises de M. le vicomte Ponton d'Amécourt.

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.



## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.



Réunion du bureau du 7 novembre 1886.

... Sur la proposition de MM. R. Chalon et A. de Witte, le titre d'associé étranger a été conféré à M. Milciade Santoni, directeur du *Bulletino di numismatica e sfragistica*, à Camerino, Italie.

*Le Secrétaire,*

G. CUMONT.

*Le Président,*

R. CHALON.



## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1886.

---

**Avis important :** Les ouvrages et publications destinés à la Société doivent être, désormais, adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, au Palais des Académies, à Bruxelles. Seuls, les volumes destinés personnellement à M. R. Chalon, continueront à être envoyés rue du Trône, 113, à Ixelles.

---

*Ouvrages manuscrits de M. le lieutenant-colonel MAILLIET, offerts à la Bibliothèque de la Société royale de numismatique de Belgique par M<sup>me</sup> MAILLIET, née CAMPION.*

*Nota :* Les titres des ouvrages sont textuellement transcrits.

- I. Catalogue des monnaies obsidionales. Format agenda.
- II. Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité du cabinet de M. le lieutenant-colonel Mailliet. 1 vol. relié.
- III. Planches manuscrites de l'atlas du catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. 3 vol. reliés.
- IV. Catalogue des monnaies, jetons et médailles de la Belgique. 1 vol. format agenda.
- V. Catalogue des monnaies, jetons, méreaux et médailles de la collection du lieutenant-colonel Mailliet. 11 vol. reliés.
- VI. Catalogue des médailles de l'histoire métallique des Pays-Bas de Van Mieris, Van Loon et de la suite à Van Loon, indiquant le motif pour lequel elles ont été frappées, par Prosper Mailliet. Tournai, 1854; 1 vol. relié.
- VII. Catalogue ou table alphabétique des légendes des médailles de ces mêmes ouvrages, principalement de celles du revers. 1 vol. relié.

- VIII. Description de monnaies brabançonnnes et de quelques monnaies flamandes. 1 vol. avec nombreux dessins.
- IX. Chronologie de tous les hommes qui ont gouverné les différentes parties de l'Europe depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, à l'usage des numismates. 1 gros vol. relié et 2 vol. de supplément cartonnés.
- X. Correspondances numismatiques. — Lettres d'un grand nombre de numismates ayant trait aux monnaies obsidionales ou de nécessité.
- XI. Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Manuscrit original en feuilles détachées.
- XII. Notes concernant les monnaies obsidionales et de nécessité. En feuilles détachées.
- XIII. Description des médailles de Tournai depuis l'année 1600 jusqu'en 1881. En feuilles.
- XIV. Catalogue des légendes des jetons de Tournai depuis 1422 jusqu'en 1881. En feuilles.
- XV. Description des jetons tournaisiens du moyen âge et des temps modernes. Brouillon en feuilles détachées.
- XVI. Catalogue des méreaux de la collection Mailliet. En feuillets.
- XVII. Cahier renfermant quelques notes concernant l'héraldique et la numismatique.
- XVIII. Un paquet de quelques planches dépareillées de l'atlas des monnaies obsidionales et du cinquantenaire de l'indépendance.

### Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 66-67, 68-69, 70, 71-72, 73, 74. — *Catalogues* WEYL, nos 75, 76, 77 et 78. — *Berliner Münz-Verkehr* von JULIUS HARLO, n° 10. — *Numismatischer Verkehr* von THIEME, nos 7 et 8, année 1886. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 130, 131 et 132, avec les planches 85 et 86.
- Angleterre.** — *The numismatic chronicle*, année 1886. Part. II, n° 22.

- Belgique.** — *Revue belge de numismatique*, année 1886. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, tome XII, nos 7 et 8. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tome II, liv. 1, 2 et 3. — *Messenger des sciences historiques*, année 1886, 3<sup>e</sup> liv. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XVIII et 1<sup>re</sup> liv. du tome XIX. — *Rapports sur la situation de l'Institut*, 1878 à 1883, 1884, 1885. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, 1<sup>re</sup> liv.
- France.** — *Bulletin de la Société de Borda*, année 1886, 3<sup>e</sup> trimestre. — *Bulletin archéologique du Tarn-et-Garonne*, 2<sup>e</sup> trimestre 1886. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, nos 42, 45, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 93, 113, 114, 115 et 121.
- Italie.** — *Bulletino di numismatica e sfragistica* du Dr SANTONI, tome II, nos 11-12.
- Pays-Bas et Grand-Duché.** — *Provinciaal genootschap van Noord-Brabant*, fascicule 1884-1885. — Règlement de cette société. — *Publications de la section historique de l'Institut du grand-duché de Luxembourg*, tomes XXXVII et XXXVIII.

### Ouvrages non périodiques.

- CUMONT. *Prosper Mailliet. Nécrologie.* Bruxelles, 1886; in-8°, 3 pages.
- Supplément à l'article intitulé : *Projet de médaille pour récompenser de leurs services les représentants de Malines.* Bruxelles, 1886; in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MARSY. *Discours d'ouverture du congrès archéologique de Nantes.* Paris, 1886; petit in-8°. (*Hommage de l'auteur.*)
- A. DE WITTE. *Trois deniers de Henri le Blondel, comte de Luxembourg.* Bruxelles, 1886; in-8°, 5 pages, 3 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

- FIÉVET. *Rapport sur la découverte d'une villa romaine à Morlanwelz*. In-8°, 24 pages et 3 planches.
- *Note sur les grès cérames émaillés en teintes plates bleues de Ferrières-la-Petite au XVIII<sup>e</sup> siècle*. In-8°, 31 pages.
- *Quelques mots d'histoire et de numismatique sur les localités qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Charleroi*. Mons, 1886; in 8°, 43 pages et 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNECCHI. *Monete e medaglioni romani inediti nella collezione Francesco Gnechi di Milano*. Terza serie. Como, 1886; petit in-8°, 104 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- GOOVAERTS. *Catalogues des collections Van der Straelen, Moons, Van Lerijs. Monnaies, médailles et jetons*. (Don de M. A. de Witte.)
- PENY. *Découverte d'une villa romaine à Morlanwelz*. In-8°, 1881, 9 pages et 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- P. JOSEPH. *Goldmünzen des XIV<sup>e</sup> und XV<sup>e</sup> Jahrhunderts (Disibodenberger Fund)*. Frankfurt-am-Main, 1882; in-8°, 232 pages et 4 planches.
- *Historisch-Kritische Beschreibung des Bretzenheimer Goldguldenfundes (vergraben um 1390)*. Mainz, 1883, in-8°, 96 pages et 2 planches.
- *Die Münzen des gräflichen und fürstlichen Hauses Leiningen*. Wien, 1884; in-8°, 110 pages et 2 planches, cartonné. (*Hommage de l'auteur.*)
- SANTONI (M.). *Della zecca e delle monete di Camerino*. Firenze, 1875; in-8°, 79 pages et 6 planches.
- *Domenico Ridolfino Camerte*. Firenze, 1877; in-8°, 27 pages.
- *Statuta communis et populi civitatis Vissi antiqui et fidelis, jussa vel disposita ante an. MCDLXI*. Camerino, 1884; grand in-8°, 139 pages.
- *Sisto V e la sua statua a Camerino*. Foligno, 1885; in-8°, 31 pages et 1 planche.

- SANTONI (M.) et BAZZI. *Vade-mecum del raccoglitore di monete italiane*. Camerino, 1886; in-8°, 215 pages. (*Hommage de M. Santoni.*)
- VITALINI. *Tariffa delle monete pontificie secondo l'ordine del cinagli*. Camerino, 1882; in-8°, 39 pages. (*Don de M. Santoni.*)

### Anonymes.

- Catalogue de la collection du lieutenant-colonel Mailliet*. In-8° de 380 pages. (*Envoi de M. Van Peteghem.*)
- Collection du lieutenant-colonel Mailliet*. Monnaies obsidionales et de nécessité. (*Envoi de M. Van Peteghem.*)
- Catalogue d'une belle collection de monnaies obsidionales et de nécessité*. (*Envoi de M. R. Dupriez.*)
- Canadian numismatic Bibliography*. Montréal, 1886.
- Catalogue des médailles et des monnaies délaissées par feu M. Théod. Bom.* (*Envoi de M. A. Bom.*)

### Acquisition.

- Recueil de médailles, manuscrit de M. le lieutenant-colonel Mailliet*, avec de nombreux dessins à la plume.

*Le Bibliothécaire,*

ALPHONSE DE WITTE.

Bruxelles, le 20 novembre 1886.

---

### ERRATA.

*Revue*, 1886 : pp. 401, 416, 425 et 426, lisez M. N. de Wailly au lieu de *le Bailly*, membre de l'Institut de France.

Page 452 du dernier numéro de la *Revue*, ligne 19 : QU'UN; lisez : Q'UN (*sic*).

---







1



2











OR & R.



1

A



2

A

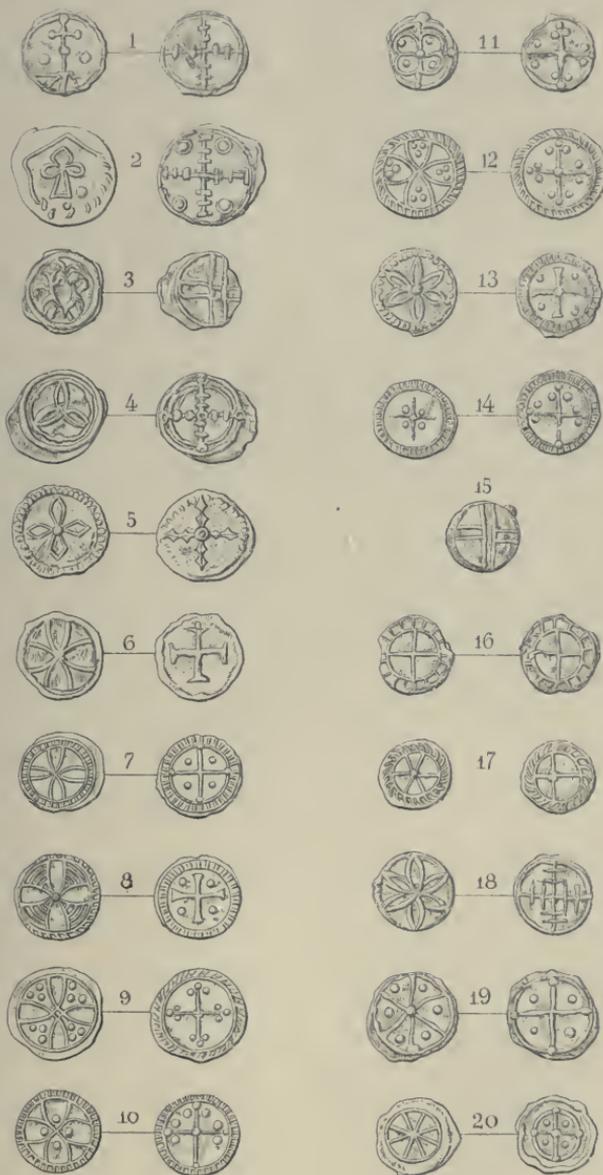


3

O

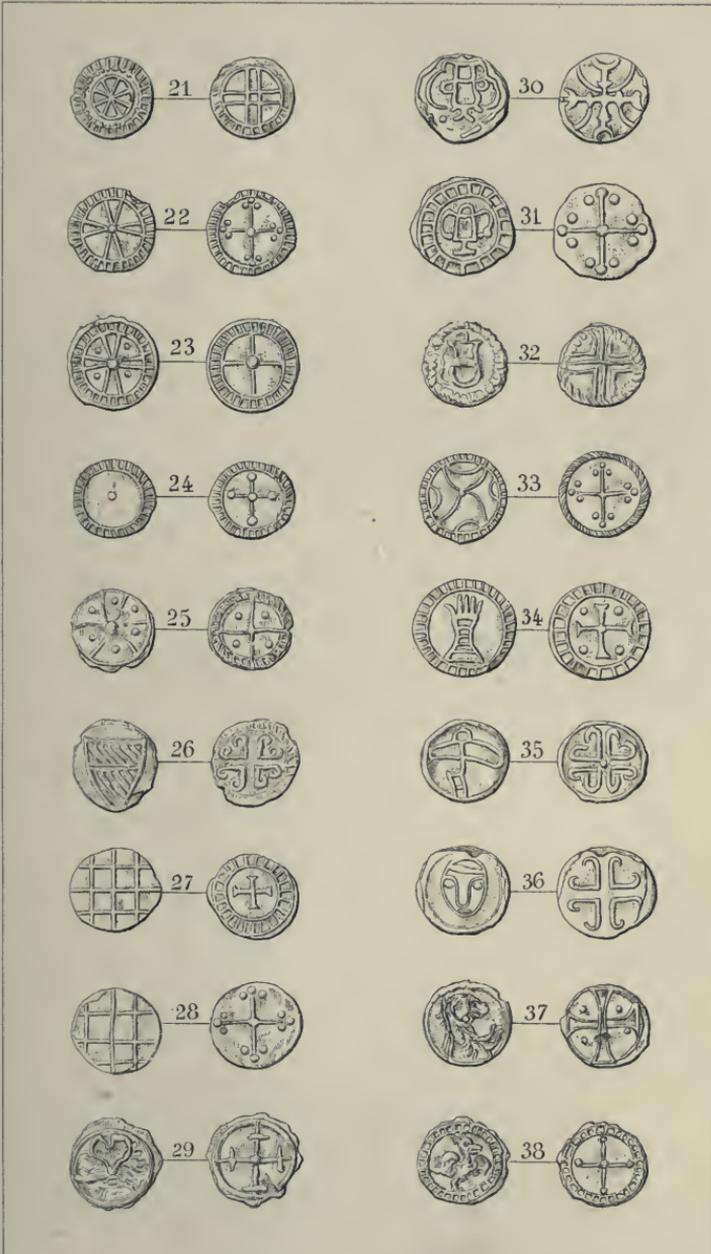






↳ Lavelette del<sup>1</sup> & scul<sup>2</sup>

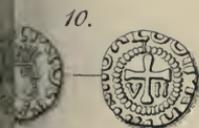
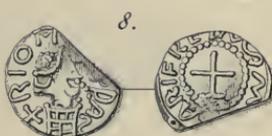
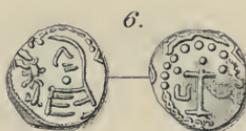
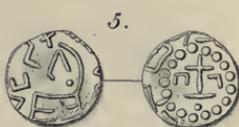
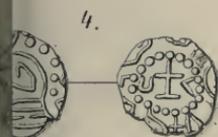




G. Lavolette, del. & scul.



## DRONRWP.





DRONRWP.

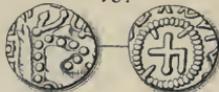
16.



17.



18.



19.



20.



21.



22.



23.



24.



25.



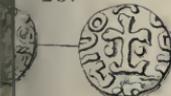
26.



27.



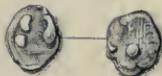
28.



29.



30.





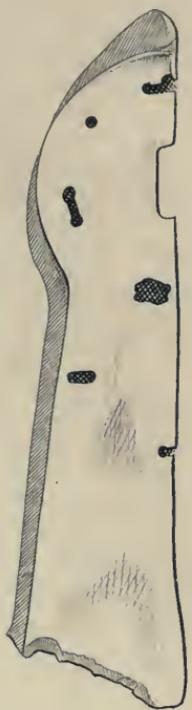
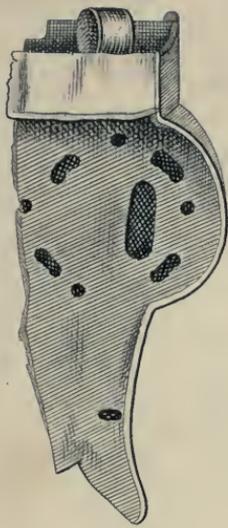
D R O N R I J P .

Bovenzijde.

1.

Binnenzijde.

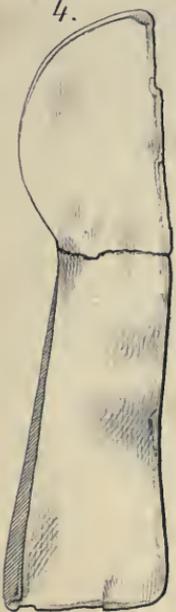
2.



3.

4.

6.





*Planche non numérotée. — MÉDAILLE CHALON.*

La Société belge de numismatique fut fondée définitivement, à Bruxelles, le 28 novembre 1841. Adoptant la forme républicaine, dans la plus large acception du mot, les membres présents à chaque réunion se contentaient d'élire, au début, un directeur de la séance. Une commission de sept membres régissaient la Société. Dans l'assemblée du 9 avril 1849, l'on décida de nommer un Président annuel chargé de veiller aux intérêts de tous. M. Chalon fut choisi par ses collègues pour occuper ce poste de confiance. Depuis lors et sans interruption il fut chaque année réélu Président. Parvenu à un âge fort avancé, M. Chalon — ayant déjà, depuis quelque temps et à diverses reprises, manifesté le désir formel d'abandonner à d'autres la conduite de la Société, — fut, dans l'assemblée générale du 5 juillet 1885, acclamé Président d'honneur à vie.

C'est ce témoignage d'estime et de juste reconnaissance, donné par tous ses confrères au doyen des numismates belges, que M. Brichaut a rappelé sur le jeton suivant :

Buste à droite de R. Chalon.

*Lég.* RENIER CHALON. Sous le buste : CH. WURDEN.

*Rev.* SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE en légende circulaire. Au centre, dans une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier :

5 JUILLET 1885

ACCLAMÉ

PRÉSIDENT

D'HONNEUR

A VIE

Sous la couronne : BRICHAUT DIREXIT (1).

Un exemplaire d'argent de cette médaille et un autre de bronze ont été offerts par l'auteur à M. Chalon (2).

Le coin de cette petite médaille avait déjà servi pour la confection du jeton de présence distribué aux membres de la Société de numismatique, lors de l'assemblée tenue à Louvain le 9 mai 1886. La légende centrale seule différait. Ces derniers jetons ont été frappés à cinq exemplaires d'argent et à vingt-cinq de bronze (3).

Enfin M. Brichaut a encore employé les coins de cette médaille pour créer toute une petite série numismatique, intéressante à plus d'un titre. Chaque exemplaire nous montre au droit le portrait de M. Chalon, personnifiant la Société belge de numismatique, et au revers, il porte,

(1) Le droit n'est autre chose qu'une réduction de celui de la grande médaille publiée dans la *Revue*, année 1880, pl. XXIII, médaille dont il fut fait hommage à M. Chalon à l'occasion du 39<sup>e</sup> anniversaire de la Société correspondant avec le cinquantenaire de l'indépendance nationale.

(2) Lors de l'installation du bureau, le 7 décembre 1883, une médaille diplôme d'argent rappelant le même fait fut présentée, au nom des membres de la Société, à M. Chalon, par le vice-président, M. le baron Geelhand. (Voy. *Revue belge*, année 1886, p. 281.)

(3) *Revue belge*, année 1886; p. 388.

dans le cercle intérieur, le nom de l'un des membres de cette Société, avec la date de son admission.

Cette série n'est pas terminée. Jusqu'à présent nous connaissons de ces médailles au nom de

MM. E. Van Hende,	4 juin 1861 ;
B <sup>on</sup> Surmont de Volsberghe,	5 juillet 1863 ;
A. Lecatte,	3 juillet 1864 ;
A <sup>lc</sup> Brichaut,	7 juillet 1867 ;
G. Vallier,	5 janvier 1870 ;
Van Dyk van Matenesse,	14 juillet 1871 ;
Jean Van der Auwera,	7 juillet 1872 ;
Chevalier Magnus Lagerberg,	10 septembre 1872 ;
Lecointre Dupont,	5 juin 1879 ;
J. Laugier,	24 juillet 1880 ;
John West Wilson,	6 mai 1883 ;
Adrien Bom,	20 janvier 1885 ;
Alphonse de Witte,	5 juillet 1885.

Ces pièces ont été frappées à petit nombre, en argent et en bronze, pour chacun des titulaires.

---

N° 85, pl. LXX. Dans le champ : façade et vue perspective de la maison de sûreté. — *Légende* : MAISON DE SURETÉ A S<sup>r</sup>-GILLES. — *Exergue* : J. DEVOLDER, MINISTRE DE LA JUSTICE — GAUTIER DE RASSE ADM<sup>r</sup> DES PRISONS — ET DE LA SURETÉ PUBLIQUE — 15 JUIN 1885. — J. WIENER. F.

*Rev.* Dans le champ le plan de la prison. En légende circulaire : RÈGNE DE LÉOPOLD II ROI DES BELGES. A l'exergue : 1878-1885.

Il est d'usage, en Belgique, de rappeler par une médaille l'édification de chacune des prisons nouvelles du royaume. Ces souvenirs métalliques, œuvres la plupart de

M. Jacques Wiener, sont nombreux : M. C. Picqué en a publié un spécimen dans ce recueil même, pl. XV, n° 17. La belle médaille que nous reproduisons aujourd'hui rappelle que, le 15 juin 1885, — M. J. Devolder étant ministre de la Justice et M. Gautier de Rasse, administrateur des prisons et de la sûreté publique, — fut terminée la construction de la maison cellulaire à Saint-Gilles. Ce nouvel établissement *philanthropique* avait été commencé en 1878 ; il est l'un des mieux réussis du pays.

---

N° 86, pl. LXXI. Dans le champ : Une locomotive, le *Stad Eecloo*, en arrêt sur un viaduc à deux arches ; le tout dans une épaisse couronne de feuilles de lierre, ornée de cinq écus. Le premier est aux armes de la ville de Gand ; le deuxième d'argent à un rinceau de chêne de sinople, glandé du même, posé en orle autour de l'écu de Flandre, appartient à Eecloo. Les trois autres écussons sont emblématiques et représentent l'un le commerce, l'autre l'industrie et le dernier l'agriculture. Sur le ruban qui ferme la couronne : LEMAIRE.

*Rev.* Dans le champ :

HULDE  
AAN  
ISIDOOR NEELEMANS  
STICHTER  
DER LIJN

Dans un entourage circulaire, en relief sur la partie centrale : XXV<sup>STJ</sup> VERJARING DER INHULDIGING VAN DEN IJZEREN WEG EECLOO — GENT ❁ 1861-1886 ❁.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1886 eut lieu la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de l'exploitation de la ligne de Gand à Eecloo.

C'est à M. Isidore Neelemans que cette dernière ville doit d'avoir été reliée de bonne heure au grand réseau des voies ferrées de l'État belge.

Dès le 26 avril 1858, M. Neelemans obtenait du gouvernement la concession provisoire pour l'établissement d'un chemin de fer de Gand à Eecloo. Cette concession, ratifiée par les Chambres, fut sanctionnée par arrêté royal le 25 janvier 1859.

Sans perdre de temps, M. Neelemans se mit à l'œuvre. Une Société anonyme fut constituée ; les travaux de construction, poussés avec activité, s'achevèrent en deux ans et, le 1<sup>er</sup> juillet 1861, l'on inaugura la ligne. Non content de ce premier résultat, M. Neelemans obtint, pour parachever son œuvre, l'autorisation d'établir un chemin de fer reliant Eecloo à Bruges. Il fut livré à l'exploitation le 21 juin 1863. La voie la plus courte et la moins coûteuse entre Anvers, Bruges et Ostende se trouva dès lors définitivement créée.

Pour rendre un plus complet hommage au fondateur de la Société d'Eecloo-Gand, il avait été décidé de faire graver, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'exploitation, une médaille qui aurait présenté, au droit, les traits d'Isidore] Neelemans. Malheureusement le temps manquait absolument et le graveur s'est vu obligé de reproduire, à la face, le sujet qui d'après le projet primitif devait servir à orner le revers. Cette médaille, fort bien réussie et du plus agréable aspect, a été frappé à

40 exemplaires de vermeil et à 124 de bronze. Un seul exemplaire existe en argent, il appartient à M. Lemaire. Les coins ont été déposés au siège de la compagnie d'Eccloo-Gand, dont ils sont la propriété.

---

N° 87, pl. LXXI. Tête du roi Léopold II, en profil gauche. LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

*Rev.* Couronne composée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne réunies par un nœud de rubans. Au centre :

BRUXELLES  
LE  
IX AVRIL  
MDCCCLXXXV

En légende circulaire extérieure :

« OU PEUT-ON ÊTRE MIEUX QU'AU SEIN DE SA FAMILLE ! »

Cette médaille a été frappée, à cinq exemplaires d'argent et à dix de bronze, par M. A. Brichaut à l'occasion du cinquantenaire de la naissance du roi Léopold II.

S. A. Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, membre d'honneur de notre Société de numismatique, a bien voulu se charger d'offrir, à son Auguste beau-père, en hommage de l'auteur, un écrin contenant deux exemplaires, l'un en argent, l'autre en bronze, de cette jolie petite médaille. Le prince a transmis ensuite à M. Brichaut l'expression de la reconnaissance de Sa Majesté.

ALP. DE W.







N° LXXXV

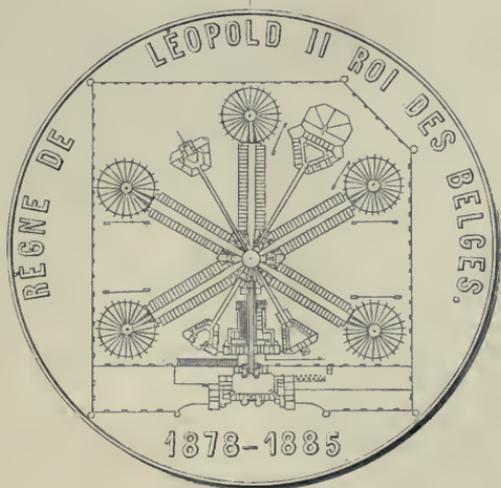
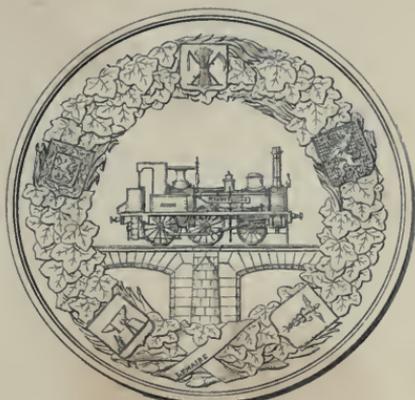


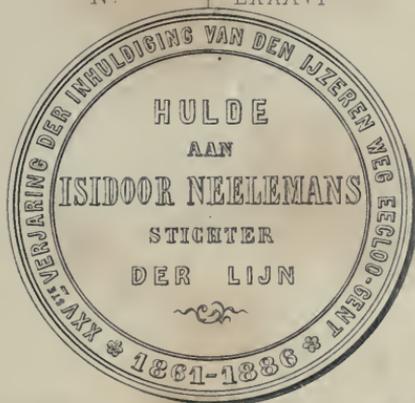
Illustration de la médaille

Règne de Léopold II.





N° LXXXVI



N° LXXXVII



G. Lavalette, del. & scul.



## NUMISMATIQUE BRABANÇONNE.

---

LES GODEFROID (1106-1190). — HENRI I<sup>er</sup> (1190-1235).

HENRI III (1248-1261).

---

PL. VII, N<sup>os</sup> 1 A 10.

---

### I.

I. Buste à tête casquée du duc, à gauche; la main droite tient un glaive à deux tranchants. Lég. : DVX.

*Rev.* Édifice composé d'une partie centrale, à toit triangulaire, flanquée, à droite et à gauche, d'une construction de moindre importance.

Denier. Pl. VII, n<sup>o</sup> 1.

Collection de Witte.

Van der Chys donne cette pièce (1), mais le dessin de notre confrère hollandais, où le duc est représenté la tête nue, s'éloigne tellement du modèle qu'il est devenu utile de reproduire à nouveau cette monnaie brabançonne, d'autant plus que le numéro suivant n'est autre que l'obole au même type.

(1) VAN DER CHYS, *De munten der voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, pl. III, n<sup>o</sup> 5.

II. Buste à tête casquée du duc, à gauche, en tout semblable au numéro précédent. Lég. : DVX.

*Rev.* Édifice à toit triangulaire, flanqué de deux tourelles, sommées, chacune, d'une fleur de lis.

Demi-denier. Pl. VII, n° 2. Collection du vicomte B. de Jonghe.

III. Buste armé et casqué du duc, à gauche; la main droite tient un étendard. La légende est remplacée par des annelets.

*Rev.* Édifice d'un travail compliqué (!).

Demi-denier. Pl. VII, n° 3. Collection du vicomte B. de Jonghe.

Jusqu'ici on n'attribuait aux Godefroid que des deniers d'argent. C'est grâce à l'obligeance de M. le vicomte Baudouin de Jonghe, auquel nous sommes heureux de pouvoir présenter tous nos remerciements, qu'il nous est donné de faire connaître, aux lecteurs de la *Revue*, deux demi-deniers de ces ducs.

L'existence de ces rares monnaies, soupçonnée depuis longtemps déjà, est maintenant établie d'une façon irréfutable; leur émission remonte, comme on le voit, aux premiers temps du monnayage ducal. Ce fait est certes du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire métallique du Brabant et, dès à présent, il est permis d'espérer, pour les Godefroid aussi bien que pour les Henri,

(!) C'est la fraction du denier gravé dans VAN DER CHYS, pl. III, n° 3.

voir, avec le temps, se former à côté de la suite des deniers une série correspondante d'oboles aux mêmes types.

## II.

I. Personnage debout, de face, vêtu d'une robe longue serrée à la taille. La tête nue présente la coiffure rendue populaire, en numismatique, par les esterlins anglais du roi Édouard I<sup>er</sup> (1272-1307). Les cheveux, courts sur le front, tombent en longues mèches sur les tempes. Le duc tient de la main droite un gonfanon lancéolé et de la gauche un grand bouclier, sans armoiries. Lég. : DVX. Le tout dans un double cercle, entouré d'un rang de perles.

*Rev.* Édifice composé de deux tourelles, sommées chacune d'une fleur de lis et réunies entre elles par une espèce de dôme à toit rond protégeant lui-même une petite construction centrale, qui pourrait bien être tout simplement un portail.

Sur le toit du dôme une croix accostée de deux étoiles à cinq rais. Un cercle perlé entoure le tout.

Pl. VII, n° 4.

Cabinet de l'État belge.

## II. Même droit, mais de coin différent.

*Rev.* Le toit du dôme est triangulaire. L'édifice central présente un dessin qui s'éloigne assez du premier.

Pl. VII, n° 5.

Cabinet de l'État belge.

III. La chevelure du duc est fort bien marquée ; les mèches en sont longues et ondulées.

*Rev.* Le dôme principal est assez semblable à celui du numéro I, l'édifice central, au contraire, se rapproche de celui du numéro II.

Pl. VII, n° 6.

Collection de Witte.

IV. Le personnage a de plus fortes proportions, la gravure est plus lâchée que sur les autres exemplaires. Lég. : D∇K.

Pl. VII, n° 7.

Cabinet de l'État belge.

Cette dernière variété a été publiée, en 1853, dans la *Revue belge*, pl. VII, litt<sup>a</sup> a, d'après un exemplaire trouvé à Saint-Trond (1). La mauvaise fabrique de la lettre X, à laquelle l'un des angles latéraux rempli donnait l'aspect d'un K ayant la barre verticale très épaisse, si épaisse même que la partie supérieure presque arrondie permettait de considérer le K comme un R, et aussi la forme Δ affectée par l'U, firent adopter pour la légende la lecture RAD, abréviation de Radulfus.

L'apparence liégeoise de la pièce était si évidente que l'on se contentait de rechercher l'existence d'un évêque de Liège dont le nom pût s'accorder avec la lecture RAD et avec l'âge présumé de la monnaie.

(1) *Notice sur un dépôt de monnaies du XII<sup>e</sup> siècle, trouvé à Maestricht*, par MEYERS. *Revue belge de numismatique*, année 1853, p. 129. Ce dessin ne donne malheureusement pas une idée bien exacte de la monnaie.

Raould ou Rodolphe de Zæringhen occupa le siège épiscopal de 1167 à 1191 ; ce fut à lui que le denier fut classé, bien qu'il différâ, comme diamètre, de toutes les espèces forgées par l'Évêque. Cette attribution admise généralement s'est maintenue sans protestation jusqu'à ce jour.

Nous venons d'examiner, au cabinet de l'État et chez quelques-uns de nos confrères, un certain nombre de ces deniers ; à part un seul, celui décrit ici sous le numéro IV, ils portent tous trop lisiblement la légende DVX pour qu'il soit possible de les classer encore à Raould de Zæringhen.

Un fait subsiste cependant, c'est l'analogie de la gravure de ces monnaies avec celle des espèces liégeoises, ressemblance si frappante qu'elle induisit jadis en erreur tout le monde numismatique.

Il est donc certain que les pièces avec DVX ont vu le jour dans une contrée voisine, dans un pays limitrophe du territoire de Liège.

Vers l'époque qui nous occupe, deux duchés confinaient à l'évêché : le duché de Brabant et celui de Limbourg.

Aucune monnaie bien certaine des ducs limbourgeois n'a été retrouvée jusqu'ici et il serait téméraire de vouloir leur attribuer un numéraire quelconque sans preuves absolument probantes et incontestables. Nous préférons donc considérer les deniers en question comme provenant d'un atelier monétaire de la partie orientale du Brabant.

Les dimensions assez exigües de ces pièces (14<sup>mm</sup> de diamètre au maximum) ne nous permettent pas de les classer à Godefroid III, dont tous les deniers connus ont au moins 16<sup>mm</sup>. En revanche, ils conviennent parfaitement à l'époque de Henri I<sup>er</sup> (1190-1235) dont le numéraire varie de 16 à 14<sup>mm</sup> de diamètre pour les espèces les plus récentes.

Le costume du personnage, au droit, s'accorde aussi fort bien avec le long vêtement donné à Henri sur le tombeau de ce prince en l'église de Saint-Pierre, à Louvain, où il était représenté couché, vêtu d'une robe serrée à la taille et tombant jusqu'à mi-jambe. De la main droite le duc tient un sceptre terminé par une fleur de lis. C'est aussi cette fleur qui somme les tourelles figurées au revers des pièces que nous venons de décrire<sup>(1)</sup>:

Enfin, ce qui confirme notre attribution, c'est la ressemblance du faire, l'identité de gravure qui existent entre ces monnaies et certains deniers d'Hugues de Pierrepont (1200-1229), contemporain de Henri I<sup>er</sup>. C'est le même aplatissement des parties en relief, la même absence de netteté dans les arêtes, qui donnent à l'ensemble une rotondité d'aspect des plus caractéristiques.

En 1204, l'empereur Philippe donna à Henri I<sup>er</sup> tous les droits qu'il avait encore sur la ville

(1) BUTKENS, *Trophées du Brabant*, t. I<sup>er</sup>, p. 201.

Sur son tombeau de marbre, à Zutphen, Gerhard III, comte de Gueldre (1202-1229), porte aussi la même coiffure et le même costume.

de Maestricht; la paroisse de Notre-Dame ou de Sainte-Marie était, dès le commencement du x<sup>e</sup> siècle, propriété de l'église de Liège. Les évêques y avaient une officine monétaire.

Le duc de Brabant fit évidemment, selon l'usage et pour marquer sa prise de possession, battre monnaie, sans retard, dans sa nouvelle acquisition.

Le monnayage brabançon devait, semble-t-il, au moins durant un certain temps, subir là, plus que partout ailleurs, l'influence de l'art liégeois.

Si donc les deniers, au prince debout, ont avec les pièces de l'évêque Hugues plus d'analogies que tout autre monnaie de Henri, si la ressemblance de leur fabrication est telle qu'il avait été possible de considérer ces deniers comme liégeois, c'est qu'ils ont été, très vraisemblablement frappés à Maestricht.

Le type du personnage debout tenant un étendard avait, du reste, déjà été employé sur des monnaies sortant de l'atelier maestrichtois, s'il est permis de considérer comme ayant été émis dans cette ville le denier impérial que lui attribue M. Roest (1).

Nous concluons donc, en retirant à Rodolphe de Zæringen les deniers au prince debout et à la légende DVX, pour les donner à Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant. Il est, de plus, probable que ces pièces

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1882, p. 469 et pl. XVII, n° 4.

ont été forgées à Maestricht, quelque temps après l'annexion de cette ville au Brabant. Mais il vaut mieux ne pas appuyer sur ce dernier point, d'ailleurs sans grande importance numismatique.

Ces monnaies se trouvaient représentées à une douzaine d'exemplaires dans un petit dépôt, tombé heureusement entre les mains de membres de notre Société (1). Grâce au zèle intelligent de M. C. Picqué, toujours empressé à saisir toutes les occasions sérieuses d'accroître les richesses confiées à ses soins, les collections du cabinet de l'État se sont augmentées de six variétés de ces deniers, tous de bonne conservation et présentant ainsi un ensemble aussi curieux qu'utile à la science.

### III.

I. Bateau portant, au centre, un mât étayé par quatre haubans et muni de la hune au sommet. De chaque côté une étoile, entre un anneau et un point.

*Rev.* Croix bastinienne cantonnée de quatre

(1) Cette trouvaille, faite vers la fin de 1885, près du cimetière de Grand-Axhe, dans la province de Liège, se composait, outre les pièces brabançonnes, de deniers d'Hugues de Pierrepont (1200-1229); de Bertram (1179-1212) et de Conrad de Scharphenneck (1212-1225), évêques de Metz; enfin de quelques monnaies de l'archevêché de Trèves. Ce petit trésor a donc été confié à la terre du vivant d'Hugues de Pierrepont, entre les années 1212-1229.

annelets ponctués; au-dessus de chacun de ces annelets un globule.

Pl. VII, n° 8.

Cabinet de l'État.

II. Variété du précédent. Le flanc du navire est différemment orné. Le mât possède six haubans; de chaque côté du mât un seul anneau ponctué.

*Rev.* Croix bastinienne cantonnée de quatre annelets, à chacun desquels sont fixées trois tiges se terminant par un globule.

Pl. VII, n° 9.

Cabinet de l'État.

Ces deux deniers, a eu l'obligeance de nous écrire M. Picqué, sont du même poids, c'est-à-dire d'environ 0<sup>gr</sup>,50.

III. Dessin du navire du n° I; à l'avant et à l'arrière, un ornement vertical. De chaque côté du mât un anneau ponctué et un globule. Le tout dans un double cercle perlé.

*Rev.* Croix bastinienne cantonnée de quatre globules à chacun desquels sont fixées trois tiges se terminant elles-mêmes par des globules.

Pl. VII, n° 10.

Cabinet de M. le vicomte B. de Jonghe.

Cette pièce est d'une gravure fine et soignée qui semble devoir la faire considérer comme quelque peu postérieure aux deux autres.

Le bateau se rencontre parfois sur les monnaies émises, au moyen âge, dans les Pays-Bas.

Sans nous arrêter aux sceattas, que l'on décou-

vre, de nos jours, en si grande abondance, dans la Frise ou à Domburg, et sur un certain nombre desquelles plusieurs numismates veulent voir la représentation barbare d'une barque, nous citerons tout d'abord le précieux denier frappé à Duerstede à l'effigie de Charlemagne et offrant au revers un bateau (1).

Pareil navire se retrouve, comme chacun le sait, sur des monnaies que Louis le Débonnaire forgea dans la même ville (2).

Enfin, pour une époque moins éloignée, nous connaissons un grand denier au navire, frappé selon M. de Coster (3) à Celles, près de Dinant, par l'empereur Henri IV (1054-1078).

Les trois deniers décrits, en tête de cet articulet, sont bien évidemment brabançons et datent certes du règne de Henri III. Leur fabrique et la croix bastinienne du revers le prouvent surabondamment. On peut aussi les considérer comme ayant été émis par une ville fluviale du duché. Maintenant, quelle peut être cette ville? Ici commence l'incertitude.

Deux cités brabançonnes, situées sur le bord d'un fleuve, peuvent seules, semble-t-il, à cette époque, réclamer, avec quelque raison, ces rares deniers. Ce sont Anvers et Maestricht.

(1) DE COSTER, *Revue belge de numismatique*, année 1861, p. 125

(2) VAN DER CHYS, *De munten der Frankische en Duitsch-Nederlandsche vorsten*, pl. XIII, nos 6 et 7; pl. XXI, n° 12.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1856; p. 413, pl. XX, n° 20.

Il y a cependant de graves objections contre l'une et l'autre de ces attributions.

Le sceau d'Anvers ainsi que ses deniers (à part un seul au lion) (1) portent un château. D'un autre côté, les monnaies de Maestricht paraissent avoir un aspect plus liégeois.

Nos préférences personnelles sont pour Anvers, sans toutefois pouvoir fournir aucune preuve en faveur de cette opinion.

Les Anversois avaient le privilège de percevoir un droit de passage sur les navires qui naviguaient dans les eaux de l'Escaut, devant leur ville. Peut-être, le choix, par les magistrats d'Anvers, d'un bateau, comme type monétaire, pour une petite partie du numéraire communal, n'est-il pas sans avoir quelques corrélations avec ce droit de péage maritime ?

Mais c'est là une simple conjecture, bien hasardée sans doute, et nous préférons laisser à d'autres le soin de déterminer, d'une façon plus heureuse et surtout plus exacte, le lieu d'émission de ces curieux deniers brabançons de l'époque de Henri III.

A. DE WITTE.

28 novembre 1886.

(1) VAN DER CHYS, *De munten der voormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, pl. I, n° 7.

---

## MÉDAILLES ET JETONS DAUPHINOIS.

---

 TROISIÈME ARTICLE.
 

---

PLANCHE VIII.

## IX.

JETON A L'EMBLÈME DES TROIS ORDRES DU  
DAUPHINÉ.

\* DISPVNGENDAR(*um*) RATIONVM DAL-  
PHINA(*tûs*). — (*De la vérification des comptes  
du Dauphiné*) ; Écusson en forme de cœur,  
renfermant trois autres cœurs posés 2 — 1,  
sommé d'un grand dauphin qui l'étreint dans  
la partie supérieure et soutenu par deux petits  
dauphins affrontés par le bas. Au-dessous,  
une banderole sur laquelle on lit : VNITAS ;  
au-dessous encore, et joignant la banderole,  
je crois voir un nœud ou tout autre embellis-  
sement dû au caprice du graveur.

*Rev.* HOMINVM — AMATOR (*l'ami des  
hommes*) ; Colonne sur laquelle on lit : sur le  
chapiteau, le mot CLERVS ; sur le fût, le mot  
NOBILITAS, et, sur la base, le mot PLEBS. Cette

colonne surmontée d'un dauphin arqué sous  
une couronnelle, broche sur l'enroulement  
d'un ruban sur lequel on lit le mot CONCORDIA.

LAITON. — Mod. 27 millim.

Pl. VIII, n° 1.

Ma collection. — Cab. de Lyon (2 exempl.). — Collection  
Eug. Chaper (2 exempl.). — Collection de Lamorte-Félines.

Je ne me livrerai à aucun commentaire au sujet de ce jeton; mais le dessin que j'en donne étant pour ainsi dire *inédit*, puisqu'il a été mal compris jusqu'à ce jour, je veux profiter de l'occasion pour reproduire *in-extenso* une rare plaquette de la fin du siècle passé, son peu d'étendue me permettant de l'offrir aux lecteurs de la *Revue*, comme un écrit aussi curieux que le jeton qu'il concerne. On ne saurait, du reste, mieux dire ce qu'en dehors de l'application ingénieuse, mais un peu naïve, qu'on voulut en faire au moment de la découverte, nous avons à apprendre de cette pièce, de l'émission de laquelle on a suffisamment établi l'esprit et les motifs. Pour mon compte, et faute de mieux, je déclare me rallier aux appréciations renfermées dans cet écrit sur ce point de vue particulier. La numismatique n'a point à rougir de n'en savoir pas davantage, et je trouve qu'il est loyal de respecter une idée, lorsqu'on n'a rien à changer à ce qui a été avancé. J'ajouterai néanmoins, que, pour ce qui concerne l'époque où ce jeton a été frappé, mon sentiment est qu'il ne peut l'avoir été qu'en plein xvi<sup>e</sup> siècle, et même plutôt vers ses dernières

années, si ce n'est au commencement du xvi<sup>e</sup>, suivant l'opinion de l'écrivain.

Quel est l'auteur de cet écrit?.. On l'ignorera toujours sans doute; mais, — cela ressort de sa lecture, — son impression dut suivre de près la découverte de M. Letourneau.

Cette trouvaille fit beaucoup de bruit alors. Qu'on en juge par les publications dont elle devint le motif et dont, si je ne me trompe, voici la nomenclature complète :

1<sup>o</sup>. — Article de M. Letourneau<sup>(1)</sup>, imprimé sans

(1) Quel était ce personnage, dont nous trouvons ailleurs le nom sous la forme de *M. de L'Etourneau*? Je ne sais; mais il existe, sur des livres de sa bibliothèque, un *ex-libris* sans armoiries et portant simplement cette indication : *M. Letourneau, secrétaire du Roi*. Là encore se dressait pour moi un nouveau point d'interrogation à propos de ce titre, lorsqu'un bienveillant confrère m'a signalé ce nom dans le *Recueil des Réglemens et titres du Lycée des Sciences et Arts de la commune de Grenoble*, etc. (titre primitif de l'*Académie delphinale*). J'y ai trouvé, en effet, sous la date du 29 Ventôse An VII, un M. Létourneau, employé à la Direction des Étapes, reçu membre dudit Lycée, où, le 1<sup>er</sup> Thermidor suivant, il lut un *Traité élémentaire de Gnomonique*; puis, le 30 Germinal An IX, changeant cette position de *membre* contre celle d'*associé-correspondant*, par suite de sa nomination au Contrôle des Contributions à Voiron. Un demi-siècle plus tard (7 mars 1851; *Bull. de l'Acad. delph.*, 1853, t. III, p. 536), M. Auzias, membre de cette Société savante, fait une lecture sur un manuscrit du xviii<sup>e</sup> siècle, qui n'est autre qu'une sorte de journal dont M. Letourneau était l'auteur, mais dont les volumes sont malheureusement disséminés dans diverses bibliothèques. Enfin, une note, publiée par M. E. Maignien (*Anonymes et pseudonymes dauphinois*, par un Bibliophile. *Description d'une médaille*, etc.), nous apprend que « Pierre-Joseph-Augustin Letourneau, avocat au Parlement,

gravure, dans les *Affiches du Dauphiné* (1). « Il ne paraît, dit l'auteur à la fin de sa lettre au directeur de cette feuille, aucun vestige du temps où cette pièce a été frappée ; mais il est hors de doute qu'elle l'a été relativement aux anciens États de la Province. J'ignore, au fond, le degré de valeur que les connaisseurs pourront attacher à cette découverte ; mais il me semble, si j'en juge d'après moi, qu'elle aura tout au moins le mérite de retracer de douces réminiscences dans le cœur de tout bon patriote ; et c'est sous ce dernier rapport que je vous prie de vouloir bien la rendre publique par la voie de vos Feuilles. »

2°. — Une planche sur cuivre, entièrement gravée au burin (texte et figure). La reproduction du jeton est parfaite, sauf toutefois les deux dauphins des supports, qui n'ont pas été compris, par suite sans doute de l'usure de la pièce. Voici, du reste, le contenu de cette planche, plus rare encore peut-être que la pièce, car je n'en connais

naquit à Grenoble le 31 août 1750; il était fils de Pierre-François Letourneau, secrétaire de l'Intendance, etc. »

De P.-F. Letourneau ou de son fils (peut-être même de son petit-fils ou tout au moins d'un parent, car j'ignore si l'employé des Étapes est le même que l'avocat), je crois, sans pouvoir l'affirmer, que ce fut Pierre-François qui découvrit le jeton de Corenc, et je laisse aux généalogistes de l'avenir le soin de débrouiller ce point peu important. Qu'on me pardonne cette note un peu longue ; mais le nom de M. Létourneau ne se trouvant point dans la *Biographie du Dauphiné* de M. Ad. Rochas, j'ai cru devoir la placer ici.

(1) N° du 21 novembre 1788, p. 251.

que les deux exemplaires de la Bibliothèque de Grenoble et de M. Chaper.

« Empreinte et grandeur exacte de la Médaille en cuivre annoncée dans les *Affiches de Dauphiné*, du 21 Novembre 1788, trouvée le 11 du même mois par les nommés Jean Quaix et Pierre Gontier, habitants à Courenc (1), en creusant le terrain d'une basse-cour, près d'un bâtiment très-ancien, chez M. Letourneau, Secrétaire du Roi, en sa maison de campagne audit lieu, au-dessus du Prieuré Royal de Montfleury, près Grenoble. »

Prix 6 sols.

Ces lignes sont gravées dans un encadrement carré, au-dessous duquel on lit, à gauche : *Gravé par Téron, à Grenoble.*

La gravure du jeton, qui, à part les supports de l'écusson, est soignée et fort exacte, en donne la juste dimension, soit 27 millimètres.

3°. — La plaquette qui nous occupe et qui dut suivre de près la note de M. Letourneau (à certains indices, je ne serais point étonné qu'elle fût de lui). La gravure qui l'accompagne est plus grande que l'original de 5 millimètres (32 millim. au lieu de 27) et assez médiocre d'exécution.

4°. — J'ai vu une autre reproduction de ce jeton dans la bibliothèque de M. Armand de Saint-Ferriol, lors de la vente qui en fut faite en 1881,

(1) *Corenc.*

mais dans une dimension beaucoup plus considérable et avec des bords à pans coupés. « Outre une figure dans le texte, dit le catalogue de la vente (1), notre exemplaire possède la grande figure gravée par Martinet, représentant la susdite médaille avec l'indication qu'elle a été retrouvée par M. L'Etourneau (très-rare). » C'est la planche même que je reproduis ici. Je n'en connais que cet unique exemplaire et je ne saurais trop remercier M. Eug. Chaper, dans la bibliothèque duquel il a passé de celle de M. de Saint-Ferriol, pour l'autorisation qu'il a bien voulu me donner de la faire photographier et reproduire par la gravure (2). Plusieurs personnes étant disposées à considérer cette médaille, ainsi reproduite, comme ayant existé de la sorte, j'ai regardé comme un devoir d'en donner l'image. Mes confrères comprendront bien vite que cette planche ne fut que l'œuvre d'un spéculateur qui voulut sans doute renchérir sur l'œuvre plus modeste, et surtout plus véridique, du graveur Téron, afin d'écouler plus facilement les produits de son burin. C'est une édition revue, corrigée et augmentée du jeton de Corenc, une sorte de paraphrase ou de boniment d'un artiste qui n'y regardait pas de si près en ce qui touche à l'histoire ou à la vérité, ou qui, — même sans y mettre tant de malice, — a peut-être simplement

(1) N° 1527.

(2) Voir la pl. VIII, n° 2.

voulu donner un cachet plus moderne à la pièce originale qui faisait alors tant de bruit autour de lui. Inutile donc d'ajouter que cette dernière production, émanée de son cerveau, n'a jamais été frappée. Je conviendrai sans peine, du reste, que cette planche est fort curieuse, soit par les changements que l'artiste a fait subir aux types primitifs, soit par les enjolivements qu'il lui a plu d'y ajouter, tels que le plan de la ville de Grenoble se détachant sur le fond même de la colonne, etc.

J'insisterai enfin sur cette particularité qui n'a rien de blessant pour des gens exempts de prétentions numismatiques, que, de tous ceux qui ont publié ce jeton, aucun n'a su découvrir les deux petits dauphins affrontés par le bas, et que, ne sachant les deviner, tous ont gardé le silence sur ces supports de l'écusson aux trois cœurs, dont leur dessin fait une sorte d'écot ou de tronc d'arbre entrouvert par le haut et dans la fente duquel ledit écusson semble reposer, ou bien encore un ornement indéfini dont la base vient apparaître au-dessous de la devise (1). Cette dernière partie, autant que je puis en juger d'après les exemplaires de ce jeton que j'ai eus sous les

(1) Si l'auteur de l'article que l'on va lire ci-après s'est tu sur les deux dauphins servant de supports à l'écusson, il n'en est pas de même du graveur dont le burin semble les avoir soupçonnés ou plutôt tracés, mais sans se rendre compte de ce qu'ils sont réellement, et en avoir fait simplement une sorte d'ornement combiné avec le *nœud* (?) placé au-dessous de la devise.

yeux, me paraît, ainsi que je l'ai dit en commençant, être tout simplement une espèce de *nœud* ou tout autre embellissement dû au caprice du graveur, peut-être même ses initiales (?) ..... Attendons, pour nous prononcer, un exemplaire d'une conservation plus satisfaisante.

C'est encore la gravure de Téron qui se rapproche le plus de la véritable effigie (\*). Mon

(<sup>1</sup>) Mon honorable confrère, M. G. Cumont, à qui j'ai soumis ce jeton, croit voir dans cet ornement trois triangles juxtaposés, symbolisant sans doute l'unité des trois Ordres (*Nobilitas, Clerus et Plebs*), peut-être par allusion à certaine relation avec les idées platoniciennes, et veut bien me demander mon sentiment à ce sujet. L'unité des trois Ordres étant déjà proclamée sur les deux faces de la médaille par la colonne en trois fractions et par les trois cœurs battant dans un seul, il me semble qu'il y aurait superfétation à revenir de nouveau sur le symbole de l'unité qui se trouve déjà exprimé deux fois, et je m'en tiens, sous la réserve d'une étude plus approfondie, à mon idée d'un simple ornement destiné par le graveur à rompre la monotonie de la ligne un peu trop horizontale de la banderole.

(<sup>2</sup>) J'allais oublier de citer un article publié dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* de 1880 (t. XV, p. 196), dont le signataire, près de cent ans après les publications que je viens de nommer, sentant le besoin de se montrer moins réservé et plus perspicace que ses devanciers, déclare, — c'est trancher bien légèrement, — que le revers de notre jeton représente *une main en pal chargée d'une banderole sur laquelle on lit VNITAS et tenant un cœur qui contient trois autres cœurs plus petits*, etc.

Cette *main en pal* n'est-elle pas une trouvaille, et ce cœur qui contient trois cœurs *plus petits* (que serait-ce s'ils étaient *plus grands*!), ne fait-il pas rêver? Quant à la date, il la fixe à la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle .....

On me permettra de ne pas insister davantage.

article donne donc *pour la première fois* un dessin fidèle de ce jeton.

Ceci dit, voici la reproduction promise de la plaquette mentionnée plus haut.

*Description d'une Médaille trouvée dans la terre, à Courenc, près Grenoble, le 11 Novembre 1788. (Sans date, ni lieu, ni nom d'imprimeur, 7 pages p. in-8°.)*

Si l'on croyoit encore aux augures, on pourroit en offrir un bien favorable à la province de Dauphiné.

Le 11 novembre dernier, après midi, M. de l'Etourneau faisoit creuser dans une cour de sa maison de campagne, situé au-dessus de Montfleury, dans la paroisse de Courenc, près de Grenoble; les nommés *Jean Quaix* et *Pierre Gontier*, habitants du lieu, étoient employés à ce travail. Ils trouvent trois piéces de cuivre qu'ils remettent à M. de l'Etourneau. Il s'empresse d'enlever la terre qui les couvre. Il voit d'abord un denier de Louis XIII et un jeton du regne de Louis XIV; jusques-là, il doit être peu satisfait de la découverte; mais quel est son étonnement, lorsqu'en examinant la troisieme piéce, il trouve une Médaille qui semble avoir été frappée pour les circonstances actuelles. Toutes les personnes qui habitent sa maison sont témoins de sa surprise et de sa joie; d'autres qu'on pourroit citer, surviennent un

moment après, sont instruites de cet événement, et se hâtent d'interroger les ouvriers.

Cette pièce intéressante n'a point de Millésime, comme si l'on eût voulu cacher la date de sa fabrication pour lui conserver plus d'analogie avec le temps présent.

Les personnes qui ne l'ont point examinée ne peuvent croire qu'elle ait été trouvée dans la terre, et soutiennent qu'elle n'a été frappée que depuis les dernières Assemblées Générales des Trois Ordres : mais le sieur *Teron*, graveur à Grenoble, dont les talents sont connus, attestera qu'elle est ancienne. Pour dissiper tous les doutes, il suffit de la voir; non pas qu'elle ait été frappée à une époque très-reculée, mais la plus moderne qu'on puisse lui supposer, est le commencement du dix-septième siècle, c'est-à-dire, les premières années du règne de Louis XIII. La Médaille indique, il est vrai, la plus grande union entre les Ordres de la province; tandis que sous Louis XIII leurs dissensions entraînerent la suspension des États. Mais l'harmonie put se rétablir pendant un intervalle suffisant pour faire naître le dessein d'en célébrer le retour. A quelques motifs qu'on puisse l'attribuer, il est du moins certain qu'elle s'applique si naturellement à tout ce qui se passe aujourd'hui, qu'il seroit impossible d'en imaginer une plus convenable et plus ingénieuse.

Cette Médaille représente d'un côté, une colonne.

Sur la base est le mot *Plebs*; le peuple est en effet la base, le soutien de l'État. Tout émane de lui. Au milieu de la colonne est le mot *NOBILITAS*. Sur le chapiteau, le mot *CLERUS*.

La colonne est entourée d'un nœud sur lequel est le mot *CONCORDIA*.

Ainsi, la Médaille indique une parfaite union entre le Clergé, la Noblesse et le Peuple; s'ils venoient en effet à se séparer, s'ils cessoient d'être animés du même esprit, s'ils avoient un autre but que celui de la félicité de tous les Citoyens, la colonne formée par leur réunion, seroit bientôt renversée.

Sur la colonne repose un Dauphin couronné, au-dessus sont les mots *Hominum Amator*, L'AMI DES HOMMES. On sait que les anciens croioient au Dauphin beaucoup d'affection pour les Hommes. La province de Dauphiné vient de justifier son emblème. Elle a prouvé qu'elle aime les Hommes. Bien loin de s'isoler et de n'écouter que son intérêt, elle resserre ses liens avec la Monarchie, elle se dévoue au salut de l'État, et elle inspire aux autres Provinces le zele dont elle est animée; elle sait que le Prince veut rendre les François heureux, mais qu'il ne peut y parvenir s'il n'est secondé par tous les efforts du patriotisme; elle se sent capable de tous ceux qu'il peut désirer. C'est que le Dauphiné aime les Hommes, et que l'amour de l'humanité est la source de toutes les vertus.

L'autre face de la Médaille représente un Cœur qui en renferme trois plus petits et qui est surmonté d'un Dauphin : au-dessous est écrit le mot UNITAS.

Les Cœurs indiquent les Trois-Ordres réunis. S'ils se séparent, ils sont TROIS. Ils peuvent avoir trois systèmes différents. Chacun d'eux peut sacrifier le bien général à ses propres avantages.

S'ils se réunissent, ils sont UN, ils ne forment qu'un seul Corps. On y distingue toujours, il est vrai, les Membres du Clergé placés au premier rang, pour donner l'exemple de toutes les vertus ; les Membres de la Noblesse placés au second rang, pour donner celui de l'enthousiasme de l'honneur, et les Membres du Tiers-État, dignes émules des autres Ordres, soutenant les intérêts de la Patrie avec tous les avantages que donnent les lumières et la constance : mais le désir d'augmenter la félicité publique les rassemble et les réunit par des liens si puissants, qu'ils tendent tous au même but, et que la pluralité des suffrages forme le vœu commun. Ils n'ont plus qu'un cœur, qu'une volonté. TROIS NE FONT QU'UN.

Ce côté de la Médaille a pour légende : *Dispungendar rationum Dalphina. Examen des Comptes de Dauphiné.* Les recettes et les dépenses de la Province vont être soumises en effet à l'examen des Représentants du Peuple et même à celui de tous les Citoyens, puisqu'elles seront rendues publiques

par la voie de l'impression. La cupidité craignant de dévoiler ses honteuses manœuvres, sera forcée de respecter le Trésor public, et chaque individu connoissant l'usage auquel on destine ses contributions, éprouvera dans le paiement des subsides, la satisfaction qui accompagne toujours l'accomplissement d'un devoir.

*Ici était représenté le jeton décrit au commencement de cette notice et que l'on avait fait suivre de ces mots :*

*Nota. La Médaille ci-dessus décrite a été confiée à M. le Secrétaire des Etats.*

G. VALLIER.

Grenoble, 12 décembre 1886.

---

## HISTOIRE DU CONCOURS

## AUQUEL FUT SOUMIS THÉODORE VAN BERCKEL

POUR OBTENIR

LE TITRE DE GRAVEUR GÉNÉRAL DE LA MONNAIE, A BRUXELLES.

---

 PLANCHE IX.
 

---

Jacques Roettiers était mort subitement à Bruxelles, en juillet 1772: La place de graveur général des monnaies des Pays-Bas, qu'il avait remplie depuis le 31 août 1733, était encore vacante en 1775, sans que le Gouvernement se fût activement occupé de lui chercher un successeur.

Les talents du graveur particulier J.-B. Harrewyn étaient très médiocres.

Comme nous l'avons déjà dit à propos du jeton d'étrennes de l'année 1771 <sup>(1)</sup>, les œuvres de Jacques Roettiers, vers la fin de son existence, laissèrent tellement à désirer qu'il fallut s'adresser à un artiste viennois pour la gravure de ce jeton et à Duvivier de Paris, pour les coins d'une médaille destinée à la Société littéraire de Bruxelles.

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, 1886, pp. 33 et suiv.

Aussi, valait-il mieux, dans ces circonstances, ouvrir un concours pour la place vacante : le mérite seul déterminerait le choix du titulaire.

Six candidats présentèrent requête au Gouvernement (1).

C'étaient : Simon-Joseph Cattoir, graveur en taille-douce des États de Brabant, né à Bruxelles et âgé de soixante ans ;

Joseph Bischops ; le juif Simon Hartogh ; Jacques-Joseph van den Bossche ; le graveur particulier Jean-Baptiste Harrewyn et Jacques Lavau, un élève de feu Roettiers.

Un rapport sur les qualités de ces aspirants, adressé, le 26 janvier 1775, à la Chambre des comptes, contient l'avis que les quatre premiers ne sont pas de force à s'acquitter dignement des obligations d'un graveur général.

Les œuvres et la capacité d'Harrewyn ne devaient plus être signalées ; elles étaient trop connues.

Quant à Lavau, l'auteur du rapport n'ose pas se prononcer parce qu'il n'a vu aucune des œuvres que pouvait avoir faites ce graveur depuis son départ d'Anvers.

Roettiers, ajoute-t-il, a eu pour élèves les deux frères Lavau, mais l'aîné avait beaucoup plus de talent que le cadet, dont il est ici question.

En réalité, aucun de ces aspirants n'était capable

(1) Lettre adressée le 14 janvier 1775 au waradin de l'hôtel des monnaies à Bruxelles par la Chambre des comptes.

d'affronter, avec honneur, l'épreuve d'un tel concours et ne possédait les aptitudes indispensables à un graveur général.

Celui-ci devait être au moins assez habile pour reproduire bien exactement par la gravure un portrait quelconque ainsi qu'un groupe de figures allégoriques pour orner le revers de la médaille.

Les candidats recevaient le projet par écrit ou bien des modèles moulés. D'après ces indications, ils devaient exécuter un dessin ayant les dimensions exigées pour le graver ensuite en creux ; ils obtenaient ainsi une première matrice au moyen de laquelle étaient façonnés les poinçons de la tête ou du buste et des figures du revers (1).

Ces poinçons étaient alors retravaillés, améliorés et trempés ; puis, servaient à former une seconde matrice pour les carrés ou coins de la médaille (2).

Le concours fut commencé le 19 août 1776 et dura plusieurs jours.

Trois commissaires, assistés du greffier de la Jointe des monnaies J. Mienens, avaient été désignés pour surveiller et juger toutes les opérations de ce concours : c'étaient le conseiller d'État et des Finances de Witt, en sa qualité d'assesseur de la Jointe des monnaies, les conseillers et maîtres

(1) On prélevait des poinçons sur cette première matrice pour obtenir l'effigie en relief.

(2) Voy. ci-après, comme annexe, une note qui explique la fabrication actuelle des médailles. Il est en effet intéressant de mettre en parallèle les procédés modernes avec la manière ancienne.

de la Chambre des comptes Barret et Van de Velde, délégués par cette chambre.

Des six candidats qui avaient présenté requête l'année précédente, un seul, Simon-Joseph Cattoir comparut pour se soumettre aux épreuves désignées par cette commission. Encore déclara-t-il de prime abord qu'il ne pouvait sur-le-champ se mettre à la besogne à cause d'un travail pressant qu'il devait terminer. Il prit toutefois ses dispositions pour faire son ouvrage dans le cabinet des médailles.

Le graveur Van Berckel dont les concurrents avaient déserté la lutte l'un après l'autre, avait déjà fini sans que Cattoir eût même commencé à travailler; aussi, notifia-t-on à ce dernier <sup>(1)</sup> que le concours était clos, en l'informant, conformément à la résolution prise par les commissaires le 21 août précédent, qu'il ne serait plus admis à participer aux épreuves.

Il paraît probable que Cattoir n'aura plus osé se mesurer avec un graveur de la force de Van Berckel.

Les autres concurrents étaient Adrien Van Baerle, François-Joseph Bis et Conrad-Joseph Nethe <sup>(2)</sup>.

(1) Cette notification fut envoyée le 20 septembre 1776.

(2) Il n'est donc pas vrai, comme l'avance M. Pinchart (*Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1794* — Bruxelles, 1870) que dans ce concours Van Berckel eut pour compétiteur Jean-Baptiste Harrewyn. Celui-ci n'est pas mentionné dans le

Théodore Van Berckel, âgé alors de trente-sept ans <sup>(1)</sup>, n'était plus un inconnu : élève distingué de J.-C. Marmé, graveur de la Monnaie de Clèves, son talent s'était révélé dans la gravure des jetons communaux de sa ville natale <sup>(2)</sup> et bientôt sa réputation s'étendit au loin, après qu'il se fut établi à Rotterdam où il eut l'occasion de graver quantité de médailles et de jetons, si recherchés par les nombreux amateurs de la Hollande méridionale. Dans notre pays, Van Berckel avait aussi fait ses preuves en mettant son burin au service de la ville de Malines, qui lui avait commandé, en 1775, une médaille pour perpétuer le souvenir du grand jubilé de Saint-Rombaut <sup>(3)</sup> ; puis, lorsqu'il fut question de poser la première pierre de l'église de Caudenberg à Bruxelles, on proposa de lui confier la gravure de la médaille commémorative de cet événement <sup>(4)</sup>.

procès-verbal de ce concours (Archives du Royaume); seuls, les cinq graveurs cités ci-dessus se présentèrent devant les commissaires.

(1) Van Berckel était né à Bois-le-Duc, le 21 avril 1739; il y mourut le 19 septembre 1808. (Et non pas à Vienne en 1794, comme dit M. Piot).

(2) Jetons des années 1761, 1762, 1763 et 1765.

(3) Jubilé millénaire. *Voy. DE MUNCK, Gedenckschriften dienende tot ophelderinge van het leven, etc., van den heiligen Rumoldus*, p. 284.

(4) Le duc Charles de Lorraine devait poser la première pierre de l'église de Caudenberg, le 17 janvier 1776. L'abbé de Caudenberg désirait que cet événement fut rappelé par une médaille.

Charles de Lorraine exauça ce vœu et accorda même à l'abbé la faveur de ne rien payer pour les coins ainsi que pour les médailles en or et en argent qui devaient être distribuées à la Cour et aux membres du Gouvernement. L'abbé ne reçut gratuitement qu'un certain nombre

Le troisième concurrent, Adrien-Martin-Joseph Van Baerle n'était point parvenu à pareille renommée; né aux environs de Ruremonde, il avait en ce moment quarante-sept ans et remplissait la charge de graveur de l'atelier monétaire de Dordrecht.

Enfin, les deux autres, moins connus encore, ne devaient guère inspirer de crainte à Van Berckel.

Le procès-verbal du concours se borne à constater que François Bis était né à Douai et avait quarante et un ans, tandis que Conrad Nethe, natif de Koenigsberg, en Prusse, n'était âgé que de trente-trois ans; c'était le plus jeune des cinq compétiteurs.

N'osant pas affronter la lutte avec ses aînés, il n'essaya même pas d'exécuter le travail proposé et quitta le champ de bataille sans avoir pris la moindre part au combat.

dé médailles et dut payer celles qu'il voulait distribuer à ses amis.

Dans une lettre écrite, le 25 décembre 1775, par le chancelier du Brabant, Crumpipen, au trésorier général des Finances, le baron de Casier, il est abandonné au discernement de celui-ci de confier la gravure de cette médaille à Van Berckel, qui sollicitait déjà à cette époque la place de graveur général. (*Voy.* Archives du conseil des Finances. — Archives générales du Royaume.)

Ce ne fut cependant pas Van Berckel qui exécuta la gravure de cette médaille. Sans doute par économie et parce que Van Berckel demandait un prix trop élevé, on utilisa pour le droit un coin de Roettiers qui avait servi en 1769 pour les médailles du 25<sup>e</sup> anniversaire du gouvernement de Charles de Lorraine (module le plus grand). Roettiers était mort à cette époque (1776) depuis environ quatre ans.

Le revers ne porte qu'une inscription :

PRINCIPI. OPTIMO. — ET PISSIMO. — QUOD. — TEMPLI.  
CAUDENB.—PRIMUM.LAPIDEM.—POSUERIT.—17. JAN. 1776.

Dès le troisième jour, le graveur Bis fut à son tour découragé; le 21 août, au matin, étant peu satisfait de l'ébauche de son œuvre et convaincu de son infériorité, il trouva bon d'abandonner la partie.

Restaient seulement deux adversaires en présence : Van Berckel et Van Baerle, tous deux Hollandais.

Après avoir examiné le projet de la médaille à faire et avant de mettre la main à l'ouvrage, ce dernier déclara qu'il ne pouvait terminer une gravure d'une aussi longue et aussi difficile exécution dans l'espace de temps que sa charge de graveur de la Monnaie de Dordrecht lui permettait de consacrer aux devoirs du concours (1).

Il sollicita en conséquence la permission de s'absenter au bout de huit jours, avec la faculté de reprendre le travail commencé après l'expiration de son congé.

Les commissaires jugeant ne pouvoir accorder cet avantage de leur propre autorité, résolurent de consulter le gouvernement dont ils feraient connaître, sans retard, la décision au solliciteur. Dans l'entre-temps rien n'empêchait celui-ci de se livrer à sa besogne. Van Baerle accepta ces conditions et fut placé dans le cabinet de l'essayeur particulier où il reçut les modèles et les blocs d'acier (2).

(1) En 1781, Van Baerle grava la médaille commémorative du voyage de Joseph II, en Hollande (voy. *Catalogue De Coster*, n° 882).

(2) Ces blocs d'acier furent marqués d'un briquet de la Toison d'or,

Il fit immédiatement tous les préparatifs nécessaires et travailla régulièrement du 20 au 24 août; ce jour-là, dès son arrivée, le conseiller Van de Velde lui communiqua une lettre du conseiller-secrétaire d'État et de guerre Crumpipen, de laquelle il résultait que le ministre refusait absolument tout congé pendant la période des épreuves.

Van Baerle confessa alors qu'il s'était rendu à Bruxelles sans prévenir de l'objet de son voyage, pensant que l'ouvrage exigé aurait demandé moins de temps, mais comme il ne pouvait avoir terminé sa médaille à l'époque où les devoirs de son office le rappelleraient indispensablement à Dordrecht, il préférait se retirer dès maintenant.

Les commissaires lui permirent, après avoir pris un moule en cire, d'emporter le poinçon inachevé et lui remboursèrent l'argent qu'il n'avait consigné que sous condition d'une absence intermédiaire.

Le motif allégué par Van Baerle pour désertier le champ clos était-il bien sérieux ou faut-il n'y voir qu'une échappatoire habilement ménagée pour opérer une retraite honorable si les chances du combat semblaient favoriser l'adversaire ?

Nous ne sommes pas éloigné d'admettre ce second mobile, car Van Baerle devait connaître et redouter la force de son confrère hollandais; et, d'autre part, un lutteur déterminé n'entre pas dans

d'un fleuron et des nombres respectifs de 1-2-3-4-5, d'après l'ordre d'admission des concurrents.

la lice avec des entraves dont il pouvait au préalable facilement se débarrasser.

Ainsi Van Berckel restait maître du champ de bataille et la victoire ne pouvait plus guère lui échapper.

On lui avait réservé le laboratoire de feu Roettiers où étaient préparés deux modèles moulés ainsi que deux blocs d'acier destinés au buste et au revers de la médaille à exécuter.

Dès l'origine, Van Berckel se montra le plus assidu et consacra, chaque jour, le plus d'heures à son travail : ordinairement, il commençait sa besogne, le matin, à sept heures et la poursuivait jusque vers une heure pour la reprendre, l'après-midi, depuis deux heures jusqu'à sept heures ; il travaillait donc onze heures par jour.

Le 29 août, ayant terminé une matrice, il la mit au feu et ensuite dans l'eau pour la tremper. Le lendemain, en la retirant, il s'aperçut qu'elle était crevassée en plusieurs endroits, mais heureusement de telle façon que le buste n'était aucunement endommagé.

Il plaça ensuite cette matrice sous la presse pour en tirer un poinçon et se contenta premièrement d'obtenir le contour du buste. Pour épargner autant que possible la matrice au moyen de laquelle il devait continuer à parfaire son poinçon, il eut soin d'alléger celui-ci en champlant le pourtour ; toutes ces opérations furent répétées plusieurs fois.

Le 31 août, Van Berckel travailla encore à perfectionner ce poinçon. Ce jour-là, les commissaires considérant que Van Berckel n'avait plus de concurrents et que d'autre part, personne, en la Monnaie de Bruxelles, se trouvait en état de l'assister, décidèrent, avec l'assentiment du ministre, que leur présence était inutile et permirent au candidat d'achever sa médaille sous l'unique surveillance du waradin <sup>(1)</sup>.

Au bout d'un mois, le 19 septembre, Van Berckel était parvenu à l'heureux achèvement de sa tâche ; les commissaires se rendirent l'après-midi, à trois heures, à la Monnaie, pour voir frapper quelques pièces ; une d'elles, en cuivre, fut jointe au procès-verbal du concours <sup>(2 et 3)</sup>.

(1) Voy. le procès-verbal du concours des aspirants à la place de graveur général des monnaies de S. M. aux Pays-Bas, signé par le greffier (actuaire) de la Jointe des monnaies J. Mienens et déposé le 19 septembre 1776. (Archives générales du Royaume : Archives du conseil des Finances.)

(2) Nous n'avons pu trouver dans les Archives la description de cette médaille et nous ignorons ce qu'elle représentait. Il résulte cependant du procès-verbal qu'au droit, elle portait un buste, probablement celui de Charles de Lorraine, alors gouverneur des provinces belgiques.

Nous sommes très porté à croire qu'elle avait pour sujet l'érection de la statue du duc Charles de Lorraine, à Bruxelles, le 17 janvier 1775. J.-B. Harrewyn venait de graver à cette occasion un jeton d'étrennes octogone (voy. *Médailles du règne de Marie-Thérèse*, Vienne, 1782, deuxième partie, p. 379; voy. aussi PROT, *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, 2<sup>me</sup> édition, 1880, p. 103), et il nous paraît très vraisemblable que le même sujet, rappelant un événement récent, aura été indiqué pour le concours. Cela semble d'autant plus certain

## Son travail parut satisfaisant puisqu'il fut

qu'il existe une médaille très rare et encore inédite, signée par Van Berckel, représentant identiquement, mais d'une manière beaucoup plus parfaite, le sujet traité par Harrewyn. Cette médaille, en bronze, a été vendue à Bruxelles avec les pièces de la collection Kluyskens; elle repose maintenant dans les tiroirs du cabinet de l'État belge. M. le baron Surmont de Volsberghe possède aussi cette médaille dans sa riche collection des œuvres de Van Berckel.

Le coin du revers existe dans la collection Van Berckel, à la Monnaie de Bruxelles; M. Van der Beken, conservateur de cette collection a eu l'obligeance de nous montrer ce coin et de nous procurer une empreinte sur plomb. Nous avons pu nous convaincre que le poinçon, que M. Piot indique dans son catalogue sous le n<sup>o</sup> 938, en s'imaginant sans doute que ce poinçon pouvait avoir servi à former le droit de cette médaille, est celui d'un buste tout différent et plus petit, utilisé probablement pour quelque jeton d'étrennes de forme octogonale. (*Voy. Piot, Catalogue, etc.*, p. 103, n<sup>os</sup> 938 et 939.)

Quoi qu'il en soit, comme cette médaille est fort belle et inédite nous l'avons fait reproduire avec cette notice.

(<sup>2</sup>) *Au waradin de l'hôtel des monnaies de S. M. de cette ville,*  
MARQUART.

### LES PRÉSIDENT ET GENS DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE S. M.

Le nommé Van Berckel, aspirant à la place de graveur général, étant prêt à frapper la médaille qu'il a été chargé de faire pour sa preuve, nous vous faisons les présentes pour vous autoriser à lui laisser fournir hors du magasin de l'hôtel des monnaies, *l'argent* dont il aura besoin pour ses médailles, moyennant qu'il en paie la valeur et vous en passiez dûment livraison de la manière accoutumée. — Écrit en la chambre des comptes de S. M. l'Impératrice-Reine, etc.

Le 19 sept. 1776.

WAVR. v<sup>t</sup>.

(de Wavrans, président de la chambre des comptes.)

(Signé) P. J. VAN HEURCK,  
greffier.

nommé graveur général par lettres du 29 septembre 1776 (1).

Comme plusieurs auteurs attribuent une autre date à ces lettres, nous jugeons nécessaire de transcrire ici leur texte tel qu'il a été copié dans les archives du royaume :

« MARIE-THÉRÈSE, par la grâce de Dieu, Impératrice Douairière des Romains, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que pour le bon rapport qui nous a été fait de Théodore Van Berckel, nous confiant à plein de ses léaulté, preudhommie, bonne diligence et parfaite intelligence au fait de bien tailler les coins et monnoies, avons par avis de nos très chers et féaux les trésorier général, conseillers et commis de nos domaines et finances, à la délibération de notre très cher et très aimé beau-frère et cousin Charles Alexandre, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre Teutonique en Allemagne et Italie, Duc de Lorraine et de Baar, notre lieutenant, gouverneur et capitaine

(1) M. Ch. Piot fait erreur lorsqu'il dit (p. xvii, note 1, introduction de son *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, 2<sup>me</sup> édition, Bruxelles, 1880) que Van Berckel fut nommé par lettres du 2 octobre 1772. Roettiers était mort, il est vrai, cette année-là, mais le concours pour le remplacer n'eut lieu qu'en 1776, quatre ans après sa mort. M. Pinchart parle de lettres du 2 octobre 1776. Nous avons vu qu'elles sont du 29 septembre; il aura confondu avec la date de la prestation de serment qui eut lieu le 2 novembre 1776.

général des Pays-Bas, retenu, commis, ordonné et établi comme nous retenons, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes ledit Théodore Van Berckel à l'état de premier tailleur général de nos coins et monnoies en nos dits Pays-Bas, vacant par la mort de N. Roettiers, en lui donnant plein pouvoir, autorité et mandement spécial, pour doresnavant exercer et déservir ledit État et faire généralement tout ce que bon et lial premier tailleur général susdit peut et doit faire au pied des instructions qui lui seront délivrées de notre part par ceux de notre Chambre des comptes qu'il appartiendra et ce aux gages de deux mille trois cent trente trois livres six sols huit deniers du prix de quarante gros monnaie de Flandres la livre (1) et outre ce, lui sera païé pour poinçons, matrices et quarrés originaux, des espèces qu'il fera pour notre service selon qu'il sera taxé et réglé et, au surplus, aux bénéfices (2), exemptions, privilèges et franchises afferans à ladite place de tailleur général, sur quoi et de le bien et duement acquitter en l'exercice de ladite charge ledit Théodore Van Berckel sera tenu de faire le ser-

(1) Environ 4,250 francs en chiffres ronds.

(2) Le graveur particulier jouissait d'un droit de marc, consistant dans la rétribution d'un sol 19 mites par marc d'or, de 24 mites par marc d'argent de haut aloi, de 30 mites par marc d'argent de bas aloi et de 24 mites par marc d'espèces de cuivre.

C'est ce droit que Van Berckel perdit par la nomination du graveur particulier Christian Haller (1787).

ment à ce dû et pertinent et en outre jurer que pour obtenir ledit état il n'a offert, promis ni donné, ni fait offrir promettre ni donner, à qui que ce soit, aucun argent ni autre chose quelconque ni le donnera directement ni indirectement, ni autrement en aucune manière sauf et excepté ce que l'on est accoutumé de donner pour l'expédition des dépêches et ce ès mains de ceux de notre dite Chambre des comptes que nous commettons à ce par cette et leur mandons que ledit serment fait par ledit Théodore Van Berckel ainsi que dit est ils le mettent et instituent de par nous en la jouissance dudit office de premier tailleur général de nos coins et monnoies, ensemble aux honneurs, droits, libertés, franchises, prééminences et émolumens, susdits, ils et tous autres justiciers, officiers et sujets fassent, souffrent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user, cessant tous contredits et empêchement au contraire, car ainsi Nous plaît-il, en témoignage nous avons fait mettre notre grand scel, de Bruxelles, le vingt neuvième jour du mois de septembre mil sept cent soixante seize et de nos règnes le trente sixième.

*Signé* CHARLES DE LORRAYNE.  
LE BARON DE CAZIER.  
J. DE WITTE.  
BAUDIER.

Archives du royaume. Extrait du volume intitulé :  
« Octrois du Conseil des Finances, du 16 janvier 1775 au 26 novembre 1781 », p. 111 recto.

Enfin le 2 novembre suivant, Van Berckel prêta entre les mains de Messire le baron de Cazier, trésorier-général des domaines et finances de Sa Majesté, chef de la Jointe des Monnaies, le serment d'observer fidèlement les instructions imposées au graveur général <sup>(1)</sup>.

G. CUMONT.

(1) Voy. Ces instructions ci-après, aux annexes.

---

## ANNEXE I.

Dé livré le 2 9<sup>bre</sup> 1776.

*Instruction pour Théodore Van Berckel, graveur général  
des monnoyes de Sa Majesté aux Pays-Bas.*

1<sup>o</sup>

Le tailleur général de toutes les monnoyes sera tenu de tailler tous les poinçons nécessaires et servans pour la gravure des coings pour monnoyer les espèces tant d'or, d'argent que autres desquels la fabrication sera permise et accordée et d'iceux poinçons, faire matrices à suffisance pour être livrées aux tailleurs particuliers des d<sup>tes</sup> monnoyes et à chacun d'eux, et en ce faire telle diligence que les d<sup>s</sup> tailleurs particuliers ne chomment après lui sur peine de cinquante flor<sup>s</sup> pour la première fois, du double pour la seconde et là où qu'il serait trouvé en faute pour la 3<sup>e</sup> fois de privation de son office.

2<sup>o</sup>

Lesquels poinçons et matrices susdits il sera tenu faire de telle sorte, forme et manière qu'ils soient du tout conformes tant en grandeur qu'autrement aux patrons desd<sup>s</sup> coings qui lui seront livrés de la part de Sa Maj<sup>te</sup> par ceux de la jointe des monnoies et étant faits les livrera es mains desd<sup>s</sup> de la jointe qui seront tenus de faire regitre de la recette d'iceux et en donner récépissé au d<sup>t</sup> tailleur gén. pour sa décharge le tout à peine que dessus et outre ce de punition corporelle selon l'exigence du cas.

## 3°

Bien entendu, comme les d<sup>s</sup> matrices doivent être gravées en plusieurs poinçons et pour chacune sorte d'espèces de monnoye différente pour être livrées aux tailleurs particuliers, icelui taill. gén. sera tenu faire et graver des d<sup>s</sup> poinçons les premiers coings des d<sup>s</sup> espèces de monnoyes conformes aux patrons susdits en toute manière et les livrer avec les d<sup>s</sup> matrices aux d<sup>s</sup> de la jointe des monn. en prenant récépissé le tout comme dessus pour en après être fait par les d<sup>s</sup> de la jointe ce qu'il appartient.

## 4°

Sur quoi et de se bien et duement acquitter en tout ce que dit est ci-dessus et de faire tout ce que bon et léal taill. gén. des d<sup>s</sup> monn. pourrait ou devrait faire, il sera tenu de faire serment pertinent es mains des d<sup>s</sup> de la jointe des monnoyes ou de l'un d'iceux et le d<sup>t</sup> serment fait et mis au pied de cette, icelui taill. gén. sera tenu le tout faire enregistrer à la Ch. des Comptes de Sa d<sup>te</sup> Maj. là où il appartiendra.

## 5°

Le d<sup>t</sup> taill. gén. ne pourra graver aucuns coings pour princes ou seigneurs étrangers spirituels ou temporels ni faire aucunes médailles pour villes, communautés ou autres personnes quelles qu'elles pourraient être ne fût du sceu et consentement du gouvernement.

---

## ANNEXE II.

Ce jourd'hui 2 9<sup>bre</sup> 1776. — Théod. Van Berckel, graveur gén. des monn. de S. M. aux Pays-Bas, a prêté le serment sur l'observance des susd<sup>s</sup> instructions et ce ès mains de Messire le Baron de Cazier, commandeur de l'Ordre royal de St-Etienne, du Conseil d'Etat, Trésorier général des Domaines et finances de Sa Majesté, chef de la jointe des monnages, etc.

Moy présent,

(Signé) J. MIENENS

---

## ANNEXE III.

Après avoir indiqué dans la précédente notice la manière de fabriquer les médailles, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons jugé nécessaire de décrire pour nos lecteurs non initiés à la science du médailleur, les procédés usités de nos jours.

M. Edouard Geerts, l'habile artiste qui a doté notre pays de si nombreuses et de si belles médailles, a bien voulu nous fournir les renseignements que nous transcrivons ci-après. Nous tenons à remercier ici M. Geerts de sa gracieuse obligeance.

. . . . .

Aujourd'hui, les procédés pour faire une médaille ne sont plus les mêmes qu'à l'époque de Van Berckel, surtout s'il s'agit de portraits ou de figures allégoriques.

On modèle d'abord (généralement en cire) la face et le revers de la médaille, à des dimensions qui varient entre

18 et 30 centimètres de diamètre. Ces cires sont ensuite moulées en plâtre et ces modèles en plâtre, bien achevés, sont coulés en bronze ou en fer pour être placés sur le tour à réduire afin d'obtenir mécaniquement une réduction sur acier. Cette réduction est revue et terminée par le graveur et sert alors de poinçon pour enfoncer dans un autre morceau d'acier qui devient à son tour la matrice avec laquelle seront fabriquées les médailles.

Ces tours rendent de très grands services aux graveurs : Ceux-ci ont d'une part l'avantage de voir en grand le sujet à graver et d'autre part arrivent à travailler plus vite et d'une façon plus certaine.

Au commencement de l'emploi de ces tours, les graveurs avaient pris l'habitude de champléver les réductions (1), afin de permettre au poinçon de descendre plus profondément dans l'acier lorsqu'il fallait enfoncer ce poinçon pour faire la matrice. Alors, la surface de celle-ci était limée à la hauteur exigée par le modelage ; les inscriptions y étaient ensuite frappées au moyen de poinçons d'alphabets tout préparés ou que le graveur avait confectionnés spécialement pour la médaille qu'il exécutait.

Le coin étant ainsi préparé, on y tournait le filet (2) en le décolletant pour le faire entrer dans la virole de frappe-ment (3).

Depuis quelque temps, les médailleurs français ne

(1) Abaisser au moyen de burins ou petits ciseaux le fond ou le champ qui entoure la partie modelée.

(2) La partie qui termine le champ de la médaille.

(3) La virole de frappe-ment est un anneau en acier trempé dans lequel viennent se placer les deux coins l'un sur l'autre, séparés par le métal dont on veut faire la médaille ; cet anneau empêche la matière d'aller plus loin que les bords des coins, quand on frappe la médaille.

champlèvent plus leurs poinçons et les enfoncent avec fond, inscriptions et filet, de sorte qu'il n'y a plus qu'à décoller le coin pour le faire entrer dans la virole de frapement.

Avec le procédé de limer la surface de la matrice, on attaquait par l'acide (1) toute la surface de la médaille et après la trempe de la matrice, on polissait le fond qui avait été limé : on obtenait alors une médaille avec la gravure mate et le fond brillant. Tandis qu'avec la nouvelle méthode française, il n'est guère possible de polir les coins ; le fond de la médaille étant souvent très inégal, les graveurs français préfèrent laisser les coins entièrement mats.

---

(1) Acide nitrique pour mater l'acier et donner à la gravure un ton ou un grain uni.

# UN PROJET DE MÉDAILLE

A L'EFFIGIE DU

RÉGENT DE LA BELGIQUE.

---

PLANCHE IX.

---

Les traits que reproduit la médaille de la planche ci-contre n'ont pas encore été rendus d'une façon aussi délicate, bien qu'ils aient été gravés déjà par un artiste dont il faut reconnaître le grand talent (').

Cette longue chevelure, cette figure si expressive, qui rappellent Franklin, sont d'un homme dont la carrière fut extraordinairement remplie.

Érasme-Louis Surlet de Chokier apparaît sur la scène de notre histoire en 1789, au moment où la cité de Liège, subissant l'influence des idées françaises qui donnèrent naissance à la grande révolution, vient de se soulever. Issu de noble race, quoi qu'aient pu dire ses détracteurs, il était destiné à l'état ecclésiastique, mais il se sentait si peu de vocation qu'à vingt ans, on le trouve rangé

(') Nous voulons parler de J. Leclercq. Il existe encore une médaille du baron Surlet de Chokier, mais beaucoup moins bonne, due au burin de Veyrat.

parmi les adversaires de la domination cléricale, attaché en qualité d'aide de camp au général Donceel, commandant de l'armée des patriotes liégeois.

Surlet de Chokier passa, avec le grade de lieutenant, après le triomphe de la chambre impériale de Wetzlar, dans les rangs des Belges soulevés contre la domination autrichienne.

Le 1<sup>er</sup> prairial an V (1797), il fut élu administrateur du département de la Meuse-Inférieure.

En 1805, il créa la *Société pastorale de la sénatorerie de Liège pour le perfectionnement des laines et la propagation des mérinos*. En 1809, il possédait mille deux cent quarante-cinq moutons, qui paissaient sous son œil vigilant.

On montre encore, près de Gingelom, la maison où le *bonus pastor sed male habens*, comme il se dénomme lui-même en écrivant à Mgr Van Bommel, évêque de Liège, où le bon pasteur, dis-je, prenait gîte, quand, après avoir rempli tous ses devoirs envers la patrie, il songeait enfin au repos.

Dans la ferme de Cameryk, il vivait de la vie qu'a chantée Virgile, au milieu de ses troupeaux. *Fortunate senex*, pourrais-je m'écrier avec le poète, *deus tibi haec otia fecerat*.

A quarante-trois ans, il était nommé membre du Corps législatif. Il eut l'honneur de se trouver aux Tuileries le 1<sup>er</sup> janvier 1814. Napoléon revenait alors de la fameuse campagne de 1813. Il était

rentré à Paris au mois de novembre, après la désastreuse bataille de Leipzig. Une commission, exprimant le vœu de la France, venait lui demander l'abandon des conquêtes et le rétablissement de la liberté. Surlet faisait partie de cette commission et c'est à lui et à ses collègues que l'empereur dit ces célèbres paroles rapportées par Thiers : *Que voulez-vous? Vous emparer du pouvoir; mais qu'en feriez-vous? La France me connaît; vous connaît-elle? Elle m'a deux fois élu pour son chef par plusieurs millions de voix, et vous, elle vous a désignés dans l'enceinte étroite des départements, pour venir voter des lois que je fais et que vous ne faites point. Le trône, c'est un homme, et cet homme, c'est moi.*

Des plumes plus autorisées que la mienne ont écrit la biographie de Surlet de Chokier, mettant au jour les détails restés inédits durant la vie de cet homme, qui s'était toujours refusé à fournir aux biographes les moindres renseignements sur ses faits et gestes.

Je n'essayerai donc pas de recommencer un travail sans profit pour personne. Je me contenterai, en publiant cette médaille, d'enrichir notre histoire numismatique d'un monument et de rendre hommage au grand citoyen qui tint en mains les rênes du pouvoir au moment où la Belgique, en présence du refus de la couronne par le duc de Nemours, avait à accepter ou la république ou le prince d'Orange.

La médaille, qui représente ici la tête, à droite,

du régent, est l'œuvre de Léonard Jéhotte, œuvre malheureusement restée à l'état de projet.

M<sup>me</sup> Jéhotte (1) au cours d'une visite que j'eus l'honneur de lui faire, voulut bien me l'offrir pour le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, en même temps que quelques essais, en plomb, comme celui-ci du reste, et gravés par feu son beau-père.

Parmi ces essais, se trouvait celui que Léonard Jéhotte avait gravé pour l'inauguration du chemin de fer Belge-Rhénan. Il le destinait à l'inauguration de la station de Liège, d'après ce que révèle, en exergue, au revers, cette inscription tracée à l'encre, et encore lisible en partie :

INAUG · DE LA STATION  
DE LIÈGE  
10 JUILLET 1842.

Cette médaille ne fut jamais frappée. Le coin en fut détruit. Deux épreuves en étain existaient, au dire de Guioth (t. I<sup>er</sup>, p. 59). L'épreuve que j'ai sous les yeux est celle que Jéhotte avait conservée et qui passa, après sa mort, à son fils Louis, avec ses papiers et la médaille de Surlet de Chokier, très probablement.

On peut considérer la médaille du régent comme

(1) La veuve de Louis Jéhotte, en son vivant statuaire à Bruxelles.

une des meilleures de Jéhotte. On y retrouve, unie à une ingénieuse finesse d'observation, toute la délicatesse d'un burin qui avait débuté par la gravure en pierres fines.

FRÉD. ALVIN,

---

## NUMISMATIQUE DES INDES NÉERLANDAISES.

---

La cour des monnaies du royaume des Pays-Bas a fait paraître le quatrième numéro du catalogue de la collection numismatique de l'hôtel des monnaies à Utrecht (1) contenant les espèces d'or, d'argent et de cuivre d'origine européenne frappées pour les Indes Orientales Néerlandaises, depuis la fondation de la première Compagnie, en 1594, jusqu'à ce jour.

Les pièces y sont classées d'après l'ouvrage de MM. Netscher et Vander Chijs : *De Munten van Nederlandsch Indie*, et le catalogue est divisé en neuf parties, savoir :

- I. Monnaies espagnoles en circulation lors de l'établissement de la Compagnie des Indes Orientales; trois numéros ;
- II. Compagnie dite : *Van Verre* (de loin), 1594-1602; six numéros ;
- III. Compagnie Unie des Indes Orientales, 1602-1799; soixante-dix-huit numéros ;

(1) Nous avons parlé successivement des trois premières parties de ce Catalogue dans la *Revue belge de numismatique* de 1883, pp. 437-438, et de 1885, pp. 321-322 et pp. 518-519.

- IV. République Batave, 1800-1806/7 (1800-1806); vingt-deux numéros;
- V. Royaume de Hollande, 1807-1811 (1806-1811); treize numéros;
- VI. Domination anglaise, 1811-1816; quatorze numéros;
- VII. Monnaies frappées par la Compagnie anglaise des Indes Orientales et par des particuliers, pour Sumatra et autres îles; vingt-cinq numéros;
- VIII. Royaume des Pays-Bas, depuis 1815 jusqu'à 1854; vingt-quatre numéros;
- IX. Royaume des Pays-Bas, monnaies frappées en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1854; quarante-quatre numéros. y compris une intéressante série de projets dessinés et de pièces d'essais.

En outre, les monnaies sont classées dans chaque partie selon qu'elles ont été frappées en Néerlande ou aux Indes et suivant leur métal, or, argent et cuivre.

Dans la partie III, parmi les pièces désignées comme incertaines, on trouve à la page 51, sous le n° 78, une pièce indiquée comme « monnaie de nécessité », à la marque de la Compagnie des Indes Orientales et représentant au revers une figure ayant quelque ressemblance avec une harpe, non décrite dans l'ouvrage précité de MM. Netscher et Vander Chijs.

A la rigueur on pourrait donner le nom de monnaie de nécessité à plusieurs espèces de cuivre, dont certaines ne sont que des morceaux informes, comme l'a du reste fait notre regretté confrère M. le colonel Mailliet dans son ouvrage sur les monnaies obsidionales et de nécessité. Mais quant à la pièce en question, nous ne pensons pas qu'elle puisse être classée dans cette catégorie.

Nous la possédons en plomb, et nous en donnons ici le dessin. En présence de l'absence complète d'indication de la valeur, il nous semble difficile d'admettre que cette pièce soit une monnaie, attendu qu'à l'exception des dutes et demi-dutes, dont la plupart n'avaient pas d'indication de valeur, toutes les autres pièces en étaient marquées, ce qui était d'autant plus nécessaire pour les pièces de module et de type plus ou moins extraordinaires, telles que celle qui nous occupe.



Nous croyons pouvoir sans hésiter classer cette pièce parmi les méreaux et nous pensons qu'elle aura servi comme marque d'acquittement d'un droit quelconque, peut-être celui de balise, et que la figure du revers serait une balise ou bouée, émergènt en partie de l'eau.

Une autre pièce aussi en notre possession, bien qu'également dépourvue d'indication de valeur et de millésime, nous semble toutefois avoir pu circuler aux Indes, plus particulièrement dans l'île de Java, sous le règne du roi Louis-Napoléon, parmi les *dutes* de cette époque qui portaient les initiales du souverain, sans indication de valeur. Cette pièce est un *half penny* irlandais de cuivre du roi Georges I<sup>er</sup>, de l'an 1723, sur la face duquel ont été empreintes les initiales N L (Napoléon-Louis) et sur le revers un B (Batavia).

Quant au placement des initiales du roi, nous ferons observer que le premier type approuvé des monnaies de Louis-Napoléon, roi de Hollande, portait dans la légende NAP. LODEW. La médaille frappée lors de son avènement au trône, porte également NAP. LOUIS (').

L'indication de Batavia au lieu de Java ne doit pas non plus trop nous étonner, attendu qu'auparavant déjà on avait frappé des monnaies aux armes de Batavia et qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle on avait introduit à Java, pour des sommes considérables, des ducats d'or lesquels avaient été empreints également d'un B, comme contremarque, pour les faire circuler dans les possessions néerlandaises aux Indes Orientales.

Le type monétaire pour les Indes adopté en 1802

(') Voy. notre *Histoire numismatique de Hollande*, t. I<sup>er</sup>, nos 3, 40, 41, 42, 43, et t. II, nos 22, 23.

par la république Batave, aux armes couronnées des Provinces-Unies avec *INDIÆ .BATAVORVM* ou *INDIÆ BATAV*, fut longtemps conservé pour les espèces de cuivre; d'abord sous le royaume de Hollande et ensuite sous le royaume des Pays-Bas jusqu'en 1826. On trouve ces pièces mentionnées dans le catalogue, partie IV, sous les n<sup>os</sup> 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 14, 15 et 17; partie V, sous les n<sup>os</sup> 2, 3 et 13; partie VIII, sous les n<sup>os</sup> 8, 9, 10, 16 (1/2 sou), 19 et 20. Partout on a ajouté à la description de ces pièces qu'elles portent les armes néerlandaises (1) *sans billettes dans le champ!!*

Nous nous demandons comment il peut être question de billettes dans le champ des armoiries néerlandaises avant 1815; ce fut alors seulement que le lion néerlandais fut enlevé du champ de gueules des Provinces-Unies pour être placé sur le champ d'azur semé de billettes d'or de la maison de Nassau, pour devenir les armes du nouveau royaume des Pays-Bas.

(1) Mieux aurait valu dire les armes des Provinces-Unies (*Vereenigde-Nederlanden*), ainsi que nous l'avons fait dans notre *Histoire numismatique de Hollande*, t. 1<sup>er</sup>, p. 112, n<sup>os</sup> 47 et 48, où l'on aurait aussi trouvé l'explication des chiffres indiquant la valeur de ces pièces, dont MM. Netscher et Vander Chijs ont déclaré ne pas avoir pu découvrir la signification. Les pièces de cuivre étaient des dutes et des demi-dutes portant comme indication de valeur 5 — 1/6 G et 5 — 1/3 G: par conséquent, cinq de ces dutes et demi-dutes valaient respectivement 1/6 et 1/3, du florin de 80 dutes, soit 1/4 et 2/8 de sou de 20 dans un florin et non pas 1/4 et 3/4 comme il est dit à la page 18 du Catalogue, ou bien 1/4 et 3/4 de sou de 24 dans un florin.

Nous croyons de notre devoir de signaler une erreur d'autant plus inexcusable qu'elle se trouve dans un recueil publié aux frais du gouvernement néerlandais.

Les pièces portant le millésime 1807 y sont toutes mal classées et n'appartiennent pas à la république Batave, mais au royaume de Hollande, qui fut fondé en vertu du traité du 24 mai 1806, tandis que la proclamation du roi Louis-Napoléon eut lieu le 5 juin suivant.

Le n° 8, pp. 58 et 59, demi-sou de Java, 1810, aux lettres *SP* entrelacées et surmontées de l'indication de la valeur avec guirlande de fleurs, mentionnée comme ne se trouvant pas dans l'ouvrage de MM. Netscher et Vander Chijs, est décrit et représenté dans notre *Histoire numismatique de Hollande*, t. II, p. 49, pl. VI, n° 44.

La traduction de l'inscription en caractères arabes des ducats et roupies javanais y est partout incomplète et partant inexacte.

Meilleure que ce catalogue défectueux est la notice historique qui le précède, due à la plume de notre honorable confrère M. L.-W.-A. Besier, référendaire près de la cour des monnaies à Utrecht. L'auteur y donne un fort intéressant aperçu de l'histoire monétaire des Indes Néerlandaises depuis le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. En effet, ce ne fut qu'en 1601 que la Compagnie dite *Van Verre* (de loin) fit frapper, avec autorisation des États de Hollande, le premier numéraire

métallique destiné à circuler dans les colonies aux Indes Orientales. Auparavant on ne s'y servait que de monnaies espagnoles et portugaises.

La Compagnie Unie des Indes Orientales, qui succéda en 1602, introduisit des espèces néerlandaises qui furent tarifées, et, en 1645, elle fit fabriquer à Batavia des couronnes d'argent avec ses subdivisions,  $1/2$  et  $1/4$ , ornées des armes de cette ville; mais on eut bientôt de nouveau recours à l'importation d'espèces néerlandaises et, en 1673, de monnaies d'or du Japon. En 1686, on introduisit dans la circulation des ducats d'or néerlandais préalablement empreints ou contremarqués d'un B (Batavia). On en importa successivement 70,000 pièces qui furent retirées de la circulation en 1690. De 1682 à 1692 et puis de nouveau en 1700, on se servit aussi de ducats néerlandais d'argent contremarqués d'un cavalier. Des roupies asiatiques munies de la même empreinte circulaient également.

En 1726, la Compagnie se décida à faire frapper à son compte dans la mère-patrie, des ducats d'argent au type de ceux des diverses provinces et avec la marque de la Compagnie, un monogramme consistant en un V avec les lettres O et C (*Ver-eenigde Oost-Indische Compagnie*), Compagnie Unie des Indes Orientales, que porte le méreau de plomb représenté plus haut.

Le Soesoehoenan de Soerakarta ayant cédé son droit de battre monnaie, la Compagnie fit

frapper en 1744 des ducats d'or javanais et l'année suivante des doubles ducats d'or javanais avec inscriptions en caractères arabes. Par erreur on mit sur ces espèces d'or le mot *derhammin*, monnaie d'argent (1).

De 1747 à 1751 on fabriqua des roupies d'argent et puis on eut de nouveau recours à l'importation de ducats néerlandais, cette fois-ci empreints du mot *Djawa* (Java) en caractères arabes, contre-marque qui fut supprimée en 1761.

En 1765, il fut accordé aux particuliers de faire frapper des pièces d'or d'une, de deux et de quatre roupies; cependant cette autorisation fut retirée déjà en 1768, ainsi que les pièces émises en vertu de cette permission. On renouvela cette autorisation en 1782, mais on en usa si peu que l'on fut obligé d'admettre dans la circulation diverses espèces d'or étrangères que l'on tarifa.

La Compagnie décida en 1786 de faire frapper dans la mère-patrie des pièces d'argent de 3, 1 et 1/2 florins au type de celles des diverses provinces avec la marque de la Compagnie.

Pour le numéraire de cuivre, même désordre. Bien que la Compagnie eût chargé, en 1644, un Chinois de la fabrication de 1/2 et de 1/4 de sou, aux armes de Batavia et à la marque de la Com-

(1) Partout dans le Catalogue on a traduit le mot *derhammin*, qui se trouve également sur les roupies d'or comme sur celles d'argent, simplement par *monnaie* au lieu de *monnaie d'argent*.

pagnie, le besoin de petites monnaies d'appoint se fit tellement sentir que l'on fut obligé, en 1658, d'émettre comme monnaies des morceaux de cuivre et même d'étain, et d'admettre dans la circulation des pièces de cuivre japonaises dont on fabriqua même un certain nombre à Batavia. Après que l'on eut fait venir des quantités de dutes de Hollande, la Compagnie fit frapper depuis 1726, successivement dans les divers ateliers monétaires des Provinces-Unies, des dutes et plus tard des demi-dutes portant au revers la marque de la Compagnie, pièces qui ont circulé jusqu'en 1859. En outre, la Compagnie fit fabriquer à Batavia diverses espèces en cuivre, des dutes, des sous, des imitations de pièces japonaises et même des dutes trouées en étain, enfin des morceaux de cuivre portant l'indication de leur valeur de 1 et de 2 sous.

Sous la république Batave et le royaume de Hollande et même pendant les premières années du royaume des Pays-Bas, on continua à émettre de ces horribles morceaux de cuivre. Il y en a de l'année 1803 de 8 sous. On frappa aussi sous les trois différents gouvernements dans la mère-patrie et aux Indes des espèces en cuivre aux anciens types.

On a aussi des roupies d'or de l'année 1807 (1),

(1) La roupie d'or frappée en 1807 sous le royaume de Hollande et classée erronément dans le Catalogue comme appartenant à la république Batave, ne nous était pas connue lors de la publication de notre *Histoire numismatique de Hollande*. Nous y avons publié la

des roupies d'argent des années 1803, 1804, 1805, 1806 et 1808, et des demi-roupies d'argent de 1805 et 1806.

En 1802, la république Batave fit frapper à Enkhuizen des monnaies d'un nouveau type dont il a déjà été question plus haut; en argent : des pièces de 1, 1/2, 1/4, 1/8 et 1/16 florin, et en cuivre : des dutes (1) et demi-dutes.

Sous le royaume de Hollande, on fabriqua à Soerabaya, diverses espèces en cuivre aux initiales du roi Louis-Napoléon, des sous, des demi-sous et des dutes à deux types différents. Sous le régime anglais on frappa à Soerabaya, des roupies et demi-roupies d'or, des roupies et des demi-roupies d'argent, des dutes, des sous et des demi-sous en cuivre ainsi que des dutes en étain.

Le roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas ordonna, par décret du 16 janvier 1821, la fabrication pour les Indes de pièces de trois florins et d'un florin à son effigie et aux armes du royaume (2), et par décret secret du 11 février 1826 celles de 1/2 et 1/4 florin,

roupie d'argent de 1808, avec la traduction correcte de l'inscription en caractères arabes (*voy.* la note précédente), dans le tome II, n° 25, pl. III, p. 27.

(1) Les dutes aux armes de la province d'Overyssel ont été frappées à Kampen.

(2) Dans le Catalogue, on a constamment ajouté à la description des pièces portant les armes du royaume des Pays-Bas, que le champ est semé de billettes, comme s'il existait deux armoiries différentes de ce royaume, avec et sans billettes dans le champ.

portant au revers l'indication de la valeur entre deux branches de palmier. D'autres décrets ordonnèrent la fabrication d'espèces de cuivre de  $1/2$ ,  $1/4$  et  $1/8$  sou frappées à Utrecht, et de pièces de 1 et 2 cents qui sortirent des ateliers monétaires de Batavia et de Soerabaya, toutes aux armes du royaume des Pays-Bas.

Enfin la loi du 1<sup>er</sup> mai 1854 dota les Indes Néerlandaises d'un bon système monétaire. Les pièces de 2  $1/2$ , de 1 et  $1/2$  florins des Pays-Bas furent déclarées aussi monnaies courantes pour les Indes, tandis qu'en vertu de cette loi on frappa pour ces colonies, des monnaies d'appoint en argent de  $1/4$ ,  $1/10$  et  $1/20$  florin, et en cuivre de 1 et  $1/2$  cent; une loi du 20 avril 1855 ordonna, en outre, la fabrication de 2  $1/2$  cents. Toutes ces pièces portent l'indication de la valeur en néerlandais, javanais et malais (1).

C'est un excellent travail que cette notice de M. Besier; on y trouve des détails fort intéressants relativement au nombre des pièces frappées, ainsi que sur des monnaies projetées; une foule de documents y sont aussi mentionnés, ce qui ajoute beaucoup à la valeur de cette dissertation.

C<sup>te</sup> MAURIN NAHUYS.

(1) Voy., par rapport à ces nouvelles monnaies d'appoint des Indes Néerlandaises, l'article de feu le savant professeur H. C. Millies, *Notice sur les nouvelles monnaies pour les colonies orientales néerlandaises*, inséré dans la *Revue de la numismatique belge*, 3<sup>e</sup> série, t. II, pp. 58 et suiv.

## NUMISMATIQUE CONTEMPORAINE.

---

1816-1830.

---

**Premier mariage de Léopold I<sup>er</sup> et mort de sa première  
femme, la princesse Charlotte.**

**Prise du fort de la Chartreuse, etc., à Liège.**

**Les pauvres reconnaissants**

**à la paroisse de Saint-Nicolas, à Liège.**

---

Pl. X, N<sup>os</sup> 1 A 4.

---

Si les médailles de Léopold I<sup>er</sup> ont été amplement décrites, en revanche il n'a guère été question des souvenirs numismatiques qui ont précédé son avènement au trône.

Animé du désir d'apporter mon obole aux matériaux de l'histoire, ce n'est pas sans un certain empressement patriotique que je saisis l'occasion de tirer de l'oubli où elles seraient restées, longtemps peut-être, deux petites pièces se rapportant à la jeunesse de notre premier roi.

Elles ont été faites, l'une et l'autre en Angleterre. La première, dont voici la description, rappelle le mariage du prince Léopold de Saxe-

Cobourg avec la princesse de Galles, Charlotte, fille de Georges IV :

H : R · H · PRIN : CHARLOTTE & LEOP · PRIN : OF COBOURG.

Bustes conjugués du prince et de la princesse, à droite.

*Rev.* Deux mains enlacées (Foi) en signe d'alliance. Au-dessus, des rayons traversant un nuage.

Au-dessous :

MAY 2 .  
1816.

Le tout, entre deux branches de laurier, formant couronne.

Pl. X, n° 1.

Le médaillier de l'État possède de cette petite pièce qui, sans être bien rare, est peu connue, un exemplaire de cuivre et un exemplaire de plomb.

Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric de Saxe-Cobourg, comme la plupart de ses ancêtres, entra de bonne heure dans la carrière militaire. Il voulait marcher sur les traces de son grand-oncle, le prince Frédéric-Josias de Cobourg, pour lequel il ressentait une affection toute particulière.

Les traits du prince Frédéric-Josias nous ont été conservés par une médaille frappée à l'occasion de la sanglante bataille de Fokschan, livrée aux

Turcs, par les Autrichiens et les Russes, le 31 juillet 1789. Général au service de l'Autriche, il commandait, dans la guerre contre les Turcs, l'armée de Gallicie. C'est à lui qu'on doit les victoires de Choczin (1788), de Martinetsie (1789) et de Fokschan (même année). La médaille de Fokschan est au cabinet de l'État, elle représente Frédéric-Josias, en buste, de trois quarts, à gauche. Au revers, se voit l'engagement de deux armées. A l'avant-plan, à droite, des cavaliers turcs mordent la poussière; à gauche, le feld-maréchal lance ses hussards sur la cavalerie ottomane, qui fuit en désordre.

Mais, revenons au prince Léopold. Après les campagnes de 1813 et de 1814, auxquelles il prit une part des plus actives et où, maintes fois, il trouva l'occasion de se distinguer, il accompagna, en qualité de lieutenant-général au service de la Russie, le czar Alexandre en Angleterre. A Carlton-House, la demeure du régent, il fut présenté à la princesse Charlotte, qui venait de refuser la main du prince d'Orange, fils de Guillaume I<sup>er</sup>.

Georges IV avait d'abord montré une telle irritation de l'éloignement de son candidat de prédilection, que la jeune princesse avait dû se réfugier chez sa mère. Plus tard, cependant, il déféra aux vœux de sa fille, et accueillit favorablement le prince Léopold, qu'elle avait choisi pour époux.

Le mariage fut fixé au 2 mai. Bien avant cette

date, le prince, à qui le régent avait conféré le grade de général, était déclaré citoyen anglais et doté, par acte du Parlement, d'une pension de 50,000 livres sterling.

L'union fut célébrée, le soir, à 9 heures, dans le grand salon rouge de Carlton-House. Le matériel religieux avait été emprunté à la chapelle de Saint-James, et l'archevêque de Cantorbéry officiait.

Après la cérémonie, les augustes époux partirent pour Oatlands; plus tard, ils se fixèrent dans le domaine de Claremont.

La princesse, qui n'avait pas été sans souffrir des dissensions de ses parents, ne devait pas jouir longtemps de son bonheur. Le 6 novembre de l'année suivante, l'Angleterre pleurait sa mort. C'est le sujet du jeton que je décris ici :

H. R. H. THE PRINCESS CHARLOTTE.

Buste diadémé de la princesse, à droite.

*Rev.* BRITANNIA MOURNS HER PRINCESS DEAD.

Saule pleureur couvrant de ses branches pendantes une urne funéraire, placée sur une stèle.

A l'exergue : DIED NOV. 6 1817.

AGED 21.

Cuivre.

Pl. X, n° 2.

S. A. R. la princesse Charlotte-Augusta accoucha, le 6 novembre 1817, d'un enfant mâle mort-né. Le même jour, elle expirait vers deux heures du matin.



M. Picqué publiait en 1883, dans nos *Médailles historiques de Belgique*, sous le numéro LXIX, un souvenir numismatique du cinquantenaire de la reddition de la citadelle de Liège et du combat de Sainte-Walburge. A la vente des collections du colonel Mailliet, le cabinet de l'État fit l'acquisition d'une petite médaille de bronze, cette fois contemporaine des deux événements.

Cette fine petite pièce ne porte pas de signature. On y lit d'un côté :

VIVE LA LIBERTE.

Le lion belge, à droite.

Le tout dans un grènetis.

Rev. Légende : EVACUATION DE LA CITADELLE LIEGE 1830.

Dans le champ :

PRISE  
DU FORT  
LA CHARTREUSE  
—  
COMBAT  
DE  
S<sup>TE</sup> WALBURGE  
—

Pl. X, n° 4.

La prise du fort de la Chartreuse eut lieu le 21 septembre 1830; elle précéda la reddition

et l'évacuation de la citadelle vis-à-vis de laquelle le fort est situé.

Cet épisode liégeois de notre révolution de 1830 mérite d'être rapporté. Sous la date du 20, le *Courrier de la Meuse* insérait ce qui suit dans ses colonnes :

« La journée d'hier (19) se serait passée tranquillement sans un funeste événement qui a produit la sensation la plus pénible sur l'esprit de la population.

« Un jeune homme, nommé Wibrin, se trouvait près de la mare d'eau en-deça du cabaret dit *Ma Campagne*, à Sainte-Walburge. Son maintien n'avait rien d'offensif pour la sentinelle qui était postée à quelque distance de là sur les glacis de la citadelle. Cependant, la sentinelle le couche en joue, lui tire son coup de fusil, et le jeune homme tombe mort sur la place, la balle lui ayant fracassé la tête. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans la ville et y causa la plus grande rumeur. Les parents et les amis de la victime étaient exaspérés et voulaient à tout prix venger cette mort. Toutefois l'attitude de la garde bourgeoise a prévenu un désordre qui paraissait inévitable. »

La mort du plus jeune des quatre fils de M. Wibrin, huissier (\*), ne pouvait rester impunie. Le commandant général de la garde bourgeoise et les chefs de légion essayèrent de calmer les

(\*) Voy. journaux de l'époque.

esprits en informant le public qu'ils étaient en correspondance très active avec MM. le lieutenant-général Cort-Heyligers et le général-major Van Boecop, afin d'obtenir justice du meurtre commis. Cela n'empêcha pas les Liégeois de donner cours à leur vengeance, et cela d'une façon à la fois résolue et intelligente, comme nous l'allons voir. Prenons le *Courrier de la Meuse* du 22 :

« Hier, au moment où nous venions de mettre sous presse, nous avons appris que le fort de la Chartreuse, situé à l'opposite de la citadelle, avait été occupé par environ soixante bourgeois armés, faisant pour le plus grand nombre partie de la compagnie d'artilleurs. Une tentative avait été faite pendant la nuit pour s'en emparer, mais les assaillants étant peu nombreux et n'ayant point d'échelles, ils s'étaient bornés à détruire une barrière.

« Un poste de dix militaires qui occupaient le fort fut fait prisonnier. On conduisit ces militaires premièrement à l'hôtel de ville, d'où on les a fait passer dans la prison civile. La garde bourgeoise a prétendu qu'on devait retenir ces hommes, et qu'ils serviraient comme otages pendant les négociations qui ont lieu au sujet du meurtre commis, avant-hier, sur un bourgeois, par une sentinelle de la citadelle.

« Le drapeau aux couleurs liégeoises a été aussitôt arboré sur le fort par le frère du nommé

Wibrin. La mort de cet infortuné avait tellement exalté les esprits que rien n'aurait pu retenir l'ardeur de ceux qui se sont emparés du fort de la Chartreuse.

« Le commandant de la Citadelle ayant eu connaissance de cet événement a fait, dit-on, des représentations à la régence, et l'a engagée à faire abandonner le fort, sinon qu'il tirerait sur la ville. La régence doit avoir répondu, entre autres, qu'il serait de la plus grande injustice de se venger sur la ville d'un acte isolé auquel elle n'avait pas pris part. Le commandant s'est rendu à ces raisons, et le fort continue d'être occupé par les bourgeois. »

Dans le *Journal de la province de Liège* (22 septembre), nous trouvons les renseignements complémentaires suivants :

« Avant-hier, une centaine de personnes s'étaient portées sur la Chartreuse, mais n'ayant point d'échelles, elles ne purent rien effectuer. Hier matin, les nouvelles arrivées de Bruxelles firent une telle impression, entre autres, sur la compagnie d'artilleurs de la caserne des Écoliers, qu'elle partit avec échelles et suivie d'une foule de monde. Arrivée au pied des murs, la compagnie somma les soldats chargés de la garde du fort de se rendre. Sur leur refus, les échelles furent posées et, en un instant, les artilleurs furent maîtres des lieux. »

On s'étonnera, à bon droit, qu'une position

stratégique de l'importance du fort de la Chartreuse ait été aussi mal gardée par les Hollandais. Il s'y trouvait de quoi ravitailler largement la citadelle, car les projectiles découverts furent évalués à plus de 500,000 florins. Il y avait, en outre, 39 canons, dont 7 pièces de 24, 7 de 18, 6 de 12; 12 de 6, 5 mortiers et 2 obusiers, plus 80 affûts qui servirent à monter les canons parqués à la fonderie de Saint-Léonard, à la disposition de la garde bourgeoise qui occupait ce poste (1).



Il me resterait, pour terminer cet article, à dire quelques mots de la pièce portant, au droit, dans un grènetis :

PAROISSE  
de S<sup>t</sup> Nicolas  
LIEGE  
1817.

et au revers, également dans un grènetis :

LES PAUVRES  
RECONNOISSANS

Cuivre.

Pl. X, n<sup>o</sup> 3.

(1) Ce dernier renseignement m'a été fourni par le *Journal de la province de Liège* (20 et 21 septembre).

Je n'ai, malheureusement, pu recueillir aucun renseignement à son sujet. M. le baron de Chestret a bien voulu faire faire, pour moi, des recherches à Liège, dans les Archives provinciales; mais ces recherches n'ont pas abouti. Je n'en remercie pas moins, ici encore, mon savant et obligeant confrère. J'ai parcouru les journaux de l'époque, bien que la besogne offrît peu d'attraits. Je me suis en outre encore adressé, à Liège, au curé de Saint-Nicolas. Mes démarches ont toutes été vaines, et force m'est de me contenter de dire que l'opinion de M. le baron de Chestret qui ferait de la pièce ci-dessus un méreau, au moyen duquel les pauvres allaient retirer leurs pains, est partagée par plusieurs numismates à l'avis desquels je me range.

FRÉD. ALVIN.

---

# JETONS ET MÉREAUX

DE

## CHARBONNAGES.

---

 PLANCHE XI, FIGG. 1 A 7.
 

---

### HAINAUT.

---

Au commencement de ce siècle, peut-être déjà à la fin du précédent, on se servait, dans quelques-unes des mines de houille du Hainaut, de jetons ou méreaux comme intermédiaire pour le règlement des salaires des ouvriers.

Ces pièces étaient vulgairement appelées *danses* dans le Bassin du Centre, où leur emploi était assez répandu.

A notre connaissance, on en faisait usage dans quatre charbonnages : à Mariemont, à l'Olive, à Bascoup et à Sars-Longchamps.

Dans un cinquième, à Haine-Saint-Pierre et La Hestre, on a employé, il y a moins longtemps, un intermédiaire analogue, mais beaucoup moins intéressant au point de vue numismatique.

En poursuivant nos recherches, nous pourrions probablement établir d'une façon certaine qu'il a existé des méreaux dans d'autres houillères

de la province. Dans le Borinage, notamment, d'anciens employés de fosses déclarent que dans leur enfance, ils ont entendu parler de jetons à quelques charbonnages, et ils citent l'Escouffiaux (nommé au siècle dernier « la machine autrichienne »), Longterne, le Bois-de-Boussu. Du reste, un usage de ce genre, qui existait dans le Bassin du Centre et dans celui de Valenciennes (1), ne devait pas vraisemblablement avoir été exclu des houillères du Couchant de Mons situées entre ces deux Bassins.

En tout cas, il est assez curieux de constater que, même dans l'administration de certains des cinq charbonnages du Centre susdits, on ignorait que des méreaux y aient été en usage : ce n'est que difficilement, et aidé très obligeamment par des directeurs ou ingénieurs de nos amis, que nous avons pu nous procurer un exemplaire de ceux de ces jetons qui ont si rapidement disparu et ont été si vite oubliés.

Cette prompte et presque complète disparition, peu d'années après leur démonétisation, s'explique par ce fait que les méreaux en question ont une certaine valeur comme métal, alors qu'ils n'en ont pas au point de vue artistique : ils sont, en effet, en bronze ou en cuivre d'assez forte épaisseur, de sorte que le charbonnage les réex-

(1) D'anciens méreaux des mines de houille de Vieux-Condé, d'Anzin et d'Aniches se trouvent dans la collection de l'auteur.

pédiait chez le fondeur, dès leur mise hors service, et, quant aux ouvriers, ils n'avaient pas d'avantage à en conserver, au contraire, comme on le verra plus loin.

J'espère que le petit regain de notoriété que leur vaudra cette courte notice, en fera sortir quelques-uns des vieux tiroirs et les sauvera de la fonderie au profit des collections.

Tout autre est le jeton en argent, dont il sera parlé à la fin, frappé en 1838, par la Compagnie houillère du Centre du Flénu.

#### MÉREAUX DE MARIEMONT.

Sous le nom de Mariemont, il faut entendre ici les houillères de la concession dite du « Parc de Mariemont », commune de Morlanwelz. L'extraction du charbon dans la forêt de Mariemont est très ancienne : un compte du domaine de Binche, année 1380, déposé aux Archives du royaume, mentionne à l'article Morlanwelz : « un conduit au bos de Morlanwez dallez l'Olive pour trouver carbon » (1).

Cette exploitation avait repris une certaine activité sous le prince Charles de Lorraine qui habitait la résidence de Mariemont comme gouverneur général des Pays-Bas. Lorsque les troupes françaises, conduites par le général Charbonnier,

(1) MONOYER, *Mémoire sur le bassin du Centre*. Mons, 1873.

— un nom prédestiné, — eurent réduit en cendres, en 1794, le vaste château des archiducs autrichiens, il fut créé, par le comité de salut public, une concession des mines de houille se trouvant dans l'enceinte du Parc de Mariemont. Cette concession fut octroyée une première fois, par décret du 22 germinal an III (11 avril 1795), signé Chazal, Merlin, Roux, Creuze, Latouche et Aubry. Mais la révocation des concessionnaires dut être proposée deux ans après par l'Administration du département de Jemmapes, et le 22 brumaire an VI, le directoire rapportait le décret ci-dessus. L'année suivante, l'administration du département de Jemmapes accordait cette concession à M. J.-B. Hardenpont, de Mons, ce que les consuls confirmèrent le 16 pluviôse an IX (5 février 1801).

Une société se forma le 8 juillet 1802, comportant trente-deux sous ou actions, réparties entre MM. J.-B. Hardenpont, Isidore Warocqué, Charles Duvivier, P.-F. Tiberghien et Nicolas Warocqué<sup>(1)</sup>.

Lorsque fut faite la délimitation des territoires concédés, par le citoyen Lavallée, secrétaire général de la préfecture du département de Jem-

(<sup>1</sup>) Une médaille reste comme souvenir de cette première association; elle est à l'effigie de Guillaume I<sup>er</sup>, avec l'inscription : « GUILIELMUS I BELGARUM REX »; au revers, dans une couronne de feuilles, elle porte ces mots gravés : OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ DE MARIMONT A M<sup>r</sup> N. WAROCQUÉ, SON ADMINISTRATEUR. 1818. » La médaille a 50 millimètres de diamètre; elle est marquée du nom du graveur Braemt.

mapes, assisté du citoyen Troye, sous-préfet de Charleroi, — c'était le 11 germinal an IX, — une plaque en bronze fut gravée avec cette inscription :

BUONAPARTE PREMIER CONSUL DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,  
CHAPTAL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,  
ÉTIENNE GARNIER, PRÉFET DU  
DÉPARTEMENT DE JEMMAPPES,  
CONCESSION DES MINES DE MARIE-MONT,  
ACCORDÉE A J.-B. HARDENPONT,  
ARRÊTÉ DES CONSULS DU XVI  
PLUVIÔSE AN IX.

« Cette plaque, dit le rapport du citoyen Lavallée, fut scellée entre deux pierres ainsi que quelques pièces de monnaie au type républicain, et sera placée à l'endroit même où elle fut scellée au fond de la machine hydraulique. »

Cet intéressant souvenir a été retrouvé : il est maintenant en mains de M. Georges Warocqué.

De tout ce qui précède, on peut conclure que les *danses* doivent avoir une origine assez ancienne; malheureusement aucun document n'a été retrouvé qui y soit relatif.

Elles étaient de trois sortes, représentant des valeurs différentes. (Pl. XI, figg. 1, 2 et 3.) Il y avait des pièces marquées en relief MT 10, — dix sous; — pour les ouvriers à veine; d'autres

marquées MT 8, — huit sous, — pour les chargeurs ou pour les meneurs de montements; enfin les *danses* marquées MT 7 étaient pour les petits meneurs, lesquels se partageaient quelquefois cette journée à deux.

Ces méreaux sont unifaces, de forme carrée; toutefois du côté opposé au monogramme, ils portaient le même numéro qu'au droit, mais poinçonné et de grandeur moitié: c'est ce coup de poinçon, donné par un agent du charbonnage, qui établissait l'authenticité de la pièce.

Dans les dernières années de leur emploi, les méreaux avaient une valeur conventionnelle supérieure à celle qui y était inscrite, le taux des salaires ayant augmenté.

Chaque ouvrier, sa journée finie, recevait une *danse* représentant le salaire convenu, et, au jour des paiements périodiques, il allait échanger ses *danses* au bureau du payeur contre la somme d'argent correspondante.

Ce mode de contrôle des journées, tenant lieu du pointage actuellement en usage, n'est pas abandonné partout comme il l'est dans les houillères, et nous pourrions citer quelques industriels en Belgique qui usent encore de méreaux analogues.

C'est surtout à la demande des ouvriers qu'on a cessé leur emploi dans les charbonnages: le mineur a fini par se plaindre de ce qu'il perdait une journée quand il lui arrivait d'égarer une pièce. Pour y obvier, on a essayé de faire tenir à

la fosse une liste de journées par le gailleteur ou surveillant au jour, et c'était sur le vu de cette liste qu'au bureau principal, on délivrait journallement les *danses*. Mais il en résultait un déplacement de plus pour les ouvriers, et du reste les méreaux faisaient alors double emploi, ou à peu près, avec les listes dressées aux sièges de travail.

En 1840, d'après les uns, en 1842, d'après d'autres, ils ont été mis définitivement hors de service, mais de vieux porions et ouvriers nous assurent qu'à Mariemont ils ont été en désuétude dès 1838.

Ces pièces sont en bronze coulé. On les fabriquait en dernier lieu chez Séraphin Mayor, à Jolimont, et chez Campion, à La Hestre.

Leur épaisseur est assez variable : les méreaux de 7 et 8 sous pèsent de 5 à 7 grammes ; ceux de 10 sous pèsent de 6 1/2 à 7 1/2 grammes.

#### MÉREAUX DE L'OLIVE.

La concession houillère de l'Olive, qui s'étend sous les communes de Morlanwelz et de Bellecourt, est un peu plus récente que celle dite du parc de Mariemont. L'empereur Napoléon l'octroya à MM. Bonaventure et Nicolas Warocqué, par décret du 4 août 1806.

C'était l'Olive qui donnait son nom aux *carbonnières* citées dans des archives de 1380 et de 1493 : ce nom était celui d'une Abbaye fondée en 1218 à

une extrémité de la forêt dont une partie a pris le nom de Marie-Mont au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, quand la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, y érigea un château important à proximité des sources d'eaux minérales qu'elle affectionnait.

Les concessions de l'Olive et du Parc de Mariemont sont maintenant confondues comme exploitation; il est assez difficile, — et du reste peu intéressant dans cette note, — d'établir d'une façon précise dans laquelle des deux a commencé l'extraction de la houille.

Ces gisements, avec ceux de Chaud-Buisson, de Carrières-Nord et de Carrières-Sud, constituent aujourd'hui le vaste champ d'exploitation de la Société anonyme des charbonnages de Mariemont.

Des méreaux ont été frappés à deux époques pour le charbonnage de l'Olive.

Les plus anciens sont des mêmes types que ceux qui ont été décrits ci-dessus pour le charbonnage de Mariemont, sauf que le monogramme MT est remplacé par OL.

La figure 4 de la planche XI représente le seul exemplaire retrouvé, et comme il est très fruste, on ne peut plus déterminer si le coin comportait un encadrement, soit qu'il fût simple, soit qu'il fût festonné comme aux pièces précédemment décrites.

Il pèse 5 1/2 grammes.

Les méreaux plus récents (pl. XI, fig. 5) sont rectangulaires et unifaces également. Dans un

double encadrement, ils portent en relief les lettres O L non entrelacées, et tracées avec plus de soin.

Comme à cette seconde période des *danses*, le prix des journées augmentait et variait, la valeur représentative de la pièce n'était plus marquée de coulée, mais était indiquée par un chiffre poinçonné des deux côtés de la pièce. Celle que nous représentons est marquée 10 à droite de la lettre L.

Son poids est de 8 1/2 grammes.

Le mode de travail à l'entreprise, dans le fond des houillères, ne permettait plus qu'un emploi restreint de ce système d'intermédiaire monétaire, et, vers 1850, les méreaux de l'Olive ont été définitivement retirés de la circulation dans le charbonnage.

On les fabriquait à La Hestre et à Jolimont.

#### MÉREAUX DE BASCOUP.

Le charbonnage de Bascoup, qui s'étend sous les communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Trazegnies, Gouy-lez-Piéton, Souvret, Forchies, Piéton et Manage, est moins anciennement connu que les précédents. Cependant, en 1766 déjà, l'impératrice Marie-Thérèse octroyait à MM. Benoît Poliart et C<sup>ie</sup> le droit de rechercher et extraire la houille sous les trois premières communes susdites. Ce droit fut prorogé le 9 juillet 1777 et, en 1788, on établissait, à ces exploitations, une

machine d'exhaure, dite pompe-à-feu, de l'invention de Newcomen.

La concession définitive de Bascoup, celle qui a donné naissance à l'importante société actuelle, date du 25 février 1808 : le décret de l'empereur Napoléon, qui l'octroyait à MM. Annect et De Cock, désignait ces mines de houille sous le nom de charbonnage de *Basse cour*.

Les méreaux ne datent pas de cette époque, du moins ceux dont nous avons pu établir l'existence : ils n'ont été créés qu'en 1835 et n'ont servi que pendant 9 à 10 ans.

Ils étaient aussi de trois sortes, représentant trois valeurs différentes ; seulement, ces valeurs ne se distinguaient pas par un chiffre marqué, mais bien par la dimension de la pièce : les plus grands pour les ouvriers à veine, équivalaient à 10 sous de Brabant, les moyens pour chargeurs à 8 sous, et les plus petits pour meneurs, à 7 sous.

Carrés, unifaces, comme les précédents, en bronze ou en cuivre, ils étaient marqués BC, et mesuraient environ 12, 10 et 8 millimètres de côté, respectivement.

Voilà les renseignements que nous avons recueillis de la bouche de plusieurs vieux charbonniers, mais il nous a été impossible de nous procurer un spécimen de ces pièces, malgré des recherches pour lesquelles il a été fait preuve de beaucoup de complaisance et de soins.

## MÉREAUX DE SARS-LONGCHAMPS.

Les charbonnages de Sars-Longchamps et Bouvy ont obtenu, en 1747, leur première concession sous les communes de Saint-Vaast et de Haine-Saint-Paul. Différents octrois de concession intervinrent ultérieurement, au nom de personnes associées demeurant à Valenciennes, jusqu'au décret impérial du 6 octobre 1810, qui a définitivement confirmé les concessions.

Une société civile fut constituée, par devant un notaire de Binche, le 26 septembre 1821.

C'est antérieurement à celle-ci, pensons-nous, que le système des méreaux a été mis en vigueur dans ce charbonnage, — sans doute par l'administrateur, qui gérait en même temps les houillères de Mariemont où leur emploi était général. Ils ont cessé d'être en usage à l'époque de la constitution de la Société anonyme, en 1835, quand M. Nicolas Warocqué (1) s'est retiré de ce charbonnage.

(1) En 1820, une médaille lui a été offerte par les propriétaires du charbonnage de Sars-Longchamps. Cette médaille, qui a 57 millimètres de diamètre, est l'œuvre de Braemt. D'un côté, elle montre l'Industrie couronnant le Travail, assise, s'appuyant de la main gauche sur une sorte de bouclier, au centre duquel est l'écu couronné de Hollande; le Travail, qui est ailé, tient une ruche dans la main droite. Au-dessus, les mots : BELGAR. INDUSTRIE. En bas : ARTES . REMUNERATE EX . DECRETO . REG. — Au revers, dans une large couronne de feuilles, il est gravé : VOTÉ A L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CHARBONNAGE DE SARS-LONG-CHAMPS, A MONSIEUR N. J. WAROCQUÉ, SON ADMINISTRATEUR, LE 1<sup>ER</sup> AOUT 1820.

Les méreaux ou *danses* de Sars-Longchamps sont devenus fort rares : nous n'avons pu en voir que deux exemplaires, qui sont du même type.

Ils sont ronds, et, comme les autres méreaux du Centre, ils sont unifaces. Ils portent au milieu trois grosses lettres : S L C, sous lesquelles se trouve le chiffre 3, indiquant le numéro de la fosse. Ces lettres et chiffre sont fortement en saillie.

Une marque au poinçon (*voir* pl. XI, n° 6) indiquait que la pièce était authentique.

Le chiffre variait suivant le numéro de la fosse où la *danse* pouvait servir, et la valeur conventionnelle de celle-ci était déterminée par son diamètre. Ce n'était donc pas par le chiffre venu de coulée que l'on distinguait s'il s'agissait d'une journée d'un ouvrier véritable, d'un chargeur ou d'un meneur, mais bien par la grandeur de la pièce.

Telles sont les déclarations de quelques survivants de cette période des travaux d'exploitation; là, non plus, aucun document n'est connu précisant les indications relatives aux méreaux.

L'exemplaire, dont nous donnons le dessin, a 25 millimètres de diamètre, et pèse 11 grammes. Il est en cuivre.

*Aux Charbonnages de Haine-Saint-Pierre et La*

*Hestre* (1), on ne se souvient, en fait de méreaux, que de pièces rondes, en zinc, employées il y a trente ans et dont l'usage s'est continué jusqu'en novembre 1877, époque de la mise en Société anonyme de cette exploitation. Ces plaques représentaient le montant de la quinzaine, c'est-à-dire qu'elles portaient un numéro, correspondant à un numéro d'ordre du tableau des salaires qui indiquait en regard la somme gagnée par l'ouvrier porteur de la pièce.

Ces espèces de méreaux avaient 43 millimètres de diamètre et  $\frac{3}{4}$  de millimètre d'épaisseur; les chiffres étaient frappés en leur milieu, et avaient 10 millimètres de hauteur. En dessous était poinçonné un signe conventionnel figurant une étoile.

Ils nous paraissent sans valeur au point de vue de la numismatique, et si nous les avons mentionnés ici, c'est que nous inclinons à penser, comme certains nous l'ont dit, que, dans ces charbonnages, d'exploitation plus que séculaire, ces plaquettes ont succédé, après un intervalle assez long, à des méreaux du genre de ceux employés

(1) Leur plus ancienne concession date de 1755 : elle était octroyée par le baron de Noyel, vicomte de La Hestre (ou La Heest), à de Schruytener, N. Croquet, F. et J. Morlet, A. Laurent, Jean et Joseph Bernard et B. Waterlot. Ces associés obtinrent l'année suivante du baron de Molenbaix la concession sous une partie de sa seigneurie de Redemont. Le 9 mars 1779, la douairière d'Hane, de Haine-Saint-Pierre, leur accorda la concession de Jolimont. (Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage précité de M. Jules Monoyer.)

dans les deux charbonnages qui y confinent :  
Mariemont et Sars-Longchamps.

JETON DU CENTRE DU FLÉNU.

Il est en argent, de forme octogonale, très bien gravé, pesant 25 grammes.

Comme le montre la figure 7 de la planche XI, il porte d'un côté l'inscription :

COMPAGNIE  
HOUILLÈRE  
DU CENTRE DU  
FLÉNU  
1838.

De l'autre, il reproduit un bâtiment de fosse, maçonné en briques avec pierres de taille, devant lequel un wagonnet est en chargement en haut d'un plan incliné (\*). Derrière le bâtiment, se voit une grande cheminée en maçonnerie, dont la fumée s'étend en nuage au-dessus de celui-ci, et, entre ces deux constructions, à l'arrière-plan, on distingue un mur qui doit appartenir, dans la pensée du graveur, au massif des chaudières à vapeur. La porte du bâtiment est ouverte devant un chemin qui serpente à travers un élégant jardin, semble-t-il. Là, nous sommes en pleine fan-

(\*) Au Flénu, il y avait ainsi plusieurs plans inclinés aux abords de fosses.

taisie, car il est fort douteux qu'il y a cinquante ans, pas plus que maintenant, on ait fait de l'horticulture d'agrément aux abords des bâtiments d'extraction. Le long d'un des bords de l'encadrement polygonal, on lit : ROQUELAY, F.

Le millésime 1838, inscrit sur le jeton, est l'année de la formation de la Compagnie houillère du Centre du Flénu. Ses fosses étaient sur Quaregnon et sur Jemmapes. Mais la Compagnie était française, ayant son siège et son directeur à Paris où elle s'était constituée avec M. Lafitte pour banquier (1).

Elle avait repris les concessions de la *Société des Vingt-Actions* (le Fief du Flénu, la Pucelette, le Grand-Moulin, et partie de la concession de Tur-lupu). Ses exploitations ont cessé maintenant.

La médaille qu'elle avait fait frapper, à Paris, probablement, représentait, au choix du détenteur, une marque honorifique ou une gratification. Nous pensons cependant que, dans l'origine de la Société, jusqu'en 1842, elle a dû servir, à Paris, comme jeton de présence des administrateurs.

Elle était offerte aux personnes qui avaient rendu à la Société des services signalés ou qui,

(1) Quelques fondateurs cependant étaient de Mons : M. Goffint-Delrue, M<sup>mes</sup> Gain-Goffint et Sapin-Goffint, MM. Tercelin et Dusart. Dans le Borinage, elle avait un sous-directeur, fonction qui a été occupée pendant quelques années par mon beau-père, décédé en 1851, de qui me vient un des jetons en question ; c'est le seul exemplaire que je connaisse.

dans un accident, avaient posé un acte de courage.

On nous a cité un conducteur de travaux qui, s'étant distingué dans un incendie souterrain, avait reçu vingt-cinq de ces pièces.

Elles étaient évaluées à 5 francs l'une et pouvaient être échangées, pour cette valeur, dans les caisses de la Société, sur la demande des possesseurs.

Nous continuerons à rechercher les jetons et méreaux des charbonnages du Hainaut, et nous espérons qu'une suite pourra être donnée à cette première note.

EDMOND PENY.

Morlanwelz, le 8 janvier 1887.

---

## NOTE

SUR UNE

## MÉDAILLE TOURNAISIENNE.

La *Revue* de 1852 a donné la description (*voy.* p. 148) et le dessin (*voy.* pl. XVII, n° 1) d'une médaille aux armes anciennes de Tournai portant ces seuls mots en légende : LA VILLE DE TOURNAY RECONNOISSANTE.

Au revers, se voyait un trophée d'armes antiques entouré d'une bande en relief, qui semblait attendre une inscription.

Ni archivistes, ni collectionneurs ne purent fournir de renseignements sur la destination de cette pièce à M. Chalon, notre vénérable président d'honneur, qui la signalait à l'attention des curieux et faisait appel à leur perspicacité.

L'acquisition faite récemment à la vente Mailliet, pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, par M. Camille Picqué, mon savant maître, vient répondre aujourd'hui à la question posée, il y a trente-quatre ans. Cette

acquisition consiste en un exemplaire en étain de la pièce prérappelée. Pour cet exemplaire, on n'a pas jugé convenable, non plus que pour l'autre, de tirer parti, en y plaçant une légende, de la bande qui entoure, au revers, le trophée d'armes; mais la tranche de la pièce porte, gravée au burin, l'inscription : AUX BELGES POUR LA DEFFENCE DU 31 MARS 1814.

La médaille est percée d'un trou, ce qui nous fait penser qu'elle a dû être fixée, par un clou, soit à un cadre, soit à la muraille, comme une chère relique, dans la demeure d'un vieux brave qui, sans doute, avait pris part à la défense dont la ville des *Chonq Clotiers* fut le théâtre, le 31 mars 1814.

La date 1814 nous reporte à cette époque de notre histoire où les Français firent de suprêmes efforts pour disputer le territoire au flot envahissant des armées alliées.

Le 17 février, à quatre heures du matin, sept mille hommes de cavalerie et d'infanterie, composant la garnison française de Tournai, quittèrent cette ville sous le commandement des généraux Maison, Obert, Barrois, Penn, et se dirigèrent sur Lille.

Bientôt après, arrivait un détachement de hussards des avant-postes prussiens. Un corps de dix mille hommes devait le suivre, qui aurait refoulé le général Maison jusque sous les murs de Lille.

Le détachement se rangea en bataille sur la Grand'Place, où le maire de la ville, escorté de bourgeois à cheval, remit à l'officier commandant les clefs de Tournai.

La ville était désormais occupée par les alliés. Les jours suivants, d'autres corps de troupes vinrent s'y fixer.

Nous n'appuierons pas ici sur les événements qui marquèrent la chute de l'Empire, nous bornant à relever, dans le volumineux et naïf *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai* <sup>(1)</sup> d'Hoverlant de Beauwelaere, dont nous respectons l'orthographe et la grammaire, les particularités locales de l'attaque dont Tournai eut à se *deffendre* et à laquelle notre médaille fait allusion.

« Le 31 mars 1814, un corps de troupe française de dix à douze mille hommes, commandés par le général en chef comte Maison, revenant d'Anvers, dirige une attaque sérieuse sur Tournay, avec du canon et des obus :

« L'on tire à boulets rouges sur la malheureuse ville de Tournay, du côté de la porte des Sept-Fontaines;

« L'attaque commence entre six à sept heures le soir, et finit vers onze heures la nuit.

« Les troupes françaises vinrent par trois fois à la charge pour escalader les palissades de la

(1) Voy. t. XCIX, p. 28.

porte des Sept-Fontaines, et trois fois ils sont repoussés avec perte.

« L'artillerie volante, placée sur nos remparts, et servie par nos nouveaux canoniers belges, qui venaient d'être enrôlés quelques jours avant ; cette artillerie servie par ces fidels et courageux belges, sauva la ville du pillage, que le général Le Marrois promettait aux troupes françaises qu'il encourageait par l'espoir de cette picorée carmagnolique. »

Qu'il me soit permis d'interrompre ici, un instant, l'historien de Tournai, pour rapporter l'opinion d'un journal de l'époque sur la conduite des mêmes Belges :

« C'est à cette affaire, dit l'*Oracle* (1), qu'un détachement d'artillerie belge, à peine formé, et qui venait d'arriver à Tournai, s'est distingué par son intrépide valeur. Cette petite troupe a prouvé que les Belges d'aujourd'hui sont des guerriers aussi vaillans que ceux qui disputaient jadis à César la possession de cette même ville de Tournai. Dans le même temps, nos canoniers se distinguaient par leur audace et leur adresse devant Maubeuge, dont le bombardement est poussé avec activité. »

Hoverlant de Beauwelaere, poursuivant sa narration, s'exprimait ainsi :

« Plusieurs hôtels furent fracassés et endommagés par l'artillerie française, tels que ceux de

(1) Mercredi, 6 avril 1814.

Lamotte-Baraffe, Hoverlant-Beauwelaere, Brias, quai de l'Arsenal, l'hôtel du Mont-de-Piété de Tournay, rue des Carmes, tous essayèrent de forts dommages.

« A la troisième attaque vers la porte des Sept-Fontaines, un corps de chasseurs à pied de troupes françaises, s'avança vers les murailles de nos remparts et y planta des échelles pour les emporter d'assaut.

« Cette attaque eut alors également lieu, vers les portes de Lille et de Saint-Martin ;

« Les canonniers belges, qui en ce moment, n'avaient plus de munitions pour faire jouer leurs pièces, ce dont l'ennemi s'était d'abord aperçu ;

« Ces braves canonniers belges, arrachent les fusils des mains des soldats saxons, se mettent à découvert, sur les parapets des ramparts, et tuent ou renversent à coups de bayonnettes, tous les Français qui montaient à l'échelle ;

« Cette action fut chaude et dura près de trois quarts d'heure ;

« Un colonel de chasseurs d'infanterie française, fut tué à l'assaut, ce qui rallentit le courage des assaillants ;

« Alors arrivèrent enfin des munitions d'artillerie aux canonniers belges, qui les employèrent avec tant de succès, que les troupes françaises en essayèrent une perte de plus de huit cents hommes, tant tués que blessés.

« Vers minuit, l'on entendit la voix de stentor

des généraux Lemarrois et Roguet, qui ordonnèrent de battre la retraite, qui se fit avec beaucoup de désordre. »

FRÉD. ALVIN.

## QUATRE ÉNIGMES.

PLANCHE D.

Ce titre, qui se rapporte à la planche *D*, que j'ai l'honneur d'offrir à la Société royale de numismatique, indique mon opinion personnelle. Je ne doute pas que des lecteurs de la *Revue*, en examinant les quatre figures gravées, n'y retrouvent tout de suite une ou deux vieilles connaissances. Ce ne sera peut-être pas le cas pour les deux monnaies aux inscriptions arabes. Pour moi, j'ai perdu mon latin à en demander l'interprétation à plus d'un savant.

En ce qui regarde le tiers de sol et la bractéate scandinave en or, je ne les ai découverts dans aucun livre à ma disposition. Il ne me reste donc que la publication pour les mettre sous les yeux des personnes plus versées que moi en numismatique.

1. Tiers de sol appartenant à M. le docteur A. Looxma Ypey, trouvé dans son tertre à Menaldum et conservé avec les antiquités de ce tertre (un *terra mare frison*) à sa villa Vyverlust, à Ryperkerk.

Buste avec bonnet, tourné à droite.

Légende : TOMOUΣIIM, ou quelque chose de semblable.

*Rev.* Croix à branches égales, accostée de deux points en haut.

Légende : CHHAIVEBE (?) et deux ).

Leblanc (édition d'Amsterdam, 1692, p. 66) fait remarquer que le nom de Chéribert I, l'aîné des enfants de Clotaire, roi des Francs, à Paris (561-567), est indiqué sur six de ses monnaies comme *Utāribertus*, *Charibertus*, *Cheribertus*, *Heribertus*; mais les monnaies de ce prince paraissent avoir au revers un calice à deux anses surmonté d'une croix.

Faut-il donc penser à Chéribert II, régnant dans le pays de la Garonne (A° 630)?

Leblanc produit, p. 65, d'autres monnaies au nom d'un autre Cheribertus; au revers, croix élevée, accostée de M-A (Massilia). — *Judicent peritiores*.

2. Bractéate en or, à bélière, uniface. Buste coiffé ou heaumé, à l'œil très grand, en cuirasse ou habit tout boutonné, levant la main droite, à peu près comme dans le salut militaire. Entre la main levée et le menton se voit un I; derrière le buste, quatre perles. La légende consiste en quatorze I placés verticalement ou horizontalement.

Nous n'avons aperçu nulle part un insigne ou ornement-bractéate qui ressemblât à cette pièce,

probablement trouvée en Drenthe, possédée par M. le D<sup>r</sup> P.-D. Kymmell, à Leeuwarde, depuis novembre 1878, et provenant d'Assen.

Vu la ressemblance que cette bractéate présente avec une autre figurée dans l'*Atlas de l'Archéologie du Nord*, tab. II, 26, nous osons la nommer une pièce scandinave. Mais sur la pièce indiquée par moi, il y a le fameux corbeau d'Odin. Celui-ci manque pourtant sur une troisième pièce, tab. III, n<sup>o</sup> 33, à figure coiffée de la même manière que notre n<sup>o</sup> 2, mais le personnage y élève les deux bras.

Le droit est à comparer avec DE SAULCY, pl. I, n<sup>os</sup> 4 et 10, d'Anastase (491-515) ; le revers, avec la pl. XXIII de Tibère-Constantin (582).

N<sup>os</sup> 3-4. Avant de m'occuper de ces deux monnaies, je dois rappeler ou indiquer à mes lecteurs, s'il y en a, que, dans la *Revue belge de numismatique* de l'an 1861 (3<sup>e</sup> série, t. V), existe une note de ma main, intitulée : *Souvenirs numismatiques des Croisades*. En tête de cette note, p. 243, est gravée une monnaie appartenant aux Almohades, dynastie qui, de 1121 à 1269, a régné en Espagne et en Afrique.

La monnaie figurée p. 243, trouvée au bourg ou château d'Idsinga, en Ostfrise, faisait partie du butin enlevé par les Frisons croisés, probablement entre le 31 juillet 1217 et le 4 août 1217, à Santa-Maria (Hairin) ou à Rota, sur la côte occidentale du Portugal, ou à Cadix, en Espagne.

Quand je publiais le n° 3, trouvé depuis au village de Goënga, près de la ville de Sneek, en Frise, dans le *Vrye Fries*, en 1883, on m'avait affirmé que les légendes des deux monnaies, savoir celles d'Idsinga et de Goënga étaient à peu près identiques; mais mon si exact lithographe, M. A. Van Calsbeek, m'ayant assuré, après coup, que les légendes diffèrent, il m'a semblé nécessaire de donner un camarade à la figure d'une autre troisième monnaie, également aux légendes arabes, découverte postérieurement à Staveren.

Observons que la monnaie n° 3 fut trouvée à Goënga.

J'ai vainement essayé d'obtenir des renseignements plus précis, mais j'ai fixé dans le *Vrye Fries* l'attention sur les rapports qui existaient entre le cloître *Floridus Campus* (Groningen-Ommelanden) et le cloître *Aula Dei* à Goënga, fondé par Uboldus (1245), ancien laïque du *Floridus Campus*, dont l'abbé Emo de Wierum avait publié le récit de la croisade de l'an 1217.

J'ai soupçonné que cet Uboldus avait possédé et emporté de *Floridus Campus* à *Aula Dei* cette monnaie qui faisait partie du butin de la croisade susdite.

Le n° 4, à légendes semblables des deux côtés, fut trouvé dans l'antique ville de Staveren, en 1883, par un journalier exhaussant le bastion de cette ville, au lieu où, auparavant, avait été le *blockhuis* ou forteresse. C'est par l'intermédiaire

de M. le notaire Tjebbes de Workum que cette monnaie, transformée en fibule, fut conservée, ainsi qu'antérieurement celle de Goënga, pour le musée de la Société frisonne. Celle de Goënga porte aussi des traces de soudure, tandis que celle d'Idsinga est couverte, au revers, d'une croix en or, pour se prémunir contre l'effet diabolique des caractères cabalistiques qui s'y trouvent.

Ma tâche se borne simplement à donner quelques indications sur les lieux de trouvaille, indications qui, en ce qui regarde les monnaies aux inscriptions arabes, sont assez intéressantes, puisque ce sont, je suppose, des croisés frisons qui les ont rapportées dans leur pays.

J. DIRKS,

de l'Académie royale des Pays-Bas.

Leeuwarde, 20 décembre 1886.

## CORRESPONDANCE.

*Lettre de M. le baron SURMONT DE VOLSBERGHE*  
à M. G. CUMONT, à propos de la médaille pour  
récompenser les services rendus aux armées de  
l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la répu-  
blique française.

MONSIEUR ET CONFRÈRE,

Vous vous rappelez sans doute les nombreuses investigations que vous avez faites pour vous éclairer au sujet d'une médaille austro-belge de 1792 et sur laquelle vous avez publié un article si intéressant que vous avez bien voulu m'envoyer (1).

Je vous disais alors que je me rappelais avoir vu cette pièce ; je ne me trompais pas, mais je me trompais en vous disant que je ne l'avais pas dans ma collection (2). Aujourd'hui, en intercalant quelques nouvelles acquisitions, j'ai trouvé la

(1) Voy. ci-dessus pp. 52 à 70.

(2) Voy. note 2, p. 67.

médaille en question; elle est en *cuivre rouge* (peut-être une épreuve ou une pièce de mise en train), très correctement frappée, sans bélière et sans traces d'en avoir eu une autrefois; du reste, complètement semblable à la médaille que vous avez décrite.

J'oubliais de vous dire que je dois avoir cette pièce depuis longtemps puisque j'avais complètement oublié sa possession.

B<sup>on</sup> SURMONT DE VOLSBERGHÉ.

Gand, 12 février 1887.

---

NÉCROLOGIE.

---

M. CHARLES-FRANÇOIS ONGHENA, membre effectif de la Société royale de numismatique de Belgique depuis le 4 juillet 1875, est décédé, à Gand, le 16 décembre 1886, à l'âge de quatre-vingts ans et six mois. Notre confrère était un graveur de mérite et son œuvre compte plus de mille pièces diverses. Dès l'âge de douze ans, il maniait le burin : son premier essai date de 1818. Notre *Revue* lui doit la gravure des cinquante-huit premières planches des médailles historiques du règne de Léopold II.

M. Onghena possédait des antiquités de valeur et une petite série numismatique, intéressante surtout au point de vue des médailles des trois Van Berckel. Ces collections, comme chacun le sait, furent vendues publiquement à Gand, en octobre 1885.

A. DE WITTE.

---

## MÉLANGES.

*Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland to the death of George II*, compiled by the late EDWARD HAWKINS, F. R. S., F. S. A., and edited by Augustus W. Franks, F. R. S., F. S. A., and Herbert A. Grueber. Printed by order of the trustees of the British Museum. London : 1885. 2 vol. in-8°.

L'utilité de cet ouvrage se faisait sentir depuis longtemps. Il y a, en effet, plus de trois quarts de siècle qu'aucun traité général et complet sur les médailles anglaises n'ait paru. La seconde édition de *Pinkerton's medallic History of England to the Revolution* remonte à 1802, et que de lacunes encore dans cette publication déjà merveilleusement élaborée pour l'époque !

En fait, comme le dit très bien l'éditeur dans sa préface, le nouveau livre que j'ai sous les yeux fournira aux hommes d'études de l'Angleterre des matériaux pour l'histoire de leur pays, semblables à ceux que l'on trouve, pour l'histoire des Pays-Bas, dans Van Mieris, Van Loon et leurs continuateurs.

La première compilation des *Medallic illustra-*

*tions of the history of Great Britain and Ireland* est l'œuvre de feu Edward Hawkins, nommé en 1826 conservateur-adjoint des antiquités et médailles du *British Museum* et, peu après, conservateur du même département, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite, en 1861. Il mourut en 1867.

Hawkins, dès sa tendre enfance, s'était passionné pour les médailles et les caricatures politiques relatives à son pays. Des deux grandes collections qu'il forma de ces sortes de choses, la première fut acquise en 1860 et l'autre en 1868, par le gouvernement anglais. Bien avant d'entrer au service des curateurs du *British Museum*, il avait préparé et se disposait à publier un catalogue de ses médailles ; mais il fut décidé plus tard que cette entreprise particulière verrait le jour comme publication du *British Museum*. Une partie du catalogue était imprimée en 1852. Elle s'arrêtait au règne de Guillaume III. Soumise aux *Trustees* du Musée britannique, ceux-ci y remarquèrent des insinuations contre les caractères publics, que l'on pouvait admettre dans une publication privée, mais qui n'étaient pas à leur place dans un livre publié par le gouvernement. Ce contre-temps valut à l'ouvrage trente-trois ans de portefeuille. En 1864, la question revint sur le tapis : il fut décidé qu'avec l'autorisation de M. Hawkins on reviserait les notes historiques et qu'on chargerait de ce travail MM. Vaux et Franks.

En procédant à la revision, on s'aperçut que le

premier auteur n'avait pas eu l'occasion de visiter les médailliers étrangers, si ce n'est pourtant celui de la Bibliothèque nationale de Paris. Avec l'autorisation des curateurs du Musée britannique, M. Franks parcourut l'Europe, visitant successivement les collections de France, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, de Danemark, de Suède et de Russie.

Le résultat du voyage et des investigations de M. Franks permit d'ajouter quatre cent quarante-six pièces à l'ouvrage et de fixer, une fois pour toutes, le public sur le degré de rareté des médailles anglaises (car la rareté est indiquée pour chaque pièce dans le livre).

M. Grueber, du département des coins et médailles du *British Museum*, mérite une mention spéciale pour la façon avec laquelle il a travaillé à mener à bien l'importante entreprise. Il a écrit, en outre, pour le livre une introduction fort intéressante et des index à l'usage des chercheurs.

Pour ne pas porter à l'exagération le volume et le prix de l'ouvrage, on a dû se contenter de ne figurer que les pièces les plus importantes et qui jusqu'ici n'avaient pas été reproduites. Les auteurs se sont arrêtés au règne de Georges II, pour la raison que les médailles des règnes suivants sont en nombre trop considérable et ne demandent pas, à la vérité, d'être accompagnées de descriptions et de renseignements historiques qu'il eût fallu faire et rechercher avec le même soin et la même

patience que pour les pièces plus importantes des siècles antérieurs.

FRED. A.

---

*Deux médailles de la Société d'agriculture du Brabant septentrional (Pays-Bas).*

Ces médailles dont nous pouvons faire la description, grâce aux indications fournies par notre zélé confrère M. le chevalier M.-A. Snoeck, de Bois-le-Duc, portent toutes les deux au revers un taureau cheminant dans une prairie à l'horizon de laquelle se profilent un moulin à vent et le clocher pointu d'une église ; ce paysage est entouré d'une guirlande d'instruments agricoles, de produits de la terre et de diverses plantes fourragères au milieu desquels surgissent à droite une tête de bœuf et à gauche une tête de cheval. En outre, à côté de quelques gerbes est placée une ruche environnée d'abeilles ; les extrémités supérieures de la guirlande sont réunies par un ruban au milieu duquel est posée en guise de couronnement une tête de bélier ; sur la banderole est inscrite la phrase : TUA RES — AGITUR.

La médaille de la Société d'agriculture du Brabant septentrional a été gravée, en 1884, par M. Janssen, de Breda.

Elle porte, au droit, les armes du Brabant septentrional surmontées du bonnet ducal (duché de Brabant) et entourées d'une couronne de laurier; au-dessous : M. JANSSEN . BREDA, et autour :

NOORDBRABANTSCHÉ MAATSCHAPPIJ  
VAN LANDBOUW \*

(Société d'agriculture du Brabant septentrional.)

Cette médaille nous a été donnée par M. Snoeck que nous tenons à remercier de cette gracieuseté.

Quant à la seconde médaille frappée pour récompenser les lauréats de l'exposition agricole organisée à Eindhoven, en 1886, nous n'avons à signaler qu'une légère différence avec la première pièce : Les armoiries du Brabant entourées d'une couronne de laurier ont fait place à l'inscription :

AFDEELING EINDHOVEN  
ONDER AFDEELING STRATUM.

(Section d'Eindhoven, sous-division de Stratum ou Straten.)

G. C.

---

La planche reproduisant les nouvelles monnaies de la République de Bolivie et publiée dans cette livraison a été gracieusement offerte à la Société par MM. Eschger-Ghesquière.

Les pièces de 10 et de 5 centavos sont en alliage de nickel au titre de 75 p. % de cuivre et de 25 p. % de nickel et du poids respectif de 4 grammes et de 2 1/2 grammes.

Les pièces de 2 et de 1 centavos sont en bronze au titre et au poids des monnaies françaises,

A. BRI.

---

*Canadian numismatics. A catalogue of the coins, medals and tokens of the Dominion of Canada.*  
Part. I. Montréal, 1886, gr. in-8°, 127 pages, planches et vignettes dans le texte.

Sous ce titre, M. Robert Wallace Mclachlan décrit avec science, en les accompagnant de nombreux commentaires historiques et numismatiques, six cent dix-neuf monnaies, médailles et jetons fabriqués pour ou dans le territoire canadien.

Faisons remarquer cependant que sur les pièces de 15 et de 5 sols (HOFFMANN, *Monnaies royales de France*, pl. XCVI, n<sup>os</sup> 100 et 101), frappées par

*République de Bolivie.*



77



78



79



80





Louis XIV, en 1670, la marque de l'atelier monétaire n'est pas, comme l'avance M. Mclachlan, un soleil, au droit, et une petite tour, au revers, mais tout simplement la lettre *A*, Paris, placée sous l'écu de France.

Un oubli aussi à signaler pour les monnaies émises pendant la domination française : c'est le double tournois forgé à Paris et portant au droit : LVDOVICVS · D · GR · FRAN · ET · NAV · REX. Grand L surmonté d'une couronne et accosté de 16 - 70. *Rev.* DOVBLE — DELA — MERIQVE FRANÇOISE · en quatre lignes ; au-dessous, A cerné par trois fleurs de lis. Cette pièce n'est pas citée par M. Weyl comme faisant partie de la collection Fonrobert, mais elle se trouvait dans les séries de M. Gréau, vendues à Paris, en 1867, n° 735 du catalogue.

L'auteur de la *Canadian numismatics* annonce, au surplus, pour 1888, une deuxième partie dans laquelle il espère pouvoir faire connaître encore deux ou trois cents pièces. Il fait appel à ce propos à tous les possesseurs de monnaies, jetons ou médailles se rapportant au Canada. Cette suite viendra donc parachever d'une façon sensible l'étude, déjà si étendue, publiée aujourd'hui.

A. DE WITTE.

---

*Découverte d'antiquités gallo-romaines faite à Casteau, en 1784; par G. CUMONT. In-8°, 7 pages.*

Notre collègue, M. G. Cumont, vient de publier dans le tome XX des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, deux documents relatifs à une découverte de monnaies romaines, faite à Casteau, en 1784. L'un de ces rapports, signé par l'avocat fiscal Papin et adressé, sur l'ordre du gouvernement, au conseil des Finances, a déjà été reproduit par M. Pinchart; l'autre, resté inédit, émane de Nicolas Duchesne, mayeur du village de Casteau.

Cette communication est accompagnée de notes explicatives qui lui donnent un renouveau d'intérêt.

A. DE W.

---

*Numismatique de l'Alsace*, par ARTHUR ENGEL, ancien membre des écoles françaises d'Athènes et de Rome, et ERNEST LEHR, docteur en droit, auteur de *l'Alsace noble*. Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, 1887. In-4°, 272 pages, 46 planches et nombreuses vignettes dans le texte.

Sous le titre de *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses*, le baron Auguste de Berstett avait publié, en 1840, un essai de la numismatique générale de l'Alsace. Depuis lors ce recueil, non

sans mérite mais fort incomplet et comparable, sous plus d'un rapport, à l'histoire numismatique de l'évêché de Liège du comte de Renesse-Breidbach, était resté malheureusement le seul *vademecum* possible de tous les collectionneurs des monnaies alsaciennes.

MM. Engel et Lehr sont venus mettre fin à ce regrettable état de choses en faisant paraître leur splendide volume : *La numismatique de l'Alsace*. Le projet de cette monographie est dû à M. Engel, qui, pendant dix ans, s'est occupé à réunir les premiers matériaux de cette difficile étude. Lui et M. Lehr ont ensuite élaboré, en commun, le plan du livre même. Ils se sont partagé les chapitres, chacun signant son texte, tout en revisant mutuellement leurs travaux afin d'obtenir l'homogénéité indispensable à un bon ensemble.

De cette association de deux hommes de talent et de science est née l'une des plus belles œuvres numismatiques que nous connaissions, tant au point de vue de l'érudition qu'à celui de l'exécution matérielle, partie si importante dès qu'il s'agit de monnaies. Les planches phototypiques qui terminent le volume, comme aussi les dessins, dus au procédé Gillot, intercalés dans le corps de l'ouvrage, sont absolument irréprochables.

« Nous avons volontairement, disent les auteurs  
 « dans leur préface, laissé de côté les médailles  
 « contemporaines, à quelques très rares excep-  
 « tions près. Pour les monnaies, nous ne dépass-

« sons que dans un seul cas, — pour les monnaies  
 « obsidionales de Strasbourg de 1814 à 1815, — le  
 « premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle : il n'y a plus  
 « au-delà de cette époque de monnaies alsaciennes  
 « proprement dites, c'est-à-dire de monnaies frap-  
 « pées dans le pays et spécialement pour le pays. »

Comme toutes les provinces belges, sauf la Flandre, l'Alsace faisait jadis partie de la Lotharingie.

A ce titre sa numismatique n'est pas sans avoir quelque intérêt pour nous ; c'est ce qui nous décide à essayer de donner un aperçu rapide, trop rapide à notre désir, du magnifique travail de nos savants confrères.

Dans une courte et intéressante introduction, MM. Engel et Lehr embrassent brièvement, dans son ensemble, l'histoire métallique de la province alsacienne ; puis ils nous signalent toute une série d'ateliers monétaires apocryphes, comme aussi ils nous indiquent les officines connues par les textes, mais dont on n'a pas jusqu'ici retrouvé les produits. Cette étude préliminaire, de la plus haute utilité pratique, se termine par la désignation des noms et des valeurs des monnaies citées et aussi par une courte définition de chacun des termes techniques employés par la suite. Enfin, nous trouvons une bibliographie numismatique fort complète de l'Alsace, et nous voilà arrivés au premier chapitre, qui traite de l'atelier de Bergheim, dont on ne connaît encore qu'un seul échantillon. C'est une

bractéate, publiée en 1858, par le docteur Meyer de Zurich.

Colmar, ville impériale, qui frappe monnaie dès le xiv<sup>e</sup> siècle, ne nous donne pas moins de quatre-vingt-seize variétés d'espèces métalliques forgées tant au nom seul de la ville qu'à celui des empereurs Charles V (?), Ferdinand I<sup>er</sup>, Maximilien II, Rodolphe II et Léopold I<sup>er</sup>.

Ensisheim, l'atelier monétaire des landgraves de la Haute-Alsace de la maison de Habsbourg, fournit un numéraire abondant; et, bien que cette officine ne resta ouverte que de 1584 à 1632, c'est par centaines que se comptent les variétés de thalers qui y furent frappées. M. Lehr décrit d'ailleurs trois cent vingt-quatre monnaies émises par les landgraves et neuf jetons aux armes du landgraviat.

La baronnie de Froberg (Montjoye) n'est connue que par un billon resté unique.

Le monnayage d'Haguenau, ville impériale dès 1255, débute par un denier au buste de l'empereur et à la légende IMPERATOR. Cette pièce doit être du xii<sup>e</sup> siècle. Viennent ensuite les monnaies d'argent que la trouvaille d'Illingen a mises au jour. Enfin, avec un florin d'or au Saint-Jean-Baptiste, que les auteurs conservent à l'Alsace, commence la période municipale, incontestable seulement à partir de 1600. Cette période se termine en l'année 1673, après l'émission de quatre-vingt-sept monnaies diverses ou variées.

Landau ne nous offre que des obsidionales et des médailles relatives aux différents sièges subits par cette vaillante ville. .

Les comtes de Hanau-Lichtenberg avaient obtenu déjà, en 1368, le droit de battre monnaie, mais ce n'est qu'en 1587 que Philippe IV et son fils, Philippe V, qu'il avait associé au gouvernement, se décidèrent à faire usage de cette prérogative. Ils établirent un atelier monétaire à Woerth qui se ferma en 1632. Jean-René I<sup>er</sup> fit forger, en même temps, de 1611 à 1629, à Babenhausen. Sous Frédéric-Casimir, l'on travailla à la fois à Hanau et à Bouxwiller. « Après lui, il n'y a plus, à proprement parler de monnaies alsaciennes pour « Hanau-Lichtenberg. » Cependant, M. Lehr fait encore connaître le numéraire émis par les neveux de Frédéric-Casimir, Philippe-René et Jean-René II, qui successivement héritèrent de Lichtenberg. Nous obtenons ainsi le chiffre respectable de deux cent vingt-six monnaies pour cette seigneurie.

Nous ne nous arrêtons pas aux petites monnaies, de caractère local, attribuées dubitativement à Molsheim et nous passerons immédiatement à Mulhouse, république alliée des Suisses. Sa numismatique compte dans l'ouvrage de nos savants confrères dix-neuf numéros dont un est consacré à une médaille rappelant la prise de Mulhouse, en 1587.

En 1544, Charles V conféra à l'abbaye de Mur-

bach le droit de battre monnaie. L'on connaît des pièces aux noms des abbés : Jean-Rodolphe, Jean-Ulric de Raittenau, André d'Autriche, Léopold V, archiduc d'Autriche, Léopold-Guillaume d'Autriche, Colomban d'Andlau et François-Egon de Furstenberg ou Félix-Egon.

Bien que les seigneurs de Ribeaupierre aient monnayé dès le XIII<sup>e</sup> siècle, une seule de leurs monnaies, au nom d'Egénolphe et au millésime de 1564, est parvenue jusqu'à nous.

Ensuite M. Engel décrit deux médailles de Schlestadt et un denier à deux bustes impériaux vraisemblablement de l'abbaye de Seltz.

Nous voici maintenant à l'article traitant de la numismatique de Strasbourg.

Ce chapitre, qui l'emporte en importance sur tous les autres puisqu'il ne renferme pas moins de sept cent vingt-trois numéros, est l'œuvre parfaitement réussie de M. Arthur Engel.

L'époque mérovingienne est représentée pour Strasbourg par quelques triens seulement. La période carolingienne est plus riche puisque nous possédons des deniers de Pepin le Bref, de Louis le Débonnaire, de Lothaire I<sup>er</sup> et II, de Louis le Germanique, de Carloman, de Louis de Germanie et de Charles le Simple.

Othbert est le premier évêque qui se hasarde, tout au commencement du X<sup>e</sup> siècle, à placer ses initiales au revers des monnaies, frappées au nom des empereurs.

M. Engel fait cependant judicieusement remarquer que la prime preuve de la participation d'un évêque de Strasbourg au monnayage impérial, nous est fournie par un denier de Louis le Débonnaire, et cela sous la forme de la volute d'une crosse glissée timidement entre les lettres de la légende.

Godfried, Richwin, Eberhard, Udo III suivirent l'exemple d'Othbert; toutes leurs pièces sont d'ailleurs extrêmement rares. Erkenbold va plus loin et inscrit hardiment son nom et son titre sur l'une des faces des deniers (965-991).

Cependant jusqu'à cet évêque et même de loin en loin après lui, il existe, à côté du numéraire épiscopal, un monnayage purement impérial, assez abondant, au nom unique de l'empereur.

Wernher (1001-1028) signe seul un certain nombre de pièces « puis, au début du deuxième quart  
« du XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque qui corres-  
« pond précisément au plus grand développement  
« de la puissance féodale, le monnayage Stras-  
« bourgeois signé s'arrête et les *Husgenossen* vont  
« désormais consacrer leurs soins à l'émission des  
« pièces anonymes. » Henri I<sup>er</sup> (1181) fait seule exception à cette règle : sa monnaie porte son nom HÉNRICVS.

Outre l'atelier établi à Strasbourg, les évêques monnayèrent à Altorf et à Chatenoi; puis, beaucoup plus tard, après que la municipalité de leur cité épiscopale se fut emparé de l'officine monétaire de

la ville, à Molsheim, à Saverne, à Guebwiller. Enfin, postérieurement à l'arrivée des Français en Alsace, ils frappèrent à Oberkirch et à Gunzbourg.

« A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Conrad de Lichtenberg  
 « et, dans la suite, la plupart de ses successeurs,  
 « cédèrent, tantôt à des groupes d'entrepreneurs  
 « appartenant à la bourgeoisie strasbourgeoise,  
 « tantôt à la ville elle-même, l'exploitation de leur  
 « forge monétaire. » En 1422, les droits de l'évêque se trouvaient réduits à la nomination du maître de la monnaie. Par lettres datées du 20 janvier 1508, l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> accorda à Strasbourg le droit d'émettre des florins d'or et la ville conserva le privilège de battre monnaie même quelques années après l'occupation de la cité argentine par les Français. Ce ne fut qu'en 1693 que Louis XIV y fit frapper monnaie pour son propre compte. Et encore le cours des pièces avec MONETA NOVA ARGENTINENSIS était-il réservé à la seule province d'Alsace. A partir de 1716 toutes les monnaies portent le type ordinaire des monnaies de France et avec cette année se termine définitivement le monnayage local de Strasbourg.

Les médailles des évêques strasbourgeois sont relativement nombreuses ; M. Engel les explique avec soin. Ce chapitre capital s'achève par l'énumération des médailles des corporations, du tir de 1590, des jubilés religieux, de l'Académie, du

règne de Louis XIV, des particuliers et aussi par la description des monnaies de nécessité de 1814 et de 1815.

Thann nous donne une pièce frappée par un archiduc d'Autriche, Léopold, et, comme produit de son atelier municipal, une cinquantaine de monnaies.

A Weinbourg, les comtes Palatins de Deux-Ponts-Veldenz, Georges-Jean I<sup>er</sup> et Léopold-Louis émettent de l'argent et du billon. Enfin nous faisons connaissance avec le monnayage de l'abbaye et de la ville de Wissembourg.

La description d'un certain nombre de monnaies encore à classer termine la *Numismatique de l'Alsace*, œuvre réellement remarquable qui fait le plus grand honneur à ses auteurs et dont la place est marquée, désormais, dans la bibliothèque de tout vrai numismate.

ALPHONSE DE WITTE.

---

*Penningkundig repertorium* de M. J. DIRKS.

Depuis notre dernière communication sur cet important travail, l'éminent numismate néerlandais a fait paraître cinq nouveaux fascicules (LVIII à LXII), comprenant encore une partie de l'année 1695 jusqu'à la fin de 1697, n° 2384 à n° 2549.

Comme dans les livraisons précédentes, nous y trouvons de nombreuses données et indications des plus précieuses. Ce travail est une riche source d'érudition pour tous ceux qui s'occupent de la numismatique des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

A propos des médailles prétendument faites par Folkema, graveur en taille douce, qui ne fut jamais médailleur (1), M. Dirks communique, dans une note au n° 2504, qu'à sa demande, M. E.-Ph. Erfmann, de Rotterdam, et M. J. Schulman, d'Amersfoort, ont examiné au cabinet royal des médailles, à la Haye, et au cabinet de feu M. P.-H. van Gelder (musée de l'État), les trente et une médailles attribuées erronément à Folkema et que ces messieurs ont constaté qu'aucune de ces pièces ne porte ce nom.

Les suppositions de notre savant confrère, M. Jules Rouyer, sont sous tous les points pleinement confirmées. Dans l'ouvrage de Van Loon, les pièces en question n'ont pas été reproduites d'après les médailles elles-mêmes, mais d'après des dessins gravés et signés par Folkema.

C<sup>te</sup> M. N.

(1) Voy. l'article de M. JULES ROUYER, *De l'orfèvre frison Jean-Jacques Folkema, en ce qui concerne les médailles de Louis XIV et autres qui lui sont attribuées. Examen de la question de savoir s'il y a de ces médailles qui sont de lui. Revue belge de numismatique*, 1885, pp. 333-348, et notre communication sur le travail de M. Dirks. *Revue belge de numismatique*, 1886, pp. 371-372.

M. J. Dirks vient de publier les acquisitions faites par le cabinet numismatique et sphragistique, à Leeuwarden, du 1<sup>er</sup> juillet 1885 au 10 septembre 1886.

Parmi les cent vingt-six numéros de cette liste, nous avons particulièrement remarqué les n<sup>os</sup> 11-14, quatre précieux et curieux ornements en or et à belières, dits bractéates scandinaves remontant du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle, et représentant le *Mitgardslang* ou *Formungandur*, monstre ou serpent marin de la mythologie du Nord.

Le n<sup>o</sup> 60, environ cent monnaies d'évêques et de préfets d'Utrecht du xii<sup>e</sup> siècle, dont était composée la trouvaille de Hijum.

Ensuite plusieurs monnaies fort rares de la Frise, entre autres n<sup>o</sup> 61, monnaie de Dokkum, sous Bruno (1038-1057), inédite; n<sup>o</sup> 64, monnaie de Bolsward, sous Egbert (1057-1068); n<sup>os</sup> 65 et 66, monnaies rares de Leeuwarden; n<sup>o</sup> 67, florin d'or de Georges de Saxe, gouverneur de Frise (1500-1515); n<sup>o</sup> 69, demi-écu à l'aigle de 1584; n<sup>o</sup> 70, ducat de 1595, inédit; n<sup>o</sup> 72, pièce de 7 sous de 1601, inédite; n<sup>o</sup> 73, écu au lion de 1602, avec *Mo — no — ord.*, inédit.

N<sup>os</sup> 74 et 77, dutes de 1605 et 1617, avec *Nisi dns nobiscu* et *nobiscum*, inédites; n<sup>o</sup> 81, médaille mortuaire, en argent et gravée, de Bernard Schotanus, professeur à l'université d'Utrecht, mort le 15 octobre 1652; n<sup>o</sup> 97, jeton inédit de Bucho van Ayta; n<sup>o</sup> 97\*, médaille de la diète frisonne,

1711, au buste de Jean-Guillaume-Friso, prince d'Orange-Nassau, stadhouder de Frise; n° 99, médaille inédite au buste de Guillaume IV, prince d'Orange-Nassau, de 1748; et enfin les n°s 117 et 118, exemplaires en argent et en bronze de la médaille offerte en or, en argent et en bronze, à M. J. Dirks, par la Société historique, archéologique et littéraire de la Frise, dont voici la description :

M<sup>r</sup> JACOB DIRKS. 1836 — 28 MAART 1886.

Buste.

*Rev.* HET FRIESCH GENOOTSCHAP VAN GESCHIED-, OUDHEID- EN TAALKUNDE.

(La Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie.)

Dans une couronne de myrte :

LID 28 MAART 1836

PENNINGMEESTER 5 APRIL 1841

VOORZITTER 8 JULI 1852.

(Membre, 28 mars 1836; trésorier, 5 avril 1841; président, 8 juillet 1852.)

Hommage certes bien mérité (!).

C<sup>te</sup> M. N.

(<sup>1</sup>) *Voy. Revue*, 1886, p. 353.

---

*Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie et leur prix basé sur le degré de rareté*, par L. CHARRIER. 1<sup>re</sup> partie. Numidie. Bône, typog. A. Carle, 1886, in-4°, 48 pages et 6 planches (1).

Le classement adopté dans cet ouvrage diffère en bien des points de celui suivi jusqu'ici et présenté, jadis, par MM. Muller, Falbe et Lindberg dans leur numismatique de l'ancienne Afrique.

Les appréciations nouvelles émises par M. Charrier prouvent, chez lui, un esprit fin, observateur et, de plus, une étude longue et consciencieuse de son si ingrat sujet. Le système de notre savant confrère repose, en ce qui concerne les monnaies royales tout au moins, sur un examen minutieux des traits des personnages représentés et aussi sur les lieux d'origine des trouvailles, autant, peut-être, que sur la lecture des légendes. Ces dernières, écrites en caractères puniques, le plus souvent incomplètes, d'un sens difficile à saisir, offrent de grandes difficultés d'interprétation et peuvent donner matière à de nombreuses controverses.

Juger du bien fondé des opinions de l'auteur, lorsqu'il discute l'une ou l'autre attribution, sans avoir les exemplaires en nature (2) sous les yeux,

(1) Prix franco, 15 francs. S'adresser à l'auteur, sous-préfecture de Bône, Algérie.

(2) Ou tout au moins les planches. Il faudrait pour l'intelligence des lecteurs reproduire les dessins des monnaies en litige; ce qui, naturellement, est impossible.

nous semble, dans la plupart des cas, difficile avec sa manière de procéder. Nous nous bornerons donc à résumer brièvement et simplement ces intéressantes et curieuses pages.

La description des monnaies de la Numidie se divise en trois parties :

### I. LES ROIS.

*Masinissa, fils de Gala* (202-148 av. J.-C.). — A ce roi ou plus exactement à l'époque de son règne, M. Charrier attribue une série de dix pièces — moyens et petits bronzes — dont quatre encore inédites. Ces médailles portent, au droit, une tête barbue et diadémée, à gauche; et, au revers, un cheval, quelquefois avec traces de légende. Muller avait classé ces monnaies aux rois Adherbal et Hiempsal et donné à Masinissa de l'argent et du bronze qui se rencontrent, paraît-il, en Sicile et en Espagne, mais jamais dans le territoire de l'ancienne Numidie.

*Micipsa* (148-118). — Sept bronzes de différents modules. Tête à gauche et cheval, au revers, le plus souvent avec une légende. « Les pièces don-  
« nées à Micipsa, a bien voulu nous écrire  
« M. Charrier, ont fait l'objet d'un classement  
« nouveau. Une petite partie seulement a été  
« reconnue appartenir à ce roi. Il a fallu, en pré-  
« sence des portraits distincts, que présentent les  
« autres, les classer aux incertaines. »

*Adherbal et Hiempsal-Jugurtha* (118-106). — Les monnaies attribuées jusqu'à ce jour à Jugurtha sont rejetées par l'auteur qui s'appuie, ici encore, sur le fait qu'aucune découverte n'en a jamais été faite en Algérie. Il ne connaît pas de numéraire pouvant convenir à Adherbal ou à Hiempsal.

*Hiempsal II* (106-60). — Six pièces, en bronze et en argent. Au droit : tête de Cérès ou un profil imberbe ; au revers : cheval à droite, avec légende et attributs divers. Le dernier denier d'argent publié par M. Charrier est inédit et pourrait représenter, d'après lui, le profil d'Hiarbas, compétiteur d'Hiempsal II.

*Juba I<sup>er</sup>, fils d'Hiempsal* (60-46). — Neuf pièces diverses. L'art gréco-africain s'efface devant l'influence de Rome. « D'importantes modifications  
« se remarquent ici, dans la fabrication des mon-  
« naies. Les pièces d'argent sont frappées dans le  
« système romain : denier, quinaire et sesterce.  
« Le type du cheval, distinctif des monnaies  
« numidiques depuis plusieurs siècles, disparaît  
« des monnaies de bronze et le nom du roi est  
« écrit tantôt en punique, tantôt en latin. »

*Masinissa, contemporain de Juba*. — D'accord avec Muller, M. Charrier classe à ce prince deux bronzes à légendes puniques, puis il fait connaître une pièce représentant, croit-il, Arabian, fils de Masinissa, qui aurait régné du vivant de son père.

Vient ensuite toute une série de monnaies royales incertaines. « Elles entrent dans la pro-

« portion de neuf dixièmes sur le chiffre des pièces  
 « numidiques connues. Elles présentent aussi un  
 « grand nombre de portraits de rois. »

## II. MONNAIES DES VILLES.

M. Charrier est parvenu à reconnaître le monnayage de douze villes, qui sont : Cirta (4 bronzes), Rusicada (2), Gazauphala (2), Hippo regius (3), Tabraca (1), Sitifis (2), Saraï (1), Bulla regia (2), Macomada (3), Salviàna (2), Theveste (3) et Tagura (1).

Les monnaies attribuées à Rusicada l'avaient été par Muller d'abord à Utique, puis à Tocatua; celles données à Theveste étaient restées jusqu'ici parmi les incertaines de la Numidie, etc., etc.

## III. ROIS DE MASSÉSYLIE.

Syphax et Vermina sont les deux seuls rois de la Numidie occidentale dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Quatre bronzes leur appartenant sont décrits par M. Charrier qui ne voit pas dans la tête nue aux cheveux courts du droit des trois premières de ces monnaies la personnification du peuple numide, mais bien le portrait du roi Syphax. Le quatrième bronze serait de Vermina. L'auteur termine enfin en donnant dubitativement à Lacumacès un joli denier d'argent considéré par Muller comme étant de Bocchus I<sup>er</sup> ou de Vermina, fils de Syphax.

*La description des monnaies de la Numidie* est accompagnée de six planches reproduisant photographiquement presque toutes les pièces citées dans le texte, le plan de Rusicada et l'inscription néo-punique de la nécropole de Djenan Ald-Er-Rahman (1). A bientôt, espérons-le, la numismatique de la Maurétanie.

A. DE WITTE.

---

*Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, par EUGÈNE DEMOLE, Docteur en philosophie, Conservateur du Cabinet de Numismatique de Genève, avec 9 planches de reproductions de monnaies. Genève, 1887. Un beau volume in-4° de 373 pages. (Extrait des Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.)

Nous ne savons ce que l'on doit le plus admirer des profondes connaissances de l'auteur dans la numismatique de son pays ou de la patience dont il a fait preuve dans la recherche des documents nécessaires à l'achèvement d'un pareil travail; et, quand on a pu s'en rendre un compte exact, on est amené à supposer que, s'il a pris tout le temps et

(1) M. Charrier mécontent du résultat obtenu par la photographie, vient de se décider à recourir à la phototypie. Les planches seront retaites à Paris.

les soins nécessaires pour le mener à bonne fin, il a dû y consacrer plusieurs années. C'est bien à ses poumons que la poussière des Archives a dû rappeler souvent le *Memento, homo, quia pulvis es* de la Genèse !...

Aussi, n'avons-nous pas la prétention d'analyser ce beau livre, l'espace dans lequel nous sommes tenu de nous renfermer nous interdisant d'en donner un précis raisonné qui dépasserait les limites permises. Nous dirons seulement que, des trois périodes successives du monnayage genevois auxquelles cette étude aurait pu donner lieu, la période bourguignonne et mérovingienne; celle des Évêques, et enfin celle des Magistrats de Genève constituée en État indépendant, la dernière seule, en majeure partie du moins, a été abordée par M. Eug. Demole : elle s'étend de 1535 à 1792, et le savant conservateur du Cabinet de Numismatique explique pourquoi il ne l'a pas continuée jusqu'à nos jours.

L'organisation de cet atelier est étudiée dans la première partie de ce mémoire. On y trouve le rôle des officiers et des employés de la Monnaie, les procédés de fabrication et les emplacements de l'atelier. La seconde partie est consacrée à l'activité de l'atelier; elle comprend l'étude des systèmes monétaires suivis à Genève de 1535 à 1792 et l'énumération des diverses monnaies frappées, avec les ordonnances qui en fixent le titre, le poids, le type et la quantité. La troisième partie

est réservée aux relations monétaires de Genève avec l'étranger, et la quatrième partie aux descriptions.

Enfin, ce magnifique volume est accompagné de 9 planches avec 85 figures.

Ce travail, parfaitement coordonné, est accompagné de tableaux précieux, bien faits pour en augmenter la valeur aux yeux des numismates, qui, sans de longues perquisitions, pourront classer avec certitude leurs monnaies les plus douteuses.

Ajoutons, enfin, que, si M. Eug. Demole nous a donné les motifs pour lesquels son *Histoire monétaire de Genève* s'arrête à la date de 1792, il n'a pas renoncé pour cela à la continuer jusqu'en 1848, et qu'il nous en fait espérer l'achèvement pour un avenir prochain. Mais alors, qu'il nous permette, en terminant, de lui exprimer nos regrets de ce qu'il n'a pas jugé convenable de commencer son travail par l'étude approfondie des deux premières périodes du monnayage de Genève. C'était un ouvrage digne de son érudition et nul mieux que lui ne pouvait le mener à bonne fin. *Ab Jove principium*. Il aurait dû commencer par là. Espérons donc que, s'il a mis la charrue avant les bœufs, — ou plutôt la locomotive avant le train, — l'auteur n'en tracera pas moins ce sillon si intéressant à exploiter, surtout quand on dispose, comme lui, de la science acquise. Sa patrie lui en sera reconnaissante.

Dans l'*Instructie voor alle wisseleers de generael Meesters van de Coninck Maiesteyts munte, etc.*, imprimée à Anvers, en 1580, chez Guillaume Van Parys, se trouve gravé, à la page 88, parmi les monnaies d'or pour lesquelles les changeurs auront à payer, à l'esterlin, « XIX st. XXVIJ myten », le florin au Saint-Lambert assis, décrit par nous dans la précédente livraison de la *Revue*. Cette pièce est donc bien une monnaie (1).

Remarquons, en passant, que, d'après la vignette de l'instruction anversoise, le petit écu placé en cœur ou en abîme, sur l'un des écussons qui terminent les branches de la croix du revers, est lisse et non pointillé. C'est le contraire qui existe sur les deux exemplaires connus, une nouvelle étude de ces pièces nous a permis de le constater.

A. DE WITTE.

---

*Les desiderata de la numismatique du Dauphiné*, par G. VALLIER. Grenoble, 1886, in-8°, 23 pages, 4 figures sur bois dans le texte et une planche. Extrait de la *Petite Revue Dauphinoise*.

Dans cette notice, particulièrement intéressante

(1) C'est à cette opinion que s'est aussi arrêté M. le baron de Chestret, après avoir examiné, en nature, l'exemplaire de la collection Piat. Malheureusement la lettre que notre érudit confrère a bien voulu nous écrire à ce sujet nous est parvenue trop tard pour qu'il fût possible d'en faire usage. Notre article : *Numismatique liégeoise*, était déjà imprimé

pour les collectionneurs de pièces dauphinoises, M. Vallier a voulu signaler aux amateurs de cette numismatique, des monnaies, des jetons et des médailles dont la fabrication est certaine ou probable, mais qui n'ont pas encore été retrouvés. Parmi les médailles nous devons spécialement citer celle qui est attribuée par M. Vallier au connétable de Lesdiguières, parce que cette pièce est une œuvre d'art des plus remarquables et qu'elle est du reste admirablement reproduite par la phototypie d'après la gravure de L. Gaucherel, contenue dans la *Description des médailles et jetons composant le cabinet de M. Petetin*, par J. Charvet ('). Nous regrettons cependant que M. Vallier n'ait pas indiqué ou recherché le nom de l'artiste qui a créé ce chef-d'œuvre et nous pourrions aussi reprocher à notre infatigable et zélé confrère de ne pas avoir dit sur quelles preuves, en l'absence de toutes légendes, il s'appuie pour voir sur le revers de cette médaille le buste cuirassé de François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal et connétable de France. Nous espérons que M. Vallier ne tardera pas à remplir cette lacune de son travail, qui mérite néanmoins tous nos éloges.

G. CUMONT.

(') Voy. p. 18, n° 48 de son Catalogue. Paris, 1860.

---

*Annuaire de la Société française de numismatique.*

Septembre-octobre 1886.

- I. Vente P. Charles Robert (suite et fin), par M. J. HERMEREL.
- II. Bronzes grecs à lettres numériques, par M. J.-P. SIX.
- III. Début du monnayage de Philippe le Bel, par M. LOUIS BLANCARD.
- IV. Un dernier mot sur la trouvaille d'Accolay (Yonne), par M. CARON.  
Trésor composé d'environ 2,800 féodales françaises du XII<sup>e</sup> siècle, intéressantes surtout pour les ateliers d'Auxerre, de Tonnerre et de Nevers.
- V. Bibliographie par MM. A. DE BELFORT et R. SERURE.
- VI. Ventes de monnaies, en France, par M. J. HERMEREL; en Belgique, par M. ALPH. DE WITTE.
- VII. Correspondance. Lettre de M. Charles Robert.

Novembre-décembre.

- I. Recherches des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de M. H. Cohen, par M. A. DE BELFORT.
- II. Observation au sujet de la trouvaille de Sarzana et de quelques pièces publiées par M. E. Gariel, par M. W. BOYNE.
- III. Observations sur les tiers de sol mérovingiens de Vico-Juli, Dia et Vienna-Vico, par M. VALLIER.
- IV. Trouvaille de monnaies du XI<sup>e</sup> siècle, par M. E. CARON.

Monnaies seigneuriales et royales françaises, découvertes à Verneuil (Eure), parmi lesquelles des

deniers et des oboles de Robert II (HOFFMANN, pl. II, nos 1 et 2) en nombre encore indéterminé. Ces pièces n'étaient connues jusqu'ici qu'à trois exemplaires.

V. Fabrication des monnaies françaises, en 1885, par M. L. SUDRE.

VI. Chronique, nécrologie, bibliographie, revues périodiques, trouvailles par MM. A. DE BELFORT, F. G. et ALPH. DE WITTE.

A. DE W.

---

*Revue numismatique.* — Sommaire de 1886 (1).

II. J.-P. SIX. Monnaies lyciennes (2<sup>e</sup> article). — O. VAUVILLE. Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne. — J.-M. PROU. Tiers de sou d'or mérovingien de *Tidiriciacum*. — L. BLANCARD. Sur le florin provençal (fin). — G. SCHLUMBERGER. Sceau inédit de Boniface de Montferrat, avec le plan de la ville de Salonique. — J. ROUYER. Déneraux et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas.

III. T. REINACH. Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce. — G. SCHLUMBERGER. Monnaies inédites des Éthiopiens et des Homérites. — M. DELOCHE. Monnaies mérovingiennes (suite); considérations générales sur les monnaies d'or au nom du roi Théodebert I<sup>er</sup>. —

(1) Voy. le sommaire de la première livraison, dans la *Revue* de 1886, p. 384.

A. ENGEL. Imitations monétaires de Château-Renault (2<sup>e</sup> article). — T. SAUZIER. Numismatique coloniale; la piastre Decaen.

IV. J.-P. SIX. Monnaies lyciennes (3<sup>e</sup> article). — E. BABELON. Sur la numismatique des rois de Cappadoce (suite et fin). — P. LAMBROS. Découverte du ducat d'or du Grand-maître de Rhodes Dieudonné de Gozon. — H.-J. ROMAN. Classement des monnaies épiscopales de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

---

La troisième livraison de l'année 1886 de la *Numismatic Chronicle* nous est parvenue en décembre dernier. Voici le sommaire de cet intéressant fascicule :

I. Un trésor de monnaies d'or anglaises, trouvé Park street, près de Saint-Albans, par M. JOHN EVANS. 1 planche;

II. Une monnaie unique et inédite d'Anthony Browne, premier vicomte Montaigu, par M. H.-A. GRUEBER. 1 planche;

III. Monnaies d'or européennes du moyen-âge, par M. J.-G. HALL. 2 planches. L'auteur reproduit sur ses planches l'écu au lion et le mouton de Louis de Male, le noble de Philippe le Hardi, le cavalier et le lion d'or de Philippe le Bon ;

IV. Fasti Arabici, par M. STANLEY LANE-POOLE;

V. Notes sur les récentes publications numismatiques ;

VI. Miscellanées. Entre autres articles, ces mélanges renferment une notice signée GEORGES SIM, rendant compte d'une trouvaille de 12,236 monnaies d'argent, faite en mai 1886 à Aberdeen. Nous voyons figurer dans

ce trésor, outre de nombreux esterlins d'Édouard I<sup>er</sup>, II et III (<sup>1</sup>), et pas mal de pièces écossaises d'Alexandre III, de Robert Bruce et de Jean Baliol, quelques monnaies belges dont voici la nomenclature : Robert de Béthune, Alost, 12 pièces; du même, Gand, 1 pièce; Arnould VIII, comte de Looz, 3; Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, 7; Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, Yves, 7; Jean II d'Avesnes, Mons, 7; Walerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, 8; Guillaume d'Avesnes, évêque de Cambrai, 1; Jean III de Brabant, 6; Gui de Dampierre, 3.

A. DE W.

---

Sous presse : Catalogue luxueux orné de trente planches reproduisant les spécimens les plus rares et les plus recherchés d'un millier de monnaies romaines en or, formant la collection de M. le vicomte Ponton d'Amécourt.

La vente de tous ces trésors, aura lieu en avril prochain sous la direction de MM. Rollin et Feuardenet; elle est appelée à faire sensation dans le monde numismatique.

A. BRI.

(<sup>1</sup>) Voici, au point de vue de l'activité des divers ateliers monétaires anglais représentés dans cette trouvaille, le nombre des exemplaires appartenant à chacun d'eux : Berwick, 204; Bristol, 275; Bury-Saint-Edmunds, 408; Canterbury, 3,134; Chester, 21; Durham, 1,118; Exeter, 15; Kingston (Hull), 16; Lincoln, 106; Londres, 5,930; New-Castle, 152; York, 272; Dublin, 45; Waterford, 21.

On nous annonce la vente prochaine, sous la direction de M. C. Van Peteghem, des monnaies formant la riche collection de M. C. De l'Écluse. Cette collection comprend des suites très complètes de pièces de toute l'Europe, ainsi que des pays d'outre-mer.

A. BRI.

---

### TROUVAILLE DE LOERBEEK.

Dans le courant du mois de janvier, on a déterré un petit trésor de monnaies, toutes à peu près de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Cette trouvaille fut faite dans un fossé desséché de la ferme Loerbeek, au village de Zeddum, commune de Bergh ou 's Heerenberg.

D'après les légendes, il se trouvait auparavant un château sur cette terre, qui est le point le plus élevé de l'ancien comté de 's Heerenberg et qui portait déjà ce nom en 1240, ainsi qu'on peut le voir dans un acte de cette année <sup>(1)</sup>, ayant trait à une vente faite au couvent de Bethlemen, près de Dirlchem, de quelques terres parmi lesquelles figurent deux *waren* <sup>(2)</sup>, situées dans les bois de Stokhem et Loberke; il est vrai que ce nom n'est pas parfaitement le même, mais il me semble assez probable que le nom de Loerbeek est dérivé de Loberke.

(1) M. L.-A.-J.-W. Baron SLOET VAN DE BEELE. *Oorkondenboek der Graafschappen Gelre en Zutphen*.

(2) Au moyen âge, ce mot signifiait, en Gueldre, *terrain, terre, propriété territoriale*; en Hollande, on disait *were*.

Ce trésor, que j'ai eu l'avantage d'acquérir, contenait une seule monnaie d'or et soixante-dix-neuf pièces d'argent, dont la plus ancienne est le klinkaert de Guillaume V, comte de Hollande, et la plus récente le demi-sou de Nimègue, au millésime 1499, ce qui fait présumer qu'il fut enfoui au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle

Voici la liste de toutes les pièces comprises dans cette trouvaille :

GUELDRE.

**Arnould, 1423-1473.**

	Pièces.
1. Double gros. VAN DER CHIJS ( <sup>1</sup> ), pl. XI, n <sup>o</sup> 17 . . .	1

**Charles d'Egmond, mineur.**

2. Sou de 1478. VAN DER CHIJS, pl. XIV, n <sup>o</sup> 2 . . .	1
3. Sou de 1480. IDEM, pl. XIV, n <sup>o</sup> 3 . . .	1

**Charles d'Egmond, 1492-1538.**

4. Demi-sou. VAN DER CHIJS, pl. XVI, n <sup>o</sup> 13. . .	2
5. Demi-sou. IDEM, pl. XVI, n <sup>o</sup> 15. . .	1

**Nimègue.**

6. Demi-sou de 1485. VAN DER CHIJS ( <sup>2</sup> ), pl. I, n <sup>o</sup> 10 . . .	1
7. Demi-sou de 1499. IDEM, pl. I, n <sup>o</sup> 13. . .	3

Parmi ces pièces, il y en a quelques-unes qui offrent des variétés plus ou moins sensibles avec celles qui ont été figurées par M. van der Chijs et que j'aurais dû signaler, si je n'avais l'intention de

A reporter . . . 10

(<sup>1</sup>) P.-O. VAN DER CHIJS. *De munten der vormalige Graven en Hertogen van Gelderland.*

(<sup>2</sup>) ID. *De munten der Heeren en steden van Gelderland.*

Report . . . 10

décrire sous peu de temps, toutes les variétés et les monnaies inédites de la Gueldre. Je profite de cette occasion pour prier mes confrères qui possèderaient dans leurs cartons des pièces inédites ou bien des variétés, de vouloir bien me les faire connaître, afin de pouvoir donner une liste assez complète, en leur témoignant d'avance ma plus parfaite gratitude.

## HOLLANDE.

**Gillaume V, 1346-1359.**8. Klinkaert. VAN DER CHIJS (<sup>1</sup>), pl. V, n° 4. . . . . 1**Jean de Bavière, 1421-1425.**

9. Gros. VAN DER CHIJS, pl. XII, n° 13. . . . . 1

## ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

**Rodolphe de Diepholt, 1431-1455.**10. Gros de Deventer. VAN DER CHIJS (<sup>2</sup>), pl. XVI,  
n° 8 . . . . . 5**David de Bourgogne, 1455-1496.**11. Demi-gros de 1466. VAN DER CHIJS, pl. XVII,  
n° 13 . . . . . 1

12. Demi-sou de 1494. IDEM, pl. XIX, n° 39. 1

13. Sou au Saint-Martin. IDEM, pl. XX, n° 60. 3

14. Sou au Saint-Kilian. IDEM, pl. XX, n° 62. 1

A reporter . . . 23

(<sup>1</sup>) P.-O. VAN DER CHIJS. *De munten der voormalige Graafschappen Holland en Zeeland.*

(<sup>2</sup>) ID. *De munten der Bisschoppen van de Heerlijkheid en stad Utrecht.*

Report . . . 23

## VILLE DE CAMPEN.

15. Gros. VAN DER CHIJS <sup>(1)</sup>, pl. XV, n° 9 . . . 1  
 16. Gros. IDEM, pl. XV, n° 10 . . . 2

## VILLE DE GRONINGUE.

17. Olde Vleemsche. VAN DER CHIJS <sup>(2)</sup>, pl. IX,  
 n° 26 . . . . . 1  
 18. Demi-Jager de 1454. IDEM, pl. X, n° 48. 1  
 19. Demi-Jager de 1467. IDEM, pl. XI, n° 60. 1  
 20. Jager de 1472. IDEM, pl. XI, n° 63. 1  
 21. Jager de 1476. IDEM, pl. XII, n° 67. 3  
 22. Sou de 1485. IDEM, pl. XIII, n° 77. 1

## BRABANT.

**Charles le Téméraire, 1467-1477.**

23. Demi-briquet de 1475. VAN DER CHIJS <sup>(3)</sup>,  
 pl. XVII, n° 8 . . . . . 1

## SEIGNEURIE DE SCHOONVORST.

**Gérard de Juliers, 1437-1457.**

24. Gros de 1452. VAN DER CHIJS <sup>(4)</sup>, pl. XXIX, n° 13. 1

A reporter . . . 36

<sup>(1)</sup> P.-O. VAN DER CHIJS. *De munten der Heeren en Steden van Overijssel.*

<sup>(2)</sup> Id., *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe.*

<sup>(3)</sup> Id., *De munten der voormalige Hertogdommen, Brabant en Limburg.*

<sup>(4)</sup> Id., *De munten der leenen van de voormalige Hertogdommen Brabant en Limburg.*

Report . . . . 36

## FLANDRE.

**Philippe le Hardi, 1384-1404.**25. Gros. *Revue française* (1), pl. VIII, n° 19. . . . 3**Philippe le Bon, 1430-1467.**26. Gros dit Kromstaert. *Revue française*, pl. XI,  
n° 36 . . . . . I

## ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

**Gillaume de la Marck (mambour).**27. Demi-patard de l'an 1482. DE RENESSE (2),  
pl. LXXVII, n° 7 . . . . . I

## CLÈVES.

**Jean 1<sup>er</sup>, 1417-1481.**

28. Gros. MADER (3), t. VI, p. 171, n° 9 . . . . 14

29. Gros de l'an 1475. GROTE (4), t. V, n° 86 . . . . I

30. Gros de l'an 1479, comparez le double gros.  
GROTE, t. V, n° 90 . . . . . I**Jean II, 1481-1521.**31. Gros de l'an 1489. Dans le champ les armes  
écartelées de Clèves-Marck : ✠ IOHES' \*

A reporter . . . . 57

(1) P.-O. VAN DER CHIJS. *Revue française*, 1861.(2) DE RENESSE-BREIDBACH. *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liège*.(3) MADER. *Kritische Beiträge zur Münzkunde des Mittelalters*.(4) GROTE. *Münzstudien*.

Report . . . 57

OVX \* OLIVE'S' \* Z \* CO' \* MAR.

*Rev.* Croix évidée, au centre un astérisque,  
cantonnée de quatre fleurs de lis: NO' \*  
NO' — WEST — LIÆ \* T' —  
D' \* 1489 . . . . . 3

32. Demi-gros de l'an 1496. Dans une épicycloïde de  
trois arcs de cercle et de trois angles, l'écusson  
aux armes de Clèves: ☙ IOHS ° OVX °  
OLIVENS ° CO ° MAR.

*Rev.* Dans un entourage pareil, l'écusson de  
Marck: ☙ NO NO WESTLIÆ T  
NÆÆÆÆ96 . . . . . 1

## JULIERS ET BERG.

Gérard, 1437-1475.

33. Demi-gros de Dulken. Écusson incliné, sur-  
monté d'un heaume couronné, écartelé aux  
armes de Juliers-Berg, ayant l'écusson de  
Ravensberg en surtout: GERTRONS —  
OVX \* IVL' \* M.

*Rev.* Croix pattée, cantonnée de quatre écus-  
sons, aux armes de Juliers, Berg et Ravens-  
berg: NON — NOV' — OVL \* — KÆN \* . . . . . 1

34. Gros de Duren de l'an 1471. Le duc à mi-corps  
de face tenant l'épée; devant lui l'écusson  
écartelé de Juliers-Berg avec Ravensberg en  
abîme: GERTRONS ° — OVX ° IVL'  
° Z ° M.

A reporter . . . 62

Report . . . 62

*Rev.* Croix pattée ; légende intérieure: **MONÆ**  
 ◦ **NOVT** ◦ **DVREN**, écusson de Ravens-  
 berg. Légende extérieure : † **ANNO** : **DN**†  
 ◦ **MILESIMO** : **CCCCXXI** . . . 1

MARCK.

Gérard, 1422-1461.

35. Gros de Unna. Écusson incliné de Marck, sur-  
 monté du heaume couronné au cimier de  
 Marck : **GERH** \* **D** \* **CLEV** — **CO**  
 . . **MTRK**.  
*Rev.* Dans un compartiment formé par neuf arcs  
 de cercle, l'écusson de Clèves : † **MONET**†  
 † **NOVT** † **FCTAT** † **IN** † **VNT**. 1

ABBAYE D'ESSEN.

Sophie de Gleichen, 1459-1489.

36. Gros de Borbek. GROTE, t. III, pl. XII<sup>a</sup>, n° 14. 1  
 37. Gros. IDEM, t. III, pl. XII<sup>a</sup>, n° 16 . . . 1

VILLE DE DORTMUND.

Frédéric III, 1439-1493.

38. Gros. L'empereur à mi-corps tenant un sceptre  
 et un globe **FRIDERICVS ROMANOR**  
**IMP**.  
*Rev.* L'écusson de Dortmund en abîme sur une  
 croix fleuronnée : **MON** — **NOVT** —  
**TREM** — **ONÆ**. . . . . 3

A reporter . . . 69

	Pièces.
Report . . . . .	69
39. Demi-gros. GROTE, t. V, pl. 9, n° 149 . . . . .	1

## PALATINAT.

**Frédéric, 1149-1176.**

40. Gros. GROTE, t. V, pl. 3, n° 45. . . . .	1
----------------------------------------------	---

## AIX-LA-CHAPELLE.

41. Gros de l'an 1420. GROTE, t. V, n° 135 . . . . .	1
42. Demi-gros. IDEM, t. V, n° 135 <sup>d</sup> . . . . .	1

## FRANCE.

**Charles VII, 1422-1461.**

43. Gros. LE BLANC (1), p. 248, 1, n° 6 . . . . .	3
44. Grand blanc. IDEM, p. 248, 2, n° 9. . . . .	1
45. Demi-gros du Dauphiné. IDEM, p. 248, 3, n° 8. . . . .	1

## BOURGOGNE.

**Philippe-le-Bon, 1419-1467.**

46. Blanc. Confrontez P. D'AVANT (2), CXXXIII-8.	1
--------------------------------------------------	---

## SAVOIE.

**Louis, 1440-1465.**

47. Boppo bianco. Confrontez PROMIS, VIII, n° 6	1
-------------------------------------------------	---

---

 80

Leide, février 1887.

TH.-M. ROEST.

(1) LE BLANC. *Traité historique des monnoyes de France.*(2) POEY D'AVANT. *Description des monnaies seigneuriales Françaises.*

*Médaille d'origine allemande à l'image de Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy .....*, par JULES ROUYER. Nancy, imp. G. Crépin-Leblond, 1886, 19 pages in-8° avec planche.

La rare médaille qui fait l'objet principal de cette bonne notice et qui appartient à l'importante collection de numismatique religieuse formée par M. l'abbé Berger, à Paris, rappelle la prise de la ville de Bude, en Hongrie, conquise sur les Turcs, le 2 septembre 1686, par les forces réunies sous le commandement du duc de Lorraine Charles V, généralissime des armées impériales.

Elle présente, d'un côté, avec la légende AVXILIVM CHRISTIANORVM, la Notre-Dame de Bon-Secours des Lorrains, les pieds sur un croissant, abritant de son manteau protecteur quatre personnages agenouillés à ses pieds (le pape, l'empereur Léopold et, sans doute, le généralissime et Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière). Au revers, on voit la ville de Bude, sur le Danube, assiégée, bombardée par les Impériaux; au premier plan, sur la rive droite du fleuve, on aperçoit en partie les murs et les édifices de Pesth. Un ange, descendant sur Bude, y apporte la croix, ce signe chrétien qui en avait été si longtemps banni. Légende : BVDACVM DEO RECVPERATA. 2. SEPT. A. 1686. L'auteur

s'occupe en même temps d'une autre médaille allemande sur la paix de Bude, et d'une troisième sur la délivrance de Vienne assiégée par les Turcs, le 12 septembre 1683.

DE S.

---

Deux ventes publiques fort intéressantes ont eu lieu à Paris, dans le courant du premier trimestre de 1887; la première, du 14 février, avait pour objet un choix de monnaies françaises et de monnaies et médailles des ducs de Lorraine et des papes (coins de Saint-Urbain, etc.); elle a été dirigée par MM. Rolin et Feuardent; la seconde, des 2 et 3 mars, renfermait 419 lots; c'était la première partie des monnaies gauloises, mérovingiennes et carolingiennes de la précieuse collection de M. H. Hoffmann.

---

Nous avons appris avec une grande satisfaction que nos sympathiques confrères, MM. Jules Rouyer et le comte Arthur de Marsy, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, pour les services qu'ils ont rendus respectivement à la numismatique et à l'archéologie.

---

Nous avons sous les yeux le prospectus du manuel de monnaies grecques, *Historia numorum, a manual of Greek numismatics*, par BARCLAY V. HEAD, adjoint au Département des monnaies et médailles du *British Museum*. Le but principal de cet ouvrage est d'essayer un classement chronologique des diverses séries de monnaies grecques et par suite d'établir un essai d'histoire métallique de l'ancien monde hellénique, à partir du VII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, c'est-à-dire durant un espace d'environ mille ans. Ce volume, royal in-8°, de 800 pages, est imprimé avec beaucoup de luxe, et les nombreuses gravures intercalées dans le texte rendent, nous semble-t-il; avec une entière fidélité le caractère de ces monnaies antiques, et cela grâce à un nouveau procédé photographique. A la fin du volume se trouvent quatre planches de caractères alphabétiques, qui seront d'une grande utilité, dans l'opinion de l'auteur, aux curieux qui auront à consulter son ouvrage.

G. C.

---

### ERRATUM.

Page 17, au lieu de : Delahage (ou de Haie), *lisez* : Delahaye (ou de la Haie).

---

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

---

#### Réunion du bureau du 17 février 1887.

..... A la demande de MM. R. Chalon et G. Val-  
lier et sur la proposition de MM. A. de Schodt  
et G. Cumont, le titre d'*associé étranger* a été  
conféré à M. Eugène Demole, conservateur du  
Cabinet des médailles de la ville de Genève.

*Le Vice-Président ff<sup>ons</sup> de Président,*  
*Le Secrétaire,* DE SCHODT.  
G. CUMONT.

---

#### Réunion du bureau du 4 mars 1887.

..... Sur la proposition de MM. A. de Schodt et  
A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré  
à M. Louis Charrier, à Bône (Algérie), membre  
de l'Académie d'Hippone.

*Le Vice-Président ff<sup>ons</sup> de Président,*  
*Le Secrétaire,* DE SCHODT.  
G. CUMONT.

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4<sup>er</sup> TRIMESTRE 1887.

---

**Avis important :** Les ouvrages et publications destinés à la Société doivent être, désormais, adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

---

### Ouvrages périodiques.

**Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, nos 75, 76, 77, 78 et 79, avec une planche. — *Catalogues* d'ADOLPHE WEYL, nos 79, 80, 81, 82, et *Numismatische Correspondenz*, cat. nos 44-52. — *Verzeichniss verkauflicher Münzen* von E. RAPPAPORT. — *Numismatische literatur Blatt*, nos 33-34. — *Numismatischer Verkehr* von THIEME, 1887, nos 1-2. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 136, 137, 138 et 139, avec la planche 88. — *Catalogue à prix marqués*, ZSCHIESCHE et KÖDER. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1886. — *Genealog : und heraldik Katalog* von LUDWIG ROSENTHAL. — *Verzeichniss verkauflicher Münzen und Medaillen* von OTTO HELBING, nos 1, 2, 3. — *Baltische Studien : Gesellschaft für pommersche Geschichte und Alterthumskunde*, t. XXXVI. — *Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier; Jahresbericht von 1874 bis 1877; idem von 1878 bis 1881.* — *Festschrift zur begrüßung der XIV allgemeinen versammlung der deutschen anthropologischen*

*gesellschaft. Ueberreicht von der Gesellschaft für nützlichen Forschungen in Trier.*

**Amérique.** — *Smithsonian institution.* Rapport, 1884.

**Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1886, part. III.

**Belgique.** — *Bulletin de la commission d'art et d'archéologie*, t. XXV, nos 3-4, 5, 6, 7-8. — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 3<sup>e</sup> série, t. XII, nos 9-10, 11 et 12. — *Annuaire de l'Académie*, année 1887. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XX, 2<sup>e</sup> liv. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVII, 1<sup>re</sup> liv. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVII, XVIII et XIX, et *Bulletin des séances*, 4<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 6; 5<sup>e</sup> série, nos 1 et 2. — *Messenger des sciences historiques*, 1886, 4<sup>e</sup> liv. — *Société libre d'émulation à Liège. Mémoires*, t. II (1862) et t. VII (1886). — *Annuaire de la même Société*, année 1863.

**France.** — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XV. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XXIII, nos 4, 5 et 6; t. XXIV, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6; t. XXV, n<sup>o</sup> 1. — Partie technique : t. XII, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12; t. XIII, n<sup>o</sup> 1. — *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1886, nos 428 à 444. — *Académie d'Hippone (Algérie)*. Bulletin n<sup>o</sup> 21; fascicule 3-4. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VIII, nos 125, 126, 127 et 128. — *Mémoires de la même Société*, t. IV avec atlas, VII, VIII, IX avec atlas, X, XI avec atlas, XII avec atlas, XIII, XIV, XV avec atlas, XVII avec atlas. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1<sup>re</sup> liv. 1881, 4<sup>e</sup> liv. 1882, année 1883, 4<sup>e</sup> liv. 1886.

**Pays-Bas et Grand-Duché.** — *Prijlslijst n<sup>o</sup> 1* de P. LANKELMA, à Utrecht. — *Institut historique de Luxembourg*, t. XVI (1860) et XXXIII (1880).

**Suisse.** — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire*

et d'archéologie de Genève, série in-8°, 1886, t. XXII. — *Catalogue des livres appartenant à la même Société*, 1869. Série in-4°, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> fascicule : *Le bas-relief du collège à Genève*. 4<sup>e</sup> fascicule : *Histoire monétaire de Genève*.

### Ouvrages non périodiques.

- CUMONT. *Découverte d'antiquités gallo-romaines faite à Casteau, en 1784*, in-8°. Mons, 1886, 7 pages.
- *Médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés. — Le scel et le contre-scel du conseil de Gueldre*. Bruxelles, 1887, in-8°, 23 pages et 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE CAISNE. *Notes (manuscrites) sur la numismatique*. 3 volumes. (*Don du bibliothécaire.*)
- DEMOLE. *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*. Genève, 1887, in-4°, 373 pages, 9 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE WITTE (ALP.) *Numismatique liégeoise : Jean d'Arkel, Georges d'Autriche, Gérard de Groesbeeck*, in-8°, 8 pages et 1 planche. Bruxelles, 1887. (*Hommage de l'auteur.*)
- MCLACHLAN. *Canadian numismatics. — A catalogue of the coins, medals and tokens of the dominion of Canada*. Part. I. Montréal, 1886, grand in-8°, 127 pages, 2 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- MEYER (ADOLPHE). *Prägungen Brandenburg-Preussens, betreffend dessen Afrikanische Besitzungen und Aussenhandel, 1681-1810*. Berlin, 1885, in-8°, 27 pages et 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- VALLIER. *Iconographie et numismatique des Dauphinois dignes de mémoire*. Guillaume Farel. Gap, 1887, in-8°, 26 pages et 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN WERVEKE. *Catalogue descriptif des monnaies luxembourgeoises conservées au musée de la section histo-*

*rique de l'institut royal grand-ducal à Luxembourg.* Luxembourg, 1880, in-8°, 50 pages.  
(*Hommage de l'auteur.*)

### Anonyme.

*Catalogue des doubles de la collection de M. J. B., de Bruxelles.*  
Vente le 31 janvier 1887. (*Envoi de M. Dupriez.*)

*Le Bibliothécaire,*

ALPHONSE DE WITTE.

Bruxelles, le 24 février 1887.

## CABINET NUMISMATIQUE.

*Don de l'auteur, M. CH. WURDEN :*

Médaille en bronze de la ville de Bruxelles, pour prix à la fête nationale de 1885.

*Don de l'auteur, M. ANT. FISCH :*

Médaille en bronze de la ville de Bruxelles. — Denier des écoles. — Cortège de charité.

*Don du Ministère de la Justice :*

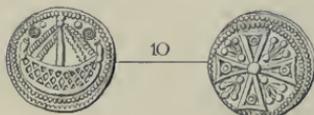
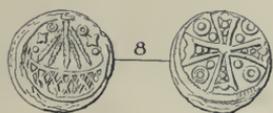
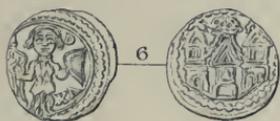
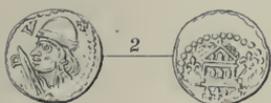
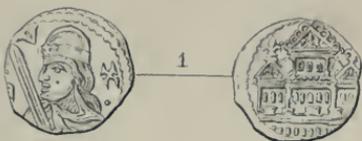
Médaille en bronze : Maison de sûreté cellulaire à Saint-Gilles, par M. J. WIENER.

*Don de l'auteur, M. VERMEIREN :*

Médaille en bronze pour l'inauguration du monument de H. Conscience.

*Don de M. F. HERRY DE COCQUÉAU :*

Deux exemplaires d'une monnaie de cuivre, frappée à Bruxelles, pour Zanzibar.







MÉDAILLE  
TROUVÉE à COURENÇ

près GRENOBLE  
M L'ÉTOURNEAU.



*martinet.*









1



2



3



4





1



2



3



4



5



6

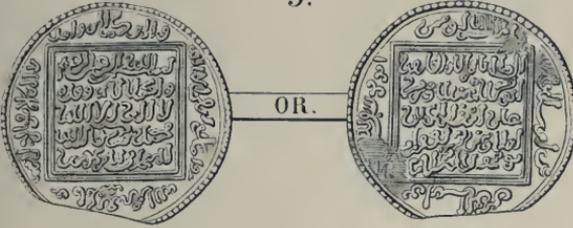


7

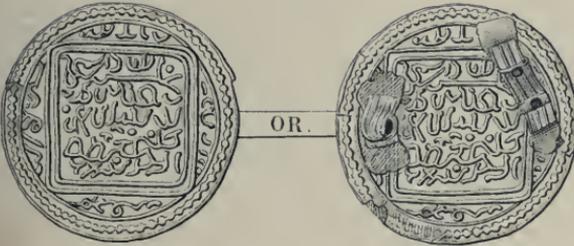




3.



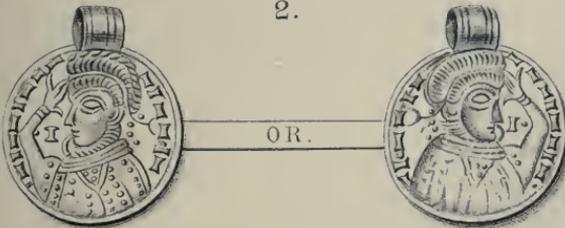
4.



1.



2.





## LE SIDUS JULIUM

SUR DES

## MONNAIES FRAPPÉES APRÈS LA MORT DE CÉSAR (\*).

PL. XIV ET XV.

L'orbe du soleil se voile en signe de deuil (\*); la volonté implacable du destin s'accomplit (\*); les sinistres présages se réalisent (\*), et la foudre

(\*) Cette notice a été lue, en partie, pendant la séance extraordinaire que la Société royale belge de numismatique a tenue à Louvain, le 9 mai 1886. Dans l'espoir de rendre la lecture de cette partie moins sèche, l'auteur a cru pouvoir lui donner une forme exceptionnelle.

(\*) VIRGILE, *Géorg.*, liv. I, v. 467 (*caput obscura nitidum ferrugine textit*), et son commentateur Servius (éd. Alb. Lion, Gottingæ, 1826), 646, 487.488; PLUTARQUE, *Vie de César* (éd. Paris, Didier, 1843), LXXV; SEXT. AUREL. VICTOR, *Hist. rom.*, Amstelodami, 1733, *de Viris illust.*, c. 78, qui semble parler d'une éclipse du soleil, ce que SCALIGER, *de Emend. Temp.*, liv. V, p. 441, considère comme faux (*sol orbem suum celasse dicitur*).

(\*) NICOLAS DAMASCÈNE, nouv. édit. N. Piccolos, avec traduction française par M. A. D. Paris, Firmin Didot, MDCCL, p. 47; OVIDE, *Métam.*, liv. XV, v. 780 et suiv., et 799 et suiv.; VELLEIUS PATERCULUS, II, 57; APPIEN, *Guerres civiles*, trad. Combes-Dounous, liv. II, 116; FLORUS, liv. IV, 2.

(\*) Voir sur les prodiges et présages antérieurs à la mort de César : TITE-LIVE (*apud* SERVIUM, *Géorg.*, I, v. 472); VELLEIUS PATERCULUS, liv. II, 57; VALÈRE MAXIME, liv. I, c. VI, 13; PLUTARQUE, *Vie de César*, LXIX; APPIEN, liv. II, 115, 116, 149; DION, trad. Gros, liv. XLIII, 21, XLIV, 17; FLORUS, liv. IV, 2; JULIUS OBSEQUENS, CXXVII (64);

répond par des grondements terribles <sup>(1)</sup> à la pénétration d'un grand crime. Un lieu sacré est profané <sup>(2)</sup> : CAIVS IVLIVS CAESAR, victime d'un sacrilège <sup>(3)</sup>, tombe sous le fer parricide <sup>(4)</sup>, et

XIPHILIN (*Hist. rom.*, trad. par Cousin, 1685), p. 30; ZONARE (*Chroniques et Annales*, trad. par J. Millet de Saint-Amour, 1560, p. 130).

SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, 81, écrit que quelques mois avant la mort de César, les colons à qui la loi Julia avait donné des terres dans la Campanie, trouvèrent, en fouillant un tombeau où était, dit-on, enseveli Capys, le fondateur de Capoue, une table d'airain qui portait en grec une inscription ainsi conçue : « Quand on aura découvert les cendres de Capys, un descendant d'Iule (VIRGILE, *Énéide*, I, 288) périra de la main de ses proches et sera bientôt vengé par les malheurs de l'Italie. » Quant aux prétendus prodiges qui suivirent la mort de César, on lira avec intérêt et enthousiasme : VIRGILE, *Géorg.*, liv. I, v. 466 et suiv., et la traduction de Delille; OVIDE, *Métam.*, liv. X, v. 782 et suiv. Voir aussi PLUTARQUE, *César*, LXXV.

(1) VIRGILE, *Géorg.* I, v. 487, 488; DION CASS., XLIV, 52.

(2) APPIEN, liv. II, 118, 134. La curie où s'assemblait le Sénat était un lieu sacré. On ferma, dit Dion (XLVII, 19), sur le champ la salle où il avait été tué, et, dans la suite, on la convertit en latrines.

Voir pour les détails sur les événements qui suivirent immédiatement la mort de César : NICOLAS DAMASCÈNE, pp. 43 et suiv.; PLUTARQUE, *Vie de César*, LXX et suiv.; *Vie d'Antoine*, XV et suiv.; APPIEN, liv. II, 117 et suiv.; DION, liv., XLIV; DE SCHODT, *Quelques pages de numismatique et d'histoire de la République romaine*, pp. 17 et suiv. (*Revue belge num.*, 1832, pp. 582 et suiv.).

(3) OVIDE, *Fastes*, liv. III, v. 706; APPIEN, liv. IV, 134.

(4) Rentré à Rome d'Espagne, au mois d'octobre 709 (45 av. J.-C.) (VELLEIUS PAT., liv. II, 56), J. César fut assassiné, à l'âge de cinquante-six ans (SUÉT., LXXXVIII; PLUT., *Vie de César*, LXXV), aux ides de mars de l'an de Rome 710 (44 av. J.-C.); c'était le jour de la fête joyeuse d'Anna Pérenna (OVIDE, *Fastes*, liv. III, v. 523). Les ides de mars furent appelées *Parricides* (SUÉT., *C. J. Cæsar*, LXXXVIII; APPIEN, liv. II), et comptées parmi les jours néfastes (DION, XLVII, 19).

le Père de la patrie, selon l'histoire <sup>(1)</sup>, le *Parens patriae*, selon le marbre <sup>(2)</sup> et la médaille <sup>(3)</sup>, a inondé de son sang le pied de la statue de Pompée <sup>(4)</sup>, son unique rival <sup>(5)</sup>.

Le cadavre du maître du monde est là, dans la curie déserte, criblé de coups <sup>(6)</sup>, gisant sur le sol, et c'est à peine si, pour l'emporter, osent l'approcher trois esclaves fidèles <sup>(7)</sup>.

Faut-il le traîner au croc des gémonies et le

(1) πατήρ τῆς πατρίδος (DION, XLIV, 4, 36, 48; APPIEN, liv. II, 106, 144); *pater patriæ* (TITE-LIVE, *Epitome*, CXVI; SUÉTONE, *C. J. Cæs.*, LXXVI, LXXXV; ZONARE, p. 37). On trouve cependant dans la lettre d'Antoine à Hirtius, extraite de la 13<sup>e</sup> Philippique (X) : *parentem patriæ*.

(2) SUÉT., *C. J. Cæsar*, LXXXV; GOLZTIUS, *de Re nummaria antiqua*, t. I, p. 182; ORELLI, *Inscription. latinar. selectar.*, t. I, n<sup>o</sup> 585, et TH. MOMMSEN, *Inscript. latin.*, t. I, p. 182, avec *parentis patriæ*. ORELLI (t. I, p. 153) cite une autre inscription qui porte *patri patriæ* (BRUNDUSII, *Mur.*, 219, 3), mais il la trouve suspecte. Cicéron, dans une lettre à Cassius, datée d'octobre 710 (44) (*ad Fam.*, XII, 3), parle d'une statue qu'Antoine venait d'élever à la mémoire de J. César, avec cette inscription : *Parenti optime merito*.

(3) COHEN, *Consul.*, *Cossutia*, n<sup>o</sup> 2; *Julia*, n<sup>o</sup> 33; *Sepullia*, n<sup>o</sup> 10.

(4) CICÉRON, *de Divin.*, II, c. IX; NICOLAS, p. 39, qui fait cette réflexion que « la fatalité est bien puissante, si toutefois il faut reconnaître sa main dans tous ces événements »; PLUTARQUE, LXXII; APPIEN, II, 117; DION, XLIV, 52.

(5) NICOLAS, p. 85.

(6) NICOLAS, p. 47; PLUT., LXXII; APPIEN, liv. II, 117; DION, XLIV, 36.

(7) NICOLAS, p. 47; PLUTARQUE, *César*, LXXII; SUÉTONE, LXXXII; APPIEN, liv. II, 118; CICÉRON, *de Div.*, liv. II, c. IX, exagère un peu lorsqu'il dit que pas même un de ses esclaves n'osa approcher le cadavre.

livrer sans sépulture <sup>(1)</sup> aux eaux fangeuses du Tibre <sup>(2)</sup>? Un cri sorti du sein des conjurés le demande.

La multitude, informée du crime, reste frappée de stupeur, partagée entre la crainte, la pitié, la tristesse et l'indignation <sup>(3)</sup>.

Non, peuple, inconstant <sup>(4)</sup> parfois, mais sensible et généreux, il ne sera pas dit à la postérité que vous aurez permis que l'on inflige, comme à un tyran infâme <sup>(5)</sup>, le comble de l'ignominie <sup>(6)</sup> au plus illustre des Romains, au descendant de Vénus et d'Énée <sup>(7)</sup>, à votre grand pontife <sup>(8)</sup>, que vous

(1) VAL. MAXIME, liv. V, ch. I, 10; APPIEN, II, 127, 134 et 136, III, 18; DION CASSIUS, XLIV, 35.

(2) VAL. MAXIME, liv. V, ch. I, 10; SUÉTONE, LXXXII.

(3) NICOLAS, p. 47, 48, 83; PLUTARQUE, *César*, LXXIII; APPIEN, II, 118, 143, 147; DION, XLIV, 20, 50.

(4) APPIEN, liv. III, 20.

(5) Quelques-uns voulaient confisquer la succession de César, sous prétexte que c'était un tyran (SUÉTONE, LXXXII; APPIEN, liv. II, 121, 127, 136, 151; III, 34).

(6) APPIEN, liv. II, 127, 134.

(7) LUCRÈCE, *de Natur. rerum.*, liv. I; VIRGILE, *Églogue*, IX, 47; OVIDE, *Fastes*, liv. IV, v. 123, 124; MANILIUS, *Astron.*, liv. I, v. 773, liv. IV, v. 57; VELLEIUS PATERCULUS, liv. II, 41; PLUT., *César*, XLVIII; APPIEN, liv. II, 68; DION, XLIII, 22; XLIV, 36, 48; etc., etc. (Voir nos *Quelques pages de num. et d'hist. de la république romaine*. Rev. belge de num., 1882, pp. 569 et suiv.)

(8) J. César fut créé grand pontife en l'an 691 (63 av. J. C.). « César, dit Vesta, dans les *Fastes* d'Ovide (liv. III, v. 699 et 670), fut prêtre de mes autels; c'est contre moi que se sont armées des mains sacrilèges. » Voir aussi APPIEN, liv. II, 106, 148, et liv. IV, 134.

adoriez pendant sa vie <sup>(1)</sup>, à celui dont vous invoquiez le nom dans vos serments <sup>(2)</sup>, à celui enfin que vous avez déclaré sacré et inviolable <sup>(3)</sup>, et nommé Jupiter Julius <sup>(4)</sup> !

Non, César est dieu <sup>(5)</sup> ; sa place est marquée parmi les astres <sup>(6)</sup>. Brutus et Cassius n'ont outragé et détruit que le corps mortel de César, « car une divinité ne saurait s'éteindre <sup>(7)</sup> ». Bientôt, en son honneur, on immolera, aux autels de Rome, les victimes consacrées aux mânes des héros et des dieux <sup>(8)</sup>, et bientôt aussi viendra l'heure où, poussée par une force divine et vengeresse, la main scélérate des chefs de la conspiration retournera contre eux-mêmes le fer homicide <sup>(9)</sup>, qu'ils

(1) SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXVII ; DION, XLIV, 4 ; XLV, 7.

(2) SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXV ; APPIEN, liv. II, 45 ; DION, XLIV, 50.

(3) APPIEN, liv. II, 106, 131, 144 ; liv. III, 34 ; DION, XLIV, 5, 49, 50 ; ZONARE, pp. 137, 138.

(4) APPIEN, liv. II, 106 ; DION, XLIV, 6.

(5) CICÉRON, *Philipp.*, II, CXLIII, etc. ; APPIEN, *Discours d'Antoine*, liv. II, 144, 145, 146, et liv. III, 9, 34 ; ZONARE, p. 138. Voir l'Appendice.

(6) Voir l'Appendice I à XV.

(7) OVIDE, *Métamorph.*, liv. XV, v. 840-850 ; *Fastes*, liv. III, v. 702 : *Quæ cecidit ferro, Cæsaris umbra fuit* ; VAL. MAXIME, liv. I, c. VIII, 8 ; PLUTARQUE, *César*, LXXV.

(8) CICÉRON, *Phil.*, II, c. XLII, XLIII. SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXXV ; APPIEN, liv. II, 148 ; DION, XLIV, 51 ; XLVII, 18.

(9) OVIDE, *Fastes*, liv. III, v. 705 et suiv. :

At quicumque nefas ausi, prohibente deorum  
Numine, polluerant pontificale caput ;

brandissent aujourd'hui encore tout couvert du sang de leur bienfaiteur (!)!

L'apothéose de Jules César, qui fut la seule accordée sous la république (2), avait été préparée d'avance. Déjà Rome avait décerné à César vivant des honneurs qui dépassaient ceux qu'on rendait à un être humain (3). Chaque tribu lui avait offert des sacrifices (4); à la faveur de décrets, on lui

Morte jacent merita : testes estote Philippi;  
Et quorum sparsis ossibus albet humus.

« Mais tous ceux dont l'audace criminelle, malgré la majesté divine, a profané cette tête pontificale, ont trouvé la mort qu'ils méritaient : demandez aux champs de Philippes et à la terre blanchissante au loin d'ossements épars. » (Trad. d'E. Personneaux.)

Voir TITE-LIVE, *Epitome*, CXXIV; PLUT., *Vie de Brutus*, c. XLI, LVI, LX, et *Vie de César*, LXXV, LXXVI; APPIEN, liv. IV, 134; DION CASSIUS, XLVII, 46, et XLVIII, 1; ZONARE, II, p. 149. — Les poignards dont Brutus et Cassius ont frappé César, sont représentés sur une monnaie de la famille Junia. (COHEN, *Méd. consul.*, n° 28, *Méd. imp.*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 27, n° 14, et BABELON, *Descript. histor. et chron. de la républ. rom.*, t. II, p. 119, n° 51. Voir nos *Quelques pages*, etc., pp. 583 et suiv.)

(1) NICOLAS, p. 45; PLUTARQUE, *Brutus*, XXI, et *César*, LXVIII, LXXIII; VELLEIUS PATERCULUS, liv. II, 56; APPIEN, liv. II, 119, 146; DION, XLVIII, 1; ZONARE, II, p. 137; Voir *Quelques pages*, etc., p. 585.

(2) Sous la royauté, le chef sabin Tatius fut divinisé par son collègue, *consors* (SUÉT., *Tib.*, I) Romulus (TACITE, *Hist.*, II, 95), lequel fut ensuite également apothéosé sous le nom de Quirinus. (Voir ROB. MOWAT, *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 226.)

(3) CICÉRON, *Phil.*, II, c. XLIII; SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXVI; PLUTARQUE, *César*, LXII; DION, XLIV, 4; XLVII, 18.

(4) APPIEN, liv. II, 106; DION, XLIV, 4.

avait élevé plusieurs temples et autels, comme à un dieu (1), entre autres, le temple qui lui était commun avec la Clémence (2), ainsi que le confirme une médaille frappée en son honneur l'an 710 (44 av. J.-C.) par P. Sepullius Macer (3). Dans son discours de l'année 707 (47 av. J.-C.), pour Marcellus (4), Cicéron lui-même, l'adversaire connu de Jules César (5), proclamait que « César, par sa clémence, s'était égalé à la divinité ». Le grand dictateur avait aussi reçu un siège d'or dans les théâtres (6), une couronne d'or garnie de pierres, pareille à celle des dieux (7); comme eux, il avait un lit sacré, *pulvinar* (8); comme Jupiter, il avait un flamine (9).

Il ne paraît pas trop téméraire de dire que le numéraire de Jules César peut avoir eu une

(1) SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXVI; APPIEN, II, 106; DION, XLIV, 4; ZONARE, p. 137.

(2) PLUTARQUE, *César*, LXIII; APPIEN, II, 106.

(3) COHEN, *Consul.*, *Sepullia*, n° 11, pl. XXXVII, 10, où le temple est figuré.

(4) C. III.

(5) Discours sur les provinces, *Consul.*, X, etc.; et discours pour le roi Déjotarus, écrit XII, où Cicéron s'écrie : « Oui, César, vous êtes le seul dont la victoire n'ait coûté la vie à personne hors du champ de bataille. »

(6) NICOLAS, p. 57; APPIEN, liv. III, 28; DION, XLIV, 6; Compar. CICÉRON, *ad Fam.*, XV, 3.

(7) NICOLAS, p. 57; DION, XLIV, 4, 6.

(8) SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXVI.

(9) CICÉRON, *Phil.*, II, 43, et XIII, 19; SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXVI; DION, CASSIUS, XLIV, 6.

certaine part d'influence dans la préparation du remarquable événement de l'apothéose du héros. Ne voyons-nous pas figurer, sur plus de vingt médailles différentes de César, sur la plupart même, les images de ses nobles et divins ancêtres, que le peuple de Rome avait ainsi constamment sous les yeux : Énée, le jeune Iule, la déesse Vénus surtout. Ailleurs, c'est Cérès, sœur et amante de Jupiter, père de Vénus, ou c'est la Victoire qui se confond avec Vénus <sup>(1)</sup>, ou c'est Pallas, dont l'image sacrée fut, d'après la tradition et la médaille, sauvée par le fils d'Anchise et de Vénus, au moment de l'incendie d'Ilion. Ailleurs encore, c'est Mars tout armé debout <sup>(2)</sup>, ou son trophée, ou bien c'est la louve romaine, allaitant les divins rejetons de Mars et d'Ilia, ces autres descendants de la fille de Dionée.

Un numéraire fréquent, marqué de tels types, ne devait-il pas saisir et occuper l'imagination fécondé d'un peuple religieux et nourri de superstitions ?

Ce fut cette céleste origine que, dans le discours funèbre prononcé sur la robe sanglante de César, Antoine rappela en termes éloquents et pompeux <sup>(3)</sup>.

(1) VARRON, *Ling. lat.*, liv. V, 62 et suiv.

(2) Denier frappé l'an 711 (43), avant l'apothéose, par Auguste, à la mémoire de J. César. (COHEN, Consul., *Claudia*, n° 15.)

(3) DION CASSIUS, XLIV, 37. Voir aussi nos *Quelques pages*, etc., pp. 569 et suiv.

Que fallait-il de plus pour élever l'illustre conquérant jusqu'au royaume des astres?

Le poète Ennius nous a donné, dans deux hexamètres de ses *Annales*, les noms des *dii consentes*, les grands dieux qui formaient le conseil suprême de Jupiter (1) :

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,  
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

La numismatique relative à Jules César a ceci de remarquable qu'elle offre, soit par leurs images, soit par l'un ou l'autre de leurs symboles, la représentation de ces douze divinités, Vulcain seul excepté (2). A ce nombre ajoutons Janus qui se confond avec le dieu Soleil, et d'autres divinités d'ordre inférieur, telles que Némésis, Cupidon, la Piété, etc.

Notre plan n'est pas de réunir ici tout ce qui se rapporte en numismatique à la consécration du divin Jules, tant de fois rappelée sur les médailles; il s'arrête aux médailles de l'époque de César Auguste, qui offrent le signe le plus marquant de cette déification, connu sous le nom de *Sidus Julium*, et célébré dans l'antiquité par les poètes

(1) *Iliade*, liv. IV, v. 1; AUSONE, trad. par Jaubert, Paris, MDCCLIX, pp. 306, 307.

(2) Neptune ne figure que par le dauphin (COHEN, Imp., 2<sup>e</sup> éd., *J. César*, n° 8; LYON COPIA, *ibid.*, 19, p. 22); mais, par contre, son fils Trinacre est représenté debout sur un denier d'argent (COHEN, *ibid.*, n° 1).

et les historiens ; citons Virgile, Ovide, Horace, Properce, Manilius, Sénèque, Valère Maxime, Pline le naturaliste, Silius Italicus, Plutarque, Suétone, Julius Obsequens, Xiphilin, etc.

Comme il ne s'agit pas d'introduire, dans notre texte, les nombreux passages de ces anciens, qui se rattachent à l'astre merveilleux, nous avons cru intéressant de présenter le complément dans un appendice.

« Rome, écrit Pline <sup>(1)</sup>, est le seul lieu de l'univers qui ait élevé un temple à une comète <sup>(2)</sup>, celle que le dieu Auguste jugea de si bon augure pour lui. Elle apparut lors des débuts de sa fortune, pendant les jeux qu'il célébrait en l'honneur de Vénus Genitrix, peu de temps après la mort de son père, et, dans le collège institué pour ces fêtes par ce dernier ; il exprima en ces termes la joie que la comète lui causait : « Pendant la célébration de mes jeux, on aperçut sept jours durant une comète dans la région du ciel qui est au septentrion. Elle commençait à paraître vers la onzième heure (cinq heures du soir) ; elle eut beaucoup d'éclat et fut visible de toutes les parties de la terre. Suivant l'opinion générale, cet astre annonça que l'âme de César avait été reçue au nombre des divinités éternelles <sup>(3)</sup> ; c'est à ce titre qu'une comète fut ajoutée

(1) *Hist. nat.*, II, 23.

(2) Voir notre planche XIV, n° 4.

(3) Conf. *SUÉT.*, *C. J. Cæsar*, LXXXVIII, etc. ; *OVIDE*, *Métam.*,

à sa statue, que peu de temps après nous consacra dans le forum (1). » Tel fut du moins son langage public; mais, dans l'intimité, il se félicitait de l'apparition de cette comète, née, disait-il, pour lui, et dans laquelle il naissait à son tour..... (2). »

A cette époque pourtant il y avait aussi des incrédules, et quelques-uns prétendaient que l'apparition de la comète n'avait que la signification ordinaire. Parmi ces coupables se trouvait l'aruspice Vulcatius, dont Servius a conservé le nom et qui affirma avec assurance que la comète indiquait la fin du neuvième siècle et le commencement du dixième; mais comme Vulcatius avait ainsi, malgré les dieux, révélé le secret des choses, il tomba mort avant qu'il eût achevé son discours. C'est ce qu'Auguste a consigné lui-même dans les Mémoires de sa vie (3).

Il est intéressant de se rendre compte de l'époque de l'année où se montra la fameuse comète de 710 (44).

Pline, comme on vient de le voir, Sénèque (4) et Julius Obsequens (5) rapportent que le phénomène eut lieu pendant les fêtes célébrées par Octave en

liv. XV, v. 840-850; SERVIVS sur Virg., *Églog.*, IX, 47. (Voir Appendice.)

(1) DION, XLV, 6; SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, LXXXVIII; PLUT. *Cæs.*, LXXV; SERV. sur Virg., *Églog.*, IX, 47; *Énéid.*, XIII, 678; ZONARE, p. 163.

(2) Traduction de E. Littré; voir texte dans l'appendice.

(3) SERVIVS sur Virgile, *Églog.* IX, 47.

(4) *Quest. natur.*, liv. VII, 17, et appendice.

(5) *Des prodiges*, c. XXVIII (67).

l'honneur de Vénus Genitrix, ou, suivant Dion (1), pendant les fêtes instituées pour l'achèvement du temple de Vénus. D'après Servius (2), ce fut lorsque Auguste célébra les jeux funèbres à la mémoire de son père, *cum Augustus Cæsar ludos funebres patri celebraret*. D'un autre côté, Suétone, après avoir parlé (3) de l'étoile chevelue, qui brilla sept jours durant aux jeux que donna Octave après la mort de César, Suétone raconte, plus loin (4), qu'Auguste (après son arrivée à Rome d'Apollonie) donna lui-même les jeux institués pour « la victoire de César, *ludos victoriae Cæsaris* ». Or, ces derniers jeux commençaient le 20 juillet et finissaient le 30 (5), tandis que la fête de Vénus *in foro Cæsaris* n'était que d'un jour, celui du 25 septembre (6). Comme le fait parfaitement observer l'éminent professeur berlinois Th. Mommsen (7), il n'est donc pas permis de rapporter la comète à cette dernière fête, et ce n'est que pendant les premiers jeux

(1) Liv. XLV, 6 et 7.

(2) Sur Virgil., *Églog.*, IX, 47, et *Énéid.*, VIII, v. 681; à ce dernier endroit, Servius dit: « pendant les sacrifices à Vénus et la célébration des jeux funèbres de César. »

(3) *C. J. Cæs.*, 4, XXXVIII.

(4) *Oct. Aug.*, X.

(5) MOMMSEN, *Inscriptiones latinarum antiquissimarum*, t. I, p. 397; Calendrier de CH. EM. RUELLE (*Dict. des antiq.*, par DAREMBERG et SAGLIO, V<sup>o</sup> *Calendarium*, p. 487).

(6) Voir ROSINUS, *Roman. antiq.*, pp. 248, 290; MOMMSEN, *Insc. lat.*, p. 402.

(7) Lettre à l'auteur, du 13 mai 1887 (Appendice, XV).

pour la Victoire de César, qu'elle peut avoir paru pendant sept jours consécutifs.

Ainsi que nous l'avons déjà énoncé, sur l'autorité de Varron <sup>(1)</sup>, la Victoire et Vénus étaient, au fond, la même divinité; la Vénus Genitrix et la Vénus Victrix de la maison Julia s'identifiaient également avec elle. De cette manière se concilie la double narration de Suétone, et l'on comprend, dès lors, que, dans leurs récits, d'autres auteurs latins ont aisément pu confondre les fêtes de Vénus Genitrix et les jeux célébrés pour la Victoire de César <sup>(2)</sup>.

Comme le fait également remarquer M. Mommsen <sup>(3)</sup>, à propos de la dédicace du temple que Pompée avait élevé à Vénus Victrix, Tiron Tullius <sup>(4)</sup> appelle cet édifice *ædem Victoriæ*. C'est, dit aussi M. Mommsen, la même déesse qui figure sur des monnaies de la famille Porcia <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Ling. lat.*, liv. V, 62 et suiv. « La Vénus Victrix, écrit aussi PRELLER (*Les Dieux de l'ancienne Rome*, trad. L. Dietz, Paris, 2<sup>e</sup> éd., pp. 269 et suiv.), est souvent identifiée à Rome avec la Victoria, et elle est à ce titre adorée souvent en Italie et au-dehors. Elle trouva dans le *Latium* un très facile accès : ... César enfin dut à son origine de fondre en une seule divinité la Vénus Victrix et la Vénus Génitrix. Cette dernière fut dès lors la mère des Énéades, de la race d'Albe, des Jules; elle devint une déesse nationale quand l'histoire conventionnelle de la famille de César prit un caractère officiel et public. »

<sup>(2)</sup> Conf. MOMMSEN, *Insc. latin.*, t. I, p. 392, et lettre citée.

<sup>(3)</sup> *Insc. lat.*, t. I<sup>er</sup>, p. 397.

<sup>(4)</sup> *Apud* AUL-GELL., liv. X, c. I, n<sup>o</sup> 1, éd. Paris, Dubochet, 1843, p. 586.

<sup>(5)</sup> Avec la légende *victrix*. (COHEN, pl. XXXV, n<sup>os</sup> 7, 8 et 9; BABEL., *Porcia*, n<sup>os</sup> 9, 10 et 11); *Insc. lat.*, p. 397.

Les jeux pour la Victoire de César furent institués en 708 (46 av. J.-C.), par le dictateur lui-même, lorsque, après ses triomphes, il fit la dédicace du temple de Vénus en septembre, le 24 ou le 25 (les fastes varient). Si les jours ont été changés ensuite, cela tient, semble-t-il à M. Mommsen, au changement qui fut opéré, en ce temps, à l'année : conformément aux fastes Juliens, les 24-25 septembre correspondaient alors aux 23-24 juillet (1).

Dans l'antiquité, il y en avait qui croyaient que la comète que l'on vit, avant la mort de l'empereur Claude, l'an 54 ap. J.-C. (2), et celle qui se montra, pendant six mois, sous Néron, en l'année 64 (3), étaient la même que la comète dont nous nous occupons spécialement (4).

L'astronome anglais Edm. Halley (5), se fondant sur le système de la périodicité des comètes, a cru découvrir que la fameuse comète qui, faisant sa révolution autour du soleil tous les 575 ans, parut à la fin de 1680, était un retour des comètes de 1106 et de 531 après J.-C., et de celle de Jules

(1) *Inscript. lat.*, p. 397.

(2) SÉNÈQUE, *Quest. nat.*, liv. VII, 21, 29; SUÉTONE, *Claude*, XLVI; XIPHILIN, p. 184.

(3) SÉNÈQUE, ouv. cité, liv. VII, 21; SUÉTONE, *Claude Néron*, XXXVI; TACITE, *Annal.*, liv. XV, 47.

(4) SÉNÈQUE, ouv. cité, VII, 17.

(5) *Synopsis of cometary astronomy*. Voir PINGRÉ, *Cométographie* Paris, 1784, p. 136.

César. Il fut approuvé (1) par le grand Newton et par la plupart des autres astronomes. Struyck s'est emparé de l'idée de Halley et a cru découvrir des retours de la même comète dans les années 619, 1194 et 1769 avant l'ère vulgaire. Enfin, le fantasque Whiston, auteur du xvii<sup>e</sup> siècle (2), est remonté plus haut : c'est, selon lui, cette comète qui, 575 ans auparavant, vers l'an 2345, a occasionné le déluge universel (3).

Toutefois, la proposition de Halley a trouvé de

(1) On lit, en effet, ce qui suit dans l'ouvrage intitulé : ISAACI NEWTONI *Opera quae existant omnia, commentariis illustrabat SAMUEL HORSLEY*, t. III, p. 141 : « Porro Halleius, observando quod Cometa insignis intervallo annorum 575 quater apparuisset, scilicet mense septembri post cædem Julii Cæsaris, anno Christi 531. Lampadio et Oreste coss, anno Christi 1106 mense februario, et sub finem anni 1680, idque cum caudâ longâ et insigni præterquam quod sub mortem Cæsaris, cauda, ob incommodam telluris positionem, minus apparuisset : quæsivit orbem ellipticum, cujus axis major esset partium 1382957, existente mediocri distantia telluris à sole partium 10000 : in quo orbe utique cometa annis 575 revolvi possit. »

(2) *Nouvelle théorie de la terre*, 5<sup>e</sup> éd. Londres, 1737, pp. 188 et suiv.

(3) Plusieurs chronologistes reculent bien plus loin l'époque du déluge, comme le fait remarquer Pingré (t. I<sup>er</sup>, p. 245). Cet auteur, tout en s'abstenant naturellement de discuter la rêverie de Whiston, incline à reconnaître que la comète de 1680 convient à celles de 1106 et de 44 av. J. C. (43, selon la chronologie qu'il adopte); mais il considère comme impossible que la première ait été visible en 530 (t. II, pp. 136, 138, et t. I<sup>er</sup>, pp. 316, 387), et il finit par avouer que ses notions ne sont pas suffisantes pour dire que les phénomènes observés relativement à ces comètes ne peuvent pas convenir à bien d'autres comètes (t. II, p. 138).

sérieux contradicteurs, notamment dans les personnes des astronomes Hind et Encke, professeur à Berlin. En 1852, dans une notice, intitulée : *On the supposed Period of Revolution of the Great Comet of 1680* (1), Hind, invoquant l'autorité d'Encke, a écrit que la périodicité de la comète de 1680 n'est en réalité établie ni par l'histoire, ni par les calculs, et il est certain que si Halley avait été en possession des divers comptes rendus sur les anciennes comètes, qui ont été collectionnés depuis longtemps, ce dernier n'aurait pas posé sa conclusion sur la périodicité de 575 ans.

Il faut en tout cas, comme l'a dit Jules Janin (2), « se défier de ces vérifications rétrospectives trop prolongées dans le passé ».

Quoi qu'il en soit, les astronomes qui ont étudié la comète de Jules César, ayant généralement pris pour point de départ la donnée de son apparition vers la fin de septembre (3), nous pouvons nous demander quelle serait l'influence de nouveaux calculs astronomiques, fondés sur la visite de la

(1) De la périodicité présumée de révolution de la grande comète de 1680 par M. Hind. (*Monthly notices of the royal astronomical society*. Londres, 1852, pp. 142 et suiv.) Voir aussi l'*Astronomie* de Chambers.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> octobre 1881, p. 583.

(3) ISAACI NEWTONI *Opera quae exstant omnia, commentariis illustrabat Samuel Horsley*, t. III, p. 41; PINGRÉ, t. II, p. 138; *Monthly notices*, etc., notice citée, p. 143, etc.; etc.

comète *entre le 20 et le 30 juillet* 44 av. J.-C. ? Son retour, d'après Halley, en 2255, déterminera peut-être une conclusion sérieuse.

On a parlé d'une autre comète, qui aurait été vue l'an 44 av. J.-C. et qu'*après l'événement* on supposa avoir pronostiqué la mort de Jules César (1); mais l'histoire moderne des comètes ne paraît pas avoir confirmé ce récit et mentionne immédiatement avant celle qui parut après l'assassinat, la comète de 48 (2), que l'on vit pendant la guerre entre César et Pompée (3).

Depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au moyen âge et même jusqu'à l'apparition de 1680, les comètes ont été considérées comme des présages de malheurs publics (4). C'est à l'occasion de cette apparition que Bayle a composé ses pensées sur la comète, où il attaque ce préjugé vulgaire (5).

(1) B. DUPINEY DE VOREPIERRE, *Dict. franç. illustré*, 1860, V<sup>o</sup> Comète, p. 667.

(2) PINGRÉ, ouv. cité, sect. I, *Histoire des comètes*. Cependant Biot signale deux étoiles extraordinaires, qui se montrèrent, l'une en avril-mai 47, dans le Sagittaire, l'autre en juin 46, dans les Pléiades.

(3) PLINE, liv. II, c. XXIII (XXV); LUCAIN, *Pharsale*, liv. I<sup>er</sup>, v. 529.

(4) PLINE, liv. II, c. XXIII (XXV); LUCAIN, *loc. cit.*; SUÉTONE, *Claud. Nér.*, XXXVI; JUSTIN, liv. XXXVII, 2; SILIUS ITALICUS, liv. VIII, v. 638, etc., etc.; J. JANIN, notice citée; CLAUDE COMIERS, *La nature et présage des comètes*, Lyon, 1665, pp. 159, 210; BOUILLET, *Dict. univ. des sciences*, etc., 1880, p. 384, V<sup>o</sup> Comète; LAROUSSE, *Gr. dict. univ.*, V<sup>o</sup> Comète, p. 698.

(5) *Pensées diverses écrites à un docteur de Sorbonne à l'occasion*

Quelques citoyens de Bruxelles, ayant promené par les rues, une caricature qui représentait la comète de 1578, des notables sérieux, en expiation de cette plaisanterie sacrilège, firent graver une médaille-jeton, portant au revers les mots : *offensi numinis astrum*, « l'astre de la divinité offensée (1). » La médaillette ou jeton en losange, qui concerne la comète de novembre 1618, la représente, entre autres, avec l'inscriptien : *cometa venturi Dei virga*, « la comète est la verge du Dieu qui va venir », et le distique allemand : *Keines wirdt versert, Wer Gott recht ehrt*, « n'a rien à craindre, celui qui sert Dieu comme il faut » (2).

Enfin, la fameuse comète de 1680 se trouve figurée sur deux jetons, dont l'un indique, à l'exergue, les dates des 16 décembre 1680 et janvier 1681, et l'autre, celles des 16 décembre 1680 et 11 février 1681 (3).

Un autre point intéressant est celui de savoir quand se fit l'apothéose de Jules César, dont le *Sidus Julium* est le signe.

Si l'on s'attache à la place que donne à l'événement

*de la comète qui parut au mois de décembre 1680.* Amst., Herm. Uitwerf, 1722.

(1) LAROUSSE, *Grand dict.*, V<sup>o</sup> Comète; VAN LOON, *Beschrijving der nederlansche historiepenningen*, t. 1<sup>er</sup>, p. 243; éd. franç., t. 1<sup>er</sup>, p. 239.

(2) VAN LOON, II, p. 103; éd. fr., II, p. 103.

(3) VAN LOON, t. III, p. 295; éd. fr., t. III, p. 276.

ment la narration de Plutarque <sup>(1)</sup>, le Sénat prescrivit qu'on rendrait à César les honneurs divins, en même temps qu'il décrétait l'amnistie générale du passé, ce qui eut lieu dès le lendemain de l'assassinat, c'est-à-dire le 17 mars 710 (44 av. J.-C.). Mais c'est là certes une erreur. Il est vrai qu'Antoine ne négligea aucun effort pour obtenir la consécration immédiate de son ancien ami et bienfaiteur <sup>(2)</sup>. Dans son discours funèbre, il commença à chanter un hymne à la louange de César « comme à un dieu du ciel » <sup>(3)</sup>. Il insista principalement sur le décret relatif à la consécration de la personne de César pendant la vie de celui-ci. Il parla, dit-il, pour lui décerner une gloire immortelle <sup>(4)</sup>. Il désirait, dit-il aussi, que les honneurs divins qui avaient été antérieurement décernés, fussent maintenus <sup>(5)</sup>. Conduisons-donc, s'écria-t-il, le sacré au séjour des bienheureux, *προπέμψωμεν οὖν τὸν ἐρῶν τὸνδε ἐπὶ τοῦς εὐδαίμονας* <sup>(6)</sup>.

Ailleurs, Appien <sup>(7)</sup> nous apprend que, le jour même des funérailles, le peuple porta le corps de César au Capitole pour l'y ensevelir, comme s'il

<sup>(1)</sup> *Vie de César*, LXXIII, éd. Paris, Didier, 1843.

<sup>(2)</sup> SEXT. AURELIUS VICTOR écrit (*De viris illust.*, cap. LXXXV, 1) : « ... Marcus - Antonius in omnibus expeditionibus Julio Caesari comes .... mortuo divinos honores decrevit. »

<sup>(3)</sup> APPIEN, liv. II, 146.

<sup>(4)</sup> Id., liv. III, 19, 135.

<sup>(5)</sup> *τεμὰς αὐτῶ τὰς πάλαι διδομένους ἀθανάτους διαμενῶν* (APPIEN, liv. III, 34).

<sup>(6)</sup> APPIEN, liv. II, 145.

<sup>(7)</sup> Liv. II, 148.

avait été consacré, ὡς εὐχίς, et placé parmi les dieux μετὰ θεῶν θεῶν, mais qu'il en fut empêché par les prêtres.

Enfin, cet auteur ajoute, sans citer de date, que ce fut Octave qui fit décerner les honneurs divins, τριμῶν ἰσοθίων ἱξίωσιν, à son père (1).

M. Babelon (2) dit que Jules César fut « déifié, c'est-à-dire qu'il reçut le titre de *divus*, » après sa mort, le 5 des kalendes de décembre 712 (av. J.-C. 42), et il cite en note l'ouvrage de M. Guill. Caland, intitulé *De nummis M. Antonii III viri commentatio* (3). Nous avons vainement cherché un texte confirmant cette idée. Voici ce qu'écrit littéralement M. Caland : « Comme on estime que César fut fait *divus* après le V des kalendes de décembre 43 (4), donc à la fin de cette année, on pense que c'est pendant la même année que ces monnaies (5) ont été frappées et que Clodius et les trois autres (6) étaient *quatuorvirs*. Mais, au témoignage de Dion (47, 18, 3), César fut reçu au nombre des dieux après l'achèvement de l'année 43 et dans la première partie de l'année suivante, avant que

(1) Liv. II, 148.

(2) *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine*, t. II, pp. 10 et 47.

(3) *Ludguni Batavorum*, apud E.-J. Brill, 1883, p. 31.

(4) Non en l'an 42.

(5) Monnaies signées des *quatuorvirs* monétaires, entre autres, de Clodius.

(6) L. Mussidius Longus, L. Livineius Regulus et C. Vibius Varus.

les triumvirs déclarassent la guerre à Brutus et à Cassius. Dion, en effet, après avoir commencé à narrer les événements de l'an 42, au chapitre XVI, rappelle dans deux chapitres, les honneurs divins décrétés ensuite à César, et comme il n'existe aucune raison pour que nous négligions l'autorité de Dion, il n'est pas permis de nier que César a été fait *divus* dans la première partie de l'année 42, alors surtout que plusieurs arguments viennent à l'appui (de la version). » Puis M. Caland cite en note Mommsen, *R. Staatsr.*, II<sup>2</sup>, 733.2.

C'est là également l'opinion que nous avons déjà conçue avant la réception de l'ouvrage de M. Caland. Nous placerons donc la cérémonie de l'apothéose au commencement de 712 (42 av. J.-C.). Voici, du reste, le texte de Dion, mis sous le consulat de M. Lepidus et de L. Plancus, qui eut lieu en cette année (Livre XLVII, 18) : « Telle était la conduite des triumvirs. En même temps, ils comblaient d'honneurs le premier César... ; *ils accumulaient sur lui tous les honneurs qui lui avaient été précédemment décernés*, et ils en ajoutèrent de nouveaux. Le premier jour de l'année, ils jurèrent eux-mêmes et firent jurer aux autres de ratifier tous ses actes ; ils lui érigèrent un heroon (1), dans

(1) Comme le fils, nous écrit M. Mommsen (lettre citée), s'appelle *Gai filius*, encore après le 27 novembre 711, et comme Dion rapporte le décret d'érection d'un temple au père, à l'année 712, je crois peu probable que la loi, à laquelle se rattachent et le changement de nom et le temple, ait été de beaucoup antérieure (*Voir les Fastes capi-*

le Forum, à la place même où son corps avait été brûlé, et promènèrent dans les jeux du cirque une statue de César avec une statue de Vénus... » Un piédestal en marbre, qui se trouve à Rome, au Musée du Vatican, porte l'inscription suivante (1) :

DIVO . IVLIO . IVSSV  
POPVLI ROMANI.  
STATVTVM (2) EST . LEGE a. c. 711 ?  
RVFRENA.

C'est sans doute à la même époque de la consécration qu'il est permis d'attribuer cette inscription lapidaire. Seulement la loi Rufrena (3), qu'on ne trouve citée nulle part, est-elle bien celle qui

*tolins*, cités par M. MOMMSEN, *Insc. lat.*, t. I, p. 182, où l'on trouve en l'an 711 (43), *C. Julius C. f.*, et non *divi filius*.

(1) ORELLI, *Corpus inscriptionum latinarum selectarum*, n° 586; MOMMSEN, *Insc. lat.*, t. I, p. 183, n° 626.

(2) On ne peut pas lire STATVAM, comme le porte l'ouvrage de M. Babelon (t. II, p. 47), probablement par suite d'une erreur de copie ou d'impression.

(3) Dans une lettre écrite par Plancus à Cicéron (*ad Fam.*, liv. X, 21), en mai 711 (43), il est question d'un Rufrenus qui, d'après l'*Index historicus* de SCHÜTZ (*M. Tullii Ciceronis Opera*, Augustæ Taurinorum, 1834, t. XVI, p. 760), était lieutenant du triumvir Lépide, ou tribun, ou « quelque chose de semblable ». M. Caland fait remarquer que Rufrenus ne pouvait être tribun du peuple en 43 (ouv. cité, p. 32). M. Mommsen (*Insc. lat.*, t. I, p. 184) croit que Rufrenus est l'auteur de la loi sur l'apothéose et celui qui, d'après la lettre citée de Plancus, poussa Lépide, de concert avec Canidius et autres, à demander la paix avec Antoine. (Conf. CALAND, p. 32.)

a décrété l'apothéose de Jules César? C'est possible, mais nous n'avons, à cet égard, aucune certitude. Toutefois il est admissible, avec M. Babelon (1), que l'inscription a rapport à une statue élevée à Jules César à l'occasion de son apothéose : un denier (2) à l'effigie du triumvir Octave, avec la légende POPVLI IVSSV et une statue équestre au revers, semble autoriser cette interprétation de M. Babelon.

Quant au titre de *divi filius*, pris par Octave sur les monnaies, on ignore la date à laquelle il commença à figurer sur la monnaie; mais nous avons dit ailleurs (3) qu'il est probable que ce fut après la défaite de Sexte Pompée en Sicile, vers la fin de 718 (36 av. J.-C. (4)).

Il faut se garder de confondre, dans l'explication des monnaies, le *Sidus Julium*, astre propre à J. César, avec un autre astre, que l'on remarque quelquefois sur les monnaies de la famille *Julia*. Celui-ci appartient à Vénus, aïeule de cette famille (5), quand il ne fait pas allusion à la réforme du calendrier d'après le cours du soleil,

(1) T. II, p. 47.

(2) COHEN, Imp., *Octave*, p. 227, auteur qui, avec d'autres, a pris la statue pour celle d'Octave lui-même.

(3) *Apollon sur les monnaies de César Auguste* (Revue belge de numism., 1885, p. 86).

(4) Compar. BORGHESI, *Œuv. complètes*, t. I, p. 111; MOMMSEN, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 5.

(5) Voir entre autres, COHEN, Imp., *Jules César*, nos 7, 40, 41, etc.

faite par César avec l'aide de l'astronome Sositigène (¹). D'après Virgile, l'étoile de Vénus montra la route à Énée, lorsqu'il sortit de Troie, et elle ne disparut qu'à son arrivée aux champs de Laurente (²). C'est de l'astre de Vénus que César, mis au rang des dieux, contemple, d'un œil paternel, le triomphe d'Octave à la bataille d'Actium (³). Et, de même que plus tard Constantin le Grand, après sa conversion au christianisme, orna son casque du monogramme du Christ, de même Octave se mit à porter sur le sien l'astre paternel, après la consécration officielle de Jules César. C'est de ce casque étincelant qu'Octave se ceignit à la fameuse bataille que nous venons de nommer : *patriumque aperitur vertice sidus* (⁴)

L'astre de Jules César a tantôt huit rayons, tantôt six, exceptionnellement moins; il est parfois chevelu, et sur deux pièces de la famille Sanguinia (planche XIV, n<sup>os</sup> 5 et 6), la chevelure cache un des rayons, de manière à n'en laisser apparaître que cinq.

L'étoile ou la comète, lorsqu'elle n'occupe pas

(¹) PLUT., *Vie de César*, LXV, LXXVII; APPIEN, liv. II, 154; CENSORIN, XX; MACROBE, *Saturn.*, c. XIV; Voir nos *Quelques pages*, etc., p. 582.

(²) *Énéid.*, I, v. 382; VARRON, *apud* SERVIUM sur Virg., t. I, p. 69, v. 382, « in secundo (rerum) divinarum »; SERVIUS, *Énéid.*, liv. VIII, t. I, p. 491, v. 590.

(³) PROPERCE, liv. IV, chant XI, v. 59.

(⁴) VIRGILE, *Énéid.*, liv. VIII, v. 681, et SERVIUS sur Virg., *eod. loco*.

le champ du revers de la médaille, est placée devant le front ou la tête, ou au-dessus ou derrière celle-ci.

Nous arrivons enfin à la description des pièces.

N° 1. M · ANTON · IMP · III · VIR · R · P · C  
(*Marcus Antonius triumvir reipublicae constituendae*).  
Tête nue à droite de Marc-Antoine; au-dessous,  
astre à huit rayons.

Rev. CAESAR IMP (*imperator*) III · VIR · R · P · C · Tête nue d'Octave à droite.

Argent.

COHEN, *Consul.*, *Julia*, n° 5, pl. III, n° 4; Impér. (2<sup>e</sup> édit.),  
t. I, p. 48, n° 1.

BABELON, *Description*, etc., *Antonia*, n° 38.

Gravé, pl. XIV, n° 1.

On voit les têtes des deux triumvirs réunies sur la même pièce, ce qui marque son émission pendant leur alliance. Ils y sont tous deux qualifiés d'*imperator*.

Dans une lettre qui fut adressée par Brutus et Cassius, en août 710 (44), à Marc Antoine (1), il ne reçoit pas encore cette qualification (2). D'après Appien (3), il fut créé *imperator* par l'armée macédonienne, et, dans la 13<sup>e</sup> Philippique (4), Cicéron lui reproche d'avoir usurpé ce titre, qu'Antoine

(1) Cic., *Ad fam.*, X, 3.

(2) Conf. ECKHEL, t. VI, p. 66.

(3) Liv. III, 25.

(4) C. X.

renonça à prendre dans une lettre à Hirtius et à Octave, qui fut lue, en assemblée du sénat, le 20 mars 711; ainsi l'acclamation est antérieure à la victoire d'Antoine sur Pansa (milieu d'avril 711), lequel mourut le 28 avril, le lendemain de la défaite d'Antoine à Modène (1). Celui-ci fut ensuite proclamé, dit-on, *imperator iterum* pendant l'été (milieu de juillet?) de l'an 716 (38), à la suite d'une seconde victoire remportée sur les Parthes par son lieutenant P. Ventidius Crassus (4).

Quant à Octave, il fut appelé *imperator* pour la première fois en l'an 711 (43), le 14 avril, à la bataille de Modène (5), et la seconde fois, en 713 (41), pour la bataille de Pérouse (1).

Le triumvirat fut définitivement constitué entre Lépide, Antoine et Octave, le 27 novembre 711 (43), puis renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 717 (37) (5).

D'après ce qui précède, ne pourrait-on pas classer ce dernier comme frappé entre le 27 novembre 711 (43) et l'été de 716 (38), et la prudence ne comman-

(1) DURUY, *Hist. rom.*, 1873, p. 844.

(2) CALAND, p. 25; BABEL., *Rev. num. fr.*, 1884, p. 410.

(3) OVIDE, *Fastes*, IV, v. 627; APPIEN, liv. III, 51; DION, XLI, 38; ECKHEL, t. VI, p. 70. Ni pour Antoine, ni pour Octave, nous n'avons rencontré sur les monnaies la mention du 2<sup>e</sup> généralat.

(4) DION, XLVIII, 16.

(5) DION, XLVIII, *in fine*. D'après la *Tabula collatiana*, le triumvirat dura d'abord depuis le 27 novembre 711 jusqu'au 31 décembre 716, et ensuite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 717 jusqu'au 3 décembre 721. (GRUTER, p. 298; MOMMSEN, *Res gestæ*, 1865, p. 17.)

derait-elle point de ne pas le classer après 713 (43) ?

Cavedoni (1), qui regarde cette médaille comme très importante, à cause de la présence de l'astre, ajoute que celui-ci paraît être la comète de Jules César ou la planète Vénus, et qu'il est peut-être placé au-dessus de la tête d'Antoine pour faire allusion à la paix de Brindes, conclue entre les deux triumvirs, ce qui fixerait (2) la date de l'émission à 715 (39). Quant à l'étoile, Morell (3) en explique la présence par le fait qu'Antoine était le flamme de J. César, du vivant de celui-ci (4). Mais une quatrième version est possible : sur un denier similaire, l'étoile est remplacée, derrière la tête d'Antoine, par le *lituus*; or, le *lituus* est le symbole de l'augurat qu'Antoine avait obtenu en 705 (49), et, de cette manière, l'astre pourrait être allusif à Apollon, le chef suprême des augures (5), ou au Soleil, pour qui Antoine avait un culte particulier. Quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il s'agit ici plutôt de l'astre de Vénus, la monnaie nous paraissant avoir été frappée au commencement du triumvirat, à la fin de 711 (43) ou au commencement de l'année suivante, avant la consécration officielle de J. César. Du reste, il ne faut pas

(1) *Rev. num. fr.*, 1857, p. 191.

(2) BORGHÈSE, *Décad.*, XII, oss. 2.

(3) T. II, p. 505.

(4) CIC., *Phil. II*, 43 et XIII, 19; SUÉT., *C.-J. Cæs*, LXXVI; DION, XLIV, 6; XIPHILIN, p. 29.

(5) ECKHEL, t. V, p. 38; CAVEDONI, *apud* COHEN, p. 38.

supposer facilement qu'Antoine ait représenté l'astre du divin Jules sur la monnaie qui lui était commune avec le fils adoptif du déifié, avant que ce fils eût inscrit lui-même sur sa monnaie propre le titre de *divi filius*.

Les auteurs qui ont rapporté le denier à 711 (43) ou 712 (42) n'auraient donc peut-être pas tort.

N° 2. ANT · IMP · III VIR R · P · C · (*Antonius imperator, triumvir reipublicae constituendae*). Tête nue de Marc Antoine, à droite; derrière le lituus.

Rev. CN · (*Cnaeus*) DOMIT(*ius*) · AHENOBAR-BVS IMP(*erator*). Proue de navire à droite; au-dessus, une étoile.

Or et Argent.

COHEN, Consul., *Domitia, Imp., Marc Antoine*, n°s 9 et 10.

Gravé, pl. XIV, n° 2, où il y a, par erreur, II VIR.

Cnæus Domitius Ænobarbus, bisaïeul de Néron, fut enveloppé, quoique innocent selon Suétone et Appien (<sup>1</sup>), dans la condamnation prononcée par la loi Pedia contre les meurtriers de César, et il se retira auprès de Brutus et Cassius, auxquels il était allié. Après la mort de ceux-ci, il conserva et augmenta même la flotte qu'ils lui avaient confiée. Il la remit seulement à Marc

(<sup>1</sup>) SUÉT., *Nero Claud.*, III, et APPIEN, liv. V, 52. Voir cependant, quant à cette culpabilité, la note 2 de J.-J. Combes, le traducteur d'Appien, t. III, p. 120, sur l'opinion de Dion Cassius.

Antoine lorsque son parti fut complètement défait, et, ce par un accommodement volontaire, dont on lui sut si bon gré que, seul de tous ceux qu'avait frappés la même loi Pedia, il fut réintégré dans sa patrie et élevé aux plus hautes dignités. Il fut l'un des consuls de l'an 722 (32). Plus tard, il finit par passer du côté d'Auguste. Il mourut peu de jours après, ne laissant pas une réputation intacte, car Antoine prétendait qu'il ne l'avait abandonné que pour obéir au désir de sa maîtresse Servilia Naïs (1). Velleius Paterculus remarque qu'Ænobarbus était le seul des partisans d'Antoine qui n'eût jamais salué Cléopâtre par son nom de reine (2). Au moment de se donner à Antoine, Ænobarbus fit ranger son navire à côté de celui du triumvir, et, avant de faire voile pour Brindes, dont ils firent ensemble le siège soutenu par Octave, Ænobarbus fut reçu dans le propre vaisseau d'Antoine, auquel il céda sa tente (3). Ceci se passait en 714 (40 av. J.-C.). C'est alors qu'Ænobarbus frappa, dans l'atelier monétaire qu'il avait organisé, l'*aureus* et le denier dont il s'agit (4). Il fut, paraît-il, salué *imperator*, pour la bataille navale qu'il gagna en 712 (42), conjointement avec Murcus contre Domitius Calvi-

(1) Sic : SUÉT., *Nero Claud.*, III. Voir aussi APPIEN, liv. III, 55, et DION CASSIUS, L, 13.

(2) Liv. II, 84.

(3) APPIEN, liv. V, 55.

(4) FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 348.

nus, lieutenant des triumvirs (1). La proue représentée sur le revers rappelle ses succès maritimes et notamment ceux qu'il obtint en 713 (2) contre les forces navales d'Octave. Quant à l'astre qu'on aperçoit au-dessus du navire, Eckhel (3) trouve, avec raison, que la signification n'en est pas certaine. Vaillant (4) y a vu le nom du navire; Morel (5) estime que c'est plutôt l'astre du soleil et que les monnaies qui le portent ont été frappées à l'usage de la flotte d'Antoine, à Rhodes, où Apollon avait un colosse et était particulièrement adoré (6). Nous préférerions nous figurer ici l'astre de Vénus, qui rappelle le parti césarien qu'Ænobarbus venait d'embrasser, d'autant plus que cette déesse passait pour être favorable à la navigation (7). L'étoile à huit rayons étant l'emblème du parti césarien (8), il n'est pas probable, quoiqu'il soit question d'une époque postérieure à l'apo théose officielle de César, qu'Antoine, nous le répétons, ait mis le *sidus julium* sur la monnaie à son effigie, avant qu'Octave s'en soit servi de même ou ait pris le titre de *divi filius* sur ses propres deniers.

(1) APPIEN, liv. IV, nos 115, 116; MADDEN, *Num. chronicle*, 1865, new serie, t. V, p. 17.

(2) APPIEN, liv. V, 26.

(3) *Doct. num.*, t. V, p. 202.

(4) *Nummi antiqui familiarum romanarum*, Amsterd., 1703, p. 394.

(5) T. I, p. 155, VIII.

(6) PLINE, liv. XXXIV, c. XVIII (VII).

(7) SERVIUS sur Virg., liv. III, 19.

(8) BORGHESI, *Œuvr. compl.*, t. II, p. 54.

Un *aureus* qui faisait partie du cabinet de France, avant le vol de 1831, est décrit comme il suit dans l'ouvrage de M. Babelon (1) :

M · ANTONIVS M · F · M · N · AVG · IMP ·  
ITE (*Marcus Antonius Marci filius, Marci Nepos,*  
*augur, imperator iterum*). Marc Antoine debout, à  
droite, vêtu du costume militaire, tenant une lance  
et un parazonium, et posant le pied sur la proue  
d'un navire.

Rev. III VIR · R · P · C · C · COS · DESIG ·  
ITER · ET TERT (*triumvir reipublicae constituen-*  
*dae, consul designatus iterum et tertio*). Lion mar-  
chant à gauche et tenant une épée; au-dessus, une  
étoile.

Cette pièce se classe entre les années 716 (38) et  
718 (36) (2). On sait qu'après la guerre parthique  
en 718 (36), Antoine voulait se faire passer pour  
Osiris, le soleil des Égyptiens. La monnaie paraît  
antérieure à cette campagne, où Ventidius, lieu-  
tenant d'Antoine, repoussa les Parthes et tua  
Labienus (39-38), et, dès lors, l'étoile pourrait  
être encore ici une allusion au culte d'Apollon,  
le dieu des augures, parmi lesquels se trouvait  
Antoine, comme la pièce l'indique.

N° 3. DIVI F(*ilius*). Tête nue d'Octave, à droite ;  
devant, une étoile.

(1) T. I, p. 183.

(2) Conf. BABELON, t. I, p. 183. En octobre ou novembre (CALLAND  
p. 25).

*Rev.* DIVOS IVLIVS, en deux lignes, dans une couronne de laurier avec des baies.

Grand bronze.

COHEN, Consul., *Julia*, n° 46; Imp., *Oct. Aug.*, 95.

BABELON, *Julia*, n° 101, qui cite, au n° 102, une variété avec la légende CAESAR DIVI F, au droit.

Gravé, pl. XV, n° 1.

L'étoile qu'on voit au droit, avec le titre de *filis du divin*, est bien l'astre de J. César. La couronne du revers nous rappelle que le dictateur reçut du sénat la permission de porter toujours la couronne de laurier <sup>(1)</sup>, et d'avoir, dans les théâtres, un siège doré et une couronne d'or garnie de pierreries, pareille à celle des dieux <sup>(2)</sup>, objets qu'Antoine défendit à Octave de produire aux jeux édiliens de Critonius et aux jeux qu'Octave fit célébrer ensuite en l'honneur de Vénus <sup>(3)</sup>. La dernière couronne représentait aussi des branches de laurier, mais sans baies, comme le prouve un denier du triumvir Octave, sur lequel elle figure avec la *sella aurea* <sup>(4)</sup>. Morell <sup>(5)</sup> a fait connaître un exemplaire de notre grand bronze, qui a été frappé sur un as de Sexte Pompée et qui laisse

(1) SUÉTONE, *C. J. Cæsar*, XLV; DION CASSIUS, liv. XLIII, 43. Voir nos *Quelques pages*, etc., p. 579.

(2) DION, XLIV, 4.

(3) APPIEN, liv. III, 28.

(4) COHEN, Consul., *Julia*, pl. XX, n° 22; BABELON, *Julia*, n° 89.

(5) *Thesaurus Morellianus*, Amsterd., 1734, p. 216, litt. D, et pl. VII, D.

voir encore une partie de la proue et le mot PIVS. Après la bataille de Munda, Sextus renouvela la guerre en Espagne; il s'y maintint dans les derniers mois de la vie de César, et après la mort de celui-ci jusqu'à l'automne de 710, époque où il fut rappelé en Italie. C'est pendant ce temps qu'il fit fabriquer en Espagne des pièces d'un as, rares partout ailleurs, mais communes dans les dépôts espagnols (').

Suivant la surfrappe et ce que nous avons énoncé plus haut au sujet de l'époque à laquelle Octave peut avoir pris sur la monnaie le titre de *divi filius*, c'est-à-dire après la défaite de Sextus-Pompée en Sicile, vers 718 (36 av. J.-C.), il est permis de croire que l'as à la couronne de laurier n'est pas de beaucoup postérieur à cette défaite, s'il n'a été frappé peu après la mort de Sexte Pompée, arrivée en 719 (35 av. J.-C.). Ces pièces ne sont pas de fabrication romaine, et l'on pense généralement qu'elles sont de coin espagnol. Dans la légende du revers, on remarque l'orthographe ancienne DIVOS pour DIVVS, orthographe qui laisse deviner la prononciation latine de l'*u*. L'*o* et l'*u*, dit Quintilien (²), n'ont-ils pas été employés l'un pour l'autre? On écrivait *Hecoba*, *notrix*, au lieu de *Hecuba*, *nutrix*. L'inscription de

(¹) Conf. MOMMSEN, *Ann. de l'Inst. archéol.*, 1863, p. 73; MOMMSEN-DE BLACAS-DE WITTE, *Hist. de la monn. rom.*, t. II, pp. 538-539, note de M. de Witte; FR. LENORMANT, *Hist. de l'antiq.*, t. II, p. 312.

(²) *Instit. orator.*, I, 4.

Duillius porte : *primos* ornavit, pour *primus* ornavit. La même orthographe a été suivie régulièrement, entre autres, dans la loi des douze tables, dans l'inscription tumulaire de Lucius Scipion et dans plusieurs autres du même âge <sup>(1)</sup>. La forme *divos* rappelle ce vers de Lucrèce <sup>(2)</sup> :

Æneadum genitrix, hominum divomque voluptas.

Or, l'ouvrage de Lucrèce n'est pas de longtemps antérieur à l'époque de l'émission des as dont il s'agit. On trouve aussi *divos iulius* sur des monnaies africaines de Leptis minor et d'Achulla, et sur des bronzes de grand module frappés à Lyon sous Auguste <sup>(3)</sup>, et l'on trouve *divos avgustus* sur des monnaies de Phénicie <sup>(4)</sup>.

Les flans des pièces n'ont pas toujours la même épaisseur <sup>(5)</sup>.

La collection de J. Gréau, n° 631, renfermait une médaille semblable de fabrication barbare, mais du module du moyen bronze, avec DIVOS IVLIVS.

N° 4. IMP · DIVI · IVLI · F · TER (ou ITER) ·  
III · VIR R · P · C. (*Imperator divi Julii filius, tertio*

<sup>(1)</sup> PROMPSAULT, *Gramm. latine*, p. 106.

<sup>(2)</sup> *De la nature des choses*, liv. I, v. 1.

<sup>(3)</sup> BOUTKOWSKI, *Dict. num.*, t. I, n° 145; LENORMANT, *De quelques espèces de monn. grecq. mentionnées dans les auteurs anciens et dans les inscript.* Rev. num. fr., 1867, p. 167.

<sup>(4)</sup> ROBERT, *Monnaies gauloises* (sa collection), Paris, 1880, p. 36.

<sup>(5)</sup> *Catalogue de la collection de J. Gréau*, nos 629, 630.

ou *iterum triumvir reipublicæ constituendæ*.) Tête de Jules César, lauré, jeune et divinisé, à droite ; devant le front, une étoile.

Rev. M · AGRIPPA · COS · DESIG. (*Marcus Agrippa, consul designatus*), en deux lignes, dans le champ.

Or.

COHEN, Cons., *Vipsania*, n° 3.

BABELON, *Vipsania*, n° 2.

Gravé, pl. XIV, n° 3.

L'astre qu'on observe devant le front de Jules César est bien, cette fois, le *sidus Fulium*, et Octave prend sur la monnaie le titre de *divi filius*. La légende inscrite au revers de cet *aureus* l'est en l'honneur d'Agrippa. Marcus Vipsanius Agrippa, issu d'une famille obscure, naquit, pense-t-on, l'an 691 (63 av. J.-C.). Il partagea l'éducation donnée à Auguste, avec qui il fut lié d'une étroite amitié (1). Agrippa contribua puissamment aux victoires d'Octave dans les journées de Philippes l'an 712 (42) et d'Actium l'an 723 (31). Il géra trois fois le consulat, en 717, 726 et 727 (37, 28, 27). Il fut décoré de la puissance tribunitienne l'an 736 (18), dignité qui lui fut continuée pendant cinq autres années l'an 741 (13) (2). Agrippa fut désigné consul, pour la première fois, l'an 716 (38), date à laquelle se rapporte la médaille. Il mourut en

(1) NICOLAS DE DAMAS, *de æduc.*

(2) DION, liv. LIV, 28.

Campanie l'an 742 (12). Dion Cassius (1) l'appelle l'homme le plus recommandable de son siècle et qui n'usa de l'amitié d'Auguste que pour rendre, et au prince lui-même et à l'État, les plus grands services.

La légende ITER (I et T en monogramme? sinon TER) a donné lieu à interprétation. Borghesi (2) a lu ITER, et M. Mommsen (3) a lu TERTIO, en rapprochant de ce mot celui d'*imperator*. M. Babelon (4) se range à la lecture de Borghesi et dit qu'il ne saurait accepter l'opinion du savant allemand pour les deux raisons suivantes : 1° il serait sans exemple en numismatique que le chiffre de la salutation impériale fût éloigné du mot *imperator*; 2° sur les monnaies d'Octave, le chiffre de la salutation impériale n'est jamais marqué quand le mot *imperator* est placé comme un prénom devant le nom de *Cæsar*. Cette dernière interprétation aurait au moins le mérite de la simplicité; mais si on l'adopte, la légende offre une difficulté chronologique : « Le renouvellement du triumvirat, dit Fr. Lenormant (5), eut lieu en janvier 37 (717 de

(1) DION, liv. LIV, 28.

(2) *Œuv. compl.*, t. I, pp. 105 et s.

(3) *Staatsrecht*, II, 657, Anm. 4 (*apud* BABELON, p. 56).

(4) M. Mommsen (*Staatsrecht*, II<sup>2</sup>, p. 774, a. 2) a démontré, d'après M. Calland (p. 14, note 4), que les mots *imp. ter* doivent être rapportés tant au prénom d'*imperator* qu'à la troisième proclamation.

(5) Ouv. cité, t. II, p. 357.

Rome), en même temps qu'Agrippa entrait en fonctions comme consul. Si donc on rapporte *iterum à triumvir*, il faut supposer que le renouvellement fut mentionné proleptiquement sur la monnaie dans les derniers mois de 38, quand Agrippa n'était encore que *consul designatus*; c'est l'opinion de M. Von Sallet (1), quoique l'on ne trouve aucun autre exemple où l'itération de ce titre soit mentionné dans la numismatique d'Octave. En tous cas, ces monnaies se rapportent à la campagne d'Agrippa sur le Rhin, à la fin de 38. » Le triumvirat fut, en effet, renouvelé l'an 717 (37), sous le consulat d'Agrippa et de L. Caninius Gallus, lorsque, comme le dit Dion (2), le premier terme quinquennal était déjà expiré. Quoi qu'il en soit, comme Octave fut salué *imperator* pour la troisième fois en 715 (39), et pour la quatrième fois en 718 (36), la version de M. Mommsen, qui donne la médaille à l'année 716 (38), est digne d'une sérieuse réflexion.

N° 5. IMP · CAESAR · DIVI · F · III · VIR · ITER · R · P · C (*reipublicae constituendae*). Tête d'Auguste, nue et barbue, à droite.

Rev. COS · ITER · ET · TER · DESIG.  
Jules César, debout de face, dans un temple à quatre colonnes, tenant le bâton d'augure; sur la

(1) *Zeitschr. für Num.*, t. IV, p. 141.

(2) Liv. XLVIII, *in fine*.

frise on lit : DIVO IVL; sur le fronton, une étoile à huit rayons; à gauche, un autel orné et allumé.

Or et argent.

COHEN, Consul., *Julia*, nos 58 et 59; Impér., *Auguste*, nos 89 et 90.

BABELON, *Julia*, nos 138 et 139.

Gravé, pl. XIV, n° 4.

Octave fut consul pour la seconde fois en l'an 721 (33 av. J.-C.), consul *désigné* pour la troisième fois, l'année suivante 722 (32), et consul pour la troisième fois l'an 723 (31). Ces pièces sont donc censées avoir été frappées, sinon en l'an 722 (32), au moins entre les années 721 et 723 (33-31) (1), pendant le second triumvirat qui, commencé en 717 (37), puis réduit à deux membres Antoine et Octave, fut définitivement aboli par la bataille d'Actium (2 septembre 723 (31)) (2).

Octave porte une barbe légère. D'après Dion (3), il ne se rase pour la première fois la barbe que cinq ans après la mort de César, donc en 715. Cependant il la portait encore, en signe du deuil de la mort de J. César, jusqu'à la défaite de Sexte Pompée, à la fin 718 (36 av. J.-C.) (4).

Le revers de la monnaie nous offre la représentation du temple de Jules César.

(1) BABELON, II, p. 60.

(2) Compar. TACITE, *Annal.*, liv. I, 2.

(3) Liv. XLVIII, 34.

(4) Compar. ECKHEL, t. VI, p. 76.

Au commencement de l'an 712 (42 av. J.-C.), sous le consulat de M. Lepidus et de L. Plancus, les triumvirs, on l'a déjà dit, érigèrent à Jules César divinisé, ce temple (1), *ædes*, en grec ἱερόν, dans le Forum, à l'endroit même où son corps avait été brûlé (2), et où se trouvait auparavant l'autel élevé au même César, après sa mort, par le peuple, et que le consul Dolabella fit renverser (3). La dédicace du temple eut lieu postérieurement, le 18 août (4) 725 (29 av. J.-C.), sous le consulat d'Octave V et de Sextus Apulleius (5), après qu'Octave eut triomphé pendant trois jours. Zumpst (6), selon M. Mommsen (7), aurait dû s'abstenir de critiquer l'époque désignée par Dion; c'est aussi notre manière de voir. Il faut induire de ce qui précède que la représentation du temple sur la médaille est antérieure de quelques années à la

(1) DION, XLVII, 18.

(2) APPIEN, liv. II, 148; DION, XLVIII, 18; ZONARE, p. 138, etc.

(3) CICÉRON, 1<sup>re</sup> Philipp., II, et 2<sup>e</sup>, XLII; *ad Fam.*, liv. XIV, 15; DION, XLIV, 51.

(4) MOMMSEN, *Insc. latin.*, I, p. 399; Calendrier de Ch. Ém. Ruelle ouv. cité, p. 847.

(5) DION, LI, 22.

(6) A. W. ZUMPTIUS, *Augusti index rerum a se gestarum, sive Monumentum ancyranum*, Berlin, 1845, p. 68; on lit sur ce monument : *Ædem Divi Juli... feci*.

(7) MOMMSEN, *Res gestæ divi Augusti ex monumentis ancyrano et apoloniensi*, Berlin, *apud* Weidemanns, 1883, p. 80. L'auteur ajoute : « Non enim secundum dedicationem dies ædificia enumerantur, sed secundum tempus quo perfecta sunt. »

dédicace officielle de l'édifice, et aucune notion, que l'on sache, ne vient contrarier cette induction (1). A côté du temple, le monétaire a placé un autel qui, d'après un bel exemplaire de notre collection, a la forme ronde, de manière à lui donner tout l'aspect d'une petite colonne. Or, c'est, d'après Cicéron (2), une colonne, *columnna*, que Dolabella renversa. Ampère (3) suppose que Cicéron dit la *colonne*, pour éloigner l'idée de profanation ; « car, ajoute-t-il, c'était bien un autel, puisqu'on y sacrifiait ; Suétone lui-même (*Cæs*, 85) dit que l'on y offrait des sacrifices » (4). L'autel était petit ; on ne saurait donc l'identifier avec la colonne de près de vingt pieds de haut, portant l'inscription *parenti patriae*, dont parle Suétone (5). L'autel figuré sur la médaille est-il un autel restitué par ordre d'Octave et auquel peut-être on avait donné plus ou moins la forme de l'autel détruit ? Ou serait-il plutôt un petit monument de la même forme, qui faisait partie de l'*ædes divi Julii* ? La question se réduit encore à de simples hypothèses (6).

(1) Conf. Lettre de M. Mommsen, citée plus haut.

(2) 1<sup>re</sup> Phil., II, *Lettre ad Atticum, ad Fam.*, liv. XIV, 15. Dans la 2<sup>e</sup> Philippique, XLII, Cicéron parle d'un *bustum*, tombeau ou monument funèbre. LACTANCE (Inst. div., *De falsa religione*, c. XV, p. 59, Anvers, 1570) écrit : *Dolabellæ cos. qui columnnam in foro, id est titulum eius evertit*. APPIEN (liv. II, 198) et DION (XLIV, 51) disent εἰσὺν αὐτῷ.

(3) *L'empire à Rome*, p. 106.

(4) Conf. DION, XLIV, 51.

(5) *C. J. Cæsar*, LXXXV.

(6) Consult. lettre citée de M. Mommsen.

« Ce temple, écrit Ampère (1), que Dion Cassius appelle un *heroon*, ce qui prouve que ses dimensions étaient peu considérables, s'élevait à l'extrémité du Forum..... Nous savons que le temple de César était voisin du temple de Castor et Pollux (2), dont il subsiste encore aujourd'hui trois belles colonnes; nous savons aussi qu'il faisait face au temple de Jupiter Capitolin (3)..... Le temple était élancé, avec des entre-colonnements étroits (4); et le fronton était dominé par une statue de Jules César. Il avait un soubassement élevé (5). L'escalier, qui conduisait au sommet de ce soubassement, forma les degrés de ce qu'on appelle les Rostres Juliens.

Quant à l'emplacement du temple, Stace a aidé à le retrouver. S'occupant de la statue colossale de Domitien, le héros qu'il chante, le poète dit qu'en face elle regarde le monument de celui qui a le premier ouvert le chemin du ciel à nos princes, *hinc obria limina pandit — qui..... primus iter nostris*

(1) Ouv. cité, pp. 108-109.

(2) *Fratribus adsimilis, quos proxima templa tenentes*

*Divus ab excelsa Julius æde videt.*

*Ov., de Pont, II, v. 285.*

(3) . . « *Ut semper Capitolia nostra forumque*

*Divus ab excelsa prospectet Julius arce. »*

*Ov., Met., XV, 840.*

(4) *VITRUBE, III, 3.*

(5) C'est, je crois, dit Ampère, ce que veut dire l'épithète *excelsa*, employée deux fois par Ovide. « Ce petit temple ne pouvait être par lui-même très élevé. »

*ostendit in æthera divis* (liv. I, Silve I, v. 22 et s.). Assez récemment, on a découvert d'informes substructions du temple de César, à l'est du Forum, au milieu de l'espace qui s'éleva depuis le temple de Castor jusqu'à celui d'Antoine et de Faustine. Après avoir ainsi rappelé cette découverte, M. Gaston Boissier (1) ajoute : « On s'aperçut que les marches de l'escalier (du temple) ne s'étendaient pas, comme c'est l'usage, tout le long de la façade; le milieu est occupé par un mur de pépérin revêtu de plaques de marbre, qui se dresse entre deux escaliers étroits. Ce mur soutenait une plate-forme, d'où les orateurs pouvaient parler au public. Or, nous savons que César imagina de construire une nouvelle tribune aux harangues en face de l'ancienne, qu'Auguste l'orna d'éperons de navire pris à la bataille d'Atium, et qu'elle était placée au devant du temple qu'il avait bâti en l'honneur de son oncle, sur le lieu même où le corps du grand dictateur avait été brûlé. La tribune retrouvée, nous sommes sûr que le monument auquel elle est adossée ne peut être que le temple de César. » La découverte du temple de César est d'autant plus importante qu'elle achève, d'après M. Boissier, de limiter parfaitement le Forum (2).

(1) *Promenades archéologiques. Les fouilles de l'Esquilin et du Forum de Rome*; Revue des deux mondes, 1877, t. XX.

(2) M. Mommsen, dans son travail de 1883, p. 80, sur le monument d'Ancyre, écrit également que les fondements de l'*ædes julii* découverts récemment, *nuper*, se voient aujourd'hui dans le forum; puis il

Le temple de J. César fut orné de dépouilles de l'Égypte. On y suspendit un grand nombre d'offrandes, et la consécration de l'édifice fut accompagnée de jeux de toute espèce ; les spectacles durèrent plusieurs jours (1). Ce fut dans le même *heroon* qu'Auguste plaça la Vénus Anadyomène (sortant de la mer) de l'illustre peintre Apelle (2), et qu'en 743 (II av. J.-C.), exposa le corps de sa sœur Octavie, qui venait de mourir ; il plaça un voile entre lui et le cadavre, en présence duquel il prononça l'oraison funèbre de la sympathique défunte (3).

N° 6. M · (*Marcus*) SANQVINIVS · III · VIR.  
Tête laurée de Jules César jeune et divinisé, à droite ; en haut une comète.

*Rev.* AVGVSTVS · DIVI · F. Tête nue d'Auguste, à droite.

Argent.

COHEN, Consul., *Sanquinia*, n° 1.

BABELON, *Sanquinia*, n° 3.

Gravé, pl. XIV, n° 5.

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître dans la tête du droit, représentée sur cette pièce et sur les suivantes (n° 7), la tête divinisée de Jules César ;

ajoute : *Exposuit de ea Henricus Jordan in Hermae*, vol. 9, p. 342 *seq.*

(1) DION, LI, 22.

(2) PLINE, *Hist. nat.*, liv. XXXV, 36.

(3) DION, LIV, 35.

l'astre qui se voit au-dessus de la tête est le *Sidus Julium*. Toutefois Cavedoni, *apud* Riccio, p. 201, a fait remarquer, avec raison selon Hucher (1), que la chevelure du personnage et la couronne de laurier ne ressemblent pas à celles de J. César, qui sont gravées par ses monétaires après 730 (24 av. J.-C.). Eckhel (2) fait la même remarque quant aux traits du visage. Mais cette circonstance n'est pas assez décisive pour repousser l'opinion commune (3). Suivant Borghesi, cité par Riccio (4), ce denier semble avoir été frappé, comme le suivant, au droit duquel il est identique, en souvenir des jeux séculaires, dont la cinquième célébration se fit par Auguste dans l'année 737 (17 av. J.-C.) (5), en qualité de *quindecimvir sacrisfaciundis* (6). M. Sanquinius était monétaire d'Auguste.

(1) *Catalogue raisonné des monnaies romaines trouvées dans le jardin du collège du Mans*, p. 290.

(2) T. V, p. 299.

(3) Consult. URSINUS, p. 231; MORELL., t. I, p. 372; RICCIO, *La monete delle antiche famiglie di Roma*, p. 201.

(4) RICCIO, p. 201, n° 2.

(5) DION, liv. LIII, 18, et CENSORIN, *de Die natal.*, c. 17, qui dit : « Quintos Iudos C. Furnio, C. Junio Silanos cos. anno DCCXXXVII Cæsar Augustus et Agrippa fecerunt. » C'est à tort qu'en suivant distraitement Ursinus (*Fam. rom.*, p. 231) et Morell. (t. I, p. 372), nous avons indiqué, dans notre *Apollon*, la sixième célébration et l'an 736 (18).

(6) Le monument d'Ancyre porte, en effet : *Pro conlegio XV virorum magister conlegii conlega Agrippa (ludos) saeculares C. Furnio C. Silano cos. (fecit)*. Voir MOMMSEN, *Res gestæ divi Augusti*, édit. de

Fr. Lenormant, après avoir rappelé qu'avec les triumvirs monétaires d'Auguste, M. Sanquinius et P. Licinius Stolo, reparut la fabrication de monnaies de cuivre, s'exprime en ces termes (1) : « On place généralement la magistrature de ces deux personnages en 737 de Rome (17 av. J.-C.), pour M. Sanquinius, parce que le type de son denier a trait aux jeux séculaires, célébrés, en effet, dans cette année (2), et pour L. Licinius Stolo, parce que l'analogie de son monnayage avec celui du précédent oblige à le classer à la même année (3). Mais les jeux séculaires de 737 sont encore mentionnés sur les pièces dont la fabrication fut dirigée par L. Mescinius Rufus, qui exerça le triumvirat en 738, jusque sous la huitième puissance tribunitienne d'Auguste (4). La raison décisive d'après laquelle on avait cru pouvoir fixer en 737 la date de ces deux magistrats, se trouve ainsi écartée. Il est, au contraire, vraisemblable qu'ils ont dû être en charge un peu plus tard, car un fait aussi considérable que la reprise de la fabrication des espèces de cuivre à Rome, après soixante ans d'abandon, dut être

Berlin, 1855, pp. 63, 64 ; Voir aussi ECKHEL, t. VI, p. 102. Comp. COHEN, *Mescinia*, n° 4 ; BABELON, *Mescinia*, n° 4.

(1) *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, pp. 179, 180.

(2) ECKHEL, *D. N.*, t. VI, p. 102 ; BORGHESI, *Osserv. num.*, décad. IV, 8 ; *Œuvres complètes*, t. I, p. 243.

(3) CAVEDONI, *Ripostigli*, p. 237.

(4) Elle commença le 27 juin 738 (16) et finit le 26 juin 739 (15).

le point de départ d'un monnayage nouveau, continué ensuite sans interruption. Ceci conduit à adopter l'opinion de M. Mommsen (1), qui reconnaît dans M. Sanquinius et P. Licinius Stolo deux des triumvirs du collège monétaire de l'an 739 (15 av. J.-C.). »

Nous nous rangeons à cette opinion.

C'est l'an de Rome 727 (27 av. J.-C.), au mois de janvier, qu'Octave reçut du sénat, avec le consentement unanime du peuple, le surnom d'Auguste (2).

N° 7. M · SANQVINIVS III VIR. Tête laurée de Jules César, jeune et divinisé, à droite; en haut, une comète.

*Rev.* AVGVST DIVI F LVDOS. SAE. *Augustus divi filius ludos sæculares (fecit)*. Personnage debout avec un casque orné de deux plumes, tenant un caducée ailé et un bouclier rond, au milieu duquel est figurée une étoile à six rayons.

Or et argent.

COHEN, Consul., *Sanquinia*, n° 2.

BABELON, *Sanquinia*, nos 1 et 2.

Gravé, pl. XIV, n° 6.

Nous renvoyons pour les jeux séculaires, qui, maintenant, sont mentionnés sur ces monnaies,

(1) *M. r.*, t. III, p. 8.

(2) Voir *Apollon*, etc., p. 25.

pour le monétaire et la date de l'émission, aux observations faites sous le numéro qui précède. On prend, généralement, le personnage représenté sur le revers pour un prêtre salien (1). Les prêtres saliens n'avaient pas la charge de la célébration des jeux séculaires. D'autres on crû reconnaître ici un fécial (2); mais l'appareil du personnage n'appartient pas, dit Eckhel (3), aux féciaux. Le savant viennois préfère de beaucoup, et avec raison, pensons-nous, l'avis de ceux qui croyent reconnaître sur la médaille le héraut, *præco*, couvert d'un habit religieux, qui annonçait au peuple la célébration des jeux. Suétone raconte que Claude (4) célébra aussi les jeux séculaires, dont il prétendait qu'Auguste avait devancé l'époque, et qu'on se moqua alors du héraut, *præco*, lorsque celui-ci convoqua le peuple, selon la formule habituelle, « à des jeux que personne n'avait vus et ne reverrait jamais ».

La coiffure du personnage et son bouclier rond ne conviennent, d'ailleurs, nullement au Salien, qui portait un bouclier échancré, l'ancile, figuré, entre autres, sur des monnaies de Pub. Licinius Stolo (5). Les graveurs négligent quelquefois de

(1) MORELL., t. I, p. 372; RICCIO, p. 201; COHEN, *Sanquinia*, n° 2; BABELON, *Sanquinia*, n° 1; etc.

(2) VAILLANT, t. II, p. 375.

(3) T. V, p. 300.

(4) *Claud.*, XXI.

(5) COHEN, *Licina*, nos 9 et 10.

reproduire la figure de l'étoile à six rayons (1) qui se voit sur le bouclier, en la remplaçant par un objet vague ou indéterminé. L'étoile nous paraît être ici un emblème d'Apollon, en l'honneur duquel les fêtes séculaires étaient célébrées (2).

Boutkowski (3) décrit ainsi un autre denier d'argent à la comète :

« ... NIVS · III · VIR · M · SANQVINIVS.  
Tête laurée de Jules César, surmontée d'une comète.

*Rev.* Couronne au haut et au bas de laquelle on lit : OB CIVIS SERVATOS. Inédite. Vente : FONTANA (Paris, 1860); cat. p. 124, n° 2455. — *Inconnue à Cohen.*

N° 8. CAESAR AVGVSTVS. Tête à gauche d'Auguste, couronnée de chêne.

*Rev.* DIVVS (en haut) AVGVSTVS (en bas).  
Comète.

Denier d'argent.

*British Museum.*

Conf. MORELL, I, p. 217, F, et t. II, tab. 7, F.

Gravé, pl. XIV, n° 7.

(1) MORELL., t. II, pl. *Saquinia*, n° 1, a soin d'indiquer nettement cette étoile. L'exemplaire que nous avons fait graver est superbe de conservation et appartient au *British Museum*. Cet exemplaire, pas plus que les gravures de Morell et de M. Babelon, ne portent le *c* dans l'abréviation de *saeculares*; la description d'Ursinus, Vaillant, Morell, et Eckhel n'en porte pas davantage.

(2) Voir *Apollon*, etc., p. 14.

(3) *Dict. numism.*, t. I, pp. 46, 47, n° 94.

Nous avons ici la *Stella crinita* ou le *Sidus Fulium* en plein champ. Quoique la pièce et les deniers suivants avec l'astre chevelu ne marquent pas de date, on a cru pouvoir les classer à la même époque que les deux précédentes, c'est-à-dire peu après les fêtes séculaires ( ).

Cohen (1) et M. Babelon (2) décrivent ces pièces avec la tête laurée. quoique leurs dessins semblent ne pas toujours répondre à cette description, et représentent plutôt une couronne de chêne. Cette couronne fut décernée à Auguste en 727 (27 av. J.-C.) (3).

Variété du denier précédent, avec la tête laurée à droite (*sic*) : COHEN, Impér., n° 100, et BABELON, *Fulia*, n° 262.

N° 9. CAESAR AVGVSTVS. Tête d'Auguste, couronnée de chêne, à gauche.

*Rev.* DIVVS IVLIVS (dans le champ). Comète.

Denier d'argent.

*British Museum.*

Cabinet impérial de Vienne.

Collection de M. Fr. Gnecci, à Milan (5).

(1) Comp. BABELON, t. II, p. 84.

(2) Consul., n° 96; Impér., n° 99.

(3) T. III, n° 261.

(4) OVIDE, *Métam.*, I, v. 562-563; DION, liv. LIII. Comp. MOMMSEN, *Inscript. latin.*, p. 312, *Mensis januarii*, 14 : *Corona querna uti per ianuam domus imp. Caesaris.* — Voir BORGHESI, t. II, 108. — Il est fait aussi mention de la couronne civique sur le monument d'Ancyre.

(5) *Monete e medagioni romani inediti nella collezione Francisco*

Collection de Mg. Fél. Bethune, à Bruges.

COHEN, Consul., *Julia*, n° 96, et Imp., *Auguste*, n° 97 (tête laurée).

BABELON, *Julia*, n° 263 (tête laurée).

Gravé, pl. XIV, n° 9.

Nous nous sommes adressé vainement aux cabinets numismatiques de Londres, de Vienne et de La Haye, dans l'espoir d'obtenir l'une ou l'autre empreinte avec la tête laurée; ces cabinets ne renferment pas de pièces de l'espèce.

Nous possédons un exemplaire où la légende du revers est composée de lettres un peu plus grandes que d'ordinaire; Auguste y porte la couronne de chêne.

N° 10. CAESAR AVGVSTVS. Tête d'Auguste, couronnée de chêne, à droite.

*Rev.* DIVVS IVLIVS (dans le champ). Comète.

Argent.

*British Museum.*

Cabinet impérial de Vienne.

Cabinet de l'État à La Haye.

Collection de M. Fr. Gnecci, à Milan.

MORELL, t. I, p. 217, et t. II, tab. 7, *Julia*, E.

COHEN, Consul., *Julia*, n° 97. Impér., *Auguste*, n° 98, et

BABELON, *Julia*, n° 264, qui, ainsi qu'il a été dit, décrivent la pièce avec la couronne laurée.

Gravé, pl. XIV, n° 8.

*Gnecci di Milano*, Terza serie, p. 93, 5. — M. Gnecci doute de l'existence des monnaies dont il s'agit (tête à droite ou à gauche) avec la couronne de laurier.

Eckhel <sup>(1)</sup> donne, d'après Morell, un *aureus*, avec la même couronne, sans ajouter si la tête est à droite ou à gauche <sup>(2)</sup>. Le catalogue de la collection du prince Charles de Lorraine cite des monnaies à la comète avec la tête d'Auguste *nue* <sup>(3)</sup>?

N° 11. Sur une variété (avec la tête d'Auguste couronnée de chêne, à gauche) des deniers d'argent dont la description vient de se faire, on remarque que les mots DIVVS IVLIVS sont placés obliquement, le premier, entre le troisième et le quatrième rayon, et le second, entre le sixième et le septième. Cette variété est gravée dans VAILLANT, pl. LXXVI, n° 61, et dans MORELL, tab. 7, V; URSINUS, p. 123, représente une variété semblable, avec la tête d'Auguste à droite.

Nous nous abstenons de toute réflexion au sujet de l'authenticité de l'une ou de l'autre de ces monnaies.

Nous publions maintenant, mais également sous toutes réserves quant à l'authenticité, la description des pièces suivantes, portant la célèbre comète, et que les auteurs les plus modernes n'ont peut-être pas eu tort de négliger :

<sup>(1)</sup> T. VI, p. 11.

<sup>(2)</sup> Cet *aureus* est-il vrai? C'est douteux au moins. Nous renvoyons à l'ouvrage de Morell, t. II, pl. XX, pour d'autres pièces à la comète, avec la tête de Jules César, pour celle d'Auguste laurée ou nue, pièces que nous considérons comme évidemment suspectes.

<sup>(3)</sup> *Catalogus numismatum*, etc. Brux., 1791, p. 64, nos 115, 116 et 117.

N° 12. DIVVS · IVLIVS. Tête de Jules César, à droite.

*Rev.* Sans légende. Une comète.

Or.

Morell, dit Boutkowski (t. I<sup>er</sup>, vol. 1, p. 47, n° 100), « la rapporte parmi celles qui sont citées par Goltzius, de sorte que son authenticité reste fort douteuse. »

N° 13. DIVI IVLI. Tête laurée de Jules César; au-dessus, une comète.

*Rev.* CAESAR DIVI F. Tête nue d'Octave.

Or.

Eckhel (t. VI, p. 11), observe Cohen, Consul., p. xxv, décrit cette médaille sans dire où elle existe, et Cohen ajoute qu'il n'en a jamais entendu parler. Eckhel affirme qu'une médaille antique semblable existe dans la famille Sanquinia.

N° 14. DIVVS IVLIVS. Tête laurée de Jules César, à droite; derrière, une étoile.

*Rev.* S · C · Tête nue d'Octave.

Or.

Riccio rapporte cette médaille d'après le catalogue de Pembrok (*Le monete delle antiche famiglie di Roma*, p. 111, n° 50; Cohen (*Desc. gén. des monn. de la répub. rom.*, p. XXV) fait remarquer que c'est une de celles qui ont été reconnues fausses.

N° 15. DIVOS IVLIVS. Tête laurée de Jules César, à droite; au-dessous, une comète.

*Rev.* IMP · CAES · TRAIAN · AVG · GER · DAC · P · P · REST. Vénus, debout, appuyée sur une colonne, tenant un casque et un javelot.

Or.

Cet *aureus*, cité par Eckhel (t. VII, p. 12), est déclaré faux par Alex. Boutkowski, qui le décrit (*Dict. num.*, tom. I, vol. I, p. 27, n° 51); c'est pour ce motif sans doute que Cohen ne le donne pas. Ce dernier (1), comme Morell, en rapporte la description, sans mentionner (2) la comète, et ne garantit pas l'exactitude de la légende.

ACHULLA (Byzacène),

Aujourd'hui *Kasr el Aliah* ou *El Aliah*.

N° 16. DIVOS IVLIVS. Tête laurée de Jules César, à gauche; derrière, lituus.

*Rev.* DICTATOR · TERT · .... HVLLA. Moitié d'un vaisseau à gauche, avec un gouvernail placé transversalement; au-dessus, un astre.

Moyen bronze. Æ<sup>8</sup>.

MIONNET, *Desc. des méd. Gr.*, t. IX, suppl., p. 202, n° 1.

WERLHOF, *Handbuch der Griech. numism.* Hannover 1850, p. 261.

SESTINI, *Descriz. delle Med. ant. gr. del Museo Hedervar*, contin. della terza parte, p. 79, n° 1; Tab. XXXIII, fig. 14.

C. M. H., n° 7334, Æ 8½.

BOUTKOWSKI, t. I, n° 145.

(1) Consul., p. xxiii.

(2) T. I, p. 218, IV.

Achulla, ancienne ville phénicienne, qui avait été fondée par des colons venus de Malte, se montra favorable à César pendant la guerre d'Afrique (1). Des citernes spacieuses et de nombreuses ruines qui couvrent une plaine fertile sur une assez grande étendue, dit Müller (2), témoignent de l'ancienne importance de cette ville.

### HADRUMÈTE (Byzacène).

N° 17. CAESAR. Tête nue de Jules César, à gauche, entre le bâton d'Augure et une étoile, qui se trouve derrière le cou.

*Rev.* AVGVST HADR (Hadrumetum). Tête nue d'Auguste, à droite; derrière le bonnet de flamme, *apex*.

Module, 10.5. Grand bronze.

Cabinet de France.

MIONNET, t. VI, p. 579, n° 6.

COHEN, *Imp.*, t. I, p. 23, n° 15.

L. MÜLLER, *Numismat. de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 52, n° 30.

BOURT., t. I, p. 74, n° 182 (module 11). Médaillon.

Gravé, pl. XV, n° 2.

C'est heureusement, par erreur, que M. Müller affirme dans sa note 5 que cette monnaie ne se trouve plus au Cabinet de France : par lettre du 12 mai 1887, M. Ern. Babelon a bien voulu nous écrire qu'elle y est encore.

(1) HIRTIIUS, *Guerre d'Afrique*, XXXIII.

(2) Ouv. cité, t. II, p. 44.

HADRUMETUM, ancienne colonie phénicienne, devint colonie romaine sous l'empire. Elle était la métropole de la Byzacène. Ce fut près de cette ville que Jules César débarqua, à son arrivée en Afrique, avec 3,000 fantassins et 150 cavaliers (1<sup>er</sup> janvier 708 — 46 av. J.-C.). Vainqueur à Thapsus, César imposa la ville d'Hadrumète à trois millions de sesterces (1). *Hecklæ* ou *Herkliä*, simple bourgade sur le golfe *Hammanet*, est, suivant Shaw, l'ancienne Hadrumetum, qui prit, au moyen âge, le nom de *Justiniana*, puis celui d'*Heraclea* (2).

N° 18. CAESAR. Tête nue de Jules César, à droite, entre une étoile (derrière) et le bâton d'augure.

Rev. AVGVSTVS HADR. Tête nue d'Auguste à gauche ; derrière le bonnet de flamine ou *apex*.

MIONNET, t. VI, p. 579, n° 1.

COH., p. 23, n° 16.

MÜLLER, c. II, p. 52, n° 31.

BOUT., p. 74, n° 181 (mod. 8.5).

Gravé, pl. XV, n° 3.

Nous donnons, enfin, sous toute réserve, quant à l'authenticité réelle de la pièce et de la signification de l'astre, une médaille grecque ainsi décrite :

(1) Voir HIRTIUS, *Guerre d'Afrique*, c. III et XCVII.

(2) MALTE-BRUN, *Précis de la géogr. univ.* Brux. et La Haye, t. VI, p. 120.

N° 19. ΚΑΙΣΑΡ, écrit entre les rayons d'un astre; au bas, E. M. (an 401).

*Rev.* ΣΕΒΑΚΤΟΣ, en deux lignes, dans le champ de la médaille, Æ<sup>2</sup>, R<sup>3</sup>, F<sup>o</sup>, 3 fr.

SESTINI, *Descriz. d'alc. Med. gr. del Mus. Fontane*, p. 65, n° 4. Tab. XI, fig. 4.

MIONNET, *Descript. des méd. ant., grecq. et romaines*, t. IX, Suppl., p. 27, n° 14.

### CONTORNIATES.

N° 20. Buste lauré de Jules César, à droite; devant, un sigle formé de la lettre P, dont la haste porte deux traits horizontaux.

*Rev.* DONNINVS (à l'exergue) IN VENETO. Vainqueur regardant à gauche, tenant la palme et le fouet, debout dans un quadrigé dont les chevaux ont la tête ornée de palmes.

Bronze.

Gravé, pl. XV, n° 4.

Notre savant confrère M. Ch. Robert, qui a écrit avec tant de science sur les médaillons contorniates, a eu l'extrême obligeance de nous communiquer le dessin de cette pièce et de la pièce suivante, « en faisant toutes réserves sur l'authenticité du droit. »

Il ajoute : « On considère généralement les représentations de Jules César sur les contorniates comme étant modernes; mais ces pièces sont souvent si bizarres qu'on ne peut répondre

de rien » (1). Nous répétons donc toutes les réserves de M. Ch. Robert, en disant seulement qu'eu égard au caractère talismanique d'une bonne partie des contorniates, il ne serait nullement surprenant qu'au iv<sup>e</sup> siècle, auquel les pièces devraient appartenir (2), on eût choisi, pour les jeux du cirque, l'image du divin Jules avec l'astre.

Sabatier a donné (3) un médaillon contorniate au même type que celui que nous venons de décrire; mais le dessin du buste est autre, il est moins drapé, et le revers porte pour légende, à l'exergue : ETERNIT · P · R pour ÆTERNITAS · P(*opulî*) R(*omani*). Mais, ainsi que le rappelle M. Robert, ce médaillon est fort contesté, et, selon lui, peut-être vaudrait-il mieux s'en tenir au buste de notre planche XV.

Sabatier a publié (4) aussi un médaillon contorniate, avec le même type au revers, mais qui porte, suivant cet auteur, DOMINVS AN VENETO; le droit est différent : il représente deux auriges vainqueurs debout et tenant le fouet, etc.; dans le champ, à gauche, le monogramme incus est formé « des lettres P. E. » (?).

Il fallait lire, au revers, IN VENETO, ce qui signifie que l'aurige vainqueur appartenait, dans

(1) Paris, 23 mai 1887.

(2) *Ibid.*

(3) *Description générale des médaillons contorniates*, Paris, 1860, imp. A. Pillet, p. 37, pl. IV, n° 3.

(4) Ouv. cité, pp. 36 et 37.

les jeux du cirque, à la faction des bleus <sup>(1)</sup> ; c'est ainsi qu'on lit, sur d'autres contorniates, pour celle des verts, *in prasino* <sup>(2)</sup>.

Quant à la lettre P du sigle, que l'on remarque dans le champ du droit, on paraît aujourd'hui d'accord pour admettre qu'elle est l'initiale du mot *præmia* et non du mot *palma*. Les traits, barres ou traverses horizontales, de nombre variable, marquées sur la haste ou jambage du P, pourraient indiquer les grandes primes (*præmia*) de 10, 20, 30 ou 40,000 sesterces obtenus par un vainqueur <sup>(3)</sup>.

M. Robert a donné <sup>(4)</sup> l'explication des accessoires souvent figurés dans le champ des contorniates, palmes, feuilles, couronnes, hastes, glaives, petits animaux, chevaux ou fauves, qui seraient la mention des récompenses spéciales obtenues par les cochers, les chevaux, les gladiateurs, les athlètes, les mimes et les musiciens <sup>(5)</sup>.

Le sigle, au lieu d'être en relief, dans le champ, y est quelquefois poinçonné en creux.

(1) Voir SUÉT. (*Vitellius*, XIV), qui dit que Vitellius fit périr quelques hommes du peuple, pour le seul crime d'avoir dit tout haut du mal de la faction des bleus, *quod venetæ factioni clare maledixerant*.

(2) Caligula était si attaché à la faction des verts, *prasinae factioni*, qu'il mangeait souvent avec eux dans leur écurie, et qu'il y couchait (SUÉT., *Calig.*, LV).

(3) Voir la belle étude de M. Robert sur les *Médailles contorniates*, dans la Revue belge de numism., 1882, p. 132.

(4) ROBERT, ouv. cité.

(5) DAREMBERG et SAGLIO, *Dict. des antiqu.*, V<sup>o</sup> *Contorniati*, p. 1488.

N° 21. Comme le précédent, mais le sigle n'a qu'un trait ou barre horizontale.

*Rev.* Jupiter assis à côté d'un rocher et tenant une longue haste de la main gauche ; à ses pieds, un aigle debout. Devant lui, le Dioscure Castor, le fouet à la main, tenant de la main droite son cheval par la bride.

Bronze.

MORELL, t. I, p. 219, et t. II, tab. 7, L.

SABATIER, p. 72, n° 1, et pl. XI, coll. de M. de Jonquières.

Gravé, pl. XV, n° 5.

Castor et Pollux jouissaient en Grèce, d'une renommée immense, l'un comme dompteur de chevaux, l'autre comme pugiliste, et tous deux comme écuyers et conducteurs des chars. Les poètes avaient nommé Castor *ἰκπύδαμος, ἰκπυλίδης*. etc. (¹). De la Grèce, cette antique réputation se répandit en Italie et, sous l'empire, les Dioscures prirent, comme divinités équestres, une importance considérable. Le *desultor* se mettait sous la protection des Castors, et les empereurs, comme cavaliers et présidents du cirque, trouvaient tout naturel de s'associer et même de s'identifier avec les Dioscures (²).

DE SCHODT.

(¹) Voir aussi VIRGILE, *Géorg.*, III, v. 89; HORACE, *Sat.* II, 1, 26. *Odes*, I, 12, 25; OVIDE, *Fastes*, liv. V, v. 70:

(²) Sic : MAURICE ALBERT, *Le culte de Castor et Pollux*, Paris, 1883, pp. 81, 85, 87.

# APPENDICE.

---

## I.

VIRGILE,

### A.

*Églogue IX*, v. 47. MOERIS.

Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus ?  
*Ecce Dionæi processit Cæsaris astrum ;*  
 Astrum, quo segetes gauderent frugibus ; et quo  
 Duceret apricis in collibus uva colorem.  
 Inscere, Daphni, piros ; carpent tua poma nepotes.

Pourquoi, Daphnis, contemples-tu le lever des anciennes étoiles ? Vois s'avancer l'astre de César, du petit-fils de Vénus ? Astre heureux, sous lequel la moisson se réjouira de mûrir, et la grappe va se colorer sur nos coteaux aux feux du midi (¹). Plante tes poiriers, Daphnis ; tes descendants en cueilleront les fruits. (Trad. Aug. Nisard.)

### B.

SERVIUS

(Édit. Alb. Lion, Gottingae, apud Vandenhoeck et

(¹) C'est, pendant le mois de juillet, qui a pris son nom de Jules César (DION CASSIUS, XLV. 7, SERVIUS sur Virgile, BUCOL, IX, 47, et autres), que mûrissent les moissons et se colorent les raisins.

Ruprecht, 1826), a commenté ainsi une partie des vers de Virgile qui précèdent, t. I, p. 161 :

(*Bucol.*, IX), 47. *Ecce Dionaei processit Caesaris astrum;*  
cum Augustus Caesar ludos funebres patri celebraret, die medio stella apparuit : ille eam esse confirmavit parentis (sui). Unde sunt versus isti compositi. *Dionaei* autem longe repetitum est (epitheton) a matre Veneris Dione. Sane *astrum* Graece dixit : nam *stellam* debuit dicere. [Baebius Macer circa horam octavam stellam amplissimam quasi \* lemniscatis coronatam ortam dicit, quam quidam ad illustrandam gloriam Caesaris iuvenis pertinere existimabant. Ipse animam patris sui esse voluit, eique in capitolio statuam, super caput auream stellam habentem, posuit : Inscriptum in basi fuit : *Caesari Emitheo*. Sed Vulcatius aruspex in cautione dixit cometem esse, qui significaret exitum novi seculi, et ingressum decimi, sed quod invitis Diis secreta rerum pronuntiaret, statim se esse moriturum, et nondum finita oratione in ipsa contione concidit. Hoc etiam Augustus in libro secundo de memoria vitae suae complexus est ]

Pendant qu'Auguste célébrait les jeux funèbres pour son père, une étoile apparut au milieu du jour ; il affirma que c'était celle de son père. C'est ce qui a donné lieu à la composition de ces vers. Il a été depuis longtemps répété que *Dionaei* est une épithète tirée de Dione, mère de Vénus. Virgile dit absolument *astrum*, dans la forme grecque : c'est *stellam* qu'il eût dû dire.

Baebius Macer rapporte qu'il s'éleva, vers la huitième heure, une étoile d'une immense grandeur et paraissant couronnée de lemnisques (rubans flottants), dans laquelle quelques-uns voyaient la glorification du jeune César.

Lui-même voulut que ce fût l'âme de son père, et il lui éleva dans le Capitole une statue, ayant une étoile d'or au-dessus de la tête ; il fut incrit sur la base : *A César demi-dieu*. Cependant l'aruspice Vulcatius a dit avec assurance que c'était une comète qui indiquait la fin d'un nouveau siècle et le commencement du dixième ; mais, comme il avait, malgré les dieux, révélé le secret des choses, il mourut avant qu'il eût achevé son discours. C'est ce qu'Auguste a consigné dans le livre deux des mémoires de sa vie.

## C.

*Géorgiques I, v. 487 et suiv.*

Non aliàs cœlo ceciderunt plura sereno,  
Fulgura ; nec diri toties arsère cometæ.

Jamais la foudre ne tomba plus fréquemment par un ciel serein (que lorsque César expira), et jamais ne brillèrent de plus sinistres comètes.

*Diri cometæ* ; criniti [et] pessimi : quia sunt et boni, ut docuimus in Aeneïde (10, 272), facti ex Jove, vel Venere, quam rem plenissime Avienus exequitur. (SERVIUS in Virgil. *Géorg. I*, 488, pp. 227-228.)

Des comètes affreuses, chevelues et très mauvaises (sinistres, de mauvais augure), car il y en a aussi de bonnes, comme nous l'avons enseigné dans l'Énéïde (10, 272), faites de Jupiter et de Vénus, ce que développe complètement Avienus.

## D.

*Enéide*, liv. VIII, v. 678 et suiv.

Hinc Augustus agens Italos in prælia Cæsar  
 Cum Patribus, Populoque, Penatibus, et magnis dis,  
 Stans celsa in puppi : geminas cui tempora flammas  
 Læta vomunt, *patriumque aperitur vertice sidus*.

D'un côté, César Auguste entraîne aux combats l'Italie, le sénat et le peuple, les Pénates et les grands dieux. Il est debout sur la poupe; deux flammes jaillissent de son front joyeux, et sur sa tête brille l'astre paternel. (Trad. Th. Cabaret-Dupaty.)

## E.

Servius commente en ces termes le vers 681 de l'*Énéide*, qui vient d'être reproduit : *Aperitur vertice sidus* ; (apparet) sidus in vertice, hoc est super galeam. Nam ex quo tempore per diem stella visa est, dum sacrificaretur Veneri Genitrici et ludi funebres Caesari exhiberentur, per triduum stella apparuit in Septentrione quod sidus Caesaris putatum est Augusto persuadente : nam ideo Augustus, omnibus statuis, quas ob divinitatem Caesaris statuit, hanc stellam adiecit. Ipse vero Augustus, in honorem patris Augusti (codd. et al. tantum : *exhiberentur, cuius sidus putatum est Augusto persuadente in honorem patris, Augustus*, etc.), stellam in galea coepit habere depictam : [Honorifice autem poëta unam stellam *sidus* dixit cum *sidus* ex multis stellis constet.]

L'astre paternel se montre sur sa tête (d'Octave), c'est-à-dire sur son casque, car, en ce temps-là, une étoile fut

visible le jour, pendant les sacrifices faits à Vénus Génitrix et la célébration des jeux funèbres de César, et elle apparut pendant trois jours au Septentrion ; l'on crut, sur la persuasion d'Auguste, que c'était l'astre de César : c'est pour cela qu'à toutes les statues qu'il dressa pour la divinité de César, il ajouta une étoile. Et Auguste lui-même, en l'honneur de son père, se mit à porter un casque sur lequel était peinte une étoile. [Mais c'est honorifiquement que le poète appelle ici l'étoile *sidus*, alors que le *sidus* se compose de plusieurs étoiles.]

## II.

HORACE.

*Ode XII*, liv. I, v. 46.

..... micat inter omnes  
 Julium sidus, velut inter ignes  
 Luna minores.

L'astre de Jules brille entre tous, comme la lune parmi les feux que son éclat fait pâlir. (Trad. Chevriaux.)

## III.

OVIDE.

A.

*Métamorphoses*, liv. XV, v. 840-850.

«... Hanc animam interea cæso de corpore raptam  
 Fac jubar, ut semper Capitolia nostra forumque  
 Divus ab excelsa prospectet Julius arce. »  
 Vix ea fatus erat, media quum sede senatus

Constitit alma Venus, nulli cernenda, siquæ  
 Cæsaris eripuit membris, nec in aera solvi  
 Passa recentem animam, cælestibus intulit astris  
 Dumque tulit, numen capere, atque ignescere sensit  
 Emititque sinu : luna volat altius illa,  
 Flammiferumque trahens spatioso limine crinem  
 Stella micat natiqûe videns benefacta, fatetur  
 Esse suis majora, et vinci gaudet ab illo.

. . . . .

(Jupiter dit à Vénus :) « Fais un astre de cette âme (l'âme de Jules César), arrachée du corps par l'assassinat, afin que le Divin Jules veille, du haut des cieux, sur le Forum et notre Capitole. »

Jupiter avait à peine prononcé ces mots, que la divine Vénus s'empresse de descendre au milieu du sénat : invisible à tous, elle recueille l'âme du héros expirant, et sans lui laisser le temps de s'évanouir dans les airs, elle l'emporte au milieu des astres célestes. Mais, dans son vol, Vénus la sent qui se fait dieu et s'embrase : elle la laisse échapper de son sein ; l'âme s'envole au-dessus de la lune, et, traînant après elle une longue chevelure enflammée, elle brille comme une étoile. C'est là que César, témoin de la gloire de son fils (Octave), plus belle encore que la sienne, s'applaudit d'être vaincu par lui. (Trad. de Théop. Baudement, modifiée.)

B.

*Métamorphoses*, liv. XV, c. VIII, v. 745 et suiv.

Hic tamen accessit delubris advena nostris :  
 Caesar in urbe sua Deus est : quem Marte, togaque  
 Præcipuum, non bella magis finita triumphis,  
 Resque domi gestæ, properataque gloria rerum

In sidus vertere novum, stellamque comantem,  
 Quam sua progenies : neque enim de Cæsaris actis  
 Ullum majus opus, quam quod pater existitit hujus.

.....

Ne foret hic igitur mortali semine cretus,  
 Ille Deus faciendus (Augustus) erat : quod ut aurea vidit  
 Æneæ genitrix ; vidit quoque triste parari  
 Pontifici letum, et conjurata arma moveri.  
 Palluit, et cunctis, ut cuique erat obvia, Divis,  
 « Adspice, dicebat, quanta mihi prole parentur  
 Insidiæ, quantaque caput cum fraude petatur,  
 Quod de Dardanio solum mihi restat Iulo.

..... »

Cependant Esculape n'est, dans nos temples, qu'un dieu étranger : César est dieu dans sa patrie. Grand sous la cuirasse et sous la toge, ce n'est pas seulement à ses triomphes, à ses lois, à ses victoires gagnées en courant, c'est aussi à son fils qu'il doit de briller parmi les astres, sous la forme d'une nouvelle comète : et, de tous ses titres, le plus beau est celui d'avoir donné la vie à Auguste

.....

Auguste ne pouvait sortir du sang d'un mortel ; il fallait que César devînt dieu : il le fut ; mais la mère d'Enée eut d'abord la douleur de voir préparer sa mort, et les conjurés aiguïser leurs poignards. Elle court, pâle d'effroi, et à tous les dieux qu'elle rencontre : « Voyez, s'écrie-t-elle, voyez quel affreux complot on trame contre moi, de quels pièges on entoure l'unique rejeton d'Iule, le descendant de la race troyenne.... » (Trad. de Théoph. Baudement.)

## IV.

## MANILIUS.

*Astronomiques*, liv. I, v. 733 et suiv. (sur la voie lactée).

An fortes animæ dignataque numina cœlo,  
 Corporibus resoluta suis, terraque remissa,  
 Huc migrant ex orbe; suumque habitantia cælum  
 Æthereos vivunt annos, mundoque fruuntur,  
 Atque hic Æacidas, hic et veneramur Atridas.

(V. 773.) . . . . . Venerisque ab origine proles  
 Julia descendit cœlo, cælumque replevit;  
 Quod regit Augustus, socio per signa Tonante.

Dira-t-on que les âmes des héros qui ont mérité le ciel, dégagées des liens de leur corps après leur séjour sur la terre, sont transportées dans cette demeure; que ce ciel leur est approprié; qu'elles y mènent une vie céleste, qu'elles y jouissent du monde entier? Là sont honorés les Eacides, les Atrides .....

La famille des Jules, dont l'origine remonte à Vénus, et qui était descendue du Ciel, maintenant gouverné par Auguste, que Jupiter s'est associé dans cet empire .....

## V.

## SÉNÈQUE.

*Questions naturelles*, liv. VII, c. XVII.

Nec est quod putemus, eundem (cometem) visum esse sub Claudio, quem sub Augusto vidimus; nec hunc qui sub Nerone Cæsare apparuit, et Cometis detraxit infamiam,

illi similem esse, qui post necem divii Julii, Veneris ludis Genetricis, circa undecim horam diei emersit.

Ne croyons-nous pas que la comète qu'on vit sous Claude est la même que celle qui parut sous Auguste, ni que celle qui s'est montrée sous Néron, et qui a réhabilité les comètes, ait ressemblé à celle qui, après le meurtre de Jules César, durant les jeux de Vénus Génitrix, s'éleva sur l'horizon vers la onzième heure du jour. (Trad. de Baillard.)

## VI.

PLINE.

*Histoire naturelle*, liv. II, 23.

Cometes in uno totius orbis loco colitur in templo Romæ, admodum faustus divo Augusto judicatus ab ipso; qui, incipiente eo, apparuit ludis quos faciebat Veneri Genetrici, non multo post obitum patris Cæsaris, in collegio ab eo instituto. Namque his verbis in gaudium prodidit : « His ipsis ludorum meorum diebus, sidus crinitum per septem dies in regione cœli, quæ sub septemtrionibus est, conspectum. Id oriebatur circa undecimam horam diei, clarumque et omnibus terris conspicuum fuit. Eo sidere significari vulgus credidit, Cæsaris animam inter deorum immortalium numina receptam : quo nomine id insigne simulacro capitis ejus, quod mox in foro consecravimus, adjectum est. » Hæc ille in publicum; interiore gaudio, si illum natum, seque in eo nasci interpretatus est : et si verum fatemur, salutare id terris fuit. (*Voir la traduction dans le texte*, pp. 338 et 339.)

## VII.

## VALÈRE MAXIME.

*Des faits et paroles mémorables.* Préface. A Tibère César Auguste.

## A.

Si excellentissimi vates a numine aliquo principia traxerunt : mea parvitas eo justius ad favorem tuum decurrerit, quo cœtera divinitas opinione colligitur, tua præsentî fide paterno avitoque sideri par videtur : quorum eximio fulgore multum cærimoniis nostris inclytœ claritatis accessit.

Si les plus grands poètes ont mis leurs vers sous la protection de quelque divinité, avec combien plus de raison ne dois-je pas, pour mon faible talent, implorer votre faveur ! En effet, la divinité des autres immortels n'a pour preuve que l'opinion des hommes, et la vôtre se manifeste par des effets sensibles, semblable à l'astre de votre père et (à celui) de votre aïeul. (Trad. T. Baudement.)

## B.

Liv. III, ch. II, 19.

Sed ut superius armorum et togæ, ita nunc etiam siderum clarum decus divum Julium, certissimam veræ virtutis effigiem, repræsentemus.

Après les exemples glorieux que nous ont fournis la toge et les armes, citons celui du divin Jules, cet incomparable ornement du Ciel, cette parfaite image de la véritable bravoure. (Trad. T. Baudement.)

## VIII.

PLUTARQUE.

*Vie de César, LXXV.*

Ce génie puissant qu'il (J. César) avait conduit pendant sa vie, le suivit encore après sa mort . . . . .  
 parmi les phénomènes célestes, on vit un premier signe remarquable dans cette grande comète qui, après le meurtre de César, brilla avec tant d'éclat pendant sept nuits et disparut ensuite. Un second signe, ce fut l'obscurcissement du globe solaire, qui parut fort pâle toute cette année-là, et qui, chaque jour, à son lever, au lieu de rayons étincelants, n'envoyait qu'une lumière faible et une chaleur si languissante que l'air fut toujours épais et ténébreux, car la chaleur seule peut le raréfier; son intempérie fit avorter les fruits, qui se flétrirent avant d'arriver à leur maturité. (Trad. de Ricard.)

## IX.

SUÉTONE.

*Les douze Césars, C.-J. Cæsar, LXXXVIII.*

Periit sexto et quinquagesimo ætatis anno : atque in deorum numerum relatus est, non ore modo decernentium, sed et persuasione vulgi. Siquidem ludis, quos primo consecratos ei heres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam : creditumque est animam esse Cæsaris in caelum recepti : et hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella.

Il (Jules César) périt dans la cinquante-sixième année de son âge, et fut mis au nombre des dieux, non seulement par le décret qui ordonna son apo théose, mais aussi par la foule, persuadée de sa divinité. Pendant les jeux qu'il avait fait vœu de célébrer et que donna pour lui son héritier Auguste, une étoile chevelue, qui se levait vers la onzième heure, brilla durant sept jours de suite, et l'on crut que c'était l'âme de César reçue dans le ciel. C'est pour cette raison qu'il est toujours représenté avec une étoile au-dessus de la tête. (Trad. T. Baudement.)

## X.

## SILIUS ITALICUS.

*Guerres puniques*, liv. XIII.

Ille, hirta cui subrigitur coma fronte, decorum  
 Et gratum terris Magnus caput : ille Deum gens,  
 Stelligerum adtollens apicem, Trojanus Iulo  
 Cæsar avo . . . . .

Regarde ce front sévère que couronne une chevelure hérissée : c'est le grand Pompée, tête glorieuse et chère à l'univers. Celui-là est César. Issu des dieux mêmes et des Troyens, par Iule, son aïeul, il porte avec fierté l'étoile qui brille sur sa tête.

## XI.

## DION CASSIUS.

Liv. XLV, 6. (L'an de Rome 710, av. J.-C. 44.)

.... les jeux institués pour l'achèvement du temple de Vénus, que ceux qui s'en étaient chargés du vivant de

César négligea même de célébrer, de même que les jeux du cirque pendant les Palilies, (Octave) lui-même, pour faire sa cour au peuple, comme si c'eût été une charge qui lui revenait par droit de naissance, les fit célébrer à ses propres frais. Cependant ni le siège doré de César, ni la couronne ornée de pierreries ne furent alors, malgré le décret qui l'ordonnait, portés au théâtre par crainte d'Antoine.

7. Du reste, une étoile (ἀστὴρ) ayant tous ces jours paru du nord au midi, et le peuple, bien que quelques-uns lui donnassent le nom de comète (κομήτην) et prétendissent qu'elle n'avait que la signification habituelle, ayant, loin d'ajouter foi à leur opinion, consacré cette étoile à César devenu immortel et mis au nombre des astres (ἐς τὸν τῶν ἀστέρων), Octave, enhardi, lui éleva, dans le temple de Vénus, une statue d'airain avec une étoile sur la tête. Comme personne ne s'y opposa par crainte de la multitude, il en profita pour faire exécuter plusieurs autres décrets précédemment rendus en l'honneur de César. Ainsi on donna le nom de Julius à un mois, et, pendant les supplications consacrées pour célébrer ses victoires, il y eût un jour où les victimes furent immolées en son nom. (Trad. de Gros )

## XII.

### CALPURNIUS.

#### *Églogue I, v. 77 et suiv.*

Cernitis ut puro nox jam vicesima cælo  
 Fulgeat ? ut placidum radianti luce cometem  
 Proferat ? ut liquidum mittat sine vulnere sidus ?  
 Numquid utrumque polum, sicut solet, igne cruento  
 Spargit, et ardenti scintillat sanguine lampas.  
 At quondam non talis erat, quum Cæsare raptò  
 Indixit miseris fatalia civibus arma.

Voici la vingtième nuit qu'à la faveur d'un ciel serein brille une étincelante comète; elle répand une vive et douce lumière, et ne présage aucun désastre. Elle n'est point semblable à celles qui de l'un à l'autre pôle lancent des rayons de feu et de sang, telles que la comète qui, après la mort de César, annonça aux Romains une affreuse guerre civile. (Trad. L. Puget.)

### XIII.

#### JULIUS OBSEQUENS.

*Des Prodiges, CXXVIII (67).*

Ludis Veneris Genetricis, quos pro collegio fecit, stella, hora undecima, crinita sub septentrionis sidere exorta, convertit omnium oculos. Quod sidus quia ludis Veneris apparuit, divo Julio insigne capitis consecrari placuit.

Pendant les jeux célébrés en l'honneur de Vénus Mère, jeux qu'il (Octave) donnait pour le collègue des pontifes, une étoile chevelue parut, sur les onze heures, dans la constellation du Chariot, et attira tous les regards. Comme cet astre s'était montré pendant les jeux de Vénus, on s'empressa de le consacrer au divin Jules, et d'en faire un ornement de son diadème. (Trad. T. Baudement.)

### XIV.

#### XIPHILIN.

*Histoire romaine*, traduite par Cousin, Paris, MDCLXXXVI,  
p. 16.

Il y eut en ce temps-là (après la mort de César) des

prodiges extraordinaires, une lumière fort éclatante courut d'Orient en Occident, un nouvel astre parut durant plusieurs jours. La splendeur du soleil s'éclaircit et s'éteignit ; puis sembla se diviser en trois cercles dont il y en avoit un au-dessus duquel on voioit comme une couronne de feu. Il ne faut pas douter que ces prodiges ne présageassent la ruine de la République.

## XV.

*Lettre écrite par M. THÉODORE MOMMSEN à M. ALPH. DE SCHODT.*

MONSIEUR,

Dans ma réponse à votre question sur la date de l'apparition de la comète de Jules César, vous me permettrez de mettre de côté les auteurs modernes qui ont compliqué un fait facile à constater, pourvu qu'on le dégage de ses commentateurs plus ou moins superficiels. Veuillez bien consulter les calendriers du 1<sup>er</sup> vol. du *Corpus*, pp. 382 et suiv. ; on n'y parle pas de la comète, mais vous y trouverez ce qu'il faut pour la déterminer.

Les jeux auxquels ce phénomène parut sont indubitablement ceux célébrés pour la *Victoria Caesaris*, comme l'attestent Matius lui-même, qui les dirigea (CIC., *ad fam.*, 11, 28, 6, lettre mal datée généralement, qui n'est pas du 26 juin, mais du mois d'août, ou d'une date postérieure encore, de l'an 710), ainsi que Suétone (*Caes.* 88, Aug. 10), qui mentionne expressément la comète. Or, le calendrier césarien nous présente ces jeux aux jours de juillet 20-30, et c'est la date de la comète. Il est vrai que d'autres écrivains d'autorité moindre (*voy.* ma note, ouv.

cité, p. 377) donnent ces jeux à la *Venus victrix genetrix*, mais sans doute, comme je pense l'avoir démontré, parce que ces deux divinités étaient ou identiques ou au moins faciles à confondre. Si un auteur, souvent embrouillé, (SERVIUS, *ad Virgil.*, egl. 2, 47), en fait des *ludi funebres*, c'est une erreur qui se comprend aisément, car, en fait, ils l'étaient; on ne doit y faire aucune attention.

La seule date qui pourrait être mise en concurrence, serait le 25 septembre, date où se célébrait une fête *Veneri genetrici in foro Cæsaris* (l. c., p. 402). Mais, d'abord, nous n'avons pas ici, comme en juillet, la *Victoria Cæsaris*; puis cette fête ne durait qu'un jour, et il nous en faut au moins sept pour placer la comète : *in ipsis ludorum meorum diebus sidus crinitum per septem dies*, dit Octave-Auguste, *est conspectum*.

On pourrait ajouter d'autres arguments, mais nous n'en avons pas besoin.

Veillez bien examiner tous les témoignages anciens : vous verrez qu'aucun ne s'oppose à cette solution.

Les jeux édiliens mentionnés par Appien, l. III, 28, sont les *ceriales*, avril 12-19; après (1576) viennent ceux de la *Venus genetrix*.

La lettre de Cicéron *ad Att.*, 15, 2, datée du 18 mai, mentionne les préparatifs des jeux (*apparatus ludorum*) d'Octavius, c'est-à-dire deux mois avant le spectacle.

Je passe sous silence les autres passages qui ne donnent rien de précis sur la date des jeux et de la comète.

Il faut bien distinguer de la date de l'apparition de la comète celle où fut votée la loi qui prononçait la consécration du dictateur. M. Babelon (2, 47), en plaçant celle-ci au 26 novembre 712, a mal rendu Caland (*de nummis M. Antonii*, Lugd. Bat. 1883, p. 31); si vous voulez vous donner

la peine de le consulter, vous trouverez que M. Caland, en rapportant un passage de mon *Staatsrecht*, 2, 733, mentionne la date du triumvirat, ce que M. Babelon a confondu avec celle de la consécration. Les raisons, pour lesquelles j'ai attribué cette consécration à la fin de 711 ou au commencement de 712, sont exposées au lieu indiqué : comme le fils s'appelle *Gai filius*, encore après le 27 novembre 711, et comme Dion rapporte le décret autorisant l'érection d'un temple au père à l'année 712, je crois peu probable que la loi à laquelle se rattachent et le changement de nom et le temple aient été de beaucoup antérieurs.

Le passage de Plutarque, *Caes.* 67, est évidemment erroné : la consécration ne se fit pas le lendemain du meurtre.

Sur l'*aedes divi Julii*, consulter mon édition (2<sup>de</sup>) du monument d'Ancyre, p. 80. Les doutes de M. Zumpst sont sans fondement ; l'*aedes* a été votée en 712 et dédiée en 725. Je ne vois pas pourquoi elle ne figurerait pas sur les médailles quelques années avant la dédicace et pour quel motif on en aurait attendu la consécration pour l'y représenter.

Quant aux monuments consacrés au dictateur sur le *forum*, il faut en distinguer deux ou peut-être trois :

1<sup>o</sup> L'autel en forme de colonne, appelé *bustum* (*CIC. Phil.*, 1, 2, 5, 12, 42, 103), *titulus* (*LACT.*, 1, 15, 30), *columna* (*CIC. l. c.*, et *ad Att.* 14, 15, *LACT.*, *l. c.*), *σωμῆς*, (*DION*, XLIV, 51 ; *App.* 2, 148. 3, 2, 3), et renversé par Dolabella, dans les derniers jours d'avril 710 (*CIC.*, *ad Att.* 14, 15. 16) ;

2<sup>o</sup> La statue dédiée par Antoine *in rostris*, en septembre ou au commencement d'octobre 710 (*CIC.*, *ad fam.*, 13, 3) ;

3<sup>o</sup> La colonne haute de vingt pieds *in foro*, mentionnée

par Suétone, *Caes.*, 85. S'il n'y a pas d'erreur dans le récit, il n'est pas possible de l'identifier avec l'autre colonne, renversée par Dolabella, et il est peu probable qu'elle soit la statue dédiée par Antoine. On peut admettre qu'elle a été restituée par l'ordre du fils, pour remplacer celle qui fut renversée par Dolabella. Mais, en adoptant cette hypothèse, on ne pourra l'identifier avec l'autel qui se voit sur la médaille à côté de *l'ædes divi Julii*, car il est trop petit pour représenter une colonne de cette hauteur.

Agréez, Monsieur, le témoignage de mon respect.

MOMMSEN.

Charlottenburg (près de Berlin), 13 mai 1887.

---

## TROIS JETONS DAUPHINOIS.

---

### DOUTES ET INTERROGATIONS D'UN IGNORANT.

---

*A Monsieur RENIER CHALON, président d'honneur à vie de la Société royale de numismatique de Belgique.*

PLANCHE XII, N<sup>OS</sup> 1 A 4.

---

Les gens prudents font, dit-on, tourner sept fois leur langue dans la bouche avant de parler. Il devrait en être ainsi des numismates avant d'émettre une opinion, quelque bien assise qu'elle leur puisse paraître. Mais le moyen de s'arrêter, quand on a entre les mains une pièce unique, ayant tous les caractères voulus de l'époque à laquelle elle appartient, portant un nom facile à authentifier, et, à côté de ce nom, des armes qui, si elles ne se trouvent pas dans les *Armoriaux*, ont néanmoins tous les droits à être supposées appartenir audit personnage, dont les armoiries étaient inconnues jusqu'alors!.. C'est justement ce qui m'est arrivé et ce qui me donne le droit de parler d'une bévue que tous ceux qui se sont occupés de

ma découverte ont commise comme moi, en lui donnant droit de cité.

Il y a une douzaine d'années, je publiais <sup>(1)</sup> une lettre adressée à M. Pilot, archiviste départemental de l'Isère, lettre dans laquelle je donnais le peu de notes que j'avais pu réunir sur deux rares pièces arrivées à ma connaissance. Je commis, pour la première de ces pièces, une grave erreur. Ce n'est pas un crime assurément, surtout quand on la commet avec bonne foi, — sous le manteau du chercheur qui interroge et ne veut en imposer à personne, — et qu'on est prêt à revenir sur une opinion, avancée pour arriver à une solution meilleure.

Il s'agit du jeton d'Antoine Moine, cleric des Comptes du Dauphiné.

Dès l'année 1875, donc, m'appuyant sur le style, la forme des caractères, certaines particularités de cette pièce et le peu que j'avais pu découvrir du personnage en question, je l'attribuais sans hésitation au règne de Louis XII. « Ce jeton, disais-je, a dû être frappé entre le 7 avril 1498, date de la mort de Charles VIII, et le 1<sup>er</sup> janvier 1515, qui vit mourir le *Père du Peuple*, ou plutôt l'année 1505, époque probable du décès d'Antoine Moine.

Plus tard, en 1879, je reproduisis dans la *Revue*

(1) *Simple questions au sujet de deux jetons dauphinois*; Grenoble, Allier, 1875.

*belge* (1) mon premier article avec tous les *desiderata* qu'il comportait, mais qui restèrent encore sans réponse. On me permettra, pour le besoin de ma dissertation, — ou plutôt de l'exposition du problème que je sou mets ici à mes confrères de France et de Belgique, — de reproduire quelques lignes de cet article et de les accompagner de la description de ce jeton.

I. — *Un petit dauphin couché.* Ω(aître) : ΠΩ-  
 ΠΘΙΝΕ : ΜΟΙΝΕ : ΑΛΕΡΑ : ★; Écus-  
 son écartelé de France et Dauphiné,  
 dans un entourage formé de seize lobes  
 réunis par des annelets.

*Rev.* ∅ DES : ΑΟΝΠΕΣ : (un petit sautoir  
*fleurdelisé à ses extrémités*) ∅V : ∅ΠVΛ-  
 ΡΗΙΝΕ ∅; Écusson aux armes de Moine,  
 dans le même entourage que celui de  
 l'avers : *De ... au chevron de ... accompagné  
 de 3 besants de ....*

AR. — Mod. 29 mill.  
 Ma collection.

Pl. XII, n° 1.

Excepté Guy Allard qui nous apprend (2) que  
 « MOINE a été une famille noble d'Avallon en  
 Graisivaudan », tous nos historiens locaux sont  
 muets sur ce nom.

(1) *Médailles et jetons dauphinois*, p. 173, pl. IX, n° 1.

(2) *Dictionnaire historique* (V° MOINE).

« D'aussi faibles indices, dis-je plus loin, ne m'apprennent absolument rien sur Antoine Moine, et je n'aurais su que dire de ce personnage, qui, selon toutes les probabilités, appartenait à la famille dont il vient d'être question, si je n'avais trouvé, dans la liste des *Notaires Clercs des Comptes et Secrétaires des Comptes* que M. Pilot a placée en tête du second volume de l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales de l'Isère antérieures à 1790* (p. 102), quelques renseignements d'après lesquels j'ai pu établir qu'Antoine Moine exerça ses fonctions de 1472 à 1505, époque probable de sa mort, c'est-à-dire, sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

« Cette observation n'est pas inutile pour l'étude de notre jeton. Par le style et l'ordonnance générale, il ne peut appartenir qu'à l'époque du dernier de ces souverains, dont il rappelle, du reste, quelques monnaies, servant ainsi de transition aux médailles et autres produits analogues, fabriqués sous François I<sup>er</sup>, et qui ont de singuliers rapports avec lui. La forme des lettres et la molette finale de la légende de l'avers sont encore deux autres motifs qui viennent militer en faveur de mon opinion : on peut s'assurer que la molette se trouve, en effet, sur la plupart des monnaies de Louis XII, et tous les numismates savent que ce fut sous François I<sup>er</sup> que l'on abandonna définitivement l'usage des caractères gothiques pour revenir aux majuscules romaines. Quant au dau-

phin couché, placé devant le nom d'*Anthoine Moine*, c'est un souvenir emprunté aux espèces de Louis XI. Ce jeton a donc dû être frappé entre le 7 avril 1498, date de la mort de Charles VIII, et le 1<sup>er</sup> janvier 1515, qui vit mourir le *Père du Peuple*, ou plutôt l'année 1505, époque probable du décès d'Antoine Moine.

. . . . .  
 « Mes investigations sur Antoine Moine, disais-je, en terminant, doivent-elles s'arrêter là? Dois-je, au contraire, compter sur les révélations d'un avenir prochain et sur de nouveaux matériaux qui nous feraient mieux connaître ce personnage? C'est là l'espoir que je caresse, et c'est à quelques-uns des lecteurs de la *Revue* que j'ose en demander la réalisation. »

L'année suivante, enfin, à des jetons authentiques de la Chambre des Comptes du Dauphiné et à un grand nombre d'autres beaucoup moins certains, je réunissais encore ( ) ce même jeton à cause de sa légende spéciale et dans l'espoir d'en voir surgir quelque autre à la suite. « C'est le seul jeton de ce genre que je connaisse, ai-je dit ailleurs; mais, de ce qu'une seule pièce soit arrivée jusqu'à nous, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse en exister d'autres, et je suis persuadé que l'avenir nous réserve plus d'une surprise de cette espèce. »

(<sup>1</sup>) *Revue belge*, 1880 : *Essai sur les jetons de la Cour des comptes du Dauphiné*.

Savoir attendre !.. Là est le secret qui, parfois, met bien du temps à se dévoiler, mais qui, cette fois, ne m'a pas trop fait languir.

J'ai découvert, en effet, depuis cette époque, dans les cartons du cabinet de France, l'*alter ego* de la pièce d'A. Moine.

Je dis bien : l'*alter ego*. Mais quel problème est soulevé par cette nouvelle pièce devant mon esprit étonné!...

2. — *Un petit dauphin couché.* Ω(aître) : ΕΙΝΤΡΩ :  
 FLEHTPPO : TPVOITEVR : ; Écusson  
 écartelé de France et Dauphiné, dans un  
 entourage de seize lobes réunis par des  
 annelets.

Rev. ✠ : DES : COMPTES : (*un petit sautoir  
 fleurdelisé aux extrémités*) : DV : DPVL-  
 PHINE : ; Écusson dans un entourage  
 semblable à celui de l'avers : De... au  
 chevron de ... accompagné de trois besants  
 de...

AR. — Mod. 29 mill.  
 Cabinet de France.

Pl. XII, n° 2.

A part les noms, ces deux jetons sont les mêmes au premier aspect. Cependant, avec un peu d'attention, on constatera, sur celui de Fléhard, la présence de deux annelets après le sautoir du revers, et l'absence de la molette à la fin de la légende précédente ; différences, en somme, que je crois ne devoir attribuer qu'aux convenances du graveur

pour la disposition de ses légendes et pour le remplissage des blancs laissés par elles.

Comme on le voit, même style, même faire, ressemblance presque identique. Il n'y a de différence essentielle que la légende de l'avers. C'est au même burin, on ne peut en douter, que sont dus ces deux jetons.

Voyons maintenant quelles connaissances nous pouvons emprunter à l'histoire au sujet du titulaire du dernier.

L'*Armorial du Dauphiné* nous apprend que la famille Fléard ou Fléhard fut annoblie en 1446, dans la personne de Vincent Fléhard, par le Dauphin Louis, plus tard Louis XI. Il cite trois membres de cette famille qui portèrent le titre de premiers présidents de la Chambre des Comptes de Dauphiné, en 1544, 1554 et 1564, et dont le dernier résigna sa charge pour entrer dans les Ordres et devenir évêque de Grenoble en 1575, etc., etc. Mais d'Eynard Fléhard, pas le moindre mot.

Guy Allard (1) dit simplement qu'*Aynard Fléard* fut Maître des Comptes à Grenoble, en 1515. Mais, peut-on se fier à une seule note de cet *historien*, sans la contrôler avec soin? Dans sa liste des Maîtres et Auditeurs de la Chambre des Comptes, n'a-t-il pas déjà placé le même personnage, sans lui assigner une date, entre Étienne Audric (1475) et Antoine Audric (1483)!...

(1) *Dictionnaire du Dauphiné.*

Recourons donc à une source plus sûre. L'*Inventaire Sommaire des Archives du département de l'Isère* (1) de M. Pilot nous apporte, à ce sujet, un renseignement précieux, quoique par trop *sommaire*, mais enfin s'appuyant sur des titres indéniables et suffisants pour bien asseoir l'attribution de notre jeton ; et, en attendant les futurs renseignements, — s'il s'en trouve, — ceux-ci peuvent très-bien nous satisfaire pour le moment :

« Eynard Fléard ; — nommé (*Auditeur des Comptes*) par lettres du 23 janvier 1496 (style du Dauphiné, 1497) ; — en remplacement d'Eynard Pradel (2). »

Le jeton d'A. Moine ayant dû être frappé, ainsi que je l'ai dit, de 1498 à 1505, celui d'Eynard Fléard, sortant vraisemblablement de l'officine du même graveur, doit aussi dater de la même époque ; et, en effet, ainsi que nous venons de le voir, ces deux hommes furent contemporains.

Ici se présente un problème fort curieux et dont la solution est vivement désirée par moi ; car, là, se trouve l'origine de l'erreur que je crois avoir commise et que je tiens à cœur d'élucider dans le présent article.

J'ai dit — et l'*Armorial du Dauphiné* l'a répété de confiance — que l'écusson armorié du revers de notre premier jeton était *celui de la famille*

(1) T. II, p. 86.

(2) La famille d'Eynard Fléard appartenait au commerce de Grenoble ; l'une de ses branches parvint bientôt à une haute position, etc., etc.

*Moine, ignoré jusqu'alors; mais, n'en pouvant déterminer les émaux, je m'étais contenté de le décrire ainsi : De ... au chevron de ... accompagné de trois besants de ...*

Pour les armes de la famille Fléhard, elles sont parfaitement connues : *D'or, au chevron d'azur chargé d'un soleil d'or et, en pointe, de deux croissants d'argent.* Une deuxième branche de cette famille brisait en ajoutant sur le champ trois croix nilées ou bourdonnées de gueules 2-1.

Or, l'écusson armorié, placé sur le revers du jeton d'Eynard Fléhard, n'étant point celui de sa famille, je me vois, pour les mêmes motifs, forcé de refuser à Moine ce que je ne puis accorder à Fléhard et de rechercher dans d'autres causes l'existence de cet écusson au revers dudit jeton.

Et si cette cause existe réellement, comme je le suppose, n'est-il pas à présumer que nous retrouverons encore, dans quelque collection inconnue, d'autres spécimens semblables de la numismatique des collègues de Moine et de Fléhard ?

Mais quel est cet écusson ? A qui appartient-il ? A quel titre occupe-t-il une place sur ces jetons ?

Sur le côté principal, là où la légende nous donne les noms de nos deux fonctionnaires, nous voyons les armes de la Province, qui se retrouvent jusque sur les sceaux de la Chambre des Comptes. Mais alors, cet écusson nouveau ne pourrait-il pas avoir quelque trait aux fonctions particulières des officiers de certains bureaux dépendants de

cette Chambre, et les *besants*, ou peut-être les *gectouers* placés dans ce blason, n'en seraient-ils pas l'indice?.. Et ces armes ne seraient-elles point celles de ce bureau particulier?..

Arrivé là avec tous ces doutes et tous ces points d'interrogation, j'ai désiré avoir l'opinion d'un homme bien connu par sa compétence en pareilles matières et qui, en plus d'une circonstance, m'a habitué à recevoir des marques de son excellente confraternité. Je lui ai donc envoyé *mes idées*, et je ne puis qu'être fier d'avoir trouvé dans son esprit, je ne dis pas *une preuve* de ce que j'avance, mais un assentiment à ces idées qui ne demandent qu'à être développées sur des titres ou documents certains. M. J. Rouyer, du reste, m'en apporte un que je me garderai bien de négliger....

Mais je préfère lui laisser la parole.

« ... J'ai pris connaissance, attentivement, des pages que vous avez bien voulu m'adresser, et qui sont ci-jointes. Ce que j'y trouve, ce sont des compliments à vous faire; aussi ne puis-je vous renvoyer ces feuilles que tout-à-fait intactes.

« Vous me demandez ce que je pense de la fin, ainsi conçue : « Cet écusson nouveau ne pourrait-il avoir quelque trait aux fonctions particulières des officiers de certains bureaux dépendants de cette Chambre,... etc. »

« Il n'y a pas à se montrer affirmatif dans les questions dont la solution définitive est subordonnée à une série d'observations restant à faire.

Mais je crois que votre opinion, mon cher confrère, peut très-bien se soutenir, résumée à cette proposition que les armoiries se rapportaient au corps de fonctionnaires dont étaient Moine et Fléhard. Quant aux *meubles* accompagnant le chevron, qu'ils soient des besants ou autre chose, je m'en tiens, quant à moi, à la dénomination la plus ordinaire, afin de ne rien compliquer.

« J'ai un jeton de la Chambre du Trésor, à Paris (1555), où se trouvent les armoiries de cette institution, déjà bien formée au xiv<sup>e</sup> siècle. Sous un chef à trois fleurs de lys rangées, on y distingue six besants 3-2-1. (Pl. XII, n°4.) Il me semble que c'est un argument dont il vous serait possible de tirer parti. Comme il me paraît impossible d'en prendre une empreinte suffisamment nette pour vous permettre de le bien dessiner, je vous le communique en nature.... »

Sur cet encouragement à poursuivre mon idée, une nouvelle idée a surgi tout-à-coup; et, à la suite des jetons de Moine et de Fléhard, il m'est venu à la pensée d'en placer un autre, appartenant à une série bien différente, — quoiqu'ayant avec elle certaines affinités, — celle des Généraux des Finances, offrant néanmoins avec les précédents une analogie si singulière, que je ne puis me dispenser de la faire remarquer. Tout le monde, d'ailleurs, sait que les Généraux des Finances étaient, ainsi que les Maîtres de la Monnaie, placés

sous la juridiction de la Chambre des Comptes.

Si l'écusson de Fléhard n'est pas le sien, ainsi que nous avons pu nous en édifier plus haut, et que, par suite, j'aie été amené à enlever à Moine des armoiries que j'avais, dans le principe, cru lui appartenir, pourquoi ne me serait-il pas permis d'aller plus loin et de supposer qu'un autre officier du Trésor dont je n'ai point encore parlé et dont le jeton, — bien qu'en apparence, car nous n'en connaissons pas les émaux, — porte réellement *la représentation* des armes *connues* de sa famille, n'a pas plus de droit que Moine à s'attribuer personnellement cet écusson. Le hasard aurait-il permis que les *meubles* en fussent les mêmes, ou bien cet écusson appartient-il en propre au corps auquel son titulaire était attaché?

Là est la question que je cherche à débrouiller.

Voici ce nouvel arrivé, qui, du reste, a déjà été publié (1), mais avec l'attribution personnelle de l'écusson que mon étude m'appelle à ne lui accorder que sous toutes réserves.

3. —  M A I S T R E : I T O V E S · D E · B E T V N E  
 · C(onseiller) · d(u) · r(oi) : Dauphin à gauche, sommé d'une fleur de lis couronnée (celle qui sert d'initiale à la légende).

(1) *Bulletin de l'Acad. delph.*, 1879, p. 205.

Rev. **W** GENERALI : DV : Π—IS : DV :  
 ΔΤΥΛΡΗΝΕ; Semé de fleurs de lis; au  
 bas, et à moitié enseveli dans la légende,  
 écusson armorié : *De ... au chevron de ...,*  
*accompagné de trois besants de ....*

AR. — Mod. 28 mill.  
 Cabinet de France.

Pl. XII, n° 3.

Le hasard est bien singulier parfois, disais-je tout-à-l'heure. Rapproché des deux jetons précédents, — quoique d'une autre main, — par le style et par la date même à laquelle il a dû être frappé, ce jeton nous offre, au revers, ce même écusson qui est l'objet de ma surprise et de mes remarques. Se trouve-t-il, là encore, imposé par des motifs analogues, ou bien faut-il y voir l'écusson même de la famille de Beaune (*de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or*)?... Qui sait même si ces armoiries n'ont pas été données ou attribuées par erreur ou par ignorance à cette famille, uniquement sur cette raison qu'elles se trouvaient sur le jeton de Jacques de Beaune (1),... de même qu'un motif semblable me

(1) Il existe au Cabinet de France, et portant la date de de 1566, un autre jeton, aux mêmes armes, d'un membre de cette famille, celui de Claude de Beaune, dame de Chambrun (?). Or, n'ayant pas trouvé celle-ci indiquée ailleurs dans les généalogies de cette maison, et l'époque où elle vivait se rapportant exactement à celle de ce jeton, je suis porté à la considérer comme la même que Marguerite de Beaune « que d'autres nomment Claude. » (Voir *Moréri*, V° FAMILLE DE

les avait fait attribuer à Antoine Moine?.. Il faut convenir tout au moins que ce rapprochement, ou plutôt cette similitude, est fort étrange.

L'histoire de Jacques de Beaune est trop connue pour que je songe à la placer ici. Je dirai seulement, pour le besoin de ma cause, que, fils de Jean de Beaune, qui exerça la charge d'argentier des rois Louis XI et Charles VIII, Jacques de Beaune, baron de Samblancey, fut nommé, en 1493, Trésorier de la Reine, mais que ce ne fut qu'en 1498 qu'il devint Général des Finances de Languedoc, Dauphiné, etc., etc., jusqu'à 1505. On connaît sa fin tragique, et ce n'est pas le lieu de faire de l'érudition en me rendant l'écho des récits passionnés des panégyristes ou des détracteurs de l'infortuné Surintendant des Finances.

Qu'on retienne ici ces deux dates curieuses, 1498 et 1505, pour les rapprocher de celles que j'ai assignées précédemment aux jetons de Moine et de Fléhard.

Il y a eu un autre Jacques de Beaune qui fut également Général des Finances en Dauphiné de 1555 à 1570. Il était le petit-fils du précédent ;

BEAUNE), laquelle fut mariée : 1<sup>o</sup> à *Louis Burgensis*, 2<sup>o</sup> à *Claude Gouffier*. En tout cas, ce jeton prouve bien que ces armes *étaient* devenues celles de la famille. Mais cela suffit-il à détruire mon hypothèse, basée sur ce que, dans le principe, ces armes auraient appartenu *peut-être* à la corporation dont faisait partie le premier des Beaune après son anoblissement.

mais ce jeton ne peut lui appartenir, le style en étant trop ancien.

J'ai parlé du bizarre rapprochement opéré par le hasard entre l'écusson de la famille de Beaune et celui des jetons précédents. Ce fait est peut-être moins singulier que je ne le trouvais au premier abord, et je crois avoir fait entrevoir une erreur possible de la part des héraldistes qui, plus tard, voulurent enrichir leurs armoriaux d'un écusson de plus. Quoi d'étonnant, en effet, à ce qu'une famille de comptables, ennoblie par la faveur royale, ait reçu des armoiries rappelant son origine. Le *besant* se retrouve dans beaucoup de cas semblables, et le jeton de la Chambre du Trésor de France, cité par M. Rouyer, vient bien à point appuyer mon hypothèse. Le *besant* héraldique — qu'il représente une monnaie ou un *gectouer*, peu importe ! — est donc bien de mise dans les armoiries d'employés des Finances ; mais ce n'est pas une raison péremptoire permettant d'admettre que ces employés aient eu le droit de placer leurs armes sur des jetons servant à compter dans les administrations de l'État. Chez eux, sans doute, en vertu de la faculté de tout possesseur d'armoiries, ils pouvaient se servir de pièces semblables, frappées aux meubles de leurs armoiries propres ; mais ici, sur les jetons d'une corporation, ils devaient en conserver les armes particulières. Or, si nous avons vu, sur les deux premiers jetons, l'avers *écartelé* de France et Dauphiné, et le revers portant

l'écu particulier du bureau auquel ils appartenaient, — sous la réserve, bien entendu, de l'admission de mon idée, — nous observons ici cette différence, tenant peut-être à celle des fonctions entre le Général des Finances et les Maîtres ou Clercs des Comptes, que l'avvers porte, seul, les armes du Dauphiné et le revers celles de France, mais avec l'adjonction, au bas de ces dernières, de l'écusson qui occupait à lui seul le revers des deux premiers jetons, et qui, malgré l'identité des meubles, n'est, dans mon esprit, que celui de ce même bureau. Qui sait même si cet écusson n'a pas été placé là à deux fins, eu égard aux armes de Jacques de Beaune, parfaitement connues, paraît-il, et à celles que je suppose pour un bureau quelconque dépendant de la Chambre des Comptes?... Je n'affirme rien; mais je crois être dans le vrai, et je pose humblement la question devant de plus autorisés que moi.

Parvenu à ce nouveau degré de l'échelle de mes idées, j'ai voulu avoir encore l'avis de M. Rouyer et je lui ai communiqué les lignes qui précèdent. Plusieurs lettres ont été échangées entre nous : interrogations et objections, en un mot *conversation numismatique* pleine d'attrait pour moi et de complaisance de la part de mon honorable confrère.

« ... Il nous faut, me dit-il dans sa lettre du 3 décembre dernier, il nous faut reprendre les faits d'un peu loin, afin de bien apprécier les questions en jeu.

« D'abord, vous vous êtes vu en présence de deux jetons d'officiers de la Chambre des Comptes delphinale : Antoine Moine, clerc, et Einard Fléhard, auditeur. Ne connaissant pas les armoiries de l'un, connaissant les armoiries de la famille de l'autre, lesquelles ne sont pas celles à besants qui figurent sur le jeton d'Einard, vous vous êtes demandé si ces armoiries à besants, qui sont communes aux deux jetons, ne pourraient avoir trait aux fonctions particulières de quelque bureau de la Chambre. Vous avez désiré savoir si la chose me paraissait possible. — Je vous ai répondu que, en résumant la proposition à ce que les armoiries se rapporteraient au corps de fonctionnaires dont étaient Moine et Fléhard, et dans le cas où la question serait de celles pour la solution desquelles on n'aurait encore rien trouvé d'affirmatif, je croyais que votre opinion pouvait fort bien se soutenir. Et je vous ai communiqué, pour être utilisé à l'appui de votre thèse, et par analogie, si vous le jugiez à propos, le jeton de la Chambre du Trésor, à Paris (1555), avec les armoiries de cette Chambre, où il y a aussi des besants. Heureusement, mon cher confrère, — car je crois que c'est heureux, — vous ne vous êtes pas tenu définitivement à vos premières remarques. Vous avez poursuivi les investigations, et vous en êtes arrivé à tenter un autre rapprochement à propos de Moine et de Fléhard, portant, cette fois, sur le jeton de Jacques de Beaune, comme « Général du Pais du Dau-

phiné », sur lequel est également placé un écu en chevron accompagné de 3 besants.

« Vous aurez pu voir par ma réponse à votre communication à ce sujet, que cela, à mes yeux, changeait assez de face la question. Les armoiries de Jacques de Beaune et de sa famille sont trop connues pour qu'il pût y avoir doute sur l'identité. Aussi, ai-je tout de suite cherché à établir une distinction essentielle entre :

« 1° les armes à besants appartenant à certains corps ou certaines compagnies, et

« 2° les armes à besants portées par des familles qui avaient dû leur notoriété aux emplois occupés par quelqu'un ou quelques-uns de leurs membres dans les services financiers.

« Je vous ai indiqué de ces dernières armoiries-là, et vous en avez vous-même reconnu d'autres depuis. Vous m'avez dit, en outre, que l'ouvrage de M. Coustant d'Yanville « vous avait ouvert de nouveaux aperçus ». Je comprends très bien ce dernier point; mais arrivés là, je ne sais pas si nous voyons les choses de la même manière.

« Moi, je tiens beaucoup à rester dans les faits que je crois pouvoir considérer comme acquis. Et l'un de ceux que je considère comme tels, c'est *la présence assez fréquemment constatée des besants dans les armoiries de gens de finances et de leurs descendants, cas dans lequel il s'agit bien d'armes de famille proprement dites.*

« Je vais jusqu'à craindre, aujourd'hui, avec

tout ce que nous avons vu depuis votre communication primitive, que ce ne fût s'exposer à s'engager fort, que de chercher, même sur les jetons d'Antoine Moine et d'Einarð Fléhard, autre chose que leurs armes propres dans l'écu opposé à celui du Dauphiné.

« Puisque je le crains, vous pensez bien que, pendant qu'il en est encore largement temps, je ne puis pas le faire sans vous le dire; d'autant plus que j'ignore s'il vous est bien prouvé qu'Einarð Fléhard n'a pas commencé par porter les armoiries qui sont sur son jeton, et si vous avez la certitude que celles qui sont connues aujourd'hui pour appartenir à la famille Fléhard ne sont pas postérieures audit Einarð (<sup>1</sup>). Les changements ou modifications d'armoiries n'ont pas toujours été des choses bien rares dans les familles.

« Vous ferez de ces remarques ce que bon vous semblera; mais tout cela, je crois, demande réflexion et maturité. Aussi me serait-il très difficile, dans l'état des choses, de donner le plus petit avis. Je serais fort embarrassé moi-même pour prendre une résolution. »

Que des hommes, annoblis pour leurs services dans les Finances (<sup>2</sup>), possèdent des besants com-

(<sup>1</sup>) L'idée qu'émet ici M. Rouyer, et dont, par malheur, la preuve nous fait défaut, pourrait bien être vraie au fond, si on la rapproche de la note 2 placée par moi à la page 413 de cette notice.

(<sup>2</sup>) « ... Le chiffre relativement considérable des offices de la Chambre des Comptes (232 en 1788) nous aide à penser combien de

binés avec les autres meubles de leurs armoiries de famille, rien de plus naturel, et le grand ouvrage de M. H. Coustant d'Yanville, que j'ai sous les yeux, n'en donne pas moins, pour la seule Chambre des Comptes de Paris, que le nombre assez élevé de 30. Tous ces écussons diffèrent au moins par une foule de dispositions où les pièces les plus diverses se trouvent associées aux besants. Mais à côté de ces 30 armoiries, comment expliquer la présence de 7 autres écussons, en tout semblables entre eux comme disposition ? Ce sont ceux de :

Vincent Buffet. Clerc du Roi . . . . en 1330

familles purent honorablement acquérir par cette voie la noblesse héréditaire, but de toutes les aspirations, de toutes les ambitions de l'époque.

» Or, ces offices concédaient la noblesse complète, *parfaite*; et si l'on veut évaluer le nombre des charges qui pouvaient alors conférer la noblesse à divers degrés, on trouve d'abord celui de 3,494 charges principales, auxquelles il faudrait ajouter toutes celles des présidiaux, bailliages, prévôtés, maîtrises des eaux et forêts, greniers à sel, etc., qui conféraient la noblesse graduelle. Aussi serions-nous tentés, au lieu de dire et de répéter qu'il était à peu près impossible d'arriver à la noblesse, d'écouter et de croire plutôt l'opinion d'un homme forcément imbu des idées nobiliaires de son temps, le généalogiste Chérin, quand il s'écriait : « Hélas ! toute la bourgeoisie y passera. »...

« ... Il n'en est pas moins vrai que, au lieu de reprocher à certaines familles leur extraction bourgeoise, on devrait les féliciter d'avoir eu pour auteurs des gens qui, partis des derniers rangs, surent par leur probité, leur intelligence, leur intégrité et leurs talents, s'élever aux premiers degrés de la hiérarchie sociale, sans le secours du prestige national des champs de bataille... » (*Chambre des Comptes de Paris*, par H.-COUSTANT D'YANVILLE. Paris, Dumoulin, 1866-1875, pp. 391-2.)

- J<sup>a</sup> du Bois de Fontaine, Maître des Comptes. . . . . en 1495  
 P<sup>re</sup> Guill. de Chavaudon de S<sup>te</sup> Maure,  
 Président des Comptes. . . . . » 1772  
 (*d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants d'or*).  
 P<sup>re</sup> de Bonnaire, Clerc des Comptes. . en 1661  
 M.-Ch.-L<sup>s</sup> de Bonnaire de Gif, Maître  
 des Comptes . . . . . » 1776  
 (*d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants  
 d'argent*).
- Nic. Bolard, Clerc des Comptes. . . en 1498  
 Jacq. Andras, id. . . . » 1636  
 (*d'argent; au chevron de gueules, accompagné de  
 3 besants du même*).

Je ne parle pourtant que de la Chambre des Comptes de Paris. Que serait-ce si je pouvais contrôler de même les armoiries des officiers appartenant aux autres Chambres du royaume! Pour le Dauphiné seul, on voit que je puis en présenter 3 pour le moment.

Est-il donc possible d'admettre que cette même formule héraldique : *De..., au chevron de..., accompagné de 3 besants de...,* ait pu être conférée à tant de familles et n'est-on pas amené naturellement à supposer qu'une loi particulière a dû présider à la concession, à l'emploi ou à l'adoption de pareilles armes. Il y aurait eu là des confusions inévitables, et la prudence seule aurait imposé l'obligation de ne pas s'y exposer.

Le *chevron*, symbole de protection et de conservation <sup>(1)</sup>, associé aux *besants*, symbole du Commerce, des Finances, — et, par suite, de la Chambre des Comptes, — conviendrait en effet assez bien, si l'on s'en rapporte à l'interprétation de La Colombière, à un bureau des Finances; et, si cela a été ainsi que je le suppose, il ne m'est pas interdit de penser, — sous la réserve de mon ignorance, — que les membres de ce corps aient eu le droit de s'en servir sur les jetons de l'administration. Quelques-uns d'entre eux ont bien pu, à la longue et à défaut d'armoiries plus personnelles, employer peut-être comme armes de famille celles du bureau auquel ils avaient appartenu; ce qui expliquerait la diversité des émaux que nous avons remarqués ci-dessus, émaux qu'ils se seraient donnés pour se différencier entre eux. Serait-il admissible autrement que tant de familles aient possédé le même blason?

D'un autre côté, si je parcours l'*Armorial du Dauphiné*, j'y vois une cinquantaine d'écussons possédant des besants, parmi lesquels je ne découvre point ceux de nos trois jetons; mais j'y trouve celles d'un Conseiller à la Cour des Monnaies, d'un Trésorier de France, d'un Conseiller-

(1) « ... parce que, suivant le sieur de la Colombière, il soutient le couvert qui conserue les plus grands Bastimens, et le deffend de l'injure de l'air, et qu'il est aussi pris pour le Hiérogliphe de la constance et de la fermeté. » (PALLIOT, *La vraye et parfaite science des armoiries.*)

maître à la Chambre des Comptes, d'un Procureur général et d'un Avocat général à la même Chambre. Pour deux autres familles (*Moneri* et *Monet*), ces meubles ont évidemment été considérés comme *armes parlantes*. Pour les armes de la ville de Crémieu, c'est une allusion plus que transparente à son atelier de la Monnaie delphinale (*d'azur, à trois besants d'or; au chef de même, chargé d'un dauphin d'azur barbelé*). Mais tous ces écussons représentent des combinaisons diverses, sans aucune analogie avec celle qui nous occupe, et il me semble que, si nos trois jetons dauphinois représentaient réellement des écussons de familles, les noms d'A. Moine, d'E. Fléhart et de J. de Beaune auraient dû figurer dans ledit *Armorial* avec les armes que nous trouvons sur ces jetons, celles de Fléhart surtout.

Chose singulière encore à remarquer! Si les armes de Beaune sont authentiques, comment se fait-il que l'*Armorial* de M. de La Bâtie (article J. DE BEAUNE) laisse son écusson en blanc, comme si, pour lui, un doute subsistait au sujet des armoiries si bien *reconnues* pourtant par les autres héraldistes? Comme moi, cet auteur les aurait-il suspectées aussi?...

Si les observations que je présente ici ne reposent point sur des « faits acquis », ainsi que le veut sagement M. Rouyer; si, d'un autre côté, elles demandent aussi, suivant mon honorable confrère, « *réflexion et maturité* », ce que je suis loin de vou-

loir contester et ce que j'approuve de toute ma raison, il est bien permis néanmoins à un septuagénaire d'attacher le grelot à une idée dont il serait heureux d'avoir au plus tôt la solution, si quelqu'un des lecteurs de la *Revue* peut la lui donner. Il obligerait ainsi plus d'une personne, puisque ceux-mêmes qui sont les plus compétents sur ces matières, se récusent et n'osent tenter la solution demandée. Pour mon compte, n'ayant aucune prétention à la science du blason, mais désirant m'instruire, je serais particulièrement reconnaissant à celui qui saurait et voudrait bien fixer le point indécis sur lequel j'ai osé appeler l'attention de mes confrères. En admettant même que mes questions dénotent une nouvelle erreur de ma part et que cette erreur me soit démontrée, il en restera toujours à déterminer les émaux des armes d'Antoine Moine et à donner la *preuve* que les armes originelles de la famille Fléhard furent différentes de celles que leur accordent les Armoriaux. A qui lèvera mes doutes ou dissipera mes illusions, j'en adresse d'avance mes remerciements.

G. VALLIER.

Grenoble, janvier 1887.

---

## NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE.

---

UN TRIENS INÉDIT FRAPPÉ A DINANT.

PLANCHE XII.

---

Tête de profil tournée à droite, coiffée d'une sorte de diadème retenant une chevelure hérissée : ΔEVNTE FI (¹).

Le dessin de la tête est barbare et les attaches du cou, ainsi que le buste, sont figurés par des lignes droites.

*Rev.* — Croix haussée sur une base; au-dessous, une petite croix pattée à branches presque égales : EVSAÆ MO (²).

Or, gr. 1-30.

Trouvé à Domburg (Zélande), en 1886.

Collection de M<sup>lle</sup> de Man, à Middelbourg.

L'orthographe *Deunte* n'est qu'une variante de

(¹) Ce caractère de la chevelure n'a pas été exactement rendu par le dessinateur; les mèches de cheveux sont beaucoup plus rigides que celles du dessin qui les représente à tort comme étant ondulées.

(²) La ligne droite qui termine le cou est complètement isolée du bord de la pièce auquel elle ne vient pas aboutir par deux lignes à angle droit partant de ses extrémités. C'est encore une faute du dessinateur.

*Deonte*, contraction de *Deonante*. La forme *Deunte* est nouvelle.

*Cusane*, d'après les renseignements que M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a eu l'obligeance de me donner, est l'ablatif d'un nom de monétaire saxon CVSA. Les peuples barbares du Nord avaient des habitudes de vocalisation qui les portaient à confondre A final avec O final. Il en est encore ainsi dans les langues suédoises et norvégiennes. CVSA était donc pour eux une équivalence de CVSO et se déclinait comme *Cicero* d'après la forme de la troisième déclinaison. La preuve de ce fait a été fournie par les nombreux textes cités par M. Bonnardot dans les *Comptes rendus de la Société française de numismatique*, t. III.

Grégoire de Tours, notamment, dit *Attilanis*, *Attilanem*, *Attilane*, lorsqu'il latinise le nom du célèbre roi des Huns.

La numismatique mérovingienne, ajoute M. le vicomte d'Amécourt, offre un certain nombre d'exemples de cette manière de décliner les noms saxons qui sont presque tous terminés par la lettre A.

Ainsi, à Rouen, on trouve PECCANE, ablatif de PECCA ; à Genève, TILINANE, ablatif de TILINA, etc.

Voici maintenant les tiers de sou, frappés à Dinant, connus actuellement : M. Perreau a décrit dans notre *Revue* (année 1846) et figuré (pl. VII,

n° 3) un triens portant au droit la légende DEONTE× et au revers : ABOLBNO MO. Le nom du monétaire a été mal lu; tous les numismates lisent aujourd'hui : ABOLENO. La lettre X de DEONTE× n'est qu'une croisette terminale. Cette monnaie, achetée à M. De Coster, fait aujourd'hui partie de la riche collection de M. d'Amécourt, qui la décrit ainsi : + ΔEONTE + — ABOLENO MO.

Une autre pièce frappée par le monétaire CARIFRIDVS (CARIFRIDO-M) porte, au droit, une légende que M. Perreau lisait DEONV (pl. VII, n° 1), mais qui est douteuse, puisque M. Robert voit DEONANTEFT et M. d'Amécourt, DEON/VVC CI.

A l'époque de la notice de M. Perreau, cette pièce se trouvait dans le cabinet de M. Van der Meer, à Tongres. Aujourd'hui, elle repose dans les collections du musée archéologique de Namur.

Notre aimable confrère, M. Bequet, de Namur, a eu l'obligeance de me soumettre ce triens dont j'ai lu la légende ainsi : DEON/VVE FT — CARIFRIDOM.

Ce triens, comme celui de M<sup>lle</sup> de Man, montre au revers une croix haussée, mais au-dessous, au lieu d'une petite croix, sont espacés six globules rangés en deux lignes.

Dans le même volume de la *Revue*, M. Chalon avait déjà signalé un triens trouvé aux environs de Mons, dont il lisait la légende : DEONANTE×

et AMERNO MO · (pl. VII, n° 2). M. Ch. Robert préfère lire le nom du monétaire : AHEINO MO · — Je préfère la lecture de M. Chalon.

D'un autre côté, M. Cartier avait fait connaître dans la *Revue française* (1840, p. 107, pl. VI, n° 27) un triens du monétaire ABOLINVS (ABOLINO), avec le nom du lieu d'émission : DEONANT.

Combrouse a reproduit cette pièce dans son ouvrage sur les *Monétaires des rois mérovingiens* (pl. XXIII, n° 9).

Elle faisait partie de la collection Bohl, à Coblenz.

M. le vicomte d'Amécourt possède dans sa riche collection une variété de ce triens avec les légendes : DE◇NANTI et AB◇LIN◇ ·

Enfin, réunissant toutes ces monnaies, M. Piot les a de nouveau citées dans la *Revue belge* de 1848, en y ajoutant toutefois un triens appartenant alors à M. Justen. La légende du droit, en partie illisible, était : AME ···· (peut-être Amer-nus). ON (mon) et celle du revers : DEONANTE FIT. C'est peut-être la pièce sur laquelle M. Robert distingue les caractères : DEOIIIIITE FIT et OIIVNAMI.

Ne serait-ce pas le triens appartenant au musée archéologique de Namur, avec une légende en partie indéchiffrable, mais qui peut être lue :

A M I ···· O · MON  
DEONANTE FIT.

En 1850, dans la *Revue française* (p. 26, pl. I, n° 8), M. Robert a encore fait connaître un triens signé par le monétaire HAROALDVS MO (DEONANTE FIT)(cette pièce, appartenant à M. d'Amécourt, provient de la collection Norblin), et M. Chalon, dans notre *Revue* (année 1869, p. 53), a décrit un tiers de sou avec la légende DEVNANTE X (frappé par le monétaire AMERINVS. Un triens presque semblable a été acheté à M. De Coster, par M. le vicomte d'Amécourt, qui me décrit les légendes de la manière suivante : DEVNANTE + — AMERNO MO .

Le musée archéologique de Namur possède un triens sur lequel j'ai lu très distinctement les inscriptions : DEVNANTE X — AMERINO MO.

C'est sans doute la pièce décrite par M. Chalon. Le triens acheté par M. d'Amécourt à M. De Coster se rapproche par la légende de la monnaie indiquée plus haut.

Une autre pièce de sa collection porte : ΔENVNV IC — SIVILQOIO IU (?), mais son attribution à Dinant est discutable.

M. Robert me signale encore un triens où on lit, d'un côté, DEONANT et, de l'autre, AROBERTE M; mais M. le vicomte d'Amécourt, qui ne connaît pas ce monétaire, me fait justement remarquer que AROBERTE n'est pas un nom et doit probablement être une altération de ARNOBERTE.

CVSA est donc un nouveau nom qu'il faut ajouter à la liste des monétaires mérovingiens qui ont frappé monnaie à Dinant. Aucun homonyme n'est cité dans la nomenclature des monnayeurs mérovingiens, publiée par M. A. de Barthélémy.

G. CUMONT.

Avril 1887.

---

## UN MÉDAILLON ANÉPIGRAPHE

DU

ROI HENRI IV ET D'UN CONNÉTABLE DE FRANCE.

A Monsieur G. CUMONT, secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique et l'un des Directeurs de la Revue.

---

 PLANCHE XIII.
 

---

MON CHER CONFRÈRE,

Dans les *Mélanges* du dernier fascicule de la *Revue belge de numismatique*, vous avez bien voulu consacrer, à mes *Desiderata de la numismatique du Dauphiné* (<sup>1</sup>), quelques lignes aussi courtoises que bienveillantes. Je vous en remercie, et comme vous témoignez le désir de savoir, d'une manière plus précise que je ne l'ai fait, sur quelles raisons je m'appuie pour attribuer la belle médaille que j'y ai donnée au Connétable de Lesdiguières, je m'empresse de vous les soumettre. Vous aurez remarqué, sans doute, que le titre de mon article, *Le Connétable de Lesdiguières*, était un titre général

(<sup>1</sup>) *Petite Revue dauphinoise*, 1886, n° 9.

et non spécial; qu'il ne concernait pas seulement cette médaille, mais une autre encore, — celle-là non sujette à discussion, — et que, du reste, la partie de cet article relative à la pièce en question était écrite avec toutes sortes de prudentes réserves, indiquant fort bien qu'il n'y avait chez moi aucun parti pris. Je ne sais si, — dans une question toute de sentiment et de raisonnement, en l'absence de *preuves*, — je réussirai à vous ranger à mon opinion; je la soumets néanmoins en toute humilité à votre jugement et à celui de mes confrères, et je viens vous exposer les motifs qui l'ont corroborée pour moi. J'espère que, s'ils ne font pas tomber tous les doutes, ils trouveront toutefois quelque chance de considération dans la franchise avec laquelle je veux les exposer. C'est, du reste, une trop belle occasion pour moi de faire connaître une médaille que Charvet, — un fin connaisseur, celui-là, — avait déjà attribuée à Lesdiguières, mais sans donner aucun motif de son affirmation. Ce numismate, en effet, l'avait publiée longtemps avant moi dans son *Catalogue de la vente Petetin* (1860), devenu fort rare, et c'est d'après la gravure de ce dernier que j'ai eu la pensée de la reproduire dans notre *Petite Revue dauphinoise*, qui n'est guère répandue hors de la région. La *Revue belge de numismatique* la fera donc connaître beaucoup mieux<sup>(1)</sup>, grâce aux nombreux numismates français

(1) Pl. XIII, n° 1.

et étrangers qu'elle compte dans son sein. Autant je suis, de ma nature, peu porté à des affirmations cassantes et sans preuves, autant je suis heureux d'exposer mes assertions avec tous les moyens que je crois propres à les consolider ; et si, dans l'article de mes *Desiderata*, je n'avais avancé aucun de ceux sur lesquels je m'appuie pour soutenir mon opinion, c'est que *non erat hic locus*. Je ne fais donc aucune difficulté de vous répondre et de vous dire pourquoi j'ai nommé Lesdiguières de préférence à celui pour lequel *peut-être* cette médaille a pu être conçue. Une affirmation, pour moi, n'est jamais une preuve, tant qu'elle n'est pas accompagnée de bonnes raisons. Le titre de mon article, ainsi que je l'ai dit, n'était qu'une enseigne commune à plusieurs médailles du même personnage et n'ayant, malgré l'apparence, aucune intention affirmative ou exclusive au sujet de celle dont il s'agit ici. Je me suis fait, du reste, les nombreuses objections qu'on pourrait, je crois, m'opposer, et je vais vous les livrer avec l'entière bonne foi dont je suis animé en toutes choses.

Quelques faits, appuyés de dates, sont ici nécessaires à invoquer : je les soumets à la bienveillante appréciation de tous mes confrères.

Le Connétable Anne de Montmorency, qui avait combattu Henri IV, avait été tué à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il est donc hors de cause dans cette question. Voyons si son fils Henri y serait plus admissible que lui.

Henri I<sup>er</sup>, duc de Montmorency-Damville, filleul du roi Henri II, avait reçu de son parrain le collier de Chevalerie de son Ordre en 1557. En 1562, après la bataille de Dreux, le roi Charles IX lui conféra la charge de son Lieutenant général et Gouverneur en Languedoc, sur la démission de son père entre les mains de S. M. ; puis celle de Maréchal de France en 1566. Après la bataille de Saint-Denis, le roi le constitua son Lieutenant général au pays de Guienne, Provence et *Dauphiné*. Mais, sous Henri III, se voyant déchu de la faveur dont il avait joui jusqu'alors, il se retira en son gouvernement de Languedoc où il demeura près de vingt ans sans venir à la Cour, se ligua avec les Huguenots, qui le firent leur chef en 1574, etc., etc. Il rentra depuis dans son devoir et abandonna les Huguenots (1).

Mais Henri IV succéda à Henri III, et « ayant esgard à sa longue experience au fait de la guerre, et à l'affection qu'il auoit comme hereditaire au bien et à la manutention de cet Estat, il luy conféra le viii. iour de Decembre mille cinq cents quatre-vingts-treize, l'office de CONNESTABLE DE FRANCE auquel il n'auoit encore esté pourueu depuis le decès d'ANNE DE MONTMORENCY son père. De sorte qu'il se trouue auoir été le sixiesme de sa Maison, qui a dignement exercé cette première charge de la

(1) Le P. ANSELME, *Hist. général. et chronol. de la Maison royale*, etc.; Paris, 1712, p. 336.

couronne solstice des honneurs militaires » (1).

Ce Connétable mourut le 1<sup>er</sup> avril 1614. Il était chevalier des Ordres.

Après la mort d'Henri IV, arrivée en 1610, Louis XIII était monté sur le trône, et le Duc de Lesdiguières, dont nous n'avons pas à raconter ici, ce qui nous entraînerait trop loin, la longue carrière de fidélité à son souverain et les services glorieux qu'il lui avait rendus, continua à servir le nouveau roi avec la même fidélité et la même gloire. Mais Louis XIII ne songea point à donner un successeur à Henri de Montmorency.

Ce ne fut que vers 1621, que le duc de Luynes, son favori, réussit à faire rétablir la Connétablie à son profit personnel, malgré les services du vieux maréchal de Lesdiguières, resté protestant. Il la doit donc à Louis XIII et n'a jamais eu, du reste, aucun rapport avec Henri IV. Six mois après, la mort le saisit, et la charge de Connétable passa enfin au Duc de Lesdiguières, devenu catholique.

De ce qui précède, n'est-on pas naturellement porté à donner à Henri de Montmorency cette magnifique médaille qui unit le premier dignitaire du royaume à son souverain, à celui qui lui a conféré le titre qui le rapproche le plus de lui-même ? Certes, cette attribution a été ma première pensée... Et pourtant, en y réfléchissant bien, le

(1) A. DU CHESNE, *Hist. de la Maison de Montmorency* Paris, Cramoisy, 1624, p. 454.

mutisme des deux faces de cette médaille devient inexplicable si on veut la considérer comme contemporaine du roi et de son Connétable. Comment supposer que, pour rappeler un aussi grand événement, on eût pu, sous le règne même d'Henri IV, oublier d'y placer les noms de celui qui conférait l'honneur et surtout de celui qui le recevait? Cela est inadmissible.

Ainsi que je le disais dans mes *Desiderata* :

« Dans quelles circonstances ce beau médaillon a-t-il dû être *frappé* (j'aurais peut-être mieux fait de dire *exécuté*, car je ne l'ai pas vu et n'ai pu en étudier le travail)? Demande indiscreète!... Et je répondrai franchement au questionneur que je l'ignore autant que lui-même. Cependant, s'il faut absolument émettre un avis, je suis disposé à penser que le Connétable de Luynes étant mort le 15 décembre 1621 et Lesdiguières n'ayant pu obtenir sa succession qu'en 1622, — à la suite de son abjuration, — ce petit monument commémoratif a été exécuté pour la circonstance; et, comme Henri IV était mort depuis 1610, je suis porté à croire qu'en réunissant sur le médaillon le buste de ce souverain à celui du nouveau Connétable, on a simplement voulu rappeler les services rendus par Lesdiguières à celui dont il avait épousé la cause, qu'il avait contribué par ses hauts faits et sa fidélité à rétablir sur son trône, et aussi l'estime dont ce dernier lui avait donné tant de marques.

« Me trompé-je, ajoutais-je?... Cela se peut fort

bien. Je ne demande pas mieux que de voir mon appréciation purement instinctive remplacée par une opinion non basée sur le sentiment, comme la mienne, mais s'appuyant sur des preuves réelles. »

Par les dates, je viens de le dire, ce médaillon semble appartenir *de droit* à l'époque d'Henri IV, et, par conséquent, au Connétable Henri de Montmorency. Voyons si, par des preuves plus saisissables encore, tirées de l'iconographie, nous ne pourrions pas nous convaincre qu'il ne peut lui être attribué.

Je ne connais, il est vrai, que deux portraits du Connétable Henri de Montmorency : l'un avec la perruque bouclée, la moustache relevée en éventail sur les coins de la bouche, la barbe pointue et réduite au menton seul, le large col brodé et rabattu sur la cuirasse et l'écharpe de l'époque de Louis XIII (1); l'autre est une statue équestre placée sur son tombeau. Le Connétable y est représenté avec une tête entièrement chauve sur la partie antérieure, la moustache rigide et horizontale, et la barbe entière taillée à la mode du temps. Il est couvert de sa cuirasse et ne porte aucun insigne sur sa poitrine, quoiqu'il fût décoré des Ordres du Roi (2). Rien, du reste, dans les traits qui fasse

(1) Ce portrait se trouve à la Bibliothèque de Grenoble, dans le *Recueil factice de portraits par différents graveurs*, 4<sup>e</sup> vol. portant n<sup>o</sup> 8464 de la bibliothèque de Caulet.

(2) Cette gravure se trouve dans l'*Hist. généalogique* de la maison de Montmorency, d'ANDRÉ DU CHESNE, Paris, 1624, p. 454.

songer à ceux de son père ou de son fils, avec lesquels, probablement, il a dû avoir cet air de famille que l'on observe sur leurs médailles. Rien, non plus, autant sur la première gravure que sur cette dernière, qui permette de les rapprocher de ceux que nous offre notre médaillon (').

A ces deux portraits, qui ne me satisfont nullement au point de vue recherché par moi, je ne puis opposer que les deux médailles frappées en l'honneur de Lesdiguières, l'une en 1600, l'autre en 1623; mais la première, — celle de 1600, gravée par Dupré, — n'est-elle pas une preuve suffisante et bien admissible ou plausible? La présente effigie, en effet, est presque la copie de cette pièce, à laquelle, pour le besoin de ma démonstration, j'emprunte son buste (pl. XIII, n° 2). La figure, pourtant, semble un peu rajeunie et la barbe s'y trouve moins touffue. Sur dix portraits peints par des artistes différents, on observera dix ressemblances particulières, car chacun d'eux a sa manière de voir et de rendre ce qu'il voit, et fait plus ou moins ressemblant. Mais cette médaille, tout en rappelant celle de Dupré, — comme composition, mais non comme style, — a bien pu offrir un portrait rajeuni par le graveur inconnu à qui elle est due et qui peut-être s'est inspiré, pour son œuvre, d'un autre portrait de Lesdiguières, moins avancé en âge. Du reste, *même profil, même attitude,*

(') Pl. XIII, n° 3.

*même fraise, même cuirasse*, à peu de chose près : on dirait, sauf les différences que j'ai signalées, la copie de la pièce de Dupré, à laquelle on a pourtant ajouté l'écharpe flottante, comme pour l'effigie du roi placée sur l'autre face. Il n'y a rien d'absolu en fait de ressemblance. Qui sait même si l'artiste, — en présence des deux médailles que nous connaissons de Lesdiguières et qui ont des têtes si différentes, à 21 ans d'intervalle, — n'a pas eu le parti pris de rajeunir encore notre Dauphinois pour mieux rappeler sa fidélité à celui qu'il servait alors qu'il était plus jeune ? Le portrait du roi lui-même, avec son chapeau et son fameux panache de combat, semblerait venir à l'appui de ma conjecture.

Cette médaille, du reste, sort des usages ordinaires. Nous en connaissons d'autres, frappées pour des Connétables ; mais toutes sont personnelles, possèdent des légendes, et, sur aucune, on ne voit le portrait du souverain associé à celui de son dignitaire. Telles sont, pour cette époque, celles d'Anne de Montmorency et de Luynes. Il y a donc eu des motifs particuliers à la conception de cette pièce d'un genre à part, et, je ne sais si je me trompe, je crois les avoir indiqués.

Et maintenant, mon cher confrère, malgré les légères différences que j'ai fait remarquer, différences dues sans doute au burin de l'artiste autant qu'au portrait choisi par lui pour le modèle de sa gravure, à son faire autant qu'à l'idée peut-être de

celui qui aura fait exécuter cette médaille, je laisse mon lecteur juge d'établir si je m'é gare à la poursuite *per fas et nefas* d'une idée qui est la mienne, comme elle a été celle de Charvet, mais que je n'entends imposer à personne. Seulement, je donne mes motifs, tout en ignorant ceux de ce numismate. Et, — comme cela m'a été dit, — qu'on ne vienne pas m'objecter que ce connaisseur émérite avait voulu attribuer ainsi cette médaille dans un but *uniquement mercantile!*... Une médaille d'Henri IV, unique et offrant le portrait même inconnu d'un personnage contemporain, n'avait pas besoin de pareils moyens pour se vendre avantageusement (!), et je ne suis pas de ceux qui sont toujours portés à ne considérer que le mauvais côté des choses ou à intenter des procès de tendance.

La pièce est anépigraphe. Elle ne porte pas de signature, et je ne suis pas assez versé dans la connaissance des graveurs de cette époque pour me permettre d'avancer un nom, qui deviendrait sans doute une date et un point de repère assuré. D'autres oseront sans doute, et je ne serai pas le dernier à applaudir à leurs efforts, s'ils réunissent à donner des preuves d'une apparence plus spécieuse que les miennes.

Quant à l'époque de son apparition, — selon

(!) Disputée au feu des enchères, cette médaille, ainsi que je l'ai avancé dans mes *Desiderata*, est passée en Hollande. Elle a été payée 415 francs; mais, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir dans quelle collection elle se trouve maintenant.

mon système, — elle a pu tout aussi bien être faite lors de l'élévation de Lesdiguières à la charge de Connétable que quelques années plus tard, et j'incline même à penser maintenant qu'elle pourrait être un monument commémoratif consacré à sa mémoire, lors de sa mort arrivée en 1626, ou peu après. N'en avait-on pas fait autant pour le Connétable Anne de Montmorency, dont la médaille, publiée par Antony Durand (1), le représente à l'âge de soixante-quatorze ans (époque de sa mort) et la tête couronnée de laurier.

Telles sont, mon cher confrère, les raisons sur lesquelles j'ai cru devoir m'appuyer dans mon attribution toute conjecturale. Je n'y ai mis, je vous le répète, aucun parti pris, et j'ai voulu chercher la vérité. Si j'y ai réussi, tant mieux ! Si non, je n'ai point de *meâ culpâ* à me reprocher. Que cette médaille soit de Lesdiguières ou d'Henri de Montmorency, peu m'importe ! Je serai suffisamment satisfait d'avoir contribué à la faire connaître. N'appartient-elle pas toujours à un Gouverneur Lieutenant-général pour le roi en Dauphiné et, à quelque point de vue que l'on se place, n'offre-t-elle pas toujours un vif intérêt pour cette province ?

Agréez, etc.

G. VALLIER.

Grenoble, avril 1887.

(1) *Médailles et jetons des Numismates*; Genève, Ramboz et Schuchardt, 1865, p. 136, pl. IX, n° 4.

## MÉREAUX

DE LA

## COLLÉGIALE DE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE A LIÈGE.



La collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège fut bâtie en l'an 982 <sup>(1)</sup> par l'évêque Notger. Ce prélat y établit trente chanoines, auxquels il fit don des revenus de l'ancien chapitre de Chèvremont, entre autres, de quinze seigneuries à clocher, que les chanoines possédaient en titre <sup>(2)</sup>.

La collégiale avait, en 1788, un doyen, un écolâtre, un coste, un chantré, un secrétaire, vingt-neuf bénéficiers et dix-neuf non-résidents <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liège, pour l'an MDCCLXXXVIII*, p. 35.

<sup>(2)</sup> *Délices des Pays-Bas*, 1785, t. IV, p. 102, ouvrage qui fait remonter la fondation à 980.

<sup>(3)</sup> *Tableau ecclésiastique*, déjà cité, pp. 35, 36 à 39.

Dès une époque assez ancienne, au xv<sup>e</sup> siècle, le chapitre faisait usage de méreaux ou jetons de présence, nommés *signa*, *plumba* ou *plumbeta*.

La première mention de méreaux, connue par les statuts capitulaires qui existent encore aux Archives de l'État à Liège, remonte à l'année 1497 (1); elle est conçue dans ces termes :

« Il sera fait des plombs, *plumba*, qui seront remis à ceux qui assistent aux matines avant la première leçon et y demeurent jusqu'au *Benedictus*; pour les messes, à ceux qui entrent avant la Préface et restent jusqu'à l'*Agnus Dei*; pour les vêpres, à ceux qui y arrivent avant l'hymne et y sont présents jusqu'aux Laudes. Le plomb aura pour chacune de ces heures une valeur de 11 sols liégeois en espèces ou XII deniers (2). »

« De même, pour les processions à l'extérieur

(1) Registre *Statuta ecclesiae*, n° 2569, fol. LXII v°.

(2) Que faut-il entendre par la valeur de deux sols liégeois en espèces ou XII deniers (11 s. leod. in speciosa vero XII den.)? Notre savant et obligeant confrère, M. le baron Jules de Chestret, qui s'occupe avec tant de succès de la numismatique du pays de Liège, nous écrit, le 28 mai 1887, tout en reconnaissant la difficulté de l'interprétation, qu'il résulte de ce texte, comme de tous les documents du temps, que les 11 sols liégeois étaient des monnaies de compte; que les XII deniers étaient de petits deniers noirs, probablement du système brabançon, comme les monnaies d'argent de Jean de Horn; que la preuve existe dans cette évaluation du cri de 1494 : « Des mites forgées à Hasselt (grands deniers noirs), les deux feront 1 solz liegeois. »

du cloître, chaque présent, retournant avec le chœur, touchera XII sous de liégeois. »

Il fut résolu en chapitre général, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1498 <sup>(1)</sup>, qu'il serait donné un plomb aux chanoines assistant aux heures du jour, *horis diurnis*, suivant l'ordonnance reproduite ci-dessus.

Il conste d'une résolution capitulaire de l'année 1499 qu'au gardien des heures, *custos horarum*, appartenait la mission de la distribution des méreaux et de la tenue de la *cartabelle* <sup>(2)</sup>.

Dans un acte du chapitre général célébré le lendemain de l'Assomption de la même année 1499, acte intitulé *de distributione plumbi*, la distribution de méreaux aux chanoines présents est virtuellement confirmée; il est accordé aussi « un denier de trois sous », *dabitur denarius trium solidorum* <sup>(3)</sup>, à ceux qui assistent aux Vigiles des morts et également pour la présence aux messes des morts; toutefois les vieillards débiles et les infirmes ne perdront rien <sup>(4)</sup> par leur absence.

Au commencement de 1582 (entre le 20 février et le 2 mars) <sup>(5)</sup>, le chapitre désigne pour son sous-

<sup>(1)</sup> Reg. cité, fol. LXVII.

<sup>(2)</sup> Reg. cité, fol. LXVII v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Nous ne connaissons pas de denier de 3 sous. S'agit-il bien ici d'une monnaie liégeoise? D'après la note 2 de la page précédente, les 3 sols valaient 18 petits deniers noirs.

<sup>(4)</sup> Reg. cité, fol. LXXV.

<sup>(5)</sup> Reg. n<sup>o</sup> 470/2571. *Actes capitulaires*, 1573-1584. La partie supé-

chantre, *succentor*, maître Adam de Ponte, et lui alloue un salaire de 3 florins de Brabant, à payer par le grand compteur, et la même somme en plombs, *in plumbetis*, pour toutes les heures auxquelles il assistera.

Adam de Ponte était compositeur; il collabora au *Novus Thesaurus musicus* de Pierre Joaneli, imprimé à Venise en 1568. Ce recueil est considéré comme un des plus splendides et des plus considérables qui aient vu le jour au xvi<sup>e</sup> siècle (1).

Le 2 avril 1601, il est résolu qu'il sera distribué des plombs, *plumbeta*, d'un demi-Ernest (2), à chaque réunion capitulaire indiquée la veille (3).

On se permettait de remettre des méreaux à ceux qui ne se rendaient pas au chapitre. Cet abus donna lieu, le 16 mai 1601, à une protestation de la part de l'écolâtre, qui disait que lui aussi ne voulait pas perdre son méreau, s'il venait à s'absenter. Le chanoine Massey s'associa à cette protestation (4).

Nous avons l'heureuse chance de posséder un des méreaux primitifs du xv<sup>e</sup> siècle; il porte, au droit, la tête de saint Jean, aux longs cheveux,

rière du feuillet où se trouve inscrite la date de cet acte capitulaire est endommagée; nous ne pouvons donc en donner la date précise.

(1) *Sic*: VAN DER STRAETEN, *Musique aux Pays-Bas*, t. II, fol. 64.

(2) Le demi-Ernest valait deux vieux partards courants, monnaie brabançonne.

(3) Reg. n° 473/2574. *Actes capitulaires*, 1600-1605.

(4) *Ibid.*

et au revers une rosace entourée de cinq lobes, cantonnés chacun d'un globule, avec la légende gothique : S · (retourné) (*sanctus*) JOANNES · S (retourné) C (*signum capituli*). C'est peut-être le seul méreau de la collégiale-retrouvé. Il est gravé en tête de cette notice.

A la même époque, on qualifiait également les méreaux de *signa*, dans la collégiale de Saint-Sulpice, à Diest.

DE SCHODT.

---

## CORRESPONDANCE.

*Deux lettres de M. PETY DE THOZÉE, consul général de Belgique à Bombay, à M. G. CUMONT, secrétaire de la Société belge de numismatique, à propos des cowries ou cauris employés aux Indes.*

Bombay, le 31 janvier 1887.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Votre lettre est venue me surprendre agréablement. Ici, en fait de numismatique, je n'entends jamais rien, sauf les frasques de Dame Roupie, qui fait beaucoup parler d'elle, depuis que je suis aux Indes. L'arrivée d'un amateur belge en ces parages n'y est absolument pour rien, je vous prie de le croire.

Je n'ai pas encore découvert une seule collection ; mais je verrai des choses curieuses, m'assure-t-on, chez les rajahs, les chefs indigènes, que je visiterai la saison prochaine. Ils aiment à orner les colliers de leur femme et de leurs enfants de monnaies frappées par leurs ancêtres : médailles de prix et médaillier gracieux. Les nababs d'Europe ne pourraient tous satisfaire des fantaisies aussi distinguées.

Dans un voyage à Goa, j'ai noté plusieurs médailles. Je vous enverrai, quelque jour, une notice de la numismatique de cette colonie célèbre, dont l'histoire m'intéresse et m'attire tout spécialement. Les grands coups d'épée des Portugais dans l'Inde ont été chantés par les *Lusiades*, et je ne connais rien de plus saisissant que les ruines de Goa, la « reine de l'Orient », cachées sous les palmiers de jungles désertes. Lorsque l'on a visité, sur les côtes immenses de Malabar et du Konkan, ces forteresses écroulées où flotta fièrement le drapeau du Portugal, ces cités détruites ou déchues, Cochin, Cranganore, Calicut, Goa, Chaul, Bassein, Daman et Diu, où toutes les richesses de l'Inde affluèrent au xvi<sup>e</sup> siècle, où vécurent Vasco da Gama, Albuquerque, Jean de Castro, François-Xavier et Camoëns, où ces hommes ont souffert et se sont illustrés, quelle joie de décrire et de commenter les petits monuments qui rappellent et font revivre de si glorieux souvenirs !

Paulo minora canamus...

J'ai vu, au bazar de Poona, dans le Deccan, à 119 milles de Bombay, une monnaie courante que je ne croyais plus rencontrer en Asie, mais seulement chez des peuplades de la Malaisie et de l'Afrique. Cette monnaie est le *cowry* ; c'est une petite coquille univalve, appelée par les savants *Cypræa moneta*, de son usage antique et spécial

dans quelques parages du vieux monde. Les cowries ont cours dans plusieurs endroits des Indes orientales, où le *pie*, la plus petite monnaie divisionnaire de cuivre, n'est pas connu. Leur valeur varie, selon les localités, de 64 à 96 pour un *paisa*. Il faut 4 paisas pour un anna, qui vaut 12 pies, environ 12 centimes. Si vous avez bien suivi ces données, vous aurez saisi que pour payer un centime, vous compterez 21 à 32 cowries. Le boursicaut des gamins indous, dans un pli de leur pagne, n'est souvent garni que de ces coquilles, qu'ils échangent contre des friandises d'enfant. Mais les cowries servent à de moins puerils achats. Les marchands les rangent au bord de leurs échoppes, en petits tas de forme pyramidale, représentant un pie ou un paisa. On n'a jamais vu de tas d'une roupie; ce serait comparable, pour les dimensions, avec la pyramide de Chéops. C'est peut-être en comptant tout jeunes des cowries, pour acheter des bonbons au bazar, que les Indous ont développé leur esprit scientifique et sont devenus de si grands mathématiciens. Le fait est que leurs aïeux connaissaient la numération de position et l'algèbre, à une époque où les ancêtres des Belges étaient des sauvages.

. . . . .  
Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes  
meilleurs sentiments.

PETY DE THOZÉE.

Bombay, le 13 mars 1887.

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Un post-scriptum à ma lettre du 31 janvier ; un nouveau chapitre de l'histoire de la plus petite monnaie subdivisionnaire qui soit encore au monde. Jusqu'aux approches de notre temps, des paysans écossais ont fait usage de clous comme instruments des échanges ; au Mexique, on s'est servi de graines de cacao ; en Abyssinie, des fruits du poivrier ; en Russie, de cuirs et de fourrures ; à Terre-Neuve, de morue sèche ; en Virginie, du tabac, auquel un décret de l'an de grâce 1618 donna cours forcé. Les cowries sont bien plus jolis que toutes ces matières de boutiquiers et de marmitons, plus élégants, plus solides, plus durables, plus inaltérables, plus homogènes et surtout plus antiques. Avant d'ajouter plus utiles, je devrais savoir à quoi peuvent servir ces coquets coquillages. A la parure des femmes, a-t-on dit. Cela expliquerait qu'ils aient survécu aux autres monnaies de fantaisie des peuplades aux mœurs simples et primitives.

Cristobal Colon découvrit un second monde en cherchant l'Inde au-delà de l'Atlantique. En étudiant l'histoire du froment dans l'Indoustan, je retrouve mes cowries et leurs annales économiques, dans les lourds documents de statistique

dont je tourne les pages. Je m'empresse de vous faire part de ma trouvaille.

Le gouvernement a traité longtemps le cowry comme une vulgaire marchandise. Une monnaie, si infime qu'elle soit, a droit à plus d'égards. Le cowry commun ou de bazar, notre cowry, payait 7 1/2 p. % *ad valorem*, à l'entrée. L'acte du 5 août 1875, qui abolit les derniers droits de douanes et établit le libre-échange dans l'empire de l'Inde, presque sans restrictions, abaissa la taxe à 5 p. %. Tous les coquillages, monnaies ou non, étaient imposés sur les mêmes bases; mais la douane faisait aux cowries la politesse de ne les tarifer qu'à la valeur de 4 roupies par quintal, tandis que la plupart des autres écailles étaient prisées beaucoup plus haut; les cowries de Sankhli, par exemple, à 55 roupies, et ceux de Nakhla, 65 roupies. L'acte du 5 août 1875 fixa la valeur du quintal de cowries à 2 roupies, 8 annas et la notification du 6 mars 1880, à 3 roupies. Ces mesures nous apprennent que le cowry ou la cowrie, comme vous voudrez, a les caprices violents, qui sont, à notre époque, le caractère distinctif de la monnaie. Mais la roupie elle-même n'a jamais eu des changes aussi accidentés ni fait des écarts de 38 p. % :

Souvent cowrie

Varie;

Bien fol serais de trop l'aimer.

Fais la danser!

(Refrain d'une ancienne chanson indoue.)

L'acte du 10 mars 1882 affranchit complètement tous les coquillages. A qui profitait cette réforme, promulguée le jour même du grand carnaval, du *Holi* des Indous, par une aimable attention du gouvernement, sans doute? Sont-ce les marchands du bazar qui devaient allumer des feux de joie ou leurs clients? Grosse question!

En 1885-1886, — vous savez que l'exercice financier de l'Inde commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars, — pendant cette année, dis-je, il a été importé 49,844 cwt. (*lisez* : hundredweights, quintaux) de cowries, pour une valeur de 1,85,128 roupies, que vous voudrez bien lire 1 lakh, 85 mille, etc., et que vous pourrez traduire en notre monnaie, 361,000 et des francs. La plus grande partie vient de Zanzibar, 41,757 cwt., d'une valeur moyenne de 3 roupies à peine par quintal; du Mozambique, 1,078 cwt., également d'un prix modéré. Ce doivent être, au moins pour une forte partie, des cowries de bazar. De Ceylan, des Maldives, de l'Arabie, d'Aden et de Maurice, il en est expédié des quantités peu considérables, valant 8, 10, 25 et 65 roupies; ce ne sont pas des monnaies, mais de simples cowries d'ornement. Il faut noter enfin, que Bombay est le grand marché de l'Inde pour les cowries; il approvisionne la région voisine où cette monnaie est la plus répandue, le Deccan.

Je suis la trace des cowries. Je vois que l'importation est plus active depuis 1882, et je constate

certains déplacements parmi les pays producteurs : effet ordinaire de l'abolition des barrières douanières. Mais voici qu'antérieurement déjà, les mêmes évolutions se produisent : le libre-échange n'est donc pas le seul agent en mouvement. C'est à étudier au point de vue de la question monétaire, qui, malgré son nom, n'est pas l'affaire de notre Société.

Au-delà d'une dizaine d'années, les cowries se perdent, non pas précisément dans la nuit des temps, mais dans le tas des coquilles de diverses sortes. Comme le fatras des premiers documents de statistique n'a qu'un texte pour toutes, il n'est pas possible, même par un effort d'imagination, de faire une place à part pour les petites coquilles, blanches et luisantes comme la porcelaine, qui seules intéressent l'amateur de numismatique. Les autres, plus grandes et plus brillantes, sont recherchées par les fabricants de boutons et de manches de couteaux. Dans le contraste de ces destinées, on trouverait la matière première d'une fable très morale. Le loisir me manque pour la tourner, en guise de conclusion, et c'est vraiment dommage.

Votre dévoué confrère,

PETY DE THOZÉE.

---

## NÉCROLOGIE.

---

M. HENRI-FRANÇOIS-MARIE-GHISLAIN baron SURMONT DE VOLSBERGHE, membre effectif de la Société royale belge de numismatique depuis le 2 juillet 1865, est décédé, à Gand, le 3 mai 1887. Il était né dans cette ville le 3 septembre 1812.

Notre regretté confrère était des plus assidus à toutes nos séances et ses manières affables et pleines de bonhomie lui avaient attiré la sympathie unanime de ses collègues.

M. le baron SURMONT possédait une fort belle collection de médailles, parmi lesquelles se distinguait une riche série de pièces gravées par Van Berckel. Les jetons tenaient aussi une place assez considérable dans ses cartons. Quoique amateur passionné, M. Surmont n'a guère écrit sur la numismatique; la *Revue* de 1871 contient de lui une notice sur quelques médailles peu connues ou inédites, pour servir à compléter les monographies numismatiques relatives à l'histoire de la Belgique, et tout récemment, le 12 février dernier, nous avons publié une lettre qu'il nous adressait à propos de la médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la république française.

M. SURMONT avait dressé jadis un catalogue des médailles de Van Berckel et, depuis quelques mois, il s'occupait activement à compléter cette nomenclature qu'il avait l'intention de publier bientôt. La mort vient malheureusement de mettre ce projet à néant.

G. CUMONT.

---

Le 20 juillet 1886, est mort à Florence le marquis CARLO STROZZI, ancien directeur du *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, importante publication connue de tous les amis de la science des médailles.

La première étude numismatique du savant italien remonte déjà à bien des années; elle date en effet de 1834 et a pour titre : *Memorie intorno ad una moneta argentea di Marino Foliero*; deux ans plus tard parut son essai de classification générale des monnaies antiques d'après le système d'Eckhel et de Mionnet.

Le marquis CARLO STROZZI était membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique depuis le 5 juillet 1874.

A. DE WITTE.

---

## MÉLANGES.

*The medals, jetons and tokens illustrative of obstetrics and gynæcology.* Newport, 1887.

Voici au moins du nouveau. S'occuper de la numismatique au point de vue de l'obstétrique — partie de la médecine qui traite des accouchements — c'est bien là une idée américaine et des plus originales encore. Dans une brochure, in-8° de 14 pages, fort bien faite d'ailleurs et extraite du *New England medical Monthly*, M. Horatio R. Storer décrit cinquante-huit médailles ou jetons, de divers pays et de différentes époques, se rapportant à cet intéressant sujet. Cet opuscule a pour objet, dit l'auteur, d'attirer l'attention des savants sur la possibilité de faire une histoire médicale illustrée par des monuments métalliques.

A. DE W.

La première livraison du tome XIV des *Mémoires de la société archéologique du midi de la France*, qui vient de nous parvenir, renferme un article de M. E. Delorme intitulé : *Description de trois derhams musulmans des IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles.*

La première de ces pièces est une monnaie

omayyade d'Abdérane II, frappée à El Andalos — comme Mesr indique l'Égypte et aussi le vieux Caire, El Andalos désigne l'Espagne musulmane et aussi sa capitale, Cordoue — en l'an 229 de l'hégire (843-844 de J.-C.). La deuxième est un derham forgé à Ech-Châch, en Perse, par Ismâ'il ebn Ahmad, de la dynastie turque des Samanides, en l'année 288 de l'hégire (900-901). Enfin la troisième est une monnaie de bas-argent, émise à Sarragosse en 465 (1072-1073), sous le Khalife Abou-Dja'far Admad I<sup>er</sup>, El Mogtader, de la famille des Beni-Houd.

A. DE W.

---

*Samling af Svenskt och utländskt sedelmynt samt svenska förordningar, böcker och skrifter rörande riksgäld, banks- och sedelväsen m. m., bildad af H. Br. Stockholm, P.-A. Nymans tryckeri, 1886.*

En 1868, la Banque de Suède célébrait le deux-centième anniversaire de sa fondation, et à cette occasion mémorable, l'éminent antiquaire dont nous annonçons l'ouvrage, M. H. Bukowski, s'attendait à voir cette puissante institution publier l'histoire de son développement, si important pour la Suède, accompagnée de la série complète des modèles des billets qu'elle avait émis dans le cours de son existence.

C'était un désir d'autant plus légitime que c'est

à la Suède que revient l'honneur d'avoir institué la première banque d'émission de billets. En effet, en 1656, Jean Palmstruch (né en 1610, à Riga) reçut de Charles X Gustave le privilège d'établir à Stockholm une banque dite de lombards, et au mois d'août 1661 cette institution commença l'émission de ce qu'elle appelait alors des « billets de crédit », qui correspondent à peu près à nos billets de banque.

M. Bukowski fut déçu dans son attente. Alors il se mit lui-même vaillamment à l'œuvre, avec une énergie et une patience qui ne se sont pas démentis un instant. Encouragé par de savants amis, et guidé par un rare talent de chercheur, aussi bien que par des études approfondies, il réussit au bout de près de vingt ans, non sans beaucoup de peines et de frais, à rassembler et à décrire les précieux et parfois même uniques témoins du passé qui forment aujourd'hui sa collection, la seule complète au moins en ce qui concerne la Suède. Et c'est ainsi qu'il a eu l'honneur de publier le premier catalogue des billets de banque qui comprenne autant de billets de tous pays.

Ce catalogue mentionne, en effet, 1,626 numéros se rapportant à la banque de Suède (nos 1 à 643 1/2), aux banques privées suédoises (nos 644 à 1059), à la Norvège, à la Finlande, au Danemark, à l'Angleterre, à la France, à l'Italie, à la Pologne (nos 1404 à 1508), et autres pays de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

Le catalogue donne ensuite la liste des timbres mobiles qui se trouvent dans la collection, puis les ordonnances, édits et circulaires, etc., se rapportant aux banques suédoises, etc., et se termine par la liste des ouvrages publiés en suédois sur le même sujet.

Au point de vue typographique, l'ouvrage ne laisse rien non plus à désirer, car il a été imprimé par la maison P.-A. Nyman qui pendant longtemps a eu pour spécialité l'impression de la plupart des billets de banque en Suède. Il faut ajouter enfin que les anciens billets de Suède et de Norwège sont fidèlement reproduits à l'aide de la phototypie et que deux planches lithographiées, à la fin du volume, donne en miniature le modèle de tous les billets de banque (il y en a 85) en cours dans l'année 1884.

Ce catalogue n'est imprimé qu'à un petit nombre d'exemplaires et ne se trouve pas en librairie. Il a reçu un accueil des plus flatteurs, non seulement en Suède et en Danemark, mais en Allemagne (voir *Der Sammler* du 1<sup>er</sup> février 1887) et il ne peut manquer d'être favorablement accueilli par tous les amis des arts.

F. SCHULTHESS.

---

*Histoire numismatique du royaume des Pays-Bas,*  
par M. J. DIRKS.

Depuis bien longtemps déjà il fut question de la

publication d'une histoire numismatique du règne de S. M. Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas ; mais les années se succédèrent et rien ne parut.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'annoncer la bonne nouvelle aux numismates, que notre éminent et infatigable confrère, M. J. Dirks, de Leeuwarden, a entrepris la description des médailles des Pays-Bas et de celles ayant rapport à ce royaume et aux Néerlandais depuis novembre 1813 jusqu'à novembre 1863.

Le savant auteur a eu la satisfaction de se voir décerner pour ce grand et important travail, la médaille d'or de 400 florins par la Société Teylérienne, à Harlem.

Dans cet ouvrage, qui sera bientôt mis sous presse, les médailles seront classées d'après l'ordre chronologique et la même manière de description y sera observée que dans la continuation de l'ouvrage de Van Loon.

Le savant auteur s'est donné la peine immense d'indiquer la littérature (prose et poésie) se rapportant à chaque médaille.

Ce travail qui a fait obtenir à M. Dirks de nouveaux lauriers, sera accueilli avec reconnaissance tant par les numismates que par les historiens.

Outre plusieurs autres publications remarquables, on est principalement redevable à M. Dirks des cinq dernières parties de la continuation de l'ouvrage de Van Loon ; il publie régulièrement ses précieuses notes supplémentaires aux ouvrages

de Van Mieris et de Van Loon et il est l'auteur de l'excellente monographie des méreaux des corporations de métiers des Provinces-Unies des Pays-Bas. Son nom est désormais inséparable de ceux de Schoemaker, Van Mieris et Van Loon.

C<sup>te</sup> M. N.

---

ROBERT MOWAT. *Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin.* (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1886.)

M. Mowat a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 21 avril 1886, un mémoire intitulé : *Explication d'une marque monétaire de Constantin.* La marque en question consiste en deux I suivis d'un s de la forme gammée en usage dans l'épigraphie latine de l'Orient, le tout surmonté d'un X, soit

X  
II Γ

On voit ce tétragramme dans le champ du revers des monnaies de petit bronze à la légende IOVI CONSERVATORI, des empereurs Constantin I, Licinius et Martinien, des Césars Crispus, Constantin II et Licinius jeune ; l'exergue montre que

ces pièces ont été exclusivement frappées dans les ateliers des provinces orientales, à Alexandrie, Antioche, Cyzique, Héraclée et Nicomédie.

Jusqu'à présent on avait lu le tétragramme comme si les lettres étaient écrites l'une à la suite de l'autre, sur une seule ligne, XIIΓ; M. Mommsen a donc cru voir dans cette transcription défectueuse le nombre 12 1/2, *duodecim et semis*, sans d'ailleurs en expliquer la signification. M. Mowat tenant compte de la disposition, visiblement intentionnée, de cette marque en deux lignes, traduit X par *decima* et reconnaît dans IIΓ la notation consacrée du sesterce, IIS; le tout signifie donc *decima (pars) sestertii*, c'est-à-dire le quart d'un as, puisque le sesterce valait deux as et demi, 1/10 de 2 1/2 as = 1/5 d'as. Le module et le poids de la pièce attestent en effet qu'elle est un *quadrans*, et le tétragramme paraît avoir eu pour but de montrer que l'on pouvait parfaire un sesterce avec 10 *quadrans*, tout comme un as avec 4 *quadrans*. Le *quadrans* jouissait donc de la double propriété de servir d'appoint, soit dans le système duodécimal des subdivisions de l'as, soit dans le système décimal inauguré par la création du denier.

Grâce à cette heureuse combinaison, une évolution capitale put s'accomplir sans secousse dans la computation monétaire, par un enchaînement ininterrompu de rapports décimaux. C'est ce que montre très clairement le tableau suivant :

Bronze	} Quadrans ou teruncius = 3 onces, ou $\frac{1}{4}$ d'as = $\frac{1}{10}$ de sesterce;	Semis	= $\frac{1}{2}$ as,	= $\frac{1}{10}$ de quinaire;
		AS		= $\frac{1}{10}$ de denier;
En argent sous la République; en bronze sous l'Empire	} Sesterce		= 2 $\frac{1}{2}$ as	= 10 quadrans;
Argent	} Quinaire		= 5 as	= 10 semis;
		Denier	= 4 sesterces	= 10 as.
Or	Aureus		= 25 deniers	= 100 sesterces.

Le mémoire de M. Mowat se termine par la description, avec fac-similé, d'une monnaie inédite de Martinien, faisant partie de sa collection et pourvue du tétragramme en question. La légende de tête de cette pièce, jusqu'à présent unique, contient les *tria nomina* de cet empereur.

IM · C · S · MAR · MARTINIANVS · P · F · AVG · Buste radié de Martinien, vêtu du paludamentum, et tourné à droite.

*Rev.* IOVI CONSERVATORI. Jupiter Nicéphore debout à gauche; à ses pieds, un aigle tenant une couronne dans le bec, à gauche; un captif accroupi, à droite; dans le champ, à droite,  $\overset{X}{\Pi\Gamma}$ ; en exergue : SMKA.

En résumé le travail de M. Mowat est neuf et des plus intéressants; aussi ai-je cru être agréable aux lecteurs de la *Revue* en mettant ce résumé sous leurs yeux.

P.-CHARLES ROBERT.

On lit dans l'*Indépendance belge* du 14 avril 1887 :

« Un éminent artiste français, le sculpteur et  
 « graveur en médailles Eugène-André Oudiné,  
 « vient de mourir à Paris, âgé de 77 ans. Élève  
 « de Galle, dont il épousa la fille, prix de Rome  
 « en 1831, attaché à l'hôtel des Monnaies, il est  
 « l'auteur d'un grand nombre de statues, de  
 « bustes et surtout de médailles qui comptaient  
 « parmi les chefs-d'œuvre du genre. Oudiné était  
 « membre de l'Académie royale de Belgique. »

Rappelons à ce propos qu'à la date du 3 mai 1848, le gouvernement provisoire décréta la fabrication de diverses monnaies nationales au type de la république, savoir :

- 1° Pour l'or : les pièces de 40, 20 et 10 francs ;
- 2° — l'argent : les pièces de 5 et 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes ;
- 3° Pour le cuivre : les pièces de 10, 5 et 2 centimes et 1 centime.

Le ministre des finances, chargé de l'exécution du dit décret, ouvrit un concours auquel trente et un graveurs ont pris part.

Voici les noms des lauréats :

Merley, pour l'or ;

Oudiné, pour l'argent (et l'accessit pour l'or et le cuivre) ;

Demard, pour le cuivre (et l'accessit pour l'argent).

Voici la description de la pièce de 5 francs couronnée :

*Au droit* : Tête de la république à gauche ; au-dessous : E. A. OUDINÉ.E —, au-dessus : une étoile.

*Légende* : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Au revers* : Dans une couronne de chêne, en trois lignes : 5 — FRANCS — 1848.

*Légende* : LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

V. D. B.

---

*A Catalogue of english coins in the British Museum.*

Catalogue des monnaies anglaises du *British Museum*. Série anglo-saxonne. Volume I, par CHARLES-FRANÇOIS KEARY, édité par REGINALD-STUART POOLE, correspondant de l'Institut de France. Trente planches très bien réussies (autotype). Londres, 1887, in-8°, xciv et 282 pages.

Ce magnifique catalogue, imprimé avec le plus grand soin et dressé suivant un plan très méthodique, renferme la description des plus anciennes monnaies anglo-saxonnes (date incertaine) et des monnaies des rois de Mercie, de Kent, d'Est-Anglie et de Northumbrie, y comprises les pièces des archevêques de York et de Canterbury et enfin toutes les monnaies avec des noms de saint frappées dans ces divers territoires.

Le métal de chaque pièce est indiqué, ainsi que

son module, en pouces et dixièmes de pouce. Le poids des monnaies d'or et d'argent est donné en grains anglais.

A la fin du volume se trouvent des tables pour convertir les grains en grammes et les pouces en millimètres ou bien en mesures de l'échelle de Mionnet.

L'ouvrage, écrit par C.-F. Keary, du Cabinet des médailles, a été soigneusement revu par M. Poole et par M. B.-V. Head, conservateur-adjoint des collections de monnaies du *British Museum*.

Une fort bonne table générale termine ce volume. Elle est suivie d'une nomenclature alphabétique des monétaires, de listes d'inscriptions remarquables et de types extraordinaires.

Une introduction très bien faite traite d'abord de l'origine et de l'histoire du monnayage en Angleterre et de ses rapports avec la monnaie du continent. Plus loin il est question de l'introduction du penny dans l'Angleterre centrale et méridionale et dans la Northumbrie, ainsi que de la cessation des différents monnayages de l'Heptarchie. De curieuses observations sont présentées à propos des sceattas, dont cinquante-quatre exemplaires figurent sur les planches. Ces sceattas sont imitées de prototypes romains et francs ou bien ont un caractère tout à fait anglais. Le troisième paragraphe est consacré aux lois monétaires, aux dénominations, aux valeurs et aux poids. Le

paragraphe quatre s'occupe de l'histoire politique, et le paragraphe cinq contient des notices biographiques sur les personnages dont les monnaies sont décrites. Enfin, le paragraphe six examine la méthode de frapper monnaie, la classification des types, le côté artistique, la classification des légendes, les noms propres et la paléographie. Il nous présente aussi une planche d'inscriptions runiques et de caractères alphabétiques.

Cette introduction, signée par M. C.-F. Keary, n'a pas moins de 94 pages. Elle est très intéressante et pleine de renseignements utiles. Quant au catalogue proprement dit, nous approuvons beaucoup son ordonnance qui facilite les recherches, et nous considérons comme un arrangement très heureux d'avoir indiqué les droits des pièces dans une colonne et les revers dans une autre.

Bref, ce catalogue fait le plus grand honneur à l'Angleterre, et nous souhaitons vivement que la Belgique aussi soit dotée d'un inventaire également remarquable des richesses numismatiques entassées, sans grand profit pour la science, dans les collections nationales.

G. CUMONT.

---

M. Guglielmo Napoléone Cassuto, ingénieur à Livourne, se propose de publier une bibliographie numismatique universelle, comprenant

tout ce qui a été publié sur les diverses branches de la numismatique tant ancienne que moderne, depuis 1801 jusqu'aujourd'hui.

Nous engageons beaucoup nos confrères à lui venir en aide dans la composition d'un travail aussi important, en lui fournissant des notes détaillées sur leurs propres publications numismatiques, et en lui indiquant des sources où puiser ainsi que des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages.

C<sup>te</sup> M. N.

---

*Le Monete dei Trivulzio* descritte ed illustrate da FRANCESCO ed ERCOLE GNECCHI, con 13 Tavole. Milano, fratelli Dumolard, 1887, in-4°, 73 pp.

Cet ouvrage, imprimé avec luxe, orné de dessins et de planches fort réussis, est, comme tout ce qu'ont produit MM. F. et E. Gnechi, une œuvre soignée et vraiment scientifique.

Les savants auteurs nous font d'abord connaître quelques détails historiques et généalogiques touchant la famille Trivulzio, dont le chef Gian Giacomo, comte de Misocco, marquis de Vigevano, fut maréchal de France (1441-1518)

Puis vient la description de dix-neuf monnaies d'or et de cent quarante-cinq d'argent frappées par Gian Giacomo, Gian Francesco, Ercole Teo-

doro, Antonio Teodoro, Antonio Gaetano et Antonio Tolomeo Trivulzio (1487-1767).

Enfin cette belle monographie se termine par la publication de quelques documents monétaires inédits du plus haut intérêt (').

A. DE WITTE.

---

*Penningkundig Repertorium* de M. J. DIRKS.

Viennent encore de paraître de ce précieux supplément aux doctes ouvrages de VAN MIERIS et VAN LOON, les fascicules LXIII et LXIV, comprenant les années 1698, 1699 et 1700, n<sup>os</sup> 2550 à 2627.

C<sup>te</sup> M. N.

---

*Sceaux de l'église danoise du moyen âge*, publiés par le D<sup>r</sup> HENRI PETERSEN, conservateur-adjoint des monuments nationaux de Danemark.

Sous ce titre vient de paraître à la librairie de M. C.-A. Reitzel, à Copenhague, un ouvrage de

(') Dans la liste donnée par les auteurs des ouvrages où il est question des monnaies de la famille Trivulzio, nous constatons un léger oubli ; c'est la non-mention d'une lettre adressée par M. Trchsel à M. Chalon et intitulée : Les ateliers monétaires de la famille des Trivulzio, comtes de Misocco, seigneurs de Rheinwald et de Savien, marquis de Vigevano, princes de la vallée de Misolcino et de Retegno impériale, etc. — *Revue belge de numismatique*, année 1870, p. 205.

haut intérêt pour la sphragistique et l'archéologie.

Le savant auteur a examiné tous les sceaux ecclésiastiques du moyen âge qui se trouvent dans les archives danoises et plusieurs voyages à l'étranger lui ont permis de faire des recherches étendues sur des sceaux d'origine danoise conservés dans les archives de Stockholm, Lubeck, Schwerin, etc.

La publication de M. le D<sup>r</sup> Petersen contient, avec la description détaillée et exacte de tous les sceaux ecclésiastiques qu'il a trouvés, un très grand nombre de reproductions en gravure, en tout 60 planches avec 1,034 figures, et en outre 36 figures intercalées dans le texte. L'ouvrage, en un beau volume grand in-folio, n'est tiré qu'à 300 exemplaires. Texte français.

C<sup>te</sup> M. N.

---

NUMISMATIQUE MONTOISE. *Méreau de la fondation d'Ysabeau Druart, veuve de Jean de Behault*, par ARMAND DE BEHAULT DORNON. Mons, 1886 (extrait du tome XX des *Annales du Cercle archéologique de Mons*), in-8°, avec gravure dans le texte, 15 pages.

— Ce méreau de cuivre, qui appartient à la collection de M. Alph. de Schodt, se décrit ainsi : au droit, FONDATION ISABEAV DRVART ; écu losangé aux armoiries de la famille de Behault de Warelles (d'azur aux chevrons d'or accompagnés

en chef de deux glands), accolées avec celles de la famille Druart (d'azur à trois besants d'or en chef); au revers, VEVVE IEAN DE BEHAVLT. Saint Claude, archevêque de Besançon, accosté de deux enfants à genoux et les mains jointes, avec la date 16—47 au milieu du champ. L'auteur nous apprend que le méreau avait pour objet la distribution de pains aux pauvres qui assistaient à une messe dominicale, fondée par Ysabeau Druart, dans la chapelle de Saint-Claude, en l'église de Sainte-Waudru à Mons, suivant testament du 23 août 1627. La fondatrice mourut le 13 octobre 1637. La pièce est contremarquée d'une fleur de lys coupée, signe de son authenticité. Il se pourrait, dit M. de Behault, que cette marque fût celle du contrôle des échevins, qui avaient, à Mons, la surintendance des établissements charitables, ou de celui du doyen de chrétienté, qui avait la surveillance de l'administration ecclésiastique. M. Alph. de Schodt possède également dans sa collection, pour la ville de Mons, un méreau de cuivre, avec une rosace pour contremarque, et créé à l'occasion de la fondation de Henri de Monsenaire, décédé le 17 août 1667, et de Jeanne Cantineau, femme de ce dernier. La notice de M. A. de Behault est d'autant plus intéressante que, sauf à Bruges, à Gand et à Anvers, les méreaux de fondation, avec noms de famille, sont rares dans le pays et ailleurs.

DE S.

*Vente Ponton d'Amécourt.* — La vente des monnaies d'or romaines et byzantines réunies par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique, a eu lieu à Paris, les 25, 26, 27, 28, 29 et 30 avril dernier, sous la savante direction de MM. Rollin et Feuardent.

Cette admirable collection comprenait mille pièces environ et les six vacations ont produit un total de 366,382 francs.

Voici, pour l'édification de nos lecteurs, quelques prix d'adjudication :

N <sup>os</sup>	25. Brutus. — COHEN, 2 <sup>e</sup> édition, n <sup>o</sup> 14 . fr.	3,400
	26. Id. IDEM, 16 . . . . .	3,300
	33. Domitius Ahenobarbus. — IDEM, 1 . . . . .	1,650
	35. Lépide. — IDEM, 1 . . . . .	2,210
	36. Id. IDEM, 3 . . . . .	1,860
	150. Domitille et Vespasien. — IDEM, 1 . . . . .	2,600
	172. Julie et Titus. — IDEM, 1 . . . . .	2,900
	372. Manlia Scantilla. — IDEM, 1 . . . . .	1,800
	373. Didia Clara. — IDEM, 2. . . . .	1,705
	374. Pescennius Niger, aureus troué. — IDEM, 46 . . . . .	4,100
	375. Albin César. — IDEM, 29 . . . . .	2,750
	376. Id. IDEM, 68 . . . . .	3,125
	446. Diaduménien César. — IDEM, 2 . . . . .	2,550
	461. Soaemias. — IDEM, 9 . . . . .	2,950
	462. Maesa. — IDEM, 19 . . . . .	2,300
	472. Uranius Antonin. — IDEM, 2 . . . . .	6,100

474. Gordien d'Afrique, père. — IDEM, 7, unique . . . . .	6,720
Jusqu'ici c'est la seule monnaie d'or de ce règne.	
546. Lélien. — IDEM, 3 . . . . .	2,700
547. Id. IDEM, 9 . . . . .	3,550
550. Victorin, père. — IDEM, 72 . . . . .	1,910
551. Id. IDEM, 105 . . . . .	1,825
552. Id. IDEM, 137, pièce trouée	1,850
557. Quintille. — IDEM, 10, unique . . . . .	6,120
569. Florian. — IDEM, 17. . . . .	1,250
594. Nigrinien. — IDEM, 1 . . . . .	4,050
630. Carausius. — IDEM, 6 <sup>1</sup> (première édition)	2,200
631. Allectus. — IDEM, 4, variété . . . . .	2,250
636. Hélène. — Unique et inédit . . . . .	6,000
651. Alexandre, tyran d'Afrique. Unique. IDEM, 1 . . . . .	4,900
652. Alexandre, tyran d'Afrique. Unique. IDEM, 3 . . . . .	1,730
Ces deux monnaies sont les seules pièces en or connues de ce prince.	
N <sup>os</sup> 663. Constantin I <sup>er</sup> , empereur. — COHEN, supp. n <sup>o</sup> 3 . . . . .	fr. 10,800
C'est le plus haut prix atteint.	
668. Même empereur. Médaillon inédit . . . . .	5,000
698. Constantin I <sup>er</sup> , Crispe et Constance II. Inédit . . . . .	3,400
699. Fauste. — COHEN, 1 . . . . .	2,750
700. Id. Médaillon inédit . . . . .	3,600
702. Crispe César. Inédit. . . . .	2,950
710. Constantin II, César. Médaillon inédit.	4,950
723. Constance II. Inédit. . . . .	2,400
764. Procope. — COHEN, 1, variété, pièce trouée . . . . .	2,150

On le voit, il y a encore de beaux jours à espérer, pour la numismatique antique, et les collectionneurs auront sans cesse de l'argent dès qu'il s'agira de satisfaire leur passion.

Dix mille huit cents francs pour un Constantin ! Plus du tiers du prix de la fameuse pièce d'or de vingt statères d'Eucratides, roi de Bactriane, payée jadis trente mille francs par le Cabinet de France !

Pour terminer, un incident plein d'imprévu à la troisième vacation. Nous le rapportons d'après l'annuaire de la Société française de numismatique, parce qu'il est tout à l'honneur de l'un de nos compatriotes, membre de la Société royale de numismatique de Belgique :

« Au moment où la vente des pièces de Victorin  
« se terminait, le commissaire priseur a annoncé  
« que sept deniers d'or avaient été acquis par  
« M. le baron de Witte, pour le cabinet de France.  
« Cette annonce a été accueillie par d'unanimes  
« applaudissements.

« Tout récemment encore, M. le baron de Witte  
» avait offert au cabinet des médailles une magni-  
« fique série de monnaies des empereurs des  
« Gaules, dont ce nouveau cadeau est le com-  
« plément.

« L'exemple donné par un savant étranger, qui  
« a fait de la France sa seconde patrie, mérite la  
« reconnaissance de tous. »

ALPHONSE DE WITTE.

*Revue numismatique.* — Premier trimestre 1887. SIX : Monnaies lyciennes (suite et fin). — WESTPHALEN : La date de l'avènement au trône de Constantin le Grand, d'après Eusèbe et les médailles. — DESCHAMPS DE PAS : Quelques observations sur les monnaies de Fauquembergues. — DANICOURT : Enseignes et médailles d'étain ou de plomb, trouvées en Picardie. — SCHLUMBERGER : Une nouvelle monnaie à légende grecque des émirs Danischmendides de Cappadoce. — VALTON : Notice sur une médaille faite au XV<sup>e</sup> siècle à la cour de Bourgogne.

La notice sur les monnaies de Fauquembergues n'est pas sans intérêt pour la numismatique belge. M. Deschamps de Pas y restitue, d'après M. Blancard, à la dame de Fauquembergues, Éléonore, châtelaine de Saint-Omer, la petite maille gravée par Gaillard, sous le n<sup>o</sup> 143, pl. XV de ses monnaies des comtes de Flandres. Ce dernier attribuit, non sans hésitation, cette pièce à l'épouse de Robert de Béthune, Mahaut, dame de Tenremonde.

*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.* — Janvier-février, 1887. Sommaire : Lettre à M. Lenormant sur les monnaies de cuivre et d'or (suite), par M. REVILLOUT. — Trouvaille de Troyès, par M. J. HERMEREL. — Une monnaie inédite d'Abou-Saïd-Behadour Khan, par M. W. TROUTOWSKI. — Dénéraux pontificaux, par M. CH. BARBIER DE MONTAULT. — Chronique. — Bibliographie. — Les ventes monétaires en Allemagne, par M. J. HERMEREL. — Vente Mailliet (obsidionales), par M. J. HERMEREL. — Ventes de monnaies, en Belgique, par M. A. DE WITTE.

*Bulletino de numismatica e sfragistica per la storia d'Italia.* — Tome III, fascicules 1-2, 1887. Quelques romaines d'or inédites de la collection Trivulzio de Milan, par F. GNECCHI. — Sceau de Thomas de Thommasselli, évêque de Recanati et Macérata, par M. F. RAFFAELLI. — De quelques monnaies inédites et non encore signalées, par O. VITALINI.

A. DE W.

---

AVIS IMPORTANT.

M. Alph. de Witte, demeurant à Ixelles, rue du Trône, n° 49, s'occupe, en ce moment, de la réunion des matériaux nécessaires à une histoire monétaire complète du Brabant. Il prie MM. les membres de la Société d'avoir l'obligeance de lui communiquer les monnaies inédites ou les empreintes des monnaies de l'espèce qu'ils peuvent avoir en leur possession.

A. DE S.

---

Nous devons à l'obligeance de M. Dupriez la communication suivante :

« On vient de découvrir à Lumay, près de Tirllemont, un pot en grès contenant : 3 pièces d'or, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Jacques d'Angleterre ; 156 pièces d'argent de Philippe IV, dont 6 pata-

gons frappés à Anvers, en 1636; enfin une grande quantité de petites pièces d'argent pour le Brabant, la Hollande et l'Artois. »

Nous reviendrons sur cette trouvaille, s'il y a lieu, dans la prochaine livraison de la *Revue*.

A. DE W.

---

*Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine, faites dans le Limbourg belge.* (Age de la pierre. Époques celtique, gallo-belge et belgo-germaine.) Par C. BAMPS. Hasselt, M. Klock, 1887, in-8°, 88 pages et une planche.

Dans ce travail, qui marque tout le zèle de l'honorable auteur pour la recherche des antiquités de sa province, M. Bamps consacre quelques pages à la numismatique gauloise. Il s'occupe succinctement de deux pièces d'or « gallo-belges », dont la première comporte, selon nous, une étude spéciale, fort attentive, et une sérieuse revision quant à la gravure et à la définition du droit. Mais il s'arrête à une monnaie de bronze, avec AVAVCIA, dont nous nous sommes occupé plusieurs fois dans cette *Revue* (1883, 1884, 1885). Il partage complètement notre avis quant à l'attribution des monnaies de l'espèce à l'ancienne ville de Tongres (*Advatuca* ou *Atva-*

*tuca, Advatucum, Advaca, Atvaca*); il cite même deux pièces anépigraphes de ce genre, acquises récemment à Tongres, qui s'ajoutent à toutes les trouvailles antérieures sur le territoire de cette localité. M. Bamps pense seulement, « avec un savant linguiste », dit-il, que le nom d'AVAUCIA n'a pu être le nom primitif, qu'il croit « devoir se « rendre plutôt par A(d)VAUTUA-CA, d'où un « premier adoucissement dialectique gaulois a « fait AVAUCIA-CA, simplifié, enfin, par les « romains, en ADUATU-CA ».

Notre travail intitulé: *Une lecture sur la numismatique à Tongres (Revue, 1885)* avait à peine paru qu'un bon philologue nous avait également fait observer qu' « AVAOCIA pourrait être l'abréviation d'*avaocia(cum)*, dérivant d'*adoautuacum*, selon César, *advatucum* ». Nous n'avons pas rejeté cette proposition, qui nous a même souri. Nous avons *advaca* ou *atvaca*; or, de ces formes à *avaucia* il n'y a qu'un pas.

Mais *Avaucia* n'était-il pas, dans sa forme abrégée, le nom vulgaire de Tongres, et *Aduatuca* le nom scientifique ( )? Tout cela mérite une plus ample étude. En tout cas, la forme adoucie *Avauciaca* ne peut avoir engendré la forme plus dure *Aduatuca*. La disparition du *d* se comprend : le mot *avenir* vient du latin *advenire*, les mots *avocat*, *avoué* viennent d'*advocatus*; on dit encore aujourd'hui

(<sup>1</sup>) On disait, dans la basse latinité *cervisa* et *cervisia*, pour cervoise.

parfois en flamand *advocaet* pour *avocaet*. Quoi qu'il en soit, telles sont les réflexions que notre honorable philologue nous a suggérées, et nous engageons beaucoup M. Bamps à persévérer dans ses recherches archéologiques et numismatiques.

DE S.

---

*Le médailleur Sperandio. — Sa biographie — possède-t-on de lui autre chose que des médaillons-portraits? — Médaillons dont il est l'auteur — sujets qu'il a traités et caractère de son talent, par M. C. ROBERT. In-12, 24 pages. (Extrait du Journal des Arts du 18 février 1887.)*

M. Robert constate d'abord que les biographies de Sperandio, longtemps réduites aux hypothèses, sont loin d'être d'accord.

Après avoir résumé ce qu'on a dit de cet artiste éminent, notre savant confrère signale un document d'où résulte, sans conteste, que Sperandio était fils d'un certain Bartolomeo de Savellis, qu'il habitait Florence, en 1477, et qu'il est né, non à Mantoue, mais à Rome, encore bien qu'il se qualifiât de Mantuanus sur ses médailles et dans sa correspondance.

Ainsi un second document est signé « Sperandus de Mantua, aurifex habitans Ferrariæ ».

Les artistes ont, en effet, souvent emprunté leur

surnom ethnique à la ville où ils s'étaient fait connaître, plutôt qu'à leur lieu de naissance. Pour ne citer qu'un belge, Philippe de Mons, était né à Malines.

Toutefois, si l'origine de Sperandio est révélée par un titre contemporain, nous ne savons encore exactement ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort.

On a attribué à Sperandio un magnifique portrait sur bronze, en ronde bosse, représentant le célèbre Mantegna et le tombeau d'Alexandre V, qui fut érigé dans un couvent, à Bologne, et qui se voit aujourd'hui dans le cimetière de cette ville.

D'après M. Robert, ces attributions sont très douteuses et il ne faut juger Sperandio que par ses œuvres incontestables, c'est-à-dire par ses médailles.

Le nombre des personnages représentés sur bronze par Sperandio s'élève à quarante et un ou à quarante-quatre, en lui attribuant, avec M. Heiss, trois médailles non signées. M. Robert en donne la liste. Certains personnages ayant eu plus d'une médaille, les planches de M. Heiss comportent cinquante et une figures. Il est probable, cependant, que tous les médaillons-portraits dus à Sperandio ne sont pas venus jusqu'à nous.

M. Robert termine son intéressante notice par l'éloge des grandes qualités de Sperandio comme médailleur, et fait remarquer que cet artiste est le

premier qui ait représenté, avec bonheur, des visages vus de face, et triomphé ainsi d'une difficulté qui n'a été abordée que par bien peu de médailleurs de la Renaissance.

G. CUMONT.

---

Le comte Nicolas Papadopoli, associé étranger de notre Société, a donné lecture, dans la séance du 11 mars 1887 de l'Institut royal des sciences, des lettres et des arts de Venise, d'une notice numismatique intitulée : *Del Piccolo e del Bianco antichissime monete Veneziane*. Il existe des tirés à part de cette savante étude : Venezia, tipografia Antonelli, 1887, 13 pages, in-4°.

A. DE WITTE.

---

### ERRATA.

A la page 313, 20<sup>e</sup> ligne. *au lieu de* : Dirtichem, *lisez* : Doetichem.  
Supprimez : P. O. VAN DER CHIJS, à la note 1 de la page 317.

Page 319, 14<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : F7C777, *lisez* : F7C77.

---

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

---

Réunion du bureau du 28 avril 1887.

..... Sur la proposition de MM. de Schodt et Herry de Cocquéau, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Carlos Calvo y Capdevila, Ministre résident de la République Argentine, à Bruxelles.

..... A la demande de M. Picqué et sur la proposition de MM. de Witte et Van den Broeck, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Jules Hermerel, numismate, à Paris.

..... A la demande de M. Dirks et sur la proposition de MM. de Schodt et Cumont, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. C.-N.-F.-A. Corbilyn-Battaerd, conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarde.

..... A la demande de M. Dirks, sur la proposition de MM. de Schodt et Cumont, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. J. Schulman, numismate et antiquaire, à Amersfoort.

*Le Vice-Président ff<sup>ons</sup> de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.

## Réunion du bureau du 4 juin 1887.

..... Sur la proposition de MM. de Schodt et de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à MM. Ercole et Francesco Gnechi, de Milan, auteurs de plusieurs ouvrages de numismatique.

*Le Vice-Président ffons de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.\*

---

## Réunion du bureau du 5 juin 1887.

..... A la demande de M. le comte von Nahuys et sur la proposition de MM. Cumont et Van den Broeck, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Guglielmo Napoleone Cassuto, ingénieur à Livourne (Italie).

*Le Vice-Président ffons de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.

---

Assemblée extraordinaire tenue à Liège, le 15 mai 1887, dans la salle de l'Institut archéologique, au Palais des Princes-Évêques.

---

La séance est ouverte à une heure.

*Sont présents* : MM. A. DE SCHODT, *vice-président ff<sup>ons</sup> de président* ; G. CUMONT, *secrétaire* ; VANDEN BROECK, *trésorier* ; A. DE WITTE, *bibliothécaire* ; COCHETEUX, SCHUERMANS, le baron DE CHESTRET, LE CATTE, DE ROISSART, BEQUET, *membres effectifs* ; M. DE MUNTER, *membre correspondant regnicole*.

*Assistent à la séance* : MM. DUMOULIN, *membre honoraire* ; G. TERME, *associé étranger* ; STANISLAS BORMANS, *vice-président de l'Institut archéologique liégeois*, et VAN DE CASTEELE, *archiviste de l'État, à Liège*.

*Se sont excusés* : MM. CHALON, le comte NAHUYS, DANCOISNE, ROUYER, Mgr BETHUNE, HERRY DE COCQUÉAU, DUGNIOLE, MAUS, BRICHAUT, GEELHAND, HELBIG, VANDER AUWERA, le baron BETHUNE, BAMPS, PENY, ALVIN et DELATTRE.

M. le vice-président de l'Institut archéologique liégeois souhaite la bienvenue à la Société de numismatique et M. De Schodt remercie l'Institut archéologique de la gracieuse hospitalité que celui-ci a bien voulu accorder à notre Société.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

L'assemblée s'occupe de l'élection préparatoire de deux membres effectifs et d'un membre honoraire, en remplacement de MM. Onghena, baron Surmont de Volsberghe et marquis Strozzi, décédés; ensuite a lieu la présentation des candidats pour deux places de membre correspondant regnicole.

M. De Schodt distribue un jeton de présence frappé sous la direction de M. Brichaut. (*Remerciements.*)

Ce jeton est à l'effigie de M. Chalon, président d'honneur à vie, et semblable à celui qui a été distribué à la séance extraordinaire tenue, l'année dernière, à Louvain, sauf l'inscription placée au centre du revers qui porte :

#### RÉUNION DU 15 MAI 1887 — LIÈGE.

M. Cocheteux désire que la *Revue* ne publie plus d'article tel que celui sur la *marque d'acquit de la taxe des chiens à Bruges* (*Revue*, 1886, p. 485). Il trouve que ces marques sont trop peu intéressantes pour être mentionnées dans notre *Revue*.

M. De Schodt, l'auteur de cette courte notice, fait remarquer d'abord qu'elle n'a été insérée que parmi les mélanges; il ajoute que l'apparition à Bruges d'un méreau constatant l'acquiescement d'une imposition n'a été, pour lui, que l'occasion

d'établir, avec textes à l'appui, que cette forme de méreau remontait au moyen âge, et de rappeler que, depuis nombre d'années, il est fait également usage de marques de l'espèce en Hollande, où elles sont recherchées par les amateurs.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le baron Surmont de Volsberghe, sénateur, dans laquelle celui-ci expose que son regretté père, feu notre confrère, avait fait graver une médaille à l'occasion du cinquantenaire de son mariage, qui coïncidait avec les noces d'argent de sa fille aînée, M<sup>me</sup> de Kerchove d'Exaerde. Il s'était proposé d'offrir un exemplaire de cette médaille à chacun de ses collègues de la Société de numismatique. Cette intention du défunt sera respectée et M. le sénateur Surmont fera parvenir cette médaille aux membres de la Société de numismatique. (*Remerciements.*)

M. le baron de Chestret lit une note sur l'atelier monétaire de Visé. Voici l'intéressante découverte qu'il a communiquée à l'assemblée :

« La petite ville de Visé, entre Liège et Maestricht, avait eu, comme on sait, un atelier monétaire assez productif, à l'époque reculée où la foire établie en cette ville y faisait affluer les marchands des pays voisins.

« Ce marché étant tombé en décadence, il y avait plusieurs siècles que le bruit du marteau retentissant sur l'enclume des monnayeurs s'était éteint à Visé, lorsqu'on y rouvrit une forge,

en 1640. Elle ne produisit, hélas ! que des liards ne portant pas même l'empreinte de leur origine, mais frappés, comme on disait alors « au titre du duché de Bouillon ».

« Cette activité quasi-posthume et momentanée de l'atelier de Visé nous est révélée par une série d'actes notariés, sur lesquels M. Van de Castele, archiviste de l'État, à Liège, a bien voulu appeler notre attention.

« Voici un extrait du plus important d'entre eux :

« « L'an mille six cent quarante le dixième  
 « jour de novembre, en présence de moy notaire  
 « sousigné et des tesmoins embas dénommez,  
 « personelement constituez honorable M<sup>re</sup> France  
 « Schelbergh, marchand orphèvre, d'une part, et  
 « le sieur Louys Voes, aussi marchand, d'autre  
 « part, lequel dit Schelberg at promis comme par  
 « ceste promesse livrer audit Voes ce acceptant,  
 « la somme de douze mille livres poid de troye  
 « de cuivre congez en liarts, à trentetrois pattars  
 « chasque livre, à prendre et recepvoir par ledit  
 « Voes icy en ceste cité de Liège, ensuite du  
 « contract entre eulx fait et passé l'onzième de  
 « juillet dernier (lequel demeurerat en son entier  
 « et sans y pouvoir estre avant dérogué), en dédui-  
 « sant ce que desjà ledit Voes en peut avoir reçu  
 « provenant de la forge de Visé seulement, et sans  
 « y comprendre les cuivres que ledit Voes luy  
 « livre pour envoyer à Dinant . . . . . At aussi

« ledit Schelbergh promis comme par ceste il  
 « promet livrer toutes les sepmaines, à ladite  
 « monoye et forge de Visé, quatorze fers de deseur  
 « et siex pieds de desoubz à congner lesdits liarts,  
 « ensemble de mettre continuelement en œuvre  
 « sept ouvriers congneteurs travaillants à ladite  
 « monoye, jusques à l'entier livrement des sus-  
 « dites douze mille livres, etc. »

*Protocole du notaire Bellevaux,*  
 registre 1637-1658, aux archives  
 de l'État, à Liège.

Interpellé par le président s'il n'a pas quelque communication à faire à l'assemblée, M. Cochetoux dit qu'il résumera en quelques mots un article qu'il a depuis longtemps préparé en réponse à la notice de M. Deloche, sur un poids carolingien du Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

1<sup>re</sup> partie. — M. Cochetoux pense que ce petit monument n'est pas un poids vulgaire, mais bien un étalon monétaire. Avant d'aborder sa description, il donne, par un texte de Leblanc, une nouvelle preuve de l'accroissement successif des étalons monétaires carolingiens; puis il réfute l'opinion de M. Deloche sur la non-existence de la livre de Charlemagne.

Revenant alors sur la livre romaine et sur la livre gauloise, il dit que ces livres se décomposent toutes deux en 12 onces, chacune de 576 grains, mais que le grain romain est au grain gaulois

dans le rapport de 8 à 9. Il fait ensuite un court exposé de l'origine *probable* de la livre de Charlemagne et de l'origine *possible* de la livre de Cologne.

2<sup>de</sup> partie. — Après avoir décrit le poids du Musée de Bruxelles, M. Cocheteux se livre à l'examen de la double légende, ainsi qu'à l'interprétation des triangles pointés et des 18 points en circonférence. Ces points, diversement groupés, n'ont absolument rien de mystique, et sont au contraire utiles, pratiques, si, comme il le pense, ils renferment la loi des accroissements des étalons monétaires.

Il discute ensuite les époques présumées :

- de la fabrication du poids,
- de l'inscription de la double légende,
- et de la frappe de 18 points en circonférence.

Il expose enfin les motifs qui le portent à supposer que le poids a pu être primitivement celui de la livre de Charlemagne, avant l'ablation du bouton qui, semble-t-il, a dû le surmonter.

M. Bequet fait remarquer que les ornements de ce poids indiquent qu'il date d'une époque antérieure à Charlemagne; de tels ornements sont particulièrement usités au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle. M. Schuermans partage le même avis; il se fonde sur la forme des lettres et la façon dont les caractères sont tracés; et M. de Chestret croit aussi que ce poids est plus ancien que ne le suppose M. Cocheteux. Celui-ci objecte la base

arrondie des U et l'emploi de la lettre F en remplacement de la diphthongue PH et persiste à soutenir que ces ornements ont été également employés au ix<sup>e</sup> siècle.

M. De Schodt donne lecture d'un travail sur les méreaux de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, à Liège, et exhibe un de ces méreaux (xv<sup>e</sup> siècle).

M. Cumont lit d'abord quelques lignes sur un triens inédit de Dinant et fait ensuite connaître le résultat de ses recherches sur les jetons d'étrennes des gouverneurs généraux de la Belgique, Albert de Saxe-Teschén et Marie-Christine (1780-1793).

Cette étude paraîtra dans une prochaine livraison de la *Revue*.

M. de Witte lit une notice concernant le monnayage des États du Hainaut et celui des États du Tournaisis. Cette étude est établie d'après les comptes de Simon de Malines, successivement maître de la Monnaie de Mons et de Tournai (1577-1582), pièces officielles que notre confrère a eu la bonne fortune de retrouver aux archives générales du royaume.

Il démontre que M. Chalon a indiqué dans son ouvrage sur les monnaies du Hainaut, des pièces qui n'ont jamais été frappées.

La séance est levée à 3 heures.

*Le Vice-Président ffons de Président,*

*Le Secrétaire,*

A. DE SCHODT.

G. CUMONT.

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1887.

---

**Avis important : Les ouvrages et publications destinés à la Société doivent être, désormais, adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.**

---

### Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Catalogue Weyl*, nos 83, 84 et 85. — *Numismatische Correspondenz* du même, nos 44-52<sup>bis</sup>, 53, 54-56, 57 et 58. — *Berliner Münzblätter*, nos 80, 81-82. — *Numismatische literatur Blatt*, nos 35-36. — *Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften, Neues lausitzisches Magazin*, t. LXII, liv. 1 et 2, 1886. — *Numismatischer Verkehr* von THIEME, 1887, nos 3-4. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 140 et 141. avec la pl. 89. — *Catalogue à prix marqués*, n<sup>o</sup> 31, de ZSCHESCHE et KÖDER. — *Katalog n<sup>o</sup> XLVIII von L. ROSENTHAL'S.* — *Jahrbücher und Jahresberichte des Verein für Meklenburgische Geschichte und Alterthumkunde*, 51<sup>e</sup> année, 1886.
- Amérique.** — *Smithsonian institution. Report for the year 1884*, part. II.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, année 1886, part. IV.
- Autriche-Hongrie.** — *Académie des sciences de Hongrie : Ungarische revue*, années 1885 et 1886; *Bulletins de l'Académie nationale hongroise des sciences*, nos 1,

2, 3, 4, 5; *Archæologigiai Ertescto*, 1884, IV<sup>e</sup> kotet; 1885, V<sup>e</sup> kotet, szam 1, 2, 3, 4 et 5; 1886, VI<sup>e</sup> kotet, szam 2.

**Belgique.** — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 3<sup>e</sup> série, t. XIII, n<sup>os</sup> 1, 2 et 3. — *Bulletin de la commission royale d'art et d'archéologie*, t. XXV, n<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12. — *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XIII et XIV. — *Messenger des sciences historiques*, année 1887, 1<sup>re</sup> livraison. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, t. III, liv. 1 et 2. — *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXI et un supplément. — *Annales de l'Institut archéologique de la province de Luxembourg*, t. XVIII et atlas du t. VII.

**France.** — *Polybiblion*, partie littéraire, t. XXV, n<sup>os</sup> 2, 3 et 4; partie technique, t. XIII, n<sup>os</sup> 2, 3 et 4. — *Revue numismatique*, 3<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> trimestre 1887. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1887, 1<sup>er</sup> fascicule. — *Bulletin de la Société de Borda*, XII<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> trimestre. — *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XIV, 1<sup>re</sup> livraison. — *Bulletin de la même Société*, nouvelle série, n<sup>os</sup> 1 et 2. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, n<sup>os</sup> 129 et 130. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XIX<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 445 à 447; XX<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 448 à 455.

**Italie.** — *Bulletino de numismatica e sfragistica*, t. III, n<sup>os</sup> 1 et 2. — *Miscellanea di storia Italiana*, t. XXV.

**Pays-Bas.** — *Genootschap provinciaal van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant : De commanderij der Duitsche orde te Vucht*, door J. HEZENMANS, nieuwe reeks, n<sup>o</sup> 2.

## Ouvrages non périodiques.

- BUKOWSKI, MICHEL. *Samling of Svenskt och utländskt sedelmunt samt svenka förordningar, böcker och skrifter rörande riksgäld, banco och sedelväsen m. m.*, beldad af H. B. Stockholm, 1886, in-8°, 110 pages, vign. et 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- BURCHNER, LUDWIG. *Die Römischen und Deutschen Kaiser von 44 vor Chr. bis 1711 nach Chr. in abbildungen mit wahlprüchen nach Christian Wermuth.* Nürnberg, 1886, in-8°, 32 pages et 12 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- CUMONT. *Histoire du concours auquel fut soumis Théodore van Berckel pour obtenir le titre de graveur général.* Bruxelles, 1887, in-8°, 20 pages et 1 pl. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE WITTE, ALPH. *Numismatique brabançonne. — Les Godefroid (1106-1190). — Henri I<sup>er</sup> (1190-1235). — Henri III (1248-1261).* Bruxelles, 1887, in-8°, 11 pages et 1 planche. Plus deux autres brochures.
- *Les ventes Mailliet et de Caisnes.* Paris, 1887, gr. in-8°, 9 pages. (*Hommages de l'auteur.*)
- DUGNOLLE. *Le Jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas.* Bruxelles, 1876-1880, 4 vol. in-8° avec planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- GNECCHI, F. et E. *Le monete dei Trivulzio.* Milan, 1887, in-8°, 73 pages et 13 planches. (*Hommage des auteurs.*)
- HERMEREL, JULES. *Ventes de monnaies. Collection Hermerel. Compte rendu.* Paris, 1885, gr. in-8°, 10 pages.
- *Vente P.-Charles Robert.* Compte rendu. Paris, 1886, gr. in-8°, 77 pages.
- *Trouvaille de Troyes.* Paris, 1887, gr. in-8°, 30 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- KEARY, C.-F. *A catalogue of english coins in the British Museum. Anglo-Saxon series. Volume I, edited by R.-Stuart Poole.* Londres, 1887, in-8°, 282 pages et 30 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

- PENY. *Jetons et méreaux de charbonnages. — Hainaut.*  
Bruxelles, 1887, in-8°, 16 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- ROUYER, JULES. *Jetons de Louis XIII, à la légende «fugato oportune».*  
Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1880. Nancy, 1880, in-8°, 8 pages<sup>(1)</sup>.
- *Représentations de Sarrasins sur des jetons du moyen âge.* Extrait du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, 1883, in-8°, 7 pages.
- *Jeton de Jacques Charmolue, changeur du Trésor sous les règnes de Louis XII et de François I<sup>er</sup>.*  
Extrait de la *Revue numismatique*, année 1883, in-8°, 7 pages, 1 vignette.
- *Levol aux jetons, escroqueries anciennes et modernes.*  
Nancy, 1884, in-8°, 6 pages.
- *Choix de jetons français du moyen âge, pour la plupart inédits.* Extrait de la *Revue numismatique*, Paris, 1884, in-8°, 30 pages et 1 planche.
- *Jeton lorrain du temps du duc Antoine frappé en piéfort.* Extrait de la *Revue numismatique*, Paris, 1885, 5 pages et 1 vignette.
- *De l'orfèvre-frison Jean-Jacques Folkema en ce qui concerne les médailles de Louis XIV et autres qui lui sont attribuées.* Bruxelles, 1885, in-8°, 16 pages.
- *Déniers et autres poids monétaires de France et des Pays-Bas.* Extrait de la *Revue numismatique*. Paris, 1886, in-8°, 35 pages, 2 planches.
- *Médaille d'origine allemande à l'image de Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy, rappelant la*

(1) Cette notice a pour objet de démontrer que le jeton daté de 1632, n° 620 du catalogue de la collection Monnier, que l'on y rattachait à la prise de Bar-le-Duc où à celle de Vic, et qui est la copie, médiocrement réussie, d'un jeton de 1631, ne peut, comme celui-ci même, que se rapporter aux conquêtes faites par les armes de Louis XIII, en 1630, du côté de l'Italie. (Note de l'auteur.)

- prise de la ville de Bude, etc.* Nancy, 1886, in-8°, 19 pages et 1 planche.
- ROUYER, JULES. *Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas* (1<sup>er</sup> article). — *Médailles du règne de Louis XIV, se rapportant à l'histoire des Pays-Bas, etc., omises dans le grand ouvrage de Van Loon.* Bruxelles, 1887, in-8°, 51 pages, 3 planches (*Hommages de l'auteur.*)
- SERRURE, C.-A. *Études sur la numismatique gauloise des Commentaires de César.* 1<sup>re</sup> étude. Louvain, 1885, in-8°, 37 pages et vignettes.
- *Idem.* 2<sup>e</sup> étude. Louvain, 1886, in-8°, 40 pages et vignettes. (*Don du bibliothécaire.*)
- STORER, HORATIO. *The medals, jetons and tokens illustrative of obstetrics and gynecology.* Newport, 1887, in-8°, 14 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- WAUTERS. *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck, précédés d'une introduction contenant un résumé de l'histoire de ce canal.* Bruxelles, 1882, in-8°, 190 pages.
- *Liste par ordre chronologique des magistrats communaux de Bruxelles depuis 1794 jusqu'en 1884.* Bruxelles, 1885, in-8°, 77 pages.

### Anonymes.

*Catalogo della collezione A. Cantoni di Milano.* — *Catalogo della collezione Cavriani, marchese Guido di Mantova.* 2 volumes. (*Envoi de M. G. Sambon.*)

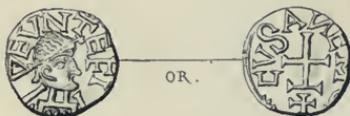
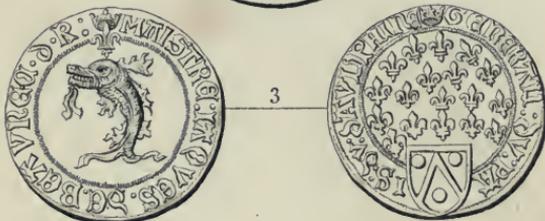
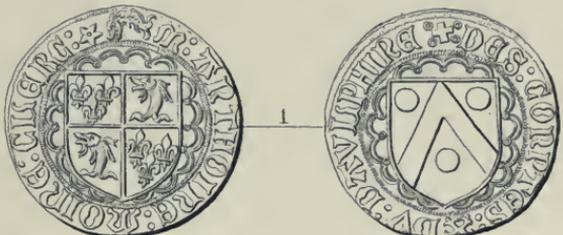
*Collection de Ponton d'Amécourt.* Monnaies d'or romaines et byzantines. (*Catalogue offert par MM. Rollin et Feuermann.*)

*Catalogue des livres composant la bibliothèque de M. P.-C. Robert.* (*Envoi de M. Van Peteghem.*)

*Catalogue d'une collection de pièces rares dont la vente aura lieu à Bruxelles, le 23 mai 1887.* (*Envoi de M. Dupriez.*)

16 mai 1887.

*Le bibliothécaire,*  
ALPHONSE DE WITTE.















1

G. BR.



2

G. BR.



3

MB.



4

BR

5

BR





## NUMISMATIQUE DES INDES NÉERLANDAISES.

---

PLANCHE XVI.

---

### II.

Un érudit, M. Geo. Godfrey Pearse, chevalier de l'ordre du Bain, lieutenant général du Royal Horse Artillery, à Cheltenham (Angleterre), qui a passé de longues années aux Indes et y a fait de patientes recherches et de sérieuses études, a eu la bonté de nous faire des communications des plus intéressantes relativement à la numismatique des possessions néerlandaises dans les Indes orientales aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, qui répandent de la clarté sur des points restés obscurs et se rapportent à des faits importants de l'histoire. C'est avec la bienveillante autorisation de ce savant que nous les publions dans ce nouvel article.

On trouve d'autres précieux renseignements sur les monnaies employées dans la circulation dans les Indes, au siècle dernier, dans un ouvrage : « *Lettres de Malabar*, » publié vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle par M. J. Canter Visscher en langue néerlandaise et récemment traduit en anglais par M. le major Drury (1). La lettre XII est entièrement

(1) *Letters from Malabar*, by JACOB CANTER VISSCHER, chaplain at

consacrée à la numismatique. Cet ouvrage n'étant pas généralement connu des numismates, nous en avons également emprunté quelques détails curieux.

*Des principales monnaies qui circulaient dans les  
Indes orientales au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

On peut ranger les monnaies les plus généralement employées dans le commerce à cette époque aux Indes en trois catégories : 1<sup>o</sup> les monnaies des païens, les Hindous ; 2<sup>o</sup> celles des Maures, Mapoules ou Moplays, c'est-à-dire des Mahométans, descendant d'anciens émigrés arabes qui, jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, formèrent un État puissant ; et 3<sup>o</sup> celles des européens. Les juifs dits *juifs blancs*, qui prétendent descendre des juifs émigrés en l'an 68 de l'ère chrétienne, bien que très nombreux au Cochin, ne formant pas d'État, n'avaient pas de monnaie qui leur était particulière.

Les monnaies païennes ou hindoues étaient des *pagodes*, espèces en or de la valeur de deux risdales, ayant le même poids que les ducats, mais

Pingjum, Cochin, 16<sup>th</sup> augt 1743, now first translated from the original dutch, by major HEBER DRURY, Madras Staffcorps, late assistant resident in Travancore and Cochin. Madras, printed by Gantz brothers, 1862. M. le général Pearse nous apprend que le major Drury trouva l'ouvrage original, en néerlandais du XVIII<sup>e</sup> siècle, au Cochin où il le traduisit soigneusement en anglais.

d'un titre inférieur. Ces pièces doivent leur nom à l'image d'une idole qu'elles portent d'un côté. On appelle les temples hindous construits en plein air des pagodes, mot qui vient de l'hindou *Chag-avati*, c'est-à-dire maison sainte. Les pièces portant trois têtes sont les plus estimées.

Les espèces maures en circulation dans toutes les Indes étaient les *roupies* et *demi-roupies*, en or ou en argent.

Les monnaies européennes étaient, en argent : les *écus* dits *risdales*, les *ducats*, les *piastres espagnoles* dites *spaansche matten* ; en or : les *ducats*, et enfin, en cuivre, les *dutes* et *demi-dutes*.

La Compagnie des Indes orientales avait adopté le *florin* comme unité de compte, bien que le *risdale* équivalant en Europe à 50 sous et aux Indes seulement à 48 sous, fût généralement employé dans les transactions commerciales privées.

Le *ducaton* était l'espèce principalement mise en circulation par la Compagnie, surtout à Batavia. Sa valeur fut fixée par le tarif de la Compagnie à 13 *escalins* ou *schellingen* de 6 sous, tandis qu'il ne valait en réalité que 10 1/2 *escalins* ! De cette manière la Compagnie se faisait un bénéfice de 2 1/2 *escalins*, soit 15 sous, sur chaque *ducaton* !!

Les *piastres* étaient importées des îles Philippines à Batavia par les Espagnols ; elles étaient évaluées à 10 *escalins*.

Les *ducats* servaient surtout dans le commerce

avec la Perse. Les établissements néerlandais à Malabar et à Ceylan étaient généralement pourvus de ducats, attendu que le commerce du poivre se faisait toujours avec cette monnaie d'or, fixée au taux de 18 escalins. Les ducats de Venise étaient les plus estimés.

A Malabar, les petites monnaies indigènes d'or et d'argent étaient généralement appelées *fanams*. Il en existe plusieurs variétés, à cause du nombre de monarques qui possédaient le droit de battre monnaie; aussi différaient-ils entre eux en valeur.

Les petites monnaies en plomb ou en cuivre s'appelaient *boeserokken* et *cas* ou *cashs*.

Outre ces diverses espèces de numéraire métallique, on se servait encore en guise de monnaie aux Indes, particulièrement au Bengale, de certaines petites coquilles appelées *cauris*, que l'on trouve sur les côtes des îles Maldives; les cauris blancs seuls servaient de monnaie.

#### COCHIN.

Cette ancienne capitale du royaume de Cochin, située dans le Malabar, côte occidentale de l'Inde, fut conquise en 1503 par Alphonse d'Albuquerque, surnommé le *grand* et le *Mars portugais*, et prise par les Néerlandais en 1663, qui à leur tour, alors que les Provinces-Unies avaient été transformées en république Batave, en furent dépossédés par les Anglais en 1795.

Pendant la domination néerlandaise, le *fanam* du Cochin, monnaie indigène de ce royaume, était le numéraire dont se servaient les marchands aussi bien que la Compagnie des Indes qui payait les salaires avec cette monnaie. Le fanam du Cochin valait un quart d'escalin, soit 1 1/2 sou, tandis que les fanams de Calicut valaient un escalin, et un fanam de Quilon 2 1/2 escalins. Le droit de battre les fanams appartenait exclusivement au roi de Cochin, comme autorité suprême du pays. Mais après que l'on se fût aperçu que les préposés au monnayage avaient altéré le titre de ces espèces, la Compagnie persuada au roi de faire fabriquer dorénavant les monnaies sous le contrôle du commandant néerlandais, qui nomma des commissaires pour veiller à ce que les fanams fussent frappés au titre et au poids déterminé sans qu'il pût y avoir de fraude.

De chaque pièce on déduisait néanmoins 4 p. %, dont 2 pour le roi et 2 pour le maître de la monnaie, qui avait à supporter tous les frais de fabrication des espèces.

L'alliage dont étaient fabriqués les fanams, était composé de 100/1000 d'or fin, de 450/1000 d'argent fin et de 450/1000 de cuivre du Japon. On coulait ce mélange en petites boules, et après s'être assuré que chacune d'elles avait le poids voulu, on les aplatissait en les frappant avec des coins portant certains types malabariens. Ces pièces sont très petites et d'un usage fort incommode. La

Compagnie fournissait les métaux nécessaires à ce monnayage.

Les *fanams* du Cochin représentent d'un côté un homme à mi-corps vêtu d'une cotte de mailles, vu de face, ancien type des monnaies de Gupta du deuxième siècle de notre ère.

*Rev.* Treize points rangés 1, 4, 4, 4, et un trait recourbé; on appelle cela le fusil, le crocodile, etc.; mais cette chose informe, ainsi que nous l'assure M. le général Pearse, représente également une figure humaine assise.

Voy. n° 1 de la pl. XVI.

En outre, les commandants néerlandais firent frapper à Cochin, pour la Compagnie, une autre petite monnaie d'une valeur infiniment minime; elle était en plomb: on l'appelait *boeserok*, pluriel *boeserokken*, et elle circulait, à ce qu'il paraît, exclusivement au Cochin.

Dans notre premier article (1), nous avons donné le dessin d'une pièce en plomb à la marque de la Compagnie des Indes orientales, un grand V avec les lettres O et C (*Vereenigde Oost-Indische Compagnie*. — Compagnie Unie des Indes orientales), et représentant au revers une figure inexpiquée ayant quelque ressemblance avec une harpe. Cette pièce est indiquée dans le catalogue de la collection numismatique de l'hôtel des monnaies du royaume

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1887, p. 230.

des Pays-Bas à Utrecht (n° 78 à la page 51, parmi les pièces incertaines) comme « monnaie de nécessité », tandis qu'à cause de l'absence d'indication de valeur ou de localité, nous pensions qu'elle appartenait plutôt à la catégorie des méreaux et qu'elle avait servi comme marque d'acquittement d'un droit quelconque, peut-être, disions-nous, de celui de balise, et qu'alors la figure du revers pourrait être une balise ou bouée émergeant en partie de l'eau. Aujourd'hui, nos doutes sur la nature de cette pièce sont complètement dissipés, et l'énigme du revers peut être expliquée grâce à la science et à l'obligeance de M. le général Pearse qui a eu la bonté de nous donner au sujet de cette curieuse pièce des renseignements des plus précis dont il résulte qu'il ne s'agit pas plus de méreau que de monnaie de nécessité, mais d'une véritable petite monnaie, d'un *boeserok* du Cochin.

Le *boeserok* publié par nous appartient, comme l'indique la marque de la Compagnie des Indes orientales, à l'époque de la domination néerlandaise (1663-1795).

Il en existe trois variétés, toutes du même poids et du même module, que M. le général Pearse n'a rencontrées qu'au Cochin et qu'il ne s'est procurées qu'avec beaucoup de peine après de longues recherches :

1° Celle publiée par nous et dont nous reproduisons ici le dessin ;



2° Celle en tout semblable à la précédente, à la différence près que la marque de la Compagnie y est surmontée du chiffre 8;

3° Celle au même type, mais perforée en deux endroits, c'est-à-dire à la partie inférieure de l'O et du C qui traverse le V.

La face, nous l'avons dit déjà, porte le monogramme de la Compagnie des Indes orientales, et le revers ne représente ni une harpe ni une balise, mais, ainsi que nous l'a expliqué M. le général Pearse, une imitation barbare de l'écusson aux armes de la ville d'Utrecht, tranché d'argent et de gueules.



Copié d'après une dute ou demi-dute de la Compagnie des Indes orientales aux armoiries de cette ville (1), que le commandant néerlandais

(1) Les dutes et demi-dutes ayant servi de prototype aux *boeserokken* sont représentées dans le *Muntboek* de VERKADE, pl. 201, nos 5 et 6, ainsi que dans l'ouvrage de MM. NETSCHER et VANDER CHIJS, de *Mun-*

au Cochin aura donnée comme modèle à suivre au graveur indigène. Celui-ci n'a reproduit que la moitié de l'écusson, celle avec les hachures qui sont, de plus, rendues incorrectement, croyant inutile d'ajouter l'autre moitié unie, attendu qu'il n'y distinguait rien.

L'auteur des *Lettres de Malabar* fait aussi mention des *boeserokken*, qu'il décrit à la page 82 comme portant sur la face la marque de la Compagnie des Indes orientales, et au revers une figure ressemblant à une harpe. Ce sont bien les pièces en question. Il nous apprend que ces espèces ont été fabriquées d'un mélange de plomb et d'étain. L'alliage, dont les Anglais, les Danois, les Portugais et les Néerlandais se servaient ordinairement aux Indes pour la fabrication de leurs menues monnaies, s'appelle *tutenag*, ainsi que nous le communique M. le général Pearse, et se compose de 404/1000 de cuivre, de 254/1000 de zinc, de 316/1000 de nickel et de 26/1000 de fer.

M. Canter Visser nous apprend encore que les

*ten van Nederlandsch Indie*, nos 22<sup>b</sup> et 22<sup>e</sup>. Ces derniers ont pris les armes de la ville d'Utrecht pour celles de la province du même nom qui sont écartelées, 1 et 4 de gueules à la croix d'argent, et 2 et 3 d'or au lion de gueules, quelquefois avec l'écusson de la ville, en surtout. Voy. notre notice *het Utrechtsche provinciale wapen, oorsprong en ondergane veranderingen*, dans l'*Utrechtsche Volksalmanak*, 1868, pp. 129-141. La province d'Utrecht n'émettait que des espèces en métaux précieux, tandis que la ville n'avait le droit que de battre de la menue monnaie.

*boeserokken* furent coulés, plusieurs à la fois, dans des moules et ensuite découpés.

Soixante *boeserokken* équivalaient à un *fanam* du Cochin, soit à un sou et demi.

Le chiffre 8 qui se trouve sur quelques-uns des *boeserokken*, est évidemment une indication de valeur. Mais nous ne saurions l'expliquer ? A moins que, pendant un certain laps de temps, le sou n'eût valu au Cochin cinq dutes au lieu de quatre, ce qui resterait à savoir, mais ce qui toutefois ne serait pas impossible, attendu qu'ainsi que nous en avons donné des exemples plus haut, on tarifait les monnaies d'une manière assez arbitraire, de sorte que la valeur qu'on leur attribuait subissait d'assez fréquentes variations. Si donc un sou équivalait à 5 dutes, 8 *boeserokken* auraient représenté au juste la valeur d'une dute.

8 *boeserokken* = 1 dute.

40 id. = 5 dutes = 1 sou.

60 id. = 7 1/2 » = 1 1/2 » = 1 *fanam*.

A cette époque, nous apprend M. le général Pearse, le salaire d'un coulis était d'un demi sou, soit 20 *boeserokken* par jour.

Quant à l'étymologie du nom *boeserok* ou *boeserokken*, M. le général pense que la première partie du mot serait du néerlandais, et que la seconde dériverait de *rukka*, qui signifie, en sanscrit et indien, valeur ou matière d'échange, une pièce de monnaie. Peut-être le commandant néerlandais

au Cochin qui fit le premier couler ces pièces s'appelait-il Boese, nom de famille existant dans les Pays-Bas, et a-t-on donné son nom à ces nouvelles espèces : *boeserokken* ou monnaies de Boese.

Les raisons qui déterminèrent les commandants des divers établissements à faire fabriquer ces espèces de petites monnaies sont très simples et s'expliquent facilement : d'abord par l'insuffisance de menue monnaie venant d'Europe, et ensuite par le fait que les indigènes en général n'aimaient pas la monnaie que l'on envoyait de la mère-patrie aux colonies, car en plusieurs endroits les coulis ne voulaient pas de dutes. Pour parer à ces inconvénients, on résolut de faire fabriquer des *boeserokken* et des *cas*.

Aujourd'hui encore, nous écrit l'obligeant et savant numismate et orientaliste de Cheltenham, il arrive souvent aux Indes-Britanniques que la circulation des monnaies de cuivre anglaises est très limitée, la classe laborieuse indigène leur préférant les pièces de cuivre sans aucun dessin que l'on appelle *dubs*.

#### NÉGAPATAM OU NÉGAPATNAM.

Cetteville, située dans l'ancien royaume de Tanjore dans le Coromandel ou Cholomandel, côte orientale de la péninsule indienne, fut bâtie par les Portugais et prise par les Néerlandais en 1658.

Depuis 1781 elle appartient aux Anglais. On a

prétendu que son nom lui serait venu de la quantité de serpents que l'on y rencontre; or, ainsi que nous l'a fait remarquer M. le général Pearse, il y avait en cet endroit un temple consacré au culte des *Nagas*, une secte bouddhiste, et de là est dérivé le nom de *Nagaputtun*, c'est-à-dire établissement des *Nagas* ou de leur culte.

De même que les Portugais firent frapper dans toutes leurs villes et stations des monnaies portant la lettre initiale du nom de la localité, comme un G pour Goa, un D pour l'île de Diu ou la ville de Daman, la Compagnie Néerlandaise fit forger des petites pièces en cuivre pour Négapatam avec un N; pour Palicat, sur la côte de Coromandel, avec un P; pour Trincomali, dans l'île de Ceylan, avec un T; pour Galle, également dans l'île de Ceylan, avec un G, etc.

Les *paisas*, ou doubles *cas*, frappés à Négapatam par les Néerlandais de 1668 à 1781, représentent sur la face le monogramme de la Compagnie Unie des Indes orientales surmonté d'un N (Négapatam).

*Rev.* : en *tamule*, (¹) la langue parlée sur la côte de Coromandel, *Nagaputtun* (Négapatam) (²). Voyez nos 2 et 3 de la pl. XVI.

(¹) Le *tamule*, parlé sur la côte de Coromandel, ainsi que le *malayalum*, parlé sur la côte de Malabar, est dérivé du *dravidien*.

(²) Ce type monétaire est mentionné dans le catalogue de la collection numismatique de l'hôtel des monnaies à Utrecht parmi les pièces incertaines, sous le n° 76 à la page 51, et il y est correctement attribué à Negapatnam.

## PALICAT OU PALIACATE.

Cette ville des Indes, située sur la côte de Coromandel, autrefois en possession des Néerlandais, appartient depuis le commencement de ce siècle à la Grande-Bretagne.

Les Néerlandais firent fabriquer au xvii<sup>e</sup> siècle des petites monnaies appelées *cas* ou *cashs* qui portent d'un côté le monogramme de la Compagnie des Indes surmonté d'un P (Palicat), et au revers les trois croissants de la dynastie d'Adil Shahie ou Schakide de Bédjapoor, conquis en 1686 par l'empereur Aurung-Seb, et incorporé dans l'empire Mongol en 1688. Voyez nos 4 et 5 de la pl. XVI.

## PONDICHÉRY.

Dans cette ville, également située sur la côte de Coromandel, les Français fondirent, en 1676, un comptoir sous la direction de Macarat. Les Néerlandais, jaloux de leurs nouveaux voisins, leur déclarèrent la guerre, qui éclata en 1689.

Finalement, Pondichéry fut assiégée et tomba, le 3 septembre 1693, au pouvoir des Néerlandais, après qu'une capitulation honorable eut été signée. D'après les *Mémoires du temps*, cent cinquante Français y auraient résisté, pendant dix à douze jours, à plus de trois mille cinq cents hommes venus avec équipage de vaisseau et artillerie.

Les Néerlandais n'en restèrent pas longtemps maîtres ; par l'article 8 du traité de paix conclu à Ryswick en 1697, il fut stipulé que Pondichéry serait rendue à la France, ce qui eut lieu l'année suivante.

Les Néerlandais, pendant le peu de temps qu'ils furent en possession de Pondichéry (1693-1698), firent fabriquer des *cas* en cuivre. Ces pièces, devenues extrêmement rares, sont de précieux souvenirs historiques de la courte occupation néerlandaise de cette place et certainement les seuls monuments numismatiques rappelant cet événement mémorable.

Elles représentent, d'un côté, le Kali ou Suli de Tanjore à mi-corps vu de face. Cette effigie, comme nous la communique M. le général Pearse, se trouvait antérieurement à 1693 sur les monnaies de Négapatam, et ce type apparaît déjà sur les monnaies de Gupta (Indes septentrionales) du deuxième siècle de l'ère chrétienne.

*Revers* : Sur deux lignes en tamule : Pudu chché (Pondichéry). Voyez nos 6, 7 et 8 de la pl. XVI.

Non seulement nous sommes redevables à M. le général Pearse de plusieurs indications et renseignements précieux, mais encore cette autorité compétente dans la numismatique orientale a eu l'extrême gracieuseté de nous offrir, pour notre collection, les pièces curieuses que nous venons de publier.

C<sup>te</sup> MAURIN NAHUYs.

## NUMISMATIQUE BRABANÇONNE

## DES MONNAIES DE NÉCESSITÉ

FRAPPÉES A BRUXELLES

EN 1579 ET 1580



Nous sommes en pleine lutte des États contre la tyrannique domination de Philippe II. Vainqueur à Gembloux, le 31 janvier 1578, don Juan d'Autriche s'empare sans tarder d'une partie du Brabant et du Hainaut oriental. Il occupe Louvain et menace Bruxelles, Malines et Anvers. Le 14 février, il tente vainement de surprendre Vilvorde, où commande le brave de Glymes; mais, le 12 mars, il est plus heureux devant Nivelles,

qu'il emporte après plusieurs assauts sanglants. Ces succès devenaient menaçants pour Bruxelles, où l'on travaillait encore à la réfection des fortifications. Heureusement pour la capitale du Brabant, la mort vint arrêter le général espagnol au milieu de ses victoires. Don Juan mourut à Namur, le 1<sup>er</sup> octobre 1578. Alexandre Farnèse lui succéda.

Si le décès du héros de Lépante préserva peut-être les Bruxellois d'une attaque immédiate et leur donna le temps de terminer les travaux de défense, la situation de leur ville n'en resta pas moins fort inquiétante. Bientôt, en effet, le 17 mai 1579, les Wallons, adversaires des protestants et de leurs excès, conclurent avec le prince de Parme le traité d'Arras et rentrèrent sous l'obéissance du roi d'Espagne.

Vers la même époque, Malines abandonna aussi le parti des États. Dès lors, le lieutenant de Philippe II, plus libre de ses mouvements, put tourner tous ses efforts contre Maestricht, qu'il assiégeait, et qui fut enlevé d'assaut, le 29 juin 1579, après une héroïque et meurtrière résistance.

Pendant que le gouverneur général des Pays-Bas combattait sur la Meuse, des troubles graves avaient éclaté à Bruxelles. Mécontent des calvinistes, Philippe d'Egmont, commandant d'un régiment d'infanterie et d'une cornette de cavalerie, d'accord avec le doyen des tanneurs, essaya, le 4 juin 1579, à la tête de ses soldats et avec l'aide

des bourgeois catholiques auxquels s'étaient joints les partisans de l'Espagne, de s'emparer de l'Hôtel de ville. Cette tentative échoua, et d'Egmont, obligé de s'enfuir, se retira au château de Gaesbeeck. Il occupa peu après Grammont, Ninove et le château de Boulaere, et s'il n'abandonna pas absolument le parti des États, ce seigneur n'en devint pas moins l'ennemi personnel des Bruxellois, avec lesquels il resta en guerre ouverte. Ces luttes intestines n'étaient pas faites pour améliorer la situation de Bruxelles, où, depuis le départ de d'Egmont, régnaient en maîtres les calvinistes ayant à leur tête le colonel commandant la garnison Vandentympel.

Maestricht pris, le duc de Parme revint vers le Brabant, et jugeant le moment opportun, il fit attaquer, le 26 juillet, par le baron de Licques, gouverneur de Louvain, le fort de Willebroeck.

Ce poste important laissé, par une négligence inconcevable, presque sans défenseurs, ne put opposer aucune résistance sérieuse à l'ennemi, qui s'en empara facilement. Ce succès permit aux Espagnols de détruire les écluses du canal, et Bruxelles n'eut plus d'issue libre que du côté de la Flandre ; encore le comte d'Egmont occupait-il la partie sud de la frontière flandro-brabançonne.

« Les incessantes excursions des ennemis, » nous apprennent Henne et Wauters, « portaient un préjudice immense au commerce de Bruxelles,

« et le manque de numéraire achevait d'arrêter  
« toutes les relations extérieures ('). »

Dans cette triste extrémité, les bourgmestres, échevins, trésoriers et conseillers de la ville adressèrent, le 23 août 1579, une requête aux États Généraux pour leur exposer la pénible situation financière à laquelle Bruxelles se voyait réduit : Les changeurs jurés et les orfèvres n'avaient plus les fonds nécessaires pour acheter l'or et l'argent non monnayés qui leur étaient offerts. Les bourgeois possesseurs de cet or et de cet argent, ne pouvant le vendre, se trouvaient, dès lors, non seulement dans l'impossibilité de venir en aide à la ville, mais encore étaient-ils plongés eux-mêmes dans la plus profonde misère, car Bruxelles étant entouré d'ennemis, il ne fallait pas songer à réaliser au dehors ces métaux précieux. Un seul moyen pouvait remédier à ce déplorable état de choses : l'autorisation de battre monnaie. Aussi le collègue suppliait-il les États Généraux de faire forger à Bruxelles des monnaies à tel type qu'ils jugeraient convenable ou de permettre à la ville de frapper elle-même des espèces à ses armes et dont le cours serait fixé au bon plaisir des États (²).

Ceux-ci se décidèrent pour cette dernière proposition. Après avoir consulté les maîtres généraux

(¹) *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 1<sup>er</sup>, p. 519.

(²) Pièces justificatives, n° I, 1<sup>o</sup>.

des monnaies, les États autorisèrent, par lettres du 7 septembre 1579, la régence de Bruxelles à faire fabriquer des plates ou plaques carrées d'or et d'argent aux armes de la ville. Pour éviter toute fraude, ces pièces devaient porter, en outre, la date de leur émission et aussi l'indication de leur valeur.

Enfin, il fut prescrit à la ville de nommer un surintendant, préposé à la surveillance de leur fabrication (1).

L'octroi des États Généraux était accompagné d'une instruction signée par les maîtres généraux des monnaies Lenart van Impeghem, Melchior van den Perre et Jacob van Bylandt, par laquelle était prescrite la frappe :

1° *D'une plaque carrée d'or*, du poids de 2 esterlins 20  $\frac{1}{4}$  as, de xxi carats or fin, en aloi, allié avec xviii grains d'argent fin et xviii grains de cuivre, plaque dont le cours serait de 3 florins carolus ou de 60 sous.

2° *D'une plaque carrée d'argent*, du poids de 16 esterlins 9  $\frac{3}{4}$  as, de 11 deniers argent fin en aloi et dont le cours serait égal à celui du daaldre des États (36 sous).

La *demi-plaque* à l'avenant de l'entière.

L'or fin devait être payé aux marchands à raison de 205 florins 4 sous le marc, l'argent fin à 18 florins 12 sous, de façon à retirer sur l'or, pour

(1) Pièces justificatives, n° 1, 1°.

chaque marc d'œuvre, un bénéfice de 3 florins 1 sou 34 mites de Flandre, et sur l'argent 13 sous 17 mites. Ces bénéfices devaient servir à couvrir tous les frais de fabrication (1).

Le pensionnaire de la ville auquel la réponse des États avait été adressée la transmit immédiatement au Magistrat, lui recommandant néanmoins de faire placer sur les monnaies que Bruxelles allait émettre, outre la date et la valeur, une inscription rappelant en quelles circonstances elles avaient été frappées « *eenige memoriable inscriptie.* » Il prescrivit encore de faire publier que toute plaque trouvée dans la circulation d'un poids inférieur à celui qu'elle avait en sortant de la forge, serait saisie au profit de la caisse des fortifications. Cette mesure avait sa raison d'être, la forme carrée de ces plates facilitant la fraude et pouvant tenter certaines personnes à les rogner dans le but de réaliser ainsi un bénéfice illicite. En terminant, le pensionnaire conseillait de se hâter et de traiter avec les monnayeurs le plus économiquement possible, afin de retirer de cette opération quelques profits, la ville ayant le plus vif besoin d'argent (2).

Le changeur Jean Marchant fut chargé de la fabrication ; il travailla du 23 septembre 1579 au 4 juin 1580.

(1) Pièces justificatives, n° 1, 2°.

(2) Pièces justificatives, n° 1, 3°.

Voici d'après le compte de cet officier, rendu le 12 décembre 1580, le produit de la forge bruxelloise pendant cette courte période d'un peu plus de huit mois :

1° *Plaque d'or* de 60 sous et de 60  $\frac{3}{4}$  de taille au marc de Troyes. 782 pièces émises ;

2° *Plaque d'argent* de 36 sous et de 9  $\frac{14}{16}$  pièces de taille au marc de Troyes. Matière employée, déchets déduits, 1,256 marcs 2 onces 9 esterlins 21  $\frac{1}{2}$  as ; ce qui a pu donner environ 12,400 pièces ;

3° *Demi-plaque d'argent* ayant cours pour 18 sous et de 19  $\frac{6}{8}$  pièces de taille au marc de Troyes. Matière employée, déchets déduits, 191 marcs 1 once 18 esterlins 11 as ; ce qui a dû produire à peu près 3,775 pièces (1).

A diverses reprises, les monnaies de nécessité de Bruxelles ont été publiées. Celles d'argent figurent dans Van Loon (2) et aussi dans Tobiesen Duby (3) ; M. Mailliet en a fait connaître plusieurs variétés (4). Quant à la pièce d'or, elle a été donnée pour la première fois dans le *Supplément au catalogue des monnoies en or qui composent*

(1) Pièces justificatives, n° II. Nous croyons que c'est la première fois, en Belgique du moins, qu'est publié un compte concernant des monnaies de siège.

(2) VAN LOON. *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. 1<sup>er</sup>, p. 273. Édit. franç.

(3) TOBIESSEN DUBY. *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*, pl. VIII, nos 2 et 3.

(4) P. MAILLIET. *Catalogue descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité*, pl. XX.

*une des différentes parties du cabinet impérial, Vienne, 1769, p. 83. Van Loon et Duby ne la connaissaient pas. M. Perreau, dans la Revue belge de numismatique, t. II, p. 283, a publié une deuxième fois cette plaque d'après l'exemplaire assez douteux de la collection de Roye de Wichem; M. Mailliet a reproduit ce même dessin dans son Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité.*

Toutes ces monnaies bruxelloises furent contrefaites en grand nombre à l'époque de Van Loon; mais, en général, le dessin des pièces fausses est pâteux et manque de fermeté, tandis qu'il est plein de finesse, de netteté et d'énergie de frappe sur les exemplaires authentiques; enfin, l'empreinte du droit perce souvent au revers des pièces d'or imitées; ce revers est lisse au contraire pour celles qui sont bien du temps.

Pour notre part, nous connaissons trois plaques d'or que nous croyons pouvoir admettre comme réellement authentiques. La première se trouve au musée de Middelbourg; la deuxième fait partie de la collection du vicomte B. de Jonghe; la troisième appartient à M. Lucas Ebersson, architecte de S. M. le Roi des Pays-Bas, à Arnhem. Cette dernière est légèrement variée de celle gravée dans Mailliet; en voici la description d'après une empreinte que notre confrère hollandais a eu l'obligeance de nous adresser :

❁ PERFER · ET · OBTVRA ❁ BRVXĒLA.

Écu aux armes de la ville de Bruxelles accosté de 7-9. Au-dessus la valeur 3 GVL.

Rev. Absolument lisse.

M. Groebe, dans son mémoire : *Beantwoording der prysvraag over de muntten*, Brussel, 1835, travail couronné par l'Académie, cite une ordonnance faite par le magistrat de Bruxelles, le 15 mars 1585, de concert avec deux commissaires du prince de Parme, dans laquelle on évalue les pièces d'or carrées de Bruxelles à 10 florins, et les lions d'or récemment fabriqués à 4 florins 10. Mais, ainsi que le fait judicieusement observer M. C.-P. Serrure, il peut s'agir ici aussi bien des obsidionales forgées en 1584, que de celles frappées en 1579 et 1580. Le taux de 10 florins accordé, en 1585, à des pièces émises à 3 florins cinq ans auparavant, ne doit cependant pas surprendre outre mesure, car dans ces temps troublés la valeur coursable des monnaies allait sans cesse en augmentant dans de fortes proportions.

Bruxelles, le 20 juillet 1887.

ALPHONSE DE WITTE.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I.

1<sup>o</sup> *Ordonnancie ende octroy van de generaele Staeten voir die vander stadt van Bruessel, om te mogen by privilegie slaen ende munten zekeren goude ende silvere viercante plaeten.*

De generaele Staten gedelibereert hebbende op de requeste aen hen gepresenteert by burgmeesteren, schepenen, rentmeesters ende raede der stede van Bruessele, den XXIII<sup>en</sup> augusti lest leden, daer by zy te kennen gaven dat de gesworen wisselaers ende goudt smeden der voorscreven stadt egheen middelen en hadden om vande burgers eenich gout oft zilvere ongemunt te coopen ende de stadt van anderen gemunten gelde t'assisteren, doer dyen de stadt van allen canten byde vyanden zoo gesloten is dat men sonder groot pericle vuyt de selve stadt nyet en can oft en mach elders reysen, mits den welcken de goede burgers hun ongemunt gout oft zilvere nyet en connen vercoopen om hen metten gelde daeraff te ontfangene te behelpen inden vuytersten noodd daer zyna inne zyn, daer mede de stadt geschapen te vallen in vuyterste ruyne ende groote inconvenienten, ten waere dat ons liefde daer inne met alle nersticheyt te versiene, ende dat doende inde voorscreven stadt te zendene zekere getal van munters, ende sulcken yzers oft munte te slaene als wy souden bevinden te behoorene, oft dat men hen soude

toelaeten zekere nyeuwe yfers ende munte zoe van goude als zilvere te slaen metten schilde der voorscreven stadt naer advenant vande weerde vander munte daer loopende; oft op alsulcken anderen voet als wy souden bevinden te behoirene, ende dat zy anderssins by gebreke van dien souden genootsaect zyn te aengrypen den voet die den vuytersten noodt hen soude thoonen 't zy om munte te slaen oft andere viercante stucken van goude ende zilvere : hebbende de voirscreven generaele Staeten met voergaende advyze vande generaels vander munten binnen der stadt van Antwerpen residerende, geresolveert ende by provisie die van Bruessele geaccordeert 't gene des ende alsoe hier nae volcht. Idem, eersten, dat zy sullen mogen slaen een gouden plaete wegende twee engelschen twintich ende een quaert aes van eenentwintich caraten fyn gouts in alloy, geallieert met achthien greyn fyn silvers, achthien coopers, die cours ende ganck sal hebben (à l'advenant den gouden real tot vier gulden thien stuvers gerekent) drye carolus. guldenen oft t'zestich stuyvers. Item, noch zilvere viercante plaeten gemarkeert wegende zesthien engelschen negen ende drye quaert aes van elf penninghen fyn silvers int'alloy, die cours sal hebben gelyck de Staeten daelder voer zessen dertich stuyvers; ende den halven naer advenant. Van welke goude ende zilvere viercante plaeten die van Bruessele hier mede overgegeven wordt van elcx het rechte gewichte, waer op de selve gemaect sullen wordden. Item, men sal den coopmans ende leveraers geven gelyck men op alle Co. Mat<sup>s</sup> munten tegenwoirdelyck geeft, te weten voer elck marck fyn gouts van vierentwintich caraten, twee hondert vyff guldenen vier stuyvers; ende voer elck marck fyn silvers van tweelf penninghen, achthien guldenen tweelf stuyvers : alsoe datter sal overschieten

op dmarck fyn gout van vierentwintich caraten, drye guldenen eenen stuyver, vierendertich myten vlems; ende op elck marck silvers van tweelf penninghen, derthien stuyvers seventhien myten vlems; alle dwerck sal wesen om te vervallen de oncosten soe vande yzers te snyden, assayen te maken, markeren, ende register te houden, van alle 't gene datter ontfangen, gemankeert ende gemaect sal wordden, om van als behoirlycke rekeninge gedaen te wordden by de gedeputeerde, die de stadt sal moeten committeren totter supper intendentie van der voirscreven munte, aen al sulcke commissarisen als de selve stadt sal schuldich zyn daer toe t'ordineren: wel verstaende dat op de voirscreven goude ende silvere plaeten gemarkeert sal wordden (om te verhueden alle bedroch) de wapen vander stadt van Bruessele metten datem vanden jaere ende de weerde vander plaeten daer voer datse sullen cours ende ganck hebben, ende de selfste oick nyet laeten vuytgaen ten zy datze hebben hun volcommen gewichte ende alloy als voirscreven is. Desgelycx sullen de gene die vander voirscreven stadt wegghen sullen geemployeert wordden tot het maken van der voirscreven viercante goude ende silvere plaeten, gehouden wesen te doen den behoirlycken eedt van 't gene voirscreven is wel ende volcommelyck t' observeren ende te achtervolgen, ende dat in handen vanden magistraet vande voirscreven stede. Aldus gedaen ende gearresteert inde vergaderinge vander generaele Staten, den sesten septembris XV<sup>e</sup> LXXIX; onder stont gescreven: by expresse ordonnantie vande voirscreven Staeten, *ende geteeckent*: A. BLYLEVEN.

2<sup>o</sup> *Instructie voer die vander stadt van Brussel, waer nae 77 henlyuden sullen reguleren inden tegenwoirdigen noot soe lange die gesloten sal wesen, ende voirder nyet, int' merckeren vande goude ende silvere viercante plaeten.*

In den eersten, een goude plaete, wegende twee engelschen twintich ende een quaert aes, van eenentwintich caraten fyn gouts in alloy, geallieert met achthien greyn fyns silvers ende achthien greyn coopers, die cours ende ganck sal hebben à l'advenant den gouden real tot vier guldens thien stuyvers, gerekent voer drye carolus guldens oft zestich stuyvers.

Item, noch silveren viercante plaeten, gemerkeert als boven, wegende zestien engelschen negen ende drye quaert aes, van elf penninghen fyns silvers in 't alloy, die cours sal hebben gelyck den Staeten daeler voer sessendertich stuyvers; den halven van dien, à l'advenant. Van welke viercante goude ende silvere plaeten wy hier mede overgeven van elcx het recht gewichte, waerop de selve gemaect sullen worden.

Item, men sal den coopman ende leveraers gheven gelyck men op alle Co. Mat<sup>s</sup> munten tegenwoirdelyck geeft, te weten : voer elck merck fyn gouts van vierentwintich caraten, II<sup>o</sup> V guldens IIII stuyvers; ende voer elck merck fyns silvers van tweelf penninghen, achthien guldens XII stuyvers.

Alsoe datter sal overschieten op dmerck fyns gouts, van XXIII caraten, dry guldens eenen stuyver vierendertich myten vlaems; op elck merck fyn silvers, van twelf penninghen, derthien stuyvers seventhien myten vlems. Alle t' welck sal wesen om te vervallen de oncosten soe van

ysers te snyden, assayen te maken, merckeren, ende register te houden van alle 't gene datter ontfangen, gemaect ende gemerkeert sal wordden, om daer mede behoirlycke rekeninge te doen wanneer 't selve versocht sal wordden.

Wel verstaende dat op de voirscreven goude ende silvere viercante plaeten gemerckeert sal wordden, om te verhuede alle bedroch, de wapen vander stadt van Bruesel, metten datum van den jaere, ende de weerde vande plaeten daer voer datse sal cours ende ganck hebben, ende de selve nyet laeten vuytgaen ten zy datze hebben hun volcommen gewichte ende alloy als voirscreven is. Ende om dat de voirscreven viercante plaeten lichtelyck soudē kunnen geschroyt wordden, soe en sal men die nyet ontfangen noch vuytgeven dan met gewichte, alsoe wel die silvere als de goude plaeten.

Desgelycx sullen de gene, die vande voirscreven stadts wegen sullen geemployeert wordden tot 't maecken vande voirscreven goude ende silvere plaeten, gehouden wesen te doen den behoirlycken eedt dese ordonnantie ende instructie in alle huere poincten ende articelen te observeren ende te achtervolgen, ende dat in handen van mynen heeren van der rekenkamer in Brabant ten by syne van eenige vande magistraet vande voirscreven stede; ende dit alsonder prejuditie van Zyne Mat<sup>e</sup> en zyn sleyschat ende sonder getrocken te worden in consequentie, *onderteekent* : LENART VAN IMPEGHEM, MELCHIOR VANDEN PERRE, JACOB VAN BYLANT. *Onder stont gescreven* : gecollationneert tegens zyn originael, es daermede bevonden accorderende by my, *ende geteekent* : A. BLYLEVEN ou A. BLYVENEN.

3<sup>o</sup> *Copie vuyten brieve vanden pensionaris van Bruessele gescreven aende Magistraet der selver stadt, en daten VII<sup>e</sup> septembris 1579.*

Ick seynde uwen Eer. hier mede d'acte van der munte, mette drye gewichten daertoe dienende. Des sullen uwen Eer. moeten toesien dat men Jan Marchant mochte geven den last van munten, ende tot hem vueghen eenen getrouwen boeckhouder die souden subiect zyn rekeninge te doen van hunnen handel volgende d'acte, ende dat de poensoenen wel perfect gemaect, ende gemerkeert worden met eenige memoriable inscriptie; ende dat oich sal worden gepubliceert egheen gemunte plaetkens te ontfangen sonder gewichte, op verbuerte vande stucken die sullen bevonden te licht te zyne tot behoeff vande fortificatie ende aenbringere. Des sullen uwen Eer. metten munter ende boeckhouders overcommen ten minsten pryse; ende die reste houden tot proffyte vander stadt; d'welck zeer wel te passe sal comen; maer moet met dexteriteyt aengelegh worden.

Archives générales du royaume. Chambre  
des comptes. Registre n<sup>o</sup> 141, fol. 88 v<sup>o</sup>.

## II.

Rekeninge ende openinge vander bussen vande viercante goude ende silvere platen die de stede van Brussele (door dyen den wech onweyl was vande vyanden van Brussel tot Antwerpen) heeft doen maecken ende munten met avoy van Zyne Altese ende generael Staten by Jan Marchant wisseleer der voorscreven stede vanden XXIII september XV<sup>e</sup> LXXIX totten IIII juny XV<sup>e</sup> LXXX. Welcke

openinge is gedaen inde rekencamere van Brabant te Brussele ter presencien van heer Jacop Clockman meestre der voorgenande camere ende de generaels van de Majesteys munten van herwarts overe M<sup>or</sup> vande Perre ende Jacob van Bylandt war in den greffier der voorscreven cameran gedient heeft als werdeyn te weeten Jan Cortebacke, Cornelis van Bylandt assayeur generael welke rekeninge gedaen is in karolus gulden tot twintich stuyvers stuck.

*Goude viercant platen van LX stuyvers stuck.* Den voorscreven Jan Marchant heeft doen maecken ende munten binnen den voorscreven tyt aen goude viercante platen van sestich stuyvers stuck houdende XXI karaet fyn goudts in alloy geallieert met XVIII greyn fyn silvers ende XVIII copers ende van LX ende dry quaert der selver inde snede inde troysche merck de quantiteyt van VII<sup>e</sup> LXXXVII penningen war aen geen sisalien bevonden en zyn mar inde busse vyff der voorscreven stucken ende die afgetrocken rest VII<sup>e</sup> LXXXII penningen de selve geconverteert in gewichte maecken XII merck VI oncen XIX engelsen XVIII ende  $\frac{3}{4}$  van een aes ende ten fynen gereduceert XI merck VI karaet dry ende dry quaert van een greyn ten pryse van dry guldens eenen stuyver ende XXXIIII myten voor elck merck fyns datter overschiet om te vervallen de quade ontcosten beloopt in gelde . XXXIIII g. XV s. I m.

Van deze goude platen syn gewegen vyff der voorscreven penningen ende bevonden te schars op elck merck werck XII ende  $\frac{1}{4}$  van een aes bedraecht op heel werck vier engelschen XIX ende een half aes ten pryse van I<sup>e</sup> LXXXII g. V stuyvers d' merck beloopt in gelde. V g. XII s. VII m.

Dese voorscreven viercante goude platen zyn bevonden by den assayeur generael coomende vutten viere te roodt

een half greyn op elck merck werckx bedraecht op 't heel werck ses ende  $\frac{1}{4}$  van een greyn ten pryse van XVIII guldens XII stuyvers beloopt in gelde . . . VIII s. III m.

Dese voorscreven goude platen zyn bevonden by den assayeur generael coomende wutten watere te schars in alloy een greyn op elck merck werckx beloopt op 't heel werck een karaet ende  $\frac{3}{4}$  van een greyn ten pryse van II<sup>e</sup> V g. IIII stuyvers. Compt in gelde. IX g. I s. XXXIII m.

Summa vanden wercke vande goude viercante platen . . . . . XLIX g. XVI s. XLIII m.

*Viercante silvere platen van XXXVI stuyvers stuck.*

De voorscreven Jan Marchant heeft noch doen maecten ende munten binnen den voorscreven tyt aen viercante platen cours hebbende tot XXXVI stuyvers stuck, houdende elff der<sup>s</sup> fyn zilvers in alloy ende van IX ende  $\frac{14}{16}$  deel der selver inde snede in troyse merck de quanteyt van een duysent II<sup>e</sup> ende LX merck seven oncen XIX engelsen war af bevonden syn aen sisalien vier oncen XVII ende eenen halven engelsen ende inde busse LXVIII penningen, sisalien afgetrocken ende vier merck II<sup>e</sup> XXVI  $\frac{1}{2}$  aes om de assaye te maecten, rest I<sup>m</sup> II<sup>e</sup> LVI merck II oncen IX engelsen XXI ende een half aes, de selve geconverteert ten fynen blyven net I<sup>m</sup> I<sup>e</sup> LI merck VII der<sup>s</sup> IX ende  $\frac{3}{4}$  van een greyn ten pryse van XIII stuyvers XVII myten voor elck merck fyns die overschieten om te vervallen de quade ontcosten beloopt in gelde . . . . VII<sup>e</sup> LXVIII g. XVIII s. XLIII m.

Dese silvere viercante stucken zyn opgetrocken ende gewegen byden assayeur generael ende bevonden te schars op elck merck werckx een ende  $\frac{3}{8}$  deel van een aes bedraecht op 't heel werck twee oncen XIII engelsen XXXI  $\frac{1}{2}$  aes ten pryse van XVII guldens XIII stuyvers XII myten d' merck beloopt in gelde . . . . . V g. XIX s. X m.

Dese viercante silvere platen zyn bevonden byden assayeur generael coomende wten viere te schars in alloy dry achste deel van een greyn op elck merck werckx, bedraecht op 't heel werck een merck seven d<sup>rs</sup> ende XV greyn ten pryse van XVIII guldens XII stuyvers beloopt in gelde. . . . . XXX g. VIII s. XVIII m.

Somma van den wercke van de viercante silvere stucken cours hebbende tot XXXVI s. . . VIII<sup>e</sup> v g. VI s. XXIII m.

*De halve vande voorgaende silvere platen cours hebbende tot XVIII stuyvers stuck.*

De voorscreven Jan Marchant heeft noch binnen den voorgaenden tyt doen maecken ende munten aen halve viercante silvere platen cours hebbende tot XVIII stuyvers stuck houdende XI d<sup>rs</sup> fyn silver in alloy ende van XIX ende  $\frac{6}{8}$  deel ende snede in troyse merck de quantiteyt van I<sup>e</sup> XCII merck II oncen ende eenen engelsen war af geen sisalien bevonden en zyn mar inde busse XXXVIII stucken ende een merck II engelsen XXI aes afgetrocken om de assaye te maecken rest net I<sup>e</sup> XCI merck een once XVIII engelsen XI aes de zelve gereduceert ten fyne blyven I<sup>e</sup> LXXV merck III d<sup>rs</sup> XV ende een haelf greyn ten pryse van XIII stuyvers XVII myten vlems voor elck merck fyns dier overschieten om te vervallen de quade ontcosten beloopt in gelde. . . . . I<sup>e</sup> XVII g. I s. XXI m.

Dese halve viercante platen syn gewegen ende bevonden te schaers in 't gewichte op elck merck werckx XI aes bedraecht op 't heel werck dry oncen vyff engelsen XXIII ende een half greyn ten pryse van XVII g. XIII stuyvers XII myten d' merck beloopt in gelde . . VII g. V s. VII m.

De voorscreven silvere platen zyn bevonden byden assayeur generael coomende vutten viere te schaers in alloy een half greyn op elck merck werckx bedraecht op 't heel

werck III d<sup>rs</sup> XXIII ende een half greyn ten pryse van XVIII g.  
XII stuyvers, beloopt in gelde . . . VI g. III s. XVII m.

Somma vanden wercke van de halve silvere viercante  
platen . . . . . 1<sup>e</sup> XXX g. IX s. XLV m.

Somma totalis van alle de wercken vandeser bussen . . .  
IX<sup>e</sup> LXXXV g. XIII s. XVI m.

Aldus gesloten ende by de generael meesters van de  
Majestyts munten (ten bureele vande camere van reke-  
ninge) overgegeven den XII<sup>e</sup> van december XV<sup>e</sup> LXXX.

MELCHIOR VANDEN PERRE.

JACOB VAN BYLANDT.

Archives générales du royaume. Chambre  
des comptes : acquits, n<sup>o</sup> 3586<sup>bis</sup>.

## MÉLANGES.

*Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, par J. LAUGIER. Marseille, Imprimerie Marseillaise, 1887; in-8°, 55 pp. et 17 planches.

Une nouvelle monographie vient de voir le jour, celle des *Monnaies massaliotes*. Bien des auteurs, jusqu'ici, avaient traité de ces belles monnaies, reflet de l'art grec, mais seulement de quelques-unes. Un grand nombre de ces médailles étaient encore ignorées et le Cabinet municipal de Marseille était loin d'avoir acquis le degré de splendeur où il est parvenu par les soins de notre confrère, M. J. Laugier, son conservateur actuel.

Tous les numismates connaissent les travaux du commandant Carpentin, publiés dans la *Revue de Marseille*; mais, avant lui, d'autres déjà avaient ébauché la même étude : Goltz, Pellerin, Eckhel, Mionnet et d'autres encore. Puis arriva le président Fauris de Saint-Vincens, qui fut le véritable créateur ou plutôt le législateur de la numismatique provençale. Le m<sup>is</sup> de Lagoy, dans la *Revue numismatique*, fit aussi connaître de nouvelles pièces; « mais le travail le plus important qui ait été fait à ce sujet, est la *Numismatique de la Gaule*

*Narbonnaise*, publiée en 1842 par M. de la Saussaye, ouvrage remarquable, couronné par l'Institut, et dans lequel sont décrites et dessinées toutes les monnaies des peuples et des villes qui faisaient partie de la Gaule Narbonnaise (1) ».

J. Laugier cite également quelques travaux moins considérables sur ses monnaies de prédilection : un article de M. Chalande, dans la *Revue belge de numismatique* (1857, p. 317); l'*Histoire de la Monnaie Romaine*, de Mommsen; des articles de M. Feautrier et de M. de Saulcy, dans la *Revue numismatique* de 1842, 1863 et 1869, etc., etc.

Depuis lors, grâce aux soins dévoués et éclairés de l'honorable Conservateur du Médaillier de la Cité phocéenne, ainsi qu'aux dons intelligents de quelques personnes, cette collection, qui ne possédait qu'une suite fort incomplète des monnaies autonomes de cette ville ou de la région, « est devenue la plus riche et la plus complète qui existe dans son genre, » et c'est là ce qui a permis à l'auteur du travail que nous sommes heureux d'annoncer de pouvoir donner aujourd'hui une monographie du monnayage massaliote, « sans avoir besoin de citer des pièces autres que celles qui existent dans le Cabinet numismatique de Marseille. »

Chemin faisant, l'auteur émet les idées les mieux assises sur ce curieux monnayage, faisant passer

(1) *Les monnaies massaliotes*, etc., p. 6.

par le crible de sa loyale critique les opinions présentées antérieurement à lui, les adoptant fréquemment, les repoussant avec la même indépendance d'esprit pour y substituer des idées meilleures, discutant tous ces divers sentiments avec une impartialité et une autorité que nul ne peut contester; nous apprenant des choses parfois fort curieuses et inattendues (1).

Dans cette étude faite avec amour, l'auteur a suivi la classification due à M. de la Saussaye, classification basée autant sur le métal et ses divers modules que sur les types et sur le poids de ces pièces; mais il a fait précéder leur description de celle des monnaies qui furent apportées par les Phocéens, lorsqu'ils vinrent s'établir dans la contrée.

Le monnayage massaliote ne comporte, en métaux, que l'argent et le bronze, et l'auteur nous apprend pourquoi l'or n'apparaît pas dans ce système monétaire. Mais quels problèmes posés par les variétés sans nombre des symboles, des lettres et des monogrammes qui accompagnent, en général, le *lion* placé au revers du type de *Diane*, le *taureau cornupète* que l'on voit au revers de celui d'*Apollon*, le *trépied* qui se montre au revers des

(1) Voir surtout (p. 19) le parti qu'il tire de l'Α, dont la liaison transversale et horizontale est brisée et prend la forme d'un V, et où il découvre, sous forme de monogramme, tous les éléments du nom de ΜΑΣΣΑΛΙΑ.

drachmes frappées au type de Minerve!... Et qui se chargera de les résoudre?...

Viennent ensuite les Monnaies des Colonies massaliotes d'*Antipolis*, *Agatha*, *Avenio*, etc., etc.

Dix-sept planches, ne renfermant pas moins de 220 pièces, servent de complément à ce savant travail, dessinées avec l'exactitude et le talent qui font, depuis longtemps, cortège au nom de M. J. Laugier.

Nous ne pouvons tout dire, et nous nous hâtons de terminer notre appréciation de cette nouvelle étude par l'éloge mérité dû à la patience et à la sagacité autant qu'à l'érudition de notre confrère, mais non sans regretter que son éditeur ait osé consacrer à une pareille publication un papier peu digne d'elle et des planches qui auraient également beaucoup gagné à être tirées sur un vélin plus convenable.

G. V.

*Les médailles religieuses de Merville*, par M. L. DANCOISNE. Dunkerque, 1887, in-8°, 11 pages et 2 planches.

Le savant auteur *des médailles religieuses du Pas-de-Calais* consacre cette nouvelle étude aux médailles concernant les pèlerinages de Saint-Amé, de Saint-Maurand, de Notre-Dame des Affligés ou du Sart et de Notre-Dame de Miséricorde.

Ces objets de piété, reproduits au nombre de seize sur deux planches fort bien gravées par Lavalette, sont, à part un seul, excessivement rares ; la plupart même sont uniques, c'est dire l'utilité du travail de notre excellent confrère.

A. DE WITTE.

---

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique vient de décider, en sa séance du 9 mai dernier, l'impression dans le recueil de ses *Mémoires in-4°* de : *La numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions* (avec planches), par le baron J. de Chestret de Haneffe.

La commission chargée d'examiner cette étude était composée de MM. Bormans, Chalon et A. Le Roy. Ces messieurs ont pleinement rendu justice à la profonde érudition et aux vastes connaissances tant historiques que numismatiques, dont notre savant confrère a fait preuve dans son beau et si utile travail.

« Je considère, dit M. Chalon dans son rapport, « le mémoire de M. de Chestret comme le plus « remarquable qui ait paru en Belgique sur la « numismatique de notre pays. »

LA DIRECTION.

---

*Ueber die Hohenlohe'schen ortsgulden kaiserlichen Gepräges*, par PAUL JOSEPH, 22 pages, in-8°.

Étude des plus instructives, pleine de faits nouveaux et de savantes remarques. Nous sommes heureux de pouvoir signaler ces quelques pages à l'attention de ceux de nos confrères qui s'occupent de la numismatique d'outre-Rhin.

A. DE WITTE.

---

*Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève*, par E. DEMOLE (extrait de la *Revue numismatique*). Paris, 1887, in-8°, 7 p., 1 vig.

L'érudit conservateur du musée genevois nous fait connaître dans cette note un précieux denier au temple de l'évêque de Genève, Frédéric. Cette pièce qui a dû être frappée dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, vient se ranger après les deniers de Conrad et les oboles d'Adalgodus. Elle sert à combler la lacune qui existait dans le monnayage épiscopal, dont, après Adalgodus (1031), l'on ne connaissait plus aucun produit jusqu'aux premières années du XII<sup>e</sup> siècle, époque où virent le jour de nombreux deniers anonymes, au type de Saint-Pierre, type qui semble s'être immobilisé pendant près de trois cents ans dans l'atelier des évêques de Genève.

La monnaie qui vient d'entrer dans le cabinet de médailles de Genève est donc un document métallique de toute première importance.

A. DE WITTE.

---

M. Adolphe Hess annonce pour fin d'octobre la vente à Francfort-sur-Mein de la collection Sedgwick-Bérend de Paris.

Cette collection de monnaies allemandes, italiennes et suisses renferme plusieurs raretés. Le catalogue orné de cinq ou six planches sera distribué au commencement d'octobre.

En même temps que cette collection, M. Hess vendra quelques autres moindres collections de monnaies bavaroises, du Palatinat et de médailles de la maison de Wittelsbach. Leur catalogue avec deux tables au moins sera envoyé avec le catalogue précédent.

G. C.

---

*Origines de la livre d'argent, unité monétaire*, par MAURICE DE VIENNE. Grand in-8°, 48 pages, Paris, Alph. Picard, 1887. Dans ce savant travail, l'auteur rappelle d'abord que c'est à Charlemagne qu'on rapporte ordinairement la livre d'argent, unité monétaire, comme aussi l'établissement des nouvelles unités de poids, de longueur, de capa-

cité, etc., en sorte que le grand empereur semblerait être à la tête d'un véritable système métrique, rompant définitivement avec la tradition romaine pour devenir essentiellement germanique.

M. de Vienne a pour but de montrer quelles sont les parties qui sont propres à Charlemagne et de signaler ensuite une curieuse permanence des mesures populaires traversant les contrées et les âges, en obéissant seulement à certaines lois fixes de transformation. Il cherche, dit-il, à établir que la fabrication monétaire de Charlemagne est la continuation de la monnaie mérovingienne, comme celle-ci était la continuation de la monnaie impériale; que, s'il y a eu réforme, c'est qu'il y avait eu déformation; que la livre-poids n'a subi aucune modification sous son règne, et que c'est de la livre romaine, déduite elle-même des *mines* antiques, que sont naturellement dérivées les unités modernes, dont l'une subsiste encore en Angleterre, les autres n'ayant disparu que devant la révolution métrique de la fin du dernier siècle.

En un mot, l'auteur pense qu'il n'y a pas de création d'ensemble, mais des restaurations partielles.

Son travail, plein d'intérêt, mérite une sérieuse attention.

DE S.

---

NUMISMATIKA MEDDELANDEN. Sous ce titre, la

Société suédoise de numismatique publie son dixième fascicule, qui a principalement pour objet les médailles d'hommes illustres ou marquants de la Suède. Cette brochure est fort intéressante.

DE S.

---

SEDAN. La commission administrative du musée de cette ville, exclusivement départemental, vient de publier :

1° Catalogues raisonnés des collections, deux forts volumes, rédigés par MM. Dépaquit, ingénieur de la municipalité, et Thiriet, préfet au collège; ils comprennent les monnaies, jetons et médailles d'argent de diverse origine trouvés dans le département, et notamment les pièces des seigneuries des Ardennes, pièces connues sous le nom de féodales;

2° Un atlas d'une belle exécution représentant des plans et des vues de Sedan au xv<sup>e</sup> siècle;

3° Deux fascicules du *Bulletin trimestriel*, dont la direction est confiée à un comité de rédaction composé de MM. Marc-Husson et Brincourt, numismates; Villet et Louise, historiens; Philippotaux, secrétaire.

Ce musée date de 1879. La municipalité lui alloua, jusqu'en 1886, une somme de 12 mille francs à répartir sur différents exercices. A cette heure, une subvention annuelle de 2 mille francs assure un fonctionnement régulier.

Les vastes et beaux bâtiments qui renferment la collection de formation récente sont devenus la propriété de la ville grâce à la libéralité d'un citoyen éclairé, M. Crussy.

D'une notice sur les monnaies de Sedan et Raucourt insérée au *Bulletin* par M. Brincourt, nous distinguons ce passage qui n'est pas étranger à notre Luxembourg belge :

« Lorsque les ateliers de Sedan et de Raucourt, les fabriques de Givonne et de Haraucourt cessèrent de fonctionner, le matériel tout entier fut vendu. *Ferdinand-Charles*, comte de Lowestein-Rochefort, qui se prétendait seigneur de Cugnon, fit acheter, à défaut d'une quantité suffisante de poinçons à son effigie, la plus grande partie de ce matériel pour sa Monnaie, où on fabriquait frauduleusement, comme du reste à Tour-à-Glaire, des monnaies de tous pays. On reconnaît facilement, dans les doubles tournois de Cugnon, de 1649, l'effigie de *Frédéric-Maurice*; la légende et les revers sont seuls changés. »

Plus bas, M. Brincourt mentionne *trois variétés* de la monnaie obsidionale de Jametz (1588), au nom de Charlotte de la Marck, princesse de Sedan, alors que Mailliet n'en décrit que deux (n° 2 du *Bulletin* trimestriel).

Le n° 3 du *Bulletin* offre en tête un article de 16 pages intitulé : *Description de quelques médailles du musée de Sedan et de plusieurs autres relatives à l'histoire locale*. C'est l'œuvre de M. Marc Husson,

qui passe à bon droit, dans les Ardennes, pour un numismate des plus autorisés.

A. L. C.

---

NAMUR. La ville de Namur a eu sa fête scolaire.

L'administration locale fit frapper à cette occasion une petite médaille commémorative pour être distribuée aux élèves des écoles primaires officielles.

On voit et on lit :

*Droit* : Un génie assis appuyé sur les attributs de l'Étude, d'une main élevant un flambeau lumineux. *L'émancipation par l'instruction.*

*Rev.* Les armes de la ville. *Revue scolaire. Namur, 31 juillet 1887.*

*Cercle artistique et littéraire* de cette ville. Organisation d'un *Concours dramatique.*

Médailles données aux vainqueurs :

*Droit* : Attributs des arts et des lettres; autour, *Cercle artistique et littéraire de Namur*;

*Rev.* Autour de la place réservée aux noms des titulaires, *Concours dramatique, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 1887.*

A. L. C.

---

MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio viennent d'enrichir la bibliothèque de la Société du XI<sup>e</sup> fas-

cicule (COP-DEL) de leur superbe et important ouvrage intitulé : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

Ce fascicule, contenant 140 gravures, renferme des données et des figures très intéressantes au point de vue de la numismatique ancienne. Nous savons gré aux auteurs de leur gracieuse attention.

DE S.

---

*The Louisbourg Medals*, par R. W. McLACHLAN,  
pet. in-4°, 14 pages.

Cette notice de M. McLachlan, membre associé étranger de notre Société débute par un bref aperçu de l'histoire de Louisbourg, fondé par les Français au commencement du siècle dernier et devenu depuis chef-lieu de l'île du Cap-Breton. L'auteur décrit ensuite quatorze médailles relatives à cette ville, qui toutes, sauf deux, font partie de sa riche collection personnelle. Bien qu'aucun dessin n'illustre le texte, ce qui est toujours regrettable, cette petite monographie est des plus intéressantes pour les amateurs de la numismatique américaine.

A. DE W.

---

*Annuaire de la Société française de numismatique  
et d'archéologie.*

Mars-avril, 1887. Sommaire : Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn de 1562 à 1629, par J.-A. BLANCHET — L'Atelier monétaire de Lens, en Artois, par R. SERRURE. — Monnaies, jetons et médailles des évêques de Metz, par P.-C. ROBERT. — Chronique, par MM. DE BELFORT, FROEHNER et R. SERRURE.

Mai-juin : Seconde lettre à M. Lenormant sur les monnaies égyptiennes, par E. REVILLOUT (*suite*). — Une monnaie au monogramme BAV, par M.-A. ORESCHNIKOW. — Histoire d'un aureus inédit de l'empereur Quintille, par E. DEMOLE. — Monnaies, médailles et jetons des évêques de Metz, par P.-C. ROBERT (*suite*). — Un aureus inédit de l'empereur Postume, par M. A. DE BELFORT. — Chronique, par MM. A. DE BELFORT, A. HEISS, J. HERMEREL et R. SERRURE.

*Revue numismatique française.*

Deuxième trimestre 1887 : L. DE HIRSCH, Orontobatès ou Rhoontopates. — REINACH. Mithridate Eupator et son père. — BABELON. Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie. — DELOCHE. Monnaies mérovingiennes (*suite*). Tiers de sou d'or à la légende *Vico santi Remi* ou *Remidi*. — DEMOLE. Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève. — ENGEL. Imitations monétaires de Château-Renault (*suite*). — PONCET. Denier inédit du Dauphiné.

*Numismatische Zeitschrift.*

Deuxième livraison, juillet-décembre 1886 :

I. Dr F. IMHOOF-BLUMER. Zur Münzkunde Grossgriechenlands, Siciliens, Kretas, etc.

II. Dr A. KLÜGMANN. Beiträge zur Numismatik der römischen Republik.

III. Dr A. VON EBENGREUTH. Der Rakwitzer Münzfund.

IV. Dr F. KUPIDO. Ein Beitrag zu den Babenberger Münzen.

V. C. VON HERTLING. Der Kaschowitzer Münzfund.

VI. BÉLA POSTA. Ueber die Beziehungen der Wiener Pfennige zum Münzwesen in Ungarn.

VII. MAX DONEBAUER. Münzwerkehr on der Kipper-Periode.

VIII. PAUL JOSEPH. Ueber die Hohenlohe'schen Ortsgulden kaiserlichen Gepräges.

*Numismatic chronicle, 1887. Parts I et II.*

I. The electrum coinage of Cyzicus, by the Rev. CANON W. GREENWELL.

II. The Inscription on coins of Gortyna. By J.-N. SVORONOS.

III. Coinage of Ælhelbald of Wessex. By H. MONTAGU.

IV. Queen Anne's so-called « Bello et Pace » Farthing. By H. MONTAGU.

V. Papal medals of the Fifteenth Century, by the late ARCHDEACON POWNALL.

Notices of recent numismatic Publications.

---

## ERRATA ET ADDITIONS.

*Le Sidus Julium.*

- Page 354, note 5, au lieu de 3 décembre, lisez 31 décembre.  
 — 369, dernière ligne (texte), au lieu de *obria*, lisez *obvia*.  
 — 375, 6<sup>e</sup> ligne, au lieu de *on*, lisez *ont*.  
 — 378, note 4, au lieu de *Gnecci*, lisez *Gnecchi*.

Notre honorable confrère, M. Franç. Gnecchi, vient de nous faire connaître obligeamment qu'il existe au cabinet numismatique de Brera un *aureus* inédit, semblable au denier d'argent n<sup>o</sup> 8 de notre planche XIV. (FRANC. GNECCHI, *Monete e medaglioni romani inediti nel R. Gabixetto numismatico de Brera.*)

---

*Méreaux de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste,  
à Liège.*

Page 450, note 2, il faut lire : Le demi-Ernest valait deux vieux patards de compte ou trois patards courants, monnaie brabançonne.

---

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1887.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. A. DE SCHODT, *vice-président ffons de président*; G. CUMONT, *secrétaire*; VANDEN BROECK, *trésorier*; A. DE WITTE, *bibliothécaire*; HERRY DE COCQUÉAU, *contrôleur*; Mgt BETHUNE, COCHETEUX, le comte DE NÉDONCHEL, MAUS, le comte DE LIMBURG-STIRUM, le vicomte DE JONGHE, le baron DE CHESTRET, LE CATTE, DE ROISSART, VANDER AUWERA, VAN BASTELAER et le baron BETHUNE, *membres effectifs*; MM. PENY, DE MUNTER et le chevalier VAN EERSEL, *membres correspondants régnicoles*.

*Assistent à la séance* : MM. VAN DYK VAN MATE-  
NESSE, *membre honoraire*; DE MEUNYNCK et TERME,  
*membres associés étrangers*.

*Se sont excusés*: MM. CHALON, le comte DE MARSY, le comte NAHUYS, DANCOISNE, DUMOULIN, ROUYER, DUGNIOLLE, BRICHAUT, GEELHAND, HELBIG, BEQUET et COUBEAUX.

Les membres de l'assemblée reçoivent un jeton à l'effigie de Louis de Coster.



M. De Schodt remercie les membres étrangers de l'honneur qu'ils font à leurs confrères belges d'assister à la séance.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté avec une légère modification du paragraphe final, M. de Witte ayant demandé qu'il fût remplacé par la phrase suivante :

« Il appert de ce travail qu'il faut à tout jamais  
 « abandonner l'espoir de retrouver certaines  
 « pièces que M. Chalon, dans son ouvrage sur les  
 « monnaies du Hainaut, a indiquées comme pou-  
 « vant avoir été frappées. »

Le secrétaire fait remarquer que le paragraphe à modifier n'est pas en contradiction avec le sens de la proposition de M. de Witte ; mais comme elle est plus explicite, il peut sans doute être utile de la

mentionner dans le compte rendu de la présente séance.

M. Cocheteux demande la parole à propos de l'exposé annuel des travaux de la Société.

« Le jury du concours quinquennal d'histoire nationale veut bien, dit-il, s'occuper de nos publications; nous lui en devons des remerciements, toutefois l'extrait qui nous concerne dans le rapport de la huitième période (<sup>1</sup>), m'oblige à présenter quelques observations.

« Cet extrait me fait craindre que M. le rapporteur, peu familiarisé sans doute avec les études numismatiques, n'ait pas lu nos cinq derniers volumes et qu'il ait accepté de toute pièce l'appréciation qu'il a cru devoir insérer sur nos travaux.

« Je ne prétends pas imposer aux membres de ce jury l'obligation de lire et surtout d'étudier nos publications; mais les *exposés annuels*, si bien faits par notre dévoué secrétaire, me paraissant — par une lecture préalable — propres à éclairer sommairement les membres du jury sur les travaux numismatiques qu'ils auraient à étudier et à signaler, je viens proposer que des tirés à part de ces *exposés* soient réservés pour être adressés aux membres du jury, aussitôt après sa formation.

« J'exprime aussi le désir que l'on s'abstienne de reproduire, par exemple, le *Moniteur du notariat* pour rappeler dans notre *Revue*, un fait déjà connu

(<sup>1</sup>) Extrait inséré dans la 4<sup>e</sup> livraison de notre *Revue*, année 1886.

de nous tous; ces pages pourraient être employées plus utilement et plus scientifiquement. »

M. de Witte dit que l'Académie reçoit notre *Revue*, mais qu'on pourrait néanmoins envoyer des exemplaires aux membres de l'Académie désignés pour rédiger le rapport quinquennal.

Il me semble, répond M. le général Cocheteux, que les comptes rendus annuels des travaux de notre Société, si fidèlement donnés par le secrétaire, fourniraient tous les éléments nécessaires au jugement de la Commission du prix quinquennal. (Appuyé par M. De Schodt.)

M. Van Bastelaer trouve qu'il serait plus simple de charger le secrétaire de fournir un compte rendu résumé des travaux des cinq années, soumis à l'appréciation de cette commission; les jurys sont, en effet, ordinairement très enclins à diminuer leur besogne.

D'après M. Cocheteux, un tel règlement ne serait pas sans inconvénient, car le travail du secrétaire ne pourrait être contrôlé par l'assemblée comme les rapports annuels, et, d'autre part, le secrétaire serait obligé d'apprécier ses propres travaux, ce qui le mettrait dans une position embarrassante.

Le secrétaire, M. Cumont, répond à M. Van Bastelaer que les rapports annuels sont déjà tellement résumés qu'il ne serait guère possible de les abrégier encore en les fusionnant dans un compte rendu quinquennal.

Finalement, la proposition de M. Cocheteux est adoptée.

M. le trésorier Vanden Broeck fait ensuite l'exposé de la situation financière de la Société, à la fin de l'année 1886.

Le compte des recettes et dépenses est arrêté et approuvé. (*Remercîments.*)

M. De Schodt propose à la Société de voter des remerciements à M. le sénateur baron Surmont de Volsberghe pour les médailles qu'il a offertes aux membres de notre Société, au nom de son regretté père, feu notre confrère. — Adopté. (*Voy. procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue à Liège le 15 mai 1887, ci-dessus, page 491.*)

M. Cumont, secrétaire, donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1886 :

« MESSIEURS,

« La *Revue* débute par un savant article de M. le baron de Chestret, qui traite *de la restitution aux évêques de Liège de certaines monnaies soi-disant impériales*. Le *jus monetæ* ne comprend pas seulement la jouissance des profits du monnayage, mais le droit de battre monnaie lui-même. Cette opinion, que l'auteur défend avec de sérieux arguments, nous paraît conforme à la vérité, et c'est en vain qu'on chercherait une objection dans le type du monnayage épiscopal liégeois, car notre érudit

confrère n'a pas eu de peine à démontrer que longtemps avant l'apparition du type épiscopal, la monnaie avait cessé d'être impériale.

« Plus loin, M. de Chestret s'occupe de *la question monétaire au pays de Liège sous Hugues de Châlon, Adolphe et Englebert de la Marck*. Ce récit des falsifications de monnaies commises par ces évêques et des troubles qui s'en suivirent, présente le plus haut intérêt; nous signalerons particulièrement ce qui est dit à propos des deniers appelés *stallefrais*, qu'il ne faut pas confondre avec la monnaie surnommée *stallefréal*.

« La *numismatique bruxelloise* est l'étude de prédilection de notre zélé trésorier. Son *Essai sur les jetons du xv<sup>e</sup> siècle au type de Saint-Michel* a été très remarqué.

« M. le comte Maurin Nahuys nous a donné une intéressante explication d'un *jeton du règne d'Ulrich, duc de Wurtemberg*, probablement frappé pour rappeler *l'insurrection dite du pauvre Conrad* (1514), que les paysans accablés d'impôts et ruinés par de mauvaises récoltes dirigèrent contre leur duc.

« Dans une autre livraison, notre sympathique confrère a inséré un curieux *document numismatique relatif à l'augmentation de la valeur des monnaies, décrétée dans la Flandre en 1581*.

« Par une lettre écrite à M. Chalon, notre infatigable confrère, M. Vallier signale les *trouvailles monétaires en Dauphiné et en Savoie*.

« Une autre lettre adressée à nous-même fait connaître *une médaille de Saint-Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, par Denis Waterloos, graveur belge (1627-1715)*.

« Une troisième lettre envoyée à M. De Schodt contient la description de *trois médailles hongroises* de la collection de S. A. R. le prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha.

« Enfin, sous le titre « *Les médailles de la Réforme religieuse en Suisse*, M. Vallier décrit quatre médailles frappées en l'honneur du fougueux réformateur *Guillaume Farel (1489-1565)*.

« M. le comte de Marsy a continué son utile *Cueilloir numismatique* dans une sixième lettre qu'il adresse à M. De Schodt.

« Notre nouveau confrère, M. Frédéric Alvin, s'est imposé la tâche de nous exhiber quelques *monnaies inédites* des collections de l'État. Nous devons féliciter le jeune numismate de l'empressement qu'il a mis à collaborer à notre *Revue* et du soin qu'il a apporté à l'étude de son premier article. Il nous parle successivement d'un *denier noir de Jean II, duc de Brabant (1294-1312)*; de la *restitution d'un denier noir à la Flandre*; d'un *document de 1304 relatif aux monnaies de Flandre et de Brabant*; d'un *petit gros au lion de Jean III, duc de Brabant (1312-1355)*, et d'une *imitation faite à Rummen du gros au lis de Philippe VI, roi de France*.

« Un débutant aussi, notre aimable confrère M. Jules Fiévet, a enrichi sa collection de deux

monnaies rares et inédites dont il nous a réservé la primeur : un gros aux quatre lions de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut (1280-1304), frappé à Valenciennes, et un gros au châtel de Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur (1297-1331), sorti de l'atelier de Vieuville. Ces deux pièces proviennent de la trouvaille de Herck-la-Ville.

« Notre associé M. Lucas Ebersson a bien voulu nous communiquer deux médailles commémoratives de feu le gouverneur général des Indes orientales néerlandaises Jacob Mossel, l'une relative au cinquantième anniversaire de ce personnage, l'autre à son décès survenu à Batavia, le 15 mai 1761.

« Puis, notre confrère hollandais nous dit quelques mots sur deux méreaux de la corporation des bateliers de la ville d'Arnhem.

« Sa troisième notice est enfin consacrée à la représentation et à la description d'une médaille commémorative de la fête séculaire de la vénérable Loge « De Geldersche Broederschap » à l'Orient d'Arnhem.

« La première livraison se termine par une intéressante lettre de M. Charles Robert à M. De Schodt, dans laquelle notre savant confrère français émet d'ingénieuses hypothèses sur l'organisation monétaire des Gaules, et cherche, non sans succès, à expliquer le sens des légendes de certaines monnaies gauloises.

« M. Alphonse de Witte, notre zélé bibliothécaire, n'a pas non plus tardé à nous gratifier de sa

collaboration aussi abondante que précieuse. Son premier article nous révèle quelques *monnaies rares ou inédites du comté de Hollande et du duché de Brabant* : le gros à l'écu aux quatre lions frappé à Dordrecht par Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande, une variété du gros au lion, forgée à Bruxelles par Jean III, duc de Brabant, le demi-peeter d'argent de Philippe le Bon, frappé à Louvain; enfin, un gros à l'M, sans date et sans légende religieuse, de Maximilien et de Philippe pour le Brabant.

« Bientôt après M. de Witte nous a donné une fort bonne description de *trois deniers de Henri le Blondel, comte de Luxembourg*, restés inconnus, à MM. Von Werveke et de la Fontaine.

« Nous avons vu par la *Revue* de cette année-ci que l'activité de M. de Witte est loin de se ralentir.

« L'ardeur de nos jeunes recrues montre que l'armée des numismates belges veut encore remporter des victoires.

« Les *médailles de dévotion du jubilé de 1625* ont fait le sujet d'une curieuse notice de notre dévoué et savant confrère M. Rouyer. Ces médailles ont été fabriquées à Rome et se rapportent au douzième jubilé d'année sainte, auquel présida le pape Urbain VIII.

La *Numismatique de Cambrai* a naturellement tenté notre associé cambrésien M. Victor Delattre. Ses recherches laborieuses dans les archives de cette ville lui ont permis de traiter avec compétence des *jetons d'argent ayant servi au règlement*

*des comptes du trésorier de la ville de Cambrai, sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.*

« M. Delattre s'est bien gardé d'oublier *les jetons du magistrat et les jetons des états de Cambrai et du Cambrésis*, parmi lesquels il a indiqué plusieurs variétés et quelques nouvelles pièces que le magistral ouvrage de M. Robert sur la numismatique de Cambrai ne renferme pas.

« Lors de notre réunion à Louvain, le 9 mai de l'année dernière, M. Edouard van Even nous a bien agréablement surpris par une attachante lecture sur *une médaille d'or offerte, en 1741, par l'archiduchesse Marie-Élisabeth à Henri-Joseph Rega, professeur à l'université de Louvain.*

« Le savant archiviste de Louvain nous a permis d'imprimer dans la *Revue* ce travail plein d'érudition; mais comme il n'y a que le premier pas qui coûte, nous espérons que notre confrère voudra encore en faire plusieurs dans le chemin de la numismatique.

« M. Charles Robert a bien voulu nous envoyer une quatrième notice sur *les Médailleurs de la Renaissance, par M. Aloïss Heiss*. Nous devons remercier M. Robert de cette délicate attention pour notre Société, et du soin qu'il a mis à nous faire part des mérites de *Sperandio de Mantoue*.

« M. Brichaut a publié une *médaille religieuse de l'empereur et de l'impératrice du Mexique*. Cette médaille mexicaine nous intéresse particulièrement, parce qu'elle reproduit les traits de l'infor-

tunée princesse Marie-Charlotte, veuve de Maximilien et sœur du roi des Belges.

« La direction de la *Revue* a fait imprimer l'arrêté royal du 29 mars 1886, relatif au type et à la fabrication des monnaies belges, avec légendes en flamand. Je ne vous dirai pas celles-ci de peur de vous blesser les oreilles.

« M. Maurice Heins, avocat à Gand, a demandé l'hospitalité de notre *Revue* pour une importante étude sur *la monnaie et le prix des choses, à Gand, au temps de Jacques van Artevelde*. A part quelques erreurs inséparables d'un début et plus ou moins excusables chez un écrivain qui n'est pas numismate, l'article de M. Heins mérite d'attirer l'attention. La critique des défauts et des qualités de ce difficile travail, magistralement faite dans la première livraison de l'année actuelle par M. le général Cochetoux, me dispense de vous en dire plus long.

« M. Van Peteghem a eu la chance de découvrir une pièce qu'il considère comme *un double denier de Flandre* et qu'il s'imagine avoir été frappée à Saint-Michel-lez-Bruges. Les arguments produits par l'auteur ne nous ont pas convaincu et l'attribution de cette monnaie reste encore bien douteuse.

« *Les deniers en plomb du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge* sont l'objet d'une utile communication de M. Ernest Matthieu, secrétaire de la Société Archéologique d'Enghien.

« *Le mandement du grand-bailli de Hainaut, interdisant en 1541 la fabrication de ces deniers, vient compléter la liste des documents publiés d'abord par M. Lacroix et employés ensuite par M. Chalon dans son ouvrage sur les monnaies des comtes de Hainaut.*

« Nous avons eu l'honneur de vous faire le récit des négociations concernant *le jeton d'étrennes pour la nouvelle année 1771 dans les Pays-Bas autrichiens.*

« *Les volontaires limbourgeois et leur médaille ont ensuite occupé notre attention et nous vous avons enfin entretenu d'un projet de médaille pour récompenser de leurs services les représentants de Malines pendant l'occupation française de 1792 à 1793.*

« Les *mélanges* grandissent à vue d'œil et acquerront bientôt leur pristine importance.

« M. de Witte a bien voulu continuer la description des médailles modernes. Les pièces décrites en 1886 sont l'œuvre des artistes Léopold Wiener, Édouard Geerts, Lemaire et Würden.

« Au commencement de l'année 1886, la Société a été douloureusement affectée par la mort inopinée de son dévoué bibliothécaire, M. le colonel Mailliet; nous venions de perdre un de nos membres les plus distingués, M. le baron de Koehne, et voilà qu'un nouveau deuil nous frappait pour augmenter notre douleur. Nous avons aussi appris les décès de deux membres honoraires MM. Mantellier et le marquis Strozzi, et d'un membre associé

étranger, M. J. De Groot, de Delft. Le fils du baron de Koehne nous a envoyé la notice nécrologique de son père, et nous-mêmes avons prononcé le discours d'adieu sur la tombe de notre regretté collègue Mailliet. » (*Applaudissements.*)

M. le président remercie M. le secrétaire.

Le secrétaire dit que la revision et la coordination des statuts ont été renvoyées par l'assemblée générale de 1886, à la session actuelle. Il suppose que, conformément à la décision prise à Liège au mois de mai dernier, l'assemblée voudra encore remettre cette revision et cette coordination à l'année prochaine. (*Adopté.*)

Comme M. Chalon a semblé croire que le secrétaire faisait de l'augmentation des membres honoraires et correspondants une *question personnelle*, celui-ci tient à constater que c'est *l'assemblée* qui a émis, en 1885, le vœu de cette augmentation. (*Voy. procès-verbal de la réunion générale annuelle du 5 juillet 1885, Revue, 1885, page 537.*)

M. Cocheteux ajoute, à ce propos, les observations suivantes :

« Lorsqu'il y a trente ans j'eus l'honneur d'être nommé membre de la Société numismatique, il n'y avait pas alors de membres correspondants. Ceux-ci ne furent créés qu'en 1860, et le nombre en fut fixé à *dix au plus*.

« Malheureusement, presque toutes les nominations qui furent faites dans la suite ne répondirent

pas au but que l'on s'était proposé : — faciliter les choix utiles à faire lors de nomination de membres effectifs.

« La Société se trouve donc dans la nécessité soit d'augmenter le nombre de ses correspondants, soit de créer des membres honoraires régnicoles, pour y classer, après cinq ans, les membres correspondants qui n'assistent jamais à nos séances et ne nous font parvenir aucune communication numismatique. »

La cotisation annuelle et le prix d'abonnement à la *Revue* sont maintenus.

MM. E. Hucher et Adolphe Meyer, membres associés étrangers, sont élus membres honoraires en remplacement de MM. Mantellier et marquis Strozzi, décédés.

MM. Edmond Peny et Victor De Munter, membres correspondants régnicoles, sont nommés membres effectifs pour remplacer MM. le baron Surmont de Volsberghe et Charles Onghena, décédés.

Ces messieurs remercient l'assemblée et promettent tout leur dévouement à la Société.

MM. le baron Surmont de Volsberghe, sénateur, et Naveau sont élus membres correspondants régnicoles.

On passe ensuite au vote pour le renouvellement du bureau et de la Commission directrice de la *Revue* pour 1888.

Préalablement, l'assemblée décide qu'il faut

nommer un président annuel, M. Chalon étant président d'honneur à vie.

Le scrutin donne le résultat suivant :

<i>Président :</i>	MM. A. DE SCHODT ;
<i>Vice-président :</i>	Le C <sup>te</sup> . DE LIMBURG-STIRUM ;
<i>Secrétaire :</i>	G. CUMONT ;
<i>Trésorier :</i>	ED. VANDEN BROECK ;
<i>Bibliothécaire :</i>	A. DE WITTE ;
<i>Contrôleur :</i>	HERRY DE COCQUÉAU.

M. De Schodt exprime ses sentiments de gratitude en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je vous suis profondément reconnaissant de la haute marque de confiance et de sympathie que vous venez de me donner. Allant succéder à un président aussi actif, aussi habile et aussi consommé que M. Chalon, je ne me dissimule pas la difficulté de la tâche. Mais soyez convaincus que je ne reculerai pas devant l'effort pour la remplir à votre satisfaction.

« Je vous remercie, Messieurs, avec effusion. »

Les directeurs de la *Revue* sont réélus par acclamation ; en conséquence, restent directeurs de la *Revue* en 1888 :

MM. C. MAUS ;  
A. DE SCHODT ;  
G. CUMONT.

Après cette élection, M. Vanden Broeck prononce les paroles suivantes :

« En ma qualité de plus ancien membre du  
 « Bureau, je vous remercie bien vivement, au nom  
 « de mes collègues, pour la nouvelle faveur que  
 « vous venez de nous accorder, en nous élisant  
 « aux postes respectifs de secrétaire, de bibliothé-  
 « caire, d'économe et de trésorier. En mon nom  
 « personnel, je vous remercie de tout cœur de la  
 « marque particulière de sympathie que vous  
 « venez de me donner, en me nommant pour la  
 « vingt-cinquième fois aux fonctions de trésorier.  
 « Je voudrais que cette vingt-cinquième nomina-  
 « tion fût en quelque sorte comme un nouveau  
 « baptême pour me donner de nouvelles forces,  
 « afin de répondre dignement à votre attente  
 « aussi longtemps qu'il vous plaira de faire appel  
 « à mon zèle et à mon dévouement. » (*Applaudis-  
 sements.*)

M. le bibliothécaire de Witte présente, en ces termes, un rapport sur la situation de la bibliothèque.

« MESSIEURS,

« Appelé par vous, en juillet dernier, à succéder au colonel Mailliet en qualité de bibliothécaire, je crois utile de vous dire quelques mots de ma gestion.

Avant de vous parler livre, il est de mon devoir, devoir bien agréable à remplir d'ailleurs, de rendre une fois encore hommage au zèle, au dévouement de notre excellent et regretté confrère Mailliet qui, on peut le dire, consacra les trois dernières années de son existence à classer, à cataloguer nos volumes, à compléter nos séries, à faire régner enfin dans la bibliothèque de notre compagnie l'ordre le plus sévère. Après lui, ma tâche devenait facile ; elle se bornait, en effet, à continuer en tout la manière de mon prédécesseur. J'espère y avoir réussi.

« La Société échange, vous le savez, Messieurs, la *Revue* contre les publications d'une quarantaine de corps savants, tant du pays que de l'étranger. Le colonel Mailliet a constaté dans son rapport, lu en séance du 5 juillet 1885, combien les suites de ces publications étaient incomplètes ; tous mes efforts ont tendu à combler ces regrettables lacunes. Le résultat, vous allez en juger, a dépassé mes espérances.

« Parmi les sociétés qui ont accueilli avec le plus de bienveillance mes réclamations, je citerai tout d'abord la Société archéologique et historique de l'Orléanais, qui nous adressa quinze bulletins, onze volumes de ses mémoires et six grands atlas manquant à nos collections ; la *Smithsonian institution de Washington*, qui envoya treize volumes ; puis le *Polybiblion*, la Société de Borda, la *Numismatic Chronicle*, le *Blätter für Munzfreunde* de

M. Thieme, la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, l'Institut archéologique liégeois, le Cercle archéologique de Mons, la Société d'émulation de Liège, les Sociétés archéologiques de Charleroi, du Luxembourg, de Nivelles, etc., etc.

« Je suis heureux, Messieurs, et en ceci vous m'approuverez tous, j'en suis certain, je suis heureux de pouvoir témoigner publiquement à ces divers cercles scientifiques notre reconnaissance pour leur aimable obligeance, et leur offrir nos vifs remerciements pour la façon toute confraternelle avec laquelle ils ont satisfait à mes demandes parfois quelque peu indiscrètes.

« Les envois d'auteur ont été nombreux, eux aussi. Sans tenir compte du précieux hommage fait par M<sup>me</sup> Mailliet des manuscrits de son mari, la bibliothèque n'a pas reçu, depuis janvier 1886, moins de cent dix volumes ou brochures diverses. C'est là un résultat dont nous pouvons être fiers, car s'il est dû en partie aux nombreux comptes rendus insérés dans les mélanges, nous en sommes redevables aussi à la vieille réputation scientifique de notre Société.

« Grâce au concours de M. Brichaut, il m'a été possible d'établir l'échange de la *Revue* avec l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* et aussi avec la *Revue de numis-*

*matique* dirigée par MM. de Barthélemy, Schlumberger et Babelon.

« Un troisième échange, demandé par une société de Trèves, a été provisoirement accepté par le bureau.

« Enfin, les prêts au dehors se sont multipliés cette année d'une manière sensible, puisqu'ils sont triples de ceux faits pendant l'exercice précédent.

« Je termine, Messieurs, en vous priant de vous souvenir que notre compagnie possède une bibliothèque assez pauvre encore et qui ne peut acquérir une certaine importance que grâce au concours de tous, — les achats d'ouvrages n'étant pas d'usage jusqu'ici. Je recommande donc nos collections à votre généreuse attention ; le bibliothécaire vous serait personnellement reconnaissant des dons que vous voudriez bien lui faire parvenir. »

M. le baron J.-B. Bethune lit une intéressante notice sur les méreaux obituaires de Bruges. Cette étude sera publiée ultérieurement dans la *Revue*.

M. De Schodt annonce qu'après la clôture de la séance de Liège, au mois de mai dernier, M. Schuermans a déposé entre ses mains les lettres *A*, *B* et *C* de la nouvelle table de la *Revue*, avec prière de proposer à l'assemblée générale de revenir sur sa décision précédente et d'ordonner

la confection d'une table de vingt années, beaucoup plus simple, dont M. Schuermans aura l'obligeance de se charger. (*Adopté.*)

La séance est levée à 3 heures.

*Le Vice-Président ffons de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.

---

## Réunion du bureau du 23 juin 1887.

..... Sur la proposition de MM. Van den Broeck et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. Horace-R. Storer, président de la Société médicale, à Newport (Rhode-Island, États-Unis), et membre correspondant de la Société américaine de numismatique et d'archéologie.

*Le Vice-Président ff<sup>ons</sup> de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.

---

## Réunion du bureau du 30 juillet 1887.

..... Sur la proposition de MM. De Schodt et A. de Witte, le titre d'*associé étranger* a été conféré à M. R.-W.-McLachlan, membre de la Société numismatique de Montréal (Canada).

*Le Vice-Président ff<sup>ons</sup> de Président,*

*Le Secrétaire,*

DE SCHODT.

G. CUMONT.

---

LISTE DES MEMBRES  
DE  
LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1887.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
<b>S. A. R. LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.</b>	7 juillet 1878.
<b>S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO.....</b>	5 juillet 1885
MM.	
<b>MEYER (J.-F.-G.),</b> conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye .....	4 juillet 1841.
<b>CASTELLANOS (DON Basilio-Sebastian),</b> président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid.	6 juillet 1851.
<b>DIRKS (J.),</b> à Leeuwarden, membre de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
<b>HILDEBRAND (B.-E.),</b> conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
<b>TORNBERG,</b> professeur à l'université de Lund. ..	—
<b>ROBERT (Charles),</b> membre de l'Institut, intendant général, rue de Bellechasse, 14, à Paris.	5 juillet 1863.
<b>NANUYS (LE COMTE Maurin),</b> archéologue, rue de la Source, 61, à Saint-Gilles (Bruxelles)...	2 juillet 1865.

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

MM.

<b>DESCHAMPS DE PAS (L.)</b> , ingénieur, à Saint-Omer.	1 juillet 1866.
<b>MULLER (LE DOCTEUR L.)</b> , archéologue, à Copenhague .....	7 juillet 1867.
<b>PONTON D'AMÉCOURT (LE VICOMTE DE)</b> , président de la Société française de numismatique, rue de l'Université, 18, à Paris.....	5 juillet 1868.
<b>TEIXEIRA DE ARAGAÕ</b> , directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne .....	2 juillet 1871.
<b>KARABACEK (LE DOCTEUR JOSEF)</b> , professor ordinarius und mitglied der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, Seidlgasse, 41, à Vienne, III.	7 juillet 1872.
<b>ROACH SMITH (SIR CH.)</b> , à Strood, comté de Kent.	5 juillet 1874.
<b>SCHLUMBERGER (Gustave)</b> , faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris.....	7 juillet 1878.
<b>DANCOISNE</b> , notaire honoraire, à Henin-Liétard..	—
<b>VAN HENDE (Édouard)</b> , ancien chef d'institution, rue Masséna, 50, à Lille.....	6 juillet 1879.
<b>DE BARTHÉLEMY (Anatole)</b> , rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.....	3 juillet 1881.
<b>HEISS (Aloïs)</b> , à Aulnay, près de Sceaux, département de la Seine.....	2 juillet 1882.
<b>DUMOULIN (F.-L.-J.)</b> , notaire, rue des Capucins, 1499, à Maestricht.....	—
<b>ROUYER (Jules)</b> , à Thjaucourt (Meurthe-et-Moselle) .....	1 juillet 1883.
<b>VALLIER (Gustave)</b> , archéologue et numismate, place Saint-André, 5, à Grenoble.....	6 juillet 1884.
<b>VAN DIJK VAN MATENESSE (P.-J.)</b> , bourgmestre, à Schiedam.....	4 juillet 1886.

## MM

<b>HUCHER (E)</b> , conservateur du Musée archéologique du Mans. . . . .	3 juillet 1887.
<b>MEYER (Adolphe)</b> , Königgrätzerstrasse, 48, à Berlin, S. W. . . . .	3 juillet 1887.

## MEMBRES EFFECTIFS (1).

<b>CHALON (Renier)</b> , docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., rue du Trône, 113, à Ixelles, président d'honneur à vie. . . . .	Fondateur.
<b>BETHUNE (MONSEIGNEUR)</b> , [chanoine et camérier secret de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges. . . . .	—
<b>HERRY DE COCQUÉAU (François)</b> , docteur en droit, rue du Marché-au-Bois, 27, à Bruxelles. . . . .	6 octobre 1844.
<b>LEFEVRE (E.-C.)</b> , rentier, rue des Peignes, 32, à Gand. . . . .	20 septembre 1846.
<b>PETY DE THOZÉE (J.)</b> , propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, au château de Grune. . . . .	4 juillet 1852.
<b>DE WITTE (LE BARON J.)</b> , membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., rue Fortin, 5, à Paris. . . . .	5 juillet 1857.
<b>COCHETEUX (LE GÉNÉRAL C.)</b> , à Embourg, lez-Chênée, et à Liège, 25, rue Fabry. . . . .	—
<b>DUGNOLLE</b> , docteur en médecine, rue Malibran, 117, à Ixelles. . . . .	—
<b>PICQUÉ (Camille)</b> , conservateur chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue de Naples, 10, à Ixelles. . . . .	8 juillet 1860.
<b>DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges)</b> , président de la Société historique de Tournai, rue Becquelle, 3, à Tournai. . . . .	5 juillet 1863.

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM.

<b>VANDEN BROECK (Édouard)</b> , agent de change, rue de Terre-Neuve, 102, à Bruxelles.....	3 juillet 1864.
<b>WIENER (Léopold)</b> , statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., rue du Nord, 80, à Bruxelles . . . . .	3 juillet 1864.
<b>MAUS (C.)</b> , conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, rue du Berger, 27, à Ixelles . . . . .	7 juillet 1867.
<b>DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE)</b> , rue du Haut-Port, 56, à Gand... . . . .	—
<b>BRICHAUT (Auguste)</b> , ingénieur, boulevard Henri IV, 6, à Paris . . . . .	5 juillet 1868.
<b>GEELHAND (LE BARON LOUIS)</b> , homme de lettres et archéologue, rue du Pont-Neuf, 21, à Bruxelles.	—
<b>DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin)</b> , rue du Trône, 60, à Ixelles..... . . . .	—
<b>SCHUERMANS (Henri)</b> , premier président de la cour d'appel de Liège, boulevard Frère-Orban, 48, à Liège..... . . . .	—
<b>LIEDTS (LE BARON Amédée)</b> , archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles..... . . . .	3 juillet 1870.
<b>DE CHESTRET (LE BARON J.-R.-M.-Jules)</b> , quai de l'Industrie, 13, à Liège... . . . .	2 juillet 1871.
<b>DE SCHODT (A.)</b> , directeur général de l'enregistrement et des domaines, rue de Londres, 15, à Ixelles..... . . . .	—
<b>HELBIG (Henri)</b> , archéologue, rue de Joie, 12, à Liège... . . . .	6 juillet 1873.
<b>LE CATTE (Auguste)</b> , membre de la commission provinciale de statistique et de la société archéologique de Namur, rue Notre-Dame, 22, à Namur.. . . .	4 juillet 1875.
<b>DE ROISSART (Amédée)</b> , conseiller à la cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
<b>VANDER AUWERA (Jean)</b> , notaire, à Louvain....	3 juillet 1881.
<b>VAN BASTELAER (Désiré)</b> , archéologue et numismate, rue de l'Abondance, 24, à Bruxelles....	2 juillet 1882.
<b>CUMONT (Georges)</b> , avocat à la cour d'appel, rue Veydt, 31, à Saint-Gilles-Bruxelles (quartier Louise).....	—
<b>BEQUET (Alfred)</b> , archéologue, rue Grandgagnage, 8, à Namur.....	6 juillet 1884.
<b>BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste)</b> , conseiller provincial, à Oostroosebeke.....	5 juillet 1885.
<b>FIEVET (Jules)</b> , ingénieur, à Bascoup, Chapelle-lez-Herlaimont <sup>3</sup> (Hainaut).....	—
<b>VAN SCHOOR (Charles)</b> , procureur général à la cour d'appel, avenue Louise, 87, à Bruxelles.	—
<b>BAMPS (Constant)</b> , docteur en médecine, rue Vieille, 23, à Hasselt.....	—
<b>DE WITTE (Alphonse)</b> , ingénieur, rue du Trône, 49, à Ixelles.....	4 juillet 1886.
<b>PENY (Edmond-Ph.-A.)</b> , ingénieur, à Morlanwelz.....	3 juillet 1887.
<b>DE MUNTÈR (Victor)</b> , <sup>8</sup> rue de Namur, 103, à Louvain.....	—

## CORRESPONDANTS REGNICOLÉS (1).

<b>COUBEAUX (Hippolyte)</b> , archéologue, rue des Paroissiens, 17, à Bruxelles.....	3 juillet 1864.
<b>VAN EVEN (Edouard)</b> , archiviste, à Louvain....	4 juillet 1869.
<b>PARMENTIER (Charles)</b> , avocat, rue des Ursulines, 2, à Mons.....	7 juillet 1872.
<b>VAN HAVER (LE CHEVALIER Gustave)</b> , archéologue rue Léopold, 25, à Anvers. ....	6 juillet 1873.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

## NOMS ET QUALITÉS.

## DATE DE L'ADMISSION.

MM.

<b>DU CHASTEL (LE COMTE Albéric)</b> , au château de la Havette, à Spa.....	3 juillet 1881.
<b>DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON Léon)</b> , rue Louvrex, 77, à Liége.....	6 juillet 1884.
<b>ALVIN (Frédéric)</b> , attaché au cabinet des médailles de l'État, rue Picard, 56, à Bruxelles.....	5 juillet 1885.
<b>VAN EERSEL (LE CHEVALIER Léopold-Charles-Marie)</b> , capitaine d'état-major, rue de la Vallée, 77, à Ixelles.....	4 juillet 1886.
<b>SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON)</b> , sénateur, à Gand.....	3 juillet 1887.
<b>NAVEAU (Marcel-François-Léon)</b> , au château de Bommershoven (par Tongres).....	3 juillet 1887.

## ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

<b>NIJHOFF (Martinus)</b> , libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
<b>PENON (Casimir)</b> , conservateur du musée des Antiquités, au château Borely, à Marseille...	3 novembre 1856.
<b>MORIN-PONS (Henri)</b> , banquier, à Lyon.....	—
<b>BASCLE DE LAGRÈZE (G.)</b> , conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
<b>BEALE-POSTE</b> , esq., archéologue, à Maidstone (Kent).....	10 décembre 1863.
<b>MADDEN (Frédéric-W.)</b> , esq., membre de la Société numismatique de Londres, Portland place, 20, à Brighton.....	14 janvier 1865.
<b>CAUCICH (A.-R.)</b> , directeur du <i>Bullettino</i> , etc., à Florence.....	18 janvier 1867.
<b>RICARD (Adolphe)</b> , archéologue, à Montpellier.	7 octobre 1867.
<b>BRAMBILLA (Camille)</b> , archéologue, à Pavie.....	—
<b>RAMON (Vidal)</b> , numismate, à Barcelone.....	24 mai 1868

## MM.

- DE LABATUT (Édouard)**, docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris . . . . . 17 juillet 1868.
- CLAY (Charles)**, M. D., président de la Société numismatique, à Manchester . . . . . 5 janvier 1870.
- LUSCHIN (LE DOCTEUR Arnold, CHEVALIER DE EBENGREUTH)**, professeur ordinaire à l'Université et membre de l'Académie impériale des sciences, Merangasse, 15, Gratz . . . . . 5 juin 1870.
- VAN PETEGHEM (Charles)**, membre de la Société française de numismatique, quai des Grands-Augustins, 41, à Paris . . . . . 14 mai 1871.
- DE MARSY (LE COMTE Arthur)**, archiviste, à Compiègne . . . . . —
- TRACHSEL (LE DOCTEUR Charles-François)**, numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne . . . . . —
- CHAUTARD (J.)**, doyen de la faculté catholique des sciences, boulevard Vauban, 50, à Lille . . . . 15 juillet 1871.
- HYDE**, directeur général de la Monnaie, à Calcutta. —
- WUERST (Auguste)**, capitaine, à Bonn . . . . . 5 janvier 1872.
- ROEST (Théod.-M.)**, Rapenburg, 31, à Leyde . . . 7 juillet 1872.
- LAGERBERG (LE CHEVALIER Magnus)**, chambellan de S. M. le roi de Suède et de Norwège, conservateur du musée de Gothenbourg, à Rada . . . . . 10 septembre 1872.
- SNOILSKY (LE COMTE C.)**, chef des affaires politiques au département des affaires étrangères, un des dix-huit membres de l'Académie suédoise, à Stockholm . . . . . 19 novembre 1872.
- ALKAN aîné**, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés savantes, avenue du Roule, à Neuilly (Seine) . . . . . 1 avril 1873.

## MM

- SMITS VAN NIEUWERKERKE (J.-A.)**, à Dordrecht. 29 novembre 1873.
- PAPADOPOLI (LE COMTE Nicolas)**, officier honoraire de cavalerie, membre résident de l'Académie royale des beaux-arts, à Venise, membre de l'Ateneo Veneto, correspondant de l'Institut royal des sciences et des lettres de Venise, palais Papadopoli de Silvestro, à Venise. . . . 18 juin 1874.
- SNOECK (LE CHEVALIER Matthieu-Adrien)**, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, à Hintham, près Bois-le-Duc. . . . . 3 novembre 1874.
- MAXE-WERLY (LÉON)**, rue de Rennes, 61, à Paris. 23 novembre 1874.
- DE BELLENOT (LE BARON)**, chambellan de S. A. R. le prince Frédéric de Hesse, boulevard de la Marne, 24, à Nogent-sur-Marne. . . . . 3 mai 1875.
- DE L'ÉCLUSE (Charles)**, membre de la Société française de numismatique, rue Jouffroy, 94, à Paris. . . . . 14 juin 1875.
- SUDRE (L.)**, secrétaire de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris. . . . . 25 janvier 1876.
- DERRE (FRANÇOIS)**, architecte, à Paris. . . . . 14 mai 1876.
- PROMIS (LE CHEVALIER VINCENTO)**, bibliothécaire du Roi, à Turin. . . . . 3 janvier 1877.
- DELA HAUT (Charles)**, propriétaire, à Charleville. 25 avril 1877.
- DE DONOP (LE BARON HUGO)**, major chambellan de S. A. R. le grand-duc de Hesse, à Wiesbaden (l'été, au château de Panker dans le Holstein). 6 mai 1877.
- HARETS (L'ABBÉ JOSEPH)**, président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à Maestricht. . . . . 14 mai 1877.
- MULLER (LE DOCTEUR S.)**, archiviste de la ville, à Utrecht. . . . . 10 juin 1877.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
<b>DU LAC (Jules)</b> , archéologue, etc., à Compiègne.	10 avril 1878.
<b>ENGEL (Arthur)</b> , rue Marignan, 29, à Paris.	11 mai 1878.
<b>RIGAUX (Henri)</b> , archiviste de la ville. — Mairie de Lille (Nord).	23 mai 1878.
<b>SCHOLS (L.-P.-H.)</b> , docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
<b>VERNIER (Achille)</b> , banquier, rue de Thionville, 34, à Lille.	23 octobre 1878
<b>DE GREZ (LE CHEVALIER Jean-Marie-Henri-Joseph)</b> , numismate, à Bois-le-Duc.	4 février 1879.
<b>LE COINTRE-DUPONT</b> , à Poitiers.	5 juin 1879.
<b>EYSSERIC (Marcel)</b> , numismate, à Sisteron.	—
<b>DISSARD (Paul)</b> , conservateur du Musée des antiquités, à Lyon.	5 juillet 1879.
<b>EBERSON (Lucas-Hermann)</b> , architecte de S. M. le roi des Pays-Bas, à Arnheim.	17 février 1880.
<b>SACCHETTI (Giuseppe)</b> , vérificateur à la monnaie de Milan	10 juin 1880.
<b>PHILLIPS JUNIOR (Henry)</b> , secrétaire de la Société numismatique et archéologique de Philadelphie	—
<b>BOUTRY (Julien)</b> , juge, secrétaire de la commission du musée, à Arras	3 juillet 1880.
<b>LAUGIER (Joseph)</b> , conservateur du cabinet des médailles, à Marseille	24 juillet 1880.
<b>ENSCHEDÉ (A.-J.)</b> , membre de la Société Teylers, à Harlem	2 août 1880.
<b>PERRIN (André)</b> , numismate, à Chambéry (Savoie), rue de Boigne	20 août 1880.
<b>BAHRFELDT (M.)</b> , lieutenant, Herderstrasse, 57, à Brême.	21 février 1881.

MM.

- JOSÉ DO AMARAL B. DE TORO**, numismate, à Vizeu-Alcafache (Portugal)..... 17 mars 1881.
- EHRENSVARD (LE COMTE Augustin)**, lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près de Helsingborg..... —
- MAINDRON (Ernest)**, secrétaire de l'Académie des sciences, au Palais de l'Institut, à Paris..... 24 juin 1881.
- WEYL (Adolphe)**, directeur du *Berliner Münzblätter*, Adlerstrasse, 5, à Berlin, C..... 19 janvier 1882.
- DESRIARD (Louis)**, numismate, à Rive-de-Gier (département de la Loire)..... 25 janvier 1882
- ORT (LE CAPITAINE J.-A.)**, à l'Académie militaire de Breda..... 22 février 1882.
- DE MEUNYNCK (Auguste)**, membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6..... 9 mars 1882.
- QUARRÉ-REYBOURNON**, archéologue, à Lille..... 2 mai 1882.
- TERME (Georges)**, quai des Tanneurs, 6, à Liège. 6 mai 1882.
- Ghesquière-Dierickx (Désiré)**, directeur des usines monétaires de Biache-Saint-Vaast, rue Saint-Paul, 28, à Paris..... —
- GOVERNEUR (Arthur)**, à Saint-Denis (département de la Seine).... 28 juin 1882.
- DELATRE (Victor)**, receveur municipal, à Cambrai..... —
- OLDENHUIS-GRATAMA (L.)**, docteur en droit, membre des États-Généraux, à Assen.... —
- ANDRÉ (Ernest)**, notaire, à Gray..... 2 octobre 1882.
- JOHN WEST WILSON**, à Gothembourg (Suède)... 6 mai 1883.
- OLDENBURG (J.-F.-H.)**, à Stockholm..... —
- CAVALLI (Gustave)**, pharmacien, à Sköfde, près de Stockholm ..... 9 août 1882.

MM.

- WEDBERG (J.-O.)**, conseiller de justice, Storgaten, 29, à Stockholm . . . . . 9 août 1883.
- FEWSTER (Charles-Edward)**, counsellor, à Kingston upon Hull (Angleterre)..... 6 juillet 1884.
- BOM (Adrien)**, numismate, Keyzersgracht, 428, à Amsterdam. . . . . 20 janvier 1885.
- JOSEPH (Paul)**, professeur, Wielandstrasse, 61<sup>III</sup>, à Francfort-sur-Mein... —
- JOLIVOT (Pierre-Charles)**, secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco..... 27 avril 1885.
- DE MAN (Marie)**, rue Saint-Pierre, à Middelbourg (Zélande) . . . . . 30 mai 1885.
- BESIER (Louis Guillaume-Alexandre)**, référendaire près la commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 20, à Utrecht.... 2 octobre 1885.
- VOX ERNST (Charles)**, conseiller supérieur des mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche)... . . . . 16 novembre 1885.
- MYER (Isaac)**, membre de la Société numismatique de Philadelphie, à Philadelphie . . . . 30 novembre 1885.
- BUKOWSKI (H)**, membre de la Société suédoise de numismatique, à Stockholm... . . . . 7 janvier 1886.
- GERMAIN (Léon)**, bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..... 14 avril 1886.
- CAHN (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, chaussée d'Eschersheim, 36, à Francfort-sur-Mein... 4 juillet 1886.
- HELBING (Otto)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Residenzstrasse, 12, à Munich..... —

NOMS ET QUALITÉ	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
<b>SANTONI</b> (Mileiade), directeur du <i>Bullettino di numismatica e sfragistica</i> , à Camerino (Italie).. . . . .	7 novembre 1886.
<b>DEMOLE</b> (Eugène), conservateur du cabinet des médailles de la ville de Genève. . . . .	17 février 1887.
<b>CHARRIER</b> (Louis), membre de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie) . . . . .	4 mars 1887.
<b>CALVO Y CARDEVILA</b> (Carlos), ministre résident de la République argentine, à Bruxelles. . . . .	28 avril 1887.
<b>HERMEREL</b> (Jules), rue Amelot, 96, à Paris. . . . .	—
<b>CORBILYN-BATTAERD</b> (C.-N.-F.-A.), conservateur du Musée archéologique et numismatique de la Société frisonne d'histoire, à Leeuwarden. . . . .	—
<b>SCHULMAN</b> (J), à Amersfoort (Pays-Bas). . . . .	—
<b>GNECCHI</b> (Ercole), via monte di Pieta, 1, à Milan (Italie) . . . . .	4 juin 1887.
<b>GNECCHI</b> (Francesco), via monte di Pieta, 1, à Milan (Italie) . . . . .	—
<b>CASSUTO</b> (Guglielmo-Napoleone), ingénieur à Livourne (Italie), . . . . .	5 juin 1887.
<b>STORER</b> (R.-Horace), président de la Société médicale, à Newport, Washington street, 58, Rhode-Island (Amérique). . . . .	28 juin 1887.
<b>McLACHLAN</b> (R.-W.), Osborne street, 99, Montréal (Canada) . . . . .	30 juillet 1887.

**BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1888 :**

<i>Président d'honneur :</i>	<b>M. Renier CHALON.</b>
<i>Président :</i>	<b>M. DE SCHODT.</b>
<i>Vice-Président :</i>	<b>M. le comte DE LIMBERG-STIRUM.</b>
<i>Secrétaire :</i>	<b>M. CUMONT.</b>
<i>Bibliothécaire :</i>	<b>M. DE WITTE.</b>
<i>Contrôleur :</i>	<b>M. HERRY DE COCQUÉAU.</b>
<i>Trésorier :</i>	<b>M. Edouard VANDEN BROECK.</b>

**COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1888 :**

**MM. MAUS.**  
**DE SCHODT.**  
**CUMONT.**

## SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1887.

---

**Avis important : Les ouvrages et publications destinés à la Société doivent être, désormais, adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.**

---

### Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münz-Verkehr* von JULIUS HALLO, n<sup>o</sup> 11. — *Auktions-katalog* von A. WEYL, n<sup>o</sup> 86. — *Numismatische correspondenz*, n<sup>os</sup> 59-61. — *Berliner Münzblätter*, n<sup>o</sup> 83. — *Blätter für Münzfreunde*, n<sup>o</sup> 142. — *Numismatisches literatur-blatt*, n<sup>os</sup> 37 et 38.
- Amérique.** — *Second annual report of the Newport historical Society*, 1887.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 3<sup>e</sup> série, t. VII, n<sup>os</sup> 25 et 26.
- Autriche.** — *Monatsblatt der numismatische Gesellschaft in Wien*. n<sup>os</sup> 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47.
- Belgique.** — *Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur, les 17-19 août 1886, par DE RADIGUÈS DE CHENNEVIÈRE.* — *Bulletin de l'Académie royale des sciences*, 3<sup>e</sup> série, t. XIII, n<sup>os</sup> 4 et 5. — *Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale* seconde partie, 2<sup>e</sup> fascicule. Bruxelles, 1887. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXVI, n<sup>os</sup> 1 et 2. — *Messenger des sciences*, année 1887, 2<sup>e</sup> livraison. — *Analectes pour servir*

à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. IV, liv. III.

**France.** — *Annuaire de la Société française de numismatique*, années 1882, 1883, 1884, 1885, 1886 et fascicules 2 et 3 de 1887. *Revue numismatique*, 3<sup>e</sup> série, t. V, 2<sup>e</sup> trimestre. — *Polybiblion*, partie littéraire, 2<sup>e</sup> série, t. XXV, nos 5 et 6; t. XXVI, n<sup>o</sup> 1. Partie technique. 2<sup>e</sup> série, t. XIII, nos 5, 6 et 7. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXI, 1886. — *Bulletin de la Société de Borda*, t. XII, 2<sup>e</sup> trimestre. — *Société des Antiquaires de France* : *Mémoires*, t. XLVI; *Bulletins*, année 1884, 4<sup>e</sup> livraison 1885, et 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons 1886.

**Pays-Bas.** — *Werken van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, nouvelle série, t. 40, 41, 42, 43, 44 et 45. *Bydragen en mededeelingen de la même Société*, t. IX et X.

### Ouvrages non périodiques.

- BAMPS.** *Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge*. Hasselt, 1887, in-8<sup>o</sup>, 88 pages avec une carte, une planche et des vignettes dans le texte. (*Hommage de l'auteur.*)
- BAHRFELDT.** *Beiträge zur numismatik der römischen Republik aus einer correspondenz mit D<sup>r</sup> A. Klügmann*. Vienne, 1887, in-8<sup>o</sup>, 18 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- CUMONT.** *Un triens inédit frappé à Dinant*. Bruxelles, 1887, in-8<sup>o</sup>, 6 pages et 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DAREMBERG et E. SAGLIO.** *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Fascicule, n<sup>o</sup> 11. (*Hommage de M. E. Saglio.*)
- DEMOLE.** *Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève, XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1887, in-8<sup>o</sup>, 7 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

- AD. MEYER. Paul Henckel, *Gedenkblatt für seine freunde*. Vienne, 1875, in-8°, 4 pages.
- *Die münzen und medaillen der Herren von Rantzau*. Vienne, 1882, in-8°, 22 pages, 2 planches et 2 vign.
- *Münzgeschichtliches zu den Burgmilchling'schen ausprägen* von C.-F. Gebert, 1884, in-8°, 6 pages.
- *Die münzen der familie Schutzbar, Genannt Milchling*. Vienne, 1884, in-8°, 7 pages, 2 vignettes.
- *Die medaillen der familie Rantzau*. Vienne, 1885, in-8°, 8 pages, 1 planche et 1 vign.
- *Die münzen der Stadt Dortmund*. Vienne, in-8°, 122 pages, 7 planches.
- *Albrecht von Wallenstein, herzog von Friedland, und seine münzen*. Vienne, 1886, in-8°, 108 pages, 7 planches.
- *Das probirbuch des Nürnberger münzwardeins Hans Huefnagel (1605-16r2)*. Vienne, 1886, in-8°, 56 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- PAPADOPOLI. *Del piccolo e del Bianco antichissime monete Veneziane*. Venise, in-4°, 13<sup>n</sup> pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- SIX. *Monnaies lyciennes*. Paris, 1887, in-8°, 109 pages et 2 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN BASTELAER. *Les Grès wallons*. Mons, 1885, in-8°, 479 pages et 19 planches. (*Hommage de l'auteur.*)

### Anonymes.

*Collection de M. C. de L'Écluse*. Monnaies de tous les pays du monde et bibliothèque numismatique. Paris, 1887, in-8°, 238 pages et vignettes. (*Envoi de M. Van Peteghem.*)

10 août 1887.

Le bibliothécaire,

ALPHONSE DE WITTE.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

### MÉMOIRES.

Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas. — Médailles du règne de Louis XIV, se rapportant à l'histoire des Pays-Bas et dont les coins existent au Musée monétaire, à Paris, omises dans le grand ouvrage de Van Loon, par J. ROUYER (1 <sup>er</sup> article).	1
Médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la République française (1792-1794), par G. CUMONT . . . . .	52
Le scel et le contre-scel du conseil de Gueldre, par G. CUMONT .	71
Numismatique liégeoise. — Jean d'Arkel (1364-1378). — Georges d'Autriche (1544-1557). — Gérard de Groesbeeck (1563-1580), par ALPHONSE DE WITTE . . . . .	74
Petits méreaux de plomb d'Arras, par L. DANCOISNE. . . . .	82
La trouvaille de Dronryp, en Frise, par J. DIRKS . . . . .	91
<i>Cueilloir numismatique</i> — Septième lettre du comte DE MARSY à M. ALPHONSE DE SCHODT, vice-président de la Société royale belge de numismatique et directeur de la <i>Revue</i> . . . . .	108
Numismatique brabançonne. — Les Godefroid (1106-1190). — Henri I <sup>er</sup> (1190-1235). — Henri III (1248-1261), par M. A. DE WITTE . . . . .	181
Médailles et jetons dauphinois (troisième article), par M. G. VAL- LIER . . . . .	192
Histoire du concours auquel fut soumis Théodore Van Berçkel pour obtenir le titre de graveur général de la Monnaie, à Bruxelles, par M. G. CUMONT . . . . .	205
Un projet de médaille à l'effigie du Régent de la Belgique, par M. FRÉD. ALVIN . . . . .	225

Numismatique des Indes néerlandaises, par M. le C <sup>te</sup> MAURIN NAHUYs . . . . .	230
Numismatique contemporaine (1816-1830). — Premier mariage de Léopold I <sup>er</sup> et mort de sa première femme, la princesse Charlotte. — Prise du fort de la Chartreuse, etc., à Liège. — Les pauvres reconnaissants à la paroisse de Saint-Nicolas, à Liège, par M. FRÉD. ALVIN . . . . .	241
Jetons et méreaux de charbonnages, par M. EDMOND PENY . . . . .	251
Noté sur une médaille tournaisienne, par M. FRÉD. ALVIN . . . . .	267
Quatre énigmes, par M. J. DIRKS . . . . .	273
Le Sidus Julium sur des monnaies frappées après la mort de César, par M. ALPH. DE SCHODT . . . . .	329
Trois jetons dauphinois. — Doutes et interrogations d'un ignorant, par M. G. VALLIER . . . . .	406
Numismatique mérovingienne. — Un triens inédit frappé à Dinant, par M. G. CUMONT . . . . .	430
Un médaillon anépigraphe du roi Henri IV et d'un connétable de France, par M. G. VALLIER . . . . .	436
Méreaux de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, par M. ALP. DE SCHODT . . . . .	447
Numismatique des Indes néerlandaises, par M. le C <sup>te</sup> MAURIN NAHUYs . . . . .	501
Numismatique brabançonne. — Des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles en 1579 et 1580, par M. ALPHONSE DE WITTE . . . . .	515

### CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le général COCHETEUx à M. G. CUMONT, directeur de la <i>Revue belge de numismatique</i> . . . . .	133
Lettre de M. le baron SURMONT DE VOLSBERGHE à M. G. CUMONT, à propos de la médaille pour récompenser les services rendus aux armées de l'Autriche et de ses alliés en guerre avec la république française . . . . .	278
Deux lettres de M. PETY DE THOZÉE, consul général de Belgique à Bombay, à M. G. CUMONT, secrétaire de la Société belge de numismatique, à propos de cowries ou cauris employés aux Indes. . . . .	452

<b>NÉCROLOGIE.</b> — Charles-François Onghena, par M. A. DE WITTE . . . . .	280
Henri-François-Marie Ghislain baron Surmont de Volsberghe, par M. G. CUMONT. . . . .	459
Le marquis Carlo Strozzi, par M. A. DE WITTE . . . . .	460

### MÉLANGES.

La numismatique de Vogelsanck, par l'abbé POLYDORE DANIELS. — Quelques mots d'histoire et de numismatique sur les localités qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Charleroi, par J. FIÉVET. — Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, par E. HUCHER. — La Monnaie de Bruxelles après le bombardement de 1695. — <i>Das Probirbuch des nürnbergischen Münzwardeins Hans Huefnagel</i> , par AD. MEYER. — Deux jetons commémoratifs namurois. — Inscriptions campanaires du département de l'Isère, par G. VALLIER. — La monnaie et le prix des choses à Gand, au temps de Jacques van Artevelde, par M. HEINS. — Note de la Rédaction. — Don de M <sup>me</sup> veuve Mailliet. — Prix remporté par M. Taillebois. — <i>Monete e medaglioni romani inediti nella collezione Francesco Gnecci</i> . — Article de M. Blanchet, dans le Bulletin de la Société de Borda. — <i>Vade-mecum del raccoglitore di monete italiane</i> , par G. BAZZI et M. SANTONI. — Création au Canada, d'un nouveau journal numismatique. — Vente Mailliet. — Sommaire de l'Annuaire de la Société française de numismatique . . . . .	143
Medallic illustrations of the history of Great Britain and Ireland. — Deux médailles de la Société d'agriculture du Brabant septentrional. — Les nouvelles monnaies de la Bolivie. — A Catalogue of the coins, medals and tokens of the dominion of Canada. — Découverte d'antiquités gallo-romaines à Casteau. — Numismatique d'Alsace. — Penningkundig repertorium. — Les acquisitions du cabinet numismatique et sphragistique de Leeuwarden. — Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie. — Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792. — Le florin d'or au Saint-Lambert assis. — Les desiderata de la numismatique du Dauphiné. — Annuaire de la Société française de numismatique. — Revue numismatique	

française. Sommaire de 1886. — The Numismatic chronicle. — Catalogue de la collection de M. le vicomte Ponton d'Amécourt. — Vente de la collection de M. C. De l'Ecluse. — La trouvaille de Loerbeek. — Médaille d'origine allemande à l'image de Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy. — Deux ventes publiques à Paris. — MM. Rouyer et le comte de Marsy nommés chevaliers de l'ordre de Léopold. — A Manual of greek numismatics . . . . . 281

The medals, jetons and tokens illustrative of obstetrics and gynæcology, par STORER. — Description de trois derhams musulmans, par DELORME. — Collection de billets de banque suédois et étrangers, par BUKOWSKI. — Histoire numismatique du royaume des Pays-Bas, par DIRKS. — Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin, par MOWAT. — Mort du graveur Oudiné. — Catalogue des monnaies anglaises du *British Museum*, par CH. KEARY. — Bibliographie numismatique universelle, par CASŪTO. — Monnaies de la famille Trivulzio, par les frères GNECCHI. — Penningkundig Repertorium, par DIRKS. — Sceaux de l'église danoise du moyen âge, par PETERSEN. — Numismatique montoise. — Méreau de la fondation d'Ysabeau Druart, par ARM. DE BEHAULT. — Vente de Ponton d'Amécourt. — Revue numismatique et Annuaire de la Société française de numismatique. — Avis. — Trouvaille de Lumay. — Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine, faites dans le Limbourg belge, par BAMPS. — Le médailleur Sperandio, par C. ROBERT. — Del Piccolo e del Bianco antichissime Monete Veneziane. par le comte PAPADOPOLI . . . . . 461

Les monnaies massaliotes du cabinet de Marseille, par J. LAUGIER. — Les médailles religieuses de Merville, par L. DANCOISNE — La numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances, par le B<sup>on</sup> J. DE CHESTRET DE HANEFFE. — Ueber die Hohenloh'schen ortsgulden kaizerlichen Gepräges, par PAUL JOSEPH. — Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève, par E. DEMOLE. — Ventes de collections de monnaies, annoncées par M. HESS. — Origines de la livre d'argent. unité monétaire, par MAURICE DE VIENNE. — Numismatika meddelanden, II<sup>e</sup> fascicule

de la Société suédoise de numismatique. — Publications de la commission administrative du musée de la ville de Sedan. — Médaille de la fête scolaire de Namur et médaille offerte en prix par le Cercle artistique et littéraire de la même ville. — Le XI<sup>e</sup> fascicule du Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par CH. DAREMBERG et EDM. SAGLIO. — The Louisbourg medals, par R.-W. McLOCHLAN. — Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie. — Revue française de numismatique. — Numismatische Zeitschrift. — The numismatic Chronicle. — Errata . . . . . 534

**SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.** — Extrait des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 7 novembre 1886 . . . . .	175
Réunion du bureau du 17 février 1887 . . . . .	324
Réunion du bureau du 4 mars 1887 . . . . .	324
Réunion du bureau du 28 avril 1887. . . . .	487
Réunion du bureau du 4 juin 1887. . . . .	488
Réunion du bureau du 5 juin 1887 . . . . .	488
Assemblée extraordinaire tenue à Liège, le 15 mai 1887, dans la salle de l'Institut archéologique, au Palais des Princes-Évêques.	489
Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1887. . . . .	549
Réunion du bureau du 28 juin 1887 . . . . .	569
Réunion du bureau du 30 juillet 1887 . . . . .	569
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1 <sup>er</sup> octobre 1887. . . . .	570
Liste des ouvrages reçus . . . . .	176, 325, 496, 583
Dons faits au cabinet numismatique de la Société . . . . .	328
Table des matières. . . . .	586
Table des planches . . . . .	591

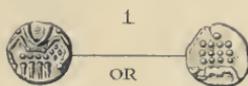
# TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

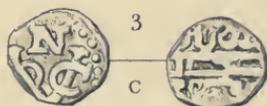
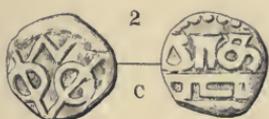
Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		PLANCHE A.		PLANCHE IX.		PLANCHE XIV.	
».....	30	1.....	94	1.....	205	1.....	353
		2 à 5....	95	2.....	225	2.....	356
PLANCHE II.		6, 7.....	96	PLANCHE X.		3.....	363
1.....	30	8, 9.....	98	1.....	242	4.....	338, 366
2.....	41	10, 11 ...	99	2.....	244	5.....	371
		11 à 15...	100	3.....	249	6.....	374
PLANCHE III.		PLANCHE B.		4.....	245	7.....	376
».....	36	16 à 19 ..	101	PLANCHE XI.		8, 9...	378
PLANCHE IV.		20 à 24..	102	1, 2, 3...	353	PLANCHE XV.	
».....	64	25 à 30..	103	4, 5.....	258	1.....	360
1.....	74	PLANCHE C.		6.....	262	2.....	382
2.....	75	1 à 4....	90	7.....	264	3.....	383
3.....	77	5, 6.....	91	PLANCHE XII.		4.....	485
PLANCHE V.		PLANCHE VII.		1.....	408	PLANCHE XVI.	
1, 2.....	84	1.....	181	2.....	411	1.....	506
3 à 9....	85	2, 3....	182	3.....	418	2, 3...	512
10 à 14..	86	4, 5....	183	4.....	416	4, 5...	513
15 à 20..	87	6, 7....	184	».....	430	6, 7, 8.	514
PLANCHE VI.		8, 9, 10.	189	PLANCHE XIII.			
21.....	87	PLANCHE VIII.		1.....	437		
22 à 29..	88	1.....	193	2, 3.....	443		
30 à 37..	89	2.....	197				
38.....	90						



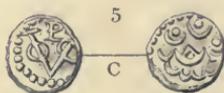
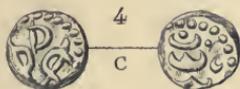
COCHIN.



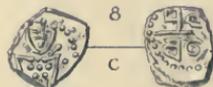
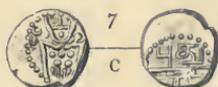
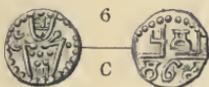
NÉGAPATAM.



PALICAT.



PONDICHÉRY.













BINDING

JUL 29 1970

CJ  
3  
R4  
t.43

Revue belge de numismatique  
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

